



PRÉFACE.

Dans le mois de mai, 1898, une délégation du Conseil national des Femmes du Canada se rendait auprès de M. Sydney Fisher, le ministre chargé de la section canadienne à l'Exposition de Paris, et le priait d'assurer aux femmes du Canada un local suffisant à cette exposition. C'est cette entrevue qui a déterminé la publication du présent volume.

La délégation qu'en ma qualité d'alors de présidente du Conseil, j'eus l'honneur de présenter, avait à sa tête les deux vice-présidentes, lady Laurier et lady Thompson, et comprenait des femmes de marque de toutes les provinces de la Confédération.

Après mûre considération, M. Fisher, au nom du gouvernement canadien, déclara qu'il était disposé à nous accorder un peu plus que ce que nous avions demandé, et émit la brillante idée d'assurer aux Femmes du Canada une représentation plus durable que ne pourrait donner une section féminine.

Il invita notre conseil à préparer un ouvrage qui donnerait un aperçu de l'histoire, des travaux et de la condition des femmes canadiennes prises en masse. La proposition du ministre ayant été acceptée par le Conseil, le poste responsable de rédacteur en chef me dévolut. Ma responsabilité était grande, assurément ! Mais lorsque je cherchai à me rendre compte de ce qu'elle était, je m'aperçus qu'elle était disparue.

Le comité de publication qui se chargea de la préparation du livre, nomma des comités, des compilatrices, des correcteurs, avec de si bons résultats, qu'il ne me reste plus que l'agréable tâche de présenter les auteurs du volume à leurs lecteurs, et d'offrir les remerciements du conseil aux amis nombreux qui ont rendu possible cette publication. Mais c'est bien ici que mon embarras commence, car ces amis et ces aides ont nom légion.

Nos pensées se reportent d'abord naturellement vers lady Edgar, laquelle en qualité de présidente suppléante, inaugura tout le travail du comité de publication, au milieu de difficultés et d'inquiétudes multiples, assistées par les officiers du Conseil et Mlle McKay Scott, secrétaire intérimaire. Puis, lorsque nous jetons un regard sur les manuscrits prêts à être livrés à l'imprimeur, nous

nous rendons compte de l'étendue de nos obligations envers celles qui ont fait la compilation des statistiques et des autres renseignements, qui ont écrit les essais, qui ont convoqué les comités de section ; envers le comité de révision, et enfin et surtout, envers les deux dames sur qui est retombée la masse du travail, Mme G. A. Drummond, présidente du comité de publication, et Mlle Teresa F. Wilson, secrétaire du Conseil national des Femmes du Canada. Ces dames, à leur tour, me prient de dire qu'elles n'auraient jamais pu arriver au bout de la tâche que nous leur avions imposée, si ce n'avait été de l'obligeance et de la bienveillance des fonctionnaires du gouvernement fédéral comme des gouvernements des provinces, à commencer par M. Sydney Fisher, par le conservateur de la bibliothèque du parlement, par le chef de la statistique et par le directeur de l'imprimerie nationale, en descendant (y compris nombre d'autres par tout le pays), lesquels ont fait preuve d'une patience et d'un bon vouloir inaltérables en répondant à nos demandes répétées et grandissantes de renseignements et d'aide. Personnellement, je suis très désireuse d'exprimer ma reconnaissance à cette armée de nos collaborateurs que j'ai pressés de questions relatives aux choses passées, présentes et futures.

Les compilatrices de ce volume désirent maintenant soumettre le résultat de leurs travaux et de leurs recherches au gouvernement canadien et au public, avec l'autorisation et l'approbation de notre présidente d'honneur, son excellence la comtesse de Minto, et de notre présidente générale, lady Taylor ; mais elles le font avec crainte. Elles voudraient que le volume fût plus à la hauteur du sujet et de l'effort accompli, et elles n'ont que trop conscience des nombreuses omissions et imperfections qu'on peut leur reprocher. Elles prieront toutefois leurs critiques de tenir compte des difficultés contre lesquelles elles ont eu à lutter, en cherchant à couvrir dans le court espace d'un hiver un champ aussi vaste et aussi peu exploré.

Elles espèrent que ces aperçus, tout rapides et insuffisants qu'ils sont nécessairement, serviront à donner aux étrangers réunis à la grande Exposition internationale dans cette belle ville de Paris quelque idée du bonheur, de la liberté et des facilités d'avancement dont jouissent les femmes vivant sous le sceptre bienfaisant de "Notre Dame du clair Soleil et des Neiges."

ISHBEL ABERDEEN.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS, 1900.

COMMISSION CANADIENNE.

SECTION FÉMININE.

Sous la direction du Conseil National des Femmes du Canada.

LE COMITÉ DE PUBLICATION.

PRÉSIDENTE :

MME G. A. DRUMMOND, 874 rue Sherbrooke, Montréal.

LADY TAYLOR, Présidente du Conseil, 49 Madison Avenue, Toronto.

LA COMTESSE D'ABERDEEN, Présidente consultative, Haddo House, Aberdeen.

MME BOOMER, 538 rue Dundas, London (Ontario).

MME J. COX, McGill University, Montréal.

MME J. V. ELLIS, rue Princess, Saint John (Nouveau-Brunswick).

MME E. GRIFFIN, "The Russell", Ottawa.

MME H. G. LAMOTHE, 55 rue St. James, Ottawa.

MME LEARMONT, 30 rue McGregor, Montréal.

MISS MCKAY SCOTT, 26 rue Albert, Ottawa.

MME THIBAUDEAU, 837 rue du Palais, Montréal.

MME TILTON, 37 rue Gloucester, Ottawa.

MME HOODLESS, trésorière, "Eastcourt", Hamilton (Ontario).

MME WILLOUGHBY CUMMINGS, archiviste, 44 rue Dawson, Toronto.

MISS TERESA F. WILSON, secrétaire, bureau central, 578 rue Somerset, Ottawa.

(Les présidentes de sous-comités sont aussi d'office membres du comité ci-dessus).

SOUS-COMITÉS.

ASSISTANCE ET CORRECTION.

Mme Thibaudeau (présidente) .... Montréal
Mme Learmont .... Montréal
Mme Leo .... Montréal
Miss Machar .... Kingston
Mme Mackay .... Portage-du-Rat (Ontario)
Mme McLennan .... Montréal
Miss Murray .... Saint-John
Mme Parker .... Winnipeg (Manitoba)
Miss Perrin .... Victoria (Colombie-britannique)
Mme Rottot .... Montréal
Dr. Stowe Gullen .... Toronto.
Mme Jules Tessier .... Québec.
Mme F. H. Torrington .... Toronto.

ÉDUCATION.

Miss H. Bartley (présidente, section catholique) .... Montréal.
Miss Hunter (présidente, section protestante) .... Montréal.
Mme Anderson .... Charlottetown (Ile-de-Prince-Édouard).
Mme Boomer .... London (Ontario).
Mme Cameron .... Vernon (Colombie-britannique).
Mme Gérin-Lajoie .... Montréal.
Mme Skinner .... Saint-John.
Mme de Sola .... Montréal.

MÉTIERS ET INDUSTRIES.

Mme J. V. Ellis (présidente) .... Saint-John.
Mme Beecher .... Vancouver Colombie-britannique.
Miss Carlyle .... Toronto.
Miss Derick .... Montréal.
Mme Geggie .... Québec.
Mme Hoodless .... Hamilton.
Mme McCready .... Charlottetown.
Mme Provencher .... Montréal.

PROFESSIONS ET CARRIÈRES.

Mme O. C. Edwards (présidente) .... Montréal.
Mme. McLagan .... Vancouver.

VIE SOCIALE.

Miss Reid (présidente) .... Montréal.
ainsi que les représentantes de la *Women's Christian Temperance Union*, de la *Young Women's Christian Association*, de la *Girls' Friendly Society*, de la *King's Daughters* et de *l'Association Aberdeen*.

SOUS-COMITÉS—*Suite.*

BEAUX-ARTS, ARTS INDUSTRIELS, THÉATRE ET MUSIQUE.

Mme Dignam (présidente) ....Toronto.
Miss Florence Carlyle..........................Woodstock (Ontario).
Miss Emily Denison ....Toronto.
Mme Stanton Dymond...Toronto.
Mlle Gérin-Lajoie ....Montréal.
Miss Phillips ....Montréal.
Lady Tilley ....St. John.

LITTÉRATURE.

Mme Thomas Ahearn (présidente) ....Ottawa.
Mlle Barry (Françoise) ....Montréal.
Mme W. Wilfred Campbell..Ottawa.
Miss FitzGibbon..Toronto.
Mme Harrison (Seranus)..Toronto.
Miss McIlwraith ....Hamilton.
Miss Agnes Scott ....Ottawa.

ŒUVRES RELIGIEUSES.

Miss Sadlier (présidente, section catholique) ....Montréal.
Miss Elmine Drummond ....Montréal.
Miss Guerin...Montréal.
Mme H.-G. Lamothe ....Ottawa.
Mlle Quigley ....Québec.
Mme Tilton (présidente section protestante)....................Ottawa.
Mme R. L. Borden ....Halifax (Nouvelle-Ecosse).
Mme Bullock ....Saint-John.
Mme Cleland...Victoria.
Mme Fortin ....Winnipeg.
Mme Foster ....Knowlton (Québec).
Mme Gibson ....Hamilton.
Mme Grisdale ....Regina (Territoires du Nord-Ouest).
Mme Maxwell ....Charlottetown.

FEMMES INDIENNES.

Mme Willoughby Cummings (présidente)......................Toronto.
Dr. Susan Boyle ....Toronto.
Mme Forget...Regina.
Miss Pauline Johnson..........................Brantford (Ontario).

IMMIGRATION.

Miss Proctor, représentant Mme Cox (présidente) ....Ottawa.
Mme Bryce ....Winnipeg.
Miss O. Fowler...Winnipeg.
Mme McKinnon ....Vancouver.

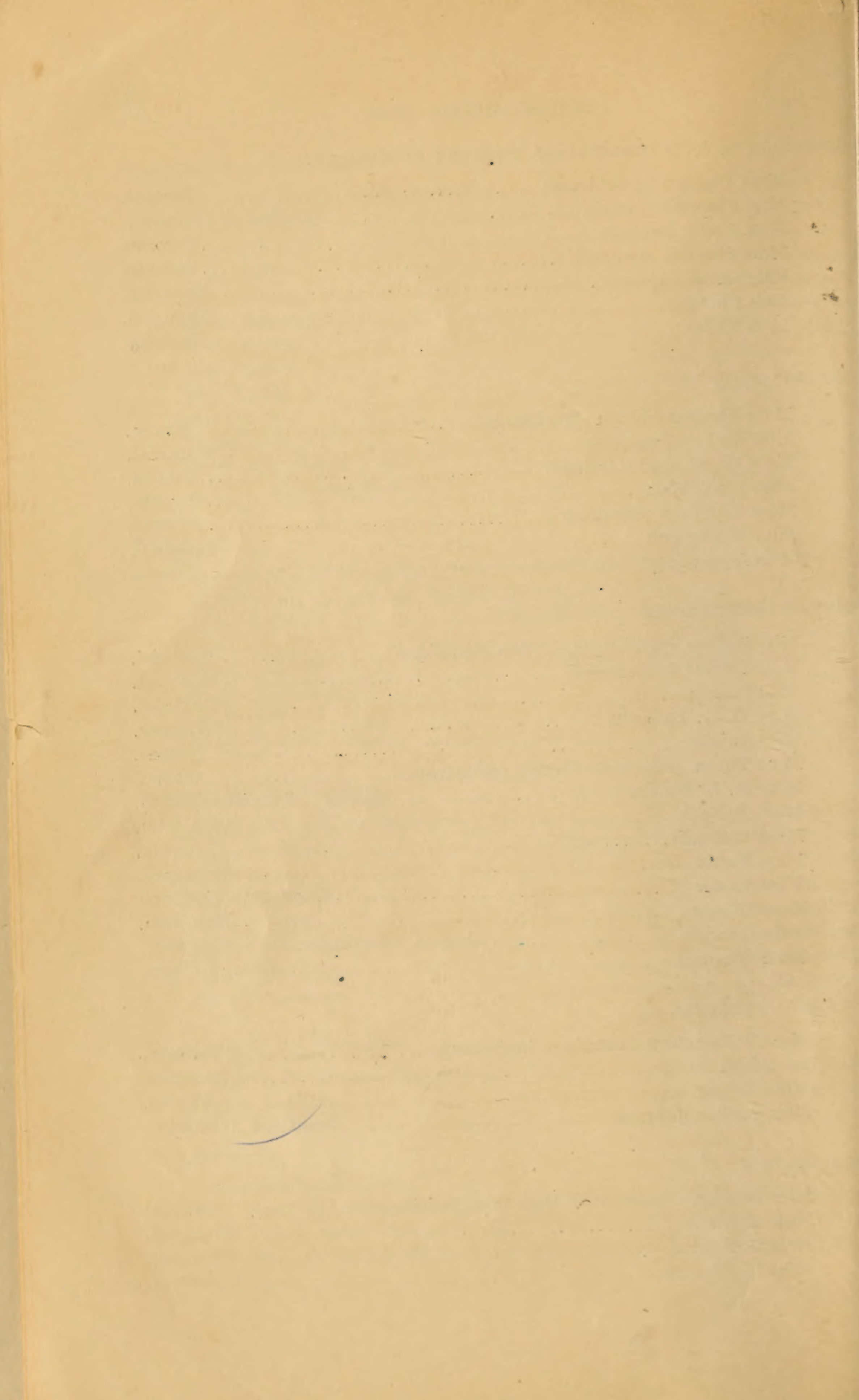


TABLE DES MATIÈRES.

CHAP. IX.—SOCIÉTÉS ORGANISÉES NATIONALEMENT.

CHAP. X.—ŒUVRES RELIGIEUSES.

(1) CATHOLIQUES ROMAINES.

(2) AUTRES QUE LES CATHOLIQUES ROMAINES,

CHAP. XI.—CHARITÉS ET CORRECTION.

Relevé par Mme Thibaudeau, aidée de Mme Learmont, Montréal.

CHAP. XII.—ASSOCIATIONS DIVERSES.

Relevé par Miss Helen R. Y. Reid, Montréal

CHAP. XIII.—IMMIGRATION.

Essai :

Relevé par Miss Proctor, Ottawa.

CHAP. XIV.—FEMMES INDIENNES.

Essai :



PRÉSIDENTE ET MEMBRES
du Comité de Publication.

CHAPITRE I.

INTRODUCTION.

A une assemblée du comité exécutif du Conseil national des Femmes du Canada, tenue à Ottawa, le 9 mai 1899, fut lue une lettre de l'honorable Sydney Fisher, ministre de l'Agriculture et président de la Commission de l'Exposition de Paris, donnant les vues de la Commission à l'égard de la représentation des femmes canadiennes à l'Exposition. Ces vues, en bref, étaient les suivantes : qu'en raison du manque d'espace, et dans la persuasion qu'une classification à part des travaux de la femme ne serait pas flatteuse pour elle (bien au contraire), la Commission était d'avis qu'il ne devrait pas y avoir dans la section canadienne d'espace particulièrement réservé aux ouvrages manuels féminins ; mais que les femmes pourraient contribuer plus efficacement à répandre parmi les étrangers, à l'occasion de l'Exposition de Paris, une connaissance plus juste de notre pays, en présentant un exposé de leur vie et de leurs intérêts en un volume écrit par elles-mêmes. La Commission était disposée, en conséquence, à confier la préparation d'un ouvrage de cette nature au Conseil national des Femmes, avec l'entente que le gouvernement du Canada en supporterait les frais de publication.

Les dames du Conseil, entrant dans les vues des Commissaires, se mirent courageusement à l'œuvre, bien que le peu de temps à leur disposition et la nouveauté de l'entreprise, qui n'avait pas encore été tentée au Canada, les fissent douter quelque peu de la possibilité de mener cette tâche à bonne fin.

Il fut nommé un comité de publication, qui dressa un plan pour le volume projeté, et s'assura des services d'écrivains et de compilatrices pour la préparation de ses diverses parties. Les détails de leur plan d'action ne sauraient guère intéresser la plupart des lecteurs, lesquels pourront, s'il leur plait, omettre la lecture de l'alinéa suivant, le passage qu'il renferme étant surtout à l'intention de ceux qui pourront plus tard s'engager dans une semblable entreprise.

Il fut décidé de distribuer le travail, suivant les sujets, entre les personnes plus particulièrement aptes à traiter de chacun d'eux,

lesquelles, formées en comité, dresseraient la liste des questions relatives au sujet, et compileraient les renseignements reçus en réponse aux questions. Afin de réduire les dépenses, il fut convenu que tous les questionnaires seraient imprimés à Ottawa, à l'Imprimerie nationale, et que toute correspondance relative à cet ouvrage se ferait franc de port par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture. Il avait été suggéré par les Commissaires que le volume projeté devrait comprendre des exposés sous forme littéraire aussi bien que sous forme de tableaux.

En conséquence, des mesures furent prises pour la préparation d'un certain nombre de courts articles ou essais sur des sujets de même nature que ceux assignés aux compilatrices, et ces écrits devaient compléter la connaissance des œuvres des Femmes du Canada, en donnant un aperçu de leur développement historique et des traits saillants de leur existence. Ces essais et compilations devaient être remis le plus tôt possible en 1900 ; la mise en ordre des diverses parties devait être faite par des membres du comité de publication (chaque collaboratrice, toutefois, gardant la responsabilité des opinions émises par elle) ; et le volume une fois complété devait être envoyé à l'Exposition de Paris en avril, ou au plus tard, en mai.

Tel fut le plan d'action suivi dans la préparation de ce livre. Nous le donnons ici pour le bénéfice de ceux ou de celles qui, nous l'espérons, chercheraient dans un avenir rapproché à combler une lacune regrettable, en préparant un almanach exact et complet des œuvres et des organisations féminines dans la Confédération canadienne. Le présent volume n'a pas cette portée. La préparation en fut entreprise au moment où s'ouvrait la saison des villégiatures, et lorsqu'on ne pouvait plus s'attendre raisonnablement à recevoir des travaux en réponse aux questions qui pourraient être posées. En conséquence, le travail préliminaire de l'envoi des questions ne put être commencé avant que la société fût de retour à ses foyers vers la fin de septembre. Il ne resta ainsi que fort peu de temps pour faire la compilation, ou plutôt pour obtenir les réponses, les instances, dans certains cas, devant être renouvelées plusieurs fois, au grand ennui de l'une et de l'autre partie. Dans plusieurs cas également, la réponse ne cadrait pas avec la question, et ici sans doute, chacun peut prendre sa part du blâme, car il nous faudrait un second Socrate pour nous enseigner l'art de poser les questions et d'y répondre. Un autre obstacle, c'est que le travail se trouva à retomber presque entièrement sur les présidentes de comité, non

pas par suite de mauvaise volonté de la part des autres membres, mais parce que les grandes distances rendaient toute collaboration impossible. Il n'est que juste pour les compilatrices de mentionner ces difficultés, et nous le faisons non pas pour les excuser (car à notre avis il n'y a pas lieu de leur chercher des excuses), mais pour faire comprendre que dans des circonstances plus favorables, le livre aurait pu être mieux fait, et qu'il sera désormais plus facile d'en écrire un meilleur, la voie étant préparée.

Disons quelques mots des matières dans leur ordre. En premier lieu, figure un essai historique, évocation pittoresque d'un passé court mais mouvementé, étude des origines du peuple canadien, issu d'Acadiens, de Franco-Normands, ou de "Loyalistes" et colons de la Nouvelle-Angleterre. Trois essais descriptifs nous amènent ensuite à considérer la vie de famille et la vie sociale des femmes canadiennes d'aujourd'hui; puis, trois courtes études nous font connaître les lois et les coutumes qui règlent leurs rapports dans la vie privée et dans la vie publique. La condition civile et politique des femmes canadiennes se trouvant ainsi définie, deux chapitres sont consacrés à la connaissance de leurs moyens d'existence et des carrières qui leurs sont ouvertes pour l'exercice de talents spéciaux. Suit un chapitre important sur l'Education, exposant les avantages qu'offre le Canada, par ses écoles et ses universités, pour le développement des aptitudes individuelles ; puis, dans l'ordre naturel de succession, viennent des chapitres sur l'art et la littérature, où l'on voit comment les femmes canadiennes ont exprimé leurs sentiments propres dans leurs œuvres en prose, en vers, par la peinture, par la musique et au théâtre.

Nous allons laisser là maintenant la condition individuelle de la femme canadienne et les facilités d'avancement qui lui sont offertes pour faire l'examen de ces organisations au moyen desquelles elle acquiert la puissance qui résulte de l'action corporative. La première par ordre, comme étant la plus vaste, est le Conseil national des Femmes, institué par la comtesse d'Aberdeen, en 1893, l'année que lord Aberdeen devint gouverneur général du Canada. L'histoire du Conseil est racontée par sa fondatrice, dont la forte et sympathique personnalité a servi de trait d'union entre ses éléments divers, et n'a cessé de lui inspirer de nobles fins. Des aperçus sont ensuite donnés d'autres sociétés à organisation nationale ayant pour objet la promotion des arts libéraux ou le développement de la pratique d'une vie nationale, pure, vraie et noble. Il n'est pas

possible dans l'espace a notre disposition de donner plus qu'un aperçu sommaire des fins et des travaux de ces sociétés, qui sont des facteurs puissants de relèvement et d'embellissement de l'existence du peuple canadien.

Le chapitre suivant traite d'associations d'un autre ordre, celles des femmes engagées dans les œuvres ou les communantés religieuses. Il serait difficile de donner la statistique de ces œuvres ; celles des communautés religieuses sont essentiellement discrètes, se poursuivent sans bruit ; quant aux initiatives des femmes du monde en matière religieuse, elles sont trop nombreuses pour être racontées. On observera que les communautés dont la fin spéciale est la contemplation et la prière, sont classées parmi les œuvres religieuses, leur vocation étant de cette sorte reconnue comme principe d'énergie, et non comme état de pure passivité.

Des œuvres religieuses, nous passons à un exposé général des institutions et des associations d'assistance et de bienfaisance du Canada, en tout ou en partie sous la direction de femmes. La grande place qu'elles occupent montre bien qu'au Canada comme dans les pays plus anciens, la charité et la philanthropie ont bien des occasions de s'exercer ; qu'il y existe des abus à corriger, des torts à redresser, des choses anciennes qui ont besoin d'être rajeunies ; mais ce n'est pas tant l'existence de ces choses qui se trouve ainsi signalée, mais plutôt leur amélioration.

Il est ensuite question de ces associations et cercles locaux qui jouent un rôle si important dans la vie et le développement d'une société, en suscitant et entretenant des sympathies d'intérêts, et en établissant des relations sociales fondées sur la communauté de goûts plutôt que régies par les conventions.

Restent deux chapitres, un sur l'immigration, l'autre sur les femmes indiennes : le volume se termine par une invitation aux femmes de l'ancien monde et un coup d'œil rétrospectif sur les femmes primitives du nouveau. C'était un bon temps que cette époque reculée où la femme indienne rentrait la récolte et chantait son hymne de louanges au soleil,ou se faisait entendre dans les conseils de guerre. Mais c'est une époque meilleure aujourd'hui, car sous les rayons du dieu-soleil qui luit comme autrefois, vivent les descendants de deux races venues de l'ancien monde et qui, sous un même sceptre, jouissent simultanément des franchises d'un grand empire ; et un nouveau conseil des Femmes est apparu dont la devise est la

grande loi de charité chrétienne.* Et ce livre émane des femmes du Canada pour faire connaître quelque chose de la genèse de la plus jeune des nations ; pour dire comment elle grandit et va atteindre sa pleine croissance, non seulement par la prospérité matérielle, mais par " la force de l'intelligence et du savoir, par l'empire de la beauté, par l'influence des coutumes et de la vie sociale," et par dessus tout par " la puissance de la conduite".

Un mot encore pour terminer. De crainte que le titre de cet ouvrage et son contenu ne fassent penser que nous désirons établir une séparation ou une rivalité entre "la vie et les œuvres" des femmes et celles des hommes, nous dirons que notre classification n'est établie que pour plus de commodité ; et notre espoir repose plutôt dans ce sentiment grandissant de mutuelle dépendance qui rapproche hommes et femmes en une association plus étroite, et les envoie, non pas isolément, mais la main dans la main, pour secourir et sauver le monde.

G. JULIA DRUMMOND.

---

* Essai historique, p. 5.

CHAPITRE II.

LE PASSÉ ET LE PRÉSENT DES FEMMES CANADIENNES.

FEMMES DU CANADA.—APERÇU HISTORIQUE.

Au temps où il restait encore de nouvelles terres à découvrir, les femmes se trouvaient toujours, figurativement parlant, reléguées dans les vieux territoires de servitude ; c'est pourquoi aucun nom de femme n'apparaît parmi les noms de ceux qui ont découvert et exploré les premiers le Canada.

Il est impossible de déterminer l'influence de la femme dans les hardies expéditions de Jean Cabot, de Jacques Cartier et de Champlain, mais, certainement, son rôle n'a été ni pittoresque ni brillant. Dans les fastes de cette histoire, elle se tient à l'écart, douce, modeste, obscure ; sa puissance se sent et ne se voit pas ; c'est le pouvoir derrière le trône.

Pas un marin, faisant voile vers ce continent inconnu, ne semble avoir eu le pressentiment prophétique que, dans un avenir peu éloigné, il serait connu comme le paradis des femmes. Et cependant, au cœur même de ce continent, il existait déjà ce que l'on pourrait appeler les symptômes précurseurs d'une haute destinée réservée à l'Amérique.

Au dix-septième siècle, quelques femmes du désert étaient sorties de la sphère domestique et prenaient part ouvertement aux affaires publiques, intervenant même dans les questions de haute politique. Les premiers explorateurs trouvèrent, entre autres choses surprenantes, dans la vallée de la Mohawk, une organisation très active et très estimée, connue sous le nom de "Conseil des Femmes".

Son but et son objet différaient cependant du but et de l'objet de l'organisation actuelle portant le même nom.

Il avait le droit de prendre l'initiative dans la discussion, de présenter des sujets à la considération du Conseil des chefs et des anciens où il se trouvait représenté par un délégué. Pour détermi-

ner la succession d'un chef, la voix du Conseil des Femmes était très puissante, sinon décisive. L'ingéniosité et le jugement du même Conseil dans l'invention et l'application des tortures aux prisonniers de guerre étaient considérés comme inestimables par la nation. *

Les hommes de cette nation, ou plutôt de la confédération des cinq nations appelées collectivement Iroquois, étaient les sauvages les plus féroces du nouveau monde. Pendant un siècle, ils furent le fléau du Canada, et la liberté qu'ils accordaient à leurs femmes ne se recommandait pas plus aux Européens civilisés que leurs autres coutumes païennes.

Bien qu'un continent puisse être découvert, exploré, et jusqu'à un certain point, exploité au point de vue commercial par des hommes seuls, il ne saurait être colonisé sans femmes.

Au commencement du dix-septième siècle, des marins, et des marchands disséminaient dans toute l'Europe des informations mirobolantes concernant l'Amérique, et plusieurs puissances s'arrogeaient sans scrupule des droits de possession dans le nouveau monde. Les lys des Bourbons, flottant ça et là sur le bas Saint-Laurent et sur les plages de l'Acadie, proclamaient la souveraineté de la France sur l'extrême nord. Alors la question de colonisation devint urgente, et les Français tentèrent une solution qui montre bien l'instinct immuable de leur race en fait d'organisation sociale.

Le temps était propice pour essayer de la colonisation : La féodalité était au seuil de la dissolution ; l'indépendance des seigneurs était menacée, et l'autorité du roi déjà dans l'ombre. Entre les seigneurs qui tenaient leurs terres directement de la couronne, et leurs vassaux, les réels cultivateurs du sol, s'élevait une classe moyenne nombreuse. De riches bourgeois, des artisans à l'aise, des fermiers même, profitant des nécessités, soit du seigneur titulaire, soit de ses intendants, acquéraient de la terre, clef de tous les biens désirables.

Conséquemment, quelques seigneurs et gentilshommes tournèrent les yeux vers cette Nouvelle-France où le sol semblait inépuisable, et où, s'ils pouvaient y transporter leurs familles et leurs vassaux, ils pourraient rétablir leur fortune personnelle, pourvoir abondamment à l'avenir de leur posterité, et perpétuer l'ordre social traditionnel qui semblait menacé de disparaître à jamais.

---

* LAFITAU, *Mœurs des Sauvages.*

Les différentes compagnies de colonisation formées à cette époque étaient donc basées sur l'idée féodale et de la famille, à laquelle s'ajoutait cependant la perspective nouvelle et séduisante d'accroître proportionnellement la prospérité générale. Bien que les chefs de l'immigration s'attendissent à recueillir la plus grande part des bénéfices, tous leurs compagnons voyaient, dans l'avenir, leur condition considérablement améliorée, et plusieurs caressaient l'espérance de s'élever au-dessus du rang où ils étaient nés.*

Considérant la nature humaine, on ne saurait douter que les femmes ne supportassent cordialement un tel mouvement. Un homme se laisse entraîner par une gloire inconnue, une grande récompense, ou par l'amour des aventures, mais c'est la femme qui poursuit la fortune pour l'amour du foyer et pour assurer l'avenir de ses enfants. C'est aussi la femme qui, peut-être, s'est toujours le plus inquiétée de l'élévation sociale. Ni les périls de l'océan ou de la forêt, ni la crainte de la faim ou de la souffrance ne sauraient intimider la femme d'un petit fermier dont l'imagination s'est ouverte à des espérances d'élévation sociale, et qui voit dans la nouvelle condition de son mari la possibilité pour lui d'atteindre au rang de gentilhomme, et, pour ses fils, la noblesse avec la possession de vastes domaines.

Les différents projets de colonisation avaient en outre une sympathie et un appui puissants qui s'adressaient directement aux femmes et semblait entourer ses entreprises d'une atmosphère de sainteté toute spéciale. A cette époque, l'église catholique voyait clairement une magnifique occasion d'étendre son autorité, et elle s'occupait tout particulièrement de la Nouvelle-France.

Au sieur de Poutrincourt, brave gentilhomme de Champagne, appartient l'honneur du premier essai de colonisation. Il amena en Acadie Mme de Poutrincourt, leur famille, et une vingtaine de fermiers et de laboureurs. Le roi le nomma vice-roi de l'Acadie et lui donna des terres considérables.

Dans une vallée charmante, arrosée par une belle rivière se jetant dans la mer, le sieur de Poutrincourt déboisa un certain espace, bâtit une maison de troncs d'arbres et entoura son établissement de palissades pour le protéger contre la trop grande curiosité des sauvages. A cette indication pathétique de l'arrivée de la souveraineté française et du système féodal en Amérique, il donna

---

* Rameau, *Colonie féodale en Amérique.*

le nom de Port-Royal. Ce nom a survécu à Poutrincourt, à sa colonie et a plusieurs autres colonies plus récentes. Il n'est réellement tombé en désuétude que longtemps après que les Anglais, en l'honneur de leur reine Anne, l'eurent changé en celui de Annapolis.

Biencourt, fils de Poutrincourt, qui succéda au titre honorifique de son père en Acadie n'ajouta rien à la colonie. Lui et ses compagnons consacrèrent toute leur énergie à la chasse et au commerce des fourrures, firent société avec les sauvages, et cherchèrent le bonheur dans des sentiers bien éloignés de ceux d'une vie de famille respectable.

Avant qu'aucun autre effort sérieux de colonisation ne fût tenté, l'Acadie passa, par droit de conquête, aux mains de la Grande Bretagne et fût rendue à la France par le traité de Saint-Germain-en-Laye. Alors, pendant environ dix ans, on y déploya une grande activité. Le sieur de Razilly, chevalier de Malte, et Charles de Menou, sieur d'Aulnay de Charnisay et un grand nombre de seigneurs d'une piété éminente, ayant naturellement obtenu, de la couronne, des terres et des pouvoirs étendus, amenèrent environ quarante familles et un certain nombre de partisans célibataires. En même temps, M. Nicolas Denys établissait une pêcherie sur les côtes de l'Atlantique. Des unions (irrégulières pour la plupart) formées par ses employés avec les "squaws" souriquoises, sortirent des familles de Métis qui se fondirent graduellement dans la colonie de l'Acadie.

De temps en temps, pendant ce siècle, ces établissements furent renforcés par des aventuriers et des laboureurs ; mais la première importation formait la base et la masse de la population acadienne qui, en 1713, alors que le pays devint finalement une possession anglaise, comptaient plus de 2,000 âmes. Quarante ans plus tard, quand les Acadiens furent si inhumainement dépouillés et si cruellement dispersés, ils avaient atteint le chiffre de 14,000 âmes.

Pendant ce siècle de luttes, l'histoire dit peu de chose des femmes acadiennes. Nous n'avons aucun moyen de nous renseigner sur la manière dont les femmes ambitieuses des seigneurs pauvres et celles des riches marchands observaient l'étiquette, se jalousaient ou s'humiliaient les unes les autres, ni comment ces pauvres malheureuses arrangèrent leur vie lorsque leur rêve d'une grandeur illimitée se fut dissipé devant la rude et même terrible réalité. Il est cependant facile de conclure qu'elles étaient généralement braves,

industrieuses, patientes et fécondes, sans quoi la population ne se fût point accrue si régulièrement, et l'état de prospérité n'eût point été si général au moment de la déportation. Mais, si l'histoire a négligé les femmes acadiennes, la poésie les a immortalisées : quoi qu'elles aient pu être en réalité, Evangéline existe et restera.

Les quelques restes des Acadiens qui, vers la fin du dix-huitième siècle revinrent vers leurs foyers les trouvèrent occupés et se joignirent à leurs compatriotes sur le golfe Saint-Laurent, ou formèrent de nouveaux villages. Bien que leur nombre se soit considérablement accru, ils sont restés une société isolée et n'ont eu aucun effet appréciable sur la marche du pays dans la voie du progrès. Au milieu du dix-huitième siècle, une colonie britannique s'établit à Chebucto (Halifax), et quelques années après la déportation des Acadiens, 5,000 habitants de la Nouvelle-Angleterre s'emparèrent des fermes désertes de Grand Pré. Ce sont leurs descendants qui, avec les sujets fidèles à l'empire,— "United Empire Loyalists,"— ont imprimé un caractère tout spécial aux provinces maritimes du Canada et se sont répandus sur tout le continent, emportant avee eux cette vigueur mentale, ce courage et cette intégrité qui distinguaient leurs ancêtres.

Le désir d'implanter une société féodale dans un sol neuf, qui inspira la colonisation de l'Acadie, influença aussi, bien que moins exclusivement, la première émigration au Canada, dans la province de Québec.

Dès le début, l'église catholique établit sur les bords du Saint-Laurent une suprématie ecclésiastique qui existe encore, Des prêtres de l'ordre des Jésuites accompagnaient chaque expédition de France, et, dans les explorations de Québec au lac Supérieur, précédaient les aventuriers les plus téméraires et les marchands les plus avides. Leur zèle désintéressé pour la capture des âmes dissimulées des Peaux-Rouges, se communiqua, par leurs *Relations*, à plusieurs grandes dames de France, et enflamma tellement quelques communautés religieuses de femmes qu'il s'y éleva une concurrence vive et acrimonieuse pour obtenir la permission de quitter la France et d'aller pratiquer l'abnégation au Canada.

Des visions transmettant des ordres miraculeux de vocation levèrent les difficultés du choix.

Dans une vision, une jeune veuve riche et d'une vive imagination, Mme de la Peltrie se vit choisie pour fonder le couvent des Ursulines à Québec ; et, en vision aussi, Marie Guyard, ursuline de

Tours, fut élue pionnière de son ordre. Ces deux rêves se vérifièrent si bien que, vers la fin de l'été 1639, Mme de la Peltrie, Marie Guyard, la mère Marie de l'Incarnation et deux sœurs ursulines de l'hôpital et de l'Hôtel-Dieu de Dieppe, tombaient à genoux sous les falaises de Québec et remerciaient Dieu de leur avoir fait traverser la mer en sureté pour annoncer aux païens un droit inaliénable aux joies et à la gloire du royaume céleste.

La vie de ces femmes, et celles d'autres femmes qui les suivirent, furent de celles qui jettent un éclat lumineux sur les pages trop souvent souillées de l'histoire de l'humanité. On peut dire que dans les annales d'aucune nation il n'existe un plus remarquable caractère que celui de leur directrice, la vénérable mère Marie de l'Incarnation. Sa nature tenait du mysticisme le plus élevé et du sens commun le plus pratique. Entre ces deux extrêmes, il y avait place, dans son exquise spiritualité et sa généreuse humanité, pour toutes les vertus, et même pour ces légères imperfections de caractère et de jugement qui, sans porter la moindre atteinte à sa sainteté, font ressortir sa nature féminine.

A plusieurs reprises, la colonie fut menacée d'extermination par la famine, par la peste, par les Indiens, par les tremblements de terre, par le feu ; et toujours, en toutes circonstances, l'horreur du tableau est mitigée, ses souillures sont ennoblies par la figure partout présente de la dévouée ursuline.

Le caractère de la mère Marie et celui de Mlle Jeanne Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal, donnèrent le ton à la société au Canada pendant la période des missions. Jamais nulle part la vertu n'avait été si populaire : la mère Marie disait qu'elle se pavanait dans les rues. Toutes les femmes, depuis la femme du gouverneur jusqu'à celle du plus pauvre paysan étaient d'une piété irréprochable. Plusieurs d'entre elles avaient été choisies en France par des personnes portant intérêt au Canada et connaissant les besoins du pays ; par conséquent, on peut admettre qu'à leur valeur morale se joignaient les qualités physiques nécessaires pour affronter avec succès des privations extraordinaires. Elles venaient principalement du Perche et de la Normandie, et la force de leurs qualités se peut estimer à leur persistance : en dépit de la plus récente affluence d'immigrants des autres provinces du nord et de l'ouest de la France, le Canadien-Français d'aujourd'hui est le type normand.* Son accent et ses

* BENJAMIN SULTE,—*Origine des Canadiens-Français.*

tournures de phrases se rapprochent sensiblement de la manière de parler de ces mères normandes décédées depuis si longtemps. et ses chansons sont les chansons qu'elles chantaient.

La transformation d'Ecossais en Canadiens-Français opérée par ces femmes normandes, est encore plus remarquable : après la conquête anglaise, quelques soldats écossais préférant rester au Canada s'établirent sur le bas Saint-Laurent. Ces soldats, dont plusieurs étaient protestants aussi bien qu'écossais, épousèrent les filles des habitants français. Aujourd'hui, dans la quatrième génération, tout ce qui rappelle les ancêtres écossais, c'est le nom. Les Blackburn et les Fraser qui se sont multipliés si vigoureusement, ont adopté la langue française, les coutumes françaises et la foi catholique.

Le Canada est peut-être l'unique pays au monde ou l'on puisse déterminer exactement la date de l'introduction du mal. Il n'y fut point introduit par une femme.

Dans l'année 1665, le marquis de Tracy, avec un contingent du fameux régiment de Carignan, aborda à Québec et proclama en grande pompe que le jeune roi Louis XIV, avait à cœur le bonheur de ses sujets de la Nouvelle-France et que, conséquemment, dès ce moment la paix et la prospérité étaient assurés aux victimes des guerres sauvages et des circonstances les plus hostiles.

Il est étonnant comme le diable sait déjouer les intentions les plus pures.

" Notre bon roi, écrit une sœur de l'Hôtel-Dieu de Montréal, a envoyé des troupes pour nous défendre contre les Iroquois, et les soldats et les officiers ont ruiné la vigne du Seigneur et ont implanté la méchanceté, le péché et le crime dans notre sol du Canada".

Il n'est point douteux que le vif intérêt du roi, si habilement secondé par son laborieux ministre Colbert, n'eût pour conséquence immédiate un grand changement dans la société canadienne.

M. Jean Talon fut envoyé au Canada avec le titre d'Intendant et l'ordre exprès d'étudier les ressources du pays, ses besoins et ses moyens, et d'en faire au roi un rapport complet. Personne n'a jamais mieux accompli sa tâche que M. Talon. Il a été justement appelé le créateur du Canada. Il comprit que le besoin le plus pressant de ce pays était la population ; et l'émigration aux frais du roi commença sur une vaste échelle. En moins de dix ans, il expédia 4000 colons dont 1000 filles en âge d'être mariées et connues sous le nom de " filles du roi".

On ne saurait douter que toutes les précautions possibles ne fussent prises pour s'assurer de bonnes femmes, convenables pour des colons.

On incita au mariage par des encouragements extraordinaires : Tout officier ou soldat qui consentait à rester dans le pays recevait des terres, et quand il était marié, une somme d'argent proportionnée à sa condition sociale. M. Talon fit preuve d'un grand talent de marieur. Il n'avait que faire des pauvres filles des villes, faibles, délicates et mal nourries, et il demandait sans cesse des paysannes vigoureuses, saines et sans défaut physique. Il insistait pour que les gentilshommes épousassent des personnes d'une assez bonne naissance et d'une certaine éducation, mais il eut grand soin de n'en point trop importer de cette sorte.

Les jeunes gens qui se mariaient avant l'âge de vingt ans recevaient des primes extras, et toutes les jeunes filles avaient une dot. Les pères qui négligeaient de marier leurs enfants étaient d'abord réprimandés, puis condamnés à l'amende. On offrit des primes aux familles nombreuses, et Colbert proposa même que les célibataires obstinés fussent exclus de tous les honneurs et même flétris d'une marque d'infamie.

Ainsi, en autant que les soins et la prévoyance du gouvernement peuvent rendre respectable une réunion d'êtres humains, la respectabilité était intronisée sur les hauteurs de Québec, commandait jusqu'aux sources des fleuves et explorait d'un regard vigilant les lisières des interminables forêts.

Lorsque le roi fut obligé de se relâcher de sa surveillance paternelle et que l'immigration cessa, différents évêques de Québec s'occupèrent activement de diriger la conduite de leur troupeau. Les femmes surtout furent l'objet de leur spéciale attention : ils établirent des règlements pour leur éducation, leur maison, leurs plaisirs, leurs habits.

Néanmoins, sous l'influence de belles dames de passage au Canada où leurs maris occupaient des positions officielles, la frivolité féminine s'accentua peu à peu et même la légèreté commença à fleurir parmi les canadiennes de Québec et de Montréal. Quoiqu'elles fussent pauvres, elles trouvèrent moyen d'acheter des parures à des prix extravagants ; elles donnèrent des fêtes mondaines ; elles essayèrent des théâtres privés et osèrent même porter des robes décolletées. En dépit des édits épiscopaux et des dénonciations, ces pratiques n'ont pas été encore entièrement abolies.

Mais ce ne fut comparativement qu'un bien petit nombre dont la vie était ainsi égayée. Pour la plupart des femmes la vie était dure et monotone.

Lorsque Talon arriva au Canada, il n'y trouva que quatre familles nobles, mais il s'employa activement pour faire obtenir des lettres de noblesse à plusieurs colons ; et plus tard, un certain nombre de marchands et de colons à l'aise purent acheter des seigneuries. Cependant les femmes et les filles de cette aristocratie foncière avaient rarement des servantes ; elles faisaient tout le travail de la maison, et les gouverneurs relataient dans leurs dépêches que l'on pouvait voir des femmes de la plus haute noblesse faisant la moisson on guidant la charrue.

On observa de plus que le climat était favorable aux femmes, de sorte que, malgré leurs rudes travaux et leur bien être mesquin, elles avaient des enfants nombreux et vigoureux, et elles étaient en général avenantes et d'une humeur agréable. Elles ont de fait fondé une race d'une patience physique peu commune, d'une ténacité extrême, et si conservatrice des ses traits caractéristiques que, bien que soumise à la couronne britannique depuis de longues années et environnée d'un peuple d'une énergie supérieure, elle s'est, en nombre, immensément multipliée, a continué ses traditions significatives et conservé son identité essentielle.

La seconde immigration au Canada confirma par l'occupation la conquête des armes anglaises.

Lorsque les vieilles colonies d'Amérique conquirent leur indépendance, la population de langue anglaise dans tout le Canada comptait à peine 12,000 âmes et occupait principalement la Nouvelle-Ecosse. Alors, 40,000 conservateurs,—" Loyalists ",—sujets fidèles à l'Angleterre, affirmèrent leur attachement aux institutions britanniques d'une manière aussi courageuse que désintéressée, abandonnant leurs vieux foyers pour venir chercher fortune dans un pays appartenant encore à la Grande Bretagne. Il est juste de dire qu'un grand nombre d'entre eux avaient été proscrits de différents Etats pour avoir pris une part active à la guerre, qu'ils avaient été dépouillés de leurs biens et qu'on n'avait point insisté pour qu'ils restassent dans la nouvelle république ; mais, après tout, le mouvement était un sacrifice volontaire en faveur d'un principe d'existence sociale établie et même de civilisation.

Comme la Nouvelle-Ecosse était d'un facile accès, le plus grand nombre d'entre eux s'y rendirent, et s'établirent sur la côte de

l'Atlantique et de la baie de Fundy où ils fondèrent la ville de St. John. Plusieurs étaient des personnes d'une grand importance politique, professionnelle et commerciale, établies depuis longtemps dans la Nouvelle-Angleterre, l'état de New-York et la Virginie. Les femmes représentaient la grâce, la dignité et la culture intellectuelle de la vieille société coloniale.

Un écrivain américain contemporain nous donne une idée très claire et probablement très juste de ce que la plupart de ces femmes abandonnaient : "Les domaines des *Tories*—conservateurs—étaient au nombre des mieux tenus, leurs imposantes demeures s'élevaient au sommet des côteaux d'où la vue était splendide ; les longues avenues, les larges pelouses, les haies de parcs et de jardins bien taillées, les serviteurs, l'argenterie de famille, les tableaux choisis, toutes les nombreuses marques d'une économie domestique digne et généreuse, tout cela se trouvait en général chez les Tories". Ils abandonnèrent tout ce bien-être pour les forêts primitives, les cabanes de troncs d'arbres et les cruelles privations dont les Normands avaient souffert un siècle auparavant.

Le gouverneur Parr, décrivant l'arrivée des exilés à Shelburn, dit que "l'on pouvait voir de longues files de femmes assises sur la plage rocheuse et pleurant sur le triste changement de leur existence". Plusieurs d'entre elles ainsi que leurs enfants moururent de froid, de faim et des douleurs de l'exil. Les plus résolus cependant reprirent courage, et dans un espace de temps si court qu'il semble incroyable, les conservateurs de la Nouvelle-Ecosse atteignirent au moins à une apparence de la prospérité et à une ombre du bien-être auxquels ils avaient été accoutumés.

Ceux de l'ouest souffrirent, sinon plus vivement, au moins plus longtemps. Plusieurs milliers d'entre eux s'ouvrirent un chemin par-dessus les montagnes désertes et traversèrent les grands lacs pour fonder la nouvelle province d'Ontario. D'autres atteignirent l'ouest par la mer et le fleuve Saint-Laurent, mais aucun d'eux ne s'arrêta longtemps au milieu des établissements français.

Un siècle de crainte et de défiance ne s'était point effacé parce que les fleurs de lis avaient fait place à Québec à la bannière rouge d'Angleterre. Ces exilés furent, dans toute la force du terme, des pionniers ; et ceux qui avaient été élevés le plus délicatement partagèrent le travail des plus humbles.

A l'ouest, comme à l'est, ils apportèrent cependant des trésors supérieurs à l'or, oui, à l'or le plus fin, ils apportèrent une intelligence libre et énergique et les qualités nécessaires pour se gouverner par soi-même.

Ni l'autorité paternelle d'un roi, ni la sollicitude d'une église ne veilla sur les cœurs des fidèles conservateurs. Hommes et femmes résolus, ils conquirent le désert, fondèrent des villes et enseignèrent à leurs enfants à ne jamais perdre de vue ces conceptions de liberté et de justice qui forment l'idéal si soigneusement entretenu de leur race. Ce respect conservateur pour les anciens usages et cette opposition à tout changement brusque qui sépara les loyaux de leurs compatriotes pendant la révolution, a toujours distingué le gouvernement du Canada de celui des Etats-Unis.

Les Canadiens admettent que le monde tourne, mais ils ne sauraient se faire à l'idée qu'il doivent tourbillonner. La "femme nouvelle" existait aux Etats-Unis longtemps avant qu'elle traversât la frontière pour venir émanciper ses sœurs canadiennes.

De même que les principaux traits des femmes normandes dominent chez les Canadiennes-françaises, ainsi les qualités saillantes des vaillantes émigrées fidèles à l'Angleterre caractérisent les Anglaises du Canada. Leurs descendantes de l'est et de l'ouest ont traversé les plaines et les montagnes rocheuses pour aller implanter sur les côtes du Pacifique une population forte et sûre d'elle-même, fermement attachée aux principes politiques de ses ancêtres.

La position du Canada dans l'Empire britannique est celle d'un fils aîné qui atteint sa majorité : se trouvant pratiquement affranchi de toute dépendance, ses liens d'affection et de gratitude n'en sont que plus reserrés. Au dix-huitième siècle, les femmes des conservateurs abandonnèrent leurs foyers par attachement à un Empire uni britannique, et, à la fin du dix-neuvième siècle, leur esprit ferme et constant anime les femmes du Canada, qui sont prêtes même à de plus grands sacrifices pour maintenir l'intégrité de cet Empire.

Montréal, janvier 1900.

LA CANADIENNE DE LANGUE ANGLAISE AU FOYER ET DANS SES RELATIONS SOCIALES.

Il est rare que la vie d'une nation se manifeste fortement et sous son vrai jour dans les salons de la classe riche et fashionable ; mais l'on peut dire avec une certaine assurance, que là mieux qu'ailleurs, les aspirations sociales peuvent être étudiées; car les plaisirs choisis par ceux qui sont à même de choisir sont, en général, ceux que la masse voudrait s'assurer. Toutefois, pour saisir même superficiellement les aspirations qui ont leur expression dernière dans les divertissements fashionables d'une jeune nation, il faut remonter aux sources, tenter de classer les premiers colons d'après leur nationalité et leur position sociale. Cet examen nous permettra de déterminer les grandes lignes de la vie de famille au Canada.



Il ne faut pas oublier que l'établissement du Canada anglais est dû aux *United Empire Loyalists* (Loyalistes de l'Empire uni, ou partisans du maintien de la souveraineté de l'Angleterre en Amérique). Cette première immigration se composait de colons des Etats-Unis, restés fidèles à l'Angleterre durant la guerre de l'indépendance. La proportion d'immigrants de cette catégorie dans le Nouveau-Brunswick et l'Ontario fut assurément très grande. De sentiment ils étaient attachés à la Grande Bretagne, mais naturellement leurs habitudes étaient les mêmes que celles des habitants de la république voisine, et reproduisaeint le mode d'existence et les usages de l'ancienne société coloniale. Leurs descendants pour cette raison fraternisent facilement avec d'autres qui, pour divers motifs, sont venus depuis des Etats-Unis se fixer au Canada.

Une classe notable et nombreuse de colons purement anglais a été celle des soldats licenciés et militaires en retraite, qui se firent cultivateurs en vue de devenir propriétaires. Ils amenèrent leurs femmes et leurs filles, souvent très délicates, inaccoutumées au travail et à la monotonie de cette vie de labeur. Les exploitations entreprises dans ces conditions réussirent très rarement ; mais par-

fois, des rudes épreuves du début victorieusement subies, il sortit un *home* paisible et pittoresque, où la culture de l'esprit et du cœur n'était pas sacrifiée aux intérêts sordides, et où le véritable raffinement demeurait après qu'on eût renoncé à toute recherche de luxe et d'apparât. De foyers semblables à ceux-là, dans l'Est du Canada, sont sortis plusieurs des jeunes gens qui subséquemment se sont établis sur des ranches ou fermes de prairie dans le Nord-Ouest. Il est dans l'ordre qu'ils y amènent leurs sœurs, et un jour, peut-être, les sœurs d'autres hommes ; de sorte que les rapports de parenté avec l'Ouest ajoutent grandement à l'intérêt romantique de la vie dans les établissements plus anciens de l'Est. Principalement, aussi, chez les classes militaires et professionnelles de l'Angleterre, se sont recrutés, et se recrutent encore, pour le Nord-Ouest, de jeunes colons en nombre plus grand que ne pourrait fournir le Canada Est.

Au delà des Montagnes Rocheuses, la côte du Pacifique fut colonisée d'abord presque exclusivement par des Anglais. Là, comme à Halifax, la vie sociale subit l'influence du voisinage des stations militaires et navales. Naturellement, le plus grand nombre de colons se disant natifs d'Angleterre sont sortis des classes ouvrières ou industrielles, mais ceux-là ne sont pas en grand nombre arrivés à la distinction.

Il en est autrement des immigrants de descendance écossaise ou nord-irlandaise. Issus des classes ouvrières, commerciales et professionnelles, non seulement avaient-ils un esprit avisé et pratique, le désir de s'enrichir et l'aptitude intellectuelle, mais encore un sentiment religieux très vif, des habitudes puritaines et des goûts romanesques. L'immigration a eu souvent pour effet d'intensifier ces goûts et ces préjugés ceux surtout rattachés au souvenir du *home* qu'on a quitté. L'histoire de plus d'une famille aujourd'hui bien notée dans le commerce canadien peut se raconter ainsi. Il y eut, d'abord, la maisonnette et le magasin au bord de l'eau dans une de nos villes des lacs ; puis le logis au-dessus du magasin en gros ou de la maison de banque ; puis, avec la prospérité croissante, la villa, le jardin et la voiture de promenade. Le centre de cette vie était généralement quelque mère de famille calviniste dont l'activité incessante, les principes fermes et les sentiments profonds donnaient du ton et de la couleur à la prospérité de la famille. Son autorité est dévolue à ses filles canadiennes d'esprit plus souple, dont la tâche (souvent mal remplie) se borne à savoir dépenser

sagement l'intérêt du capital accumulé par la prévoyance des parents. Il se trouve également une bonne proportion d'Ecossais, particulièrement dans nos villes, issus d'une caste dont les intérêts ont été de l'ordre purement intellectuel.

Une autre classe qui mérite peut-être une mention spéciale est celle des familles des fonctionnaires des compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest. Plusieurs de ceux-ci dans les commencements épousèrent des femmes indiennes et laissèrent à leurs enfants non seulement une grande fortune mais des traditions de famille très romanesques.

A ces divers types de colons anglophones, si nous ajoutons la classe peu nombreuse mais influente de ceux qui nous arrivent constamment de l'ancien monde pour occuper des postes de confiance ou remplir des fonctions dans le ministère ecclésiastique et dans l'enseignement, nous aurons passé en revue les principales sources de la société anglaise du Canada. Peut-être un coup d'œil sur quelques-uns des *homes* typiques de la dernière génération nous fera-t-il saisir plus vivement les véritables sources des diverses aspirations et divers idéals qu'on trouve aujourd'hui s'entrecroisant dans le milieu social.

Il y a de longues années, un parti de touristes côtoyait les rivages de nos provinces maritimes de l'Est. Le navire s'arrêta, la nuit venue, à un village perdu de pêcheurs. Ayant à rendre visite au principal habitant, nos touristes cherchèrent leur chemin dans l'obscurité complète, et s'arrêtèrent à la porte d'une grande maison, dont les contrevents fermés ne laissaient passer aucune lumière qui permît de juger de l'extérieur. La surprise qu'ils éprouvèrent en entrant n'a jamais été oubliée. L'intérieur semblait celui d'un palais, riche en tentures, en objets d'arts et de luxe. Dans le salon, faisant de la musique, étaient une mère et ses filles, dont la beauté et la grâce, la toilette et le maintien indiquaient un mode d'existence tout à fait inattendu sur cette côte sauvage. Le chef de la famille avait amassé une fortune dans le commerce d'approvisionnement des pêcheurs et dans l'emballage et l'exportation des poissons reçus en échange. Ses fils, après avoir reçu leur éducation en Angleterre, étaient revenus occuper des positions importantes dans diverses parties du Canada. Ses filles, qui devaient bientôt avoir leurs propres maisons à conduire, avaient eu tous les avantages d'une éducation soignée.

Un des fils de cette même maison entra en société avec un homme dont la famille avait une histoire différente. Il y a cinquante ans, ses grands parents demeuraient dans le quartier le plus pauvre d'une de nos villes. De l'étage supérieur qui leur servait de logis, ils avaient une échappée sur la terre et le ciel du bon Dieu : un modeste balcon, l'annexe presque indispensable de l'habitation canadienne, même la plus pauvre. Ici, à portée de vue des montagnes laurentiennes et du large Saint-Laurent, habitaient l'activité et la simplicité de vie des paysans du nord de l'Irlande. Dans ces chambres, dépourvues de tapis et pauvrement meublées, le foyer était toujours gai, les gâteaux faits à la maison, des meilleurs, pour la réunion des filles mariées chez les vieux parents, chaque dimanche. Qu'elle avait été leur histoire? La pauvreté de sa famille avait contraint une jeune fille à traverser l'océan pour se mettre en service. Elle fit des épargnes sur ses gages, et à une époque où le coût de la traversée était plus élevé qu'aujourd'hui, elle fit venir une de ses sœurs au Canada, puis une autre ; puis les trois se cotisèrent pour faire venir leurs parents trop vieux pour travailler. Bientôt il y eut des gendres pour aider à leur soutien. Il fut donné aux vieux parents à l'heure de la mort de bénir leurs arrière-petits-enfants, dont la fortune croissait rapidement.

Une histoire semblable qui s'est déroulée à la campagne, se rattache à une pittoresque petite ruine dans la vallée de l'Ottawa. Cette première maison de pierre de la contrée fut bâtie par un vigoureux défricheur écossais dans le dernier quart du dix-huitième siècle. Ses murs en ruines se cachent aujourd'hui sous le feuillage des érables et des arbrisseaux en fleur. Dans la grande cheminée béante de la chambre de famille, la crémaillère de fer, couverte de rouille, est toujours suspendue. Dans cette même chambre, la fille de celui qui construisit la maison s'occupait tranquillement des soins du ménage, recevait les convives de son père à l'occasion des simples réjouissances des premiers temps de la colonie. Ici, elle se maria, et la ferme douceur de son tempérament se transmit plus tard à ses enfants qui devaient exercer leur large part d'influence dans leur province natale.

En contraste au tableau précédent, est l'image des revers de fortune d'une famille aristocratique. Au milieu de vastes champs labourés, à mi-chemin entre la forêt primitive et la rivière impétueuse dont les eaux charrient sans cesse les déchets de la scierie voisine, s'élève une mai-on de bois. Point de peinture sur les boi-

series, pas plus à l'intérieur qu'à l'extérieur : point d'ornementation ni de véranda confortable. A l'intérieur, des tapis de retailles, des tables grossières alternent étrangement avec de vieilles chaises couvertes en satin, des portraits de famille et de la porcelaine. Ici, une femme de haut rang, la reine de plus d'un bal à Dublin, éleva une génération de fils robustes. A leur tour, ils transmirent tous les grands et sincères sentiments qui se rattachent au mot *gentleman*, à des enfants qui vont tenter la fortune en ce nouveau monde dans des conditions à peine inférieures à celles qu'affronte le petit-fils du journalier.

Sortie d'une famille semblable à celle que nous venons de décrire, une jeune femme émigra vers les prairies de l'Ouest ; elle y est aujourd'hui devenue grand-mère. Sa maison faite de troncs d'arbres s'élève en un endroit où la prairie est ravinée par le cours rapide des eaux ; on y découvre une vaste prairie ondulée et sans arbres, fermée par la dentelure blanche de la chaîne montagneuse, ainsi que par la perspective plus modeste des bords verdoyants de la rivière, avec ses massifs gracieux de peupliers. Ayant passé près de vingt ans dans l'isolement, éloignée de douze milles de son plus proche voisin, cette femme courageuse est arrivée à se monter une bibliothèque avec collection de journaux, et à dresser ses filles non seulement à bien tenir une maison, mais de plus à s'intéresser largement au progrès intellectuel du monde.

Ce qu'on peut appeler *la société*, le grand monde du Canada, trouve sa plus haute expression dans les réceptions officielles données sans arrêt par le gouverneur.général et sa femme, ou dans celles qui sont données en leur honneur par les personnages les plus en vue des villes qu'ils visitent. Leur principale résidence est à Ottawa, la capitale de la Confédération canadienne. Ici, dans l'ancien hôtel du gouvernement, une suite ininterrompue de dîners, de bals, de concerts et autres fêtes sont donnés dans le cours de l'année par son Excellence. Les femmes des personnages politiques y viennent de toutes les parties du Canada. Quelques-unes de ces dames ont beaucoup voyagé dans l'ancien monde ; quelques-unes ont renoncé à des positions sociales plus élevées qu'aucune de celles accessibles dans le Dominion. D'autres sont venues de huttes de bois ou de ranches, de centres forestiers ou de villages de pêcheurs. Toutes nécessairement rapportent chez elles les impressions reçues à la cour vice-royale. Les femmes canadiennes ont beaucoup de l'initiative, de la dextérité manuelle, des connaissances culinaires, du tact intuitif et de

la vivacité d'esprit qui distinguent leurs sœurs des états voisins. Elles sont généralement plus conservatrices et peut-être plus persévérantes ; mais elles possèdent assurément à un haut degré la faculté d'imitation et d'adaptation ; et ce ne sont pas celles qui ont été mêlées antérieurement à la vie fashionable, qui sont le plus désireuses de la reproduire à leurs foyers ou qui y réussissent le mieux. Ainsi, s'il est vrai de dire que les personnes de bonne famille et de bonne éducation,—et elles sont nombreuses au Canada,—n'ont pas besoin de manuel de politesse, toutefois il s'est établi de la sorte une école de bonnes manières dont les leçons ont l'utilité pour ainsi dire de la monnaie courante.

Il est à remarquer que les femmes canadiennes, même des classes qui ont le plus de loisirs, doivent donner beaucoup plus de leur temps à la conduite de leur maison, et à la surveillance de leurs enfants, que les femmes des pays où le service domestique est plus effectif. Il est également remarquable que les jeunes filles ainsi habituées à la compagnie de leurs mères sont laissées plus libres dans leurs relations avec leurs amis de l'un et l'autre sexe ; elles ne sont pourtant pas dispensées d'être chaperonnées.

Si ce n'est dans les parties du pays où les habitations sont séparées par de grandes distances, le Canada est une terre de gaieté. En été, il n'est pas d'endroit si pauvre qui n'ait ses piques-niques et ses promenades sur l'eau. En hiver les glissades en *traîne* sauvage, le patinage et les promenades en raquettes sont devenus presque caractéristiques de la race. A la campagne, les longues veillées au foyer de la famille rurale aisée, appellent les divertissements. L'hospitalité du propriétaire canadien prospère, à la ville comme à la campagne, est proverbiale. Elle est de fait si large, que les personnes qui en sont l'objet, se figurent que cela va de soi, et ne se croient pas tenues, comme dans les sociétés plus anciennes, d'en témoigner, lorsqu'ils sont en état de le faire, leur reconnaissance.

La vie sociale qui a son centre dans les grandes villes trouve son expression dans deux cercles distincts : le monde élégant, et le monde universitaire ; il n'y a pas, toutefois, de ligne de démarcation très nette. Au même degré de l'échelle sociale, on trouve généralement plus de prodigalité, plus de luxe, plus d'élégance dans nos villes que dans celles de la Grande-Bretagne ou d'autres pays européens. Par suite, de grandes salles à dîner, de grands salons, des meubles coûteux, des fleurs rares, des confiseries exquises, sont regardés communément comme conditions nécessaires d'une hospitalité même modeste ; mais

il s'en trouve un grand nombre qui conserve une préférence pour la simplicité. Les fêtes d'intérieur ont surtout le caractère anglais. Les invitations à dîner sont pour les sept ou huit heures du soir. Les toilettes de bal sont importées de Londres, de Paris ou de New-York, ou bien elles sortent des mains tout aussi habiles de nos meilleures modistes.

Les cercles et les sociétés de musique sont bien encouragés et obtiennent de bons résultats. Le théâtre de salon est apprécié ; mais ici comme ailleurs, les pièces jouées n'ont pas un grand mérite littéraire. Les groupes de fidèles des diverses églises et chapelles fournissent un nombre si grand de divertissements publics, qu'on peut les regarder comme institutions sociales autant que religieuses.

A Montréal un trait saillant de la vie sociale, c'est le grand nombre de tableaux de prix et autres objets d'art réunis dans les hôtels des particuliers le plus en vue, et qui donnent un cachet très distingué aux expositions publiques de la galerie d'art pour lesquelles fréquemment ils sont prêtés. Aussi bien à Montréal qu'à Toronto, la musique des concerts publics est souvent excellente. Toronto est les siège de la *National Woman's Art Society* qui fait un bon travail de vulgarisation, et en développant le bon goût dans le vêtement et la décoration intérieure, ajoute assurément beaucoup au charme de la vie sociale.

Heureusement, pour notre jeune nation, les grandes lois naturelles qui ont toujours gouverné la vie en société opèrent rapidement la fusion de ses éléments divers en un tout de plus en plus homogène. La loyauté de l'habitant des colonies est intense au point presque d'être pathétique. Elle est pathétique parceque la Mère-Patrie n'a pas l'idée de sa force, et jusqu'à cette dernière guerre, ne se rendait pas compte de sa valeur. La loyauté à la couronne est par excellence le trait de nature qui unit tous les colons britanniques l'un à l'autre. Puis, au second rang par la force, vient l'amour du sol natal, et ils sont rares ceux qui, ayant contemplé, avec les grands yeux étonnés de l'enfance, les beautés naturelles du Canada, ont l'âme assez peu sensible pour ne pas être prêts à mourir au besoin pour sa liberté.

LILY DOUGALL.

MOEURS CANADIENNES-FRANÇAISES.

Les traits caractéristiques de la race sont restés imprimés chez les descendants des premiers colons français dans le nouveau monde. L'observateur, cependant, ne peut s'empêcher de remarquer l'influence que le climat, le milieu, le contact étranger ont eue sur le développement du rameau transplanté jadis sur les bords du Saint-Laurent.



Parmi les qualités retenues de l'héritage français, il y a l'aptitude aux arts. Spontanément, sans culture, jusque du fond de nos campagnes les talents surgissent. Nous avons nos conteurs, nos troubadours, nos musiciens populaires dont l'instruction et l'occasion auraient certainement fait les créateurs d'un art national. Malheureusement, tout encouragement a, jusqu'ici, manqué au génie canadien-français, et lui manque encore.

Le culte du confort est le vice des pays dont le climat sévère fait du confort une nécessité. Dans notre Canada aux longs hivers, la mère de famille, déjà fort occupée par les exigences d'une propreté méticuleuse complique encore sa vie des rites du formalisme anglais.

Il n'est pas de meilleure ménagère. Dans son intérieur la vigilance la plus minutieuse,—qu'un terme d'adaptation canadienne traduit par " particularité ",—s'allie à des besoins d'élégance, qui, s'ils n'atteignent pas toujours leur but, indiquent au moins une tendance ne demandant pour s'épanouir qu'un peu d'éducation artistique. La maîtresse de la maison la plus " particulière " donc, c'est-à-dire la plus soigneuse des infimes détails du ménage, ne renonce à aucune des autres obligations du décorum. Ses dome-tiques, presque toujours féminines, ont une livrée coquette et impeccable et son activité qui ne connaît pas de détails insignifiants, s'étend au rangement du centième pot de confitures dans l'armoire aux provisions. La vraie ménagère canadienne, redoutable ennemie du microbe, est de celles qui, non contentes de brosser les

meubles, récurent l'envers des tables. Les riches ne sont pas les seuls à cultiver cette perfection dans la tenue du ménage. En tout temps la porte entr'ouverte des chaumières montre au passant un ménage bien rangé, des " catalognes " propres et tendues à droit fil sur le plancher jaune d'un récent écurage, un poéle de fonte reluisant auquel le " lit de parade," à l'air rigide et solennel, fait pendant.

La propreté est le luxe du pauvre comme du petit bourgeois. Tout plaisir, toute solennité sont précédés et rehaussés dans le peuple, par un " berda ", ou ménage à fond. Les fêtes de Noël et de Pâques,—suprêmes réjouissances de la vie du paysan,—les noces, la visite paroissiale de M. le Curé perdraient beaucoup d'attrait et de prestige s'ils n'étaient annoncés par de scrupuleux nettoyages. Plus l'événement est grand, plus le branle-bas est considérable. Un petit coin négligé laisserait le même remords qu'un péché non avoué sur la conscience.

Pour plus de perfection, à la veille des principaux jours fériés, chacun complète l'épurement général par une confession qui rend les âmes aussi reluisantes que les meubles et répand une atmosphère de sérénité dans un intérieur harmonisé d'avance à l'état de grâce de la famille. Au sein même des villes cette antique tradition fleurit dans nos patriarcales familles françaises. Rares encore sont les mondaines qui osent briser avec la coutume héréditaire. Les exceptions se font plus communes chez les citadins. L'hommet surtout dans le mouvement fiévreux des cités, est plus facilemen, entrainé vers l'indifférence religieuse. Il ne possède pas comme la femme,—suivant l'expression de Lamennais,—cette lumière plus intime et plus immédiate qui fait d'elle au milieu de la confusion des idées et de la révolution des systèmes, la gardienne pieuse et incorruptible des croyances par lesquelles l'humanité subsiste.

L'idée religieuse éclaire et domine la vie de la femme canadienne-française. On a pu penser quelquefois, en voyant son étroite obéissance à l'autorité du prêtre que sa soumission, poussée jusqu'à la servilité appelait la tyrannie. On s'est trompé. L'influence cléricale dans la famille n'a rien d'excessif. Sollicitée par la confiance, elle s'y exerce discrètement et salutairement. A supposer qu'un tel pouvoir tendrait à l'abus, l'indépendance caractéristique du citoyen canadien,—normand croisé de breton, féru de ses droits et sachant les défendre sans oublier le respect dû aux personnes,—aurait bientôt fait de le ramener aux limites de juridiction. Il le prouve dans ses relations d'affaires avec son curé. Pour

ce qui est des questions d'administration, comme marguillier, ou encore sur le terrain politique, quand l'homme d'église a la malencontreuse idée de s'y aventurer, Jean-Baptiste ne se fait pas faute de " tenir son bout " comme il le dit. A ce respect universel de la discipline religieuse, on doit attribuer la régularité de nos mœurs familliales.

L'éducation reçue dans les couvents par la jeune fille, jointe à l'exemple qu'elle trouve chez sa mère, la prépare à la vie de devoir, paisible, heureuse ou résignée qui deviendra la sienne après le mariage. S'il y a un inconvénient toutefois à la tutelle du couvent, c'est celui de désintéresser les mères de la formation psychologique de leurs enfants et de faire qu'elles confient d'une façon trop absolue à des mains pieuses et dévouées, mais étrangères, la responsabilité d'une tâche que la divination maternelle peut le mieux accomplir.

Cependant après le vasselage du pensionnat et le " dorlottement " du toit paternel, deux agents dont l'influence soporeuse semblerait devoir être fatale à la forte trempe du caractère, l'enfant, mariée d'hier,—Dieu sait avec quelle optimiste inconscience, —trouve spontanément en elle des réserve d'énergie et de volonté pour affronter les charges de la nouvelle vie qui s'offre. Avec le joli sérieux des fillettes jouant " à la mère ", elle accomplit les obligations variées et délicates d'une maîtresse de maison, sans compter sur d'autres forces que les siennes, sans que sa jeune et intuitive expérience s'effarouche des difficultés du ménage. La maternité l'assagit encore en la confirmant dans la pratique de l'abnégation. La coquetterie, si peu qu'elle en ait, s'use chaque jour davantage chez la jeune mère canadienne, par l'exercice de l'oubli d'elle-même en faveur de ses bien-aimés petits. Ses quarante ans n'ont pas sonné que, d'elle-même elle prend sa retraite, renonce aux couleurs voyantes dans sa toilette et se range enfin parmi les douairières.

On dit beaucoup de bien des mariages d'inclination. Au Canada, au moins, on ne croit qu'à ceux-là ; il est avéré qu'ils réussissent, non par ce que la raison n'y préside pas, mais, au contraire, à cause de la double dose qu'on y met après, quand l'inclination, plus séduisante, mais moins solide que le raisonnement, vient à faire faillite.

Le divorce n'existe pas à l'état de loi dans notre pays. Le Sénat, dans certains cas, sous prétexte de circonstances exceptionnelles dont il est juge, l'accorde par un " bill " spécial, mais les catholiques ne s'en prévalent point.

Une fois mariés, il est entendu que c'est pour la vie ; si l'on s'est trompé, on songe plutôt à s'accommoder de son sort, à en tirer le meilleur parti possible qu'à se désespérer inutilement. L'enfant, ou plutôt les enfants, sont presque toujours les sauveurs de ces situations dangereuses.

On ne se borne guère, en effet, à l'unité chez les Canadiens. Il serait plus aisé de compter dans nos maisons les tables autour desquelles dix et douze convives mangent la soupe familiale, que celles ou trois seulement s'asseyent.

La jeune fille, gâtée sous le toit paternel, le serait encore par son mari, si d'elle-même, elle ne comprenait son devoir et ne tâchait de s'élever à sa hauteur. L'homme n'est pas éducateur, au moins dans le domaine domestique, où on le trouve plutôt disposé à prendre les choses telles qu'elles sont. Le mari se borne à jouir avec une surprise étonnée, des qualités que la vie commune lui révèle en sa compagne, et ne se montre pas exigeant sous le rapport intellectuel. S'il n'en tient qu'à lui, elle sera donc entretenue dans l'ignorance d'une importante partie de son rôle. Pour lui, il souffre des lacunes, s'il y en a, il les subit ; ou bien, il se console autrement.

Pareille conduite procède plutôt d'une confiance excessive que de l'indifférence, ou de l'apathie, souvent reproché au Canadien. Notre compatriote semble prendre pour acquis qu'il épouse une perfection. L'heure venue d'élever les enfants, la même confiance fait qu'il se décharge volontiers sur les épaeuls de la mère, de la plus grande part du fardeau. Le sentiment d'irresponsabilité dans lequel, au début, on laisse s'endormir la jeune femme, voilà pourtant la cause de l'imprévoyance qui règne généralement dans nos habitudes. L'épargne n'existe qu'à l'état d'exception.

La femme de l'aristocratie, pour sa part, peu instruite des affaires de son mari et libre d'ailleurs pour la dépense comme en toute chose, va jusqu'à la limite du budget conjugal, et le dépasse aussi, à moins qu'elle ne soit instinctivement économe. Le plus souvent les Canadiens, un peu bohêmes, ne craignent pas l'avenir. L'on se fie pour l'établissement des enfants à la grâce de Dieu, aux heureuses chances qui amèneront les bons partis, les excellents et les passables. En attendant, on les choie, les pauvres petits, on leur donne tout ce qu'on peut, en compensation de privations éventuelles. Il se produit effectivement de grandes inégalités dans la situation des frères et des sœurs, suivant leur instruction, leurs talents, leur beauté, etc. Il y en a au haut, et au bas de l'échelle ;

il y a des riches et des pauvres, des hommes d'état et des ouvriers. Il se fait ainsi, un perpétuel échange entre les classes ; les uns montant, les autres descendant. Il ne faudrait pas se figurer qu'au sein de cette démocratie sans cesse en évolution, le sentiment aristocratique soit ignoré. On y est, au contraire, très chatouilleux sur le chapitre des préséances fraîchement conquises.

Là où l'état d'irresponsabilité admis et toléré chez la femme, a les plus sérieuses conséquences, c'est quand il produit une insuffisance intellectuelle, nuisible à l'éducation de la famille. Beaucoup de mères en ressentent le malheur, mais trop tard, quand elles se trouvent sans prestige, sans prise sur sa raison, moralement impuissantes, devant un fils qui grandit.

La canadienne, si sage, si intelligente, n'a guère le goût des lectures sérieuses. On compterait celles qui ont leur bibliothèque. Notre pays, au reste, souffre d'une disette de livres. On sort du couvent avec un excellent fonds de notions générales qui ne demandent qu'à être développées ; mais rien ne favorise ni ne stimule le désir de se cultiver. Si l'indifférence en matière de haute culture règne presque généralement depuis un demi siècle chez les femmes canadiennes ; si les "salons" sont inconnus parmi nous, les hommes eux-mêmes, séparant absolument l'idée de plaisir intellectuel de celle de délassement social,—il faut reconnaître qu'un réveil s'est opéré depuis quelques années.

Le mouvement inusité a fait craindre à quelques-uns une invasion du "Féminisme". On a habillé de ce nom en d'autres pays, il est vrai, bien des audaces et des eccentricités qui ne s'acclimateront jamais ici. Pour ne citer qu'un des effets du réveil dont nous parlions, la fondation d'une chaire de littérature pour les femmes, aussi bien que pour les hommes, à l'Université Laval, est venue à la suite des revendications de quelques-unes d'entre elles. Des femmes instruites, lettrées même, nous n'avons pas voulu dire que l'espèce n'en existe pas ; il y en a toujours eu au Canada français.

De nos jours l'opinion publique, plus généreuse que le monde, les absout. Dans la société on met plusieurs conditions au pardon ; une modestie, un effacement complet d'abord ; puis, une maison mieux tenue, des enfants plus soignés que qui que ce soit. On passerait à d'autres un dîner retardé, un grain de poussière sur la cheminée du salon, une négligence de service, un bouton absent au veston du mari. A celles-là point. Il n'y a pas là trop à récriminer, car

on a raison d'attendre de la femme, avant toute chose, qu'elle maintienne l'ordre dans son intérieur et qu'elle fasse le bonheur des siens.

La vraie coquette est un type inconnu. Celle qui montrerait des dispositions à le devenir serait bientôt classée—ou déclassée, si l'on veut. C'est à peine si dans nos capitales et notre cité de Montréal nous pouvons montrer ce qui ressemble à la grande mondaine. Et encore, celle-là participe toujours de quelques unes des vertus de la Mère Gigogne. Sous les préciosités de ses élégances il faut que le bout de l'oreille de la ménagère perce. Je vous dénonce ces excellentes croquignoles que vous mangez à sa table. Leur délicatesse trahit la marque de fabrique et équivaut à sa signature. Nous ne sommes encore, du reste, à cette période heureuse de notre vie sociale, où, selon l'expression connue, le vice s'il existe—rend à la vertu le tribut d'hypocrisie.

Les plaisirs, les distractions de la femme du monde ressemblent à ceux de ses pareilles dans les autres pays. Au fond, ils n'en sont que le pastiche, à cause de ce fait que l'esprit de sociabilité n'existe plus que du côté de la femme ; si le lien social subsiste, si l'on se fréquente encore de famille à famille, cela n'est dû qu'à elle. Les hommes se sont affranchis de toute obligation. Ils ne font plus de visites, excepté dans le cercle d'une très restreinte intimité. Leur participation au fonctionnement de l'organisation mondaine se borne à accepter de temps à autre, une invitation à une soirée de cartes, à un dîner, à un " At Home ". Or, pour leur en adoucir la corvée, le fumoir est toujours là, offrant un refuge aux plus importants qui rougiraient d'être surpris ayant l'air de s'amuser au milieu d'un groupe féminin.

Un journal anglais de cette province pouvait encore, il y a quelques années, rendre à notre population canadienne-française le témoignage qu'elle détenait le monopole de la galanterie, et ajouter que la jeunesse masculine anglo-saxonne s'était policée à notre contact. Je crains bien que nous ne soyons en chemin de mériter de moins en moins un tel éloge. Cette fleur de la civilisation française que nos pères ont su conserver si longtemps vivace, la galanterie, se meurt ; ou, du moins, elle s'est tellement étiolée qu'on ne la reconnaît plus. L'urbanité qui ne se dément pas et qui semble rechercher les occasions de s'exercer ; cette exquise politesse indistinctement étendue à tous, devient par trop héroïque pour nos temps positifs. On ne fait plus guère de frais, aujourd'hui, que pour ceux qui nous plaisent.

Les bals ne sont donc à peu près fréquentés que par la jeunesse. Les parents, d'ailleurs, n'y sont généralement pas invités. La liberté d'aller ainsi dans le monde sous le patronage nominal d'un frère ou en compagnie de quelques sœurs et cousines ne semble pas présenter trop d'inconvénients puisque les parents, et des plus austères, la tolèrent.

Pour plusieurs de la classe moyenne, l'idée de plaisir est intimement associée à celle de bienfaisance. Les fêtes de charité dont le profits ont couvert le pays d'institutions magnifiques, sont toujours organisées par les femmes. Au sein d'une petite ville, le bazar annuel de l'hôpital, est une espèce de foire qui mêle en une occasion unique tous les rangs, offre un spectacle capiteux aux tranquilles villageois et tranche vivement sur l'éternelle monotonie de leur existence. Dans le concours des générosités, dans l'assaut de zèle général, toutes les passions comprimées, se donnent libre carrière. Le dévouement, la vanité, la coquetterie, la charité, l'amour du commandement, le besoin de se dépenser, la jalousie, mouvements humains habituellement déguisés sous la timidité villageoise, étouffés par la banalité grise du train-train journalier, trouvent ici à la faveur du bon motif, leur soupape de sûreté. Quelle aubaine pour ces populations stagnantes ! Quelle fièvre durant cette semaine de désarroi domestique !

A la campagne, le genre de vie ne diffère pas sensiblement des mœurs que nous avons décrites. Comme on parle le même langage d'un bout à l'autre du pays, on y a les mêmes habitudes, une façon identique de régler l'emploi des heures. L'amour du bien-être, du luxe, l'insouciance du lendemain se retrouvent là, quoique avec des exceptions plus nombreuses. Car il faut observer que plus on se rapproche des classes laborieuses, plus les moyens diminuent, et plus l'importance de la femme et sa responsabilité augmentent. Chez l'ouvrier elle est des deux, l'associé le plus intéressé sans lequel rien ne se conclut. Aux champs, elle est l'arbitre suprême dont l'influence dicte au mari, souvent jusqu'à la manière de voter :—" C'est la créature qui décide ça ", dira volontier notre paysan. Chez ces bonnes gens la somme énorme de travail que la femme contribue pour sa part aux intérêts de la famille, jointe à sa finesse naturelle et à son tact supérieur, lui donnent sur les siens une grande autorité morale.

L'hospitalité proverbiale du Canadien, comme toutes les bonnes traditions de notre race, se conservent surtout dans les mœurs

campagnardes. L'hôte y est toujours parfaitement reçu. L'exiguïté du logis ou la modicité des moyens ne sont pas des raisons valables pour se dispenser de le bien acceuillir. On se priverait plutôt pendant une semaine ; on donnerait son propre lit.

Le retour des fêtes fait grande sensation dans les districts ruraux. Dans les vastes cuisines où grouille toute la famille, s'élaborent les régals et les joies en perspective. Tandis que sur le poêle encombré de marmites mijotantes, rissole la croquignole parfumée, sous l'active surveillance de la mère, d'autres pétrissent la pâte des innombrables "tourtières", assaisonnent les ragoûts, vident les volailles qu'on va tout-à-l'heure mettre à la gelée dans l'armoire aux provisions. A l'écart du va-et-vient des cuisinières, dans un coin, l'une des filles repasse la dentelle qui ornera les toilettes du *réveillon* de la nuit de Noël. Une autre encore dans l'embrasure de la fenêtre, se penche, absorbée, sur le chapeau qu'elle garnit. Les enfants, faisant irruption au retour de l'école, oublient de fermer la porte derrière eux, attirés tout de suite autour des chaudrons au savoureux fumet dont ils réclament le gratin avec des airs de convoitise passionnée. Le temps d'abstinence où l'on fabrique toutes ces bonnes choses, double l'attrait de leurs promesses ; il vaut de bons moments à la fillette gourmande qui n'est pas obligée au jéûne, et qu'on institue la goûteuse générale.

Interrogée sur ses opinions politiques, la citoyenne serait assez embarrassée d'en formuler une. Il est vrai que dans une colonie où les affaires publiques se bornent d'ordinaire à des questions d'administration financière, les opinions ne courent pas les rues. Cependant, on trouve à la campagne, le type de la "politicienne". Les débats sur les personnalités politiques, la discussion sur le vote à donner, voilà encore une soupape à l'ardeur de certaines natures combatives. Autant que l'homme, la femme cède au préjugé. "Rouge" ou "Bleue" de naissance ou par alliance, elle défend sa couleur avec une extrême véhémence de sincérité.

Le sentiment de la nationalité ou l'idée patriotique n'est pas très accentuée, faute de culture. On s'appelle tout uniment : Canadienne. Cela signifie : le contraire d'anglaise, d'origine française. Il n'est pas indifférent de noter que l'air national de la province de Québec chante les " yeux doux " de Josephte et commence par les mots :

"Vive la Canadienne !"

Qu'on me permette de lui rendre, à mon tour, en finissant cette imparfaite esquisse, un juste témoignage.

En dépit de quelques lacunes dans son instruction, la femme canadienne représente au milieu de son peuple, la sagesse. Celui qui l'élève à la hauteur de sa confiance, la trouve de bon conseil. Sa douceur est comme une huile qui pénètre les mœurs. Sa droiture, sa pureté natives ont leur inconsciente influence. Elles conservent le culte de l'idéal. Elles transmettent de génération en génération, par l'exemple et l'atavisme, la bonté naturelle, la santé morale et physique. Sa patrie ne lui demande pas d'action d'éclat, et cependant les commencements de notre histoire ont démontré qu'elle sait au besoin se hausser aux plus nobles tâches. Depuis, en des temps plus pacifiques, le courage ne lui a jamais failli dans l'accomplissement de son rôle patriotique : celui de principale collaboratrice dans l'œuvre d'expansion en Amérique, de la nation canadienne-française.

Ce n'est pas une Spartiate ; c'est mieux, peut-être, c'est une bonne mère.

MADAME DANDURAND.

LA VIE DE FAMILLE DANS L'OUEST.

" L'Ouest " est le terme usité par les Canadiens pour désigner cette vaste région qui s'étend de la frontière nord des Etats-Unis à l'océan Arctique ; et depuis la province d'Ontario jusqu'à l'océan Pacifique, sur un parcours de mille milles d'une riche prairie, suivie d'une largeur presque égale de pays montagneux aux perspectives les plus grandioses du monde. Cette immense contrée comprend les provinces du Manitoba, à l'est, et de la Colombie-britannique, à l'ouest ; ainsi que les quatre territoires d'Assiniboine, Saskatchewan, Alberta et Athabaska à l'intérieur. Le Manitoba avec une grande étendue comprise dans les Territoires forme la zone de blé par excellence du monde. Déjà dans les régions de ranches des Territoires, des bestiaux, moutons, chevaux sont élevés en grand nombre. La Colombie-britannique s'enorgueillit de renfermer en elle-même tous les éléments de prospérité sociale. Ses seules richesses minérales en font un objet d'étonnement pour le monde ; ses bois de haute futaie sont de grande étendue et de grande valeur ; on peut dire la même chose de ses pêches ; et ses vallées, d'autre part, abondent en fruits, en produits agricoles et en gras pâturages.



Les habitants de ce grand Ouest diffèrent par l'origine, le caractère et la condition sociale ; mais en quelque endroit qu'on les rencontre, dans les prairies, dans les montagnes, ou sur les rivages de la mer, on les trouve toujours confiants, pleins d'espoir dans l'avenir. Ce peut être l'effet en partie de l'air exhilarant qu'on y respire, et en partie celui du sentiment de l'immensité des richesses qui leur sont dévolues ; mais, en dépit des misères de la vie du défricheur, leur foi dans l'avenir du pays demeure inébranlable. La plupart des premiers colons de l'Ouest venaient des anciennes provinces du Canada, hommes et femmes d'initiative et de ressources. Ils auront bien mérité de ceux qui viendront après eux, pour la sagesse avec laquelle ils y ont inauguré le mouvement religieux, scolaire et politique.

Il n'est guère possible dans cette courte étude de décrire complètement la vie de famille dans l'Ouest. Qu'il me suffise de dire que la vie urbaine ici ne diffère pas beaucoup de la vie urbaine

ailleurs. Pourtant, le progrès de ces villes de l'Ouest est merveilleux ; elles rivalisent entre elles dans l'application des découvertes et inventions modernes, telles qu'éclairage à l'électricité des rues et des maisons, constructions d'aqueducs et d'égoûts, et, dans les plus populeuses, services de tramways électriques des plus effectifs. Les établissements d'éducation et d'assistance sont d'un ordre supérieur et les églises se multiplient à mesure que s'accroit la population.

Mais quelles expressions emploierons-nous pour décrire nos prairies ? Elles sont toujours belles, et pour l'œil et l'oreille exercés pleines de merveilleuses harmonies. On ne peut que plaindre ceux qui trouvent monotone une prairie manitobaine. Les levers et les couchers de soleil parfois nous frappent par leur grandeur, parfois nous ravissent par leur beauté. Sur la prairie, un orage accompagné de tonnerre, lorsqu'on a devant soi le panorama du ciel tout entier vivement éclairé coup sur coup par la foudre, est un spectacle inoubliable. Et quoi de plus réjouissant que la vue de nos grands champs de froment doré, quoi de plus enchanteur que le murmure du vent lorsqu'il passe sur la face ondulante des blés. En vérité la moisson dorée de la prairie est d'un rapport meilleur et plus constant que ne sont les mines universellement renommées du Klondike. A partir du moment où la brave petite anémone se montre, au printemps, jusqu'aux gelées de l'hiver, la prairie est couverte de fleurs en succession ininterrompue, parmi lesquelles la petite rose des prairies, la verge d'or, le martagon, le tournesol sauvage, l'aster pourpré et nombre d'autres. Plusieurs colons de la prairie ont aujourd'hui de beaux jardins et sont heureux de voir que les plantes d'ornement, les arbustes fruitiers et les légumes croissent ici en abondance et atteignent la perfection. On donne beaucoup d'attention à la plantation d'arbres, et la fête des Arbres est une des mieux observées.

Le gouvernement canadien a sagement établi dans l'Ouest, à différents points, des stations agronomiques, qui donnent des leçons pratiques dans la culture des céréales, des prairies, des arbres fruitiers, des arbres d'ombrage, des plantes d'ornement et des fleurs. Le progrès réalisé dans ces plantations sur les pelouses et dans les jardins à la ville comme à la campagne, est la meilleure preuve de l'utilité de ces établissements. Déjà sur beaucoup de fermes des maisons confortables et bien aménagées ont remplacé les petites huttes de bois, nues, d'il y a quelques années ; les champs sont mieux cultivés, et le troupeau en meilleure condition, et les fermiers ont en banque de jolis magots.

La rareté de la main d'œuvre compétente pour le service domestique a fait retomber sur la femme la plus grande part du fardeau de cette vie du colon de l'Ouest. Nous espérons qu'on trouvera quelque moyen par lequel l'excédent des domestiques bien dressés de l'ancien monde viendra satisfaire aux besoins et à la demande du pays. La prospérité du foyer en tout lieu dépend beaucoup de la mère, et l'Ouest peut se féliciter du grand nombre de ses mères de familles qui sont cultivées et instruites. Il est certain aussi qu'elles sont à un degré remarquable braves, intelligentes et confiantes en elles-mêmes ; car autrement, elles n'auraient pas pris le parti de devenir colons en ce pays de "superbe isolement". La femme, dans les prairies, a la noble mission de faire tendre les siens, dans la pratique journalière de la vie, vers un idéal élevé de vérité et de justice, de leur enseigner l'amour du travail en lui-même et de leur faire accepter avec reconnaissance de la main du Grand Bienfaiteur ces largesses de la nature distribuées ici par Lui d'une manière si directe et avec tant de prodigalité.

C'est chez les mères de famille, dans ce pays neuf, et actif que nous trouverons le sentiment éclairé de tout ce qui a trait au bien-être du groupe familial. Elles ne doivent pas seulement être tendres et sincères, il leur faut de plus la sagesse et la largeur de vues, afin de bien préparer leurs fils et leurs filles pour ce grand héritage. De bons livres et des revues intéressantes sont aussi nécessaires que la nourriture du corps et le vêtement, si nous voulons armer les garçons et les fillettes de la prairie pour cette grande lutte de la vie où ils sont appelés à se distinguer. Il n'existe pas de meilleur milieu pour la formation de citoyens du meilleur type que celui de nos fermes de prairie avec leur vie si remplie et si libre. On y trouve place pour l'exercice de tous les talents, le déploiement de toutes les énergies. Durant les mois d'hiver on a beaucoup de loisirs pour la musique et la lecture des bons auteurs. Bien que ces travaux de ferme soient durs et parfois absorbants, néanmoins les piques-niques et les fêtes agricoles ont leurs jours en été, de même que le patinage, le *hockey*, le *curling* et les promenades en voiture, l'hiver. Notre Manitoba est tout autant "Notre-Dame du clair Soleil", que "Notre-Dame des Neiges".

Avec sa superbe nature, sa population brave, confiante, sûre d'elle-même, que l'Ouest demeure toujours la forteresse de la Liberté, l'heureux séjour de millions d'humains.

JESSIE McEWEN.

CHAPITRE III.

ÉTAT CIVIL ET POLITIQUE.

ÉTAT CIVIL DE LA FEMME AU CANADA.

(Excepté la province de Québec.)

Un résumé succinct des lois est tout ce qui peut être donné dans cet article, vû le peu d'espace.

La loi de l'Ontario est prise comme sujet principal accompagnée de quelques mentions très courtes des lois des autres provinces, quand il y a quelques divergences. Le sujet sera traité sous les titres suivants : 1° mineurs, personnes au-dessous de 21 ans ; 2° femmes non mariées ; 3° femmes mariées.



MINEURS.

Les droits et responsabilités des mineurs des deux sexes sont presque les mêmes. Ils ne peuvent faire de contrat valide, excepté dans peu de cas tels que dans les cas de nécessité, ou pour raison de salaire. Ils sont sous le contrôle des lois concernant les mineurs jusqu'à l'âge de vingt-et-un ans et par conséquent en tutelle. Dans l'Ontario, le contrat le plus important de la vie de l'homme et de celle de la femme, c'est-à-dire le mariage, peut être fait par les mineurs à l'âge de dix-huit ans, sans le consentement de leurs parents ou tuteurs.

D'après la loi commune d'Angleterre, les enfants appartiennent à leur père, ils sont siens, et les siens seulement. Blackstone s'exprime ainsi : ''les mères, comme telles, n'ont pas le pouvoir, elles ont révérence et respect''. Le père est le seul gardien de ses enfants mineurs, et nul contrat, avant le mariage, qui donnerait à la mère la tutelle et le contrôle des enfants de ce mariage, ne lierait le mari, il

ne serait point soutenu par les cours. Aucun contrat, avant le mariage, par lequel les enfants seraient tenus d'embrasser une religion autre que celle de leur père ne peut lier le mari futur. Même à la mort de leur père, la mère n'a pas plus de droit sur l'éducation religieuse de ses enfants qu'un tuteur nommé par le père, et si elle essayait de leur faire changer de religion, la cour peut et doit intervenir en nommant des tuteurs.

Dans la province de la Nouvelle-Ecosse un contrat antenuptial concernant la religion des enfants est valide.

Un père peut engager ses enfants, les mettre en apprentissage, les donner en adoption, les élever comme il veut et dans la religion qu'il veut. Il a droit à tous leurs salaires jusqu'à leur majorité. En réalité, il a le contrôle et la garde de leurs personnes jusqu'à cet âge.

Une mère, aux yeux de la loi, a le même pouvoir qu'un étranger. Moralement ses enfants lui doivent une espèce de respect et peut-être obéissance. Un père peut, par testament, nommer un ou plusieurs tuteurs pour ses enfants mineurs et en déposséder leur mère. Par l'Acte de 1887, la loi a été changée dans l'Ontario dans les particularités suivantes : la mère est la tutrice, à la mort de son époux, si ce dernier n'a pas nommé un tuteur dans son testament. Mais s'il désigne un ou des tuteurs, ou si la cour le fait (car elle a le pouvoir de le faire, si le père ne l'a fait,) la mère a le privilège d'agir conjointement aux personnes nommées. Provisoirement la mère peut nommer un tuteur, mais il n'a aucun droit d'action si la cour ne déclare le père incapable. Quand il arrive que la mère est seule tutrice à la mort de son mari, elle ne peut mettre ses enfants en apprentissage, excepté avec la sanction de deux juges de paix. Il est évident, qu'en loi, le jugement de la mère n'est pas considéré comme sain, puisqu'elle ne peut pas avoir la garde de ses enfants. Dans le Manitoba, la cour a le pouvoir de nommer la mère seule tutrice, en dépit de la personne nommée par le père dans son testament.

Dans le cas d'adultère de la mère, elle n'a même pas le droit de voir ses enfants, mais il n'en est pas ainsi du père dans le même cas.

La loi criminelle du Canada est renfermée dans le Code Criminel, dont beaucoup d'articles ont pour but la protection des filles et des femmes, mineures en loi.

En cas de séduction le défendeur ne peut plaider consentement, à moins que la fille ne soit au-dessus de seize ans.

Celui qui livre à la prostitution une fille au-dessous de quatorze ans est passible d'emprisonnement à vie et d'être fouetté (voyez les articles 61 et 269), mais pour le même délit la mère n'est passible que de quatorze années d'emprisonnement seulement. Si une mère livre à la prostitution sa fille au-dessus de quatorze ans, elle est passible de cinq ans, tandis qu'une personne étrangère, pour la même délit n'est passible que de deux années ; ou, en d'autres termes, une mère est moins criminelle qu'un étranger quand sa fille est au-dessous de quatorze ans et plus criminelle que lui quand sa fille a plus de quatorze ans.

De plus, un tuteur qui est complice de la prostitution de sa pupille est passible de cinq années d'emprisonnement, mais de deux ans seulement s'il est lui-même le principal coupable.

D'après le code, les hommes seuls sont passibles du fouet. La peine du fouet imposée aux filles et aux femmes pendant plusieurs siècles et jusqu'à 1820, avait un effet si démoralisant que cette peine a été abolie la même année pour ce sexe.

Femmes non mariées au-dessus de 21 ans.

Au point de vue des droits personnels et de propriété, les femmes non mariées sont égales aux hommes. Les veuves peuvent, sans inconvenance et pour des fins légales, être classées parmi les femmes non mariées.

A l'exception de certains emplois civils et carrières professionnelles, notre vieille loi commune n'a jamais eu la pensée de frapper d'incapacité les femmes non mariées, qui, majeures et saines d'esprit, ont toujours été autorisées à administrer leurs propriétés personnelles et immeubles ; de faire et de changer leurs testaments et codicilles, comme et quand, suivant le bon sens ou le caprice, elles le jugeaient à propos. Aucun conseil de famille composé d'hommes ne se permettait de les contrôler ; il n'y avait pas de limites à leurs acquisitions et héritages. Les femmes non mariées ont, de temps immémorial acheté, vendu, tenu magasins, fermes et auberges, fait leur marché, perçu leurs rentes, fait leurs placements, poursuivi leurs débiteurs, composé avec leurs créanciérs, et en un mot, vécu leur vie, sujettes à rien de pire qu'à une bonne considération et à de joyeux à-propos sur leur vie de célibataire.

La loi des Mines rejette l'emploie des femmes et des filles, et celles des fabriques et des ateliers mettent certaines restrictions à

leur travail. Autrement elles peuvent légalement exercer toute profession ou métier, s'engager dans tout commerce ou occupation autres que l'armée, bien que les coutumes les excluent de certaines carrières.

La seule profession fermée à la femme dans l'Ontario est le ministère religieux, et probablement pour la raison donnée dans deux des états de l'Union américaine, à savoir : qu'elle est trop bonne, étant un ange, et dans l'opinion contraire : qu'elle est trop mauvaise, étant la cause de la chute de l'homme.

Dans la province d'Ontario seulement elle a libre entrée au barreau. Possédant tous les droits et privilèges d'un avocat, aucun empêchement légal ne lui ôte le droit d'être *Bencher* (dignitaire de l'ordre de avocats), conseiller de la Reine, juge.

Aucune femme ne peut devenir échevin, conseiller, maire ou député de l'une ou l'autre chambre du parlement, mais dans l'Ontario, les femmes non mariées peuvent voter dans toutes les élections municipales, pourvu qu'elles possèdent les mêmes titres propriétaires que les hommes.

Femmes mariées.

La situation légale des femmes change beaucoup par leur mariage.

Nos ancêtres out tenu à traiter le mariage comme une suspension de l'existence indépendante de la femme et comme une absorption par le mari de la personne de la femme et de tous ses biens, quelle qu'en soit leur nature ou espèce, bien que le mari ait déclaré solennellement à l'autel : "Je te fais don de tous mes biens".

Cette notion de l'unité de l'homme et de la femme, signifiant la suspension des droits de la femme et la souveraineté du mari, paraît avoir été très agréable à toute la race des juristes anglais, chatouillant leur austère humeur et satisfaisant leur vue bornée de l'harmonie des choses. Avec quelle fine plaisanterie et quelle humeur le grand Blackstone traite ce sujet dans le premier livre de ces inimitables commentaires : "même les incapacités qui sont le propre de la femme sont en général destinées à sa protection et à son profit—*le beau sexe est un si grand favori pour les lois de l'Angleterre*".

Lord Lyndhurst fut le premier avocat de renom, dit-on, qui dénonça cette unité. Il reste cependant un exemple où l'unité

semble persister, ainsi :—si 5,000 dollars sont divisés entre Pierre, Jean et Jeanne en parties égales, et que Jeanne et Pierre aient la chance de se marier l'un à l'autre, l'héritage est alors divisé non en tiers, mais en moitiés, car Jeanne et Pierre sont regardés comme ne faisant qu'un, et prennent seulement une moitié pour eux, tandis que le veinard Jean s'en va avec l'autre moitié.

Une femme mariée n'a pas pleins pouvoirs de contrat. Elle peut contracter et être responsable pour ce qui concerne sa propriété privée, immobilière ou personnelle, poursuivre ou être poursuivie, trafiquer sur des parts, fonds, obligations, ou autres intérêts de toute nature ou espèce, et être partie contractante dans tout papier commercial, lettres de change, billets à ordre, traites, etc., et par conséquent se lier comme caution absolument comme si elle n'était point mariée.

Sa responsabilité dans tout contrat, n'est jamais personnelle cependant (comme cela existe pour un homme ou une femme non-mariée), mais propriétaire, c'est-à-dire eu égard à sa propriété séparée.

Il a été jugé qu'en vertu de la loi d'Ontario de 1872, *Married Woman's Property Act*, la femme ne peut se lier par contrat, si ce n'est en ce qui regarde ses biens propres.

D'après la loi de 1884, ses pouvoirs de contracter quoique étendus par rapport à ses biens séparés ne sont pas augmentés, et ils ne le sont pas non plus d'après la loi de 1897.

On peut dire cependant qu'ils ont été étendus d'après la dernière loi en ce sens que l'existence d'une propriété séparée libre au temps de l'entrée en contrat, ou en responsabilité, n'est pas, comme auparavant, une condition nécessaire à la validité du contrat.

Une femme mariée a droit de propriété sans pouvoir d'anticipation (telle est la jurisprudence), c'est-à-dire qu'elle ne peut engager d'avance ni le principal ni l'intérêt. Comme on ne peut saisir la propriété d'une femme mariée que dans quelques cas exceptionnels, l'unique avantage de cette situation est : "qu'elle peut se servir de ce frein pour déconfire ses ennemis et défier ses fournisseurs, et quand cela lui plaît elle requiert la cour pour empêcher toute saisie".

L'effet d'une mesure de la loi de 1897 est de rendre la propriété acquise par une femme, après la mort de son mari, responsable d'un jugement pour un contrat fait du vivant de son mari. D'après les lois antérieures, une propriété séparée seulement pouvait être responsable, telle est encore la loi au Manitoba.

D'après les lois des *Biens de la femme mariée* de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, toute femme mariée peut maintenant avoir, retenir et aliéner, par testament ou autrement, tous les biens personnels et immeubles acquis ou qui lui sont échus en tout temps, comme si elle n'était pas mariée.

Excepté dans l'Ontario, dans le cas où elle était mariée le ou avant le 2 mars 1872, et que la propriété lui était échue ou avait été acquise par elle avant cette date ou entre le 30 décembre 1877 et le 1er juillet 1884, la participation du mari est encore nécessaire dans l'acte, afin de transmettre ses propres droits sur la propriété de sa femme.

Les lois régissant *les Biens de la femme mariée* ont été introduites dans les autres provinces à différentes époques, à savoir : Manitoba, 1875; Nouveau-Brunswick, 1896; Nouvelle-Ecosse, 1er janvier 1899; Ile de Prince-Edouard, 1896 ; Colombie-britannique, 1887 ; Territoires du Nord-Ouest, 1er janvier 1897. La loi peut être énoncée comme suit : toute femme mariée peut avoir, retenir ou aliéner, par testament ou autrement, comme une femme non mariée, tous ses biens personnels et immeubles acquis par elle ou qui lui sont échus après l'entrée en force des susdites lois dans chaque province respectivement. Le consentement du mari au testament de sa femme est encore nécessaire dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse.

Excepté dans les provinces qui bordent l'océan atlantique, une singulière anomalie se produit lorsqu'une femme mariée est fidéicommissaire d'une succession en qualité d'exécutrice testamentaire. Si elle a l'usufruit de biens immeubles, elle peut en disposer sans le consentement de son mari ; mais si en qualité d'administratrice elle n'a qu'un pouvoir représentatif, elle ne peut transférer la *propriété légale* sans son entremise ou sans les interminables procédés des lois 3 et 4 Guillaume IV, chap. 74. Tandis qu'elle peut entreprendre la tâche importante de poursuivre pour tout ce qui a rapport à la succession, elle ne peut faire une chose bien plus simple, transmettre le droit légal de propriété sans sa permission ; elle ne peut non plus transférer la propriété légale possédée par elle, en sa qualité d'administratrice, sans son concours, excepté si cela se trouve dans l'une ou l'autre des classes spécifiées dans l'article 10, Lois refondues d'Ontario, chap. 163.

Tous les gages d'une femme mariée sont sa propriété personnelle, qu'ils aient été gagnés par elle soit dans des emplois, métiers ou occupations, dans lesquels son mari n'a pas de part, soit dans l'exercice de travaux littéraires ou artistiques.

L'ancienne loi exigeait le consentement, exprimé ou implicite du mari autorisant sa femme à s'engager dans quelque commerce ou occupation, etc.; et comme notre loi est muette sur ce point, il semblerait que son consentement fût encore nécessaire à sa femme pour qu'elle pût gagner un salaire à l'emploi d'un autre. Par exemple, si elle s'engageait comme servante, il pourrait notifier son patron de ne plus réclamer ses services, et s'il refuse, le mari a droit de le poursuivre comme receleur. La raison en est qu'une femme pourrait cesser ses rapports matrimoniaux sans le consentement du mari, et sans qu'il en fût de sa faute, pouvoir que jamais la loi n'a pu avoir l'intention de lui donner.

Cependant, il paraît que, si elle s'engageait dans quelque commerce, etc., ou suivait une profession, métier ou vocation, pour son compte, c'est-à-dire pas à l'emploi d'un autre, son mari ne peut l'empêcher en autant qu'il n'a d'action que contre elle. Donc, bien que, maintenant, un mari ne puisse confisquer les gages de sa femme, il peut par son intervention paralyser son droit de gagner.

Dans la Nouvelle-Ecosse un consentement écrit et enregistré du mari est nécessaire à une femme mariée pour avoir droit aux gains de son commerce, et dans l'Ile de Prince-Edouard, elle n'y a droit dans aucun cas excepté s'il existe séparation entre eux.

Le mari exerce encore dans une mesure restreinte un droit de tutelle et de surveillance sur la personne de sa femme. Aujourd'hui cette tutelle cesse à la suite de mauvais traitements ou d'un arrêt de séparation de corps prononcé entre les époux. Le mari peut commettre un rapt sur la personne de sa femme sans être passible de poursuite, même s'il lui communique des maux répugnants. La contrainte cependant ne doit pas mettre sa vie et sa santé en péril.

Le cas Jackson en 1892 abolit toutes les sentences relatives à la restitution des droits conjugaux. Lord Esher, dans une pompeuse digression, foula aux pieds la loi commune, mais Lord Justice Fry, bien qu'il prît un ton plus solennel, embarrassé qu'il était par son érudition en la matière, admit, avec le reste de la cour, qu'un homme n'a pas le droit d'employer la force pour retenir sa femme ni de l'emprisonner.

A la mort d'une femme intestat, quand un mari est usufruitier de faveur, *Tenant by Curtesy* (c'est-à-dire a un intérêt à vie dans les biens de sa femme), il peut aussi, d'après la loi de la 29e année du du règne de Charles II, chap. 3, article 24, se faire accorder des

lettres d'administration sur ses immeubles et comme tel administrateur, se les approprier pour son usage, même s'il y a des enfants vivants.

Une femme a un droit de douaire sur les biens de son défunt mari, excepté dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest où ce droit a été aboli. Une mère a dans l'Ontario les mêmes droits qu'un père dans le cas d'héritage sans testament. Mais dans les autres provinces, le père prend toute la succession à l'exclusion de la mère.

CLARA BRETT MARTIN.

ÉTUDE SUR LA CONDITION LEGALE DES FEMMES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Etudier la condition légale de la femme, c'est décrire son état dans la société civile, énumérer ses pouvoirs, mesurer son champ d'action, définir sa capacité. Le droit s'est emparé de toutes les phases de l'existence humaine pour les réglementer. Il s'étend sur nous à notre entrée dans la vie comme un immense réseau qui nous enserre à jamais. Nous sommes là pris à quelques-unes de ses mailles, et bon gré mal gré, nous en subissons l'irrésistible force. La loi s'impose, et selon que nous sommes mineur ou majeur, célibataire, époux ou épouse, elle nous accorde des droits plus ou moins étendus, strictement définis.



La femme non mariée, qu'elle soit fille ou veuve, possède dans la vie privée la même capacité que l'homme; elle exerce comme lui ses droits civils; est libredans ses actes et l'administration de ses biens. Mais si le code proclame l'égalité des sexes dans ces limites, il lui répugne au contraire de la reconnaître au delà ; voilà pourquoi il déclare les femmes incapables de remplir certaines fonctions réputées publiques, telles que la tutelle, la curatelle. La mère seule et les autres ascendantes en viduité peuvent être tutrices à leurs enfants et petits-enfants. L'épouse, par exception encore, peut devenir curatrice à son mari interdit.

La femme qui se marie a-t-elle conscience du changement qui s'opère dans sa condition légale? Ce "oui" qu'elle prononce, sait-elle à quoi il la lie? Sa liberté, ses biens, tout ce qui la touche, tout ce qui l'intéresse va subir une altération par la démarche qu'elle fait.

Le code s'exprime ainsi : " La femme doit obéissance à son mari, le mari, protection à sa femme ". Et pour que cette dépendance de la

femme soit vraiment effective, et que la protection que le mari lui accorde ne soit pas un vain mot, la loi en fait une incapable ; elle la dépouille de l'exercice de ses droits civils, de tous excepté celui de tester, qui reste inviolable. Les privilèges, les bienfaits de la vie civile dont jouissent les majeurs, sans distinction de sexes, elle défend à la femme mariée d'en user ; sa personnalité s'efface, s'éteint, elle est absorbée par celle de son époux, au point que, veut-elle acquérir des biens, en disposer, recevoir une donation, prendre sa part dans une succession, déployer son initiative, soit pour tenir un négoce, se livrer à une industrie, se défendre en justice, intenter une action ; veut-elle favoriser quelqu'un, s'obliger pour autrui, faire une libéralité à ses enfants, pourvoir à leur établissement, etc., tous ces actes sont frappés de nullité absolue, sans égard pour ce qu'ils peuvent avoir de juste, de raisonnable et d'avantageux pour elle. Leur valeur est nulle au point que la femme veut-elle ratifier plus tard, pendant son veuvage, ou avec le concours de son mari, un acte qu'elle a consenti sans autorisation maritale, par exemple l'acceptation d'une donation que lui a faite un ascendant, elle ne le pourrait pas, car on ne ratifie pas le néant. Voilà dans toute sa crudité, l'exposé succinct de l'incapacité de la femme pendant le mariage.

Mais la loi entend-elle réduire celle-ci à une inaction complète et son rôle doit-il nécessairement demeurer passif ? Non ; mais alors qui relèvera la femme de cette incapacité qui pèse sur elle ? Ce sera son mari par l'autorisation qu'il lui donnera.

Dès qu'elle est autorisée, la femme reconquiert momentanément sa capacité, et les actes, accomplis par elle dans ces conditions, ont pleine valeur, et reçoivent leur sanction de la loi. S'agit-il pour une femme de vendre ses immeubles, de les hypothéquer, de recevoir une succession, d'accepter un don, de transporter un bien à ses enfants ; elle pourra faire valablement tous ces actes de la vie civile, pourvu qu'elle soit autorisée.

La femme mariée autorisée peut donc encourir toutes sortes de responsabilités, excepté toutefois, s'engager pour son mari. Cette disposition fort sage est une protection efficace que la loi accorde à la femme pour la soustraire aux obsessions de son époux et lui permettre de conserver ses biens intacts. La loi permet cependant à la femme d'avancer des fonds à son mari, de payer ses dettes, croyant qu'elle appréciera toutes les conséquences de l'acte qu'elle fait en se dépouillant de ses biens. Mais la loi, en lui défendant

de s'obliger pour son mari, entend la prémunir contre ses libéralités dangereuses, auxquelles on consent aisément quand, sans rien donner dans le présent, on ne fait que garantir le paiement d'obligations qu'on espère ne jamais rencontrer, et qui, d'après l'expérience journalière entraînent tant de ruines.

Une autre restriction apportée à la capacité de la femme pendant le mariage, et celle-là est réciproque pour le mari, c'est la défense qui est faite aux époux de s'avantager tant que dure leur union. Les libéralités qu'ils peuvent se faire pendant cette période sont en principe toutes remboursables à la dissolution du mariage. Le mari peut-il par une autorisation générale laisser jouir sa femme d'une véritable liberté éludant ainsi la rigueur de la loi ? Cette libéralité a été prévue et défendue expressément par nos lois. Les agissements de la femme doivent être contrôlés spécialement par le mari ; une autorisation générale ne vaut rien, l'autorisation doit être spéciale.

Par anticipation, nous dirons que dans certaines conditions, la femme peut se réserver par contrat de mariage, la faculté d'administrer ses biens ; mais nous verrons en temps et lieu, que ce pouvoir ne contredit pas le principe de l'incapacité dont est frappée la femme mariée et qui se fait sentir d'ailleurs sous tous les régimes matrimoniaux. La femme reste-t-elle sans appel de la décision du mari qui lui refuse l'autorisation dont elle a besoin ? Non, elle peut en appeler au juge qui l'autorisera s'il le croit convenable.

En face de cette abdication de ses libertés, de cette abnégation de soi que fait la femme, que lui apporte donc le mari en retour ? Il doit la recevoir, la nourrir, la faire vivre convenablement, suivant ses moyens. Le mari doit recevoir sa femme ; mais celle-ci est obligée de le suivre partout où il juge à propos de s'établir ; sa nationalité est liée à celle de son époux. Nous connaissons tous le vieil adage populaire : "Qui prend mari, prend pays". Les époux se doivent une fidélité inviolable, leurs serments sont sacrés. Le devoir est réciproque, mais la loi qui le sanctionne a des rigueurs inégales. L'adultère de la femme est toujours abominable, celle qui le commet, peut être poursuivie en justice et punie ; le mari trompé peut toujours demander la séparation. Si au contraire, c'est le mari qui est coupable, la femme ne peut invoquer cette faute comme cause de séparation que s'il entretient une concubine dans

la maison commune. Un accident, une faiblesse passagère, pour une personne de sa maison, ne le ferait pas tomber sous le coup de la loi.

Bien que le principe de l'indissolubilité du mariage soit fortement proclamée par le code, le parlement fédéral a le pouvoir de passer des lois spéciales pour permettre le divorce.

Arrêtons-nous un instant à la situation que créent les liens de parenté entre la mère et les enfants. La loi civile, s'harmonisant avec la loi naturelle et religieuse, pose ce précepte : l'enfant à tout âge doit honneur et respect à ses père et mère. Les titres qu'ils ont à la vénération de leur descendance, sont en effet les mêmes ; la puissance, l'autorité, que la nature leur donne découlent de la même source ; mais le père seul exerce cette autorité pendant le mariage, la femme abdique la sienne ; elle renonce à ce droit comme à tant d'autres ; devient-elle veuve, elle le reprend en entier.

Nous connaissons tous par expérience combien les mœurs corrigent ce que nos lois ont d'arbitraire et de rigoureux pour les susceptibilités d'une mère à ce chapitre de la puissance paternelle ; l'usage veut que la femme déploie dans l'éducation et la formation morale de ses enfants beaucoup plus d'initiative que ne lui en donnent nos lois. Hâtons-nous d'ajouter que le législateur a pressenti qu'il ne devait prévenir que les conflits entre père et mère et laisser autant que possible l'influence salutaire de celle-ci se répandre sur les siens pour le plus grand bien de la famille. A côté de l'autorité paternelle, il établit le droit de surveillance de la mère sur ses enfants ; droit qu'elle peut exercer même quand elle est séparée de son mari, et que la garde de ses enfants lui est refusée.

Qu'elle est l'étendue des pouvoirs de la femme sur ses biens ? Il ne peut s'agir évidemment ici que de la femme mariée, nous savons que l'autre, celle qui ne l'est pas, use de ses biens selon son bon plaisir dès qu'elle est majeure. La loi qui détermine l'étendue de ces pouvoirs varie avec les régimes matrimoniaux. Le régime matrimonial détermine la répartition de la richesse entre les époux ainsi que les charges et les droits que sa possession entraîne. Le choix d'un régime matrimonial doit être fait avec beaucoup de discernement, puisqu'il est interdit de le changer après le mariage ou d'en corriger les lacunes par des dons mutuels entre époux. La seule atténuation apportée à ces défenses est celle qui permet au mari d'assurer sa vie en faveur de sa femme.

COMMUNAUTÉ LÉGALE.

La communauté légale est la loi commune, le régime qui s'impose aux époux par le seul fait de leur mariage, si le mari est domicilié dans la province de Québec. Le seul moyen d'échapper à ce régime est de s'en créer un propre par contrat de mariage.

Dans la communauté légale, comme ce terme l'indique, les époux contribuent chacun pour sa part à la création d'un fonds commun, dont le mari devient propriétaire et maître, et sur lequel ils ont des droits fort inégaux. Les époux peuvent posséder, en outre, des biens personnels qu'on appelle leurs propres, et dont l'administration appartient encore au mari. Néanmoins il ne peut aliéner les propres de sa femme sans obtenir au préalable son concours.

Donc dans la communauté légale, on doit faire trois parts : 1° ce qui compose le patrimoine commun ; 2° les propres du mari ; 3° les propres de la femme.

L'actif du fonds commun se compose :

1° De tous les biens acquis pendant le mariage, par l'un ou l'autre des époux, à quelque titre que ce soit ; fruit de l'industrie du mari, ou salaire de la femme, si elle se livre à un travail rémunérateur, dons, legs, tout tombe dans la communauté, excepté toutefois, les immeubles qui échoient aux époux, d'ascendants, et les meubles ou immeubles donnés par d'autres que ceux-ci avec stipulation expresse qu'ils ne deviendront pas biens de communauté.

2° De tous les meubles que les époux possèdent au jour de la célébration du mariage ; ce qui comprend les actions dans les compagnies financières et commerciales, etc ; par conséquent la portion la plus notable des fortunes de nos jours.

3° C'est encore dans le fonds commun, remarquons-le bien, que se versent tous les revenus des propres.

En somme tous les revenus des époux, de quelque nature qu'ils proviennent, tombent dans la communauté ; et leurs propres ne se composent plus que de la nue-propriété, c'est-à-dire, du seul capital, sans les revenus des biens suivants : 1° des immeubles possédés par les époux avant le mariage ; 2° des immeubles qui leur échoient pendant sa durée, d'ascendants, à titre gratuit ; 3° des meubles ou immeubles donnés ou légués avec condition expresse stipulée par le bienfaiteur qu'ils ne seront pas biens communs.

Voyons maintenant comment se répartissent les droits des époux sur le patrimoine commun. Bien que dans un sens, les époux soient propriétaires conjoints, cependant le mari a seul l'administration des biens de la communauté. Il peut les vendre, les hypothéquer, les aliéner, les donner même gratuitement s'il lui plait, sans le concours de sa femme, et sans jamais être tenu de lui rendre compte. La loi ajoute : Pourvu qu'il agisse sans fraude. Or, cette restriction apportée à la liberté du mari à l'égard des biens communs est fort peu efficace envers la femme puisqu'elle ne lui donne pas le moyen d'enrayer le gaspillage ou la dissipation des biens communs. Elle signifie seulement que le mari ne pourrait pas par des placements frauduleux faire en sorte que sa femme ne reçût point sa part à la dissolution de la communauté ; époque où le patrimoine commun se partage également entre les époux ou leurs héritiers.

Les droits de la femme sur les biens communs sont donc négatifs pendant le mariage ; et rien n'est permis à son initiative pour leur conservation si ce n'est demander la séparation de biens dans le cas où le mari compromet les intérêts de la femme, quand celle-ci peut avoir des droits de reprises sur la communauté lors de la dissolution. Elle peut cependant par privilège accordé aux banques d'épargnes, faire en son nom, dans ces caisses, des dépôts jusqu'au montant de 2,000 dollars et les retirer sur ses seules quittances. Si le mari autorise sa femme commune à agir, il devient responsable de ses dettes. On suppose toujours qu'il donne à celle-ci un mandat tacite pour faire les frais nécessaires à l'entretien du ménage. Le juge peut suppléer à l'autorisation maritale et rendre la femme commune habile à agir ; mais les obligations contractées ainsi avec simple autorisation judiciaire ne lient plus le mari ; la femme en supporte seule la responsabilité. A quel titre en effet engagerait-elle contre le gré de son mari le patrimoine commun. Est-ce parce qu'elle a contribué à sa formation. Est-ce à cause de sa mise, de l'apport qu'elle y a fait ? Croire cela, serait bien peu comprendre l'esprit de la loi ; souvenons-nous que la femme commune se dépossède de tous ses revenus en faveur de son mari ; ils ne sont plus à elle, du moins elle n'a sur eux que des droits éventuels. Comment se paieront donc les créanciers de la femme commune autorisée judiciairement ? Ils prendront sur ses propres ? Mais oublie-t-on qu'elle n'en perçoit pas les revenus ; alors, ils se paieront sur le capital ? Cela priverait le mari d'en jouir ! Les créanciers attendront donc la dissolution de la communauté pour percevoir ce qui leur est dû. Ces principes

étant compris, nous saisirons aisément le sens du tableau suivant qui donne un état complet de l'actif et du passif des biens communs:

ACTIF.

1° Biens acquis pendant le mariage, excepté les immeubles qui viennent d'ascendants, et les biens qui sont donnés avec stipulation expresse qu'ils seront exclus de la communauté ;

2° Meubles possédés par les époux au moment du mariage ;

3° Revenus des propres.

PASSIF.

1° Charge du ménage;

2° Dettes du mari antérieures au mariage ;

3° Dettes de la femme antérieures au mariage, pourvu qu'elles soient de date certaine, ou soient dûment constatées lors de sa célébration;

4° Dettes du mari pendant le mariage;

5° Pénalités encourues par le mari;

6° Dettes de la femme contractées avec l'autorisation maritale.

Le patrimoine commun est donc employé à subvenir aux frais d'entretien, aux besoins de la famille, et cela sous l'administration exclusive du chef ; aussi les dettes de la femme ne sont-elles acquittées avec ces biens qu'en autant que le mari les autorise. Cependant, nous l'avons remarqué au paragraphe troisième de notre tableau, la communauté s'engage à solder les obligations que la femme a contractées librement avant son mariage. Or, il est important, que le mari ne soit pas induit en erreur par son épouse, et que celle-ci profite de cette porte ouverte sur le champ clos de ses libertés perdues pour imputer au compte de son époux des dettes postérieures à la date de leur union. Tout est prévu ; le mari n'est obligé de payer les dettes de sa femme antérieures à leur mariage qu'en autant qu'elles sont dûment constatées au jour de sa célébration.

Nous avons encore remarqué au paragraphe cinquième que la communauté doit supporter les pénalités encourues par le mari pour crimes ou délits. Cette loi fait donc peser jusqu'à un certain point sur la femme la responsabilité des fautes de son époux ; puisque les amendes auxquelles on le condamne appauvrissent d'autant le patrimoine, et réduiseut pour l'avenir la part qu'elle en retirera à la dissolution. La réciproque n'a pas lieu. Si la femme se rend coupable de méfaits et devient passible d'une condamnation pécuniaire, elle ne subit sa peine qu'à la dissolution de la communauté, sur ses biens personnels seulement, afin de ne pas nuire au mari dans la jouissance des bien communs : " *dura lex*, la loi est dure, mais c'est la loi ".

Jusqu'à présent sans doute nous avons trouvé que ce mot : "Communauté légale" a un sens fort dérisoire à l'égard de la femme. Ce régime autoritaire en effet ne mériterait pas ce nom, s'il devait indéfiniment rester ce qu'il est pendant le mariage. Nous pouvons dire sans trop de hardiesse que la communauté n'a de vrai sens qu'à l'époque de sa dissolution. Alors seulement la femme est mise sur un pied d'égalité avec son mari dans l'exercice de ses droits sur les biens communs. Même, elle use à ce moment de privilèges qui sont jusqu'à un certain point une compensation au rôle effacé qu'elle a joué pendant le mariage. La dissolution de la communauté arrive à la mort de l'un ou l'autre des époux et dans le cas de séparation. Les biens communs se divisent alors en deux parts, dont l'une va au mari et l'autre à la femme ou à leurs représentants, c'est-à-dire à leurs héritiers. La femme fait tous ses prélèvements avant ceux du mari, et elle jouit d'un privilège très grand : celui d'opter entre l'acceptation ou la répudiation de la communauté, ce qui dans ce dernier cas la libère de toute contribution aux dettes tombées à la charge de la communauté, même les siennes.

Autant la loi est rigoureuse pour la femme pendant le mariage, autant elle devient généreuse et clémente après sa dissolution ; ceci est manifeste dans le douaire. Le douaire est un gain de survie dont jouit la femme et qu'elle prend sur les biens de son mari. Il existe sous tous les régimes matrimoniaux. Ce droit lui permet de percevoir à titre d'usufruitière les revenus de la moitié des immeubles possédés par le mari au moment du mariage, et de ceux qui lui sont donnés plus tard par ses ascendants ; c'est-à-dire la moitié à peu près des propres de son époux. Rien n'empêche que le mari n'accorde à sa femme un douaire conventionnel par contrat de mariage.

Les immeubles sujets au douaire sont irrévocablement soumis à cette charge si l'enregistrement en a été fait ; et le mari ne peut pas les aliéner définitivement à moins que la femme ne renonce à son douaire ; ce qu'elle peut toujours faire en partie ou totalement, soit par contrat de mariage, soit autrement pendant sa durée. Dans le fait, la renonciation au douaire est devenue une clause qui se met dans tous les contrats de mariage ; au point que quelques-uns réclament son abolition. Les femmes ne se donneront-elles pas la peine, elles aussi, d'étudier une question qui les intéresse au plus haut point ?

L'espace restreint qui nous a été marqué pour enfermer un sujet aussi vaste que le nôtre, me défend de parler, autrement que pour en faire mention, des régimes matrimoniaux créés par contrat de mariage. Ce sont : 1° La communauté conventionnelle ; 2° L'exclusion de communauté ; 3° La séparation de biens. Dans la communauté conventionnelle, les parties tout en acceptant pour régir leurs biens les règles ordinaires de la communauté légale stipulent cependant quelques dispositions spéciales relativement à la composition du patrimoine commun. Dans l'exclusion de communauté, les biens des époux ne se confondent plus ; mais la femme renonce à la jouissance des siens en faveur de son mari, qui en perçoit seul les revenus à titre d'usufruitier. Il administre à cet effet la fortune de son épouse et est tenu à sa conservation. Il ne peut cependant aliéner les capitaux de sa femme sans obtenir au préalable son consentement. Ce régime est fort peu favorable aux intérêts de celle-ci.

Dans la séparation de biens, les époux conservent chacun leur fortune personnelle. Ce régime se distingue du précédent en ce que, sous celui-ci, la femme conserve l'administration de ses biens et la propriété de ses revenus ; mais elle ne peut pas faire d'actes importants et qui tendraient à l'aliénation de ses immeubles sans obtenir au préalable l'autorisation maritale. Les femmes séparées de biens peuvent donc s'enrichir par leur seule initiative. Mais le peu de connaissances qu'elles possèdent des opérations financières et les lacunes qu'offre leur éducation en ce point, font que, dans la pratique, elles laissent presque toujours l'administration de leur fortune à leur mari et ce par simple mandat tacite. Or, le code décrète que le mari qui a joui des revenus de sa femme du consentement de celle-ci n'est pas tenu de lui rendre compte des fruits perçus.

En somme, de cet article sur la condition légale de la femme, il se dégage ceci : pour elle toujours et sauf ce qui est des purs actes administratifs qui lui sont permis quand elle est séparée de biens, la femme est incapable de faire quoique ce soit d'important et qui tendrait à l'acquisition de nouveaux biens, à l'aliénation de ses capitaux, sans l'autorisation maritale. Elle ne saurait augmenter ses responsabilités sans le concours et l'assentiment de celui auquel elle a voué sa vie.

La femme d'ordinaire exerce son activité dans une sphère d'action dont les limites finissent bien en deçà des bornes que la loi

lui a tracées. Ce n'est pour ainsi dire que par exception et comme en des points isolés de son existence qu'elle se heurte aux confins de son domaine, qui tend à s'agrandir, il est vrai. Mais la loi ne s'assouplit, ne devient plus généreuse qu'après des assauts réitérés, et seulement lorsque la poussée que lui donnent les mœurs fait voir clairement qu'il lui faut s'élargir et progresser.

MARIE GÉRIN-LAJOIE.

LA CONDITION POLITIQUE DE LA FEMME AU CANADA.

Nombre d'hommes d'état de race anglo-saxonne, qui dominent leur entourage et scrutent l'horizon politique, sont persuadés que les droits politiques de la femme seront un jour reconnus. Quelques-uns des chefs, comme lord Salisbury, prévoient que le suffrage féminin aurait une influence heureuse dans la vie politique anglaise. Au Canada, sir John A. Macdonald alla jusqu'à insérer dans la loi électorale de 1883 un article conférant le droit de vote aux femmes (veuves ou filles) non sous puissance de mari ; mais l'opinion publique s'y montra tellement hostile qu'il le supprima.



Les femmes canadiennes elles-mêmes, jusqu'à tout récemment se sont fort peu intéressées au mouvement, et même il y a quelques années, prises en masse, elles y étaient opposées. Et pourtant aujourd'hui presque toutes les femmes canadiennes qui se préoccupent des questions actuelles d'éducation, de philanthropie, de vie sociale, sont en faveur de quelque forme de suffrage féminin dans les affaires scolaires, ou communales, ou législatives. Ce rapide changement d'opinion et les causes qui l'ont déterminé fournissent un intéressant sujet d'étude. Le niveau plus élevé de l'éducation féminine, les œuvres organisées des femmes pour l'assistance des pauvres ou l'avantage de la société, leur présence sur le marché du travail qui nécessite des lois pour leur sauvegarde et leur bien-être, ont fait comprendre aux femmes de notre pays qu'il serait utile qu'elles eussent une influence directe sur les gouvernants. L'influence dans la vie privée dont on parle beaucoup et qui est très effective dans sa sphère, est lente à amener des résultats. La femme est reine à son foyer et elle y gouverne ; malheureusement, les lois qu'elle édicte n'ont pas force hors de son domaine. Pour que ses lois, écrites ou non écrites, soient reconnues au dehors, il lui faut, de plus, s'engager dans le mouvement politique, et elle s'y est engagée.

Nulle femme au Canada ne vote à l'élection d'un législateur, pas plus au provincial qu'au fédéral ; son droit de suffrage est donc

limité à la commune rurale et à la municipalité, lesquelles n'édictent que des règlements en exécution de lois préexistantes. Bien que privées du suffrage direct, les femmes en unissant leurs efforts et par beaucoup de travail, ont obtenu des changements importants dans les lois civiles et criminelles, ainsi que dans leur condition politique dans les communes et municipalités. Les sociétés de femmes qui ont effectué la plupart de ces changements, sinon tous, sont le Conseil national des Femmes, société sans attache de communion religieuse et la plus autorisée ; la *Dominion Women's Christian Temperance Union*(l'Union de Tempérance chrétienne des Femmes du Canada), la plus vaste et la mieux organisée ; et la *Dominion Woman's Enfranchisement Association* (l'Association pour la Reconnaissance des Droits politiques de la femme au Canada). L'aperçu suivant de ce qui s'est fait, ces dernières années, dans les diverses provinces, nous fera voir combien le travail de ces sociétés a été efficace. Il est remarquable que plus la province est ancienne, plus elle est conservatrice en ce qui regarde la reconnaissance des droits politiques de la femme. La province de Québec s'est engagée avec répugnance à la suite des autres dans cette voie, et reste très en arrière. Tout en entourant la femme, comme pupille de l'Etat, d'une protection méticuleuse dans la jouissance de ses biens, Québec se hâte de lui enlever au mariage même ce suffrage restreint dont elle jouissait en qualité de fille ou de veuve. Le Nouveau-Brunswick a un record unique. L'honorable W. R. Emmerson disait dans la chambre des députés de cette province, le 21 avril 1894, que "en 1783, lorsque le Nouveau-Brunswick fut érigé en province, les femmes avaient le droit de voter anx élections et y votaient. Ce droit leur fut enlevé en 1791". La Colombie-britannique est la première sur la liste à donner le droit de vote aux femmes mariées. A titre de propriétaire une femme mariée est appelée à voter aux élections communales et municipales, et à l'occasion d'octroi de licences aux débitants de boissons dans son voisinage ; à titre de propriétaire et de femme d'un contribuable, elle est encore appelée à exercer le suffrage dans les questions scolaires. Le plus fort obstacle à la reconnaissance du droit de suffrage de la femme, c'est l'idée que le mari représente les vues de la femme. Nous voyons que la Colombie-britannique a adopté trois mesures en progrès sur cette idée : la femme n'y est pas représentée par son mari lorsqu'il s'agit de ses biens, de l'éducation des enfants et de la question des spiritueux.

Dans la PROVINCE DE L'ILE-DE-PRINCE-EDOUARD, une loi a été passée en 1888 conférant le suffrage dans les affaires communales et municipales aux femmes propriétaires (veuves ou filles) hors de puissance de mari. A Charlottetown, en 1896, 160 votèrent à l'élection du maire et des conseillers. Une loi édictée en 1899 déclare les femmes éligibles à la commission des Ecoles.

Dans la PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE, un projet de loi conférant le suffrage aux femmes fut rejeté en 1893. En 1894, un projet de loi reconnaissant aux femmes le même droit électoral qu'aux hommes fut rejeté à la majorité d'une voix. En 1895, un projet de loi de suffrage restreint pour les femmes fut rejeté à la majorité de neuf voix. La seconde lecture de ce projet de loi provoqua une longue discussion. Ces projets de loi furent tous pré sentés à la requête de la *Women's Christian Temperance Union.* Dans cette province, le droit de voter aux élections communales et municipales fut d'abord accordé aux femmes hors de puissance de mari en 1887—(C. 28). La loi de 1895—(C. 1)—autorise les veuves, femmes mariées et filles, lorsqu'elles sont contribuables, à voter aux élections scolaires. Une femme mariée, propriétaire en son nom propre et dont le mari n'a pas qualité d'électeur, a droit de voter aux élections communales et municipales, en vertu des dispositions du *Married Woman's Property Act.* Dans la ville de Halifax (chapitre 58 de 1891), les femmes hors de puissance de mari obtiennent le droit de vote sur versement de leurs cotisations.

Mille femmes avaient droit de vote en 1897, mais seulement 282 exercèrent ce droit. En 1898, l'élection du maire de cette ville fut en grande partie le résultat du vote féminin, Mlle Eudora Hilton, de Yarmouth, fut la première femme à faire partie de la commission scolaire de district. Les démarches faites par les conseils locaux de Femmes de Halifax et de Yarmouth déterminèrent cette nomination.

Dans la PROVINCE DE NOUVEAU-BRUNSWICK, le pouvoir legislatif, en 1886, conférait, de son propre mouvement, aux femmes hors de puissance de mari le même suffrage qu'aux hommes dans la sphère communale et municipale. En 1893, une loi fut passée, sur la pétition de la *Woman's Auxiliary* autorisant la nomination de femmes en qualité de commissaires d'écoles. Cette loi fut amendée (1896, chap. 14 des lois du Nouveau-Brunswick), de manière à rendre obligatoire la présence de deux femmes dans tout bureau scolaire.

Aujourd'hui, seize femmes remplissent la fonction d'une manière satisfaisante. Cette loi s'applique aux villes et villages constitués Dans les villes les commissaires sont nommés ; ailleurs ils sont élus. On trouve les franchises de citoyen reconnues à la femme dans les ordonnances de la ville remontant à 1817. Les habitants de Fredericton jouissent de droits de pêche dans le havre de St. John, et un jour était autrefois désigné pour le tirage au sort des avantages conférés par ces droits. Les femmes avaient au tirage le même droit que les hommes jusqu'au jour où la loi fut abolie en 1862.

En 1894, sur la pétition de la *Maritime Women's Christian Temperance Union*, (Union de Tempérance chrétienne des Femmes des provinces maritimes), un projet de loi de suffrage féminin fut présenté à la Chambre par M. Stockton et rejeté par sept voix. En 1895, le projet de loi de M. Emmerson pour l'établissement d'un suffrage féminin restreint, fut rejeté par quatre voix. En 1899, M. Emmerson soumit un projet de loi de plein suffrage féminin ; lequel fut rejeté par 27 voix, quelques députés qui auraient donné leur vote en faveur d'un suffrage restreint, votant contre le plein snffrage.

Dans la PROVINCE DE QUEBEC, en 1892, sur la pétition de la *Women's Christian Temperance Union*, le suffrage dans les affaires communales, municipales et scolaires fut accordé aux femmes hors de puissance de mari dans les mêmes conditions qu'il existait déjà pour les hommes. La loi ayant trait au suffrage en matière scolaire était ambiguë ; pour cette raison, en 1899, la *Women's Christian Temperance Union* présenta une pétition demandant que "les femmes fussent reconnues éligibles à la charge de commissaire d'écoles". La réponse fut un amendement excluant les femmes. Toutefois, précédemment, en 1891, Mlle Merry avait fait partie d'un bureau scolaire à Magog. A Montréal, en vertu de l'ancienne charte, le suffrage en matières municipales était reconnu seulement aux femmes hors de puissance de mari et propriétaires. En 1899, la loi fut amendée, de manière à comprendre les femmes locataires domiciliées ce qui augmenta considérablement le nombre d'électeurs du sexe féminin. Cette augmentation contribua, lors de la dernière élection, en 1900, à assurer à l'association de Réforme une majorité de partisans au conseil de ville. En décembre 1898, M. Simpson proposa à la chambre d'accorder aux femmes hors de puissance de mari le suffrage dans les élections provinciales ; le projet de loi fut rejeté "sur division" (sans la formalité d'un appel aux voix).

Dans la PROVINCE D'ONTARIO, en 1884, le suffrage dans les affaires communales et municipales fut conféré aux femmes hors de puissance de mari dans les mêmes conditions qu'aux hommes. Toute femme propriétaire, qu'elle soit ou non sous puissance de mari, est appelée à donner son vote au sujet des règlements de finance lorsque ces règlements soumis à l'électorat (Lois refondues, 1887). Toute femme dont le nom est inscrit sur le rôle des contributions est éligible à la charge de commissaire d'écoles publiques et autorisée à voter à l'élection des commissaires. Mme Stowe Gullen, docteur en médecine, fut la première femme élue à cette charge. En 1898, Mme Boomer fut nommée à la commission scolaire de London (Ontario). Ces droits furent reconnus à la demande de la *Dominion Woman's Enfranchisement Association*, des Conseils locaux des Femmes, et de la *Women's Christian Temperance Union*. La *Dominion Woman's Enfranchisement Association* réussit en 1892 et 1893 à faire adopter deux mesures autorisant l'admission des femmes à l'étude et à la pratique du droit. Un projet de loi introduit par M. Waters au cours de plusieurs sessions consécutives, n'attira guère l'attention jusqu'à 1890 ; appuyée alors par une délégation de la *Dominion Woman's Enfranchisemeut Association*, la mesure fut présentée pour discussion, mais ensuite mise de côté. Deux projets de loi ont été préparés par la *Women's Christian Temperance Union* et présentés à la chambre ; l'un conférant le suffrage dans la sphère communale et municipale aux femmes sous puissance de mari dans les mêmes conditions qu'aux femmes hors de puissance maritale ; l'autre conférant le suffrage dans la sphère législative à toutes les femmes dans les mêmes conditions qu'aux hommes. Les deux furent rejetés,—16 contre 53.

Dans la PROVINCE DU MANITOBA, en 1891, le suffrage en matière communale et municipale fut accordé aux femmes. Toute femme contribuable qui se trouve dans les conditions requises par l'article 360 du chapitre 100 des Lois refondues a droit de vote dans les affaires scolaires et peut être portée aux charges. Les femmes propriétaires votent sur les règlements municipaux au sujet desquels les contribuables sont appelés à se prononcer. En 1892, une loi pour la reconnaissance des droits politiques de la femme fut présentée à la chambre, mais bien vite rejetée par un vote de 28 contre 11.

Dans les TERRITOIRES DU NORD-OUEST, les femmes hors de puissance de mari jouissent du suffrage en matière communale et municipale (*Mem. O. ; Con.* 1894), et en matière scolaire toute contribuable est appelée à voter et peut être portée aux charges.

Dans la PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, un projet de loi pour la reconnaissance des droits politiques de la femme fut rejeté en 1893 par une forte majorité. En 1899, une mesure semblable fut de nouveau soumise à la chambre et ne fut rejetée qu'à la majorité d'une voix. En 1888, le suffrage en matière communale et municipale fut conféré aux femmes hors de puissance de mari et propriétaires (*Con. Acts*, Vol. 1, Ch. 1888). Dans les matières scolaires, la femme de tout locataire ou propriétaire (aussi bien que le locataire ou le propriétaire même) possédait le suffrage, mais n'était pas éligible aux fonctions (1891, ch. 104). Dans une grande mesure sous la pression du conseil local Victoria, cette loi fut amendée en 1897, de manière à autoriser l'élection de femmes à la charge de commissaire d'écoles. En 1897, le suffrage en matière communale et municipale fut conféré à toutes les femmes contribuables dont les noms étaient inscrits sur les listes d'électeurs. Seuls les propriétaires sont appelés à voter à l'occasion de règlements communaux ou municipaux engageant la responsabilité financière de la commune ou municipalité.

Au parlement du Canada, une pétition demandant le suffrage égal pour les deux sexes, signée par les officiers de la *Women's Christian Temperance Union*, au nom des membres de cette association, fut présentée en 1894 par sir James Grant (à la chambre des Communes), et par l'honorable M. Scott (au Sénat) ; la pétition était accompagnée de mémoires des provinces. M. Mills donna avis de la présentation d'un vœu en faveur d'une extension du suffrage féminin, mais ne le soumit jamais aux Chambres. Le projet de loi de suffrage électoral de M. Dickey renfermait un article conférant le suffrage aux femmes (veuves ou filles) hors de puissance maritale. Le projet de loi ne subit que sa première lecture. M. Davin, de son propre mouvement, présenta un vœu en faveur de l'établissement du suffrage féminin dans les mêmes conditions que celui des hommes. Quarante députés votèrent pour la proposition ; cent-cinq contre.

Une pétition demandant la reconnaissance des droits politiques de la femme, signée par un grand nombre d'électeurs au fédéral, établis dans les diverses parties du Canada, fut présentée, en 1896, à la chambre des Communes et au Sénat par la *Women's Christian Temperance Union.* Ce fut la dernière tentative faite au parlement fédéral, et comme depuis cette époque une nouvelle mesure a été adoptée en vertu de laquelle les listes d'électeurs au fédéral sont calquées sur celles des diverses provinces, la lutte devra, en conséquence, se faire dans chaque province séparément.

HENRIETTA MUIR EDWARDS.

CHAPITRE IV.

PROFESSIONS ET CARRIÈRES.

PROFESSIONS OUVERTES AUX FEMMES.

Doté au début d'un fonds de traditions de l'ancien monde, le Canada est demeuré une des parties les plus conservatrices de l'empire britannique. La vie, pour les premiers colons, était une lutte sans répit engagée contre le milieu physique, et ne laissant que peu de loisirs pour l'enfantement et le développement des idées. Ceux en petit nombre qui devançaient leur époque, étaient trop clair-semés pour lancer un mouvement exigeant l'action collective, et les coutumes anciennes se perpétuèrent. Même aujourd'hui, la population est lente à céder à la poussée en avant, et les questions déjà résolues ailleurs restent pendantes au Canada. L'éducation supérieure de la femme est une question actuelle, et sa libre admission aux professions libérales ne serait pas en harmonie avec l'esprit du pays.



L'éducation en commun des garçons et des filles a depuis longtemps été de règle dans les écoles primaires et secondaires de plusieurs provinces, et dans les écoles normales les élèves du sexe féminin ont afflué ; mais il n'y a pas plus de dix-huit ans que, — la première au Canada, — une femme reçut le grade de bachelier ès lettres et sciences (*B.A.*) de l'université de Mount Allison, un modeste établissement du Nouveau-Brunswick.

Le premier effet du relèvement de l'éducation donnée à la femme a été de lui faire une position plus enviable dans une profession reconnue comme étant de son domaine. Depuis bien des années l'enseignement élémentaire dans le pays avait été confié, presque entièrement aux femmes, et l'enseignement secondaire et des collèges, tout aussi entièrement laissé aux hommes. Ces condi-

tions si défavorables au développement normal de la jeunesse tendent à disparaître. Il est vrai que peu d'hommes consentent à accepter des positions dans les écoles élémentaires; mais les femmes, en nombre de plus en plus grand sont employées dans les *high schools* (écoles supérieures) et les *collegiate institutes* (collèges).

Les généralisations au sujet du professorat au Canada ne sont pas possibles. Il n'existe malheureusement pas de loi d'éducation émanant du parlement fédéral ; chaque province a son système d'instruction publique, et géneralement se refuse à reconnaître le certificat d'aptitude pédagogique même de plus haut mérite obtenu en quelque autre partie du pays. A cette absence d'uniformité dans les conditions requises, il faut ajouter de grands écarts entre les appointements d'instituteurs ou d'institutrices de même capacité et de même formation. Dans les provinces de l'Est, où la moitié des femmes qui prennent leurs grades universitaires se livrent ensuite à l'enseignement, on rémunère les institutrices au taux du tiers de ce que reçoivent les instituteurs faisant le même travail. Dans la Colombie-britannique, au contraire, le sexe n'entre pas en ligne de compte lorsqu'il s'agit de déterminer la position ou de fixer les appointements de l'instituteur ou de l'institutrice. Le salaire la plus faible est payé dans la province de Québec, où quelques instituteurs ou institutrices reçoivent quatre-vingt-dix dollars par année, et où une commune rurale a fixé à cent-vingt dollars le maximum des appointements des instituteurs d'école primaire. A Montréal, des femmes dans des conditions exceptionnelles, reçoivent des appointements variant de six cents à neuf cents dollars par année. Les appointements les plus élevés sont payés dans l'Ontario et la Colombie-britannique, les institutrices dans les *high schools* et les *collegiate institutes* y obtenant jusqu'à quinze cents dollars par année. Dans l'Ouest du Canada, donc, la situation des femmes est assez satisfaisante, et les excellentes positions qu'elles occupent à l'*Ontario Medical College for Women*, donnent l'espérance de choses encore meilleures pour l'avenir. Mais ce n'est que dans la province de Québec que des femmes ont été appelées à faire partie du corps enseignant d'une université. Au collège McGill, affilié à l'université du même nom, une femme a occupé une chaire pendant cinq années ; et, en septembre dernier, une directrice et plusieurs femmes professeurs entraient en fonctions au collège des Femmes Royal Victoria. Toutes ces femmes font le même travail et sont sur le même pied que les professeurs de l'université. En somme, toutefois, il faut dire

que le professorat est encombré et que la perspective n'est pas riante. Les institutrices sont surmenées et peu payées, et il y a relativement peu d'espoir d'avancement même pour les mieux préparées et les mieux douées des institutrices.

Une autre vénérable occupation des femmes, c'est le soin des malades, qu'on a élevé au rang de profession par l'établissement d'écoles spéciales rattachées aux grands hôpitaux. Cette profession est devenue tellement lucrative, honorable et même fashionable, qu'il est à craindre que les personnes d'un esprit inquiet et mécontent n'y cherchent un refuge pour échapper à leur propre malaise, plutôt qu'une occasion de rendre des services. Toutefois, la phase actuelle n'est que temporaire; et d'autre part, dans les hôpitaux, dans le service à domicile, dans les établissements de bienfaisance, dans l'ordre des Infirmières Victoria, on trouve des femmes des mieux douées et des plus dévouées, qui par les soins qu'elles ont donnés aux malades et aux indigents, ont beaucoup aidé à faire disparaître les préjugés hostiles à l'admission des femmes à la profession médicale.

En 1867, Mme Stowe, docteur en médecine, graduée du *Medical College for Women*, de New York, étonna Toronto en s'établissant là comme médecin. Plus tard elle étonna de même le personnel dirigeant de l'Université en faisant inscrire sa fille à l'ecole de Médecine de Toronto. Miss Stowe prit ses grades en 1883 ; et l'année suivante Miss Smith obtenait le grade de docteur en médecine à l'université de Queen, Kingston. Les écoles de médecine, toutefois, voyaient les étudiantes d'un mauvais œil, et les femmes se portant de plus en plus vers l'étude de la médecine, le collège de Médecine d'Ontario pour les Femmes fut établi. Ici, les étudiantes reçoivent la plus grande partie de leur éducation, qu'elles complètent par quelques leçons suivies à la faculté de Médecine de l'université de Toronto. De cette manière, les femmes se préparent à subir les examens pour les grades conférés par l'université Trinity et l'université de Toronto. Cette union étroite avec les universités, jointe à l'expérience acquise dans les hôpitaux de la ville, est un complément de la préparation nécessairement insuffisante que donne une institution restreinte sans attache avec de grands établissements.

Dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, on a toujours eu les vues les plus libérales en ce qui regarde l'éducation des femmes. Les premières à se faire inscrire aux universités furent admises sans discussion, sans hésitation. Quelques-unes seulement ont passé par

les écoles préparatoires aux professions et pris le grade de docteur en médecine, mais celles-là sont encouragées et ont même du succès dans leur pratique. Dans le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie-britannique, les bureaux de médecins accordent des autorisations aux femmes aux mêmes conditions qu'aux hommes, et celles-là ne souffrent d'aucun désavantage dans l'exercice de leur profession.

Des événements récents ont déterminé l'exclusion des femmes de la seule école de médecine qui leur fût ouverte dans la province de Québec. Les facultés de l'université McGill préparatoires aux professions n'ont jamais admis de femmes aspirantes aux grades universitaires. Mais depuis plusieurs années elles se sont fait inscrire comme étudiantes à la faculté de médecine de *Bishop's College*, et ont joui de tous les privilèges accordés aux hommes. Au début, ces femmes recevaient leur formation pratique au *Montreal General Hospital*, le plus vaste champ de clinique du Canada. Bientôt, toutefois, le personnel dirigeant de l'hôpital, à cause d'objections théoriques à la présence de femmes en qualité d'étudiantes en médecine, retira la permission. L'hôpital Royal Victoria refusa également d'admettre les étudiants femmes, et seul l'hôpital *Western*, un modeste établissement, leur est ouvert. Mais cette institution n'a que cinquante lits, et les règlements du collège des médecins et chirurgiens de Québec et du *General Medical Council* de la Grande-Bretagne et l'Irlande exigent que les aspirants aux grades de la profession médicale aient suivi les cliniques d'un hôpital pourvu d'au moins cent lits. Par suite de l'impossibilité dans laquelle se trouvent les femmes de s'assurer une pratique suffisante dans les hôpitaux pour pouvoir obtenir l'autorisation d'exercer, les gouverneurs du Bishop's College ont dû, à contre-cœur, interdire aux femmes les cours avancés de la faculté de médecine et les examens du doctorat. Ainsi, à moins que le personnel d'un des grands hôpitaux ne soit induit à permettre aux femmes de participer "aux facilités exceptionnelles de clinique et d'enseignement pratique" assurés aux autres étudiants, ou, à défaut de cela, à moins que l'hôpital *Western* ne soit doté et agrandi, de manière à répondre aux exigences des *Medical Acts* du Canada et de la Grand-Bretagne, il ne sera pas possible pour les femmes de Québec de prendre le grade de docteur en médecine dans leur propre province. Ce mouvement de recul s'est produit à un moment où les femmes médecins et chirurgiens avaient triomphé des préjugés, non seulement du

public, mais des membres mêmes de la profession. L'hiver dernier, pour la première fois, la *Montreal Medical Society* recevait un mémoire préparé par une femme, et à une réunion subséquente, un règlement fut passé autorisant l'admission dans la société de femmes qui seraient dans les conditions exigées. L'auteur du mémoire, Mme Abbott, docteur en médecine, après avoir pris ses grades au Bishop's College, passa plusieurs années à Vienne, y complétant ses études universitaires. Il y a quelques mois, elle fut nommée aide du conservateur du musée de pathologie de l'université McGill, et elle a déjà assez fait pour justifier sa nomination. Mme Abbott n'est pas seule ; plusieurs femmes médecins ont reçu la même formation, se sont montrées praticiennes habiles et soigneuses et ont conquis la confiance du public.

Dans les professions secondaires qui se rattachent à la médecine, savoir, l'art dentaire et la pharmacie, les femmes sont entrées en petit nombre, mais sans qu'on leur fît d'opposition. Il en est de ces professions comme des métiers et de l'agriculture; quelles que soient les facilités offertes pour acquérir la formation première et se préparer aux examens exigés pour l'admission à ces carrières, le succès final, dépend entièrement de l'habileté (du tour de main) du praticien.

Il n'est pas nécessaire de parler longuement des femmes engagées dans les autres professions libérales. A l'heure qu'il est il n'y a qu'une femme avocat au Canada. Miss Brett Martin prit le grade de bachelier en droit civil (*B.C.L.*) à l'université de Toronto, en 1897, et celui de bachelier en droit (*L.L.B.*) en 1899. Afin de lui permettre de se faire inscrire sur la liste des avoués et des avocats, les lois de la province et les règlements de la *Law Society* d'Ontario durent être amendés. Miss Martin fait aujourd'hui partie d'un bureau bien connu d'avocats de Toronto. Aucune femme n'a demandé d'être admise à l'étude du droit ou d'être autorisée à exercer la profession d'avocat dans les autres provinces. Dans le Manitoba et la Colombie-britannique, l'exercice de la profession d'avocat n'est pas interdit aux femmes, mais il n'en est pas ainsi dans l'Est. L'université Dalhousie serait disposée à donner la préparation nécessaire aux femmes, mais le *Barristers' Act* de la Nouvelle-Ecosse leur interdit l'exercice de la profession. Dans la province de Québec, au contraire, les femmes sont exclues des facultés de droit des diverses universités. Si, toutefois, une femme acquérait la formation requise par le conseil général de l'ordre des avocats de la pro-

vince de Québec en faisant un stage de quatre années dans une étude d'avocat, rien dans la loi ne l'empêcherait d'être admise à l'exercice de la profession. Mais, comme on tient compte de la coutume dans l'interprétation des lois, il est probable que l'esprit traditionnel l'emporterait, et que la femme aspirante à l'exercice de la profession d'avocat dont le cas serait soumis en premier lieu, verrait sa demande rejetée.

Plusieurs communions religieuses, suivant en cela l'exemple de l'Eglise primitive, ont rétabli l'ordre des diaconesses; et des femmes, sous la direction du clergé, sont chargées particulièrement de certaines œuvres religieuses. Même dans les pays les plus radicaux, peu de corps religieux ont admis les femmes au ministère ; au Canada, par conséquent, où les sectes conservatrices sont en majorité, il s'écoulera bien des années avant que les femmes soient préparées à exercer le ministère et reçoivent l'ordination ecclésiastique. A l'heure actuelle, poussées par le zèle religieux, quelques-unes s'en vont dans les missions ou se font admettre dans quelque communauté. Les femmes à la tête de mouvements de réforme, qui unissent l'amour de l'humanité à la faculté d'organisation, font beaucoup de bien en rapport avec les diverses sociétés. Quelques-unes douées d'éloquence et de spiritualité, ont mainte occasion de parler en public sur des sujets de morale.

Les femmes qui font de la littérature, de la musique ou des arts leur profession, ne rencontrent pas non plus d'empêchements dans l'exercice de leurs talents. Mais le pays, dont la population est peu considérable, n'offre pas un champ vaste pour l'exercice de talents plus qu'ordinaires. C'est ainsi que la cantatrice canadienne la plus célèbre chante rarement dans son pays ; les tableaux des peintres canadiens les plus habiles ornent les salons étrangers ; les meilleures œuvres littéraires paraissent d'abord à Londres et à New York. Mais toutes ces productions sont du Canada et pour le Canada, estimées et honorées par les Canadiens pour leur mérite présent et les espérances qu'elles donnent pour l'avenir.

Sans se montrer agressives, sans se rendre importunes, quelques Canadiennes par la réflexion, par leur claire vue des choses, par les services réels qu'elles ont rendus, ont préparé la voie pour celles qui vont les suivre, et fait reconnaître le droit de toutes de se livrer au travail auquel elles sont aptes.

Montréal. CARRIE M. DERICK.

COMPILATION.

ÉDUCATION PROFESSIONNELLE.

(RELEVÉ PAR MME O. C. EDWARDS).

Les *High Schools* et les *Collegiate Institutes* au Canada poussent les élèves assez loin dans les mathématiques et les études classiques, pour leur permettre de se faire inscrire dans les universités du pays. Le droit d'inscription varie de un à cinq dollars. Aucun des grades conférés par une université n'autorise à exercer une profession. Dans la plupart des provinces, il est nécessaire de subir un autre examen devant un bureau d'examinateurs afin d'avoir l'autorisation d'enseigner ou d'exercer.

Dans les universités et collèges suivants, les femmes peuvent se préparer aux professions libérales et prendre les grades en médecine, loi, sciences, musique, pharmacie et chirurgie dentaire. (Pour les grades ès arts (lettres et sciences), etc., voir la section d'Education proprement dite).

Collège Dalhousie, Halifax, Nouvelle-Ecosse, admit les femmes en 1881 à tous les cours, sur un pied d'égalité avec les hommes. Le cours de sciences et de médecine comprend quatre sessions ; celui de droit, trois sessions. Chaque session est de huit mois. Le droit à payer varie suivant la faculté, le droit moyen étant de trente-quatre dollars par session. A la faculté de médecine, soixante dollars par session soldent tous les droits. Aucune femme ne s'est encore inscrite pour les cours de droit, bien qu'ils soient ouverts aux femmes, la raison étant probablement que, en vertu du *Barrister's Act*, les femmes ne peuvent se faire autoriser à exercer la profession d'avocat.

Université du Nouveau-Brunswick, Fredericton. Les femmes sont aujourd'hui admises à l'université aux mêmes conditions que les hommes et assistent aux leçons avec les hommes. Le cours pour les baccalauréat ès-sciences couvre une période de quatre ans. Des diplômes sont accordés pour le génie civil et l'électricité. Les grades spéciaux conféres par l'université sont ceux de bachelier et de licencié ès-lettres et sciences (*B. A.* et *M. A.*), bachelier ès-sciences, docteur en philosophie, bachelier en droit civil, docteur en droit civil, docteur en droit.

Université McGill, Montréal. Aucune disposition n'a été prise pour permettre aux femmes d'obtenir des diplômes professionnels.

L'Université de Bishop's College, Lennoxville (Québec), admet les femmes aux mêmes conditions que les hommes à tous les grades excepté ceux de théologie et de médecine. (Voir l'essai sur les

Professions ouvertes aux Femmes.) Elle confère aux femmes des grades en musique et en chirurgie dentaire. La faculté de chirurgie dentaire de l'université a son siège à Montréal. Le *Dominion College of Music*, de Montréal, et le *Canadian College of Music*, d'Ottawa, sont affiliés à cette université. Les membres du *College*, sur présentation d'un certificat attestant qu'ils ont subi avec succès l'examen d'agrégation, sont admis au second examen qui permet de prendre le grade de bachelier en musique (*Mus. Bac.*) à l'université, moyennant un droit de dix dollars. Ceux qui ont subi avec succès l'examen de licence sont admis à l'examen final de bachelier en musique sur paiement d'un droit de quinze dollars.

Université de Toronto, Toronto (Ontario), n'a pas de règlement qui empêche les femmes de recevoir aucun des grades conférés. Les femmes étudiantes en médecine se font inscrire à l'*Ontario Medical College for Women* (Ecole de Médecine d'Ontario pour les Femmes), Toronto, et complètent l'instruction reçue là au moyen des leçons auxquelles elles assistent à l'université. Il n'est pas donné de leçons de droit ; mais le grade de bachelier en droit (*LL.B.*) est conféré aussi bien aux femmes qu'aux hommes à la suite d'un examen.

L'Université de Trinity, Toronto, ouvre toutes ses facultés à tous et chacun et à toutes et chacune, qui, suivant l'expression de son fondateur, " désirent se prévaloir (homme ou femme) de ses avantages ". (Extrait de l'Annuaire de l'université *Trinity*, 1896-97). En tant qu'université, Trinity fait subir des examens et confère des grades en sept facultés, savoir : arts (lettres et sciences), théologie, médecine, droit, musique, chirurgie dentaire et pharmacie.

L'Ontario Medical College for Women, fondé en 1883. Affilié à l'université Trinity et à l'université de Toronto. Le personnel enseignant comprend des hommes et des femmes. Le *College* n'a pas qualité pour conférer des grades, mais il prépare pleinement les étudiantes à subir les examens de toute université qu'elles pourront choisir, son cours d'études étant calqué sur celui du *College of Physicians and Surgeons* d'Ontario, de l'université de *Trinity College*, et de l'université de Toronto. Le *College*, donc, n'exige pas de certificat d'inscription autre que celui accordé par l'université choisie par l'étudiante. Il est facultatif pour l'étudiante de faire tout son cours au *College*, ou partie au *College* et partie à l'université *Trinity*. Les certificats de présence aux leçons sont acceptés par l'université de Toronto et le *College of Physicians and Surgeons.* En se référant aux listes de graduées de ce collège on verra quelles positions honorables elles se sont créées dans la profession médicale. Le personnel enseignant comprend des hommes et des femmes. Les étudiants se préparant aux mêmes examens et prenant leurs grades des mêmes universités que les étudiants des collèges réservés aux hommes, elles se trouvent par le fait même placées au même niveau dans l'esprit des membres de la profession et du grand public. De la classe de

l'an dernier, quartre occupent des positions d'internes dans les hôpitaux americains pour femmes et enfants. Pareilles positions ne sont pas accessibles aux femmes au Canada. Une des graduées de ce collège occupe une position à l'université Johns Hopkins, de Baltimore; une autre est surintendante et médecin résidente de la *New England Hospital* pour femmes et enfants, de Boston. Cinq des graduées occupent des positions de pathologistes et médecins résidentes dans des asiles d'aliénés aux Etats-Unis. Le *Western Hospital*, de Toronto, est le premier hôpital de cette ville à permettre aux femmes de faire partie du personnel dirigeant.

Le **Toronto Conservatory of Music, Toronto.** (Voyez section des Arts, Théâtre et Musique.)

L'Université Queen, Kingston (Ontario). Il n'y a pas de mesures prises pour que les femmes reçoivent les diplômes professionnels. Antérieurement, pendant huit années, il exista un collège de médecine pour femmes, et trente-cinq y prirent leur grade de docteur en médecine.

L'Université Western, London (Ontario), confère les grades en théologie et en médecine. Les femmes sont admises à s'inscrire pour ce dernier cours.

L'Université du Manitoba, Winnipeg, confère les grades en médecine et en droit. Le *Manitoba Medical College*, qui fait partie de l'université du Manitoba, admet les femmes à l'étude de la médecine. Deux femmes ont reçu leur diplôme. Les femmes sont admises à prendre le grade de bachelier en droit (*LL.B.*), mais jusqu'aujourd'hui aucune femme ne s'est inscrite pour le cours de droit.

Femmes engagées dans les Professions qui ont pris leurs grades ès lettres et sciences.

Derick, Mlle C.-M.—Conférencière en botanique (pratique et théorie) à l'université McGill; occupe la plus haute position de toutes les femmes engagées dans le professorat. Mlle Derick subit avec succès les examens du baccalauréat ès lettres et sciences (*B.A.*) en 1890 et ceux de la licence ès lettres et sciences (*M.A.*) en 1894, à l'université McGill; étudia à *Harvard*, aussi à *Wood's Hall*, *Royal College of Science*, Londres, Angleterre. Elle a écrit des articles scientifiques pour les revues.

Oakley, Mlle Hilda B.—N'est pas canadienne, mais en qualité de directrice du *Royal Victoria College for Women*, Montréal, occupe un rang élevé parmi les éducateurs canadiens. Mlle Oakley étudia à *Somerville College*, Oxford, suivit le cours préparatoire aux grades universitaires et reçut le diplôme d'honneur de plus haut mérite Litera Humanores, 1898; boursière à la *London School of Economics* (Ecole d'économie politique de Londres), en 1899. Conférencière en philosophie au *Royal Victoria College for Women*, Montréal.

Cameron, Mlle Susan E.—Bachelier ès lettres et sciences (*A.B.*) McGill, 1895; licenciée ès lettres et sciences (*A.M.*) *ibid.* 1899; professeur d'anglais au *Royal Victoria College for Women*, Montréal.

McLEAN, MLLE ANNIE-M.—Bachelier ès lettres et sciences *Acadia College*, 1893 ; licenciée *id.*, *ibid.* 1894 ; licenciée en philosophie (*Ph. D.*) université de Chicago, 1897, et docteur en philosophie (*Ph. D.*) *ibid.* 1899 ; fait partie du personnel du *Royal Victoria College for Women*, Montréal, a fait certains travaux d'observation ; quelques-uns de ses articles ont été publiés dans les revues américaines *Journal of Sociology*, *Southern Educational Magazine*, *Charities' Review* et autres.

BROOKS, MLLE HARRIETT.—Bachelier ès lettres et sciences, 1897, McGill ; professeur de mathématiques, *Royal Victoria College for Women*, Montréal.

MUIR, MLLE ETHEL.—Licenciée ès lettres et sciences (*M.A.*) ainsi que docteur en philosophie (*Ph. D.*) et licenciée ès lettres, *Dalhousie College*, Halifax

FEMMES AYANT REÇU LA MÉDAILLE D'OR ÈS LETTRES ET SCIENCES.

UNIVERSITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK, Fredericton.—Mary K. Tibbits, 1889 ; Ellen F. P. Peake, 1892 ; Isabel S. McIntosh, 1893 ; Loretta F. Shaw, 1894 ; Mme Frances Everest, 1893 ; Christina Cameron, 1894 ; Edna White, 1896.

UNIVERSITÉ MCGILL, Montréal.—Georgina Hunter, 1888 ; Helen R. Y. Reid, 1889 ; Maude Abbott, 1890 ; Annie Read (née Williams), 1890 ; Carrie M. Derick, 1890 ; Ethelwyn Pitcher, 1892 ; Agnes S. James, 1893 ; Charlotte Elliott (née Smarden), 1893 ; Suzanne E. Cameron, 1895 ; Katherine H. Travis, 1895 ; Rosalina Watson, 1895 ; Alice H. Fraser, 1896 ; Elisabeth A. Hammond, 1896 ; Winifred A. Locke, 1896 ; Laura Agnes Young, 1897 ; Muriel Carr, 1898 ; Harriet Brooks, 1898 ; Frances Cameron, 1898 ; Annie Holliday, 1899 ; Kathleen Finley, 1899.

MÉDECINE.

Les femmes sont admises à l'étude de la médecine dans la plupart des universités excepté celles de la province de Québec. Pour faire enregistrer un diplôme de médecin dans la province de Québec, en vertu de la loi médicale de 1879, et obtenir l'autorisation d'exercer, il est nécessaire que tout étudiant subisse un examen préliminaire devant les examinateurs nommés par un bureau reconnu par le Conseil médical de la province. (Voyez l'Essai sur les *Professions ouvertes aux femmes*). Les étudiants qui se proposent d'exercer la profession dans d'autres provinces de la Confédération, doivent passer l'examen d'inscription accepté par les divers bureaux de ces provinces. Il est important de subir cet examen d'inscription au printemps, car quatre années entières d'études professionnelles sont requises depuis le jour de l'inscription avant que l'autorisation d'exercer dans la province de Québec soit accordée. Dans l'Ontario, tout étudiant doit passer cinq années à des études professionnelles sérieuses ; et cette période prescrite doit comprendre quatre sessions d'hiver d'au moins huit mois chacune. La cinquième année doit être consacrée à la clinique, et six mois peuvent en être passés auprès d'un praticien reconnu de l'Ontario ; et après s'être fait inscrire comme étudiant en médecine dans le registre du *College of Physicians*

and Surgeons of Ontario, six mois au moins doivent être passés dans au moins un hôpital, dispensaire, ou laboratoire consacré aux recherches de physiologie ou de pathologie, soit canadien, anglais ou étranger. Dans le Québec et l'Ontario, le grade de bachelier ès-lettres et sciences (*B. A.*) dispense aujourd'hui de subir l'examen d'inscription. Le droit d'inscription dans les deux provinces est de vingt dollars.

Dans le Manitoba et la Colombie-britannique, un bureau d'examinateurs nommés par l'administration de la province, accorde aux femmes aussi bien qu'aux hommes, après examen et versement d'un droit, l'autorisation d'exercer la médecine.

FEMMES AYANT UN DIPLOME DE MÉDECINE DE QUELQUE UNIVERSITÉ CANADIENNE, OU EXERÇANT AU CANADA.

(Dans la liste ci-dessous, les majuscules à la suite des noms de personnes ont les significations suivantes : B.A., bachelier ès lettres et sciences ; M.A., licenciée ès lettres et sciences ; C.M., licenciée ou docteur en chirurgie ; M.D., docteur en médecine ; M.B., bachelier en médecine.)

Abbott, Maude E., B.A., McGill, C.M., M.D., Bishop, 1894. Investigatrice en médecine, écrivain scientifique, aide-conservateur du musée pathologique à l'université McGill, Montréal. Etudia trois ans en Europe. Présenta un mémoire à la société médico-chirurgicale de Montréal, et après discussion, un règlement fut adopté permettant l'admission des femmes à la société.

Agar, Mary Louise, M.D., C.M., Trinity, 1890 ; Dover Centre (Ontario).

Allen, Mary E., M.D., C.M., Trinity, 1897; Alameda (Territoires du Nord-Ouest).

Armstrong, L. E., M.D., C.M., Trinity, 1897 ; Dehar (Colorado), Etats-Unis.

Arthur, Isabel D., (Mme); Nelson (Colombie-britannique).

Beatty, Elisabeth R., M.D., C.M., Queen, 1884 ; Brantford (Ontario).

Bohme, Mary ; Montréal.

Boyle, Susanna P., M.D., C.M., Trinity, 1890 ; fit partie pendant plusieurs années du personnel enseignant de l'*Ontario Medical College for Women* ; a publié des articles littéraires et scientifiques dans plusieurs revues médicales, et particulièrement sur des sujets d'ethnologie, assistant son père, M. David Boyle, au *Canadian Institute*. Aujourd'hui médecin au *State Asylum*, Independence (Iowa), Etats-Unis.

Bradshaw, Katherine, M.B., Toronto University, 1897. Professeur pratique de physiologie et assistante-professeur d'anatomie à l'*Ontario Medical College for Women*, Toronto.

Brander, M. M., M.D., C.M., Trinity, 1893 ; Priceville (Ontario).

Brown, Martha A. W., M.D., Dalhousie, 1897 ; Berwick, comté de King (Nouvelle-Ecosse).

Brown, Minnie, M.D., C.M., Queen, 1890.

Bruce A. (Mme), Montréal (Québec).

Buchanan, J. M., (née Mackay), M.D., C.M., Trinity, 1888 ; Inde Centrale.

Buck, K. L., M.D., C.M., Trinity, 1897 ; Rochester (New York).

Burine, J. A., M.D., C.M., Trinity, 1898 ; Collingwood (Ontario).

Burt-Shuatt, Ellen (née Burt), M.D., C.M., Trinity, 1893; Toronto (Ontario).

Campbell, D. (née Brander), M.D., C.M., Trinity, 1897; Ballinafort (Ontario).

Carson, Jennie L., M.D., C.M., Trinity, 1889; Chatham (Ontario).

Chambers, Annie, M.D., C.M., Trinity, 1892; Port Elgin (Ontario).

Chute, Pearl, (née Smith), M.D., C.M., Trinity, 1895; Akidu, Inde.

Clarke, H. D., (née Foxton), M.D., Université de Manitoba, 1892; Détroit (Etats-Unis).

Cleland (Mme), Victoria (Colombie-britannique.)

Cockburn, H. M., M.D., C.M., Trinity, 1897: Hôpital Memorial, Worcester (Massachusetts, Etats-Unis).

Constantineau, Alice (née McLaughlin), M.D., C.M., Trinity, 1887; L'Orignal (Ontario).

Corliss, Margaret, M.D., C.M., Queen, 1885; Australie.

Craine, Agnes Douglas, M.D., C.M., Queen, 1888; Smith's Falls (Ontario).

Cruickshank, Jean, M.B., Université de Toronto, 1898; *New England Hospital for Women*, Boston (Massachusetts), Etats-Unis.

Cunin, Joséphine, M.D., C.M., Bishop, 1898; a reçu la médaille d'or, Montréal.

Davidson, Alma (Mme), Neepewa (Manitoba).

Davis, Lelia Ada, M.B., Toronto, 1889, M.D., C.M., sage-femme assistante, professeur pratique d'histologie et de biologie, *Ontario Medical College for Women*, Toronto (Ontario).

Demorest, Clara; Napanee (Ontario).

Denovan, E. H. K. (née Paterson); M.D., C.M., Victoria, 1898; Calgary (Territoires du Nord-Ouest).

Dow, Jeannie T., M.B., Toronto, 1895; Chine.

Drennan, Jennie G., M.D., C.M., Queen, 1895; Kingston (Ontario).

Dymond, Bertha, M.B., C.M., Trinity, 1892; sage-femme assistante, Collège Médical pour les Femmes, Toronto (Ontario).

Embury, Elizabeth, M.D., C.M., Queen, 1896; Belleville (Ontario).

Fleming, M. A., M.D., C.M., Trinity, 1894; Assistante-Présidente, *Asylum Hospital*, Worcester (Massachusetts), Etats-Unis.

Forster, J. (née McMillan), M.D., C.M., Trinity, 1895; Victoria (Colombie-britannique).

Fraser, Ethel V., Québec.

Fuller, Charlotte; Montréal.

Funnell, Ada, M.D., C.M., Queen, 1887; Trenton (Ontario).

Funnell, Rozelle, M.D., C.M., Queen, 1890, médecin résidente, Sanitarium, Ottawa,

Fiffe, Mary, C.M., M.D., Bishop, 1896; Montréal.

Gillen, Marion (née Livingstone), M.D., C.M., Queen, 1887; New York (Etats-Unis).

Gomery, Minnie, C.M., M.D., Bishop, 1898; médaille d'or; Montréal.

Gordon, M.B.; M.B., C.M., Trinity, 1898; Toronto (Ontario).

Gould, E., M.A., M.D., C.M., Trinity, 1898, Hôpital des Femmes, Philadelphie (Pensylvanie), Etats-Unis.

Gray, Eliza, K., M.D., C.M., Trinity, 1892 ; Owen Sound (Ontario).

Gray, Jennie, M.D., C.M., Trinity, 1892 ; conférencière en gynécologie et professeur agrégé d'anatomie pratique, *Ontario Medical College for Women*, Toronto.

Gullen, Augusta Stowe (née Stowe), M.D., C.M., Victoria, 1883, Trinity ; la première femme à recevoir le diplôme de médecin d'une université canadienne. Etudia à l'université de Toronto et prit ses grades à l'université Victoria, en 1883. Professeur de Maladies des Enfants, *Ontario Medical College for Women*, Toronto (Ontario).

Hamilton, Annie I, M.D., Dalhousie, 1894 ; Halifax (Nouvelle-Ecosse).

Hansford, Marion, C.M., M.D., Bishop, 1898 ; Montréal.

Harrison, Florence M., M.D., Western, 1898 ; Madras (Inde).

Hearty, Jane L. ; Halifax (Nouvelle-Ecosse).

Henderson, E. Mabel ; Hamilton (Ontario).

Henry, A. J., M.D., C.M., Trinity, 1898 ; Toronto (Ontario).

Higbee, Annie E., (née Caweth), M.D., C.M., Trinity, 1893 ; M.B., Toronto, 1893 ; Orono (Ontario).

Hill, Jennie, M.D., C.M., Trinity, 1895 ; Chine.

Hill, M. J. (née Foster), M.B., Toronto, 1892 ; South Bend (Indiana), Etats-Unis.

Hulet, Winifred J., M.D., C.M., Trinity, 1894 ; Norwich (Ontario).

Henden, J., M.D., C.M., Trinity, 1895, Assistante en Gynécologie à l'Université Johns Hopkins, aussi chargée du Dispensaire des Femmes, rue South Charles, Baltimore (Maryland, Etats-Unis).

Jamieson, Alice ; London (Ontario).

Jones, Annie (née Verth), M.D., C.M., Trinity, 1896 ; Rossland (Colombie-britannique).

Kilborn, Mary A. (née Gifford), M.D., C.M., Trinity, 1896 ; Chine.

Lakeside, Mary Mme ; Montréal.

Lawyer, Annie A., M.D., C.M., Queen 1888 ; Ottawa (Ontario).

Landau, Regina L., C.M., M.D., Bishop, 1895 ; Montréal.

Lennox, Eleanor Grace, M.D. au Collège *Homœopathic Medical College*, Cleveland (Ohio), 1893 ; Toronto.

Lorrigan, Catherine, C.M., M.D., Bishop, 1895 ; Montréal.

Lynd, Ida E., M.D., C.M., Trinity, 1890 ; professeur pratique de matière médicale ; assistante en anatomie ; sage-femme assistante, *Ontario Medical College for Women*, Toronto.

Macdonald, J. Helen, B.A., McGill, C.M., M.D., Bishop, 1897 ; Montréal.

Mackay, Mary C. B., M.D., C.M., Trinity, 1888 ; Stellarton (Nouvelle-Ecosse).

Mackay, Katherine, M.D., Dalhousie, 1895 ; New Glasgow Nouvelle-Ecosse).

Macklin, Daisy Mary, M.D., C.M., Trinity, 1895 ; Chine.

Mathieson, E. B., M.D., C.M., Trinity, 1898 ; Saddle Lake (Saskatchewan).

McCallum, Annie B., M.B., C.M., Trinity, 1895 ; Gananoque (Ontario).

McConville, Isabel ; Kingston (Ontario).

McDonnell, Mary, (née Hutton), M.D., C.M., Trinity, 1890 ; Forest (Ontario).

McGillvray, Alice, M.D., C.M., Queen, 1884 ; Hamilton (Ontario).

McKellar, Maggie, M.D., C.M., Queen, 1890 ; Inde.

McLeod, Christiana ; Ottawa.

McLeod, Mary ; St. John (Nouveau-Brunswick).

McMillan, Kate ; rivière Jacquet (Nouveau-Brunswick).

McNeil, Mary ; Victoria (Colombie-britannique).

McPhee, M. A., M.D., C.M., Trinity 1897. Collège Royal des Médecins et des Chirurgiens, Edimbourg, 1897 ; Hôpital de l'île Randall, New York.

McPhee, Vena ; Vancouver (Colombie-britannique).

Mitchell, Elizabeth H., M.D., C.M., Queen, prit aussi un grade à Edimbourg ; Montréal.

Montgomery, Mme, Charlottetown (Ile-de-Prince-Edouard).

Muller——; *Homœopathic Hospital*, Montréal.

Murray, Myrtle ; Fargo (Ontario).

Olding, Clara M., M.D., Dalhousie, 1896 ; Saint-John (Nouveau-Brunswick).

Patrick, J. H., (née Head), M.D., C.M., Trinity, 1897 ; Yorktown (Territoires du Nord-Ouest).

Pickering, Alice Louise, M.D., C.M., Trinity, 1887 ; Toronto (Ontario).

Pringle, R., M.D., C.M., Trinity, 1895, Médecin Présidente, Asile Bloomingdale, White Plains (New York), Etats-Unis.

Randall, Mary Leila, M.D., Dalhousie, 1899 ; Bayfield (Antigonish), Nouvelle-Ecosse.

Reinhardt, Susie (née Carson), M.D., C.M., Trinity, 1887 ; Chine.

Ritchie-England, Grace (née Ritchie), B.A., McGill, C.M., M.D., Bishop, 1891, Professeur-pratique d'Anatomie, Hôpital Western, Montréal.

Rodger, N., M.D., C.M., Trinity, 1894 ; Menominee (Michigan), Etats-Unis.

Rutnam, M. H. (née Irwin), M.D., C.M., Trinity, 1896, chargée de la direction de l'Hôpital, Colombo (Ceylan).

Ryan, Helen E., Sudbury (Ontario).

Secord, Mme ; Hartland (Nouveau-Brunswick).

Shirra, J. S., M.D., C.M., Trinity, 1894 ; Bay City (Michigan), Etats-Unis.

Shortt, Elizabeth, L. (née Smith), M. D., C.M., Queen, 1884 ; Kingston (Ontario).

Sinclair, C., M.B., Toronto, 1896 ; Ottawa.

Sirrs, L. K. (née Mead), M.D., C.M., Trinity, 1891 ; Cargill (Ontario).

Skinner, Emma Selia, M.B., Toronto, 1896, assistante en anatomie, sage-femme assistante, Collège Médical d'Ontario pour les Femmes, Toronto.

Skinner, Nellie, Hamilton (Ontario).

Smith, Emily Janet (née Irvine), M.B., Toronto, 1890 ; Woodstock (Ontario).

Stone, E. C., M.D., C.M., Trinity, 1888 ; St. Hilda, Melbourne (Australie).

Stowe, Emily Howard, M.D., Collège Médical de New York, pour les Femmes, 1867; Mme Stowe, n'ayant pu obtenir de prendre son grade au Canada se rendit à New York où elle reçut son diplôme ; revint à Toronto et fut la première femme qui exerça en cette ville la profession de médecin.

Symington, Maggie P., M.D., C.M., Trinity, 1895, licenciée du Collège Royal, Edimbourg, 1895 ; Napanee (Ontario.)

Taylor, S. M., M.D., C.M., Trinity, 1889, surintendante de l'Hôpital New England pour les Femmes, Boston, (Massachusetts), Etats Unis.

Thomas, J., M.D , C.M., Trinity, 1891 ; Toronto (Ontario).

Turner Adelaide, M.D., C.M., Queen, 1896 ; Gananoque (Ontario).

Walker, Hattie A.; Kingston (Ontario).

Wallace, M. S., M.D., C.M., Trinity, 1898 ; Missionnaire, Chine septentrionale.

Ward, Marjory, M.D., C.M., Trinity, 1894 ; surintendante de l'hôpital *Foundling and Sick Baby*, Montréal.

Wilson, J. M., M.B., Toronto, 1897 ; Farnhurst, D.C. (Etats-Unis).

Yeomans, Amelia L., Winnipeg (Manitoba).

Yeomans, Lilian B., Winnipeg (Manitoba).

DROIT.

Dans la Nouvelle-Ecosse, le *Barristers' Act* interdit aux femmes l'accès de la profession d'avocat, bien que l'étude du droit soit permise aux femmes dans les collèges. Dans le Québec, une femme ne peut ni étudier le droit aux universités, ni exercer la profession, même si elle a été autorisée à le faire en d'autres provinces. Dans l'Ontario, toutefois, il est pourvu à ce que les femmes puissent se faire admettre à la profession d'avocat. Le *Law School* (école de droit) d'Ontario sous la direction de la *Law Society of Upper Canada* (Société des Avocats d'Ontario), admet les femmes à l'étude du droit. Les femmes sont aussi admises aux cours de droit des universités de l'Ontario, du Manitoba et du Nouveau-Brunswick, et peuvent recevoir les grades conférés par ces universités, mais l'obtention de ces grades ne les autorise pas à exercer la profession.

La première et jusqu'aujourd'hui la seule femme avocat au Canada est Mlle Clara Brett Martin, de la Société Shilton, Walbridge et Martin, avocats, avoués, etc., McKinnon Buildings, Toronto. Miss Clara Brett Martin a l'honneur d'avoir, avec beaucoup de patience et de courage, triomphé des préjugés de ceux qui s'opposaient à ce que les femmes étudiassent le droit en vue d'exercer la profession d'avocat. Elle réussit à se faire admettre à l'étude du droit à Osgoode Hall (siège de l'ordre des avocats à Toronto), en 1893. En 1877 elle reçut le grade de *B.C.L.* de l'université de Toronto. Avant qu'elle pût se faire inscrire comme avoué et avocat, deux articles de loi durent être votés spécialement, afin de placer les femmes sur le même pied que les hommes s'engageant dans la profession.

THÉOLOGIE.

Aucune communion religieuse au Canada n'a d'école de théologie pour les femmes, ni de ministre consacré ; il faut excepter, toutefois, l'Armée du Salut, qui a quatre maisons régulières d'éducation où les matières suivantes sont enseignées : instruction générale, étude de la bible et théologie. Les femmes y ont les mêmes droits, privilèges et facilités que les hommes et reçoivent le commandement de détachements. Au moins la moitié des stations sont sous la direction de chefs féminins.

CHIMIE ET PHARMACIE.

Quoique la profession de pharmacien autorisé paraisse fort bien convenir pour la femme, peu de femmes ont profité des facilités qui leur sont offertes pour s'y faire admettre. Dans la Nouvelle-Ecosse les étudiants en pharmacie prennent des leçons au collège à Halifax et sont autorisés à exercer par un bureau d'examinateurs. L'Association pharmaceutique de la province de Québec fait subir (à Montréal en avril, et à Québec en octobre) des examens annuels aux étudiants les plus avancés pour le diplôme de licencié en pharmacie ; aux étudiants moins avancés, pour le diplôme de "commis autorisé". Des examens préliminaires pour le diplôme d' "apprenti reconnu" se font à Montréal et à Québec en janvier, avril, juillet et octobre. Le droit à payer pour le diplôme de licencié en pharmacie est de dix dollars ; pour les examens primaires, de cinq dollars, et pour les examens préliminaires, de deux dollars. Bien que la chimie soit enseignée dans tous les collèges, le cours n'est pas assez développé pour permettre aux étudiants de subir avec succès les examens imposés par la loi pour recevoir un grade. C'est pourquoi des collèges de pharmacie ont été fondés dans les villes les plus grandes pour l'instruction particulière des étudiants en pharmacie.

Le **Montreal College of Pharmacy**, institué en 1867, donne des cours de matière médicale, pharmacie et toxicologie (droit, 12 dollars), chimie pratique et théorique (droit, 12 dollars), et botanique (droit 10 dollars).

L'**Université Laval**. Les étudiants en pharmacie de la ville de Québec suivent un cours. Tous les étudiants doivent obtenir un diplôme et l'autorisation d'exercer de l'Association pharmaceutique.

L'**Ontario College of Pharmacy**, en vertu de la loi pharmacie de 1871, a qualité pour faire subir les examens en vue du certificat d'aptitudes pour la profession de pharmacien. Avant 1882, la préparation aux examens était laissée entièrement à l'initiative privée. Par la loi de 1889, tout étudiant est tenu de suivre les cours ; le cours primaire soit à l'*Ontario College of Pharmacy*, soit à quelque autre collège.

désigné par le conseil, et le cours supérieur à l'*Ontario College of Pharmacy*. Les droits sont, pour l'inscription, 2 dollars ; pour le cours primaire, 42 dollars ; pour le cours supérieur, 53 dollars ; pour examen et diplôme, 10 dollars. Ce collége s'affilia à l'université de Toronto en 1892. La même année, une loi fut passée créant le grade de bachelier en pharmacie (*Pharm. B.*) Dans le Québec comme dans l'Ontario, un apprentissage certifié de quatre ans est nécessaire avant d'être admis à l'examen supérieur.

Dans la Colombie-britannique l'Association pharmaceutique agit par l'entremise d'un Conseil composé de six licenciés en pharmacie et d'un bureau d'examinateurs. Les personnes qui se font inscrire en présentant un diplôme obtenu ailleurs que dans la province, doivent avoir un certificat d'aptitudes et de travail de même mérite que celui de l'Association, et avoir suivi deux cours de chimie, deux de matière médicale et de pharmacie et un de botanique. La cotisation de sociétaire de l'*Association* pour les personnes engagées dans le commerce est de 8 dollars par année ; pour les licenciés commis, 4 dollars par année ; pour les apprentis, 2 dollars par année. Les examens ont lieu deux fois par année, en avril et en octobre. Le droit à payer pour l'examen préliminaire (apprenti reconnu), 2 dollars ; pour l'examen primaire (commis autorisé), 10 dollars ; pour l'examen supérieur, (licencié en pharmacie), 20 dollars.

FEMMES PHARMACIENS OU CHIMISTES.

Curzon, Mlle ; chimiste analyste ; donne le cours de chimie à la *School of Science*, Toronto.

Johnson, Mlle Mary K., Collège de Pharmacie d'Ontario, 1895, chez Pach, Davis & Co. ; Waterville (Ontario).

Johnstone, Mlle Anna M., Collège de Pharmacie d'Ontario, 1885.

McCallum, Mlle Jessie, Collège de Pharmacie d'Ontario, 1883.

Book, Mlle Mary H., Collège de Pharmacie d'Ontario, 1888.

Tyrell, Mlle Margaret, Assistante-Chimiste, Laboratoire de l'Accise, Ottawa (Ontario).

Simpson, Mlle, Chimiste, Wingham (Ontario).

Youmans, Mlle, 29, rue Collège, Toronto.

Passmore, Mme L. O., Toronto, Almanach des adresses Lovell, 1897.

Kane, Mme M. A., Amherstburg (Ontario), Almanach des adresses Lovell 1897.

Nesbit, Mme A. J., Angus (Ontario), Almanach des adresses Might, 1899.

Deans, Mme E. A., Dundalk (Ontario), Almanach des adresses Might, 1899.

Bain, Mlle Effie, Paisley (Ontario), Almanach des adresses Might, 1899.

Greene, Mme Mary, Toronto, Almanach des adresses Might, 1899.

McConnell, Mme Elizabeth, Toronto, Almanach des adresses Might, 1899.

Hewitt, Mlle M., Victoria (Ontario), Almanach des adresses Might, 1899.

Davidson, Mlle Edith, Chimiste-Analyste, Assistante du Dr Fiset. Analyste Public, Québec.

Dion, Mme O. J., Licenciée de l'Association Pharmaceutique de Québec, Lévis (Québec).

Prévost, Mme E. G., Licenciée de l'Association Pharmaceutique de Québec, Sorel (Québec).

St. Louis, Mme Fred., Valleyfield (Québec), Almanach des adresses Lovell, 1897.

Beatie, Mlle Kate, pharmacien, Pictou (Nouvelle-Ecosse).

Clark, Mlle Elizabeth, chimiste, St-Stephen (Nouveau-Brunswick).

Hooper, Mlle Mary, Souris (Ile-de-Prince-Edouard), Almanach des adresses Lovell, 1897.

Au lazaret du Nouveau-Brunswick, deux sœurs sont presque exclusivement employées à la pharmacie. Leur connaissance de la chimie les rend propres à cette charge pour laquelle elles montrent de grandes aptitudes. Dans l'hôpital de Windsor (Ontario), plusieurs sœurs ont suivi un cours spécial de pharmacie. A l'hospice Sainte-Elizabeth, Farnham (Québec), une des sœurs a l'emploi de pharmacien. Au couvent de Saint-Damien, Buckland (Québec), une des religieuses est pharmacien ayant pris des leçons d'une autre sœur très apte à enseigner. Deux femmes sont employées au laboratoire de l'Accise, Ottawa, en qualité de chimistes assistantes, et deux autres au laboratoire de la Douane.

CHIRURGIE DENTAIRE.

Le recensement de 1891 porte à onze le nombre des femmes dentistes dans le Canada.

On s'est aperçu, toutefois, que cette profession ne convient pas aux femmes autant qu'on l'avait d'abord pensé.

Le Collège dentaire de la province de Québec est affilié à l'université du collège Bishop et confère le grade de docteur en chirurgie dentaire (*D.D.S.*). Le droit à payer est de 10 dollars pour l'inscription ; payable au *Registrar* de la faculté de médecine, 58 dollars pour la première année ainsi que pour la seconde: au Collège dentaire, 105 dollars pour la troisième année, ainsi que pour la quatrième ; pour le diplôme de *D.D.S.*, 25 dollars. Les étudiants désireux d'exercer leur profession dans la province de Québec sont tenus, dès leur entrée au Collège, de passer brevet, devant notaire public, avec un praticien licencié ; car la loi des Dentistes exige quatre années entières d'études sous brevet une fois l'examen d'inscription subi.

Il y a aussi un Collège dentaire vaste et bien aménagé à Toronto.

ENSEIGNEMENT.

(Voir Préparation au Professorat, section de l'Education.)

MUSICIENNES ET PROFESSEURS DE MUSIQUE, ACTRICES, ARTISTES ET PROFESSEURS DE DESSIN.

(Voir Section des Beaux-Arts, Musique et Théâtre.

AUTEURS.

(Voir Section de la Littérature.)

JOURNALISME ET IMPRIMERIE.

Comme résultat prévu des facilités d'instruction et d'observation sociale aujourd'hui offertes aux femmes, nous voyons que nombre d'entr'elles se sont distinguées dans ce genre de littérature. La liste suivante ne comprend que les femmes engagées dans le journalisme.

Atkinson, Miss (Madge Merton), rédactrice au *Herald*, Montréal.

Barry, Miss Lily Emily Frances, naquit à Montréal, fit ses études à Ottawa. A la suite d'un voyage en Europe, entra à la rédaction de *Once a Week* à New York, où elle fut chargée de la page consacrée aux femmes et s'occupa de rédaction en général. L'édition canadienne de ce périodique, entreprise par ses conseils, fut aussi placée sous sa direction. En 1896, elle vint à Montréal et fut chargée d'un travail spécial pour l'édition hebdomadaire du *Montreal Star*. Chargée de la colonne des correspondances sous le nom de *Mrs. M. Merry Body*. A écrit plusieurs pièces de poésie et articles de revue. Son poème sur la princesse May (aujourd'hui duchesse d'York), a été particulièrement apprécié.

Barry, Mlle Robertine, auteur et journaliste ; fit son éducation à Québec ; attachée à la rédaction de *La Patrie* de Montréal. Ses chroniques, sous le pseudonyme de *Françoise* pleines d'esprit et d'intérêt, lui ont fait une grande réputation. Elle collabora naguère à la revue *Nationale* et collabore parfois à la revue *Canadienne*. En 1895, elle publia *Fleurs Champêtres*. Grâce à ses démarches, la cloche de l'ancienne place forte de Louisbourg fut achetée et transportée à Montréal en 1896.

Bélanger, Mlle, attachée à la rédaction de *La Presse*, Montréal. Elle est chargée de la partie consacrée aux femmes.

Bissett, Miss M. E., naquit au Cap Breton ; rédige le *Cumberland News*, Union (Ile Vancouver), Colombie-Britannique.

Blake, Mme Kathleen (née Coleman), originaire d'Irlande, vint en Amérique en 1884. Journaliste voyageur et rédactrice de la partie intitulée *The Woman's Kingdom* (*le Royaume de la Femme*), au *Mail and Empire* de Toronto. Nom de plume *Kit*.

Blewitt, Mme. Jean, collabore aux journaux de Toronto, Toronto.

Botting, Miss, collabore au *Montreal Life ;* reporter du *Witness*, Montréal.

Bourke-Wright, Miss ; attachée à la rédaction du *Witness.*

Brodlique, Miss Eve H., auteur et journaliste. Naquit au Canada, étudia à l'université de Chicago. Son enfance se passa à London (Ontario); où avant même d'avoir ses dix-neuf ans révolus, elle collabora à *l'Advertiser ;* elle fut la correspondante de ce journal à la chambre des Communes, Ottawa, trois années consécutives. Elle est aujourd'hui à Chicago, où elle a fourni des articles spéciaux au *Times*, et à *l'Evening Post.* A aussi écrit des articles de revue et un roman, ainsi qu'une pièce de théâtre. En 1897, elle fut élue à la présidence de la *Chicago Press League* (Ligue de la Presse de Chicago). La même année elle fut déléguée par son journal aux fêtes jubilaires de la reine à Londres.

Campbell, Miss Grace (Geoffrey Cuthbert Strange), rédactrice de la partie littéraire au *St. John Progress.*

Charlton, Mme. Margaret Ridley, descendante du célèbre évêque Ridley. Attachée naguère au *Dominion Illustrated.*

Cummings, Mrs. Willoughby (*Sama*), mais elle ne signe généralement pas ses articles). Attachée à la rédaction du *Globe* de Toronto ; correspondante particulière de ce journal à l'exposition de Chicago ; parcourut longuement les réserves des Indiens de l'Ouest et fournit une suite d'articles sur *Nos pupilles indiens.* Membre ontarien de la Société des Femmes journalistes d'Angleterre.

Dennison, Mme Alfred (*Lady Gay*) ; attachée à la rédaction de *Saturday Night*, Toronto.

Dougall, Miss (sœur de John Dougall, directeur du *Witness*, Montréal) ; attachée à la rédaction du journal dirigé par son frère.

Durand, Miss Laura B. (*Pharos*) chargée de la partie. Livres et auteurs dans le *Saturday Globe.* Rédige également la page des Enfants et fournit des articles spéciaux au *Globe.*

Fairbanks, Miss Constance, secrétaire en 1887 de C. F. Fraser, directeur du *Critic*, de Halifax (Nouvelle-Ecosse). De 1890 à 1892 ce journal passe entre ses mains, et elle fournit les articles de rédaction. En 1893, elle devint rédacteur conjointe au *St Johnsbury Caledonian.* Ecrit aussi en vers.

Freeman, Miss Alice (*Faith Fenton*), collabora naguère à *l'Empire*, Toronto, et aussi au *New York Sun.* Directrice du *Canadian Home Journal.* Ecrivit des lettres intéressantes de Dawson city.

Fitzgibbon, Mme. (*Lally Bernard*), journaliste de Toronto, sans attache à aucun journal. A écrit des articles sur les Doukhobors, qu'elle visita au Nord-Ouest. Issue de la famille Strickland si bien connue.

Flesher, Mme. Helen Gregory. Naquit à Hamilton ; la première femme à l'université Trinity à recevoir le grade de bachelier en musique (Mus. Bac.), 1886 ; envoyée au Japon par le *Cosmopolitan* pour rendre compte de l'inauguration du premier parlement japonais ; rédacteur de *Searchlight*, journal pour les femmes, San Francisco. Plus tard éditeur et rédacteur de *Society ;* collabore à plusieurs magazines bien connus ; est membre de l'Association de la Presse de Québec et aussi de la *Pacific Coast Press Association.*

Gérin-Lajoie, Mme. H., collabore à diverses publications.

Gibson, Mme., attachée à la rédaction du *Mail*, Toronto.

Haycraft, Miss, attachée à la rédaction du *Canadian Statesman*, Bowmanville (Ontario).

Houston, Mme Alice Lodge, chargée de la revue des journaux au *Star* Montréal ; attachée au *Richmond Times*, Virginie, où elle occupait une position lucrative.

Landry, Mme V. A., attachée à la rédaction du *Free Press* de Weymouth-Bridge (Nouvelle-Ecosse), dont son mari est propriétaire.

Lawson, Miss Kate, collaboratrice spéciale du *World* de Toronto. Nom de plume *Katherine Leslie.*

MacDonald, Miss Helen, collaboratrice spéciale du *Sunday World*, Toronto.

MacIntyre, Miss, journaliste, d'Ottawa.

McCrea, Miss, attachée à la rédaction de *l'Observer*, Tilsonbury, (Ontario).

McCormick, Mme Mary, rédacteur du *Courrier* de Digby (hebdomadaire), Digby (Nouvelle-Ecosse).

McOuat, Miss Mary Elizabeth, naquit à Brownsburg (Québec); bachelier ès lettres et sciences, université de Toronto, (1891). Collabora quelques années à divers journaux de New York, sous le nom de *Miriam Dudley*. Attachée aujourd'hui à la rédaction de l' *Evening Journal*, d'Ottawa.

Marston, Constance C., chargée de la page féminine et du carnet mondain au *Daily Star*, a fait un travail considérable de journaliste au Canada, à New York, à Londres et à Paris. A aussi écrit nombre de courts articles et de nouvelles pour les revues.

Mitchell, Mme, collaboratrice spéciale du *Star*, Toronto.

Moore, Miss M. McLeod. Attachée au *Herald* de Montréal, en qualité de rédactrice et dessinatrice. Collabore également à d'autres publications.

Mutch, Miss Jean Grant, collaboratrice spéciale de *Saturday Night*, Toronto.

Murray, Mme Margaret Polson, collaboratrice du *Week* de Toronto.

Newhall, Mme Georgina Alexandria, naquit à Galt (Ontario) ; plus tard occupa une position au *Daily Press*, de Toronto. Ayant de l'intérêt pour les jeunes filles forcées de gagner leur vie, elle forma parmi elles des classes de sténographie dirigées par elle-même, et elle a l'honneur d'avoir été la première femme à enseigner la sténographie au Canada, tout en introduisant un moyen d'existence dont des milliers de personnes se sont prévalu. A fourni des essais à la presse sur la condition sociale de la femme et son rôle dans la société à venir. Elle écrit aussi des nouvelles, et dans ce genre elle a probablement eu plus de succès qu'aucun autre écrivain canadien, homme ou femme. Vit aujourd'hui à Minneapolis (Minnesota).

Randall, Miss Florence Hamilton, a fait le carnet mondain pour un journal de Toronto ; a écrit des vers et des nouvelles pour le *Canadian Magazine*, *Saturday Night* et *Montreal Life*. Chargée du carnet mondian du *Journal* d'Ottawa, et fut la première à faire dans les journaux d'Ottawa le compte-rendu quotidien du mouvement mondain.

Rescoe, Mme, collaboratrice spéciale du *Star*, Toronto.

Richardson, Miss, attachée à la rédaction du *Witness*, Montréal.

Robins, Miss, rédactrice en second du *Progress*, St. John (Nouv-Brunswick).

Robinson, Miss M., bachelier ès lettres et sciences, rédactrice en second du *Dominion Presbyterian*.

Sanford, Mrs. Mary Bouchier, naquit à Barrie (Ontario) et y reçut son éducation. Fournit nombre d'articles au *Grip*, 1878 à 1882. En 1882, se rendit à Cleveland (Ohio), où elle fut attachée au bureau de publication

de *l'International Standard*, journal publié par l'*International Institute and Egyptological Society*. Prépara pour cette publication des rapports, notes et revues. Se transporta à New York, 1890, et a depuis fourni nombre d'essais et d'articles divers pour la presse américaine.

Scott, Miss Agnes (*The Marchioness*). Attachée à la rédaction du *Free Press* d'Ottawa ; correspondante du *Star*, de Montréal ; collabore au *Saturday Night*.

Scott, Miss Mary Mackay, fonda en 1884, le *Woman's Journal* qui commença avec un abonné et en compte maintenant 4,000, en fut rédactrice durant plusieurs années ; collabora à d'autres journaux aux Etats-Unis et au Canada.

Smith, Miss, rédactrice de *Palm Branch*, Saint-John (Nouv-Brunswick).

Tudor, Miss Annie L., attachée à la rédaction du *Journal* de Newberry (Ontario).

Walton, Mme Ella, collaboratrice ordinaire du *Montreal Life* et du *Herald*, Montréal. Ecrit aussi pour *l'Evening Star*, Toronto, et le *Canadian Home Journal* ; a publié encore des poèmes et des articles dans les magazines publiés aux Etats-Unis. Elle demeure à Ottawa, Ont.

Watt, Miss Lela, journaliste, Brantford (Ontario).

Wetherald, Miss Agnes, née à Rockwood (Ontario). Rédigea durant quelque-temps, le département des femmes au *Globe*, Toronto. Durant trois années elle fut chargée presque entièrement de la rédaction de *Wives and Daughters*, publication mensuelle, London (Ontario). A collaboré à plusieurs autres périodiques, a écrit un roman et quelques pièces de poésie.

Outre les journaux mentionnés ci-dessus comme ayant des femmes attachées à leur rédaction, nous avons les suivants : le *Times*, de Drayton (Ontario), publié par une femme ; *l'Echo des Bois-Francs*, Arthabaskaville, dont le rédacteur en second est une femme ; J. Hawke, Moncton (Nouveau- Brunswick), qui emploie une femme comme gérant ; le *Banner*, de Chatham (Ontario), dont le gérant est aussi une femme ; il y a aussi quelques femmes attachées à un petit journal hebdomadaire, le *Telephone*, de Baddeck (Nouvelle-Ecosse).

FEMMES EMPLOYÉES DANS LES IMPRIMERIES ET LIBRAIRIES QUI ONT FAIT RAPPORT.

	Ile-de-Prince-Edouard.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick	Québec.	Ontario.	Manitoba.	Territoires du Nord-Ouest.	Colombie-britannique.
Etablissements relevés	2	7	8	32	95	3	2	[illegible]
Attachées à la rédaction....	1	1		8	14			
Collaboratrices et correspondantes..................	3	24	34	49	248			
Correctrices d'épreuves	1	1		13	20			
Typographes	5	20	11	24	32			
A la reliure................		2	2	132	468	6		6
Teneurs de livres, commis, vendeuses, mécanigraphes, sténographes, etc.	3	10		115	97	1		1

Des 153 établissements qui ont fait rapport, fort peu paient les femmes au même taux que les hommes.

Les passages suivants sont extraits des réponses données à nos questions par les éditeurs et imprimeurs.

"Les femmes font d'assez bons compositeurs, mais elles ne peuvent en général être utilement employées dans la préparation des formes, etc. Si elles exigeaient les mêmes gages que les hommes, elles ne seraient pas employées". "Nous trouvons les femmes soigneuses et propres à l'ouvrage et dans leur mise". "Nous avons trouvé que les femmes ne donnaient pas satisfaction. Elles faisaient moins d'ouvrage et voulaient être payées aussi cher que les hommes. Ce résultat peut être l'effet de causes locales". "Nous n'employons pas de femmes, et rien ne saurait nous engager à les admettre dans la partie mécanique". "Les typographes seraient payées au même taux que les hommes, si elles faisaient partie de l'Union typographique".

SOIN DES MALADES.

Le soin des malades est de sa nature tellement un travail de femme qu'on est surpris d'apprendre qu'avant le dix-neuvième siècle aucun effort n'ait été fait pour procurer aux femmes des facilités particulières pour se préparer à remplir cette fonction importante. Parmi les causes qui ont déterminé l'avènement de l'infirmière autorisée, deux, surtout, sont à noter. La première, c'est qu'on a fini par se rendre compte de l'aptitude de la moyenne des femmes pour les études scientifiques. La seconde, c'est le besoin qu'ont éprouvé les médecins et chirurgiens d'une assistance plus éclairée de la part de la garde-malade dans le traitement scientifique de leurs patients.

La profession d'infirmière est destinée à croître en importance et en dignité. Au début, afin de s'assurer d'un nombre suffisant de gardes-malades pour le service des divers hôpitaux, il fallut offrir aux femmes au moins un salaire qui leur permît de vivre, pour les engager à commencer un apprentissage ; et on n'exigea pas que leur degré d'instruction fut très élevé, mais à mesure que le nombre des infirmières grandit, le salaire payé aux élèves-infirmières diminua, de sorte qu'aujourd'hui, dans quelques hôpitaux, on ne les salarie pas du tout.

Dans la plupart des hôpitaux et des écoles préparatoires, on exige trois années d'études avant d'accorder les diplômes ou certificats. L'âge d'admission varie de vingt-et-un à trente-cinq ans. Les conditions physiques sont : taille moyenne, bonne constitution et absence de tare physique. Les aptitudes intellectuelles requises sont : 1° lecture à haute voix ; 2° écriture lisible et correcte ; 3° connaissance de l'arithmétique jusqu'aux fractions et à la règle de trois ; et 4° rédaction de notes aux cours. Dans quelques écoles préparatoires, toutefois, un degré d'instruction beaucoup plus élevé est exigé. La première démarche à faire pour quiconque désire

embrasser l'état d'infirmière, c'est après avoir décidé dans quel hôpital ou école il est préférable d'entrer, d'écrire à la surintendante la priant de faire parvenir une formule de demande à l'adresse donnée.

Il existe un grand nombre d'établissements privés pour accouchements et quelques-uns pour le soin général des malades. Outre les infirmières formées, il y a nombre de femmes bien préparées par une pratique étendue à faire les accouchements, et qui sont employés par tout le Canada. Le *Grant Nursing Home*, Windsor (Nouvelle-Ecosse), est un modèle de ce qu'on pourrait établir très profitablement dans presque toutes les villes. Miss S. E. Stainer, graduée du *Boston City Hospital*, établit cette hospice et l'a fait prospérer au point de vue financier et professionnel.

SERVICES RÉGIONAUX D'INFIRMIÈRES.

A proprement parler le seul ordre d'infirmières régionales est le *Victorian Order of Nurses* (pour plus de renseignements voir *Ordre des Infirmières Victoria*), mais un service régional pour le soin des malades est conduit par les institutions suivantes ou en rapport avec elles :

The Nursing at Home Mission (Mission des soins à domicile), Toronto.

The Harbord Street District Nurses (Infirmières Régionales de la rue Harbord), Toronto.

The Methodist Deaconesses (Diaconesses Méthodistes), Toronto.

The Episcopal Deaconesses (Diaconesses Épiscopaliennes), Toronto.

The Sisters of Charity (Sœurs de Charité), Brockville (Ontario).

The Sisters of Providence (Sœurs de la Providence), Montréal.

The Belleville Hospital Belleville (Ontario).

The Diet Dispensary (Dispensaire Diététique), Montréal.

The Western Hospital Montréal.

The Maternity Hospital (Hôpital des Accouchements), Montréal.

The Home Nursing Society (Société pour le soin des malades à domicile), Victoria, Colombie-britannique.

The General Hospital. Winnipeg, Manitoba.

En outre, plusieurs églises de Montréal emploient régulièrement des infirmières diplômées pour le service régional des malades, et il y a une infirmière attachée à l'église Saint-Martin (épiscopalienne) de Québec. Un service régional d'infirmière très développé a, en outre, été conduit depuis plusieurs années par la plupart des ordres religieux de femmes de l'église catholique romaine.

Il n'y a pas au Canada de publication périodique consacrée au soin des malades.

ASSOCIATIONS ET REFUGES D'INFIRMIÈRES.

The Canadian Nurses' Association (Association des Infirmières Canadiennes), Montréal. La cotisation est de cinq dollars par année, et en retour, l'infirmière est mise en rapport avec des malades nécessitant des soins, et a l'avantage de pouvoir une fois par mois à un cours donné par quelque sommité médicale de la ville.

The Trained Nurses' Association (Association des Infirmières dressées), Winnipeg (Manitoba),

Le but et les règlements de l'association sont les mêmes que ci-dessus.

Associations d'élèves dans la plupart des hôpitaux et des écoles préparatoires.

En outre, des hospices privés établis par des infirmières, donnant des soins à domicile dans plusieurs petites villes.

Hôpitaux et écoles préparatoires pour les femmes voulant obtenir le diplôme d'Infirmière.

(Dans le tableau suivant $ signifie dollars, et c. signifie sous.)

NOMS ET VILLES.	Ecole préparatoire.	Droit prélevé.	RÉTRIBUTION.	Infirmières.	Honoraires de l'Infirm. Diplômée.
Québec.					
Jeffery Hale, Québec............	Oui.	Aucun.	$12 à $25 par mois	5	$2 par jour. Les Infirmières sont généralement amenées de Montréal, parce qu'il n'y a que 3 ou 4 Infirmières résidentes.
Hôpital Western, Montréal ..	Oui.	Aucun.	Rien pour la 1ère année. $5 par mois pour la seconde année............	1 Surint. 9 sous sa direction ...	$2 par jour.
Hôpital Général, " ..	Oui.	Aucun.	$6 pour les jeunes, $7 pour les plus âgées, $8 pour la Surintendante, cours de trois années.............	63	$2 par jour, $3 pour les malad. contagieuses.
Hôpital de la Maternité, " ..	Oui.	Rien pendant 4 mois. Pour une année $10.	Aucun salaire donné................	7	$2 par jour.
Infirmières, Ordre Vict., " ..	Œuvre locale.	Aucun.	$10 à $25 par mois.	5	5c. à 50c. par visite.
Hôpital Royal Victoria, " ..	Oui.	Aucun.	$8 par mois pour costume, livres, etc.	60	$2 par jour.
Hôpital Gratuit du Bon Samaritain .... " ..	Oui.	Aucun.	$5 par mois après 3 mois	5	$10 par semaine.

Hôpital Notre-Dame, " ..	Voyez sec. des Hôpitaux.	Aucun.	$30 par année chacune pour la garde-robe des religieuses, $5 par mois pour les Infirmières laïques.......	15 Relig., 3 Infirmières laïques....	$1 par jour.
Hôpital des femmes, " ..	Oui.	Aucun.	Aucun	8	$1 à $3 par jour.
Hôpital des enfants trouvés et des enfants malades, Montréal.......	Bonnes d'enfants..	Aucun.	$5 par mois après le premier mois ...	8. Deux Infirm. diplômées, 6 bon. d'enfants ..	$15 par mois pour les bonnes d'enfants.
Ontario.					
Hôpital Général, Stratford	Oui.	Aucun.	Aucun pour services rendus. Allocation pour manuels, $4, $5, $6 par mois	9	$8 par semaine, $1 par jour. Graduées des autres hôpitaux dans la ville, $10 par semaine.
Hôpital, Galt....................	Oui.	Aucun.	$4 par mois pour la 1ère année $6 pour la 2ème année	8	$10 par semaine.
Ecole Préparatoire, London, 1883.	Oui.	Aucun.	Moyenne, $5 par mois. Pension et blanchissage gratuits.	Moyenne 64.	
Ordre Victorian, Ottawa.....	Œuvre locale.	Aucun.	Surintendante $500 par année. Cours complet pour les infirmières $350. Novices $120...................	2 et la Surintendante.	Rien pour les pauvres ; à celles qui peuvent le faire 5c. à 50c. par heure.

Noms et villes.	Ecole préparatoire.	Droit prélevé.	Rétribution.	Infirmières.	Honoraires de l'Infirm. Diplômée.
Hôpital de la Maternité, "	Oui.	Aucun.	La Surintendante est payée, mais les infirmières ne le sont pas; elles continuent à recevoir un salaire des hôpitaux de la ville qui les y envoient faire un cours préparatoire..	3 et la Surintendante.	Augmentés de $10 à $12 et 75c. pour le blanchissage.
Hôpital Protestant, Ottawa .... / Instit. de Lady Stanley, Ottawa.	Oui.	Aucun.	Par mois, $3 la 1ère année, $6 la seconde, $8 pour les six derniers mois	26	$10 à $12 par semaine.
Hôpital St. Luc, Ottawa	Oui.	Aucun.	$5 par mois. Tous uniformes, manuels, etc.....................	14 élèves, 3 graduées.	$10.75 à $14 par semaine.
Hôpital St. Joseph, Guelph......	Oui. Religieuses seulement.	Aucun.	....	12 aspirantes, 2 graduées professionnelles.	
Hôpital Général, Guelph	Oui.	Aucun.	Par mois $4, 1ère année, $6 pour la 2e et 3e année	17	$10 par semaine.
Hôpital de Huntsville, Huntsville.	Oui.	Aucun.	Par mois $3 pour la 1ère année, $5 pour la 2e et la 3e année	3 aspirantes à la profession.	$10 à $15 par semaine.

Ordre Victoria, Toronto.......	6 mois d'œuvres locales.	Aucun.	$10 pour le premier trimestre, $20 pour le deuxième trimestre. Ensuite, $300 par année. On pourvoit à la pension, au blanchissage et à l'uniforme après quelques semaines.	4	$15 par semaine. Dans les maladies contagieuses, $18. Dépenses de voyage.
Hôpital Grace, Toronto	Oui.	Aucun.	$6 par mois, $200 pour la 1ère année, $300 pour la 2e et la 3e année......	28	Environ $2 par jour.
Mlle Clark, "	....	....	$25 avec uu diplôme.		
Hôpital St. Michel "	Oui.	Aucun.	Allocation pour les uniformes et autres dépenses, etc. $4, $5 et $6 par mois	30 élèves Infirmières, 3 graduées et 6 Sœurs.	Graduées, $15 parsemaine.
Hôpital pour les Enfants malades, Toronto	Oui.	Aucun.	Par mois $3. On pourvoit aux uniformes de l'intérieur et du dehors, et on les confectionne. Cours de deux années....................	28	$2 par jour.
Hôpital Catholique, Ottawa......	Oui.	Aucun.	2 mois de probation, ensuite $4 par mois. Trois années de cours......	10 aspir., 1 Surintendante	$10 par semaine.
Hôpital Royal Victoria, Barrie ...	Oui.	Aucun.	1 mois de probation, puis $3 par mois pr. la 1ère année ; $5 par mois pour la 2e année ; uniforme, etc........	5	$10 à $14 par semaine.
Hôpital Général, Huntsville.....	Oui.	Aucun.	$3, $4, $6 par mois.................	8	$5 à $10 par semaine.
Ordre Victoria, Hamilton........ (Voir plus loin les Sociétés Nationalement organisées.)	....	....	....	....	....

Noms et Villes.	Ecole préparatoire.	Droit prélevé.	Rétribution.	Infirmières.	Honoraires de l'Inf. Diplômée.
Ontario.—Suite.					
Asile de Rockwood pour les Aliénés, Portsmouth.............	Oui.	Aucun.	$10 à $14..........................	21	$10 à $15 par semaine.
Mlle M. A. Walker, Lindsay	....	....	....	....	....
L'Hôpital, Berlin	Oui.	Aucun.	$4 par mois pour la 1ère année ; $6 par mois pour la 2e et la 3e année......	6	$10, $12, $15 suivant le cas et la localité.
Mlle Waldron, Trenton	....	....	....	....	$10 à $12 par semaine.
Hôpital Général, London........	Oui.	Aucun.	$3, $4, $6, pour la 1ère, 2e et 3e année.	22	$12 par sem., $2 par jr.
Sanitarium National, Gravenhurst	....	....	....	....	....
Hôpital de la ville, Hamilton	Oui.	Aucun.	$4 par mois pour la 1ère année, $8 pour la 2e et la 3e année.........	26	$12 par semaine.
Mlle Schwatz, " ..... Prés. des métiers et du travail.	Oui.	Aucun.	$4 par mois pour la 1ère année, $5 pour la 2e et $8 pour la 3e année..	26	$10 à $15 par semaine.
Mlle Bolts, Peterboro'......	Oui.	Aucun.	$6, $7, $8, 1ère, 2e et 3rd année.....	12, y compris l'infirmière en charge.	Graduées, $10 par sem.
Hôpital Général, Kingston.......	Oui.	Aucun.	Rien à payer,......................	24	$12 par semaine.
L'Hôpital, Brantford...........	Oui.	Aucun.	$3, $5, $7, par mois....	15	$1 par jour, $2 pour les maladies contagieuses.
L'Hôpital, Belleville	Oui.	Aucun.	$3, $4, $5 par mois.................	9	$14 par semaine.

L'Hôpital, Woodstock..........	Oui.	Aucun.	Novice $2 par mois, $4 pour la 1ère année, $5 pour la 2e année	11	$1 à $1.43 par jour, $10 par semaine.
L'Hôpital Amasa Wood, Saint-Thomas	Oui.	Aucun.	$6 par mois........................	5	$10 par semaine.
Hôpital Général de Marine, Sainte-Catharines....	Oui.	Aucun.	Costume, chaussures, instruments, etc., $25 en montant..............	10	$10 par semaine.
Manitoba.					
Hôpital Général, Winnipeg......	....	....	$8 par mois	....	$15 par semaine, $17 dans les maladies contagieuses.
Colombie-britannique.					
Hôpital des Femmes, New-Westminster.....................	Oui.	....	....	....	$15 par semaine.
Hôpital de la ville, Vancouver...	Oui.	....	....	3	....

MASSAGE.

Il y a plusieurs centaines de femmes qui exercent le massage au Canada, mais le degré de capacité requis ici n'a pas encore été déterminé.

Les graduées qui ont l'intention de faire une spécialité du massage, suivent généralement un cours aux Etats-Unis. L'institut du Dr Weir Mitchell, Philadelphie (Etats-Unis), est considéré comme le meilleur établissement pour former les masseuses. M. Clark de Toronto (Ontario), possède une école de massage. A Ottawa, au *Sanitarium*, on donne un cours régulier pour toutes les méthodes différentes de massage.

Dans le *City Hospital*, Hamilton (Ontario), un cours pratique de massage est donné par la surintendante. A l'hôpital Saint-Vincent de Paul, Brockville (Ontario), un des membres du corps médical donne aux religieuses des leçons de massage. A l'hôpital de Rockwood, Kingston, un cours régulier d'enseignement est donné par la surintendante qui est dûment qualifiée à cet effet. L'hôpital des Enfants malades, à Toronto, compte dans son personnel un spécialiste qui enseigne aux infirmières le massage et la gymnastique. A l'hôpital de Woodstock, et à l'hôpital Belleville, à Belleville, la surintendante donne elle-même les cours.

SAGES-FEMMES.

La profession de sage-femme est maintenant une chose du passé. Son travail est presque entièrement réparti entre l'infirmière diplômée et le médecin. Cependant, il y a encore quelques femmes qui se font qualifier aux hôpitaux d'accouchements et se procurent des licences pour exercer leur profession.

STÉNOGRAPHIE.

Dans presque toutes les villes du Canada, il y a des écoles de commerce (*business colleges*) et des écoles de sténographie. Le prix des cours est en général comme suit : pour une période de quarante semaines,—une année scolaire,—70 dollars ; pour une période de vingt-quatre semaines, 45 dollars ; pour un espace de douze semaines, 25 dollars. Pour de courtes périodes, les prix sont : pour les trois premiers mois de quatre semaines chacun, 10 dollars ; pour les trois mois suivants de quatre semaines chacun, 9 dollars ; chaque période subséquente de quatre semaines, 7 dollars. Les livres coûtent de 3 à 5 dollars.

Plusieurs des écoles supérieures enseignent la sténographie, quelques autres la clavigraphie. Quiconque désire avoir une position de première classe comme sténographe, doit être capable d'obtenir un certificat d'aptitude sur les matières du programme prescrit par la *Business Educators' Association* (Association des éducateurs du commerce). Outre qu'elle doit être habile sténographe, l'élève doit bien savoir l'orthographe, avoir acquis une connaissance générale de la langue anglaise ; de plus être suffisamment au fait des termes techniques particuliers aux maisons de commerce, aux assurances, à l'électricité ou autres bureaux, banques, etc. Plusieurs ne réussissent pas parce qu'elles ne s'efforcent pas d'acquérir la connaissance des affaires, croyant qu'il suffit d'être capable d'écrire en sténographie tel nombre de mots à la minute, et de pouvoir les transcrire sur le clavigraphe ; mais elles sont dans l'erreur. La sténographie est facilement apprise par la moyenne des femmes et tend au développement des qualités pratiques en affaires. Le fait qu'à Toronto seulement, il y a environ cinq cents femmes étudiantes inscrites cette année dans les différentes écoles de commerce, nous donne une idée de l'ardeur qu'elles mettent à se porter de ce côté. Les appointements varient de 3 dollars à 15 dollars par semaine. Les avocats à nombreuse clientèle et les bureaux d'assurances donnent les meilleurs appointements.

SECRÉTAIRES, COMMIS-VOYAGEURS, DIRECTRICES DES POSTES, SURINTENDANTES, MATRONES, INSPECTRICES DE MANUFACTURES, LIBRAIRES ET EMPLOYÉES DE L'ADMINISTRATION.

Parmi les secrétaires appointées, il n'y en a aucune qui soit aussi connue au Canada et à l'étranger que Mlle Teresa H. Wilson, d'abord secrétaire privée de la comtesse d'Aberdeen, et maintenant secrétaire du Conseil National des Femmes du Canada, office central, Ottawa. Mlle J. Crompton est secrétaire de la Société des Ingénieurs canadiens, rue Metcalfe, Montréal. Mlle Long est secrétaire de l'Ecole d'Elocution, 2426 rue Sainte-Catherine, Montréal. Mlle Pangman est assistante-secrétaire de l'Association des Arts, Place Philippe, Montréal. Mlle Maude Clark est secrétaire du recteur de l'ecole supérieure à Montréal. Onze des *Young Women's Christian Associations* du Canada ont des secrétaires appointées, et plusieurs y ont ajouté des assistantes-secrétaires. Il y a sans doute plusieurs autres femmes secrétaires que nous ne connaissons pas. A la Colombie-britannique, peu nous sont connues ; et au Manitoba, un bon nombre sont ignorées. Nous en connaissons vingt-quatre dans Ontario et huit dans Québec.

L'association des commis-marchands du Canada (*Dominion Commercial Travellers' Association*) est la seule société, sur un total de cinq, qui compte des femmes parmi ses membres (il y en a seulement trois) et à une récente assemblée du comité des directeurs, il fut décidé qu'aucune autre ne serait admise à l'avenir. On ne donna pas les motifs de cette décision. L'association du Nord-Ouest n'admet pas de femmes, donnant pour principale raison que les compagnies de chemins de fer dans la Province ne voudraient pas reconnaître la validité de leurs certificats. Il est nécessaire pour appartenir à une association de commis-marchands de voyager pour une maison de négociants en gros. Il y a quelques femmes qui voyagent pour des maisons de gros, et il y a aussi un grand nombre de femmes agents.

Dans quelques-unes de nos petites villes, les bureaux de postes sont sous la charge de directrices des Postes et un grand nombre de femmes sont employées dans les bureaux de postes de la plupart des villes.

La position de surintendante d'un grand nombre de nos institutions, telles que la *Young Women's Christian Association*, demande une femme d'une haute culture intellectuelle, et de plus, douée d'une grande habileté en affaires. Les directrices de nos institutions de charité et de nos prisons sont des femmes remarquables, plusieurs d'entre elles donnant de grands exemples de dévoûment.

La seule femme inspectrice de fabrique dans Ontario est Mlle Carlisle. A Québec, il y en a deux, l'une anglaise et l'autre canadienne, demeurant à Montréal. Ce sont Mme King et Mme Provencher.

On compte vingt-quatre femmes employées à la bibliothèque publique de Toronto (Ontario), et une autre est commis à la bibliothèque du parlement. Dans le comté de York (Ontario), il y a une femme bibliothécaire. A Montréal, plusieurs femmes sont employées à l'Institut Fraser, et plusieurs à la bibliothèque de l'Université McGill. La conservatrice de la bibliothèque de Westmount (Québec), est une femme. Mme Kate E. Hayes a été chargée durant quelques années de la bibliothèque de la chambre d'assemblée des Territoires du Nord-Ouest, à Régina.

Avant d'entrer dans le service administratif du Canada, il est nécessaire de subir un examen spécial. Ces examens sont tenus une fois par année durant le mois de novembre. Le candidat doit être âgé de plus de dix-huit ans et n'avoir pas dépassé 35 ans. Une instruction ordinaire est requise. Les diplômés de n'importe quelle université du Canada sont exemptés de l'examen d'aptitudes.

Il y a 72 femmes employées dans le service administratif du Canada, leurs appointements varient de 400 à 1000 dollars par année.

Les gouvernements des provinces emploient aussi des femmes qui en général n'ont pas à subir d'examens d'aptitudes.

AGRICULTURE.

D'après le recensement de 1891, il y a 11,590 fermières en Canada. Depuis dix ans, il y a eu une augmentation de 4,794 d'après le recensement de 1881. Ces femmes sont propriétaires et exploitent elles-mêmes leurs propres terres ; 252 de ces fermes sont au Manitoba, où en 1881, on n'en comptait que 71.

Les femmes canadiennes ont réussi en horticulture, spécialement dans la culture des pommes. Dans une famille, près de Montréal, les jeunes filles de la maison ont fait seules l'emballage de 2200 barils de pommes. Une autre exploite avec succès un verger de 2000 pommiers. Un grand nombre de femmes font le beurre et le fromage, s'occupent de la basse-cour, du soin des abeilles, du jardin potager et de la culture du houblon. Les demoiselles Hewlitt, filles de feu Thomas Hewlitt, ont leur résidence à Queenstown, comté de Queen (Nouveau Brunswick). Elles ont exploité avec succès leur propre ferme de 350 acres durant les dernières vingt-cinq années. Une partie considérable de la ferme est en prairies qui leur rapportent une grande quantité de foin. Elles élèvent des bestiaux, des cochons, des volailles, des moutons, etc. ; elles cultivent des légumes pour le marché, vendent des fruits, du miel, des œufs, du beurre, du fromage, de la laine, etc.

Le journal *Bee* publié à Toronto, constate que les femmes s'occupent de plus en plus d'apiculture, travail qui leur convient très bien.

L'Ecole de laiterie de Kingston, maintenue par le gouvernement d'Ontario, donne des cours pratiques et théoriques sur la fabrication du fromage, la séparation de la crème, les fermentations, l'épreuve du lait, l'emploi des ferments et la manière de tenir les comptes et les registres de la fabrique. Le cours le moins long est de trois semaines, le cours le plus long est de six semaines. L'examen de fabrication du beurre est ouvert à celle qui a passé au moins neuf semaines dans la fabrique. Après avoir subi l'examen, il est nécessaire de diriger une beurrerie pour obtenir un certificat professionnel. Une jeune fille de plus de 16 ans, qui a travaillé au moins une année, dans une fabrique de beurre et de fromage, peut être admise à l'un des cours les moins développés. L'admission au troisième ou plus long cours est réservée à celles qui ont travaillé au moins trois années (saisons) dans une fabrique de beurre ou de fromage. L'enseignement est gratuit. Le montant de 1 dollar est exigé pour inscription et un autre dollar pour les coiffures et les tabliers qu'il faut porter durant les heures de travail, Il est permis aux femmes de suivre ces cours ; mais elles n'y sont pas encore entrées pour suivre le cours régulier conduisant à un certificat professsionnel. La raison en est que les heures de travail sont longues et qu'il y a beaucoup de choses lourdes à manier et de travaux

rudes à exécuter. Toutefois, il est dans la province d'Ontario quelques femmes très habiles à faire le fromage tel qu'il se fabrique dans les fromageries.

Collège d'Agriculture de Guelph (**Ontario**). La laiterie est la seule section dans ce collège où les femmes soient admises.

Ecole d'Agriculture, Truro (**Nouvelle-Ecosse**). Cette école est réunie à l'école normale du gouvernement ; elle reçoit des subsides considérables. Le principal est W. H. Smith, bachelier ès sciences naturelles (*B.S.C.*). Tous les étudiants de l'école normale suivent le cours de cette école. Ils étaient au nombre de 143 en 1898. Les sciences suivantes sont enseignées : biologie, sols, laiterie, jardinage, chimie agricole, art forestier, entomologie. Cet enseignement se donne sous forme de leçons ou de démonstrations au laboratoire, dans les champs ou les jardins. Des diplômes de professeur d'agriculture sont accordés seulement à ceux qui suivent un cours complet à l'école d'agriculture. Des sessions d'écoles locales d'agriculture sont tenues dans les différentes parties de la province.

Ecole d'Horticulture, Wolfville (**Nouvelle-Ecosse**), Directeur, M. F. C. Sears. Quarante-cinq étudiants s'inscrivirent en 1898 ; on comptait parmi eux onze femmes. Comme travail pratique, on y enseigne surtout la culture des vergers. Des cours sont donnés. En général, à la fin de l'année scolaire la propagande se poursuit dans les différentes parties de la province. Des séances d'arrosage au pulvérisateur sont données en rapport avec les leçons sur ce sujet.

L'Ecole de Laiterie du gouvernement, Winnipeg (**Manitoba**). Sous la direction du ministère de l'Agriculture et soutenue par le gouvernement. Le directeur est C. A. Murray, surintendant des laiteries de la province, assisté de trois professeurs. Onze étudiants, dont quatre femmes, assistent aux séances. Un certificat d'assiduité et d'application est accordé à chaque étudiant (pour la fabrication du beurre et du fromage) qui : 1° assiste aux leçons de chaque cours ; 2° n'est pas absent de l'école durant les heures d'ouvrage sans une excuse valable. Chaque étudiant des cours qui subit un examen satisfaisant à la fin du terme et qui donne des preuves d'habileté et de compétence dans la fabrication du beurre et du fromage, et se montre bon gérant, en dirigeant avec succès une fabrique, durant deux saisons après avoir quitté l'école, est par le fait même en droit d'être diplômé. Aucun droit n'est exigé des étudiants qui viennent de la province du Manitoba.

STATISTIQUES.

Les statistiques suivantes des professions et des carrières ne sont pas présentées comme étant complètes en aucune manière ; on a voulu simplement donner un tableau des différentes occupations,

autant qu'il a été possible de s'en assurer, sans y comprendre la fabrication proprement dite. Nous n'avons pas tenté de relever le nombre considérable des commis de magasins, des demoiselles de téléphone, des sténographes, des clavigraphistes et des domestiques.

(1) PROFESSIONS ET AUTRES OCCUPATIONS.

	I.P.E.	N.E.	N.B.	QUÉ.	ONT.	MAN.	T.N.O.	C.B.
Agents (non déterminés)..........	1	9	12	33	79	6	1	1
Agents (assurances)...............	..	..	2	1	3	..	..	2
Agents (machines)................	..	..	..	..	1	..	..	..
Commis de banque (recens. 1891)..	..	..	..	3	..	.	..	1
Teneurs de livres..................	15	15	49	..	400	55	..	89
Courtiers et comptables (recens. 1891).........................	7	101	66	156	954	14	..	9
Chimistes et pharmaciens	1	1	2	4	16	..	..	..
Commis et copistes (recens. 1891)..	11	54	39	343	444	18	..	13
Collecteurs.........................	..	..	..	..	2	..	..	..
Femmes employées dans l'industrie laitière.........................	..	..	..	..	9	..	..	..
Service administratif (recens. 1891)	12	90	42	139	439	19	14	10
Concierges (recens. 1891).........	..	12	54	..	71	..	..	..
Juristes (recens. 1891).............	..	3	7	3	11	..	..	..
Gérantes de buanderie.............	..	..	1	6	24	..	..	..
Propriétaires d'écuries de louage...	..	1	1	1	2	..	..	..
Fabricantes de modèles et patrons (recens. 1891)...................	..	..	..	2	7	1	..	..
Tapissières.........................	..	..	..	1	2	..	..	..
Emballeuses et expéditionnaires (recens. des employées 1891)....	1	15	1	6	104	5	..	..
Fabricantes de médicaments brevetés............................	..	..	..	..	3	..	..	..
Photographes.......................	..	..	3	6	18	1	..	1
Médecins et chirurgiens...........	1	6	5	17	50	3	2	5
Editeurs (recens. 1891).............	..	3	..	..	20	3	..	..
Sacristains (recens. 1891)	1	5	8	7	18	3	..	..
Commerçantes	..	..	..	2	..	..	..	..
Gérantes de théâtres (recens. 1891).	..	1	1	3	1	..	..	..

(2) MARCHANDES.

	I.P.E.	N.E.	N.B.	QUÉ.	ONT.	MAN.	T.N.O.	C.B.
Boulangères........................	1	2	4	5	37	1	1	4
Coiffeuses	..	..	1	1	7	..	..	..
Libraires...........................	..	5	3	3	15	..	..	1
Cordonnières.......................	..	..	..	11	15	..	..	..
Bouchères..........................	..	..	1	..	9	..	..	1
Marchandes de charbon...........	1	..	..	1	2	1	..	..
Confiseries, marchandes de fruits, de bonbons	6	24	6	40	183	3	1	4
Fabricantes de corsets	..	..	..	3	10	..	..	..
Marchandes de tissus au détail	..	21	8	35	36	..	..	5
Teinturières et nettoyeuses........	..	..	..	..	3	..	..	..
Fabricantes de plumes.............	..	..	..	2	3	..	..	..
Marchandes de poissons	..	..	..	1	1	..	..	..

MARCHANDES.—*Suite.*

	I.P.E.	N.E.	N.B.	QUÉ.	ONT.	MAN.	T.N.O.	C.B.
Commerçantes de farine, de grain, de fourrage	..	3	..	..	17	..	..	..
Fourrure et chapelerie	..	1	..	12	6	..	..	..
Articles de coiffeurs (vente)	..	..	..	1	6	..	..	..
Quincaillières	..	1	..	3	3	..	..	..
Herboristes	..	1	..	2	..	..	..	..
Articles indiens (vente)	..	1	..	..	..	.	..	..
Bijoutières	..	..	..	..	3	.	.	..
Commerçantes de	..	..	..	1	11	..	..	..
tricots, vêtements de dessous pour femmes et enfants, etc	..	..	4	11	8	..	..	..
Marchandes de journaux	..	..	..	..	1	..	..	..
Marchandes de volailles	..	..	..	..	4	..	..	..
Papeterie	..	3	1	5	9	1	..	..
Aubergistes	1	8	..	..	..	..	..	..
Machines à coudre (vente)	..	..	..	1	1	..	..	..
Poêles et ferblanterie (vente)	..	..	..	..	2	..	..	..
Marchandes de tabac	..	..	..	26	14	..	..	2
Entrepreneurs de pompes funèbres	..	..	..	3	3	..	..	.
Marchandes de légumes	..	..	..	2	..	..	..	..
Papier-tenture (détail)	..	..	..	..	3	.	..	..
Horlogers	..	..	..	..	4	..	..	..
Fabricantes de perruques	..	..	..	1	1	..	..	..
Marchandes de vins et liqueurs	..	1	10	1	6	..	..	..

Le paragraphe suivant renferme la liste des carrières exceptionnelles pour les femmes :

Forgeron, Mme J. F. Lawson, Saint-John (Nouveau-Brunswick) ; chaloupes de louage, Mme E. Humphreys, Toronto (Ontario) ; marchande d'œufs et emmagasinage à froid, Mme Mary McQuaig, Iroquois (Ontario) ; moulin à farine, Mme Mary Mitchell, Bronte (Ontario) ; deux moulins à farine sont conduits par des femmes dans la province de Québec ; armurier, Mme E. Rodgers, Halifax (Nouvelle-Ecosse) ; la seule marchande de glace à Saint-John (Nouveau-Brunswick), est Mme Whetsel, qui vend en gros et en détail étant le principal fournisseur des bateaux à vapeur ; fournitures de machines, Mme D. Robertson, Hamilton (Ontario) ; chaufournier, Mme William Gray, Elora (Ontario) ; prêteuse sur gage, Mme D. Lazarus, Montréal (Québec) ; taxidermiste, Mme Robinson, Prescott ; marchande de bois, Mme A. Wood, Ottawa ; manicure, Mme Carr, Montréal ; Mme Eliza M. Jones est une marchande bien connue de vaches jerseys, elle publia en 1892 une brochure intitulé : *Dairying for Profit, or the Poor Man's Cow*, qui a une vogue extraordinaire ; les gouvernements des provinces en ont acheté des milliers d'exemplaires pour être distribués gratuitement. Elle vendit ses vaches jerseys en 1896. Il y a plusieurs femmes pilotes en Canada, un ou deux mécaniciens et quelques mineurs. On dit que les femmes font de très bons barbiers ; à Fraserville (Québec), le seul barbier est une femme.

En comparant le recensement de 1881 avec celui de 1891, on remarque un fait intéressant : dans le recensement de 1881, il n'y a que trois professions ou occupations dans lesquelles les femmes sont classées séparément, savoir : l'enseignement, l'agriculture et le service domestique. Dans les tableaux du recensement de 1891, toutes les professions, tous les emplois ou carrières, ont une colonne entière réservée pour les femmes. Cela montre bien à quel point les femmes, au Canada, se sont introduites dans les établissements industriels, et aussi dans les professions et emplois ci-devant réservés exclusivement aux hommes. Cela peut sembler un peu dur aux hommes, mais nous devons nous souvenir que la raison de ce changement, est que ce qui occupait la femme autrefois (la couture, le filage, le tissage, la fabrication du beurre et du fromage) lui a été enlevé, et, par conséquent, il est devenu nécessaire pour elle de chercher d'autres emplois.



CHAPITRE V.

MÉTIERS ET INDUSTRIES.

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL POSSIBLE DU CANADA.

Pour donner l'idée du développement possible de l'industrie au Canada, le mot "illimité" vaut mieux que toute étude générale ou spéciale du sujet qu'on pourrait tenter de faire. On peut dire que le Canada présente la série entière des conditions géographiques, géologiques, climatériques et ethniques. La nature a pourvu toutes les facilités pour la satisfaction des goûts les plus capricieux et pour l'essor des talents les plus divers. Il est donc évident qu'on ne saurait espérer, en une courte étude comme celle-ci, rendre justice à un pays doté de tant d'avantages, surtout lorsque ces avantages doivent être considérés au point de vue du parti que la femme peut en tirer.



Les renseignements généraux contenu au chapitre *Métiers et Industries*, nous font voir que les industries établies au Canada sont susceptibles d'un plus grand développement. Il nous font voir également qu'il reste dans d'autres directions un vaste champ ouvert à l'initiative.

Jusqu'aujourd'hui, on ne s'est guère préoccupé de développer un caractère nettement canadien dans les divers arts et métiers. En raison du défaut d'enseignement technique spécial, les fabricants ont dû compter dans une grande mesure sur les artisans et dessinateurs fournis par l'étranger. Cette circonstance, jointe à l'introduction des machines, a eu pour résultat de multiplier le nombre des ouvriers sans formation professionnelle, aptes à copier un modèle plutôt qu'à tirer de leur propre fonds. C'est là une condition inévitable dans tout pays neuf. Le Canada a traversé l'âge de l'empirisme et se

trouve en mesure d'adopter et de développer des méthodes industrielles en harmonie avec les découvertes scientifiques modernes. Les préparations sont à se faire pour l'établissement d'écoles techniques, lesquelles, jointes au système actuel d'instruction publique, —reconnu sans supérieur au monde,—devront donner un cachet bien canadien aux produits des divers arts et des diverses industries.

Par suite du peu d'espace à notre disposition, il sera nécessaire de limiter notre examen du développement industriel possible de la femme à ces occupations auxquelles elle est particulièrement apte et qui lui assurent un salaire satisfaisant. A cet égard, et aussi à cause de leur importance dans l'économie générale du pays, les arts domestiques et l'agriculture doivent figurer en tête de la liste des industries féminines.

Il existe diverses industries reliées au foyer ou aux arts domestiques et dans lesquelles les femmes ont été engagées de temps immémorial. La fabrication des tissus depuis la matière première jusqu'au produit achevé ; les divers procédés par lesquels on fait passer ces tissus avant d'en confectionner des vêtements ; la préparation des aliments ; la décoration intérieure et d'autres industries domestiques, ouvrent un champ très vaste à l'activité et à l'ingéniosité de la femme.

Jusqu'ici l'exploitation de ce champ s'est faite au hasard, sans méthode scientifique ; mais grâce à des conditions plus favorables pour le développement de l'intelligence dans cette direction, une nouvelle ère de progrès s'annonce ; et dans le service domestique entendu, dans les diverses catégories de travaux d'aiguille et d'arts manuels, la femme canadienne a un champ d'action illimité.

Au second rang par l'importance pour les femmes, nous plaçons l'agriculture. Dans ce département, comme dans celui des arts domestiques, il nous faut constater à regret le défaut de formation scientifique. Mais ici encore, comme dans le cas de l'éducation technique, le Canada est à l'état de receptivité, et les dirigeants, commencent à se rendre comte de l'importance de la femme comme facteur de développement national. En conséquence, comme l'agriculture est l'industrie canadienne par excellence, l'éducation de la femme en vue de l'agriculture devient l'objet d'une attention spéciale. Des conventions ont été faites avec les divers cercles et collèges agricoles, en vertu desquelles les femmes sont à même de recevoir la formation nécessaire pour les rendre aptes à promouvoir cette grande industrie.

Afin d'obtenir une idée juste du développement possible de la femme dans le domaine de l'industrie au Canada, plusieurs questions furent posées pour chaque province. Invariablement les réponses corroborent les opinions exprimées ci-dessus.

Ce qui est en plus grande demande, c'est la main-d'oeuvre entendue dans les arts domestiques. La réorganisation des industries domestiques semble s'imposer. On signale les grands développements dont sont susceptibles des industries comme celles de la laiterie et de la basse-cour, l'apiculture, l'horticulture (y compris la préparation des marmelades et la mise en conserves des fruits), la culture en serre-chaude et même l'élevage du bétail.

Ce n'est que dans ces dernières années qu'on a reconnu l'importance de l'exportation des produits laitiers, des fruits, etc. Quand on considére les grandes ressources du Canada et les débouchés énormes ouverts à ses produits en Angleterre et ailleurs, on se rendra compte facilement du vaste champ offert à l'activité de la femme dans le domaine de l'agriculture. L'homme tire ses aliments surtout de la terre ; c'est pourquoi un pays si libéralement doté de tous les avantages au point de vue du climat, du sol et des eaux, devrait donner en retour le meilleur de ce qu'il a.

La Colombie-britannique fait rapport que la production locale de denrées laitières n'égale pas la demande. Le prix des denrées ordinaires, telles que beurre et œufs, sont presque aussi élevés qu'à Londres, Angleterre. Le climat et le sol de la Colombie-britannique sont particulièrement bien adaptés au développement de l'industrie laitière et fruitière.

Dans le Manitoba et les vastes territoires du Nord-Ouest, l'élevage des bestiaux et la culture des grains ont absorbé toute l'attention au détriment de l'industrie laitière, la conséquence étant que celle-ci n'a été développée que dans la mesure des besoins locaux.

Avec un chemin de fer reliant les ports de l'Atlantique à ceux du Pacifique et pourvu de wagons-glacières ; avec, de plus, un service rapide de transatlantiques, il n'est guère possible de se faire une idée exagérée de ce que pourrait être le développement agricole de ces provinces, en rapport avec les marchés européens. Nonobstant les hivers froids du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, les produits laitiers, ceux de la basse-cour, les fruits baies et toutes sortes de végétaux, y sont obtenus dans des conditions satisfaisantes.

L'Ontario a été justement appelé le jardin du Canada. Il est particulièrement connu pour ses fruits. Les pêches, les poires, les prunes, les cerises, les raisins, les pommes, les baies, les tomates, etc., s'obtiennent sans difficulté en plein champ. Un peu plus de connaissance scientifique dans les procédés d'emballage et d'expédition assurerait aux fruits de l'Ontario une place importante sur les marchés étrangers. Cette province, à la vérité, présente les conditions les plus favorables pour toutes les formes d'exploitation agricole. Quoique moins bien adapté que l'Ontario à la production de certains fruits, le Québec offre de grandes facilités pour les autres formes de travail agricole. Comme le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Ile de Prince-Edouard, le Québec a des ports de mer qui assurent à ses produits agricoles des débouchés plus faciles.

Des beurreries fonctionnant sur le principe coopératif, ont été établies dans plusieurs provinces, avec des résultats très satisfaisants. Toutefois, lorsqu'il s'agit des femmes, c'est au point de vue du travail individuel et de l'intérêt individuel qu'il faut considérer la laiterie, la basse-cour et les travaux agricoles plus légers. De là la nécessité de former la femme dans ce sens, de manière à la mettre en mesure de soutenir, pour ce qui est de la qualité des produits, la concurrence des établissements plus considérables. L'Ile de Prince-Edouard peut être citée comme exemple des bienfaits à retirer du régime coopératif dans la fabrication du fromage (voyez le rapport).

La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick présentent des conditions aussi favorables pour le développement agricole, particulièrement pour les occupations le plus nettement féminines. L'industrie laitière, la culture des fruits baies (qui se lie à l'industrie des conserves), jointes, tel que dit ci-dessus, à la proximité de ports de mer, qui ouvrent de nouveaux débouchés à ces produits, font de ces provinces des champs d'action particulièrement favorables pour les femmes qui se vouent à l'agriculture.

Dans chaque province, des fermes expérimentales et des collèges d'agriculture ont été établis en vue de diffuser les connaissances scientifiques parmi les agriculteurs. L'influence de ces institutions a été assez marquée et étendue pour déterminer, de la part de toutes les classes agricoles, une demande générale de méthodes plus scientifiques. Dans le cours de l'année dernière, l'étude de l'agriculture est devenue obligatoire dans les écoles rurales. Une école

normale pour la formation de professeurs de science domestique et d'art domestique, a été établie à Hamilton (Ontario), avec l'assistance du gouvernement, en vue de greffer plus tard l'étude de ces sujets sur le programme des écoles publiques.

En somme, l'enquête sur le développement industriel possible du Canada en rapport avec le travail féminin, établit que l'agriculture offre un champ sans bornes à l'activité de la femme. Le point capital, celui du revenu ou des profits à obtenir des diverses branches de l'agriculture, ne doit pas être perdu de vue. En faisant les calculs, il sera bon de se rappeler le dicton "la santé est une richesse". Il serait difficile de juger de l'influence des occupations agricoles sur le développement physique des habitants. Le travail dans les fabriques et les bureaux n'a pas eu pour effet d'améliorer le physique. Quelques industries, notamment la fabrication des allumettes, ont été trouvées très nuisibles. Conséquemment, le travail agricole, à cause de son action bienfaisante sur la santé et les mœurs, doit être placé en tête des occupations qui conviennent aux femmes.

Afin d'obvier à quelques-uns des obstacles qu'ont à surmonter les femmes agriculteurs, on a proposé l'établissement de villages ou de colonies, grâce auxquels les femmes seraient mises à même de coopérer d'avantage les unes avec les autres.

La tendance au Canada a été d'exploiter de grandes étendues de terres, nécessitant une mise de fonds plus forte et une somme de travail plus grande qu'il ne serait possible à la généralité des femmes de fournir. Ces conditions, et l'isolement social qui en est la suite, ont empêché les femmes de s'attacher à l'agriculture comme carrière principale.

D'après le projet d'établissement *en colonie* mentionné plus haut, les grands domaines seraient divisés en petites fermes, ce qui permettrait aux femmes de peu de moyens de s'assurer d'une étendue de terre suffisante pour l'exploitation de ces industries nettement féminines mentionnées plus haut. Dans le travail de ferme, dans la vente des produits, etc., le régime coopératif doit prévaloir lorsque les femmes s'adonnent à l'agriculture comme moyen d'existence. Il est difficile de prévoir ce qu'il adviendra de ce projet. A bien des points de vue, il paraît fournir la solution la plus acceptable de quelques-unes des difficultés qui ont retardé le développement agricole de la femme. Une fois qu'il aura été pourvu à l'éducation scientifique de la femme dans cette direction, et qu'elle se sera

rendu compte de l'importance de ces industries, son ingéniosité native lui fera bien trouver le moyen de surmonter ces difficultés qui l'ont arrêtée dans le passé.

L'offre de main-d'œuvre féminine dans les magasins, les bureaux et les ateliers dépasse la demande ; par conséquent, comme résultat des conditions existantes, les deux grandes occupations qui offrent à la femme des débouchés illimité et un avenir sans bornes, sont les arts domestiques et l'agriculture

ADELAIDE HOODLESS.

MÉTIERS ET INDUSTRIES.

(Relevé par Mme J. V. Ellis.)

TABLEAUX STATISTIQUES.

Il faudrait deux ou trois années d'observation et d'étude attentive pour faire un rapport exact des conditions du travail de la femme dans la catégorie intitulée *métiers et industries*.



Le présent rapport soumis par le comité chargé du présent chapitre du Livre des Femmes est aussi complet que possible pour le temps employé à cet ouvrage.

Les renseignements ont été recueillis de toutes les parties du Canada et toute inexactitude, s'il y en a, est plutôt due à un défaut d'appréciation de l'importance du livre de la part du patron plutôt qu'à un manque de zèle de la part de ceux qui ont fait le livre. Cependant, en général, la courtoisie et la bienveillance ont caractérisé la conduite des personnes questionnées sur le sujet.

TABLEAU I.

Divers métiers et industries dans lesquels les femmes sont employées dans toutes les provinces du Canada.

QUÉBEC.

Montréal.—Bonneterie, vêtements de cuir, spécialités de cuir, mitaines et gants, chemises et cravates, matelas, verre colorié et décoratif, articles émaillés, chemises, faux cols, pantalons de travail et blouses, parapluies et bretelles, broquettes et clous à cheval, confitures, gelée et confiserie, enveloppes, savon, lainages, drap écossais, coton, estame, étoffes à pardessus, parfums, médicaments et produits de pharmacie, ceintures, électrotypie, compagnie chemisière, compagnie typographique.

Québec.—Fabricants de perruques, de cigares, de capotes de voitures.

Hull.—Lainages, bonneterie, fil.

Lévis.—Livres, chaussures fines, tuileries.

Lachute.—Lainages, ceintures, cartoucherie, fabriques de papier, de bobines, de bretelles et de parapluies.

Rock Island.—Fouets et cravaches.

Trois-Rivières.—Bottines et souliers, fabriques de gants, ameublement.

Joliette.—Buanderie.

GRANBY.—Vêtements en caoutchouc, bottines et souliers, fabrique de cigares, magasins de modes, couturières, compagnie de papeterie.

MARIEVILLE.—Chapeaux de paille, chapeaux de feutre fin.

BEDFORD.—Magasin de couture, chapeaux de femmes, aiguilles pour machines à tricoter.

ST-ANDRÉ.—Couturières.

LAPOINTE.—Compagnie de tricotage.

STE-ANNE DE LA PÉRADE.—Fabrique d'allumettes.

STE-CUNEGONDE.—Fabrication de ouate.

ONTARIO.

TORONTO.—Savon et parfumerie, lithographie, gravure, gaufrage, manufacture de produits chimiques, cordage, lignes à pêcher, rets, papeterie, cacao et chocolat, teinturerie et nettoyage, ameublements, voitures d'enfants, articles en roseaux, compagnie d'insignes (ouvrages faits à la maison), ouvrages en bois dans les lamineries, buanderie, boulangeries, poudre à pate, épices, gelées, essences, cirage, parapluies, parasols et ombrelles, bouchons, fabrique de broderie.

BRANTFORD.—Ficelle d'engerbage, épices, café, extraits, triage des chiffons, fabrique de cigares, poudre à pâte amidon (buanderie et cuisine), fabrique de boîtes, fabrique de biscuits et bonbons, filatures de coton et de laine, carosserie, boulangerie.

BERLIN.—Chemises, faux cols et manchettes, souliers et pantoufles.

WOODSTOCK.—Biscuits et confiserie.

BELLEVILLE.—Chemises, buanderies, fabrique de conserves, fabrique de corsets.

ALMONTE.—Vêtements de dessous pour hommes, camisoles de laine.

CORNWALL.—Papeterie.

GEORGETOWN.—Livres, journaux et papier coloré.

INGERSOLL.—Cadres et meubles rembourrés, matelas.

NIAGARA.—Chaînes d'acier et piéges.

OWEN SOUND.—Chaises, lithographie, publication et reliure.

PORT HOPE.—Limes et râpes.

OTTAWA.—Linge d'autel, fleurs artificielles, tapis, robes, magasins de modes, couture, ouvrage de tailleur, tissage, imprimerie, gravure, billets de banque.

WINDSOR.—Typographie.

WATERLOO.—Boutons d'ivoire, de corne et de perle.

DESERONTO.—Allumettes non soufrées.

PETROLIA.—Corsets faits à ordre, jupons, boulangerie, magasins de modes, couture, magasins de fruits,

COBURG.—Lainages, sacs de coton et de jute.

TRENTON.—Etablissement de conserves.

STRATFORD.—Chiffe, fabriques de lainages, de chaussures, imprimerie, magasins des modes, boutiques, confections de robes, fabrique de tricots et carderie.

LEAMINGTON.—Manufacture de tabac, établissement d'évaporation, manufacture de farine de citrouilles.

PETERBORO.—Fabrique de lainages, électricité.

PARKHILL.—Fabrique de lainages, buanderie à vapeur.

PRESTON.—Fabrique de lainages, manufacture de brosses et pinceaux, fabriques de gants.

KINGSTON.—Fabrique de bonneterie et de faux cols, fabrique de cigares, magasins de modes, couturières, boutiques.

LINDSAY.—Magasins d'articles de fantaisie, magasins de modes, confection de robes.

MERRICKVILLE.—Confection de robes, magasins de modes.

GRIMSBY.—Boutiques, bureaux d'imprimerie, laiterie, établissements d'évaporation et de conserves.

PALMERSTON.—Coupe, machine à tricoter, voitures rembourrées, magasins.

OAKVILLE.—Couturières, magasins de modes, coupeuses, teneurs de livres.

DRAYTON.—Couturières et vendeuses.

COLLINGWOOD.—Fabrique de bas.

WYOMING.—Fabrique de lainages.

DURHAM.—Fabrique de lainages, bureau d'imprimerie.

GODERICH.—Fabrication de tricots, coupe, confection de robes, blanchissage.

GUELPH.—Marchandises de fantaisie, magasins de modes, livres, couturières, épicières, lingères, fleuristes, laitières, maîtresses de pension.

GRAVENHURST.—Magasins de modes, couturières.

MIDLAND.—Coupeuses, confection de robes, service domestique.

FOREST.—Arrachage de lin, conserves de pommes, fermières.

FORT WILLIAM.—Buanderies, marchandes.

LONDON.—Couturières, maîtresses de pension bourgeoise, boulangères, tissage de tapis, fabrication de corsets, laitière, marchandes d'objets de fantaisie, magasins de poisson et de gibier, magasins de fruits, épicières, marchandes d'articles tricotés, buanderies, fournisseurs de marché, modistes, papeterie, restaurateurs, bureaux de tabac, magasins de fruits et légumes.

ELMWOOD.—Magasins de modes, confection de robes, coupe.

CALEDONIA.—Confection de robes, blanchissage, conserves de pommes, cueillette de fruits baies, boulangeries, magasins de modes, domestiques, ménagères, maîtresses de pension bourgeoise.

KINGSVILLE.—Fabrique de lainages, établissement d'évaporation.

SARNIA.—Couturières, magasins de modes.

PORT CREDIT.—Aciérie.

MANITOBA.

WINNIPEG.—Fabriques, tentes, habits tout faits, marinades, fabriques de boîtes et de biscuits, buanderies, service domestique.

HARTNAY.—Magasins de modes, confection de robes.

NEEPAWA.—Magasins de modes, confection de robes.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

VANCOUVER.—Fruits en conserves, café, confitures, gelée, extraits, sauces, fabrique de matelas, confection de robes, magasins de modes, confiserie, buanderies, fabrication de tentes et de voiles, compagnie chimique.

WESTMINSTER.—Buanderies.

NANAIMO.—Fabriques de chaussures.

VICTORIA.—Confection de robes, magasins de modes, coupe, ouvrage dans les fabriques, service d'hôtel, service domestique, blanchissage, coiffure.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

ST. JOHN.—Hôtels, tisserands de tapis, buanderie, bottines et souliers, poudre à pâte, épices, café, habit, confection de jupes et de blouses, boîtes à papier et spécialités en papeterie, livres blancs, bonneterie, étoffes de laine et laine en écheveaux, bonneterie en laine, buanderies, confectionneuses de robes, modistes, marchande de glace, fleuristes, papetières, confection de perruques, restaurants, pharmacie et fabrique de cotonnades.

MONCTON.—Magasins de modes, confections de robes, ameublement de maison, librairie, buanderie.

FREDERICTON.—Conserves, fabrique de bottines et de souliers, magasins de modes, confection de robes, coupe.

GAGETOWN.—Epicerie, confection de robes, hôtel.

CAMPBELLTON.—Magasin de modes, confection de robes, magasins généraux, établissement de vêtements de femmes, hôtels.

DALHOUSIE.—Magasin de modes.

JACQUET.—Magasin général.

CHATHAM.—Chapeaux et costumes de femmes, confiserie et fruits, librairies, hôtel, pharmacie.

ST. ANDREWS.—Confection de robes, magasin de modes, marchandises, restaurant, pension bourgeoise, agriculture.

ST. STEPHEN.—Confiserie.

ST. GEORGE.—Produits alimentaires de la mer.

WOODSTOCK.—Robes de matin et jupes pour femmes, conserves, marinades et gelée

HAMPTON.—Email et ferblanterie.

BATHURST.—Cueillette du houblon.

HARTLAND.—Magasin de fantaisie, confection de robes, magasins de modes.

NEW CASTLE.—Confection de robes, coupe, magasin de modes.

MARYSVILLE.—Fabrique de cotonnades.

PORT ELGIN.—Fabrique de lainages, coupe.

NOUVELLE-ECOSSE.

HALIFAX.—Biscuits et confiserie, fabrique d'allumettes, habits pour hommes et adolescents, buanderie, fabrique de cotonnades, jupes de rue, blouses et marchandises pour enfants, magasins de modes, marchande d'habits, cigares, fabrique de souliers.

OXFORD.—Etoffes de laine.

ANTIGONISH.—Compagnie de lainage, teinturerie, cordage, etc.

PICTOU.—Confiserie, manufacture, magasins de modes.

WESTVILLE.—Marchandes, couturières, magasins de modes.

CANSO.—Conserves de homards, confection de robes, magasins de modes.

GUYSBORO.—Confection de robes, magasins de modes, service domestique.

WINDSOR.—Magasins de modes, confection de robes, calicot, pensions bourgeoises.

ILE DE PRINCE-EDOUARD.

Industrie des homards en conserves, travaux de ferme, fabrique de lainages, coupe, reliure, machinistes, blanchisseuses, imprimeurs, confiseuses, bimbelotterie et papeterie, fourrure, fleuristes, boulangères.

REMARQUES.

A.—Le plus grand nombre des femmes qui au Canada s'occupent de travaux industriels sont des Canadiennes.

B.—La grande majorité des femmes restent à la maison ; les patrons même préfèrent les jeunes filles qui demeurent au foyer paternel ; de plus les conditions de vie au Canada tendent au maintien de la vie de famille.

TABLEAU II.

La liste suivante donne un aperçu des métiers et des industries où les femmes trouvent de l'emploi ; on y montre aussi le minimum et le maximum du salaire qu'on leur paie, aussi exactement qu'il nous a été possible d'en faire le relevé :

	Dollars.		Dollars.	
Bottines, souliers et pantoufles	1.50	à	8.00	par semaine.
Poudre à pâte	2.00	à	4.00	"
Cirage	2.50	à	5.00	"
Ficelle d'engerbage	2.50	à	4.50	"
Courroies	2.50	à	6.50	"
Livres blancs, etc	1.50	à	4.50	"
Couvertures de lit	3.00	à	5.00	"
Boutons, (ivoire, corne et écaille)	.35	à	0.75	par jour.
Livres, papier de couleur et journaux	.65	à	1.00	"
Fabriques de brosses				
Boulangeries (propriétaires)				
Librairies, "				
Pensions bourgeoises				
Faux cols, manchettes et chemises	1.50	à	15.00	par semaine.
Voitures d'enfants et ameublement de roseau	3.50	à	7.00	"
Conserves, café, gelée, confitures, marinades	3.00	à	12.00	"
Confiserie et biscuits de fantaisie	3.00	à	7.50	"
Fabrique de cotonnades	3.00	à	10.00	"
Cigares	2.50	à	10.00	"
Manufacture de voitures	1.50	à	3.00	"
Voitures rembourrées	1.50	à	3.00	"
Cordage, apprêtage des étoffes, teinturerie	45	à	50	par jour
Corsets, vêtements de dessons	1.50	à	3.00	"
Chaises	3.50	à	6.00	par semaine.
Bouchons	3.00	à	7.00	"
Cordage, lignes de pêche				
Filets	3.50	à	7.00	"
Cacao et chocolat	1.50	à	5.00	"
Vêtements de laine faits sur mesure	40	à	50	par jour.
Fabrication de tapis				
Couture de tapis	03	à	05	par verge.

Toile de coton et de fil	2.00 à	8.00	par semaine.
Conserves	60 à	1.00	par jour.
Lait condensé, café, crème	30 à	50	"
Confection des robes	2.50 à	15.00	par semaine.
Teinturières et nettoyeuses	4.00 à	6.00	"
Laiteries			
Service domestique			
Pharmaciens (propriétaires)			
Etablissement d'évaporation	2.00 à	8.00	"
Electricité			
Gravure, gaufrage			
Email	2.00 à	6.00	"
Enveloppes			
Email et ferblanterie	2.50 à	5.50	"
Cadres, meubles rembourrés	3.50 à	5.00	"
Arrachage du lin			
Limes et râpes	2.25 à	7.00	"
Ameublements	5.00 à	7.00	"
Fourrure			
Exploitations de fermes			
Fleuristes (propriétaires)			
Magasins de poisson et de gibier (propriétaires)			
Triage des chiffons	4.00		par semaine.
Fabrique de gants			
Epiceries (propriétaires)			
Magasins généraux (propriétaires)			
Bonneterie, fil, écheveaux, chemises, faux cols, vêtements de travail, blouses			
Ameublements de maison			
Bonneterie de laine	2.00 à	7.00	par semaine.
Bonneterie de coton	3.00 à	7.00	"
Hôtels (propriétaires)			
Marchande de glace (propriétaire)			
Bureau de renseignements, "			
Sacs de jute et de coton	.40 à	1.20	par jour.
Fabrique de tricots et carderie	.50 à	1.00	"
Aiguilles à tricoter			
Buanderies	.10 à	.20	par heure.
Conserves de homards	8.00 à	16.00	par mois, pension comprise.
Lithographie	1.50 à	2.80	par semaine.
Vêtements de cuir, spécialités de cuir, mitaines et gants	2.00 à	10.00	"
Matelas	6.00 à	7.00	"
Magasins de modes	2.50 à	15.00	"
Fabrique d'allumettes	1.00 à	6.00	"
Habits d'hommes et d'adolescents	3.00 à	6.00	"
Mécaniciens	3.00 à	6.00	"

Vêtements de dessous et tricots de laine	.50	à	1.50	par jour.
Allumettes non soufrées	.50	à	.80	"
Jardins potagers (propriétaires)				
Faux cols, cravates, nœuds, etc	2.50	à	7.00	par semaine.
Etoffes à pardessus et tweeds (drap écossais)	8.00	à	35.00	par mois.
Imprimerie	2.00	à	6.00	par semaine.
Parfums, médicaments, produits de pharmacie	1.50	à	5.00	par semaine.
Papeterie	.50	à	.70	par jour.
Photographie (retouche et monture)				
Manufacture de farine de citrouille	2.00	à	8.00	par semaine.
Publication et reliure	3.00	à	6.00	"
Paquetage de broquettes	4.00			"
Boîtes de papier (spécialités)	2.00	à	8.00	"
Insignes				
Habits en caoutchouc, bottines et souliers en caoutchouc	18.00	à	24.00	par mois.
Restaurants (propriétaires)				
Chemisettes, habits d'enfants	1.50	à	6.00	par semaine.
Chapeaux de paille, chapeaux de feutre, fin	10.00	à	40.00	par mois.
Empois (buanderie et ménage)	3.50	à	6.00	par semaine.
Chaînes d'acier et pièges	.50	à	.70	par jour.
Chiffe	.06	à	.07	par heure.
Papeterie	1.50	à	4.50	par semaine.
Verres colorés et décoratifs	1.75	à	5.00	par jour.
Savons	2.50	à	7.50	par semaine.
Produits alimentaires de la mer	.75	à	2.00	par jour.
Fabrication de voiles				
Coupe de robes				
Fabrique de tabac	1.00	à	4.00	par semaine.
Articles de toilette	4.00	à	6.00	"
Typographie				
Broquettes	2.50	à	5.00	"
Costumes faits sur mesure	7.00	à	20.00	"
Fabrication de tentes et de voiles				
Parapluies, bretelles, parasols et ombrelles	2.25	à	7.50	"
Fabrique de lainages	3.00	à	7.00	"
Ouvrage en bois pour lamineries	3.00	à	4.50	par semaine.
Fouets et lanières	4.00	à	9.00	"
Etoffes de laine	10.00	à	26.00	"
Fabrication de perruques, coiffure	2.00	à	4.00	"
Manufactures de robes de matin et de jupes	5.00	à	8.00	"
Papier à tapisser	2.50	à	5.00	"

Nous ajouterons à cette liste, la cueillette du houblon et des fruits, laquelle emploie durant l'été beaucoup de jeunes femmes et de jeunes filles. Il y a des groupes entiers de population qui comptent sur ce travail pour vivre. Le travail est à la tâche; lorsque la cueilleuse est adroite, elle gagne beaucoup d'argent.

Dans les provinces où l'on exerce cette industrie, les boîtes et les paniers se fabriquent sur le terrain, pendant que la préparation et l'emballage des fruits donnent un emploi à part.

REMARQUE.—Le coût de la subsistance varie à un tel point dans les différentes localités, qu'il est impossible d'en donner une idée exacte. Cependant, les moindres salaires sont de 2 dollars à 5 dollars par semaine.

TABLEAU III.

Ce tableau nous donne une idée approximative du nombre de femmes au-dessus et au-dessous de seize ans employées dans les établissements industriels, par province.

	1891.		1900.	
	Au-dessus de 16 ans.	Au-dessous de 16 ans.	Au-dessus de 16 ans.	Au-dessous. de 16 ans.
Nouveau-Brunswick........	4,750	568	6,175	738
Nouvelle-Ecosse...........	6,566	625	8,535	812
Ontario	32,835	2,482	42,685	3,226
Ile de Prince-Edouard......	1,309	192	1,701	249
Québec....................	22,898	3,018	29,767	3,923
Manitoba..................	541	31	703	40
Colombie-britannique	1,331	157	1,730	204
Les Territoires............	50	3	65	3
Total................	70,280	7,076	91,364	9,198

REMARQUES.

A.—Les hommes et les femmes obtiennent le même salaire quand l'ouvrage est également bien fait. Dans la majorité des établissements où des hommes et des femmes sont employés, le salaire payé à celles-ci est moindre que celui payé aux premiers. Cela ne signifie pas, toutefois, que leur travail soit à plus vil prix, mais simplement qu'on leur assigne des tâches différentes de celles des hommes, qu'elles n'ont pas toute l'habileté professionnelle requise et qu'elles sont incapables, physiquement, de faire le travail de l'homme. On a trouvé, après information prise, que si la rivalité existe de femme à femme, il y en a peu ou point d'homme à femme, leur ouvrage n'étant pas de la même spécialité.

B.—L'âge des femmes employés dans les établissements industriels varie de 16 à 40 ans. Les femmes, dans les ouvrages qui leur sont propres, dépassent le nombre requis, excepté dans le service domestique.

C.—Les femmes se font placer dans beaucoup de genres d'ouvrages qui étaient considérés jusqu'ici comme exclusivement réservés aux hommes. Quand l'ouvrage a été mené à bonne fin, il semble

qu'il n'y ait aucune raison de faire une distinction ou division. Parmi ces emplois, mentionnons la décoration des maisons (peinture d'intérieur,) peinture à fresque, culture maraîchère, ce en quoi les femmes réussissent toujours bien ; l'agriculture où un nombre toujours croissant de femmes trouvent de l'emploi. Quelques femmes s'occupent de l'exploitation d'écuries de louage, ou du commerce de la glace. Dans une ville canadienne de l'Est, une indienne, engagée dans ce commerce, qui demande une grande connaissance des affaires, du tact et de l'habileté dans les rapports avec le public a plus de cent cinquante hommes à son emploi. Elle possède plusieurs grandes glacières et huit ou dix attelages. Son succès est considéré par ses concitoyens non seulement comme une autre preuve de ce que peut faire une femme, mais aussi comme une sorte de triomphe pour sa race.

LOIS DES FABRIQUES.

Le Canada a pris et prend encore, dès que la nécessité se fait sentir, toutes les précautions pour mettre à l'abri des accidents, les femmes et les enfants, dans les usines, manufactures, fabriques ou magasins où ils pourraient être employés. Cette mesure de prévoyance s'applique à leur sûreté personnelle et collective. C'est dans ce but que deux provinces, celles d'Ontario et de Québec, qui ont de grandes industries manufacturières où il y a plusieurs mille femmes employées ont des lois spéciales qui déterminent les conditions dans lesquelles les femmes doivent être employées. L'Ile de Prince-Edouard possède aussi sa loi des Fabriques mais elle n'a jamais été mise en force. Les lois règlent l'âge où les enfants et les jeunes filles pourront travailler, fixent leurs heures d'emploi ; pourvoient à l'état sanitaire des pièces de travail, interdisent l'encombrement, exigent l'installation de chambres de toilette et de lavabos. Elles s'occupent encore de la sécurité de celles qui travaillent au milieu des machines, des matières explosibles et des endroits où il y aurait danger d'incendie, etc.

Des inspecteurs de fabriques, tant hommes que femmes, ont été nommés pour veiller à ce qu'aucune infraction de la loi ne soit commise et toute contravention est passible d'amende. Ces inspecteurs font tous les ans des rapports publics dans lesquels ils rendent compte de leur travail, de l'état des bâtiments et des conditions des ouvriers qui sont sous leur juridiction, suggèrent des améliorations, donnent des avis sur la meilleure manière de faire l'ouvrage, d'entretenir l'état sanitaire des appartements si cela est nécessaire. Comme il peut arriver des circonstances fortuites, des accidents qu'on n'a pu prévoir, ces inspecteurs appliquent le remède plus vite et d'une manière plus efficace que si on attendait que le public, "par longueur de temps", se rendît compte de l'état des choses. Les inspecteurs qui ont rempli leurs fonctions durant quelques années,

approuvent hautement le choix de femmes comme inspectrices, car il a été prouvé que par leur entremise, on a pu remédier à bon nombre de plaintes très justes qui autrement n'eussent pas été portées ni reconnues.

On fait des recherches très minutieuses sur la manière dont les bâtiments sont chauffés ou éclairés; les inspectrices voient à ce que les femmes employées dans les départements de la vapeur, de l'électricité ou du gaz, ne soient pas sans raisons exposée au danger. On a encore fait des règlements au sujet des ascenseurs, puits de service, trappes, entrées et escaliers. Toutes les précautions sont prises pour prévenir une panique ou une crise hystérique, qui, chez les femmes nerveuses peut faire autant de mal qu'un véritable danger. Des mesures ont été proposées pour le soulagement immédiat des victimes d'accidents, en attendant qu'on puisse appeler un médecin. Un examen attentif des rapports entre patrons et employées, montre clairement que les choses vont toujours en s'améliorant. Si au seul point de vue des affaires, le patron trouve son intérêt à tenir ses employées dans des chambres bien ventilées et bien éclairées ; à voir à ce que la santé de ses ouvrières ne souffre en rien, à les secourir lorsqu'elles sont malades ou incapables de travailler, il obtiendra, en retour, par la manière dont il sera servi, la juste récompense de ses soins.

Le système de ne jamais réprimander un coupable en public et de se faire une règle de louanger généreusement autant qu'il est possible, "a pour résultat, dit un de nos manufacturiers, de faire de nos ouvrières des filles heureuses et pleines de santé et qui ne consentiraient pas à nous laisser excepté pour se marier".

La nomination d'inspectrices des fabriques où travaillent les femmes fut obtenue sur la demande du Conseil National des Femmes. Ces inspectrices sont :—dans la province de Québec, Mme Provencher et Mme Louisa King ; dans la province d'Ontario, Mlle Margaret Carlyle, qui est, en même temps, inspectrice de magasins.

Le rapport de Mlle Carlyle nous donne un résumé intéressant de l'ouvrage des femmes employées dans les établissements industriels.

LA LOI DES MAGASINS.

Ontario a une loi règlementant le travail des enfants, des jeunes personnes et des femmes dans les magasins et les endroits autres que les fabriques. Cette loi se définit le magasin comme suit : "Par magasin on entend tout bâtiment ou partie de bâtiment, échoppe, étalage ou place dans lesquels des marchandises sont apportées, exposées ou mises en vente, et tel bâtiment ou partie de bâtiment, échoppe, étalage ou place où des marchandises sont fabriquées, et auxquels les lois des fabriques d'Ontario ne sont pas appliquées,

et les buanderies où ni la vapeur, ni l'eau, ni l'électricité ne sont employées comme force motrice en aide au travail qui s'y fait,; mais ne comprend pas une place quelconque où le seul commerce exercé est soit celui de marchand de tabac ou de journaux, d'hôtelier, de tavernier, d'aubergiste ou autre, où, en vertu d'une licence, des spiritueux ou boissons fermentées sont vendus en détail pour la consommation ''.

La loi règle aussi l'âge des filles employées ; elle entend par ''enfant'' une personne ayant moins de quatorze ans, ''jeune fille'' une personne de quatorze à dix-huit ans, ''femme'' une personne de dix-huit ans et plus ; aucune enfant au-dessous de dix ans ne peut avoir un emploi quel qu'il soit dans un magasin. La même loi exige qu'une heure soit accordée pour le repas de midi, et si les services sont requis pour le travail de la soirée il est accordé au moins quarante cinq minutes pour le souper. Elle interdit le travail du dimanche ; exige que des sièges confortables soient fournis aux femmes quand leur travail ne réclame pas mouvement ; qu'une salle à manger soit installée pour elles, si l'inspectrice en voit la nécessité, et aux frais du propriétaire ; que la ventilation et la propreté des magasins soient irréprochables ; et qu'il y ait des latrines bien entretenues. Pour les cas d'incendie beaucoup de précautions sont prises ; des échelles de sauvetage et des cordes se voient dans tous les bâtiments de trois et même de deux étages. Cette loi a pour objet d'assurer le plus complètement possible la sécurité des personnes, la conservation de leur santé et de leurs mœurs. Les inspectrices insistent sur la mise en pratique de ces règlements et rapportent qu'en général ils sont en vigueur.

Il se fait des démarches pour obtenir des lois semblables et la nomination d'inspecteurs hommes et femmes, pour les autres villes et provinces.

Remarques.

Les femmes, règle générale, travaillent dans les magasins une moyenne de neuf heures par jour, les couturières les femmes dans les boutiques et en beaucoup d'autres emplois, travaillent de cinq à dix heures par jour. Quand l'ouvrage presse elles travaillent beaucoup plus longtemps, mais alors elles ont un surplus de salaire soit pour le temps extra soit pour l'ouvrage.

Dans quelques grands magasins de tissus où un grand nombre de couturières sont employées à la confection des blouses et des jupes, elles sont gardées, pendant le temps de relâche pour faire du linge de lit et de table. On croit souvent que les couturières qui travaillent à ces articles sont fort mal payées, parceque ces objets sont annoncés ''ourlés gratuitement''. Au contraire, ceci se pratique pour leur donner de l'ouvrage pendant la saison morte.

LE "SWEATING" (excès de travail à vil prix).

Le Canada n'a guère eu à souffrir de ce régime anormal de manufacture. Les lois de l'accise du Canada empêchent l'introduction de ce "Sweating" dans l'industrie du cigare, laquelle lui fournit un champ favorable en d'autres pays. Bien que la chose existe dans beaucoup d'établissements, on ne l'a point propagée de manière à en faire une calamité publique. La réputation de ce régime et la présence de l'inspecteur tendent à le maintenir à l'écart. Le commissaire, dans son rapport, mentionne très peu de chambres de travail défectueuses sous le rapport des conditions sanitaires ; l'habitude de se servir des chambres de travail pour y séjourner et dormir n'existe pas. Quoique les appartements où l'on reste et où l'on dort sont, par exception, en cas de surcroît d'ouvrage, changés en lieux de travail, l'inspecteur n'a pas pu mentionner avec preuves à l'appui, aucun cas de maladie contagieuse engendrée par les vêtements faits dans les magasins ou dans les maisons privées. Les conditions de la vie famille au Canada et l'absence de ces habitations remplies de monde ont arrêté le mal, mais à mesure que le pays se développe et que l'immigration augmente, il se produit une demande plus forte d'habits tout faits, et il semble que, à moins qu'on ne le supprims sans délai, le Sweating s'implantera dans le pays.

L'ouvrage se fait généralement dans les fabriques et les magasins. Dans quelques établissements seulement il y a un travail fait par ceux que l'on appelle travailleurs "en dehors" ce travail en dehors consiste en grande partie en broderie de linge d'autel, d'insignes de différentes sortes, et dans la fabrication, à certaines saisons de l'année, de chemises et vêtements blancs. Mais on ne doit pas, dans tous les cas, confondre ceci avec le sweating ; le travail est fait à la maison par des couturières qui, pour raisons de famille, trouvent plus convenable de faire ainsi. La broderie exige un prix élevé et est pour ainsi dire une profession ; les couturières qui cousent en dehors sont presque toujours raisonnablement payées. Plusieurs femmes travaillent à la maison pour les tailleurs ; le nombre est illimité et le salaire aussi, mais une inspection sevère dans beaucoup de villes et la peur de cette inspection dans d'autres, l'empêche dégénérer en malheur public.

SOCIÉTÉS DE PRÉVOYANCE.

La conséquence naturelle des différentes conditions sociales qu'amène le nombre toujours croissant de femmes pourvoyant à leur subsistance, est l'organisation de diverses associations de secours mutuels. Dans plusieurs grandes villes des provinces, les femmes ont établi des sociétés qu'il ne faut pas confondre avec d'autres associations de travaux ou métiers, dans lesquelles les femmes n'ont pris, jusqu'ici, que peu ou point d'intérêt. Ces sociétés de secours

mutuels sont d'abord établies pour la plus grande utilité pratique de chacun des membres, l'entretien des rapports sociaux, et en certains cas très rares, pour venir en aide à celles que la maladie ou autre cause justifiable empêcherait de vaquer à leurs occupations. Entre toutes ces sociétés de bienfaisance, nous mentionnerons l'Association de Secours Mutuels Aberdeen à Ottawa, laquelle peut servir de modèle à toutes les autres. Cette association naquit d'un désir qu'avait exprimé Lady Aberdeen d'aider les jeunes filles employées à l'Imprimerie nationale à Ottawa, et de l'espoir de faire naître chez d'autres jeunes filles l'idée d'établir des sociétés semblables. Le but de l'Association Aberdeen est le soulagement des malades et des membres incapables de travailler. En cas de maladie on a institué un fonds de secours qui permet un versement de trois dollars par semaine, pendant une période de six semaines par année. Le but de la société est encore de promouvoir l'esprit de fraternité parmi les jeunes filles de l'Imprimerie. Le secrétaire Mlle Clara Saunders, de l'Imprimerie nationale, recevra toute communication de la part des femmes désireuses de faire partie de cette association et qui voudraient obtenir de plus amples renseignements. Après avoir pris connaissance des opinions exprimées par les patrons il est évident que ce genre de société rencontre l'approbation générale. Plusieurs personnes déplorent le manque d'une organisation plus étendue par laquelle on viendrait en aide aux vieillards et aux malades. Ce n'est pas là un manque de prévoyance de la part des femmes, mais leur formation présente les porte à voir dans le mariage la solution du problème.

ONTARIO.

LONDON.—(Compagnes de la Forêt). Objet : bénéfices en cas de maladie ou de décès ; 2.50 dollars par semaine et l'assistance d'un médecin ; 50 dollars au décès. Visiter les malades et les affligés. Trois cercles de quarante membres chacun. Adresse : George Berry, 748 Avenue Princes.

KINGSTON.—(Loge des Filles de Rebekah) ; bénéfices en cas de maladie et de décès. Adresse Mme Miller.

RENFREW.—Loge des Filles de Rebckah. Adresse : Mlle Carruth.

SARNIA.—Compagnes de la Forêt. Adresse : Mme Steadman.
Filles de Rebekah. Adresse : Mme Luscombe.

NIAGARA.—G. F. S. Home circle (Cercle Familial), bénéfices en cas de maladie et assurance.

INGERSOLL.—Companions for Mutual Aid and Benevolence (Compagnes de Bienfaisance et de secours Mutuels). Succursale de l'Ancien Ordre des Forestiers.

QUÉBEC.

MONTRÉAL.—Ordre des Forestiers Indépendants. Section des femmes. Celles-ci furent admises en 1899 à bénéficier des assurances. Membres, 37. Treize succursales de cette société dans la province de Québec lesquelles comptent 500 membres.

Loge de la Princesse de Galles, de l'Ordre Indépendant des Fils de Benjamin. Succursale avec bénéfices de fraternité. Organisées en 1896.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

ST-STEPHEN.—Loge Rebecca. Adresse : Mme C. A. Lindow.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

VANCOUVER.—Dames de l'Ordre des Machabées. Société américaine, organisée en 1889 exclusivement pour les femmes. Membres, 86,681. A des succursales dans les provinces de Québec et de la Colombie-britannique. But : Prendre soin des membres de la société ; enterrer les morts ; établir des fonds de secours pour payer les dettes de ceux qui sont morts ou incapables de se pourvoir à elles-mêmes ; s'occuper d'œuvres littéraires ou sociales. Membres à Vancouver : soixante-cinq. Adresse : Mme Mary L. Griffin, 414 rue de Cordoue.

VICTORIA.—Ladies of the Maccabees (Dames des Machabées). Adresse : Mme W. Jackson, rue Carr.

NEW-WESTMINSTER. — (Dames des Machabées). Adresse : Mme J. M. Archibald.

Daughters of England (Filles de l'Angleterre). Adresse : Mme B. Smith.

Beulah Rebekah Lodge. (Loge Beulah Rebekah). Adresse : Mme Pearce.

LES DOMESTIQUES.

Au Canada comme ailleurs, la question des servantes a acquis une grande importance, et vu le petit nombre de familles riches, on n'a besoin d'ordinaire, que d'une seule domestique appelée " servante générale ". La plupart des maisons n'employant qu'une seule domestique, il s'ensuit que le nombre de femmes de chambre bien dressées comparé à la demande qu'on en fait, est des plus limité. La grande répugnance que semble éprouver les Canadiennes pour le service domestique provient de différentes causes dont la plus grande est peut-être la facilité avec laquelle ces jeunes filles peuvent obtenir de l'emploi dans les magasins, manufactures, imprimeries et autres établissements semblables, où elles n'ont qu'un certain nombre d'heures consacrées au travail durant le jour seulement, le genre de travail leur donne assurément plus de liberté et d'indépendance.

De l'Est et de l'Ouest nous arrivent des demandes spontanées de serviteurs. Voici ce que nous dit un fabricant :—" La grande lacune de nos jours est le manque de servantes ; je puis avoir des douzaines de jeunes filles de seige à vingt ans à 2 dollars par semaine, pour le magasin où la manufacture, mais il serait très difficile de se procurer des servantes à 2 dollars et à 2.50 dollars par semaine, y compris la pension et un logis confortable ". Ce serait un bienfait pour un grand nombre de mères epuisées par le travail si on pouvait procurer au Canada une classe intelligente de servantes auxquelles on pourrait enseigner les principes généraux d'économie domestique. Les cours d'art culinaire et de culture potagère répondent dans une certaine mesure à ce besoin.

Dans l'Est du Canada, une bonne à tout faire reçoit de 8 à 14 dollars par mois, et de 10 à 20 dollars dans l'Ouest du Canada. Les cuisinières sont payées de 12 à 20 dollars par mois, excepté dans les hôtels et les restaurants où les salaires sont plus élevés. Les femmes de chambre reçoivent de 8 à 12 dollars ; les infirmières de même. Plusieurs jeunes filles sont employées comme bonnes d'enfants ; elles accompagnent les enfants à la promenade, en prennent soin, et les amusent. Ces jeunes filles retournent chez elles chaque soir ; elles sont payées de 5 à 7 dollars. Les blanchisseuses ont de 16 à 20 dollars, mais ce travail exige un apprentissage. La servante a son blanchissage, sa nourriture et l'éclairage en plus de ses gages qu'elle peut employer à son gré à l'achat de ses vêtements. Il est impossible de donner le nombre exact des jeunes filles ou femmes ainsi employées : car il varie d'ailleurs avec la population. On a calculé que dans tout le Canada une famille sur dix emploie une servante, mais ces données ne sont peut être pas authentiques.

CHAPITRE VI.

(1) L'ÉDUCATION ANGLAISE.

L'ÉDUCATION DES CANADIENNES DE LANGUE ANGLAISE.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

On a dit et répété jusqu'à satiété que l'éducation est le plus puissant facteur de la vie nationale, et cette vérité est indéniable. Mais l'éducation, tout en étant d'une puissante influence pour le bien si elle est bien dirigée, n'est efficace qu'à la condition de reposer sur un principe vrai, et sur l'application juste de ce principe aux faits.

Donc en abordant un système quelconque nous devons nous demander s'il est bien orienté, et jusqu'à quel point il répond aux nécessités du milieu. L'éducation, sans doute, couvre une période illimitée, mais, dans ce travail, nous devons nous borner à la vie d'école et de collège, où elle est à ses débuts. Le principe de l'éducation pour la femme est le même que pour l'homme, et le même au Canada que dans les autres pays ; le principe de l'éducation des garçons étant de les former pour les fonctions de la vie d'hommes, et le principe de l'éducation des filles étant de les former aux fonctions de la vie de femmes, et non pas aux professions ou, encore moins, aux fonctions des hommes. Les exigences de la vie moderne obligent beaucoup de femmes à se livrer à des travaux longtemps réservés aux hommes seulement, mais ces dérogations accidentelles à l'ordre naturel ne devraient pas dégénérer en système ou principe général. Pourtant, le principe est souvent sacrifié et immolé aux " idoles du théâtre " qui égarent encore les esprits.

En éducation les idées fausses proviennent autant de l'ignorance de sa nature, que de l'aveugle ambition des parents et des professeurs. L'éducation envisagée comme la connaissance, ou plutôt comme une " teinture ", d'un certain nombre de sujets, a été très désastreuse. C'est une erreur grossière d'estimer un élève d'après le nombre des sujets qu'il a étudiés et les prix qu'il a obtenus. La concurrence, toujours nuisible, est funeste en éducation ; chez les filles

bien douées elle produit une insupportable prétention ; les filles à l'intelligence lente perdent toute chance de se dégourdir, et les filles impressionnables se découragent, certaines qu'elles ne peuvent faire ce que leurs parents en attendent. De cette manière le progrès individuel n'est pas basé sur la capacité de chacune, mais sur l'aptitude de quelque élève bien douée qui est prise comme modèle ; les sujets sont multipliés à l'excès ; l'école au lieu d'être un moyen de développement de toutes les facultés, n'est qu'une affaire d'érudition livresque. Les filles intelligentes remplissent assez bien ce programme, et passent dans la vie ordinaire avec une bonne notion des livres, mais mal armées pour la vie, et s'intéressant à fort peu de choses. Les filles à l'intelligence lente luttent quelque temps et finalement quittent le *high school* où leurs efforts constants n'ont obtenu que peu de succès ou d'encouragement, pour tomber dans la douce routine d'une école privée où elles s'attendent à combler les lacunes des années précédentes. Mais il est trop tard déjà pour apprendre à s'intéresser à beaucoup de choses, pour se préparer à la vie, et à faire face à tous les événements. Tout cela à été sacrifié à la nécessité d'entreprendre beaucoup de sujets, généralement oubliés vite, et presque inutiles s'ils restent dans la mémoire. Quelquefois, aussi, on s'arrête trop tôt sur une spécialité, et les filles qui n'ont pu continuer la course se livrent à la musique ou à une branche quelconque des arts, avant d'avoir acquis même les rudiments d'une éducation ordinaire. Les facilités pour l'étude de la musique sont nombreuses dans les grandes villes, mais la consécration de l'âme à ce qui est bon, si essentielle à l'art, est certainement impossible si elle ne repose sur une bonne préparation. Cette défectuosité se fait remarquer surtout chez les jeunes filles qui se dévouent à la musique avec le désir d'arriver au professorat.

L'idéal de la maîtresse est de s'occuper intelligemment de toutes ses élèves et de leur donner la chance de développer leurs facultés ; mais un grand nombre d'élèves seront négligées dans les écoles qui visent à l'érudition livresque et où par conséquent, les élèves les plus intelligentes auront la principale attention. Ce *chauffage* scolaire en vue des examens absorbe toute l'attention, car la réputation de l'école est fondée là-dessus, et pour cette considération beaucoup d'autres côtés de l'éducation sont négligés.

Dans un pays aussi peu développé que le Canada, on a montré beaucoup d'imprudence en établissant un système

d'éducation qui perpétue le mépris du travail manuel, lequel est si essentiel au bien-être général. Un cours obligatoire manuel ou technique devrait faire partie de l'école des filles ; nous ne pouvons pas tolérer que nos filles soient instruites seulement des sciences intellectuelles, et quand nous voyons à quel point la formation du goût est due à l'école, un enseignement manuel s'impose rigoureusement. Le dessin enseigné régulièrement est d'une grande importance ; et une fille ne peut se dire instruite, même dans le sens le plus restreint, si elle ne sait se servir, et si elle n'aime à se servir de ses mains soit pour la couture ou la cuisine. Des expositions de dessin et de couture, auxquelles concourraient les écoles publiques et les écoles privées, seraient d'une très grande utilité, le jardinage est une autre spécialité importante de l'école. Il est facile d'avoir un jardin pour toute une classe, alors qu'il est impossible d'en donner un à chaque élève. Des idées de toutes sortes naissent et se développent par la vue des plantes ou autres objets de la nature, et personne ne peut devenir l'amant de la verte nature si on ne lui a pas enseigné, dans sa jeunesse à reconnaître dans la nature une source de plaisirs infinis.

Un autre mauvais côté existe dans le système des récompenses qui consiste à donner des prix à la première élève, dans une suite de sujets, non pas à raison de la qualité de l'ouvrage, mais parce qu'elle a été première, tandis que les autres, aussi intelligentes et presque aussi capables, n'ont point de récompense. Donner des prix à toute élève qui a fait des progrès généraux, qui a atteint une bonne moyenne de points dans tous les sujets, est plus conforme au bon sens et prévient une quantité des mauvaises conséquences dérivant du système des prix.

Il y aurait beaucoup de réformes possibles si on modifiait les épreuves d'examen ; dans l'Ontario, par exemple, le travail des écoles publiques et des écoles privées est déterminé par les programmes du ministère de l'Education ; les écoles privées elles-mêmes sont bien tenues par prudence de tenir compte du seul critérium public d'aptitudes qui existe dans le pays. En matière scolaire l'examen devrait être simplifié ; une connaissance solide des mathémathiques élémentaires et des éléments des deux langues, et la composition anglaise, seraient des sujets à la portée de toutes les écoles, et celles-ci seraient débarrassées des entraves qui paralysent beaucoup d'entre elles ; ou bien les exigences seraient remplies par un examen semblable à ceux des collèges d'Oxford et de Cambridge,

examen pour lequel un certain nombre de sujets facultatifs donnent droit à un certificat. Il n'y a point de sujet particulier qui soit très important en lui-même ; une langue bien apprise dans ses éléments est plus instructive que trois mal apprises, et il n'y a rien de plus pernicieux pour l'esprit que d'être bourré de plusieurs sujets simultanément. Toute maîtresse,—du moins toute maîtresse d'école privée,—connaît ce refrain : " M—— déteste tant son arithmétique qu'il faudra en cesser l'étude", mais comme les filles, ordinairement, n'aiment pas ce qu'elles trouvent difficile, et par conséquent ce qu'elles devraient surtout s'appliquer à étudier, il ne serait pas sage de donner trop d'attention à leur goût ou dégoût en la matière.

Le grand problème n'est pas intellectuel, mais moral et spirituel. Le défaut d'espace, cependant, rend impossible tout examen de cet aspect de la question.

Toronto. M. CARTWRIGHT.

L'EDUCATION ANGLAISE AU CANADA.

RELEVÉ PAR MLLE GEORGINA HUNTER.

ÉDUCATION UNIVERSITAIRE.

Il y a en tout dix-sept institutions au Canada qui portent le nom d'université et qui ont le pouvoir de conférer des grades. Quelques-unes d'entre elles ont plusieurs facultés et collèges; d'autres ne sont que petits collèges de provinces.



Il y a à peine dix-huit ans que, pour la première fois, une femme obtint le grade de bachelier ès lettres et ès sciences (B.A.) dans une université canadienne; mais, depuis cette époque, presque toutes ces écoles qui confèrent des grades ont ouvert leurs portes aux femmes, et leur accordent, en général, les mêmes privilèges qu'aux hommes, à savoir, l'assistance aux conférences, les grades, d'honneur, les expositions, les grades etc. L'université Mount Allison, Nouveau-Brunswick, est la première qui ait accordé un grade à une femme (Mlle Hattie S. Stewart, 1882), elle fut suivie, peu après par les universités de Toronto, de Kingston, et plus tard par celles de Dalhousie, McGill et autres.

Environ onze pour cent des étudiants de tous les collèges du Canada sont des femmes. La plus ancienne des universités est celle de King's College, à Windsor, Nouvelle-Ecosse, qui a été fondée en 1790, suivie de l'université du Nouveau Brunswick en 1800, et de l'université McGill en 1821. Mais pendant la plus grand partie du premier siècle de leur existence, les privilèges de ces institutions supérieures furent accordés aux hommes seulement. La période de 1880 à 1890, vit la plupart d'entre elles accorder les mêmes faveurs aux femmes.

Université McGill, Montréal, fondée en 1821. Le personnel dirigeant de l'université McGill est établi par une charte royale. Ce personnel est composé des directeurs qui nomment pour remplir les vides qui surviennent dans l ur nombre le principal et les agrégés dont quelques-uns sont élus par les directeurs et d'autres par les différentes facultés de l'université, les femmes ne sont pas éligibles comme agrégés, mais peuvent voter pour les candidats. L'université est soutenue par des dons privés et par les sommes perçues des étudiants. Le personnel, composé de cent soixante-quatre

.res, professeurs, conférenciers, démonstrateurs, comprend sept mes. Le nombre des étudiants inscrits en 1898-99, dans toutes les facultés, était de 1,034, dont 86 étaient des femmes. Les cours de lettres et sciences (*Arts*), la seule faculté dans laquelle les femmes puissent être admises, leur furent ouvertes, grâce à la générosité de Lord Strathcona, en 1884 ; et en 1888 pour la première fois, huit femmes reçurent leurs grades. Depuis cette époque cent vingt-trois femmes ont reçu des grades, et beaucoup d'entre elles ont obtenu les plus hauts rangs dans les examens de l'université.

Comme autrefois, les classes pour les femmes qui se préparent au grade de bachelier ès lettres et sciences sont séparées de celles des hommes ; mais tous les cours d'honneurs et supplémentaires, y compris les travaux de laboratoire pendant les troisième et quatrième années, sont communs. Les examens pour les femmes sont les mêmes que ceux des hommes sur les sujets communs aux deux sexes. Les femmes ont les mêmes privilèges que les hommes quant à la classe, les honneurs, les prix et les médailles. Les mêmes grades sont conférés aux femmes et aux hommes dans les sciences et les lettres (y compris la science pure), à savoir : *B.A.*, bachelier ès lettres et sciences, *M.A.*, licencié ès lettres et sciences, *M. Sc.* licencié ès sciences, *D. Sc.*, docteur ès sciences, et *D. Lit.*, docteur en littérature. La bibliothèque de l'université, le musée et les laboratoires de la faculté des sciences et des lettres sont ouverts aux femmes. Un bon nombre de femmes graduées ont fait des études complémentaires, soit chez elles, soit en dehors. Secrétaire-archiviste—M. W. Vaughan.

Collège Royal Victoria, Montreal, bâti et doté par Lord Strathcona. Un collège avec pavillon pour les femmes, a été ouvert au mois de septembre dernier, dans le but de reprendre et de continuer le travail fait entre 1884 et 1899 dans le *cours spécial pour les femmes* dans la faculté des sciences et des lettres, connu sous le nom de *Fondation Donalda.* Les leçons sont données par les professeurs et les conférenciers de l'université, assistés du personnel des répétiteurs attachés au collège. Recteur—Mlle Hilda D. Oakley (Oxford).

Université de Toronto, fondée en 1827. D'après un décret législatif l'université provinciale comprend maintenant l'université et le collège de l'université, chacun ayant ses attributions respectives. L'université a des facultés où l'on enseigne les lettres et les sciences, le droit et la médecine. La faculté du collège de l'université possède des professeurs et des conférenciers pour les classiques, les langues orientales, l'anglais, le français, l'allemand la morale et la philosophie. Toutes les autres parties du cours des lettres et des sciences sont confiées à la faculté de l'université de Toronto, et les leçons données sur ces sujets sont ouvertes également aux étudiants du collège de l'université et des collèges affiliés

Les institutions suivantes sont maintenant affiliées à l'université provinciale : l'université Victoria (Méthodiste), l'école de médecine *Trinity ;* les écoles de théologie—1° collège Knox, presbytérien ; 2° collège Saint-Michel, catholique romain ; 3° collège Wycliffe, épiscopalien ; 4° collège Huron, épiscopalien ; l'école de science pratique ; le collège royal de chirurgie dentaire ; le collège de pharmacie d'Ontario ; le collège médical des femmes ; le collège de musique de Toronto.

L'université de Toronto n'a aucun règlement qui interdise aux femmes l'obtention d'aucun grade. Le cours des lettres et sciences compte beaucoup de femmes et est totalement pour les deux sexes. Il y a des femmes qui ont obtenu des grades dans chacun des divers cours d'honneurs, et cette année (1899) il y a 103 femmes inscrites dans les cours d'honneurs. L'université n'a jamais désigné de femmes pour occuper des chaires mais il y a eu des femmes agrégées. Actuellement Mlle Benson occupe la position d'agrégée en chimie. Depuis 1883, où pour la première fois une femme reçut un grade, il y en a eu 286 graduées par l'université. Secrét.-archiviste—Jacques Brebner, bachelier ès lettres et sciences.

University College.—Etudiants inscrits en 1898-99, 446 dont 125 femmes. Les femmes sont admises à tous les privilèges du collège sur le même pied que les hommes. Les femmes ne résident pas au collège. Les femmes occupent un rang très élevé dans cet établissement ; 222 sont graduées.

L'université Victoria.—Elle a été fondée en 1836. Elle a été la première institution de hautes études ouverte aux femmes. Mlle McCarthy, maintenant Madame Crawford, de Cobourg, fut la première femme admise dans une université et soixante-quatre femmes ont reçu leurs grades dans cette université, ou depuis son affiliation ont eu des grades conférés par l'université de Toronto. Ecole entièrement mixte. Victoria a fait une innovation en introduisant des leçons d'économie domestique. Un tiers ou un quart des étudiants dans les lettres et les sciences dans les universités d'Ontario sont des femmes.

L'université de Queen's College, Kingston, établi en 1841. L'université possède des facultés de lettres et sciences, de théologie, de médecine, de droit, de science pratique. Les femmes y sont admissibles à tous les grades dans les lettres et les sciences. Les règlements sont les mêmes pour les deux sexes et tous les cours de lettres et de sciences, ordinaires et d'honneurs sont pour les deux sexes. Sur 400 étudiants en lettres et en sciences inscrits en 1898, 93 étaient des femmes. En 1899-1900, des 449 étudiants dans le cours des lettres et sciences 107 sont des femmes. Il n'y a pas de femmes dans le personnel enseignant. Mlle E. Fitzgerald, la première diplômée de cette université a été admise dans le conseil de l'université. Secrétaire-archiviste—G. Y. Chown, bachelier ès lettres et sciences.

Université Dalhousie, Halifax, Nouvelle-Ecosse, fondée en 1851 ; réorganisée en 1863. Les étudiants ne résident pas dans cette université; elle est sans attache de communion religieuse; elle possède de pleins pouvoirs universitaires. Les femmes et les hommes y ont les mêmes privilèges. L'université a des facultés de lettres, de sciences, de droit, de médecine. Les femmes y furent admises pour la première fois en 1881, sur la demande de deux jeunes femmes qui y furent reçues sans discussion. Cinquante-deux femmes ont reçu leurs grades de l'université la plupart dans les lettres et les sciences. Des 83 diplômes donnés en 1898, neuf furent conférés à des femmes dont quatre obtinrent le grade de licenciée ès lettres et sciences. Des 74 grades conférés en 1899, onze furent donnés à des femmes, dont huit reçurent le diplôme de bachelier ès lettres et sciences, deux le *B.L.* (bachelier ès lettres), une *M.D.* (docteur en médecine), *C.M.* (docteur en chirurgie). Il ne sera pas hors d'intérêt de remarquer la proportion des hommes et des femmes qui y sont maintenant étudiants : dans les lettres et les sciences 131 hommes, 58 femmes ; dans les sciences, 21 hommes, 14 femmes ; en médecine, 71 hommes, 6 femmes. Dans toutes les facultés réunies il y avait 362 étudiants inscrits. Dans ce collège les autorités parlent très favorablement de l'école mixte. Secrétaire, faculté des lettres et des sciences.—A. McMechan, *Ph.D.* (docteur en philosophie).

L'université Trinity, Toronto, fondée en 1882 ; elle est sous la direction de l'eglise d'Angleterre. Elle possède les facultés suivantes : lettres et sciences, théologie, droit, médecine, musique, chirurgie dentaire, pharmacie. Les femmes sont admises à toutes les leçons et ont les mêmes privilèges que les hommes en ce qui concerne le classement, les rangs, les médailles, les bourses, les grades. Deux des bourses mises au concours en 1898 furent gagnées par des femmes. En tout, l'université Trinity a conféré aux femmes 123 grades. Secrétaire-archiviste—Rev. Wm. Jones, licencié ès lettres et sciences, docteur en droit civil.

Collège St-Hilda, Toronto, fondé en 1888. C'est le pavillon des femmes qui étudient les lettres et les sciences au Collège Trinity. En 1899 il y avait 10 étudiants internes et 12 externes. C'était l'intention de faire de St-Hilda un collège pour l'enseignement avec classes séparées pour les femmes ; puis les dépenses d'un double personnel de professeurs, pour les étudiants à Trinity, pour les étudiantes à St-Hilda, furent trouvées trop grandes et on rétablit les classes mixtes, mais les autorités n'y sont pas favorables. Principal—Mme Ellen Rigby.

Université du Manitoba, Winnipeg, fondée en 1877. C'est le seul établissement qui confère des grades dans la province. L'université du Manitoba consiste en un personnel d'examinateurs. Quatre collèges relevant de communions religieuses différentes et le collège médical du Manitoba y sont affiliés. Les collèges qui sont autonomes,

diffèrent d'attitude à l'égard des femmes, mais l'université n'établit aucune différence à leur égard et les femmes sont graduées dans les lettres et les sciences et la médecine. Comme règle, les femmes inscrites à la faculté des lettres et sciences s'adonnent à l'étude des langues modernes. Jusqu'à présent deux seulement ont obtenu le grade de docteur en médecine et de docteur en chirurgie. L'école est mixte, et ce régime favorablement vu. Le premier bâtiment de l'université de Manitoba pourvu d'un matériel complet pour les travaux scientifiques est maintenant en construction. Dans la suite, cette université aura des chaires d'enseignement comme elle a son bureau d'examinateurs. En 1893, la chambre des députés avec l'assentiment de l'université, passa une loi, en vertu de laquelle le gouvernement local, après avoir consulté le conseil de l'université, peut instituer des chaires de sciences naturelles, de mathématiques et de langues modernes. En mai dernier le gouvernement signifia son intention de nommer prochainement des professeurs de sciences naturelles. Secrétaire-archiviste—J. Pitblado, licencié ès lettres et sciences, bachelier en droit.

Collège du Manitoba.—Il est sous les auspices de l'église presbytérienne, en affiliation avec l'université de Manitoba, possède un personnel de huit professeurs et agrégés. Il a des facultés des lettres et des sciences et de théologie. Les hommes et les femmes y ont les mêmes privilèges ; l'école mixte est en vogue, vingt-sept femmes ont reçu leurs grades dans les lettres et les sciences, beaucoup d'entre elles avec distinction dans les langues modernes et les mathématiques. Principal—Rev. G. Bryce, licencié ès lettres et sciences, docteur en droit.

L'université du Collège de Mount Allison, Sackville, Nouveau-Brunswick, fondée en 1862. Elle est sous la direction d'officiers nommés spécialement par la Conférence générale de l'église Méthodiste du Canada. Des femmes font partie du conseil des directeurs. L'université ne fait aucune distinction quant a la collation des grades. Les femmes sont sur le même pied que les hommes pour les conférences et les concours. Mont-Allison fut le premier collège ayant charte, en Canada, qui admit les femmes à tous ses cours et grades au même rang que les hommes. Cette université fut ouverte aux femmes en 1873. Elle donne des cours de lettres et de sciences et de théologie. Elle n'a pas de pavillon pour les femmes, mais beaucoup d'entre elles restent au collège des Dames d'Allison. Depuis 1882, trente-six grades ont été conféres à des femmes. Cette année il y a 140 étudiants d'inscrits dont 60 sont des femmes. Celle-ci, cependant, ne sont pas toutes sans grade. Peut-être un quart des femmes graduées font des cours complémentaires. Président—David Allison, licencié ès lettres et sciences, docteur en droit.

Université du Collège d'Acadie, Wolfville, Nouvelle-Ecosse, fondée en 1838, sous le contrôle d'un corps de directeurs nommés par la convention baptiste des provinces maritimes. Elle a un personnel de

onze professeurs, tous des hommes. En 1898 il y avait 142 étudiants inscrits dont 25 femmes. En 1899, 141 étudiants dont 36 femmes. Les femmes y sont sur le même pied que les hommes et suivent le même programme. L'attitude est en faveur de l'école mixte. Président—Rév. Thomas Trotter, docteur en droit canon.

Université du Nouveau-Brunswick à Fredericton, fondée en 1800. L'université a les mêmes règlements pour les étudiants des deux sexes. L'assistance aux leçons est obligatoire pour obtenir les grades de bachelier ès lettres et sciences. L'éducation mixte est en vigueur. La première femme graduée de l'université du Nouveau-Brunswick fut Mlle Marie K. Tibbits qui obtint son diplôme de bachelier ès lettres et sciences en 1889. Depuis, 31 femmes ont reçu ce diplôme. De celles-ci, treize ont passé avec distinction. Deux ont poussé jusqu'au grade de licenciée ès-lettres et sciences. Les femmes ont gagné beaucoup de prix et de médailles accordés à cette université. Il y a d'inscrits cette année (1899-1900) 77 hommes et 18 femmes outre ceux qui font des cours partiels. Chancelier et Principal—Thomas Harrison, licencié ès lettres et sciences, docteur en droit.

Université McMaster, Toronto, fondée en 1887. C'est une institution baptiste ; elle a un personnel de dix-sept professeurs et agrégés Les femmes peuvent résider au Collège des Dames de Moulton. (Voyez Collège des Dames). L'université McMaster possède des facultés de lettres, de sciences et de théologie. Il y a présentes maintenant vingt femmes non graduées et trois suivantdes cours partiels dans les lettres et sciences, et en outre 117 autres étudians. Il y a eu dix-sept diplômes de bachelier ès lettres et sciences de conférés aux femmes dont trois sont allées jusqu'au grade de licenciée. Deux femmes du personnel du Collège Moulton furent les premières à recevoir le grade universitaire licenciée. Chancelier et Principal —O. C. S. Wallace, licencié ès lettres et sciences, docteur en droit canon, docteur en droit.

Université Western, London, Ontario.—Cette université est dirigée par un sénat et a une charte pour conférer les grades dans les lettres et les sciences, la théologie et la médecine. Le département des arts est soutenu surtout par des souscriptions annuelles provenant de citoyens de London. Point de femmes dans le personnel enseignant, mais les femmes reçoivent les mêmes privilèges que les hommes dans les classes et les cours partiels. Il y a maintenant une assistance de vingt-quatre femmes. Le programme et le règlement sont les mêmes qu'à l'université provinciale de Toronto. Proviseur —Rév. B. Watkins, licencié ès lettres et sciences (Cambridge).

Université du Collège Bishop, Montréal. Les femmes y furent admises pour la première fois aux classes de médecine en l'année 1889-90. Depuis lors vingt femmes ont été inscrites et dix ont été graduées. A présent il y en a quatre qui assistent aux cours ; une de ces femmes étudie la chirurgie dentaire.

ÉCOLES NORMALES ET ÉCOLES PRÉPARATOIRES AU PROFESSORAT.

QUÉBEC.

Ecole Normale McGill, Montréal.—Cette école normale est la seule pour les instituteurs protestants dans la province de Québec. L'école est sous la direction du conseil de l'instruction publique ; elle est administrée par le surintendant de l'instruction publique de la province de Québec avec l'assistance du comité de l'école normale composé de cinq directeurs et agrégés de l'université McGill.

C'est parmi les gradués de l'école normale McGill principalement que se recrutent les instituteurs protestants de toute la province. Depuis son établissement, en 1857, elle a accordé en tout 3018 diplômes ; de ces diplômés, 2083 personnes ont enseigné chacune une moyenne de six à sept années dans les écoles publiques de la province. Cette école est soutenue par une subvention annuelle accordée par le gouvernement provincial, une contribution fournie par les commissaires d'école et les versements des élèves. Il y a dans son personnel enseignant (en comptant les écoles modèles en rapport avec l'école normale) onze hommes et quinze femmes. Une des femmes a un grade universitaire. L'école normale McGill a le pouvoir d'accorder aux candidats qui ont réussi à leurs examens, des diplômes leur donnant le droit d'enseigner dans la province de Québec. Ces diplômes se divisent ainsi : élémentaires, école modèle, académique, kindergarten. L'année dernière des diplômes furent obtenus par neuf hommes et cent trente femmes. La classe de pédagogie est formée des gradués et des aspirants de l'université McGill ; l'année dernière il y avait une assistance de neuf hommes et huit femmes.

Le bureau central d'examinateurs peut accorder des diplômes de tous grades à ceux qui ont réussi leurs examens, mais un minimum de quatre mois de préparation est exigé de tous les candidats.

Par une loi récente, le gouvernement a décidé qu'aucun diplôme ne serait accordé sans que le candidat ait une certaine préparation professionnelle ; le minimum est un cours de quatre mois à l'école Normale McGill. La classe de kindergarten y a été récemment établie. L'enseignement pratique est donné dans les écoles modèles attachées à l'école normale. L'instituteur reçoit les deux sexes, mais vu la prépondérance des femmes, l'enseignement est adapté à leurs besoins. Les étudiants qui résident dans la ville payent quatre dollars par mois pour l'enseignement. On accorde entre 30 et 40 dollars pour la pension à ceux qui obtiennent des diplômes durant chaque année de leur assistance à l'école normale, sur le rapport de leur succès dans l'enseignement dans le pays pendant deux années.

Des cercles d'instituteurs sont établis dans différentes parties de la province dans lesquels sont discutés des sujets pédagogiques et des explications sont données par des professeurs d'école normale et les inspecteurs de comtés. Il n'y a pas cependant de loi, dans la province de Québec, qui empêche d'enseigner dans les écoles publiques une personne qui n'a pas obtenu de certificat ; en 1898, il y avait 41 femmes enseignant sans certificats où diplômes. Secrétaire—J. W. Brackenridge, bachelier en droit civil.

ONTARIO.

La province d'Ontario pourvoit très largement à la formation d'instituteurs. Chaque position doit être remplie par un instituteur diplômé, porteur d'un certificat ; aucun professeur de *high school* ou d'école publique ne reçoit un certificat final, à moins qu'il ne possède des qualifications d'une triple nature : 1° certificat d'études; 2° connaissance des principes pédagogiques ; 3° preuves de succès par expérience. Le cours d'études se fait dans les universités, les écoles secondaires et les collèges. La préparation professionnelle se fait à l'école normale. Les écoles normales d'Ontario sont donc ainsi des écoles professionnelles seulement.

Il y a dans Ontario les classes suivantes pour la préparation des instituteurs :—Les kindergartens, y compris les écoles locales du même genre ou l'on se prépare au certificat d'assist et le jardin de l'enfance provincial attaché aux écoles normales où l'on se prépare au certificat de directrice. Une jeune femme qui désire être une institutrice attitrée de kindergarten doit faire une année de préparation dans une école locale de ce genre établie par un bureau d'école publique. L'examen subi à la fin de l'année donne un certificat d'assistante. La personne qui possède un tel certificat peut entrer aux kindergartens de Toronto ou d'Ottawa, où une année d'étude est requise pour avoir un certificat de directrice. Ce certificat lui donne droit de conduire tout kindergarten établi par un bureau de commissaires d'écoles. En 1898, le ministère de l'éducation a conféré 31 certificats de directrices et 21 certificats d'assistantes.

Ecoles modèles de comtés.—Pour commencer à enseigner dans une école publique, il est nécessaire d'obtenir un certificat de troisième classe d'un bureau d'examinateurs de comté (tous les autres certificats sont décernés par l'administration). Ceux là seuls sont admissibles à l'examen qui ont passé une session dans une école modèle de comté, où ils ont obtenu un certificat de troisième classe valable pour trois années. Pour entrer dans cette école il faut avoir subi les examens primaires du *high school*. Le nombre des écoles modèles en 1898 était de 60 avec une assistance de 1288 aspirants instituteurs, 494 hommes, 794 femmes. De ce nombre 1166 obtinrent des certificats, 435 hommes et 731 femmes.

Ecoles normales provinciales.—Pour avoir le droit d'enseigner à vie dans une école publique, il faut au moins avoir obtenu un certificat de deuxième classe. On ne l'obtient que d'une école normale. Les écoles normales d'Ontario sont :—Toronto, Ottawa et London (qui commence en 1900).

Ecole Normale de Toronto. Un personnel de quatre professeurs, 51 hommes et 105 femmes étudiants en 1898. Principal—T. Markland, licencié ès lettres et sciences.

Ecole Normale d'Ottawa. Un personnel de quatre professeurs. Etudiants en 1898, 49 hommes, 100 femmes. Principal—J. A. McCabe, licencié ès lettres et sciences.

Le Collège Normal d'Ontario, Hamilton. Dans le collège normal sont formés les professeurs de première classe pour les écoles publiques, les assistants et principaux de *high schools* et de *collegiate institutes* et les inspecteurs d'écoles publiques. Le cours d'études est presque entièrement professionnel. Un personnel de onze professeurs. Etudiants en 1898, 86 hommes, 90 femmes. Principal—J. A. McLellan, licencié ès lettres et sciences, docteur en droit.

Cercles d'Instituteurs.—Dans chaque comté ou district d'inspecteurs il a été établi des cercles dans le but de donner des explications sur les méthodes d'enseignement et de discuter des sujets d'éducation. Beaucoup de ces associations ont des bibliothèques professionnelles. Dans les villes, ces associations se réunissent chaque mois, sous la direction de l'inspecteur. En 1897 il y avait 73 de ces organisations avec un total de 7627 instituteurs. Ces cercles sont soutenus par des subventions du gouvernement, des municipalités et les cotisations des membres. L'assistance à ces réunions est obligatoire.

NOUVELLE-ECOSSE.

Personne ne peut être employé comme instituteur dans une école publique de la Nouvelle-Ecosse sans un permis du Conseil de l'instruction publique. Avant d'obtenir un tel permis, le candidat doit acquérir 1° un certificat du degré prescrit d'instruction aux examens de l'école supérieure provinciale ; 2° le certificat prescrit d'aptitude pédagogique, obtenu à la suite soit de l'examen appelé examen du plus bas degré pour la qualification professionnelle (*minimum professional qualification*), ou de l'école normale provinciale ; 3° un certificat d'âge et de bonne conduite. Il y a quatre classes de ces permis.

L'Ecole normale provinciale à Truro est l'institution reconnue pour l'émission du certificat professionnel d'instituteur d'école publique, mais beaucoup de candidats obtiennent le certificat requis en subissant les examens dits *M. P. Q.* (plus bas examen professionnel). Des 2,510 instituteurs employés en 1897-98, dans la

Nouvelle-Ecosse, 798 furent formés à l'école normale ; des 2,494 en 1898-99, 840 furent formés à l'école normale. Il y a eu 753 permis d'enseigner donnés en 1898 en comparaison de 213 en 1893. Il en fut délivré en 1899, 803, 235 a des hommes et 568 à des femmes.

Ecole normale provinciale, Truro. Personnel de sept instituteurs ; enseignement presque entièrement professionnel. En 1898, 147 diplômes ont été accordés, 7 académiques, 4 hommes et 3 femmes ; 32 de première classe, 18 hommes, 34 femmes ; 43 de deuxième classe, 14 hommes, 29 femmes ; 45 de troisième classe, 6 hommes 39 femmes. Il faut remarquer que les hommes s'efforcent d'obtenir les premières classes, tandis que les femmes se contentent des grades inférieurs. Des 70 instituteurs ayant des diplômes académiques, 58 sont des hommes et 12 des femmes. Principal—Jean Calkin, licencié ès lettres et sciences.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Pour avoir le droit d'enseigner au Nouveau-Brunswick, il est necessaire d'avoir obtenu un diplôme d'école normale provinciale. L'école normale donne un cours préparatoire professionnel qui dure de 3 mois à 1 an ; tous les instituteurs doivent y prendre part avant d'être admis à enseigner. Ces diplômes sont accordés par l'autorité provinciale. Le minimum de 4 mois d'assistance à l'école normale donne droit à un diplôme de troisième classe, tandis qu'une année avec cours d'études correspondant pour justifier l'admission est nécessaire pour obtenir les diplômes plus élevés. Les classes de diplômes donnés sont : certificat de *high school;* de première, de deuxième et de troisième classes.

Ecole normale, Fredericton : sans attache de communion religieuse. —Dans l'année finissant en juin 1898, il y avait 57 hommes instituteurs, et 226 institutrices. A la fin de l'année les étudiants recommandés pour les permis conformément aux règlements du bureau d'éducation étaient 1ère classe, 49 ; 2ème classe, 144 ; 3ème classe, 88. Principal—Eldon Mullin, docteur en droit.

Cercles d'instituteurs.—Des congrès d'instituteurs ont lieu chaque année dans les différents comtés, suivis en grand nombre par les instituteurs de la localité. Ils sont présidés par les inspecteurs de district. La convention provinciale des instituteurs, qui dure trois jours, a lieu une fois tous les deux ans.

On y engage les instituteurs à s'appliquer à obtenir des certificats de plus haute aptitude, et beaucoup profitent des examens annuels pour y arriver, examens qu'ils peuvent subir sans retourner à l'école normale.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Il n'y a pas de mesures prises pour la formation professionnelle d'instituteurs dans la Colombie-britannique ; mais personne ne peut enseigner dans les écoles publiques sans un permis accordé par le conseil de l'instruction publique.

Peu importe les certificats de ceux qui font leurs demandes pour être admis dans le personnel des écoles publiques ; ils doivent avant tout avoir obtenu un certificat du conseil de l'instruction publique qui est composé des membres du conseil exécutif de la Colombie-britannique. Les examens des candidats aux certificats pour enseigner dans les écoles publiques ont lieu annuellement à Victoria, Vancouver et Kamloops. Le nombre des candidats en 1898 était de 286, dont 223 obtinrent des certificats.

Première	classe.	Grade	A,	4	hommes,	4	femmes.
"	"	"	B,	6	"	14	"
Deuxième	"	"	A,	21	"	19	"
"	"	"	B,	24	"	54	"
Troisième	"	"	A,	2	"	19	"
"	"	"	B,	13	"	42	"

Sept des huit qui ont obtenu la première classe A'avaient le grade de bachelier ès lettres et sciences d'universités du Canada. Dans l'ordre des places, c'est une femme qui est en tête de chaque liste.

MANITOBA.

Il y a des mesures prises au Manitoba pour la formation professionnelle des instituteurs dans l'école normale provinciale de Winnipeg et dans les sessions normales locales qui ont lieu à différents endroits de la province. A ceux-là seuls sont accordés des certificats qui ont reçu leur formation à l'école normale. Des certificats de troisième classe sont accordés, bons pour trois ans d'enseignement, à ceux qui ont assisté dix semaines à l'école normale locale et ont subi leur examen avec succès. Des certificats de deuxième classe, bons pour la vie, sont donnés par l'école normale provinciale. En 1898 les diplômes suivants ont été accordés :— première classe, 18 ; deuxième classe, 216 ; troisième classe, 90 ; total, 314.

Ecole normale provinciale, Winnipeg.—Etudiants en 1898, candidats pour les permis des première et deuxième classes, 184. Principal—W. A. MacIntyre, bachelier ès lettres et sciences.

Les écoles préparatoires locales donnent des permis temporaires.

Des conventions d'instituteurs ont lieu à Winnipeg, Gretna et autres centres et sont bien suivies.

L'ILE DE PRINCE-EDOUARD.

Ceux-là seuls qui ont des certificats décernés par le bureau d'éducation sont autorisés à enseigner dans la province. Pour obtenir de ces certificats il faut (a) subir des examens, (b) un minimum d'assistance de cinq mois à l'école normale. Ces certificats sont de première, deuxième et troisième classe. Le total des instituteurs employés dans l'Ile en 1898 était de 581, dont 261 femmes et 325 hommes. 1ère classe, hommes, 71 ; femmes, 30 ; total, 101. 2ème classe, hommes, 181 ; femmes, 143 ; total, 324. 3ème classe, hommes, 66 ; femmes, 88 ; total, 156.

Ecole normale provinciale, établie en 1856. Personnel de cinq professeurs. L'école normale est unie au collège du Prince de Galles et sous la direction du bureau d'éducation. En conséquence, il y a deux classes d'étudiants, 1° groupe littéraire et scientifique, 2° professionnel. Les femmes sont admises à toutes les classes. L'examen d'entrée au collège équivaut à un examen de troisième classe pour le permis. Les diplômes d'école normale furent conférés pour la première fois en 1885 et sont de trois degrés : d'honneur, 1ère classe, 2ème classe. Les diplômes suivants furent accordés en 1899 : honneurs, 4, 1 homme et 3 femmes ; première classe, 17, 8 hommes et 9 femmes ; deuxième classe, 11, 3 hommes, 8 femmes. Un diplôme d'honneur est accordé à ceux-là seuls qui ont fait un cours de trois années et ont obtenu au moins soixante-quinze pour cent des points en latin, grec, anglais, français, mathématiques, sciences et histoire. Les diplômes de première et deuxième classes sont accordés à la suite de deux années passées à l'école normale. Principal—Alex. Anderson, docteur en droit.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Ceux qui possèdent un certificat donné par le conseil d'instruction publique sont les seuls admis à enseigner dans les écoles publiques. Ces certificats s'appellent : troisième classe, deuxième classe, première classe, écoles supérieures, et peuvent être obtenus en remplissant les conditions suivantes : (a) fournir un certificat de bonne conduite ; (b) subir un examen non-professionnel ; (c) subir l'examen professionnel prescrit ; (d) recevoir un rapport satisfaisant d'un inspecteur après avoir enseigné un an dans ces Territoires avec un certificat intérimaire. Les certificats de troisième classe sont valables pour trois années seulement. Les examens pour certificats non professionnels sont tenus annuellement, sous la direction d'un conseil d'instruction publique. Ceux-là seuls sont reçus à l'école normale qui ont un certificat non professionnel. Il y a des sessions à l'école normale, pour les candidats de différentes classes de diplômes : trois mois de session pour le certi

ficat de troisième classe, quatre mois de session pour le certificat des deuxième et troisième classes. Il y a aussi de courtes sessions d'écoles normales locales tenues dans différents endroits, commençant le 1er décembre et finissant le 1er mars de chaque année. Nombre de certificats donnés en 1898 : 1ère classe, 16 hommes, 1 femme ; 2ème classe, 22 hommes, 26 femmes ; 3ème classe, 11 hommes, 32 femmes.

Certificats intérimaires aux porteurs de certificats d'autres provinces, 136. Etudiants présents à l'école normale de Régina : première classe, 23 ; deuxième classe, 35 ; troisième classe, 28 ; total, 86. Pendant les mois d'avril, mai et juin, des congrès d'instituteurs ont lieu dans les centres les plus propices des Territoires sous la conduite du surintendant assisté des inspecteurs. En 1898, il y avait une assistance de 269 instituteurs. La préparation académique pour les instituteurs se donne dans l'école supérieure et la préparation professionnelle à l'école normale. Les candidats ne sont admis à cette dernière qu'après avoir passé les examens non professionnels et ils n'ont le droit d'enseigner qu'après avoir complété leur cours de formation professionnelle. Il est regrettable que les qualifications pour l'enseignement ne puissent être uniformes dans tout le Canada, ou que les diplômes et permis accordés par le ministère de l'éducation d'une province ne soient pas reconnus par les autres provinces. Comme cela se pratique, chaque province a son critérium d'aptitudes et ne reconnaît aucun autre : l'adoption d'un certificat uniforme d'aptitude pédagogique pour tout le Canada serait d'un grand avantage pour l'éducation.

ÉDUCATION ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE EN CANADA.

En vertu du pacte fédératif de l'Amérique britannique du nord de 1867, le droit de légiférer en matière d'éducation fut laissé aux gouvernements des différentes provinces, les droits et privilèges des écoles séparées et de celles rattachées aux diverses communions religieuses qui existaient alors étant, toutefois, spécialement garantis. Les systèmes en usage varient dans les différentes provinces, mais tous sont basés sur le principe de la gratuité de l'enseignement. Les fonds sont fournis par des subventions du gouvernement et par la taxe locale dans la proportion de 30 pour cent du gouvernement et 70 pour cent de la taxe locale. Dans la Colombie-britannique et les Territoires du Nord-Ouest, les écoles sont entièrement à la charge du gouvernement. L'éducation est plus ou moins obligatoire. Ontario, Québec et les Territoires du Nord-Ouest ont des écoles séparées pour les catholiques romains et les protestants. La loi d'éducation du Manitoba, 1890, a supprimé toute attache de communion religieuse dans les écoles publiques de cette province.

QUÉBEC.

Education protestante. Tout ce qui a trait à l'éducation dans la province de Québec est sous la direction du surintendant de l'instruction publique, assisté par un conseil exécutif de trente-cinq membres divisés en comités pour l'administration des écoles catholiques et protestantes respectivement. Surintendant de l'instruction publique —M. Boucher de la Bruère. Secrétaire du comité protestant—G. W. Parmelee, licencié ès lettres et sciences.

Les écoles de la province de Québec sont dirigées par des bureaux de commissaires ou des commissaires. Les membres de ces bureaux sont élus par les contribuables, excepté dans les villes de Québec et de Montréal dans lesquelles les commissaires sont nommés partie par le conseil exécutif de la province, partie par les conseils respectifs de la ville. Les femmes ne sont pas éligibles au poste de commissaire d'écoles. On a essayé à Montréal d'enlever cet empêchement, mais en vain. Le système d'éducation de la province de Québec reconnaît les degrés suivants dans les écoles publiques : élémentaire, modèle, académique.

Le cours d'école élémentaire dure quatre années ; le cours modèle, trois années, et le cours académique ou d'école supérieure trois ans, et quatre dans les écoles supérieures de Montréal. Le kindergarten ne fait pas encore partie du système des écoles publiques mais les jardins de l'enfance sont établis par un certain nombre de bureaux de commissaires en rapport avec les écoles publiques. Les académies et écoles supérieures préparent les élèves aux examens d'inscription à l'université et pour le certificat d'associé ès lettres et sciences, accordé par l'université McGill. L'éducation n'est pas obligatoire ; elle n'est pas gratuite, excepté dans le cas des enfants dont les parents sont dans l'indigence. Dans les écoles élémentaires un paiement de cinquante sous au plus est demandé aux enfants chaque mois par le bureau des commissaires. Ce montant est exigé des enfants qui sont capables d'assister à l'école, et payable, qu'ils assistent ou non à la classe. Dans les écoles supérieures les cotisations sont déterminées par chaque bureau d'école en particulier. Le gouvernement actuel a annoncé qu'il a l'intention de fournir gratuitement les livres dans les écoles élémentaires. Le régime mixte est en vogue dans les écoles élémentaires, modèles, académiques, et les privilèges sont les mêmes pour les hommes et les femmes mais il y a un grand écart entre les appointements des hommes et ceux des femmes faisant le même travail. Cette différence est plus grande dans la province de Québec que dans toute autre province du pays. Ceci est dû surtout au grand nombre de femmes institutrices dans les pauvres cantons éloignés, où la population très clairsemée ne peut tenir ses écoles ouvertes que six ou huit mois de l'année. On cherche aujourd'hui à fusionner les écoles dans les circonscriptions où elles sont trop

multipliées, de manière à pouvoir mettre sur un meilleur pied celles qui resteront. Ceci a fait faire des arrangements pour permettre aux enfants de passer d'un district rural à un autre.

Il est très regrettable que le gouvernement ait été obligé d'annuler le décret ministériel fixant le minimum des appointements des institutrices à cent dollars par année. Le retrait de ce règlement très raisonnable se fit à la suite de déclarations de quelques commissaires d'écoles des cantons ruraux qu'ils ne voulaient pas se soumettre à cette décision.

D'après la loi chaque école doit être visitée deux fois l'année par l'inspecteur du gouvernement ; mais une des visites semestrielles est maintenant remplacée par une conférence d'instituteurs et par des conférences pédagogiques données par l'inspecteur aux instituteurs de son district. Il n'y a pas de loi empêchant la femme de devenir inspectrice ou surintendante d'école ; mais aucune femme n'a encore rempli ces fonctions. Il est regrettable que, à défaut de loi obligatoire concernant l'assistance à l'école, tant d'enfants entre sept et quatorze ans n'aillent à aucune école. Les derniers rapports montrent que 8,272 enfants en âge de fréquenter l'école n'en fréquentent aucune ; ces chiffres ne donnent pas une idée complète du mal, car dans bien des cas les rapports ne sont qu'approximatifs.

En 1898 les plus hauts appointements payés à un instituteur étaient de 3,000 dollars, à une institutrice 900 dollars. Il n'a pas été possible d'obtenir le chiffre des plus bas appointments payés, mais dans un canton un instituteur reçoit 112 dollars ; et dans un autre district la moyenne des appointements de deux institutrices était de 96 dollars par année.

STATISTIQUE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET SECONDAIRES PROTESTANTES.

Nombre total d'écoles publiques ouvertes en 1899, 972. Assistance totale des élèves (garçons et filles) 1899, 36,616. Nombre total des instituteurs employés en 1899, hommes, 140 ; femmes, 1,288 ; total, 1,328.

Nombre d'écoles élémentaires protestantes en 1899, 891. Nombre d'enfants inscrits en 1899, 27,393. Assistance moyenne, 20,071, 73 pour cent.

Nombre d'instituteurs ayant certificats en 1898, 46; appointements moyens, 570 dollars. Nombre d'instituteurs sans certificats, 7 ; appointements moyens, 183 dollars. Nombre total d'instituteurs dans les écoles élémentaires, 53 ; appointements moyens, 519 dollars.

Nombre d'institutrices ayant certificats, 1,007 ; traitement moyen, 183 dollars. Nombre d'institutrices sans certificats, 28 ; traitement moyen, 161 dollars. Nombre total des institutrices dans les écoles élementaires, 1,035 ; traitement moyen, 182 dollars.

Nombre total d'instituteurs et institutrices, 1,088. Comme on peut le remarquer les appointements moyens des institutrices ayant certificats dans les écoles élémentaires protestantes ne sont pas tout à fait un tiers de ceux des instituteurs avec certificats. En outre, comparé avec les rapports de 1897, le traitement moyen des instituteurs a augmenté de 55 dollars annuellement, tandis que celui des institutrices a diminué de 1 dollar annuellement.

ONTARIO.

En 1876 les écoles d'Ontario furent placées sous la direction d'un membre du gouvernement, avec le titre de ministre de l'éducation (Hon. W. Harcourt 1900), et tous les règlements relatifs aux écoles publiques et supérieures sont faits par lui, sujets à l'approbation du gouvernement provincial.

Quelques-uns des avantages dignes de remarque dans le système d'éducation adopté dans Ontario sont : un cours uniforme d'études pour toutes les écoles ; toutes les écoles publiques et supérieures sont entre les mains de professeurs formés professionnellement ; l'examen d'instituteurs est sous le contrôle de la province ; les livres sont uniformes pour toute la province; l'inscription est la même pour l'admission à toutes les universités et les hautes professions. Il y a ainsi unité dans le système scolaire qui comprend 1° le kindergarten ; 2° les écoles publiques ou séparées ; 3° les écoles supérieures ou collèges ; 4° les universités. Chacune de ces divisions a ses fonctions propres, et autant que possible évite de faire double emploi avec les autres, et toutes sont indépendantes. L'idée est de mettre l'instruction à la portée de tous. Les écoles publiques sont toutes gratuites; les écoles supérieures sont ou gratuites, ou imposent de très faibles contributions ; les plus hautes distinctions universitaires sont obtenues par les garçons et les filles de la classe ouvrière. L'éducation est obligatoire pour les enfants entre sept et quatorze ans.

Des examens uniformes ont lieu chaque année pour l'admission aux écoles supérieures et aux collèges. Les candidats qui subissent avec succès les examens du premier et du deuxième degré dans les écoles supérieures, reçoivent des certificats primaires d'école supérieure ; ceux qui passent les examens du troisième degré obtiennent des certificats de *junior leaving* ou d'inscription universitaire. Ceux qui réussissent aux examens de quatrième degré obtiennent un certificat de *senior leaving*. En général un enfant entre au kindergarten entre l'âge de quatre et cinq ans, aux écoles publiques à six ans, aux écoles supérieures à quatorze. Il est ainsi préparé pour entrer à l'université à l'âge de dix-huit ans ; il y entre dans le but d'obtenir son grade de bachelier ès lettres et sciences (*B.A.*). Dans tout ce mode d'éducation garçons et filles étudient ensemble et les mêmes privilèges sont accordés à tous. Quant aux appointements, cependant, il n'y a pas d'égalité entre les instituteurs et les institutrices ; ceci est dû en partie à ce que les femmes ne se préparent pas en vue de positions aussi élevées que les hommes. (L'écart entre les appointements des femmes et ceux des hommes n'est cependant pas aussi grand dans l'Ontario que dans les autres provinces.) Les écoles de l'Ontario sont administrées par des bureaux de Commissaires d'écoles. Ceux-ci sont nommés de deux manières : les membres de bureaux d'écoles supérieures sont nommés par le conseil municipal ; les commissaires de bureaux d'écoles

publiques sont choisis par les contribuables. Les femmes ont été éligibles aux fonctions de commissaires d'écoles pendant près d'un demi-siècle, mais très peu de femmes ont fait partie des bureaux scolaires. La fonction d'inspecteur d'écoles est accessible aux femmes, mais il n'y a pas de femme qui ait rempli cette position. Comme les fonctionnaires de ce ministère de l'éducation reçoivent des appointements relativement élevés, il est malheureux qu'aucune de ces positions ne soit occupée par des femmes. Dans les écoles publiques on enseigne aux élèves les sujets élémentaires, et en outre, dans les classes plus avancées, la biologie, la physiologie et la tempérance, la tenue des livres, l'algèbre, la géométrie, la botanique, les éléments de physique, l'agriculture.

STATISTIQUES.

Dans l'année 1897-1898 il y avait dans toute la province 9,699 instituteurs, dont 3,261 étaient des hommes et 6,438 des femmes. Les grades et les certificats obtenus par les femmes sont : grades universitaires, 45 ; diplômes d'école normale, 2,348 (deuxième classe) ; diplômes d'école modèle de comté (troisième classe), 3,600. On peut remarquer que la proportion des institutrices aux instituteurs est de deux à un environ. Il y a 3,500 institutrices dans l'Ontario qui ont le titre de principales dans les écoles où elles enseignent ; mais ceci est dû à ce que dans les cantons ruraux les écoles étant petites, il n'y a qu'une institutrice dans chacune d'elles.

Elèves inscrits dans les écoles publiques en 1898 : (a) garçons 230,335 ; (b) filles 210,822. Total des écoles publiques ouvertes 5,669. Total des instituteurs employés, (a) hommes 2,784 ; (b) femmes 6,344. Instituteurs munis de certificats de première classe 343 ; de deuxième classe 3,386 ; de troisième et autres 5,399.

Coût moyen par élève : (a) calculé d'après l'assistance totale, 8.73 dollars ; (b) d'après l'assistance moyenne, 15.41 dollars.

Enfants inscrits dans les écoles séparées protestantes : (a) garçons 277 ; (b) filles 266 ; nombre d'écoles, 9 ; nombre d'instituteurs : (a) hommes, 2 ; (b) femmes, 13.

Appointements moyens dans les écoles séparées protestantes : (a) hommes, 425 dollars ; (b) femmes, 212 dollars. Instituteurs munis de certificats de deuxième classe, 3 ; instituteurs avec certificats de troisième classe, 8 ; instituteurs ayant certificats temporaires, 2.

Recettes provenant des subventions du gouvernement et des municipalités et des cotisations individuelles, 6,168 dollars.

Appointements moyens dans les écoles publiques : (a) des instituteurs, 391 dollars ; (b) des institutrices, 294 dollars ; ou, division faite des instituteurs suivant les districts, appointements moyens des instituteurs dans les comtés, 347 dollars ; des institutrices dans les comtés, 254 dollars ; des instituteurs dans les villes, 894 dollars ; des femmes dans les villes, 425 dollars ; des instituteurs dans les bourgs (ou villages), 621 dollars ; des femmes dans les villages, 306 dollars.

NOUVELLE-ECOSSE.

Les écoles publiques de la Nouvelle-Ecosse sont sous la direction de bureaux d'administrateurs (*trustees*) dans les cantons ruraux, et sous la direction de bureaux de commissaires dans les villes constituées. Les *trustees* sont élus annuellement par les contribuables,

et les commissaires sont nommés partie par la ville ou par le conseil de ville, partie par le gouvernement de la province. Les sommes affectées à l'éducation publique dans la Nouvelle-Ecosse proviennent de trois sources : 1° la subvention du gouvernement provincial payée à l'instituteur en proportion de la classe de permis qu'il possède ; 2° le fonds de comté payable aux commissaires principalement en proportion de l'assistance dans chaque école ; 3° les taxes locales d'arrondissement. Bien que les femmes aient légalement le droit d'aspirer à la position de commissaire d'écoles, aucune n'a encore été nommée à ce poste. Dernièrement une femme a fait partie d'un des bureaux de commissaires d'écoles de district, elle y fut nommée par le conseil de l'instruction publique ; mais ces bureaux de districts n'ont qu'une autorité bien générale sur les grandes divisions scolaires. De mêmes aussi la loi n'empêche pas une femme de devenir inspectrice d'écoles ou surintendante, mais ces positions n'out jamais été remplies par des femmes. Le surintendant de l'éducation de la province est A. H. MacKay, docteur en droit.

Le système d'instruction publique de la Nouvelle-Ecosse couvre une période de douze années, quatre années de cours primaire, quatre années de *Grammar school*, et quatre années d'école supérieure. Toutefois, la plupart des écoles supérieures ne comprennent que onze années excepté dans les grandes villes. L'éducation est gratuite pour tout le cours d'école publique. Les classes sont mixtes depuis le kindergarten jusqu'à l'université, et hommes et femmes ont le même programme. Cependant, dans certains arrondissements urbains, les filles ont comme ouvrage manuel de la couture et de la cuisine, et les garçons des ouvrages en bois. Les instituteurs qui font leur cours préparatoire professionnel à l'école normale provinciale sont tenus, hommes et femmes, de faire un cours d'ouvrage en bois en plus du cours de travail manuel. Dans la ville de Halifax quatre-vingt pour cent des filles apprennent la couture dans les écoles publiques.

Le but de la Nouvelle-Ecosse a été d'établir dans les écoles publiques une éducation industrielle basée sur des travaux d'observation et sur les leçons de la nature, et d'appliquer toutes les connaissances que donnent l'agriculture à l'amélioration des conditions de la vie rurale. L'année dernière 11,497 garçons et filles des écoles publiques suivaient un cours de physique ; en outre l'agriculture était enseignée à 2,018 enfants, garçons et filles en dehors du collège d'agriculture attaché à l'école normale, collège où se font des expériences d'agriculture et d'horticulture. On fait actuellement différentes réformes en matière scolaire. Une de ces réformes aurait pour but la réunion de petites sections scolaires en grandes divisions afin de donner aux élèves l'avantage d'avoir des maîtres plus capables dans les écoles centrales ; ce changement soulèverait la question du transport des enfants à l'école et de l'école à la maison. L'autre réforme est l'assistance obligatoire. La Nouvelle-Ecosse a

une loi obligatoire pour l'assistance partielle — 120 jours par année entre les âges de sept et de douze ans — mais il y a des difficultés à la faire observer en pratique et les résultats ne sont pas satisfaisants.

Statistiques.

En 1899 il y avait dans toutes les écoles publiques de la province 2,494 instituteurs, 594 hommes et 1,900 femmes. Les grades et certificats des institutrices sont les suivants : grades universitaires, 20 ; diplômes d'école normale, 600 ; certificats simples d'aptitude pédagogique, 1,300. Il n'y a pas d'instituteurs employés dans les écoles publiques à moins qu'ils ne soient munis de permis professionnels. Les appointements les plus élevés payés à l'instituteur sont de 1,600 dollars, à l'institutrice, 850 dollars. Appointements moyens dans toute la province, classe A, hommes, 841 dollars; femmes, 552 dollars; classe B, hommes, 400 dollars ; femmes, 291 dollars ; classe C, hommes, 286 dollars ; femmes, 225 dollars ; classe D, hommes, 179 dollars ; femmes, 164 dollars.

Les appointements des instituteurs des classes A et D ont augmenté depuis l'année dernière, tandis que ceux des institutrices ont diminué. La diminution est due surtout à la concurrence des institutrices jeunes et sans préparation dans les places où les administrateurs s'occupent plutôt du bon marché que de la capacité. C'est pourquoi les institutrices ne se font pas qualifier pour des positions supérieures. Douze femmes seulement ont des certificats de la classe A, tandis que quatre-vingt huit hommes ont des permis de cette même classe ; 839 femmes ont des certificats de la classe D—la classe la plus inférieure ; dans cette classe on ne compte que 212 hommes. Une des dix-huit académies de comté a une femme en qualité de principale, et beaucoup d'écoles de moindre importance ont des femmes pour directrices. Nombre d'écoles en activité 2,385. Sections sans écoles 124. Il n'y a pas une séparation distincte entre l'école commune et l'école supérieure ; les huit premières années forment le cours d'école commune ; les classes des quatre dernières années forment le cours d'école supérieure et rendent les élèves aptes à entrer aux universités.

Nombre d'enfants inscrits en 1898-99 : garçons 51,333 ; filles 49,284. Dans les classes I. à VII., écoles communes ou publiques, sont inscrits 94,080 enfants ; dans les classes de la IX. à XII., cours d'école supérieure, 7,123 inscrits.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Le bureau d'éducation du Nouveau-Brunswick est formé du lieutenant-gouverneur, des membres du conseil exécutif, du président de l'université du Nouveau-Brunswick et du surintendant en chef de l'éducation, J. R. Inch, docteur en droit. Depuis la mise en vigueur en 1871 de la présente loi scolaire, il y a eu une très grande augmentation, en proportion de la population, dans le nombre des écoles, des instituteurs et dans l'assistance des enfants. Les écoles sont dirigées par des bureaux de commissaires. Dans les villes ils sont élus partie par le gouvernement de la province, partie par les conseils municipaux. Dans d'autres places les commissaires sont choisis par les contribuables de l'arrondissement où est située l'école. Les femmes ont été éligibles à la position de commissaire d'écoles depuis 1896. La loi qui fut alors passée exige qu'il y ait au moins deux femmes dans le bureau des commissaires d'écoles dans les grandes villes et les petites villes. Dans le rapport présenté par

les bureaux des écoles de la ville de St. John, l'excellent travail fait par les femmes commissaires a été digne de remarque. La province a six inspecteurs d'écoles. Il y a aussi des inspecteurs dans les petites villes ; ils sont nommés par les bureaux de commissaires de ces villes respectives. Il n'y a pas eu encore de femmes nommées inspectrices ou surintendantes. Il n'y a pas de loi d'assitances obligatoire dans le Nouveau-Brunswick. Les écoles sont mixtes : c'est l'idée acceptée et suivie dans tout le cours d'études. L'éducation publique est entièrement gratuite. Quant à l'enseignement secondaire, la loi scolaire du Nouveau-Brunswick y a pourvu en établissant des *Grammar schools* et des *High schools* ; cependant dans toutes ces écoles supérieures, il y a des élèves qui n'ont pas dépassé les classes primaires des écoles communes et toutes les classes, soit primaires soit supérieures, sont sous la direction du principal de l'école et administrées par le même bureau de commissaires. La différence entre les deux classes d'écoles de la province consiste principalement dans la classification des enfants et la classe de permis exigé de l'instituteur. Le cours d'étude pour les écoles communes est divisé en huit degrés ou classes, chaque degré exigeant en moyenne une année d'assistance. La *Grammar school* commence au neuvième degré et finit à la fin du douzième. Le cours détude de la *Grammar school* a pour but de préparer les élèves soit à l'inscription universitaire soit à remplir avec succès les positions suivantes : agriculture, mécanique, commerce professions. L'école supérieure est une école contenant plusieurs classes partagées au moins en deux catégories et doit n'avoir pas moins de dix élèves au-dessus de la classe VII. La *Grammar school* ne doit pas avoir moins de dix élèves au-dessus de la classe VIII, et aucun étudiant ne peut y être admis avant d'avoir passé l'examen d'entrée de l'école supérieure. Il y a des examens de promotion des écoles ordinaires aux écoles supérieures qui correspondent aux quatre dernières années du cours d'études (de la neuvième à la douzième année); ces examens ont lieu vers le milieu de juin pour chaque *Grammar school*, ainsi que pour celles des écoles supérieures qui font des demandes au surintendant en chef pour avoir des papiers d'examens.

STATISTIQUES.

Nombre total des instituteurs dans les écoles en 1898, 1,912 ; 382 hommes, 1,530 femmes. Vingt femmes possèdent des grades universitaires; toutes les autres ont des diplômes d'école normale, 1ère, 2ème ou 3ème classe. Les appointements les plus élevés payés à un instituteur sont de 2,000 dollars; à une institutrice, 650 dollars. Le plus bas traitement payé à un instituteur est de 200 dollars ; à une institutrice, 175 dollars. Dans les écoles de toute la province le traitement moyen payé à un instituteur est de 500 dollars ; à une institutrice, 300 dollars. Appointements moyens, *Grammar school*, 939.47 dollars ; école supérieure, 608.55 dollars ; appointements moyens d'instituteurs de première classe, 463.99 dollars ; d'institutrices de première classe, 309.03 dollars ; d'instituteur de deuxième classe, 278.40 dollars ; d'institutrices de deuxième classe, 229.75 dollars; d'instituteurs de troisième classe, 224.25 dollars ; d'institutrice de troisième classe, 187.65 dollars.

Les fonds pour le traitement des instituteurs sont fournis par : 1° le trésor provincial ; 2° les taxes de comté ; 3° les taxes de district. Le montant annuel donné par le trésor provincial est proportionné au degré de permis des instituteurs ; ainsi le trésor provincial donne 135 dollars à l'instituteur de première classe ; 100 dollars à l'institutrice de première classe ; 108 dollars à l'instituteur de deuxième classe et 81 dollars à l'institutrice ; 81 dollars à l'instituteur de troisième classe et 63 dollars à l'institutrice. Un professeur de *Grammar school* en reçoit 350 dollars ; un professeur d'école supérieure 250 dollars. La plupart des écoles n'ont qu'un instituteur, et dans la plupart des cas c'est une femme. Les écoles qui ont plusieurs classes (les écoles supérieures), et plusieurs professeurs, ont un personnel enseignant dont plus de la moitié sont des femmes. La proportion des instituteurs et des institutrices dans les dix dernières années a été de un à quatre. Dans la ville de St. John, la moyenne pes appointements d'un instituteur est de 935 dollars ; d'une institutrice, de 410 dollars.

Le nombre total d'écoles en activité en 1898 était de 1,778 ; nombre total d'élèves inscrits 63,333 ; 32,980 garçons, 30,353 filles.

L'assistance moyenne de toute l'année dans la province est au-dessus de 62 pour cent ; celle des grandes villes et des petites villes d'environ 82 pour cent. Le nombre total d'écoles supérieures en 1898 était de 45, dans 40 desquelles il y avait des élèves dans les classes d'école supérieure au nombre de 661. Le principal de l'école supérieure doit être porteur d'un diplôme spécial.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Le Conseil exécutif de la Colombie-britannique constitue un conseil d'instruction publique dont les devoirs sont : d'élire des examinateurs pour examiner les candidats aux fonctions d'instituteurs et d'accorder des certificats d'aptitude pédagogique; de choisir, d'adopter et d'ordonner une série uniforme de livres d'écoles pour la province ; d'établir des écoles supérieures et des collèges dans les cantons ruraux et les petites villes ; de payer les appointements des instituteurs, excepté dans les quatre villes de Victoria, Vancouver, New-Westminster et Nanaimo ; de nommer des inspecteurs d'écoles. Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme un surintendant d'éducation pour la province—Alex. Robinson, bachelier ès lettres et sciences.

Dans chacune des quatre villes, Victoria, Vancouver, New-Westminster et Nanaimo, un bureau de sept commissaires est choisi par le vote populaire. Les devoirs de ces bureaux sont de nommer des instituteurs et de les payer ; de s'occuper de toutes les dépenses scolaires, des établissements, terrains, ameublements et réparations, etc. Ils reçoivent du gouvernement une somme de 10 dollars par année et par tête sur la moyenne d'assistance journalière des élèves.

En outre, il y a une capitation de 3 dollars sur tout homme majeur.

Dans les cantons ruraux et les petites villes, il y a trois commissaires élus par le peuple, mais toutes les dépenses scolaires sont payées par le gouvernement. La position de commissaire d'écoles, dans les villes et les cantons ruraux a été accessible aux femmes pour une période de trois années et des femmes font maintenant

partie de beaucoup de bureaux. Dans la ville de Victoria deux des sept commissaires sont des femmes et à Vancouver un des sept commissaires est une femme. Dans beaucoup de cantons ruraux un des trois commissaires est une femme.

Il est consolant de voir que dans la Colombie-britannique les instituteurs et les institutrices ont les mêmes appointements. La moyenne des appointements des hommes est un peu plus élevée que celle des femmes parce que les hommes occupent des positions plus élevées ; mais quand le travail est le même, le salaire est égal pour les deux sexes.

Il n'y a pas d'école du soir dans la province. Il n'y a pas de kindergarten du gouvernement, ni d'écoles pour les infirmes (aveugles, sourds, faibles d'esprit).

L'exécutif a le pouvoir de créer de nouveaux arrondissements scolaires à mesure que la nécessité le demande, pourvu que chaque arrondissement n'ait pas moins de quinze enfants en âge de fréquenter l'école.

Statistiques.

Total des instituteurs, 443 ; hommes, 178, femmes, 265. Appointements moyens dans les différentes parties des villes, 729.26 dollars ; dans les cantons ruraux, 604.88 dollars ; appointements moyens dans la province, hommes, 730.92 dollars, femmes, 618.72 dollars ; hommes dans les écoles supérieures, 1,266 dollars; femmes, 930 dollars. Le plus haut traitement payé à un instituteur est de 1,620 dollars, à une femme, 1,080 dollars ; le plus bas traitement payé à un homme est de 480 dollars, à une femme, 300 dollars. Cependant, toutes les autres institutrices excepté une, payée 300 dollars, avaient un traitement de 420 dollars ou au-dessus. Sept institutrices ont des grades universitaires. On est favorable à l'école mixte et la plupart des écoles ont des filles et des garçons dans la même classe. A Victoria et à New-Westminster, cependant, il y des écoles séparées pour les filles. Des femmes ont la position de principale dans beaucoup de ces écoles. D'après la loi, il n'y a aucune distinction de sexe. Les hommes et les femmes subissent les mêmes examens et dans tous les cas sont éligibles aux mêmes positions et ont les mêmes appointements.

MANITOBA.

Les écoles de la province sont administrées par des bureaux de commissaires choisis par les contribuables dans chaque district. Le gouvernement donne une certaine somme d'argent à ces écoles, pourvu qu'elles soient dirigées conformément aux règlements tracés par le bureau de direction. Ce bureau est un conseil d'instruction publique qui assiste le ministère de l'éducation. Il est composé de huit membres, dont cinq sont nommés par le ministère de l'éducation, deux d'entre eux sont choisis par les professeurs et un par l'université du Manitoba. Les femmes ne sont pas éligibles à la position de commissaire d'écoles dans le Manitoba. Il y a huit inspecteurs pour la province et un surintendant pour les écoles publiques de Winnipeg. La question de savoir si une femme est éligible à la position d'inspectrice d'écoles n'a jamais été soulevée ;

les hommes ont toujours rempli ces fonctions. Les étudiants, hommes et femmes, ont le même programme et sont instruits dans les mêmes écoles et par les mêmes instituteurs. Il n'y a pas d'école publique où les deux sexes soient instruits séparément. L'éducation élémentaire est entièrement gratuite au Manitoba. Des droits sont prélevés dans les écoles supérieures et les collèges, mais ils sont très minimes. Il n'y a pas de loi d'assistance obligatoire dans la province. Il n'y a ni école technique, ni école du soir, ni kindergarten dans le Manitoba sous la direction du gouvernement. Le président du bureau de direction est le très Rév. Robert Machray. Le cours d'études dure environ onze années, huit dans les écoles élémentaires, de six à treize ans, trois dans les écoles supérieures ou collèges, de quatorze à dix-sept. En 1890 il y avait à Winnipeg 8 instituteurs et 55 institutrices ; cette année il y a 8 hommes et 101 femmes. L'éducation est entièrement gratuite pour les élèves résidant dans la circonscription scolaire, les autres payent 50 sous par mois dans les écoles publiques et 2 dollars dans les collèges.

A part les épreuves imposées par l'administration pour l'admission au collège, il n'y a pas d'examen pour décider la question de promotion. Il est admis que le rapport de l'instituteur sur l'habileté, les connaissances et le travail de l'élève offre plus de garanties que tout examen, outre qu'il sauve de la tension nerveuse et des fâcheux accidents de l'examen.

Statistiques.

Les recettes des écoles publiques sont de trois sortes : la subvention du gouvernement, celle de la municipalité et une taxe spéciale imposée sur le district, suivant la nécessité. En 1898 il y avait en activité 1,250 écoles et 924 maisons d'écoles. Le nombre d'écoles a triplé dans les dix dernières années. Total des instituteurs employés en 1898, 1,301 ; 654 hommes, 647 femmes. Les instituteurs sont classés d'après le degré de leurs certificats professionnels comme suit : certificats de collège, 25 ; de première classe, 224 ; de deuxième classe 658 ; de troisième classe, 375 ; certificats intérimaires, 4. Appointements les plus élevés d'instituteur 1,800 dollars, d'une institutrice 1,000 dollars. Appointements moyens dans toute la province 433.80 dollars ; dans les grandes villes et les petites villes 562.96 dollars ; dans les écoles rurales 397.21 dollars. Total d'élèves inscrits en 1898, 44,070.

ILE DE PRINCE-EDOUARD.

Le système d'éducation de l'Ile de Prince-Edouard est sous la direction d'un bureau composé du surintendant en chef, du principal du collège du Prince de Galles et des membres du conseil exécutif. Il y a trois inspecteurs, un pour chaque comté. L'Ile est divisée en circonscriptions scolaires; pour chacune d'elles il y a, d'élus chaque année par les contribuables, trois commissaires qui sont nommés pour trois ans, un sortant chaque année. Les écoles sont soutenues partie par la subvention du gouvernement, partie par les taxes de district.

L'assistance est obligatoire entre les âges de huit et treize ans ; mais la loi n'est pas strictement mise en vigueur. Les écoles sont gratuites. Elles sont divisées en trois classes, primaires, avancées, supérieures. Dans les campagnes, les maisons d'école sont rarement éloignées de plus de trois milles l'une de l'autre, et dans la plupart des cas il n'y a qu'un instituteur par école. Il y a cependant un certain nombre d'écoles qui ont plusieurs classes. Le régime de la gratuité a été introduit en 1852, et la loi des écoles publiques fut passée en 1877. Dans les écoles subdivisées (*graded*), on enseigne l'agriculture qui est aussi un sujet obligatoire à l'examen pour le certificat d'aptitude pédagogique. On a aussi introduit le dessin dans presque toutes les écoles.

Les écoles de Charlottetown sont sous la direction d'un bureau de commissaires, ce sont tous des hommes nommés partie par le gouvernement et partie par le conseil de ville.

Statistiques.

Nombre d'écoles dans la province en 1898, 468. Instituteurs employés, 581. Classe I, hommes, 71 ; femmes, 30 ; total, 101 ; classe II, hommes, 181 ; femmes, 143 ; total, 324 ; classe III, hommes, 68 ; femmes, 88 ; total, 156. Total de toutes les classes, hommes, 320 ; femmes, 261 ; total, 581.

Appointements moyens des instituteurs de première classe en 1898, hommes, 401 dollars ; femmes, 335 dollars ; première classe d'instituteurs recevant un traitement de deuxième classe, hommes, 243 dollars ; femmes, 200 dollars. Instituteurs de deuxième classe, hommes, 233 dollars ; femmes, 187 dollars. Instituteurs de troisième classe, hommes, 184 dollars ; femmes, 141 dollars. Les plus hauts et les plus bas appointements payés pour chaque classe de permis ont été comme suit : *les plus élevés*, première classe, hommes, 758 dollars ; femmes, 351 dollars ; deuxième classe, hommes, 386 dollars ; femmes, 326 dollars ; troisième classe, hommes, 220 dollars ; femmes, 241 dollars. *Le plus bas traitement*, première classe, hommes, 310 dollars ; femmes, 341 dollars ; deuxième classe, hommes, 225 dollars ; femmes, 180 dollars ; troisième classe, hommes, 180 dollars ; femmes, 130 dollars. A titre d'encouragement et pour les engager à continuer leur profession, on accorde aux instituteurs une gratification après une période de cinq années de service.

Le nombre total des élèves inscrits en 1898 était de 21,852; garçons 11.911, filles 9,941. La quotité de l'assistance journalière montre un intérêt croissant dans le travail scolaire. La moyenne est de 61.58 pour cent, une augmentation de 7.09 pour cent sur celle de 1888. Le coût moyen de l'enseignement de chaque enfant inscrit est de 7.18 dollars.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Le système d'éducation des Territoires du Nord-Ouest est sous la direction d'un conseil d'instruction publique formé du conseil exécutif et de cinq membres nommés. Les membres additionnels sont nommés par l'exécutif. Un des membres du comité exécutif des Territoires est nommé, par la même autorité, président du conseil de l'instruction publique. Les membres nommés ne votent pas et reçoivent les honoraires que l'exécutif juge à propos de leur accorder. Le président du conseil de l'instruction publique est l'honorable F. W G. Haultain

Une circonscription scolaire embrasse une étendue d'au moins vingt-cinq milles carrés, et doit comprendre au moins quatre contribuables domiciliés et douze enfants en âge de fréquenter l'école. Les genres d'écoles établies sont des écoles publiques et des écoles séparées. La minorité des contribuables dans tout district d'écoles publiques soit protestantes, soit catholiques romaines, peut y fonder une école séparée. Dans ce cas les contribuables qui ont établi une telle école ne seront taxés que d'après la cotisation qu'ils s'imposent eux-mêmes à cet effet. Deux lots de terre (1,280 acres) sont réservés dans chaque municipalité et confiés aux soins du gouvernement du pays sous le nom de terres scolaires pour aider à l'entretien des écoles. Ces terres ont une contenance d'environ 11 millions d'acres.

Un des aspects les plus graves et une des difficultés les plus pressantes du problème de l'éducation dans les Territoires du Nord-Ouest, c'est la nécessité où l'on se trouve de traiter avec des gens appartenant à tant de nationalités étrangères, groupés en colonies. L'augmentation rapide d'une population étrangère relativement ignorante présente en matière d'éducation des difficultés qui ne sont pas connues dans les autres parties du Canada. Cependant c'est par les écoles seulement que ces étrangers arriveront à faire un tout homogène et deviendront partie intégrante du pays. Dans le programme d'études il a été introduit des sujets dont la connaissance est très utile dans les relations commerciales, pour l'accomplissement des devoirs de citoyen, le soin du corps et la formation morale. On donne une attention spéciale à l'étude de la nature et à l'agriculture. Dans la plupart des écoles la nature du sol et la culture des plantes et des fleurs sont étudiées objectivement. Dans le district scolaire de Lacombe et Saint-Albert il y a de grands jardins où les élèves travaillent. Beaucoup d'instituteurs font suivre leurs leçons d'expériences en faisant assister leurs élèves aux travaux des champs. Dans tous les cours qui suivent le cours élémentaire, les livres d'école sont uniformes. Aucun enseignement religieux n'est autorisé dans les classes avant trois heures de l'après-midi ; alors l'enseignement religieux adopté par les commissaires est enseigné, les parents sont toujours libres de faire sortir leurs enfants à cette heure s'ils le désirent.

Statistiques de 1898.

Nombre d'écoles en activité, 426 ; nombre d'élèves inscrits, 16,754 ; garçons, 8,694 ; filles, 8,060 ; assistance moyenne, 8,820 ; quotité de l'assistance, 52.69 pour cent. De tous les élèves, 28 ont atteint le huitième degré, le plus élevé présentement.

Période moyenne pendant laquelle toutes les écoles sont ouvertes, 159 jours ; nombre d'instituteurs employés, 483 ; 232 hommes et 251 femmes ; nombre d'instituteurs de première classe, hommes, 74 ; femmes, 42 ; deuxième classe, hommes, 118; femmes, 153; troisième classe, hommes, 40; femmes, 56 ; total, 232 hommes, 251 femmes. Coût moyen de l'enseignement par enfant, 18.45 dollars par année.

ÉCOLES SUPÉRIEUPES ET CLOLÈGES.

QUÉBEC.

Les écoles publiques de la ville de Montréal sont sous la direction du bureau de commissaires protestants, au nombre de six, dont trois sont nommés par le conseil exécutif de Québec, et trois par le conseil de ville de Montréal. Nombre d'écoles sous leur direction, 15 ; dans ce nombre il y a 12 écoles élémentaires dont une élémentaire supérieure, et 2 écoles supérieures, une pourles garçons et une pour les filles. Le bureau accorde aussi des subventions à deux autres écoles, l'école modèle McGill et l'école du jour du baron de Hirsch.

Sept des femmes enseignant dans ces écoles ont des grades universitaires ; presque toutes les autres, des diplômes d'école normale. Des classes d'art culinaire ont été établies dans les écoles et beaucoup de filles des écoles publiques y assistent. Le *Sloyd* est enseigné dans les écoles supérieures de garçons et les écoles modèles ; dans les écoles supérieures de filles, on enseigne la couture et l'économie domestique. Le bureau a des kindergartens rattachés à ces écoles.

L'école supérieure de filles (fondée en 1875) avec un nombre d'environ 500 élèves est la seule école séparée pour les filles dans la ville. La classe des graduées passe l'examen à l'université McGill pour le certificat d'associée ès lettres et ès sciences qui correspond à l'inscription universitaire. Un grand nombre des femmes graduées de l'université McGill ont reçu leur formation à cette école.

STATISTIQUES.

Les écoles modèles protestantes et les académies (y compris les écoles supérieures de Québec et de Montréal), avaient à Montréal, en 1899, 9,049 élèves inscrits, filles et garçons, en nombre presque égal. Nombre des instituteurs employés, hommes, 40, femmes, 224 ; total, 264. Appointements les plus élevés payés à un homme, 3,000 dollars; les plus bas, 600 dollars ; Appointements les plus hauts payé: à une femme, 900 dollars, le plus bas, 275 dollars. Appointements moyeus des instituteurs, 1,375 dollars ; appointements moyens des institutrices, 418 dollars. Nombre d'écoles modèles dans la province en 1899, 52 ; nombre d'académies en 1899, 29 ; nombre d'élèves inscrits 9,223. En 1898, nombre d'instituteurs ayant certificats, 68 ; Appointements moyens, 824 dollars ; nombre d'instituteurs sans certificats, 10 ; appointements moyens, 733 dollars. Nombre total d'hommes enseignant aux écoles modèles et aux universités, 78 ; de ce nombre, 30 enseignaient aux écoles modèles et 48 aux académies, Nombre de femmes institutrices ayant certificats, 215 ; appointements moyens. 301 dollars ; nombre d'institutrices sans certificats, 13 ; traitement moyen, 306 dollars ; nombre total des femmes aux écoles modèles et aux académies, 228 · de ce nombre 106 enseignaient aux écoles modèles et 122 aux académies.

ONTARIO.

Ecoles supérieures et collèges.—Actuellement, aucune de ces institutions n'est sous la direction d'une femme ; cependant il y a quelques années une femme remplissait les fonctions de principale dans une des écoles supérieures. Les sujets enseignés par les femmes sont les mêmes, règle générale, que ceux enseignés par les hommes; cependant elles ont peut-être une préférence pour les langues modernes. Dans les dernières années, la tendance a été de réduire l'écart entre les les femmes recevaient des appointements inférieurs de plus de moitié appointements des instituteurs et ceux des institutrices. En 1875 à ceux des hommes ; aujourd'hui les institutrices d'écoles publiques reçoivent des appointements équivalant aux trois quarts de ceux des instituteurs. Dans toute la province, les plus hauts appointements payés à un homme sont de 2,500 dollars, à une femme 1,500 dollars ; les plus bas appointements, homme, 185 dollars ; femme 150 dollars.

Statistiques.

Nombre de collèges, 57 ; nombre d'écoles supérieures, 93 ; total, 130 ; nombre d'élèves inscrits, garçons, 11,942 ; filles, 12,448 ; total 24,390. Assistance moyenne 14,714. Environs 42 pour cent des élèves sont des enfants de fermiers, 22 pour cent, d'artisans ; 25 pour cent, de marchands ; 11 pour cent, de gens de professions.

Nombre de professeurs dans les collèges et les écoles supérieures, 571 ; hommes, 477, femmes, 94. Appointements moyens des professeurs (hommes et femmes) dans les écoles supérieures et les collèges, 916 dollars ; des femmes professeurs aux écoles supérieures et aux collèges, 696 dollars. Sur 94 femmes professeurs, 43 ont des grades universitaires ; la plupart d'entre elles ont reçu leurs grades des collèges *Victoria* et *Queen* à Toronto. Les plus hauts appointements payés à un professeur (principal) sont de 2,500 dollars à une femme (assistante), 1,500 dollars. Nombre de femmes enseignant dans les collèges, 39 ; appointements, moyen des femmes professeurs dans les collèges, 822 dollars ; le plus haut traitement 1,500 dollars ; nombre de femmes professeurs dans les écoles supérieures 55 ; traitement moyen, 610 dollars, le plus haut traitement, 1,100 dollars. Coût moyen par élève sur l'assistance totale, 29,55 dollars ; sur l'assistance moyenne 48.66 dollars.

NOUVELLE-ECOSSE.

Il y a 18 académies de comté dans la Nouvelle-Ecosse. Celles-ci ont une très haute réputation comme écoles secondaires. Nombre de professeurs dans les académies, 51 ; 40 hommes et 11 femmes. Nombre d'étudiants d'écoles supérieures 1,768 ; 830 garçons, 938 filles. Nombre d'étudiants d'écoles supérieures qui se sont présentés à l'examen de l'école supérieure provinciale pour obtenir des certificats d'instruction d'école supérieure en 1899, 1,164 garçons, 2,140 filles. Coût moyen par élève pour toutes les écoles en 1898, 15.06 dollars par année.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

En 1898 il y avait 13 écoles supérieures (*grammar schools*) en activité, employant 20 professeurs et 8 assistants. De ces 20 professeurs, 2 seulement étaient des femmes. Le nombre total des élèves dans les écoles supérieures était de 862. En mettant ensemble les classes des écoles supérieures et des *grammar schools*, le nombre total des élèves dans les études supérieures était de 1,523. Ces écoles secondaires sont très importantes, puisque la province compte sur elles pour la formation de ses instituteurs, pour l'inscription aux universités ainsi que pour la préparation de ceux qui s'engagent dans les carrières industrielles et commerciales. Le nombre des garçons qui suivent les cours des écoles supérieures est à peu près égal à celui des filles. Le programme dans les écoles est le même pour les deux sexes. Le dessin industriel est enseigné aux garçons et aux filles dans les écoles communes et les écoles supérieures. Il n'y a pas de formation manuelle excepté la couture qui est enseignée à un très petit nombre de filles. L'agriculture n'est pas beaucoup enseignée.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Il y a quatre écoles supérieures dans la province, une dans chacune des villes de Nanaimo, Victoria, New-Westminster et Vancouver. La première école supérieure fut établie à Victoria en 1876, la deuxième à New-Westminster en 1884. Il y a 12 professeurs employés dans les écoles supérieures, 10 hommes et 2 femmes; l'assistance des élèves est de 459. Environ un huitième des élèves vont aux écoles supérieures. Un certificat d'entrée est donné aux gradués de l'école supérieure. En 1898, à l'examen fait par le ministre de l'éducation pour le concours des médailles données annuellement par le gouverneur-général, six des huit médailles furent gagnées par les filles. Les écoles ne se rattachent à aucune secte religieuse. L'oraison dominicale peut être récitée au commencement et à la fin de la classe au gré de l'instituteur. L'éducation est absolument gratuite dans les écoles publiques de toute la province; elle n'est pas obligatoire. La promotion d'une classe à une autre dépend de l'élève ; ce classement périodique fait que le cours n'a pas de durée fixe ; les élèves ont leur avancement quand ils y sont préparés. Mais en général, un élève étudie de six à sept ou huit années avant d'arriver à l'école supérieure, où il fait un cours de trois ou quatre années.

MANITOBA.

Parmi les écoles publiques, 31 ont des élèves qui font des études plus développées. Ces sortes d'écoles sont appelées intermédiaires ; elles existent dans différentes parties de la province ; elles

préparent les élèves à entrer au collège. Nombre de professeurs employés dans ces écoles intermédiaires, 111. Le principal de l'une de ces écoles est une femme ; toutes les autres écoles ont pour principaux des hommes. Pour les études plus avancées il y a trois collèges attachés aux écoles publiques de Winnipeg, Brandon et Portage-la-Prairie. Ces écoles ont pour but de donner une éducation générale, et en même temps de donner la formation spéciale requise pour les instituteurs et pour l'inscription universitaire. Inscrits en 1898, garçons et filles, Winnipeg, 525 ; Brandon 210 ; Portage-la-Prairie, 126. Il y a 16 professeurs dans le personnel enseignant du collège, 11 hommes et 5 femmes. Appointements moyens, hommes, 1,218 dollars, femmes, 880 dollars.

Nombre des écoles urbaines à Winnipeg, 18 ; professeurs, 101, 8 hommes, 93 femmes. Sept des femmes professeurs à Winnipeg ont des grades universitaires, les autres ont des diplômes d'école normale. Les appointements le plus élevés payés à un instituteur sont de 1,800 dollars ; à une institutrice, 1,000 dollars ; les appointements les plus bas payés à un instituteur sont de 700 dollars ; à une institutrice, 500 dollars. Nombre de femmes principales dans les écoles de la ville, 11. Surintendant des écoles de la ville—D. McIntyre, licencié ès sciences et lettres. Inspectrice de dessin—Mlle J. J. Patterson.

LADIES' COLLEGES (COLLÈGES DE DEMOISELLES).

QUEBEC.

Les collèges de demoiselles préparent à l'inscription universitaire et à l'examen d'associée ès lettres et sciences. Ce sont des pensionnats d'enseignement secondaire pour demoiselles ; la plupart se rattachent à une communion religieuse ; quelques-uns reçoivent des subventions provenant du fonds d'éducation supérieure.

Collège des Demoiselles de Dunham.—C'est une école épiscopalienne pour demoiselles ; il y a un personnel enseignant composé de deux hommes et de sept femmes. L'année dernière il y avait 59 étudiantes inscrites. Principale—Mlle E. O'Loane.

Collège Stanstead Wesleyan, Stanstead.—Pas de rapport. Principal—Rév. Mr. Flanders.

Collège des Demoiselles de Compton, Compton.—Episcopalien. Personnel enseignant, un homme et quatre femmes. Les élèves sont préparées aux examens universitaires locaux, etc ; 42 élèves présentes l'année dernière. Principale—Mme. Brouse.

Institution Trafalgar, Montréal.—Collège de demoiselles affilié à l'université McGill et pourvu par fondation. La spécialité de

l'école sont les hautes études pour les femmes ; le cours d'études est arrangé en vue de la préparation à l'université. Les professeurs ordinaires de l'école sont toutes des femmes et la plupart ont des grades universitaires. Les étudiantes sont les unes internes les autres externes. Principale—Mlle Grace Fairley, licenciée ès lettres et sciences (Edimbourg).

Collège et école Saint-François, Richmond, fondé en 1854. Le cours donné par le collège correspond à la première et à la deuxième année du cours de lettres et sciences à l'université McGill. Il y a aussi un cours commercial (de deux années) et des classes préparatoires. Le collège reçut des jeunes filles pour la première fois en 1875. Mais le résultat ne fut pas satisfaisant ; on discontinua de les recevoir. En 1887, les femmes furent de nouveau admises dans toutes les classes aux mêmes conditions que les hommes ; aujourd'hui c'est encore le même régime. En 1897 une femme fut pour la première fois mise sur le pied d'égalité avec les hommes faisant partie du personnel enseignant. Il y a maintenant d'autres femmes dans le personnel. Nombre total des élèves inscrites l'année dernière, 207. Nombre dans le cours *collegiate*, 73, 51 hommes et 22 femmes. Principal—J. A. Dresser, licencié ès lettres et sciences.

ONTARIO.

Ces écoles ont pour but de donner aux jeunes filles une éducation avancée ; ce sont surtout des internats rattachés à des communions religieuses. Ils préparent à l'inscription universitaire ; quelques-uns remplissent le programme des deux premières années. La plupart se distinguent dans l'enseignement des arts et de la musique.

Collège presbytérien de demoiselles, Toronto, organisé en 180-. Il y a trois hommes et six femmes dans le personnel enseignant. Nombre des étudiantes, toutes des filles, 111. Le collège accorde un diplôme à la suite d'examens. Principale—Mlle Margery Curlette.

Collège de demoiselles d'Ontario, Whitby, méthodiste. Il y a huit hommes et dix-neuf femmes dans le personnel enseignant. Assistance, 141 jeunes filles. Les cours donnés sont ceux du *collegiate*, musique, commerce, économie domestique. Le cours *collegiate* tient lieu des deux premières années de l'université. Le collège de sciences domestiques donne un cours complet et prépare les élèves aux examens du bureau de l'instruction publique pour le diplôme de professeur de sciences domestiques. Principaux—Rév. J. J. Hare, docteur en philosophie, et Mme. Hare.

Collège Albert, Belleville, méthodiste, ouvert aux hommes et aux femmes ; environ deux cents élèves présents en nombre

égal des deux sexes. Ce collège complète le travail de l'étudiant de première année à l'université de Toronto, à laquelle il est affilié. Il prépare en outre aux examens pour le certificat d'aptitude pédagogique imposés par le ministère de l'instruction publique. Il y a, en outre, des cours de musique, de beaux-arts, d'éloquence et de commerce, y compris la tenue des livres, la sténographie et la clavigraphie. Le personnel enseignant comprend neuf hommes et cinq femmes. Principal—Rév. W. P. Dyer, licencié ès lettres et sciences, docteur en théologie. Principale—Mlle S. Emma Sisk.

Alma Ladies' College, St. Thomas.—Méthodiste ; affilié à l'université Victoria. Personnel enseignant : 7 hommes et 15 femmes. Elèves, 135 filles. Principal, Rev. R. J. Warner, licencié ès lettres et sciences ; principale, Miss S. Emma Sisk.

Hellmuth Ladies' College, London; collège épiscopalien fondé en 1869 par l'évêque Hellmuth. Il y a quatre cours préparant aux grades : cours académique, de musique, d'arts, d'éloquence. Principaux —Rév. E. N. English, licencié ès lettres et sciences, et Mme English.

Collège presbytérien pour demoiselles, Ottawa.—Sous la gestion de l'assemblée générale de l'église presbytérienne du Canada. Environ 140 étudiantes. L'école a toutes les classes, prépare à l'inscription universitaire ; il y a des internes et des externes. Principale—Mlle J. M. McBratney.

Collège Wesléyen et conservatoire de musique, Toronto.—Les cours suivants sont donnés : commerce, musique, lettres et sciences. Principal—R. Burns, docteur en droit. Principale—Aleda Burns.

Collège Moulton, Toronto, baptiste. C'est une annexe académique de l'université McMaster. Il y a un personnel enseignant de dix femmes ; outre le cours d'inscription, le collège Moulton a les cours suivants : classique, langues modernes, anglais, sciences. Le cours est de cinq années, les études de la cinquième année, excepté l'éloquence et les exercices choraux, sont faits à l'université McMaster. Nombre total d'étudiantes inscrites en 1898-99, 159. Principale—Mlle A. L. Dicklow, docteur en philosophie.

Collège de Brantford, presbytérien. Un personnel de 26 professeurs. Cours : académique, *collegiate*, de musique. Principal—Rév. W. R. Cruickshank, bachelier ès lettres et sciences. Principale—Mlle Clara Kniseley.

Collège de demoiselles, Kingston.—Quarante jeunes filles présentes. Le programme d'études du collège est celui de l'inscription universitaire ; mais les études des deux premières années du baccalauréat y sont également faites. Environ 25 pour cent des étudiantes vont aux universités. Principale—Mme Marie Cornwall, licenciée ès lettres et sciences.

Collège St. Margaret, Toronto, organisé en 1897. Nombre de professeurs, 43 ; 11 hommes, 32 femmes. Les appointements les plus forts payés à une femme sont de 2,000 dollars. Nombre d'élèves, 198 jeunes filles. Le cours d'études au collège St. Margaret commence avec le kindergarten et finit par l'inscription universitaire avec diplômes Principal—Mme Dickson.

Collège Demill, Oshawa.—L'année dernière il y avait d'inscrites environ 100 étudiantes, Diplômes accordés en musique, littérature, sciences, éloquence. Président—Rév. A. B. Demill.

Collège de l'évêque Bethune, Oshawa.—Sœurs de Saint-Jean de Dieu. L'enseignement est donné par les sœurs, par le chapelain et la directrice de l'établissement. Tuteur de la communauté—Rév. C. J. S. Bethune, docteur en droit civil.

Ecole de l'évêque Strachan, salle Wykeham, Toronto, fondée en 1867 ; c'est une école pour jeunes filles. Les cours sont préparatoires à l'inscription universitaire. Principale—Mlle Helen E. Acres.

Collège Havergal, rue Jarvis, Toronto, pensionnat et externat pour jeunes filles. Nombre actuel des élèves pensionnaires 100 ; externes, 180 ; total, 280 filles. Principale—Mlle Knox.

NOUVELLE-ECOSSE.

Collège des demoiselles de Halifax et conservatoire de musique. Ecole presbytérienne, affiliée à l'université Dalhousie ; fondée en 1886. Nombre des élèves, 149. On y fait deux cours réguliers d'études, savoir: 1° le cours classique, de quatre années préparant les élèves jusqu'à la deuxième année de l'université Dalhousie ; 2° le cours littéraire, de trois années, préparant les élèves jusqu'à la première année de l'université Dalhousie. Un cours gratuit est donné aux jeunes filles qui se livrent à l'enseignement et à des travaux de mission. Principale—Mlle E. Pitcher, bachelier ès lettres et sciences.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Collège Mont-Allison, Sackville.—Ce collège à été fondé en 1854 ; personnel enseignant, un homme et sept femmes pour les cours de collège. L'institution a les cours d'études suivants: primaire, cours préparatoire à l'université, cours pour le grade de *M.L.A.* (Licenciée ès littérature et arts), cours réguliers pour le grade de bachelier ès lettres et sciences (à l'université), cours de sténographie et de clavigraphie, de musique instrumentale, de dessin et de peinture. Nombre d'élèves présents, 200, sans compter les étudiantes en musique et en arts. Depuis la fondation du collège, il a été inscrit 3,000 élèves : 120 ont obtenu le grade de *M.L.A.* Principal—Rév. B. C. Borden, docteur en théologie.

Sont annexés à ce collège le *Owen's Art Institution* et le conservatoire de musique, (voyez section des Arts).

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Collège méthodiste Columbia, New-Westminster. Sous la direction d'un bureau nommé par l'église méthodiste en assemblée ; soutenu par les contributions des élèves et une allocation de l'église. C'est un établissement mixte où les élèves des deux sexes suivent le même programme. L'année dernière 14 jeunes filles et 20 jeunes gens se sont inscrits. Principal—W. J. Sipprell, bachelier ès lettres et sciences, bachelier en théologie (Toronto).

MANITOBA.

Collège de Brandon, Brandon. – Sous la direction d'un bureau nommé par le congrès des baptistes ; soutenu par les contributions de particuliers et de la secte et par des droits prélevés. Personnel enseignant ; quatre hommes, deux femmes. L'école est mixte ; les jeunes gens et les jeunes filles suivent le même cours. Il y a deux divisions, le collège et le cours commercial et de sténographie. Principal—Rev. A. P. McDiarmid, licencié ès lettres et sciences, docteur en théologie.

Collège Manitoba, cours préparatoire, Winnipeg. Ce cours fut établi alors qu'il n'y avait pas de *collegiate institutes* dans la province ; il est maintenu encore pour la commodité des élèves qui résident dans les parties du pays où l'on ne peut obtenir l'enseignement des classiques. Le cours d'études comprend le grec, le latin, le français, l'allemand, les mathématiques et l'anglais.

ILE DE PRINCE-EDOUARD.

Collège du Prince de Galles.—Ce collège, ouvert aux étudiants de toutes les croyances, fut fondé en 1860 et annexé à l'école Normale provinciale en 1876. Son but est d'instruire dans la littérature et dans les sciences les jeunes gens des deux sexes, et de former en même temps des instituteurs et des institutrices. Une école modèle dirigée par deux maîtres est rattachée au collège. Cette institution appartient au gouvernement, et c'est la seule qui ne soit pas entièrement gratuite.

Des diplômes de trois différents degrés : diplôme d'honneur, diplôme de 1ère et de 2me classe, furent décernés pour la première fois en 1885, et donnent droit d'inscription dans n'importe quelle université. Le nombre d'élèves, cette année, y était de 118 hommes et 116 femmes. Les élèves des deux sexes y reçoivent l'éducation entièrement en commun. On y dispose de huit bourses, dont 6 d'une valeur annuelle de 80 dollars et valables pendant deux ans. Les deux autres donnent droit à l'admission gratuite aux cours pendant deux ans. Principal—Alexander Anderson, bachelier ès lettres et sciences, aidé d'un personnel de cinq professeurs.

ECOLES PRIVÉES.

N.B.—Cette liste d'écoles privées est très incomplète, vu le peu de renseignem qui nous sont parvenus.

QUÉBEC.

L'Ecole de Mlle Henderson pour jeunes filles, 86 Grande Allée, Québec. Le but principal de cette école est l'enseignement supérieur de l'anglais et celui des langues modernes.

L'Ecole de Mlles Symmerset Smith, 916 rue Sherbrooke, Montréal. C'est une école privée pour les jeunes filles et où l'on prépare les élèves à subir les examens dits A.A. (*Associate in Arts*, Associé ès lettres et sciences).

L'Ecole de Mlles Bryson, 115 Shuter, Montréal. Kindergarten privé et école préparatoire.

L'Ecole de Miss Lawder, 2716 rue Sainte-Catherine, Montréal. Pensionnat et externat privé, pour les jeunes filles.

L'Ecole de Mlles Gardiner, rue Victoria, Montréal. Ecole pour les jeunes filles ; prépare aux examens d'associé ès lettres et sciences.

Le Roslyn Ladies' College, 85 rue Mackay, Montréal. Principale —Mme Arnold. Cours complet d'études primaires comprenant le programme de 6ème catégorie ou la plus avancée. Classes spéciales en littérature anglaise et en langues modernes.

L'Ecole de Mlles Shanks pour jeunes filles, 471 Avenue Argyle, Westmount. Nombre d'élèves, 42. Outre les externes, on y reçoit quelques pensionnaires.

ONTARIO.

L'Ecole Glen Mawr, Toronto. Principale—Miss Veale. Le personnel enseignant comprend 8 hommes et 18 femmes. Le nombre des élèves inscrites l'année dernière était de 124. Cette école prépare les élèves pour l'admission aux différentes universités.

L'Ecole Harmon, Ottawa. Principale — Miss A. M. Harmon. Personnel enseignant, 4 hommes et 12 femmes. Prépare également pour l'admission aux différentes universités.

L'Ecole Sandymount, 288 Avenue Daly, Ottawa. Principale—Miss C. Humphreys. Kindergarten et classes avancées.

Miss Logan, Lindsay. Ecole préparatoire pour filles et garçons.

Miss M. Yeomans, Belleville. Kindergarten, privé.

Miss J. Cullen, Lindsay. Cours commercial : comptabilité, sténographie et clavigraphie.

NOUVELLE-ECOSSE.

Ecole pour jeunes filles (Church School), Windsor. Episcopalienne. Fondée en 1891. Principale—Miss L. Blanche Lefroy, (diplôme de première classe décerné par l'université de Cambridge). Le personnel enseignant se compose de 1 homme et de 6 femmes. Les élèves y sont au nombre de 81, On y prépare aux examens d'entrée au collège Royal de Windsor et à l'admission aux universités.

Séminaire de l'Acadie, Wolfville. Pensionnat de jeunes filles, sous la gestion du conseil d'administration de l'université Acadia. Maintenu partie par des fonds de dotation et partie par les rétributions des élèves. Principal—J. H. Macdonald, bachelier ès lettres et sciences, assisté d'un personnel enseignant composé de trois hommes et de onze femmes. Nombre d'élèves, 93.

Ecole Saint-Andrews, Annapolis. Principal—H. M. Bradford, maître ès arts, et un personnel de cinq instituteurs. Ne reçoit que peu de jeunes filles.

Ecole de Miss Brydon, Tatamagouche. Etablie spécialement pour les élèves qui vû leur faible état de santé ne peuvent fréquenter les écoles publiques. Les élèves de cette école obtiennent des diplômes de l'école supérieure provinciale.

L'Ecole de Mlles Forbes, Halifax. Principale—Miss Mary F. Forbes. Nombre d'élèves, 25.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

L'Ecole Rothesay pour jeunes filles.—Ecole appartenant à l'église d'Angleterre. Principale—Mme J. S. Armstrong. Personnel enseignant, un instituteur et neuf institutrices. Nombre d'élèves, 29. Le cours d'étude comprend toutes les branches d'une éducation solide, mais on apporte une attention toute spéciale à l'enseignement de l'anglais. Pension et instruction, 250 dollars par an.

Miss Stewart et Miss Hanington dirigent un kindergarten à Saint-John. C'est une institution privée.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Ecole Granville, Vancouver. Etablie en 1896. Pensionnat et externat pour jeunes filles. Personnel enseignant, quatre professeurs et sept institutrices. Les élèves y sont préparées pour l'université McGill et les examens locaux de Cambridge. Principale—Mlle Louise Kern.

Ecole préparatoire, 126 rue Haro, Vancouver. On y prépare les élèves aux examens d'entrée à l'école supérieure. On y enseigne aussi la danse, les travaux à l'aiguille et la peinture. Nombre d'élèves 30, dont 8 garçons et 22 filles. Principale—Mme George Frith.

Ecole de Miss Minnie Wilson, Duncan, Ile Vancouver. Ecole pour jeunes filles et petits garçons. On y enseigne l'anglais, la musique et les langues modernes.

Ecole de Miss Maitland, rue Seymour, Vancouver.

Ecole de Mme Gordon, rue Georgia, Vancouver.

Ecole de Miss Newman, Vancouver. Kindergarten.

New-Westminster et Victoria possèdent aussi plusieurs kindergartens privés, et Vancouver a deux écoles de gymnastique.

MANITOBA.

La seule école privée qui nous ait été signalée, est une école peu importante dirigée par Mme Madge, à Virden.

ILE DE PRINCE-EDOUARD.

Ecole Saint-Pierre, Charlottetown. Ecole pour garçons et filles, en rapport avec l'église d'Angleterre. Prépare les élèves pour l'admission au Collège Royal de Windsor, Nouvelle-Ecosse.

ÉCOLES TECHNIQUES.—SCIENCE DOMESTIQUE.

ONTARIO.

Ecole de science domestique.—Cette école est sous la direction du comité exécutif de l'union Chrétienne des Jeunes Femmes, *Young Women's Christian Association.* Elle est soutenue par les contributions des étudiants et par des souscriptions volontaires. Une dame charitable y a fait une dotation en faveur des enfants pauvres. Les classes y sont fréquentées par environ 70 élèves. Secrétaire de la *Y. W.C.A.*—Mlle A. A. Chown. Directrice de l'école—Mme Delia Prugue, de l'école culinaire de Boston, et une autre institutrice.

Ecole normale de la science et de l'art domestique d'Ontario.—Affiliée au Collège normal d'Ontario. Sous la direction d'un conseil de directeurs ; soutenue par une allocation du gouvernement, par les

rétributions des élèves et par des souscriptions. Cette école a dû s'ouvrir le 30 janvier 1900. Cours de science domestique, comprenant la chimie, la physique, la diététique, l'alimentation économique, etc., aussi l'art domestique : la coupe, les modes et la confection des vêtements, etc. Présidente—Madame J. Hoodless. Principale—Miss A. G. E. Hope, diplômée du collège Technique de Liverpool, secondée par un personnel choisi d'institutrices et de conférenciers.

Première école technique d'Ottawa.—Sous la direction de trois professeurs qui l'ont fondée. Soutenue par les recettes provenant de l'enseignement. Le personnel enseignant se compose de trois hommes et de deux femmes. Les élèves y sont au nombre de 72, dont 33 hommes et 39 femmes. Le gouvernement confère des diplômes à ceux ou celles qui subissent avec succès les examens prescrits. Huit femmes ont obtenu ce diplôme en 1897, et un même nombre en 1898. Secrétaire—Miss A. M. Living, diplômée de l'Ecole des arts industriels et de dessin technique de New-York.

NOUVELLE-ECOSSE.

Ecole culinaire de Halifax.—Principale—Mme Bell.

ILE DE PRINCE-EDOUARD.

L'Ecole des sciences pour les Provinces Maritimes du Canada.—Etabli en 1887. Ouverte pendant les vacances d'été ; se déplaçant généralement d'année en année. Secrétaire—M. J. D. Seaman, à Charlottetown, Ile de Prince-Edouard.

MANITOBA.

Il n'existe, dans cette province, aucune école technique sous la direction du gouvernement.

KINDERGARTENS.

ONTARIO.

Les kindergartens furent introduits pour la première fois en Ontario en 1882, et devinrent partie intégrante du système scolaire en 1885. Le rapport de 1898 accuse l'existence dans cette province de 105 kindergartens, celui de 1899 en accuse 116. On y comptait alors 223 maîtresses, et 10,693 élèves au-dessous de six ans. La

ville de Toronto possède 43 kindergartens employant 117 maîtresses sous la direction de Miss Louise N. Currie, surintendante des kindergartens. Hamilton en compte aussi 13, avec 21 maîtresses et 1,280 élèves. Enfin London en possède 10, avec 25 maîtresses et 1,139 élèves.

NOUVELLE-ECOSSE.

Le seul kindergarten soutenu par le gouvernement est celui de l'école Normale. Les autres sont maintenus par les commissaires des circonscriptions, comme les autres branches des écoles publiques. Le nombre des élèves fréquentant ces kindergartens était de 726, en 1898, ce qui accusait une augmentation de 139 sur l'année précédente.

Kindergartens de Truro.—Cinq institutrices, 47 élèves. Directrice—Mme. Sara B. Patterson.

Kindergarten d'Halifax.—Directrice—Miss Notting.

Kindergarten de Pictou.—Directrice—Miss Nicholson.

Kindergarten d'Amherst.—Directrice—Miss Béatrice Fuller.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Il n'y a point de Kindergarten dans le système des écoles publiques. Cependant il en existe cinq ou six dans cette province, mais tous sont privés.

ECOLES DU SOIR.

QUÉBEC.

En 1898, il existait dans la province de Québec 108 écoles du soir, ouvertes en 64 localités. Le nombre d'élèves inscrits y était de 6915. On y enseigne en général la lecture, l'écriture, la tenue des livres, et autres branches de l'instruction élémentaire. A Montréal, 26 classes furent organisées sous la direction du comité des écoles protestantes. Ces classes étaient confiées à 16 instituteurs et à 9 institutrices, et recevaient 706 élèves, dont 544 hommes et 162 femmes.

ONTARIO.

Grâce à la condition relativement plus perfectionnée des écoles publiques et des écoles supérieures et à l'instruction plus développée du peuple en général, les écoles du soir ont rapidement diminué

depuis quelques années. Dans certaines villes, les écoles du soir fonctionnent pendant six mois de l'année. Il y en avait 18, en 1898, dix à Toronto et 3 à Hamilton. Le nombre des maîtres y était de 37, et celui des élèves inscrits de 1046, à peu près autant d'hommes que de femmes. On y enseignait la lecture, l'arithmétique ; la grammaire, la comptabilité, le dessin et autres branches élémentaires.

NOUVELLE-ECOSSE.

Des écoles du soir du gouvernement sont établies dans les principaux centres industriels, et les commissaires d'écoles, sous la direction de l'inspecteur, peuvent en ouvrir partout où cela leur paraît désirable. En 1898, quatorze écoles du soir subventionnées par le gouvernement et dirigées exclusivement par des instituteurs, recevaient 528 élèves donnant une moyenne de présences de 310.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Il y a, à Fredericton deux écoles du soir ouvertes pendant six mois de l'année, et trois à St. John pendant les mois d'hiver seulement. Dix instituteurs et cinq institutrices dirigent ces écoles.

ECOLES POUR LES INFIRMES.

QUÉBEC.

Institut Mackay pour les sourds-muets et les aveugles protestants, à Montréal.—Cette institution fut reconnue par le gouvernement en 1869. Son personnel enseignant se compose de quatre hommes et de six femmes. En 1898, le nombre d'élèves s'élevait à 62, dont 34 garçons et 28 filles. De ce nombre, 5 étaient aveugles, 17 partiellement sourds et parlant très imparfaitement, 21 complétement sourds, et 20 sourds de naissance. Outre l'instruction qu'ils reçoivent dans les branches ordinaires, les aveugles apprennent à foncer les chaises. On enseigne aussi aux garçons la charpenterie, la cordonnerie, la menuiserie et la composition typographique. En dehors des heures de classe, on enseigne aux filles la couture, la confection des vêtements et l'économie domestique. Président—M. Wolferstan Thomas.

ONTARIO.

L'Institution d'Ontario pour les aveugles, à Brantford. Elle fut fondée en 1872 et elle est soutenue par le gouvernement de la province qui y exerce son contrôle par l'intermédiaire d'un inspecteur. Le personnel

enseignant se compose de 14 professeurs dont 6 hommes et 8 femmes. L'institution compte 147 élèves, 74 garçons et 73 filles. On y enseigne l'arithmétique, la grammaire, la géographie, la lecture, l'écriture, la littérature anglaise et l'histoire. Pour enseigner la lecture on emploie les caractères en relief que l'aveugle suit avec les doigts. Pour l'écriture on fait usage d'une sorte de règle plate à rainure. L'instruction dans les arts industriels occupe une large place. On enseigne aux garçons à fabriquer des chaises et des paniers d'osier, les mettant ainsi à même de gagner leur vie. Les filles apprennent à coudre et à tricoter. La classe où l'on enseigne l'accordage du piano compte plus de 20 élèves. Il y a un kindergarten pour les enfants. Des femmes spécialistes y sont employés comme suit : 2 pour la musique, 3 pour l'industrie, 1 pour le kindergarten et 1 pour la préparation des aliments. Les élèves dont la famille habite la province d'Ontario, y reçoivent gratuitement la pension et l'instruction. Principal—Rév. A.H. Dymond.

Institut d'Ontario pour les sourds-muets, Belleville, fut fondé en 1870 ; est subventionné par le gouvernement provincial. Le nombre d'élèves atteint 284, dont 168 garçons et 116 filles. Les moyens employés pour l'enseignement sont l'articulation et les mouvements accentués des lèvres. Le cours complet qui couvre une période de sept années est tout à la fois littéraire et industriel. Les filles y apprennent les ouvrages domestiques en général, la coupe et la confection des vêtements, etc. On n'exige point rétribution, mais ceux qui le peuvent doivent payer 50 dollars par an pour la pension. Les élèves qui y complètent leurs cours reçoivent un diplôme. Surintendant, R. Mathieson, bachelier ès arts, auquel est adjoint un personnel enseignant comprenant huit hommes et huit femmes.

NOUVELLE-ECOSSE.

Ecole d'Halifax pour les aveugles. Incorporée en 1867. Cette école reçoit des élèves non seulement de la Nouvelle-Ecosse, mais encore du Nouveau-Brunswick, de l'Ile de Prince-Edouard et de Terre-Neuve. Elle compte 106 élèves, 67 garçons et 39 filles. L'année dernière, sept jeunes gens et trois jeunes filles de cette école obtinrent leur diplôme. Six d'entre eux sont d'excellents maîtres de musique, trois sont accordeurs de piano, et le dixième a obtenu une place d'assistant au kindergarten de l'école. Tous se trouvent ainsi en état de subvenir honorablement à leurs besoins. On y a introduit dernièrement une nouvelle sorte de travail pour les filles, le tissage de rubans, de ficelles, de pailles, de roseaux français, etc., et la fabrication d'articles utiles et de fantaisie susceptibles de se vendre facilement. L'école est gratuite, de sorte que, au point de vue de l'instruction, les aveugles se trouvent sur le même pied que leurs frères et sœurs mieux partagés. Président—M. W. E. Silver.

L'Institut d'Halifax pour les sourds-muets.—Cet institut fut fondé en 1857. L'assistance pour l'année courante a été de 132 élèves ; 65 garçons et 67 filles. De même que l'Ecole pour les aveugles, cet institut reçoit des élèves des provinces maritimes et de Terre-Neuve. Le langage des signes et la méthode orale y sont employés, cette dernière y est actuellement prédominante. Les jeunes filles y apprennent la couture, le tricotage, le raccommodage, les ouvrages de fantaisie et la confection des vêtements. On y enseigne aux garçons, entre autres choses, la composition typographique et le travail d'imprimerie. Principal—M. James Fearon.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

L'Institut de Fredericton pour les sourds-muets.—Fut fondé en 1883. Comptait 43 élèves en 1899: 26 garçons et 17 filles. On s'est efforcé d'y attirer les enfants sourds-muets négligés et retenus à la maison. Pour 80 dollars par année un élève y reçoit le logement, la pension, l'instruction et les soins médicaux dont il peut avoir besoin. Principal —M. A. F. Woodbridge ; Directrice—Mme Woodbridge.

MANITOBA.

Ecole des sourds-muets. Ecole subventionnée par le gouvernement et entièrement sous sa direction Aucun renseignement concernant cette école n'a été reçue. Principal—M. McDermid.

(2.) EDUCATION FRANCAISE.

NOS ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION.

Au Canada les religieuses enseignantes ont précédé les défricheurs.

Champlain venait de mourir et le frêle berceau de la Nouvelle-France était encore tout environné de forêts, quand les ursulines arrivèrent à Québec avec une jeune et noble dame d'Alençon. Sur les bords affreusement sauvages du Saint-Laurent, ces femmes admirables venaient allumer un foyer de lumière chrétienne. Elles espéraient attirer les cruels indigènes à l'Evangile ; par la force de la charité elles comptaient les donner à l'Eglise, à la civilisation, et ce n'est pas seulement l'héroïsme de la foi et de l'abnégation qui consacre leur mémoire, c'est aussi la gloire du courage. Les Français qui étaient comme perdus au milieu de la barbarie, accueillirent les religieuses avec une joie et un enthousiasme indescriptibles. Elles débarquèrent au son des canons, des tambours et des fifres, et tombant à genoux, baisèrent la terre de leur sauvage patrie d'adoption. Aucune habitation n'avait pu être préparée d'avance. On logea les ursulines dans un chétif petit magasin, et avec les enfants qu'il y avait alors à Québec, on leur amena les néophytes huronnes. Les religieuses se mirent immédiatement à l'étude des dialectes du pays ; et tant que les naturels n'eurent pas déserté les centres de civilisation, elles se dévouèrent aux petites sauvagesses comme aux petites françaises.

Le jour de l'arrivée des ursulines, le gouverneur, M. de Montmagny, leur " avait départi et distribué six arpents de terre ou environ, en nature de bois, en la ville de Québec". Au printemps de 1641, les défrichements étaient assez avancés pour qu'on se mît à bâtir, et au mois de novembre 1642, les ursulines entrèrent dans leur monastère. "Il y restait à faire plus qu'il n'y avait de fait", et elles pensèrent mourir de froid. Cependant ni les souffrances, ni l'insécurité où il fallait vivre, ne purent ébranler leur constance. Ce qu'elles avaient osé entreprendre, elles surent l'accomplir. Alors que la pauvreté était si grande dans la colonie, elles virent deux fois le feu consumer tout ce qu'elles possédaient. Mais les pires

désastres semblaient accroître leur ardeur. Au lendemain des incendies, sans asile, sans pain, presque sans vêtements, elles reprenaient leur œuvre d'éducatrices ; et si l'éducation est la communication de l'intime, que n'ont-elles pas déposé au fond des cœurs de foi robuste, de saine vigueur, d'héroïque vaillance.

Ces religieuses qui nous apparaissent tout illuminées de surnaturel, avaient plus à cœur que personne l'affermissement de la colonie. Lorsque les continuels périls s'aggravaient, que tout semblait perdu : " Mon Dieu ", s'écriait une de ces saintes femmes qui s'offrait sans cesse en victime pour le pays, " effacez mon nom du livre de vie, plutôt que de permettre la destruction de la Nouvelle-France". " Il n'y a que Dieu qui empêche les sauvages de voir comme nous sommes peu nombreux et comme il leur serait facile de nous anéantir ", écrivait l'illustre et vénérable Marie de l'Incarnation.

En 1660, quand les cinq tribus iroquoises s'unirent pour en finir avec les Français, la même religieuse écrivait après cinq mortelles semaines d'alarmes et d'angoisses : " Je n'ai pas vu qu'aucune de nous eut été hors de sa tranquilité ".

Ces sublimes femmes ne purent faire aux féroces indigènes tout le bien qu'elles avaient rêvé, mais elles firent un immense bien à la colonie et, plus que les gouverneurs et les intendants, contribuèrent à la façonner. " C'est à l'endroit des filles françaises que nous sommes le plus utiles ", écrivait Marie de l'Incarnation ; " il n'y en a pas une qui ne passe par nos mains". Pour assurer à ces enfants le bienfait d'une bonne éducation, on ne reculait devant aucune difficulté, et de l'Acadie, du Détroit, de la Louisiane, ces hardis explorateurs qui ont couvert de gloire le nom français, envoyaient leurs filles aux Ursulines. Qu'il nous soit permis d'ajouter que tous les étrangers, qui visitèrent le pays à cette époque, font des Canadiennes le plus complet éloge. Energiques dans les périls, dures à la peine et au travail, ne répugnant en général à aucun ouvrage, elles n'en étaient pas moins, disent-ils, de vraies dames françaises pour l'éducation et les manières. Très hospitalières, elles excellaient à voiler leur pauvreté sous un air d'aisance. C'est du Canada que Charlevoix écrivait en 1720 : " Nulle part ailleurs, on ne parle plus purement notre langue. On ne remarque surtout aucun accent ". Sur ce point, les témoignages abondent. D'après Charlevoix, on trouvait à Québec, en 1720, un petit monde choisi où rien ne manquait de ce qui peut rendre une société agréable. " L'esprit enjoué, les manières

douces et polies sont communes à tous", dit-il, "et la rusticité, soit dans les façons, soit dans le langage, n'est pas même connue dans les campagnes les plus reculées". Si l'on ajoute que cette population si remarquable pour son urbanité, l'était encore plus par sa foi religieuse, son patriotisme, sa moralité, son courage, il faut bien convenir que jamais femmes n'ont mieux compris, mieux rempli leur rôle que les femmes de la Nouvelle-France. Car, comme l'a écrit le regretté M. Rameau,—le premier Français qui se soit sérieusement occupé de nous,—à l'époque de la conquête, il y avait sur les bords du Saint-Laurent "un peuple d'élite auquel rien n'a manqué que la fortune et le concours de la mère patrie".

Le général Murray, qui avait vu les Canadiens sur les champs de bataille, leur témoigna toujours un grand respect. Accusé de les favoriser, il répondit : "Je me glorifie d'avoir fait tout en mon pouvoir pour gagner à mon royal maître l'affection de ce brave et généreux peuple". C'est dans l'église des Ursulines que Montcalm fut inhumé après la bataille des Plaines. "Notre église, dont le toit et le plancher avaient été en plusieurs endroits traversés par des boulets, se trouvait cependant la seule en état d'abriter un peu convenablement les restes du héros", dit l'*Histoire des Ursulines*. "Ce fut le soir même du 14, vers les neuf heures, que se fit la cérémonie funèbre ; les ténèbres et le silence planaient tristement sur les ruines de la cité, pendant que défilaient du château Saint-Louis aux Ursulines, le lugubre cortège, composé du clergé, des officiers civils et militaires auxquels se joignirent, chemin faisant, les hommes, les femmes et les enfants qui erraient çà et là au milieu des décombres. Les cloches restèrent muettes, le canon ne résonna point et les clairons furent sans adieu pour le plus vaillant des soldats. Mais quelle scène à l'intérieur de la chapelle ! Les sanglots comprimés jusque-là éclatèrent". Il semblait qu'avec la dépouille du grand vaincu on ensevelissait tout l'avenir et la vie même de la patrie.

Après la prise de Québec, les blessés anglais encombrèrent longtemps le monastère. Le généreux soin que les religieuses en prirent leur valut l'estime et la bienveillance du général Murray. Il mit les ursulines à la solde du roi d'Angleterre et tous les jours fit servir à chacune une ration. La misère était partout à son comble. Un grand nombre de familles furent plusieurs mois sans voir du pain, et pour ajouter à tous les maux de la guerre, la banqueroute du gouvernement français fit perdre aux Canadiens quarante

millions de francs. Pour ces abandonnés qui avaient tout sacrifié à la défense du pays, ce fut la ruine dans toute son horreur, et, désespérant de l'avenir, beaucoup de familles s'embarquèrent pour la France. "Il semblait au peuple canadien", dit l'*Histoire des Ursulines*, "qu'il était ce navire détaché de ses ancres, battu par la tempête, dont les pièces disjointes s'en vont bientôt une à une à la dérive".

Cependant, à peine déchargées des blessés, les religieuses ouvrirent leurs classes. Françaises de sentiment et de pensées, elles surent s'élèver au-dessus des amertumes du présent et des inquiétudes de l'avenir. Dans les évènements elles voyaient l'action de la Providence, et tout en versant de nobles larmes, elles mirent admirablement en pratique cette maxime de leur grande Marie de l'Incarnation : "Quand on s'est donné à Dieu, il faut le suivre où il veut et se perdre dans sa sainte volonté". Le dignité et la sagesse de leur conduite leur concilièrent tout d'abord les autorités nouvelles. On leur laissa la plus entière liberté de continuer leur œuvre. Mais la lutte contre la pauvreté fut rude et longue, et une gêne plus amère s'ajouta bientôt à toutes les autres. La politique britannique prohibait sévèrement l'importation des livres français. Il en résulta une disette qui fut pour les ursulines, comme pour tous les corps enseignants, un grand sujet d'inquiétude et de tristesse.* Les livres anglais ne manquaient pas, mais on fut quelque temps sans savoir s'en servir, et avec la religion on voulait conserver la langue des aïeux.

Il y a presque deux siècles que le pensionnat sauvage s'est fermé, mais le pensionnat français va toujours grandissant. En 1830, pour s'accommoder aux besoins de la société, les ursulines mirent sur le même pied l'enseignement de l'anglais et du français. Depuis, de tous les points du Canada et des Etats-Unis, on afflue vers le vieux monastère, l'institution scolaire la plus ancienne de tout le continent. Il y a longtemps que la race britannique est largement représentée dans le personnel de la communauté, mais les ursulines n'en restent pas moins gardiennes incorruptibles des traditions nationales.

---

* "Les grammaires françaises étaient tellement rares, qu'il n'y en avait qu'une pour l'externat : elle était placée sur un pupitre au milieu de la chambre ; la page ouverte était retenue par un cadre de bois ; chaque élève allait à tour de rôle apprendre la leçon du jour, et la maîtresse seule avait la permission de tourner les feuilles du livre respecté." *Histoire des Ursulines*.

Les sœurs de la Congrégation ont été bien longtemps leurs seules auxiliaires. Cet admirable institut, qui compte aujourd'hui vingt-six mille élèves, a été fondé à Montréal. Une cinquantaine de Français commandés par Maisonneuve étaient venus s'y établir. Ils voulaient arrêter les incursions des terribles Iroquois, et dans l'île sauvage, fonder une puissante ville en l'honneur de la Vierge. Humainement parlant, c'était bien le projet le plus extravagant, le plus téméraire qu'on eût jamais conçu. Mais contrairement à toutes les prévisions, les sauvages ne purent jamais triompher de cette poignée d'hommes, et Ville-Marie s'étendit et s'affermit. Pour soutenir sa colonie, Maisonneuve fut plusieurs fois obligé de passer en France, et dans une visite qu'il fit à sa famille, l'une de ses sœurs lui présenta cette Marguerite Bourgeois que le Canada espère voir bientôt sur les autels. Le fondateur de Montréal crut reconnaître en elle une auxiliatrice. Il lui proposa de l'emmener au Canada travailler à l'instruction des enfants de Ville-Marie. Et après avoir consulté ses supérieures, Marguerite accepta. Elle se prépara au départ, en distribuant aux pauvres tout ce qu'elle possédait et partit, se disant que si son dessein était de Dieu, il saurait le faire réussir. A Ville-Marie on vivait encore dans de continuelles appréhensions, mais l'horrible guerre de surprises que les Iroquois faisaient aux colons n'inquiéta jamais Marguerite Bourgeois.

C'est dans une étable dont elle fit une maison qu'elle ouvrit son école, le 25 novembre 1657. Elle ne voulut accepter aucune rétribution, vécut du travail de ses mains, c'est-à-dire de privations, et sut inspirer son sublime désintéressement à des amies de France qui lui offrirent leur concours. Ainsi fut fondée la congrégation de Notre-Dame. Elle eut bientôt un pensionnat, un ouvroir, des missions. L'héroïque femme qui avait quitté la France, n'emportant que sa bonne volonté, devait être dans le nouveau monde l'une des grandes bienfaitrices de sa race. Dans l'éducation des femmes elle voyait l'avenir de la religion, de la civilisation, et, dit Charlevoix : "sans autre ressource que son courage et sa confiance en Dieu, elle entreprit de donner aux jeunes personnes, quelque pauvres et quelque abandonnées qu'elles fussent, une éducation que n'ont point dans les royaumes les plus policés, beaucoup de femmes même de condition".

Et, d'après le même historien, elle y réussit si bien, que tous ceux qui faisaient quelque séjour dans la Nouvelle-France, s'étonnaient du bon langage et de la politesse des plus humbles femmes.

La sœur Bourgeois vécut longtemps, et les épreuves ne lui manquèrent pas, mais rien ne put la détourner de sa mission, ni ébranler sa confiance en Dieu. Après l'incendie qui consuma la spacieuse maison qui avait remplacé l'étable, berceau de l'institut, elle se remit à bâtir sans autre ressource qu'une pièce de quarante sous. Leclercq, dans son *Etablissement de la Foi* et Bacqueville de la Potherie dans son *Histoire de l'Amérique septentrionale*, parlent de la Congrégation de Notre-Dame avec de très grands éloges. Les intendants, les gouverneurs, tout comme les personnages ecclésiastiques, confirment le témoignage des historiens. Aujourd'hui les sœurs de la Congrégation n'ont pas moins de cent douze établissements et leur pensionnat de Ville-Marie est sans rival pour la beauté. Jusqu'en 1842 les ursulines et les sœurs de la Congrégation furent nos seules religieuses enseignantes. Depuis, à la demande des évêques, il nous en est venu de France.

Les dames du Sacré-Cœur arrivèrent en 1842 ; les sœurs de Sainte-Croix, en 1847 ; les sœurs de Saint-Joseph, en 1851 ; les sœurs de la Présentation, en 1853 ; les religieuses de Jésus-Marie, en 1855 ; les sœurs servantes du Saint-Cœur de Marie, en 1892.

Les dames du Sacré-Cœur ont un magnifique établissement au Sault-au-Récollet ; les religieuses de Jésus-Marie dirigent avec succès le beau couvent de Sillery, près de Québec, et toutes ont trouvé un vaste champ à leur zèle. Mais les sœurs de la Présentation semblent particulièrement sympathiques au peuple canadien. De la jeune ville de Saint-Hyacinthe, où elles s'établirent à leur arrivée, elles se sont répandues de tous côtés et la maison mère grandit sans cesse.

Les sœurs de Lorette, établies à Toronto, sont venues d'Irlande; les filles du Cœur immaculé de Marie, les sœurs de l'Ecole de Notre-Dame nous sont venues des Etats-Unis, et aussi, croyons-nous, les sœurs de Saint-Joseph qui dirigent à Hamilton les écoles séparées.

En 1843, trois Canadiennes, enfants du peuple, fondèrent à Longueuil une nouvelle congrégation enseignante. Une humble maison du village en fut le berceau, mais dès l'année suivante les sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie comptaient une centaine d'élèves, et maintenant ces religieuses canadiennes sont répandues jusqu'au golfe du Mexique, jusqu'aux rives de l'océan Pacifique, et partout la splendeur de l'estime publique les entoure. La congrégation des sœurs de Sainte-Anne, fondée à Vaudreuil en

1850, s'est aussi rapidement et magnifiquement développée. A Nicolet, à Rimouski, à Saint-Hyacinthe et à Buckland il s'est formé d'autres congrégations uniquement vouées à l'enseignement. Ajoutons que les établissements d'éducation catholiques et français qui se développent en dehors de nos frontières sont dus en grande partie aux sacrifices de la province de Québec. Les sœurs de l'Assomption et les sœurs Grises de Nicolet ont même des missions dans les régions polaires. A la demande de Mgr Grandin, ces religieuses canadiennes sont allées partager les souffrances et les labeurs des Fidèles Compagnes de Jésus venues de France. "Elles réussissent très bien auprès des petits sauvages, dit le saint évêque de ces rudes et lointaines missions, elles relèvent la femme si avilie parmi les sauvages, et formeront à la longue l'épouse et la mère chrétiennes". Toutes les religieuses vont à leur tâche allégrement. Former des catholiques, des femmes de devoir, voilà ce qu'elles veulent avant tout. L'éducation est profondément chrétienne, et dans nos couvents le travail manuel est en honneur. Aux ursulines, à Ville-Marie et dans les autres grands pensionnats, l'étude des deux langues du pays est obligatoire, et rien n'est négligé pour mettre l'instruction en harmonie avec les besoins intellectuels de l'époque. Aux élèves qui auront à gagner leur vie, on enseigne la sténographie, la télégraphie, la clavigraphie. Le gouvernement n'a de contrôle que sur les maisons qu'il subventionne. L'éducation supérieure ne relève aucunement de l'Etat et les diplômes sont distribués par les couvents.

LAURE CONAN.

L'EDUCATION FRANCAISE AU CANADA.

RELEVÉ PAR MLLE H. BARTLEY.

UNIVERSITÉS.

Université Laval.—Ce que l'université McGill est aux Anglais de la province, l'université Laval l'est aux Canadiens. Jusqu'ici, les facultés de droit et de médecine n'ont point ouvert leurs portes aux femmes. Les femmes sont admises, cependant, aux conférences sur la littérature et la rhétorique, et environ une centaine de femmes y assistent. Tous les quinze jours les membres de la Faculté donnent des conférences sur différents sujets, et le public y est bienvenu. Dans ces occasions la vaste salle de l'université se remplit d'auditeurs, preuve que le progrès intellectuel se fait dans la bonne voie. L'érudition et l'éloquence de M. Pierre de Labriolle, a attiré à ses conférences, un bon nombre de personnes de nationalité anglaise. M. le professeur de Labriolle a été appelé de France pour occuper la chaire de littérature à Laval.



COUVENTS, ÉCOLES ET ACADÉMIES.

Au Canada, un grand nombre de femmes reçoivent leur éducation dans les couvents. Dans quelques arrondissements, les différents degrés d'enseignement, depuis le jardin de l'enfance ou kindergarten, jusqu'à l'instruction secondaire, suffisent aux besoins, mais dans les grands centres, le programme des études se continue par ce qu'on appelle l'éducation supérieure des femmes.

Quoique les communautés soient nombreuses, et portent tant de noms différents, leurs méthodes d'enseignement, sont pour la plupart identiques. Le corps gouvernant de tous les couvents consiste en une supérieure, une assistante-supérieure et un conseil de religieuses. Celles-ci à leur tour, peuvent être sous la direction de la supérieure du district, ou bien être immédiatement responsables à la maison mère. Les fonctions de la maîtresse des études sont de former les institutrices plus jeunes, de choisir les livres

d'études, de visiter fréquemment les classes pour examiner les élèves. Celles-ci ne sont jamais informées de la date de ces examens. Dans les communautés non cloîtrées, la maîtresse des études visite les cinq ou six couvents de son arrondissement et prépare des rapports à la maison mère sur l'état de l'éducation. Toutes les communautés enseignantes ont une école centrale de préparation pour les jeunes personnes qui désirent être admises dans la communauté. Les deux ou trois premières années de leur entrée au couvent, les novices ne sont pas appelées à enseigner, mais plutôt à étudier les méthodes d'éducation. Dans quelques couvents, elles ont l'avantage de recevoir des leçons de professeurs sur les matières pour lesquelles elles montrent le plus d'aptitudes. On exige maintenant de toutes les aspirantes au noviciat, des certificats d'aptitude du bureau des instituteurs.

INSTITUTIONS D'ÉDUCATION DE L'ORDRE DES URSULINES.

Monastère des Ursulines, Québec.—Bien que l'on doive à Mme de la Peltrie le commencement de cette grande œuvre ainsi que les premiers fonds, il n'en est pas moins vrai qu'à la première supérieure des ursulines, Marie de l'Incarnation, est surtout dû le succès de cette grande entreprise. Le premier couvent fut détruit par le feu en 1650 ; rebâti sur le même emplacement, il fut de nouveau réduit en cendres en 1686, et reconstruit. Une portion de l'ancien bâtiment fait partie du célèbre monastère tel qu'il existe aujourd'hui. Cette institution vénérable, siège du savoir et de la culture intellectuelle, est la plus ancienne du Canada, et pendant toute sa longue carrière, elle s'est maintenue à la hauteur de sa réputation. Les recettes proviennent des rétributions payées par les élèves, des revenus des biens fonds légués par Mme de la Peltrie et quelques autres personnes charitables. Les subventions du gouvernement sont seulement pour l'école Normale et les écoles d'externes qui sont sous la gestion des commissaires. Chaque année, la communauté accorde un certain nombre de bourses. Les pensionnaires et les externes sont en tout 612. L'école Normale est sous la direction des ursulines ; il y a 132 élèves, et dans l'école modèle, 302. La communauté compte 80 religieuses. S'adresser à la R. M. Sainte-Antoinette.

Trois-Rivières.—L'histoire de ce monastère, comme celle du précédent, est des plus intéressantes; elle nous reporte aux premiers jours de la colonie. La fondation eut lieu en 1697. Il y eut des temps de privations, dont on a de la peine à se faire une idée. Notons, par exemple, la difficulté de faire venir des livres de la mère patrie. Ceux

qu'on en recevait en très petit nombre étaient considérés si précieux qu'on les plaçait sur des pupitres où les élèves, tour à tour, venaient étudier la leçon du jour, et, de peur qu'ils ne fussent quelque peu endommagés, la maîtresse seule avait le privilège d'en tourner les pages.

Le couvent des ursulines de Trois-Rivières est soutenu par le revenu provenant d'un legs de Mgr de St-Valier en l'année 1697, et des rétributions payées par les élèves, et par les fortunes privées des religieuses. Il y a 36 religieuses qui s'occupent de l'enseignement ; elles ne reçoivent aucun traitement. Le nombre des élèves est de 600, et, grâce à la générosité des religieuses, seize d'entre elles ne paient aucune rétribution. Ces jeunes filles seront ainsi à même de gagner ensuite leur vie, en qualité de commis ou d'institutrices. On accorde des diplômes. S'adresser à la R. M. Marie de Jésus.

Stanstead.—Ce monastère est une autre succursale de la maison mère à Québec et fut fondé en 1884. Le cours d'études est le même et le nombre des élèves est de 135. La communauté se compose de vingt religieuses. S'adresser à la R. M. Sainte-Eulalie.

Roberval.—Le monastère fut fondé en 1882, par un petit nombre de religieuses missionnaires venues de la maison mère à Québec. Les ursulines furent entre les premiers colons qui s'établirent dans la contrée du lac Saint-Jean, et elles ont fait beaucoup pour la prospérité temporelle et spirituelle de la population. Les pensionnaires et les externes sont au nombre de 185. Les ursulines tiennent aussi une école industrielle, qui est jusqu'à un certain point une école d'agriculture. Elles enseignent aux jeunes femmes le tissage, le filage, la couture des robes, l'apiculture, le soin des vergers et l'emballage des fruits.

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME.

Cette communauté fut fondée par Marguerite Bourgeois, qui vint au Canada en 1658. Son but était d'instruire les jeunes filles des colons français, et aussi d'enseigner les jeunes filles et les femmes sauvages et de s'occuper d'elles. En 1676, il fut ouvert des écoles dans des cabanes d'écorce. Plus tard, les écoles furent transportées dans deux tours de pierre, qu'on peut voir aujourd'hui encore sur les terrains du grand séminaire, rue Sherbrooke, Montréal. En 1671, fut ouverte dans une cour de la rue Notre-Dame, un pensionnat pour les jeunes filles des militaires, des fonctionnaires civils et des colons les plus à leur aise. La maison mère de la communauté fut transportée sur la pente ouest du Mont-Royal mais elle fut détruite par le feu, et les religieuses retournèrent alors temporairement au

bâtiment historique de la rue Notre-Dame. En 1854 fut établi le principal établissement d'éducation de la congrégation à Villa-Maria, près de Montréal, dans l'ancienne résidence vice-royale de Lord Elgin, connue alors sous le nom de Monklands. Cette communauté compte au Canada 112 maisons, où le nombre total des élèves est de 27,092.

La maison mère garantit la capacité des religieuses. Pendant leur noviciat, elles reçoivent une éducation spéciale qui dure de deux à trois ans. Pendant les vacances d'été, il est tenu des réunions d'institutrices dans les grands centres, tels que Montréal, Ottawa, Québec, ou dans des villes des Etats-Unis. Le cours d'instruction commence avec le kindergarten et conduit l'élève par les différents degrés, jusqu'aux classes supérieures et classes de graduées, qui correspondent parfaitement à la première et à la deuxième année du cours universitaire. A celles qui désirent prendre une éducation commerciale, on donne un cours complet dans les mathématiques, avec sténographie, clavigraphie et tenue des livres. Il y a des facilités spéciales pour l'étude de l'espagnol, de l'allemand, de l'italien, du français et du latin. Le latin est enseigné après le cours intermédiaire. Les certificats accordés par la congrégation de Notre-Dame permettent aux graduées, de recevoir les honneurs académiques et avec quelques études additionnelles, de prendre les grades des universités américaines et canadiennes. Dans tous les couvents de la congrégation, la musique est une spécialité et les méthodes employées dans l'enseignement sont les mêmes que celles du Conservatoire de musique, où plusieurs élèves de la congrégation ont remporté de grands honneurs. On enseigne la couture dans toutes ses variétés depuis la dentelle la plus délicate jusqu'à la couture des robes et l'usage de la machine à coudre. Les classes d'art sont dirigées par des professeurs de talent et les élèves y apprennent la peinture des aquarelles, la peinture à l'huile et la peinture sur porcelaine. Il est aussi donné des leçons d'art culinaire.

Dans les établissements les plus considérables, il y a une bibliothèque et un musée. Les rétributions des élèves varient suivant les circonstances. Dans tous les couvents, l'instruction est gratuite pour un certain nombre d'élèves ; à d'autres on ne demande qu'une rétribution purement nominale. On recommande de garder secrètes les faveurs ainsi accordées.

Sur l'autorisation du gouvernement local, les religieuses ont ouvert en 1899 une école normale, dans la rue Notre-Dame, Montréal. Les élèves doivent toutes être pensionnaires ; elles reçoivent instruction dans toutes les matières anglaises et françaises. Les inspecteurs du gouvernement font subir les examens. S'adresser à la R. M. Sainte-Sabine.

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION DES DAMES DU SACRÉ-CŒUR.

Sault-au-Récollet.—La ville d'Amiens, en France, est considérée comme le berceau de l'ordre ; mais la maison mère est à Paris, France. La première maison de l'ordre au Canada, fut fondé en 1842 à Saint-Jacques de l'Achigan, par quatre religieuses, venues de France. En 1847, elles allèrent s'établir à Saint-Vincent, et, en 1853 dans le couvent magnifiquement situé au Sault-au-Récollet.

C'est une règle de l'ordre que le surplus des fonds doit être consacré au maintien d'une école pauvre, d'un orphelinat ou d'une école normale. Les recettes des différents couvents proviennent des rétributions des élèves et de la fortune privée des religieuses. Il n'est accepté de subvention du gouvernement que dans les localités où les écoles publiques sont confiées aux religieuses du Sacré-Cœur. Ces dames ne peuvent détenir que des propriétés utilisées pour des fins d'éducation.

Le programme des études est gradué et commence au jardin de l'enfance. Le français, l'italien et l'espagnol sont enseignés par des dames européennes. Les leçons de musique sont données par les religieuses ainsi que par plusieurs professeurs de la ville. On s'occupe beaucoup du dessin, de la peinture et des travaux de couture. L'institution possède une bibliothèque et un musée qui lui font beaucoup d'honneur. Il y a 175 élèves pensionnaires. On n'admet point d'élèves externes. La communauté se compose de 80 membres. S'adresser à Mme Sarens.

L'Ecole Industrielle de Sainte-Sophie doit son existence à un legs de la fondatrice de l'ordre Madeleine Sophie Barat et à la générosité de feu Mgr Dinet, dont la sœur était religieuse du Sacré-Cœur. Cent vingt-cinq jeunes filles de la paroisse fréquentent cette école. Elles paient une faible rétribution. S'adresser à la R. M. supérieure.

L'Académie de la rue Saint-Alexandre est une succursale de la maison du Sault-au-Récollet, fondée à Montréal en 1860, et maintenant exclusivement un externat. Les élèves entrent à huit heures du matin et sortent à six heures du soir. A partir de trois heures, les élèves écrivent des exercices et préparent les leçons du lendemain. Le programme des études est le même que dans tous les couvents du Sacré-Cœur. Il y a à présent 100 élèves et 74 religieuses. S'adresser à Mme de Backer.

L'école Industrielle est attachée à l'Académie et est de fondation plus récente (1892). Cent quinze enfants pauvres la fréquentent, et on enseigne aux plus grandes la couture, la cuisine, les soins du ménage, etc. Un certain nombre de petites filles italiennes assistent à l'école. Les religieuses n'acceptent point de rétribution. Quand

un élève a assisté aux leçons de l'Ouvroir pendant un certain nombre d'années, on lui accorde une petite allocation pour son travail.

Halifax (Nouvelle-Ecosse).—Cette succursale fut établie en 1849. La communauté compte 51 religieuses, qui dirigent une pension et externat, ainsi que l'école paroissiale. Elle donne des diplômes et des médailles d'or. Le programme des études est gradué et commence avec le jardin de l'enfance. La musique, le dessin, la peinture, les travaux à l'aiguille et la gymnastique font partie du programme scolaire. S'adresser à la R. M. C. Lewis.

London (Ontario).—Autre succursale fondée en 1852. Pension et externat. La communauté se compose de 48 religieuses. S'adresser à la R. M. Sheridan.

SŒURS DES SAINTS NOMS DE JESUS ET DE MARIE.

Hochelaga (Québec).—Cette communauté enseignante a été fondée à Longueuil, en 1843. Les fondatrices étaient trois dames canadiennes, Mmes Eulalie Durocher, Mélodie Dufresne et Henriette Cère. La congrégation fut formée sous la direction des pères oblats de Marie immaculée et sous les auspices de feu S. G. Mgr Bourget, évêque de Montréal. Avec la bénédiction de Dieu, elle a rapidement étendu sa sphère d'utilité. Les sœurs des Saints-Noms ont actuellement 44 couvents, dont 32 dans Québec, 7 au Manitoba et 5 dans l'Ontario. En 1860, la maison mère fut transférée à Hochelaga, près de Montréal.

Le seul but de la communauté est l'éducation chrétienne des jeunes filles. Elle y travaille dans des pensions, des écoles payantes et des écoles paroissiales gratuites. Les religieuses qui enseignent dans les écoles paroissiales sont les seules qui reçoivent un traitement. Les pensions et les académies se soutiennent elles-mêmes.

Le programme d'études est académique, régulièrement gradué à partir du jardin de l'enfance, comprenant le français et l'anglais. Les élèves qui complètent leur cours d'études sont graduées et reçoivent la médaille d'or de l'institution. La musique vocale, instrumentale et théorique ; les différentes branches du dessin de la peinture, la céramique, la couture simple ou de fantaisie ; et tous les arts qui contribuent à polir et à cultiver l'esprit sont régulièrement et parfaitement enseignés.

Le musée renferme des spécimens d'oiseaux, une très bonne collection de monnaies et des échantillons minéraux et botaniques de valeur. La collection des appareils de physique est des plus complètes. Il y a aussi un magnifique télescope, et les élèves sont très intéressées à l'étude de l'astronomie.

SŒURS DE SAINTE-CROIX ET DES SEPT DOULEURS.

Saint-Laurent. — Cette congrégation fut fondée en France, en 1837, et au Canada en 1847. Les religieuses s'établirent d'abord à Saint-Laurent, à quelques milles de Montréal. Cette maison est encore considérée, comme la maison mère de l'ordre qui a 28 succursales. Le nombre des religieuses est de 366 et celui des élèves 8,112. Des succursales sont établies à Saint-Martin, Varennes, Saint-Liguori, Sainte-Rose, Magog, Alexandria, Renfrew et quatre à Montréal même. Le cours d'étude est académique et gradué à partir du jardin de l'enfance. On prépare les élèves pour l'obtention des brevets d'école élémentaire, d'école modèle et d'académie. S'adresser à la R. M. Saint-Basile.

Institutions de la Bienheureuse Vierge Marie ou Couvents de Lorette. — La Bavière peut être considérée comme le berceau de ces institutions. L'électeur Maximilien Emmanuel et son illustre épouse en devinrent les protecteurs, et fondèrent des maisons à Munich, à Augsbourg et ailleurs. Les couvents qui ont été établis depuis, portent le nom de "Couvents de Lorette", d'où le nom : "Religieuses de Lorette". La propagation de cette congrégation en Canada est due principalement à la R. M. Teresa Dease, qui, à partir de 1847, et pendant quarante ans veilla sur les intérêts de la communauté. Elle eu la consolation de voir s'établir au Canada, de son vivant, outre l'Abbaye, sept institutions, savoir, celles de Toronto, de Niagara Falls, de Guelph, de Hamilton, de Stratford, de Lindsay et de Belleville. Depuis lors, des succursales ont été fondées à Sault Sainte-Marie et à Wellesley Place, Toronto.

Toronto.—La R. M. Ignatia Lynn est la supérieure actuelle de l'institution, dont la maison mère est à l'abbaye de Lorette. Une pension et un externat permettent aux élèves de se perfectionner dans toutes les branches de l'éducation. Le programme d'études comprend toutes les études anglaises depuis la classe primaire à la classe préparatoire pour l'université ; et les élèves peuvent suivre un cours commercial complet. Les langues modernes sont enseignées par des personnes venues des pays mêmes. L'atelier de peinture est affilié à l'école des arts du gouvernement, et le système musical est sur le modèle des conservatoires européens. Les considérables additions qui ont été récemment faites à l'abbaye en font un des plus beaux bâtiments de la ville de Toronto, et les nombreux avantages qu'elle offre lui donnent une place très importante parmi les établissements d'éducation du Canada.

CONGRÉGATION DES SŒURS DE SAINTE-ANNE.

La communauté des sœurs de Sainte-Anne a pris naissance à Vaudreuil (Québec), en 1850. Elle fut fondée par Mlle Esther Sureau dit Blondin. C'est la maison mère de plusieurs autres

établissements, dont 21 dans la province de Québec, 11 dans la Colombie-britannique et 5 en Alaska. Outre la supérieure générale qui, avec un conseil général, gouverne toute la communauté, chaque maison est dirigée par une supérieure locale, assistée d'un conseil. Les recettes proviement des rétributions des élèves pour la pension et l'enseignement et de la vente d'ouvrages confectionnés dans les couvents.

Lachine (Québec). La maison mère, située aujourd'hui dans la ville de Lachine (Ile de Montréal), possède sur sa propriété un vaste établissement destiné aux jeunes filles qui viennent recevoir une éducation supérieure et étudier le français et l'anglais. Les élèves qui complètent leur éducation dans cette institution, tout en étudiant les sciences et la littérature, s'adonnent aussi aux différents travaux manuels que toute femme de la bonne société doit connaître, tels que la couture, le raccommodage, la taille des habits, la cuisine, etc. Le dessin, la peinture, la musique vocale et instrumentale reçoivent aussi une attention spéciale.

Un externat de 237 élèves est sous la direction des sœurs de Sainte-Anne, à Lachine. Il y a des établissements semblables à Victoria (Colombie-britannique), Juneau, Dawson et Douglas. Chacune des succursales (à Sainte-Angèle, Saint-Henri-de-Montréal, Saint-Jérôme, Saint-Jacques-de-l'Achigan, Rigaud, Saint-Cyprien, Saint-Rémi, Saint-Esprit, Rawdon, Saint-Félix-de-Valois, Sainte-Geneviève, Saint-Gabriel-de-Brandon, Saint-Ambroise-de-Kildare, etc.), ont la même organisation et le même but que la maison mère. Le cours d'études est le même, sauf les modifications nécessitées par les besoins particuliers de chaque localité. S'adresser à la R. M. de l'Ange-Gardien.

LES SŒURS DE SAINT-JOSEPH.

Académie Saint-Joseph, rue Saint-Alban, Toronto. Pension et externat pour jeunes filles sous la direction des sœurs de Saint-Joseph. Nombre des religieuses enseignantes, 16 ; élèves, 150. Nombre d'élèves dans les classes (*grades*) du jardin de l'enfance, des écoles primaires et *grammar*, 90 : des écoles supérieures (*high*) ou d'académies, 60. Le programme d'études comprend toutes les matières entrant dans le cadre d'une éducation supérieure. Les élèves qui suivent le cours collégial sont préparées à subir les examens du ministère de l'éducation et de l'immatriculation du premier et du second degré. Les élèves qui suivent le cours académique doivent étudier les sujets obligés d'une bonne éducation anglaise, tout en ne négligeant points les arts d'agrément. Les arts, la musique et les langues sont enseignés par des professeurs spécialistes. Dans le département des arts, on prépare les élèves à l'examen de l'école des arts de l'Ontario. Dans la

musique, les élèves sont mises en état de subir les examens du Conservatoire, et de prendre le grade de *B.M.* S'adresser à R. M. Euchérie.

Dans les écoles séparées de la ville de Toronto, les sœurs de Saint-Joseph ont la direction d'à peu près 50 classes, auxquelles assistent 3,150 élèves.

Il y a des succursales: à Toronto, le couvent St. Mary, externat: 5 institutrices, 90 élèves. St. Catharines, académie St-Joseph, externa pour jeunes filles : 3 institutrices, 60 élèves. Ecole séparée de St. Catharines : 4 institutrices, 130 élèves. Ecole séparée de St. Mary : 2 institutrices, 55 élèves. Ecole séparée de Thorold : 3 institutrices, 130 élèves. Ecole séparée de Merritton : 2 institutrices, 85 élèves. Ecole séparée de Barrie : 4 institutrices, 205 élèves. Ecole séparée de Lafontaine : 3 institutrices, 175 élèves. Ecole séparée d'Oshawa : 2 institutrices, 78 élèves.

SŒURS DE L'ASSOMPTION DE LA SAINTE-VIERGE.

Nicolet (Québec).—Congrégation fondée en 1853 à Saint-Grégoire (Québec), (mais la maison mère est à Nicolet depuis 1872). Le but de cette institution est l'instruction des jeunes personnes pour en former des institutrices. La congrégation compte 27 établissements ; 364 religieuses et 3,497 élèves. S'adresser à la R. M. Saint-Joseph.

SŒURS DE LA PRÉSENTATION DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE.

Saint-Hyacinthe (Québec).—La maison provinciale de cette congrégation, dont la maison mère est en France, a été établie à Saint-Hyacinthe en 1853. Il y a au Canada vingt établissements : 202 religieuses et 4,125 élèves. S'adresser à la R. M. Marie du Saint-Rédempteur.

SŒURS DE JÉSUS ET MARIE.

Sillery, près Québec.—La maison mère de cette communauté est à Lyon (France). Au mois de décembre 1855, six religieuses de l'ordre vinrent au Canada et s'établirent à Saint-Joseph de Lévis. En 1873, il fut construit à Sillery, une succursale qui est devenue le centre principal de la communauté au Canada. Les sœurs dirigent aussi une école paroissiale. L'ordre compte 203 religieuses ; il y a 11 couvents et 3,416 élèves. S'adresser à la R. M. Sainte-Euphémie.

L'INSTITUTION DU SAINT-CŒUR DE MARIE.

Saint-Ephrem de Tring (**Québec**).—Le couvent de Saint-Ephrem est sous la direction de douze religieuses du Saint-Cœur de Marie. Le but de l'institution est l'éducation de l'enfance et de la jeunesse. Le nombre d'élèves est en moyenne de 150 par année. L'école est fréquentée par des garçons et des filles. Le prix de la pension est de 40 à 50 dollars par année. Ce sont les seules recettes de l'institution. Le cours n'est que primaire, et il n'est conféré aucun diplôme. L'instruction religieuse est catholique romaine. S'adresser à la R. M. Sainte-Léontine.

FIDÈLES COMPAGNES DE JÉSUS.

Les religieuses de cette congrégation s'établirent en Canada en 1883. La maison mère est à Paris. Il y a deux succursales dans le Manitoba ; trois dans les Territoires du Nord-Ouest.

A Duck Lake (Saskatchewan), il y a une école industrielle avec 95 élèves sauvages.

SŒURS DE CHARITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER.

Halifax (**Nouvelle-Ecosse.**)—La Mère Seaton en est la fondatrice. Ordre d'institutrices et d'infirmières ayant des succursales au Canada et dans les Etats-Unis. Les succursales de l'ordre sont affiliées aux universités. Les sœurs qui enseignent dans les pensions et les externats ont pris les grades universitaires. Le gouvernement accorde une certaine subvention à l'ordre ; l'externat compte 80 élèves. S'adresser à la R. M. Fidelis.

SŒURS GRISES DE LA CROIX.

Ottawa (**Ontario**).—La maison mère de l'institution est dans la rue Water. Pensionnat et externat. A Ottawa le cours d'études va jusqu'au cours collégial. Dans toutes les nombreuses écoles de l'institution, à Ottawa, Aylmer, Eganville, Pembroke et ailleurs, le programme des études est le même que dans les collèges et est préparatoire aux examens de l'université McGill. S'adresser à la R. M. Kirby.

Trente-cinq établissements appartenant à cette communauté, ont un total d'environ 8,000 élèves.

Saint-Francois-du-Lac (**Québec**).—Cette maison d'éducation est dirigée par les sœurs Grises de la Croix. Le personnel se compose

d'une supérieure et de cinq religieuses. Sur cinq maîtresses il y en a trois brevetées. Une de ces sœurs à une classe d'abénaquis. Le nombre des élèves est de 82 à Saint-François-du-Lac, et de 75 chez les Abénaquis, à Saint-Thomas-de-Pierreville. Cette dernière école a des recettes de 300 dollars par année, provenant des rétributions des élèves. Le programme des études comprend un cours élémentaire de français et d'anglais, de calcul, et l'instruction religieuse. Il y a cinq heures de classe à part le chant, la gymnastique et les ouvrages de couture. Le prix de l'instruction est de 1.40 dollars par mois. Ce sont les seules recettes de l'institution. S'adresser à la R. M. Saint-Alexis.

RELIGIEUSES DU BON PASTEUR.

Couvent de Saint-Louis de Gonzague, Montréal.—Pensionnat et externat pour jeunes filles, établis en 1878 ; 405 rue Sherbrooke. Il y a 36 religieuses et 72 élèves.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

COMITÉS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

La question de l'instruction publique qui agite si profondément toutes les populations mixtes est réglée depuis longtemps dans le Bas-Canada. Il y a un surintendant de l'éducation pour toute la province, aidé d'un comité catholique romain pour les écoles catholiques romaines, et d'un comité protestant, avec son secrétaire, pour les écoles protestantes. Les évêques sont membres du comité catholique romain, et y siègent soit personnellement, soit par un délégué.

ECOLES MODÈLES ET ACADÉMIES.

Il y a dans la province de Québec 487 écoles modèles catholiques et 131 académies. Nombre des élèves 96,752 ; personnel enseignant : 626 laïques ; sur ce nombre 395 sont des institutrices Sur les 3,365 professeurs appartenant aux ordres religieux, 2,544 sont des femmes. La moyenne des traitements de ces institutrices dans les écoles modèles et les académies, lorsqu, elles ont le brevet de capacité, est de 130 dollars.

ÉCOLES DE COMMISSAIRES.

Baie Saint-Paul, Québec.—Ecoles élémentaires, modèles et académies. Elèves : 315 filles, 355 garçons ; 45 institutrices et 8 professeurs. Il y a une très bonne école du soir sous la direction des commissaires. Il est donné aux instituteurs des conférences pédagogiques qui sont très appréciées. L'inspecteur du comté de Charlevoix est M. J. M. Savard.

Bassin de Gaspé.—M. J.-A. Chabot, inspecteur pour le comté de Gaspé, fait rapport qu'il y a 100 instituteurs ou institutrices tous brevetés à l'exception de huit. Le traitement le moins élevé est de 60 dollars par an, le plus élevé de 150 dollars. Elèves : 1,810 garçons et 1,898 filles. Il est accordé des diplômes d'écoles élémentaires, d'écoles modèles et d'académies. L'école reçoit une subvention des commissaires. Il y a une école pour les sourds-muets et les aveugles.

Chicoutimi.—M. Tremblay fait rapport que 6,643 élèves fréquentent l'école. Il y a 280 institutrices, dont 40 sont des religieuses qui enseignent dans leurs propres couvents. Le traitement moyen est de 72 dollars par an. Les institutrices ont des brevets d'école élémentaire de l'école Normale. On y prépare les élèves aux examens pour obtention de ces brevets. L'école reçoit une subvention du gouvernement.

Académie de Mme Mackay-Woolf, rue Dorchester, Montréal.—A commencé en 1885 comme école privée et est passée en 1890, sous la gestion des commissaires. Le personnel enseignant se compose actuellement de six institutrices dont cinq ont des brevets d'école modèle et élémentaire ; il y a un professeur de gymnastique. Les élèves sont au nombre de 180, dont 40 garçons de moins de neuf ans. Les élèves reçoivent des brevets d'école élémentaire et d'école modèle. On donne la même attention aux langues anglaise et française, moitié des élèves étant français et moitié étant anglais. La clavigraphie et la sténographie sont enseignées. On prépare d'une manière spéciale les jeunes filles qui se destinent à l'enseignement ou à des positions commerciales.

Académie de Mlle Cronin, 257 rue Saint-Antoine, Montréal.—Cette école compte 180 élèves. Outre l'anglais et le français, la sténographie et la clavigraphie, la gymnastique et la musique font partie du progamme des études. L'école se soutient au moyen d'une subvention du gouvernement et des rétributions des élèves.

Académie de Mme Marchand, rue Saint-Hubert, Montréal. Le cours primaire compte 190 élèves ; le cours modèle, 80 ; le cours académique, 80. Le bureau central des examinateurs pour la province de Québec accorde des brevets d'école élémentaire, d'école modèle et

d'académie. Cette école est exclusivement une école de filles. Il y a deux professeurs de musique, un de dessin et de peinture, et huit maîtresses de classe. L'académie se maintient à l'aide d'une subvention du gouvernement et des rétributions des élèves.

Académie de Mme Octave Coté, Saint-Roch, Québec. Les recettes proviennent de la subvention du gouvernement et de la rétribution mensuelle. Il y a 150 jeunes filles qui étudient pour obtenir des brevets ou pour se préparer à une carrière commerciale. On y prépare 60 jeunes garçons en vue du séminaire ou pour suivre le cours commercial. Outre l'anglais et le français, on enseigne la coupe des robes, la broderie, les ouvrages de fantaisie et la peinture. Les institutrices sont brevetées.

Outremont.—L'école modèle destinée à l'éducation des jeunes filles de l'arrondissement de la Côte des Neiges est installée au rez-de-chaussé de la modeste chapelle dédiée à Notre-Dame des Neiges. Cette chapelle fut bâtie en 1814 par les MM. de Saint-Sulpice qui avaient la desserte des habitants de cette localité, comme faisant partie de l'immense paroisse de Notre-Dame de Montréal. Sous la direction de ces prêtres dévoués, l'école fut tenue par des institutrices laïques jusqu'en 1863. Cette année-là les MM. de Saint-Sulpice, de concert avec MM. les commissaires de l'arrondissement scolaire qui en ont la gestion, appelèrent les sœurs Grises de Montréal à se charger des classes. Les salles d'instruction sont spacieuses, bien aérées et bien éclairées. Le matériel d'école qui a été renouvelé, est très complet. Les classes sont réparties en trois cours comme suit : cours préparatoire (1ère et 2e années) ; cours moyen (3e et 4e années); cours supérieur (5e et 6e années). Trois institutrices religieuses se partagent ces cours. Dans la belle saison 120 à 130 élèves fréquentent l'école.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

Le nombre des écoles élémentaires catholiques est de 4,256. Elles sont fréquentées par 173,215 catholiques et 684 protestants. Il y a 4,250 institutrices et 61 instituteurs. Traitement moyen de ces derniers, 221 dollars ; des institutrices, 107.50 dollars. Avec des traitements si modiques, il est surprenant que l'enseignement trouve encore des candidats dans la province. Et pourtant, en juin dernier, il s'est présenté devant le bureau central des examinateurs catholiques romains 1,481 candidats, nombre qui est de 447 supérieur à celui des candidats en 1898. Sur ces 1,481 candidats, 634 ont échoué à l'examen. Les brevets accordés ont été 407 pour écoles élémentaires, 370 pour écoles modèles et 7 pour académies.

Le nombre total des élèves qui fréquentent les différentes écoles publiques de la province est de 318,443, chiffre de 3,716 supérieur au recensement scolaire de l'année dernière.

On a essayé dans certains endroits de réduire le nombre des petites écoles de campagne afin de mieux maintenir et organiser une école centrale. La grande objection à cet arrangement était la distance à parcourir pour les élèves. Pendant la dernière session, le gouvernement a décidé de se charger des frais de transport des élèves de chez eux à l'école centrale.

Une autre innovation est le retrait partiel des subventions accordées précédemment aux universités. Les sommes ainsi épargnées sont consacrées aux écoles de campagne. Des crédits ont été votés pour des conférences pédagogiques aux instituteurs et chaque école reçoit gratis le journal scolaire, l'*Enseignement Primaire*.

Dans les écoles catholiques séparées de l'Ontario il y a 1,106 institutrices dont 440 sont des religieuses. Il y a 347 écoles fréquentées par 41,620 élèves. Le traitement le plus élevé aux institutrices est de 450 dollars, le moins élevé, 152 dollars.

Sacré-Cœur (Québec).—Il y a ici une école élémentaire, sous la direction de deux religieuses de Notre-Dame du Perpétuel Secours. Les élèves sont au nombre de cent six. Ils apprennent à lire en français et en anglais et reçoivent l'instruction religieuse.

Saint-Damien de Buckland (Québec).—Ecole élémentaire et orphelinat agricole ; sous la direction des sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours. Il y a une centaine d'élèves, garçons et filles qui apprennent à lire en français et en anglais et à calculer. On y enseigne aussi aux filles les ouvrages domestiques, tels que la cuisine, la couture et le lavage ; aux garçons, l'agriculture. Les recettes proviennent de l'allocation scolaire municipale. Chaque année quatre ou cinq élèves subissent des examens pour avoir un brevet d'école primaire. Les sœurs donnent aussi des certificats aux élèves qui ont montré une aptitude spéciale pour les ouvrages de la maison ou les travaux des champs.

Saint-Raphael (Québec).—Les sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours dirigent à Saint-Raphaël une école pour les enfants des deux sexes. Il y a 150 élèves et six maîtresses. Le cours élémentaire se termine vers l'âge de quinze ans, et le cours modèle à dix-huit ans. Ces deux dernières années, quatre ou cinq élèves de cette institution ont obtenu du bureau central des examinateurs leurs brevets élémentaires et modèles. Les recettes proviennent de l'allocation scolaire, car les sœurs sont à l'emploi des commissaires. Les élèves sont tous canadiens-français.

Rimouski (Québec).—La congrégation de Notre-Dame du Saint-Rosaire se dévoue particulièrement à l'éducation des pauvres dans les écoles paroissiales. La maison mère fut fondée à Rimouski en 1879 et il y a des succursales au Canada à Saint-Gabriel, Saint-Godefroi, Saint-Anaclet, Sainte-Lucie, Sainte-Flavie, l'Assomption, Sainte-Anne-de-Beaupré et Chicoutimi, avec 39 religieuses et 1,240 élèves.

ECOLES SÉPARÉES.

Sainte-Agathe (**Ontario**)—L'école séparée est dirigée par les sœurs de Notre-Dame, qui ont des brevets de l'école Normale. Il y a 62 élèves dans la division des filles et 79 dans celle des garçons. Grades d'instruction : kindergarten, primaire, intermédiaire, et secondaire. On enseigne aux filles l'allemand et la couture ; les élèves n'ont rien à payer. L'école reçoit une subvention.

Sœurs de Charité, Winnipeg.—L'année 1899, a été pour les institutions catholiques de Winnipeg la trentième année de leur existence. Jusqu'en 1865, les catholiques de langue anglaise du côté ouest de la rivière Rouge, de l'établissement de Fort-Garry, vis-à-vis de Saint-Boniface, appartenaient à la paroisse de cette ville et assistaient aux offices à la cathédrale. Leurs enfants fréquentaient aussi régulièrement que possible, les écoles de Saint-Boniface. Sauf en hiver, il était très difficile de traverser la rivière. Feu Mgr Taché comprenant ces circonstances pénibles, résolut de leur donner une église et une école ; mais ses ressources étaient peu considérables, et il n'avait pas un pouce de terrain de l'autre côté de la rivière. Les commencements furent nécessairement modestes ; on loua deux chambres, et les sœurs de charité de Saint-Boniface se chargèrent des classes. Chaque jour les religieuses traversaient les rivières Rouge et Assiniboine, et faisaient à pied le chemin depuis Fort-Garry jusqu'à leur destination, souvent à travers la boue et à travers l'eau, car en 1869, on avait peu ou point de trottoirs à Winnipeg. Avec le temps la maison entière fut levée et une partie fut aménagée en chapelle. Telle est l'origine de la paroisse de Sainte-Marie.

Sœurs de l'Hopital Général, Montréal, connues sous le nom de Sœurs Grises.—Au Manitoba, les sœurs Grises instruisent 1,000 enfants ; dans les territoires du Nord-Ouest, 600 ; dans la province de Québec, 2,519.

Ces religieuses se livrent principalement aux travaux des hôpitaux ; néanmoins, elles s'occupent aussi d'éducation ; car elles enseignent aux orphelines de leurs institutions ; et dans quelques localités elles ont dû se charger des écoles paroissiales.

Sœurs de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, Battleford, Territoires du Nord-Ouest. Cette école est fréquentée par 67 garçons et 50 filles. Les deux sexes suivent le même programme d'études ; la plupart quittent l'école dans la quatrième classe. Il y a un kindergarten. Les six religieuses qui enseignent dans cette école sont brevetées ; quelques-unes d'entre elles ayant subi des examens aux Etats-Unis aussi bien qu'au Canada. Les recettes proviennent des rétributions des élèves, des subventions du gouvernement et des taxes scolaires. Ce couvent est une succursale de la maison mère, à Nicolet (Québec). S'adresser à la sœur Saint-Anselme.

ÉCOLES PRIVÉES.

Académie de Mlles Bartley, 702 rue Sherbrooke, Montréal. Cet établissement a commencé par des leçons privées. Il comprend les différents degrés d'instruction à partir du kindergarten. On prépare les élèves pour les examens du McGill ou ceux du bureau central des examinateurs. Il y a quatre institutrices et 50 élèves. Les institutrices ont obtenu des médailles d'or au couvent du Sacré-Cœur, sont *Associates in Arts* de l'Université McGill, et ont des certificats du collège Emerson de Boston, pour la gymnastique et l'élocution. Mlle Sharp, qui a fait son éducation musicale en Angleterre, est la maîtresse de musique. Cette école est privée et ne reçoit point de subvention. Quelques citoyens influents ont donné de l'encouragement en offrant des médailles d'or aux élèves graduées à cette école.

Ecole de Mlle Stephen, 8 rue du Fort, Montréal. Mlle Stephen a un brevet de l'université McGill. Quarante-cinq enfants fréquentent les classes. L'école est privée et ne reçoit point de subvention.

Première école au Yukon, Dawson City.—En novembre 1898, a été ouverte la première école, fondée par les prêtres catholiques. Elle est sous la direction des sœurs de Sainte-Anne de Lachine. On y reçoit les enfants de toutes confessions. Il y avait à Dawson, en 1898, cinquante enfants en âge d'aller à l'école.

ÉCOLES TECHNIQUES.

Classes de couture de Mme Ethier, Monument national, Montréal. Il est tenu ici des classes du soir pour la coupe, l'ajustement et la couture des robes. La rétribution est de 1.50 dollars pour le cours de douze semaines. Une fois par semaine, il y a une classe de couture pour les enfants pauvres; rétribution, 50 sous pour tout le cours.

Institution des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, Québec. L'institution des sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie a été fondée aux Indes pour œuvres missionnaires et de charité. La maison de Québec a été fondée en 1892. Une supérieure générale, qui réside à Rome, gouverne l'institution dont les ramifications s'étendent dans le monde entier. Le but en est les œuvres catholiques, en général, et le relèvement de la position de la femme dans les pays infidèles. Elle a institué à Québec une école technique où les jeunes filles apprennent l'économie domestique et acquèrent les connaissances pratiques nécessaires pour la conduite du ménage. Pour être admises les jeunes filles doivent avoir au moins douze ans. - Le cours se compose de trois trimestres ; rétribution par trimestre, 3 dollars, soit 25 sous par semaine.

ÉCOLES DES MISSIONS.

Lebret (Assiniboine).—Les sœurs de Charité, au nombre de 20, ont ici un établissement. Elles instruisent 125 filles sauvages. Elles sont aussi chargées de l'entretien du linge de 112 garçons sauvages et des travaux du réfectoire et de la cuisine. Elles reçoivent chacune 100 dollars par an.

Les sœurs de Notre-Dame des Missions, au nombre de quatre, ont ici une maison d'éducation pour les jeunes filles de race blanche. Elles ont 22 pensionnaires, et autant d'externes. Elles demandent 6.25 dollars par mois pour l'enseignement, le logement et de la pension.

La Montagne-de-Tondre (Assiniboine).—Il y a ici une école-pension pour les enfants sauvages, dirigée par quatre sœurs Grises de Montréal. Elles enseignent et élèvent 40 enfants, soignent leurs habits et s'occupent aux travaux du réfectoire.

Lac Croche (Assiniboine).—Quatre sœurs de Notre-Dame des Missions tiennent une école-pension pour environ 25 enfants sauvages. Tout ce que les sœurs demandent comme traitement est un logement et une nourriture très simples.

Qu'Appelle.—La R. M. Gould est à la tête d'une école industrielle qui est maintenue par le bureau des affaires indiennes. Il y a dix institutrices et 122 élèves. Le traitement le moins élevé est de 8 dollars par mois, le plus élevé, de 20 dollars. L'école est graduée, depuis le kindergarten jusqu'à l'instruction secondaire. Il y a six heures d'école par jour, entre les heures de travail industriel.

Réserve des Piégans.—Il y a ici une école élémentaire dont le but est d'instruire et de civiliser les enfants sauvages. Cette école est sous la direction des sœurs de Charité dont la maison mère est dans le diocèse de Nicolet. Cette maison étant à ses débuts n'a encore que peu d'élèves.

Ecole-Mission des Sœurs Grises, Saint-Albert (Territoires du Nord-Ouest).—Cette mission fut fondée en 1859. Son but est l'éducation d'enfants sauvages et de race blanche, mais surtout l'évangélisation de la civilisation des sauvages, par l'éducation de leurs enfants. L'école se compose de 150 élèves, sauvages, métis et autres, et il y a 75 élèves dans le département industriel. En dehors des heures d'école, on enseigne l'agriculture aux garçons qui y réussissent très bien, et aux filles la conduite de la laiterie, du jardin et de la basse-cour. Elles apprennent encore à coudre, à tisser et à filer. Recettes : subvention du gouvernement et moyens privés. Les religieuses s'emploient aussi à diverses œuvres de charité. S'adresser à la R. M. supérieure.

Brandon (Manitoba).—Les sœurs Missionnaires de Notre-Dame ont ici une école fréquentée par 63 élèves. Il y a quatre religieuses enseignantes. Les recettes de l'école sont les rétributions des élèves et les contributions de membres de l'église catholique.

Wickwemikong (Ontario).—Ecole élémentaire et industrielle, fréquentée surtout par des enfants sauvages. On y enseigne à lire en anglais et à coudre. L'école est sous la direction de Mme E. Miller et de onze religieuses du Cœur Immaculé de Marie. L'école a 160 élèves.

(3). BIBLIOTHÈQUES.

Les bibliothèques dans la province de l'Ontario sont nombreuses et florissantes ; les autres provinces sont moins avancées sous ce rapport. Dans l'Ontario, la loi de 1895 a changé le nom de *Mechanics Institutes* (Instituts d'artisans) en celui de bibliothèques publiques, et a pourvu à l'établissement de bibliothèques gratuites, soit en les constituant séparément, soit en transférant les *Mechanics Institutes*, les bibliothèques et les salles de lecture, aux conseils municipaux des villes et villages. La législature fait une allocation de 46,000 dollars par an, pour les bibliothèques publiques. Le gouvernement ne donne point d'aide aux bibliothèques dans la province de Québec.

Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement donne de l'aide aux bibliothèques scolaires de district. Il y a maintenant des bibliothèques scolaires publiques dans 27 districts, toutes très petites.

Dans les collèges (*Collegiate Institutes*) du Manitoba, les bibliothèques sont subventionnées par la province.

Dans les bibliothèques, un grand nombre des employés sont des femmes, mais il y a peu de femmes à la tête des bibliothèques, sauf dans le cas des plus petites. Les appointements varient entre rien du tout et un maximum de 600 dollars. La bibliothèque publique de Toronto, qui est la plus grande bibliothèque de prêt en Canada, emploie 25 personnes, dont 22 sont des femmes. De plus, cinq femmes surnuméraires sont employées à l'occasion. Les appointements varient de 300 à 600 dollars par an.

BIBLIOTHÈQUES AU CANADA, PAR PROVINCE.

				VOLUMES.
Ontario.	Publiques	384	(103 gratuites)	417,643
"	D'éducation et spéciales.	34		537,582
		418		
Québec.	Publiques	10		59,350
"	D'éducation et spéciales.	40		508,462
		50		
Nouvelle-Ecosse		26		97,520
Nouveau-Brunswick		15		54,787
Manitoba		8		34,730
Colombie-Anglaise		10		11,303
Ile-de-Prince-Edouard		3		8,528
Territoires du Nord-Ouest		1		2,150
		531		1,732,156
Bibliothèques fédérales		4		240,000
		535		1,972,156

REMARQUES : Toutes reçoivent de l'aide du gouvernement. La subvention la plus considérable est de 200 dollars par an par institution.

BIBLIOTHÈQUES DE TORONTO.

	VOLUMES.
Institut Canadien (scientifique)	6,800
Institut Militaire canadien	3,000
Association de Droit du comté d'York	3,000
Ministère de l'Education	10,200
Bibliothèque médicale de l'Ontario	4,500
Osgoode Hall (Droit)	30,000
Bibliothèque de l'Assemblée législative, province de l'Ontario	60,000
Bibliothèque publique	108,276
Bibliothèque de l'Université	60,000
Collège Knox	14,000
Collège Trinity	12,000
Université McMaster	10,000
Collège St. Michael	6,800
Ecole de Science pratique	2,000
Collège Wycliffe	8,500
	337,576

Sont omises : les bibliothèques des écoles, des clubs, etc.

BIBLIOTHÈQUES DE MONTRÉAL.

	VOLUMES.
Bibliothèque des Avocats	16,500
Association des Arts	1,000
Bibliothèque paroissiale de Notre-Dame	18,000
Collège Bishop	
Institut littéraire du chemin de fer Canadien du Pacifique.	4,000
Collège de Montréal	46,000
Collège Congrégationnel	3,000
Société canadienne des Ingénieurs civils	7,000
Collège diocésain (bibliothèque du Synode comprise)	6,500
Institut Fraser (bibliothèque publique gratuite)	33,000
Institut littéraire et scientifique du chemin de fer du Grand-Tronc	7.500
Société d'Horticulture	1,200
Ecole Normale Jacques-Cartier	10,000
Bibliothèque gratuite des Jésuites	12,000
Collège des Jésuites	
Université Laval	
Université McGill	78,000
Ecole Normale McGill	4,000
Mechanics' Institute	14,000
Société d'Histoire naturelle	7,000
Bibliothèque de Droit, bâtiment New-York Life	10.500
Société des Numismates et des Antiquaires	6,000
Collège Presbytérien	16,000
Séminaire	
Collège Wesléyen	3,500
Bibliothèque publique de Westmount	2,500
Union Chrétienne des Jeunes Gens	4,000

REMARQUES. Le gouvernement ne subventionne aucune bibliothèque dans la province de Québec. Cette liste ne comprend pas les bibliothèques scolaires ni celles des clubs. Il y a plusieurs bibliothèques contenant moins de mille volumes, telles que la bibliothèque de l'association d'Architecture et celle de l'union Chrétienne des Jeunes Femmes qui ont été omises ici.

BIBLIOTHÈQUES DANS D'AUTRES VILLES.

	VOLUMES.
Québec, bibliothèque de l'Assemblée législative	50,000
" " du bureau de l'Education (publique)	12,000
(Ce sont les seules bibliothèques du gouvernement dans la province).	
Kingston, Université Queen's	35,000
Halifax (Nouvelle-Ecosse) Université Dalhousie..........	8,000
" Bibliothèque gratuite des Citoyens.......	22,000
" " de l'Assemblée législative ...	25,000
" " de droit....................	10,000
" " de l'Institut scientifique.....	3,000
Sackville (Nouvelle-Ecosse) Université de Mont-Allison..	8,000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) Université du Nouveau-Brunswick	8,000
Winnipeg, Collège du Manitoba..........................	6,000

GEORGIANA M. HUNTER.

Faire mention, dans ce rapport, de toutes les bibliothèques catholiques, serait réellement impossible, puisque presque toutes les églises possèdent leur bibliothèque propre. Il arrive quelquefois que ces bibliothéques ont un caractère religieux bien marqué, mais le plus souvent, elles possèdent des ouvrages de littérature générale. Les curés des paroisses travaillent activement à l'établissement de bibliothèques, et partout où il y a des membres de la société des Enfants de Marie, ils sont des plus utiles pour soutenir et étendre cette œuvre.

A l'honneur des petits villages de la province de Québec les rapports font connaître que leurs bibliothèques contiennent de six cents à deux mille volumes. Un bon nombre de ces livres sont à l'intention des enfants.

MONTRÉAL.

La Bibliothèque Gratuite de Montréal fut ouverte le 4 octobre 1889, dans la salle du Gésu, rue Bleury. Jusqu'à l'année dernière, c'était la seule bibliothèque de prêt catholique gratuite du Canada. La direction est entre les mains d'un comité de dames qui demandent aide et avis au R. P. directeur et à quelques messieurs qui se sont intéressés à cette œuvre dès sa fondation. La principale source de revenu de la bibliothèque est un thé annuel et quelques dons que font des amis. Elle n'a jamais contracté de dettes, et a réussi à réunir 11,981 volumes. Il est donné attention toute spéciale à la section des enfants, qui comprend 2,384 volumes.

Dans la bibliothèque de prêt, 7,295. Dans la bibliothèque d'ouvrages à consulter, 2,302. Circulation mensuelle, 1,500. Présidente : Mlle M. J. Gethin.

Bibliothèque de l'Union Catholique.—Cette bibliothèque de prêt, établie depuis plus de vingt ans, est devenue bibliothèque gratuite l'année dernière. La salle de l'union Catholique est dans le sous-sol du Gésu, de sorte que les deux bibliothèques anglaise et française sont à côté l'une de l'autre. Des dames et des messieurs français ont envoyé de généreuses contributions afin qu'il soit ajouté des livres nouveaux à l'ancienne collection, dont le nombre dépasse 1,200 volumes.

Bibliothèque de l'église Saint-Joseph.—Contient six cents volumes. Il y est constamment ajouté des livres nouveaux. On y demande une minime contribution. Promoteur, R. P. Leclerc.

La Bibliothèque sous la direction des PP. jésuites, est attenante à l'église de l'Immaculée Conception, dans la partie nord-est de Montréal. Cette bibliothèque fut commencée d'abord par les dames de la paroisse, et elle est maintenue par des dons volontaires d'argent et de livres. Elle a été formellement ouverte au mois d'octobre dernier (1899), et contient déjà quinze cents livres ; trois cents autres seront prochainement ajoutés à cette collection. L'ameublement de la bibliothèque a été généreusement donné par les personnes intéressées à avoir une telle bibliothèque dans la paroisse.

La Bibliothèque Paroissiale et le Cercle de Lecture de Ville-Marie furent ouverts au public en 1844, avec le chiffre honorable de 2,400 volumes. Le succès fut tel que, dès le mois de juillet 1845, il fallut changer de local. A la fin de la première année, il y avait déjà 800 abonnés, et le nombre de volumes en circulation pendant l'année, atteignait le chiffre très respectable de 12,460, et il devint nécessaire d'imprimer un premier catalogue. En 1844, la bibliothèque paroissiale fut affiliée à la société des Bons Livres de Bordeaux. Avec diverses alternatives, l'œuvre se continua jusqu'en 1858, où il y avait plus de 11,000 volumes répartis entre la bibliothèque elle-même et les différents dép ts établis en diverses parties de la ville. Un nouveau et spacieux local a maintenant été construit, l'ancien ne répondant plus aux besoins actuels.

Bibliothèque de Terrebonne (Québec).—En 1878, le curé de Terrebonne, M. l'abbé Gratton et son vicaire fondèrent cette bibliothèque par un don de soixante volumes. Les Enfants de Marie en donnèrent quarante autres. La gérance de cette bibliothèque est entièrement entre les mains de ces dames. La première présidente est Mlle d'Eschambault. Au moyen de concerts annuels, etc., elles ont réussi à recueillir des fonds suffisants pour acheter d'autres livres et

pour faire face à toutes les autres dépenses. Sur les rayons de cette bibliothèque on peut parmi les huit cents volumes voir les œuvres des meilleurs auteurs français.

L'Epiphanie.—Les dames de la paroisse ont réussi en 1894 à fonder cette bibliothèque, et ce sont elles qui la gèrent. Elle contient plus de quinze cents volumes. Il y a cinq cents abonnés. Contribution cinquante sons par année. Présidente—Mlle Rosa DeCelles.

Trois-Rivières.—Une bibliothèque gratuite existe depuis 1896 pour le district de Saint-Maurice. Les livres et journaux illustrés ont été recueillis jusqu'à présent dans la ville de Trois-Rivières et distribués par les négociants en bois. La société n'ayant pas l'avantage d'envoyer ses paquets en franchise par la malle, elle a pris le seul moyen de distribution à sa disposition. Il y a très peu de familles anglaises dans ces régions. La secrétaire est Mlle Emilie Sulte.

Port Arthur.—Il y a été récemment ouvert une bibliothèque gratuite. Comme elle est encore dans son enfance, elle n'a point la force numérique de celle de Montréal. Le P. Connolly est le fondateur des deux bibliothèques.

H. BARTLEY.

CHAPITRE VII.

LITTÉRATURE.

LES FEMMES PROSATEURS DE LANGUE ANGLAISE AU CANADA.

Il est difficile de se renseigner complètement sur le sujet des premiers écrivains du Canada par ordre chronologique. Les premiers livres canadiens se publiaient à des éditions très limitées, et il est arrivé que les plus belles collections qui se trouvassent dans les bibliothèques publiques ou particulières ont été détruites dans des incendies.



Un des premiers ouvrages de quelque marque, *The History of Emily Montague* (Londres, 1784), était l'œuvre de Mrs. Frances Brooks. Sir James LeMoine parle de cet auteur avec éloge et non sans être un peu flatté de ce qu'il fait honneur au village de Sillery. Les lettres de Mrs. Brooks remplissent quatre petits volumes et sont d'une plume alerte et fine. L'ouvrage est dédié à lord Dorchester. Les descriptions pleines de verve qu'elle y fait des paysages canadiens, de la vie romantique des colonies, des flirtations, de même que des fréquentations entre jeunes personnes et des mariages, sont une peinture vivante du monde québécois. L'auteur avait un champ très riche à exploiter. Alors que les nouveaux sujets britanniques regardaient les nouveaux arrivés d'un œil critique, ceux-ci, pleins d'une générosité chevaleresque, n'avaient pas tardé a gagner les cœurs. Les ciels clairs et un climat vivifiant ; la beauté et la grandeur des sites ; l'orgueil national se glorifiant dans la nouvelle possession gagnée après des années de luttes sur un aussi vaillant ennemi ; les possibilités illimitées de l'avenir, tout constituait un fonds comme il a été donné à peu d'écrivains subséquents d'exploiter et dont l'allègre la Frances elle-même n'a pu tirer tout le parti possible.

Quand plus tard l'arrivée des *United Empire Loyalists* fuyant les colonies révoltées, eut augmenté la population et donné le signal de l'établissement de la province supérieure, un nouveau champ s'ouvrit à l'écrivain, mais nous ne trouvons rien dans les livres du temps qui ressemble aux lettres vives et spirituelles de Mrs. Brooks.

The Backwoods of Canada, le premier livre de Mrs. Catherine Parr Trail (née Strickland), qui avait commencé ses travaux littéraires dès 1818, a été publié en 1835. Vinrent ensuite *The Female Emigrant's Guide; Lady Mary and her Nurse; The Canadian Crusoes; Plant Life in Canada; Pearls and Pebbles, or Notes by an Old Naturalist* et *Cot and Cradle Stories*. Ce dernier ouvrage a été publié en 1895, et a clos une carrière littéraire d'une longueur sans exemple de soixante et dix-sept années. Mrs. Trail est morte au mois d'août 1899, âgée de quatre-vingt-dix-sept ans et sept mois. Elle a conservé jusqu'à la fin son excellente mémoire, son amour pour la nature et son goût des lettres. Elle était, à l'époque de sa mort, la plus âgée des femmes auteurs dans les possessions britanniques.

Mrs. Moodie (née Susanna Strickland) est un écrivain de force et de génie. La réputation que lui a value sa prose tant dans le domaine de la réalité qu'en celui de la fiction a nui à celle qui lui aurait appartenu comme poëte. Elle a publié plusieurs ouvrages, tant en Angleterre qu'au Canada. Le plus connu comme aussi peut-être celui qui a été le plus lu, a pour titre *Roughing it in the Bush*. Mrs. Trail et sa sœur Mrs. Moodie furent les premiers écrivains et les plus persévérants à collaborer au *Literary Garland*, magazine d'un mérite littéraire supérieur, publié à Montréal, par John Lovell, de 1838 à 1854. C'est par la voie de cette publication ainsi que de l'*Anglo-American*, du *Snow Drop* (magazine pour la jeunesse édité par Mrs. Cushing), du *Maple Leaf*, du *Canadian Magazine* (York 1823), du *Barker's Magazine* (Kingston 1846) et du *Victoria Magazine* (Belleville, 1847-48)—ce dernier édité par Mrs. Moodie—que les noms et les œuvres de plusieurs femmes de talent arrivèrent à la connaissance du public anglais en même temps que du public canadien. Plusieurs des écrits ainsi épars ont ensuite été réunis et publiés en volumes à Londres ou à Edimbourg.

Mme Leprohon (née Rosana Mullins), auteur de *Manor House of Villerai* et d'*Antoinette de Mirecourt*, etc., etc., a écrit avec un talent réel et un goût littéraire très marqué. Ses ouvrages ont été réédités par Lovell en anglais et en français, et sont encore fort estimés.

Mrs. Cushing, d'abord co-éditeur (avec Lovell) du *Literary Garland* durant les dernières années d'existence de ce magazine, est ensuite devenue éditrice du *Snow Drop*. Mrs. McLachlan, Helen M. Johnson, Helen Walker, Augusta Baldwin, Mrs. E. Sawtell, Mrs. Giles, Mrs. J. G. Spooner, Mrs. E. F. Ellet, Mrs. J. V. Noel, auteur de *Dinah Blake's Revenge*, Mrs. Sadlier, auteur des *Blakes and Flanagans*, et Mrs. Chenie, étaient toutes des prosateurs bien connus des lecteurs du *Literary Garland*, le seul recueil où l'on puisse retrouver la plupart des productions de leur esprit.

Le *Manuel d'Histoire du Canada*, de Mrs. Jennet Roy, publié à Montréal en 1847, a atteint sept éditions et a été imprimé en anglais et en français. Cet ouvrage était méritoire autant qu'opportun.

Depuis 1860 le nombre des écrivains en prose parmi les femmes a beaucoup augmenté. Le *British American Magazine*, le *Canadian Literary Quaterly Review*, le *Canadian Literary Journal*, le *Canadian Magazine*, le *Canadian Monthly and National Review*, et ses successeurs, le *Belford and Rose*, le *Belford's Magazine* et le *Week* de Toronto, le *Dominion Monthly*, le *Dominion Illustrated*, le *Monthly*, le *Young Canadian*, les *Canadiana*, et d'autres que l'espace m'empêche d'énumérer, ont dû beaucoup de leur succès à des plumes féminines. Parmi les plus distinguées de ces collaboratrices, mentionnons Miss Louisa Murray, auteur de *Fauna or the Red Flower of Leafy Hollow*. On a dit de ce roman qu'il témoigne de plus de puissance intellectuelle que toute autre œuvre du même genre qui ait paru au Canada. Un autre de ses livres, *Margaret Kneller, Artist and Woman*, se distingue par une grande pureté de style, par l'élévation de la pensée et par une remarquable originalité. Miss Murray a aussi écrit des essais caractérisés en général par une nette intelligence du sujet. Nous avons d'elle des pièces de poésie lyrique d'une grande délicatesse.

Miss Machar, mieux connue sous le nom de plume de *Fidelis*, et auteur de *For King and Country* ainsi que de plusieurs autres romans, récits, historiques et poèmes et Miss Wetherald qui a écrit *The Algonquin Maid* en collaboration avec Mr. Mercer Adam, sont aussi des prosateurs dont les livres sont répandus ; la dernière cependant, s'est surtout fait connaître par sa poésie. Leurs œuvres prennent par leur mérite un rang beaucoup au-dessus de la moyenne. Annie Rothwell (née Fowler) a écrit nombre de romans dont les plus importants sont *Edged Tools* et *Loved I not Honour More*.

Parmi les écrivains plus récents, qui non seulement jouissent de plus grandes facilités de publication, mais s'adressent encore à un public plus considérable que leurs devancières plusieurs se sont acquis une réputation qui dépasse les bornes coloniales. Il y a beaucoup à dire de leurs œuvres, bien que je ne puisse en parler sans une certaine timidité. Parmi les femmes nées au pays et qui sont connues à la renommée se trouve Mrs. Harriet Roach (aujourd'hui Mrs. Boomer). Son livre intitulé *On Trek in the Transvaal* a été publié a Londres quelques années aprés 1870. L'édition est aujourd'hui épuisée ; mais depuis le commencement de la guerre sud-africaine, la presse canadienne en a reproduit maints extraits. Mrs. Coates (née Sara Jeannette Duncan), auteur de *A Social Departure*, *An American Girl in London*, etc., est un des plus connus entre ceux de nos prosateurs qui ont porté leur talent sous d'autres cieux. Le développement de ses moyens littéraires et sa connaissance croissante du monde marquent graduellement ses ouvrages, et ceux-ci sont moins des œuvres d'imagination que des peintures de mœurs prises sur le vif et des études de caractères façonnés par leur entourage. Miss Joanna Wood, auteur de *Judith Moore* est une plume forte et caustique et qui obéit à plus d'imagination, ce qui se remarque peut-être le plus dans son dernier ouvrage, *A Daughter of Witches*, lequel a été publié dans le *Canadian Magazine.* Miss Lilly Dougall, auteur de *Beggars All*, *What Necessity Knows*, *A Madonna of a Day*, etc., etc., écrit avec beaucoup de grâce et se plaît surtout à ce qu'il y a de plus élevé dans les caractères qu'elle crée. C'est sur des scènes canadiennes que se déroule l'action de ses récits. Sa plume reste fidèle à la vie, mais elle ne s'en distingue pas moins par une originalité qui lui est propre.

Marshall Saunders est l'auteur de *Beautiful Joe*, *The House of Armour*, *The King of the Park*, etc., etc. Dans son roman *Rose à Charlitte*, la scène se passe en Acadie, les personnages sont les descendants de ceux qui, ramenés par la nostalgie au beau pays aimé d'où on les avait arrachés, et trouvant leurs foyers pris, étaient allés s'établir sur les bords de la baie. Il n'est point dans l'histoire du Canada de pages plus romantiques, plus fascinatrices, et qui offrent plus de matériaux aux récits historiques ou à la fiction que celle de l'histoire des Acadiens. Marshall Saunders a peint la vie d'aujourd'hui, non celle du passé, et son œuvre fait preuve d'un sentiment des proportions et d'un talent tout sympathique qui ont valu à son auteur une place intéressante dans le monde des lettres. Son

intelligence de l'enfance, son entente de l'atavisme, ajoutent beaucoup de charme à ses récits. Mrs. Roger, auteur de *Stories of the Land of Evangeline*, est un autre de nos écrivains qui a fait son thème de l'histoire de l'Acadie. D'un côté Mme Harrison (*Seranus*), poète, musicienne et prosateur, s'est, dans son livre intitulé *The Forest of Bourg-Marie*, inspirée de la vie de l' "habitant" franco-canadien. Cet écrivain a une rare faculté de perception, grâce à laquelle elle peut retrouver, sous les rudes dehors de ses personnages souvent ignorants, les traits et traditions de la vieille noblesse française, qui ont laissé leurs traces dans le caractère de ses descendants. Ce roman a, d'un autre côté, la particularité de n'avoir point d'héroïne. Miss McIllwraith (Jean Forsyth) est, elle aussi, par ses œuvres, connue en dehors du Canada. Le plan de *Making of Mary*, et la manière originale dont elle a traité son sujet, ont donné lieu a une grande diversité d'opinions sur le mérite de cette œuvre. Avec Mr. W. McLennan, Jean Forsyth a collaboré au roman *Span of Life*, livre fort répandu et qui mérite tout succès.

Son dernier ouvrage est une Histoire du Canada écrite pour *The Children's Study Series*, bibliothèque publiée à Londres par Fisher Unwin. Entre plusieurs autres écrivains, Montréal nous a donné Miss Blanche Macdonell, auteur de *Diane de Ville-Marie*, récit historique allégrement écrit, et dont les personnages et événements principaux appartiennent à une époque mouvementée de l'histoire de Montréal, la fin du dix-septième siècle. Miss Macdonell a montré beaucoup d'habileté en utilisant comme elle l'a fait cette page pittoresque de l'histoire, et par la manière dont elle en a agencé les événements en un livre plein d'intérêt.

Parmi les auteurs de relations de voyage, nous avons Lady Macdonald, la veuve du célèbre homme d'Etat canadien, sir John A. Macdonald. Elle raconte un intéressant voyage et une aventure d'un nouveau genre, dans le livre qu'elle a intitulé : *Through the Rockies by Rail and Cowcatcher*, (le cowcatcher est le chasse-pierre ou espèce de défense qui se place en avant de la locomotive). Les brillantes descriptions ont engagé maints voyageurs à aller admirer la magnificence de la nature dans la partie des montagnes Rocheuses qui appartient au Canada. A la mort de son mari, lady Macdonald, en récompense des services qu'il a rendus au Canada et à l'empire, a été créée par Sa Majesté baronne Macdonald d'Earnscliffe. Parmi les ouvrages de la même nature, citons : *From Ontario to the Pacific*, de Mrs. Spragge, et *Overland to Cariboo*, par Mrs. Margaret

McNaughton, qui raconte dans un style élégant le voyage entrepris par les premiers chercheurs d'or en ce pays aujourd'hui mieux connu et plus accessible. Ce livre composé sur des écritures journalières d'un des membres de l'expédition, manque de ce charme qui appartient aux réminiscences personnelles ou aux créations de l'imagination.

Il est un autre genre que des femmes ont aussi adopté avec succès : celui qui consiste dans la relation de la vie modeste et calme passée au milieu du peuple, de la vie simple et comme il faut, que sont à portée d'observer ceux qui se font les compagnons sympathiques du défricheur dans ses joies comme dans ses peines. Parmi les meilleurs de ce genre citons *Glimpses from a Parsonage Verandah*, par Mrs. Jeffers Graham. Quelques-unes des nouvelles qui composent ce volume vont jusqu'à l'âme des choses et sont dites avec une bonhomie spirituelle remplie d'attrait. *Faces that Follow*, par Mrs. E. M. Mason, est un autre livre du même genre. Celui de Lottie McAlister, *Clipped Wings*, est un roman dans lequel l'auteur s'est posé un problème qu'il a résolu de manière à faire preuve non seulement d'habileté littéraire mais d'un beau talent de création.

Parmi les relations de voyages en pays étrangers, nous avons les *Scenes in Hawaii or Life in the Sandwich Islands*, par Mrs. M. Forsyth Grant, sorte d'agréable causerie qui, après avoir été imprimée dans un journal, a été publiée en volume ; *A Reverend Pilgrimage*, par L. Berryman, qui fut écrit pour le *Dominion Illustrated* de Montréal, et qui est le compte rendu d'une visite en Ecosse dans les recoins romanesques de cette terre fertile en hauts faits et en souvenirs historiques. Citons encore *On Bicycle through Europe*, par Constance Boulton, qui a été écrit pour le *Canadian Magazine*, de Toronto. *Miss Dexie, a Romance of the Provinces*, par Stanford Eveleth (Mrs. Dickson), a eu beaucoup de succès dans un certain rayon. Ce roman appartient à la classe d'oeuvres sentimentales, assez faiblement écrites, mise en vogue par *Wide, Wide, World*, littérature inoffensive, pure d'intention, mais d'un mérite fort médiocre.

Comme écrivain de nouvelles pour les enfants, Virna Sheard, dans ses *Trevelyan's Little Daughters*, montre beaucoup de talent en même temps que sa connaissance de la simplicité, du naturel de l'enfant donc la vie se passe dans des milieux agréables, de la chevaleresque charité de celui que forme une douce éducation, et de la fière réserve du pauvre qui a connu des jours meilleurs.

Mme Achille Fréchette (née Annie Howells), dans ses deux petits volumes *On Grand Father's Farm* et *The Farm's Little People*, a de délicates choses pour les enfants, tandis que *Reuben Dale* et *Summer Watering Places on the St. Lawrence*, sont des ouvrages pleins d'intérêt et d'un grand charme de style. Mme Fréchette a beaucoup écrit pour les magazines et sur nombre de sujets.

Frappées du fait que la destruction de maints papiers privés entraîne la perte d'une bonne partie de notre histoire domestique, Kathleen et Robina Lizars, petites-filles de feu le juge Lizars, qui était venu au Canada avec des officiers de la Canada Company, en 1826, voulurent d'abord dans un ouvrage intitulé : *The Days of the Canada Company*, sauver cette époque de l'oubli. Bientôt ce livre était suivi d'un autre : *Humours of '37*. L'œuvre des deux sœurs est surtout caractérisée par beaucoup d'esprit, un style châtié et d'abondantes anecdotes fort bien racontées. Dans le dernier volume les en-tête des chapitres sont d'une vigueur épigrammatique remarquable.

Un autre écrivain d'histoire, mais d'une veine plus sérieuse, est lady (Mrs. J. D.) Edgar, dont les *Ten Years of Upper Canada in Peace and War*, sont une compilation de lettres de famille et constituent l'une des plus précieuses collaborations à l'histoire du Canada. Mrs. Curzon (S. A. C.), qui pendant plusieurs années a prêté sa plume aux principaux journaux, est l'auteur d'un drame lyrique *Laura Secord*, ainsi que d'une esquisse en prose sur l'exploit de cette héroïne. Les travaux de cet écrivain ont largement contribué à éveiller chez nous la sollicitude qui se manifeste aujourd'hui pour la conservation des souvenirs canadiens et un patriotique intérêt pour toutes les choses de notre histoire.

Miss Agnes C. Laut, pendant quelques années l'un des écrivains du *Winnipeg Free Press*, est l'auteur d'une œuvre vigoureusement écrite, qui a pour thème la vie et les aventures dans la région de la baie d'Hudson. L'ouvrage est intitulé : *Lords of the North*, est d'une lecture engageante, d'un plan bien conçu, et est fidèle aux annales historiques. Miss Emily E. Weaver a écrit nombre de romans et nouvelles reçus avec faveur en Angleterre. *My Lady Nell*, *The Rabbi's Sons*, et *Soldiers of Liberty*, sont parmi les plus populaires. Miss Weaver a sous presse un manuel pour les écoles, qu'elle a intitulé : *A Canadian History for Boys and Girls*. Son style et la manière attrayante dont elle présente les faits, sont en frappant contraste avec l'aridité des textes fournis jusqu'ici pour l'étude de l'histoire la plus remarquable et la plus pittoresque au monde.

Quant aux femmes qui écrivent aujourd'hui pour la presse quotidienne, en qualité de correspondantes, d'attachées à la rédaction, de chroniqueuses ou de critiques, l'espace manque pour en faire une mèntion particulière. Miss Barry, de Montréal ; Mrs. Blake Coleman (Kit), une Irlandaise que les Canadiennes aimeraient à réclamer comme une des leurs ; Mrs. Cummings (Sama) ; Mrs. Denison (Lady Gray) ; Jean Blewett, Marjorie MacMurchy, Laura Durand et plusieurs autres se font remarquer par la qualité littéraire de leurs travaux.

Il est impossible dans des limites aussi restreintes d'embrasser en toute son étendue le sujet qui nous occupe. Par suite des difficultés mentionnées au début de cet article et en l'absence de toute encyclopédie et de tout catalogue complet de bibliographie canadienne, j'ai dû me borner presque entièrement aux plus anciennes provinces du Canada. Les provinces maritimes et l'Ouest ont fourni beaucoup d'œuvres de mérite et nombre de prosateurs sur lesquels il m'a été impossible de me procurer les renseignements qui m'eussent été nécessaires. Peut-être les lacunes du présent travail engageront-elles à y suppléer quelqu'un de mieux situé que moi pour recueillir les matériaux et ayant à sa disposition plus de temps que je n'ai été à même d'y consacrer.

Quoi qu'il en soit terminons cette courte revue de l'œuvre des femmes qui ont écrit en prose anglaise au Canada, en disant que si souvent elle manque de vigueur et de mérite littéraire, le ton en est invariablement pur et les enseignements toujours sains. Nos ciels purs et notre atmosphère vivifiante exercent leur influence sur nos écrivains, et notre littérature encore au berceau, déjà exprime le caractère national.

MARY AGNES FITZGIBBON,
Auteur de *A Trip to Manitoba*, *A Veteran of 1812*, *etc.*

LES FEMMES POÈTES DE LANGUE ANGLAISE.

Si l'on jette un coup d'œil sur l'œuvre poétique des femmes de langue anglaise au Canada, on est d'abord frappé par le nombre des ouvrages qu'elle comprend ; si on l'examine de plus près, on est surpris de la somme de bonne poésie qui s'y trouve, surtout dans les productions d'une date plus récente, lesquelles, marquent une ère de développement bien caractérisé dans notre littérature nationale.



Les livres, il est vrai, sont, plusieurs d'entre eux, peu volumineux, et ceux qui représentent le premier période de notre histoire littéraire ne touchent guère qu'à des thèmes assez limités. Quelques auteurs ont cherché des champs plus vastes, ont tenté des sujets de plus grande envergure ; mais ce qui a été fait de mieux est purement canadien, tirant double valeur à la fois du mérite littéraire et de la couleur locale. Cela repose de cette tendance à la mélancolie et l'introspection religieuse ou sentimentale, qui marque les écrits de femmes dont l'esprit, souvent bien doué, n'avait pas, au Canada, durant la première partie de ce siècle, l'occasion de se développer.

Dès l'année 1815, une dame demeurant au Canada, Mrs. Anne Cuthbert Fleming, publiait un volume de poésies, lequel était suivi, en 1824, par un autre dû à la plume de Mrs. Blennerhasset. Deux autres volumes paraissaient dans le cours des six années suivantes —l'un par Mrs. Ethelind Sawtell et l'autre par Miss Rhoda Anne Page. Dès lors ont paru à différents intervalles des ouvrages plus importants. Harriet Annie Wilkins imprimait en 1851 le premier des trois volumes qui portent son nom, et trois ans plus tard Clotilda Jennings mettait aussi un recueil de poésies devant le public.

Nous arrivons maintenant à l'œuvre de Mrs. Susannah Moodie, qui en 1853 faisait paraître des poésies et des esquisses en prose très caractéristiques. Je parlerais plus au long de l'œuvre de cette femme remarquable si, à propos de ses productions en prose, elle ne

devait faire l'objet d'une notice particulière dans une autre partie du présent chapitre. Depuis longtemps le nom de cet auteur est familier au Canada. Dans le cours des vingt années qui ont suivi 1853, ont vu le jour une demi douzaine de recueils poétiques, parmi lesquels les poésies d'une nièce de Mrs. Moodie, Miss Mary Elizabeth Muchall. Tous ces vers sont principalement sur des sujets canadiens ; la plupart sont descriptifs ou semi-religieux. Ils indiquent dans le discernement et la culture littéraires un progrès tout à l'honneur des conditions dans lesquelles se trouvait la jeune nation.

A partir de ce moment la qualité des ouvrages qui se publient indique un mouvement progressif très accentué, et dans les quelques années suivantes plusieurs volumes de poésies dignes de remarque ont été livrés au public, entre autres, en 1881, ceux de Mrs. Leprohon, de Kate Seymour McLean et de Amelia Vining Yule, dont le mérite littéraire est d'un ordre élevé.

Isabella Valancy Crawford, jeune fille très bien douée, signait en 1884 un livre de vers intitulé *Old Spook's Pass and Malcolm's Katie*, et qui indique de l'originalité, de la vigueur et du génie poétique. La mort de l'auteur, arrivée peu de temps après, a mis fin à une carrière qui donnait de rares promesses.

Trois volumes publiés en 1887 ont été de précieuses additions à la collection des poésies canadiennes, qui ne cesse maintement de s'enrichir. Ce sont le livre de Miss Mary Morgan (Gowan Lea), auteur de sonnets fortement pensés, celui de Mrs. Curzon, qui a signé le beau poème historique de *Laura Secord*, et celui de Mary Barry Smith, dont le nom a depuis été attaché à deux autres recueils de bonnes poésies. Miss Morgan a tout récemment écrit un petit volume de vers exquis sons le titre de Traumerein.

Différentes publications périodiques ont publié de Mrs. Annie Rothwell des pièces de poésie forte et pleine de vie. C'est en 1891 que Mrs. Harrison (Seranus) a donné au public son premier volume de vers, qu'elle a fait suivre depuis d'un autre recueil de pièces pleine de caractère et de verve. Les stances qui suivent sont un exemple de ses descriptions de la vie canadienne.

Old Mère Marmette with her withered face,
Under the cap with its starched white lace,

Just as one sees in a cold March wood
An old brown leaf with its snowy hood,

Pushed back a little that one may know
Will melt full soon the frost and snow.

* * * * * * * *

And here is old Jacques, the blind habitant,
Who can sing you the whole of *Le Juif Errant*,

And plays on his fiddle such tunes so gay,
As *Le vent frivolant* or *J'ai tant dansé*.

And now all the Seigneury forms in a line,
Then the Grand Promenade with air so fine,

One can hardly believe it is "homespun grey"
And *bottes sauvages* who are leading the way.

Il serait impossible de mentionner dans ce court résumé tous les ouvrages en vers portant des signatures de femmes, qui ont paru dans les vingt dernières années du siècle. Nous nous contenterons de nommer les quelques auteurs suivants : Helen Merrill, Mrs. Lawson et la Havergal canadienne, Miss Anny Parkinson.

Un des livres les plus remarquables qui aient été écrit par une canadienne est celui qui a pour titre : *The White Wampum*, par Miss E. Pauline Johnson, dont l'œuvre, par son originalité et sa virilité, prend place à côté de celle de Miss Wetherald, dans celle des poètes qui honorent le plus les colonies, tandis que, en raison de l'extraction indienne de son auteur, elle a une valeur historique qui la rend unique.

L'extrait ci-dessous est emprunté à l'un de ses poemes lyriques, intitulé *The Song my Paddle Sings*.

"We've raced the rapid, we're far ahead!
The river slips through its silent bed,
Sway, sway,
As the bubbles spray,
And fall in tinkling tunes away.

And up on the hills against the sky,
A fir tree rocking its lullaby,
Swings, swings
Its emerald wings,
Swelling the song that my paddle sings."

En 1895, la même année que Miss Johnson publiait son livre, Miss Lily Alice Lefevre (Fleurange), l'auteur d'un beau poème

carnavalesque, l'*Italian Boy's Dream*, faisait aussi imprimer un recueil de vers. La même année aussi paraissait *The House of Trees*, de Miss Ethelwyn Wetherald. Cette dernière fait partie ici de ce groupe de femmes journalistes qui ont fait en poésie une œuvre caractéristique et d'un mérite réel. La poésie de Miss Wetherald n'est peut-être pas aussi virile que celle de Miss Johnson ; elle possède, cependant, une délicatesse et une spiritualité qu'on ne trouve dans les chants de nulle autre poétesse canadienne. Les vers qui suivent sont de sa plume :

MOONLIGHT.

When I see the ghost of night
  Stealing through my window-pane,
Silken sleep and silver light
  Struggle for my soul in vain ;
Silken sleep all balmily
  Breathes upon my lids oppressed,
Till I sudden start and see
  Ghostly fingers on my breast.

White and skyey visitant,
  Bringing beauty such as stings
All my inner soul to pant
  After undiscovered things,
Spare me this consummate pain !
  Silken weavings intercreep
Round my senses once again,
  I am mortal—let me sleep.

Mrs. Jean Blewett est aussi connue depuis longtemps comme auteur de plusieurs belles pièces d'une poésie toute vibrante, de vie.

L'extrait qui suit traite d'une façon originale un thème fort rebattu.

Spring, with the daffodils at her feet, and pansies abloom in her eyes;
Spring, with enough of the God in herself to make the dead to arise.

For, see, as she bends o'er the coffin deep—the frozen valley and hill—
The dead river stirs. Ah ! that ling'ring kiss is making its heart to thrill.

And then, as she closer and closer leans, it slips from its snowy shroud,
Frightened a moment, then rushing away, calling and laughing aloud.

The hill where she rested is all abloom—the wood is green as of old ;
And wakened birds are striving to send their songs to the Gates of Gold.

Depuis plusieurs années Miss Agnès Maule Machar est bien connue au Canada comme écrivain en prose et en vers. Son récent volume, *Lays of the True North*, contient plusieurs pièces patriotiques, descriptives ou philantropiques qui lui font honneur. Je cite l'extrait suivant de la pièce *Canada to the Laureate*, à cause de l'esprit qui l'anime et de l'importance qu'il emprunte aux choses actuelles.

For we have British hearts and British blood
That leaps up eager when the danger calls.
Once and again our sons have sprung to arms
To fight in Britain's quarrel, not our own.

* * * * * * * *

Canada's blood has dyed Canadian soil,
For Britain's honor, that we deemed our own ;
Nor do we ask but for the right to keep
Unbroken still the cherished filial tie
That binds us to the distant sea-girt isle
Our fathers loved and taught their sons to love.

Miss Machar est l'une des personnalités les plus intéressantes parmi nos femmes de lettres.

Miss Helen Fairbairn, Miss Katherine L. Macpherson et les deux romanciers, Miss L. Dougall et Sara Jeannette Duncan, ont également écrit de bonnes poésies.

Dans cette courte esquisse, l'auteur aurait voulu rendre plus ample justice à l'œuvre vraiment excellente de la femme canadienne dans ce champ de la littérature, mais le manque d'espace l'a empêché d'en donner plus qu'un simple aperçu critique et historique.

LES FEMMES CANADIENNES DANS LA LITTERATURE.

Le rôle des femmes canadiennes dans la littérature de notre pays commence à peine à s'affirmer.

C'est seulement depuis quelques années que nous voyons des articles de journaux ou de revues, et quelques pièces de vers signés de noms féminins. Les œuvres de plus longue haleine font événement quand on les rencontre, tant elles apparaissent rarement. Cependant, le talent littéraire ne fait pas défaut à mes compatriotes ; autant peut-être que leurs sœurs de France, elles possèdent l'intuition du beau, un goût délicat pour les lettres et leur culture intellectuelle, de tout temps, ne fut pas négligée. Dès l'origine de la colonie, on rencontre à Québec deux institutions vraiment remarquables où se sont formées la plupart des femmes de la société canadienne Ce sont les religieuses Hospitalières et surtout les Ursulines, qui donnèrent l'instruction, entre autres élèves distinguées, à une sous-gouvernante des rois de France : Mlle de Joybert-Marson, épouse du marquis de Vaudreuil.

Ces deux communautés religieuses se fixèrent au Canada sous le second gouverneur francais, M. de Montmagny, en 1639, c'est à dire, environ vingt-neuf ans après que M. de Champlain eut fondé sa colonie. Ces deux maisons ont survécu à la chute de la domination française et elles n'ont cessé de procurer aux jeunes filles du pays une solide et brillante éducation. Leur enseignement, paraît-il, ne laissait rien à désirer, si l'on s'en rapporte à la renommée d'intelligence et de savoir qu'ont laissée après elles plusieurs générations de nos aïeules

Un savant antiquaire, avec lequel je causais un jour de ce sujet, m'a dit, avec plus de franchise peut-être que de galanterie, que nos mères, dont plusieurs connaissaient le latin et diverses langues vivantes, en savait au demeurant plus que nous, en dépit de nos prétentions et d'un certain vernis d'éducation moderne.

Puisque nous ne devons attribuer le rôle effacé de la Canadienne-française dans le domaine des lettres, ni au défaut de talent, ni au manque de culture, quelles causes faudra-t-il donc lui assigner ? Ne serait-ce pas surtout le fait d'un état d'esprit social hostile aux travaux littéraires de la femme, qui ne lui permettait de s'exercer ou de s'habituer à la pratique de l'art d'écrire ? Une extrême

réserve – cette réserve qui n'est pas inconnue à nos sœurs de France —a longtemps empêché les Canadiennes de livrer leur nom et leurs œuvres à la publicité. L'éducation de famille, et plus encore celle que l'on donne dans les cloîtres tendait à accentuer cette instinctive répugnance.

Il s'écrivait autrefois des lettres charmantes dont on se disputait la lecture, tout comme on frappait à la porte de mesdames de Coulonges ou de la Fayette, pour se procurer les lettres de Mme de Sévigné. Il nous est permis de regretter que ces effusions épistolaires n'aient point été imprimées après la mort de leurs auteurs ; elles seraient demeurées pour nous un enseignement utile autant qu'une lecture agréable.

Parmi les épistolières dont la tradition nous a transmis le souvenir, citons, en passant, Marie-Françoise Céloron de Blainville, qui naquit à Montréal en 1744, et mourut en 1809. Très jeune encore, elle se consacra à la vie religieuse dans la maison des sœurs Grises, alors encore sous la direction de Mme d'Youville leur fondatrice. La sœur de Blainville fut elle-même supérieure de sa communauté de longues années durant ; et c'est pendant cette époque qu'elle eut l'occasion d'écrire des lettres remarquables, qui ont été précieusement recueillies et conservées par des membres de sa famille.

En 1789, naquit à Québec, Amélie Panet, fille de l'honorable Louis-Antoine Panet, juge de la cour du Banc du Roi, homme de grand savoir, qui s'appliqua à développer la vive intelligence de sa fille, en l'initiant à toutes les connaissance agréables et utiles. Son biographe, M. Baby de Ranville, dit qu'elle était versée dans l'italien, le latin et l'allemand. Elle épousa M. William Von Moll de Berczy et vint habiter un campagne éloignée de la ville, où pour charmer sa retraite elle s'adonnait à la littérature qu'elle aimait passionnément. M. Baby de Ranville, cite d'elle en preuve de son talent pour la rime et le style, une pièce de vers, intitulée *l'Oiseau-Mouche* et une lettre charmante, qui ne nous laisse aucun doute sur le mérite de l'écrivain.

Devrons-nous réclamer comme nôtres, bien qu'elles aient vu le jour en France, Marie de l'Incarnation et Catherine de Saint-Augustin, l'une ursuline, et l'autre hospitalière, à Québec, dont les lettres, les relations et les mémoires, d'une incontestable valeur littéraire, ont tant fait pour l'histoire de notre pays ? On ne saurait hésiter, puisque leurs œuvres ont vu le jour ici même, sur cette terre

du Canada, qui les inspira en très grande partie. Mais, pour nous en tenir scrupuleusement aux Canadiennes, nommons Françoise Juchereau de SaintI-gnace, née à Québec, en 1650, et auteur de *l'Histoire de l'Hôtel-Dieu*, publiée en 1751, qui fait d'elle un écrivain distingué. Cet ouvrage, d'une forme soignée et littéraire est un travail des plus précieux au point de vue historique. De nos jours, les hospitalières ont aussi présenté, en 1881 à l'occasion du 188ème anniversaire de la fondation de l'Hôpital général, une *Histoire du Monastère de Notre-Dame des Anges* qui ne le cède pas en mérite à sa devancière.

Les religieuses ursulines ont aussi publié, en 1866, *l'Histoire des Ursulines de Québec* depuis leur fondation. Les quatre volumes qui la contiennent, attestent de réelles qualités d'historien et d'écrivain, et il se dégage de l'ensemble un souffle réconfortant de patriotisme qu'on aime toujours à respirer.

Je termine la partie historique de la littérature féminine de notre pays par une mention de *la Vie de la Vénérable Mère d'Youville*, fondatrice des Sœurs de la Charité de Montréal, suivie d'un historique de son institut par Mme Jetté. Cette œuvre, qui vient de faire son apparition, raconte les événements avec une abondance de documents, une précision et une clarté de style qui lui donnent une grande valeur de fond et de forme.

En consultant le *Répertoire national* recueil de littérature canadienne, publiée en 1848, par J. Huston, membre de l'Institut Canadien de Montréal, où il est fait mention de tous nos littérateurs de la période antérieure, je n'y relève que deux noms de femmes. L'une, demeurée inconnue, signe du nom de Josephte deux poésies parues en 1845 et intitulées : *l'Oiseau Blanc* et *A une Etoile*. Je ne constate nulle part ailleurs les traces du passage de cet écrivain. Si le secret de son pseudonyme a été si bien gardé, c'est sans doute que ses œuvres n'ont pas été nombreuses et qu'elles sont bornées aux timides essais publiés par le *Répertoire national.*

Huston fait encore mention de Mlle Odile Charrier, née à Montréal en 1818, "qui s'occupa, dit-il de littérature et surtout de la traduction en français des meilleures productions de la littérature anglaise. Ces traductions, qui ne virent le jour que dans les journaux de l'époque, ne semblent pas avoir été conservées ; du moins, il m'a été impossible d'en retrouver aucune.

En dehors des noms et des œuvres historiques que nous venons d'indiquer, la littérature féminine a été à peu près nulle au Canada

jusqu'à ces derniers temps. Les lettres sont actuellement cultivées par quelques femmes de talent, qui ont signé des livres de mérite.

Parmi ces contemporaines, je cite Mlle Félicité Angers (Laure Conan), qui a l'honneur d'avoir été la première romancière de notre langue française, et dont les œuvres marquent une date importante dans l'histoire de notre littérature. Laure Conan a débuté par une nouvelle intitulée: *Un Amour Vrai*, publiée par *la Revue de Montréal* en 1877. Mais son talent se révéla surtout et s'affirma dans les romans qui suivirent. Le premier, *Angéline de Montbrun*, qui eut deux éditions successives, fut honoré de cette appréciation flatteuse de M. René Bazin: "A côté des *Chansons populaires*, j'ai mis *Angéline de Montbrun*, un bon livre aussi francais de toute façon, de style, de sentiments, d'éducation, dont je serais fier si j'étais Canadien. . . . Un auteur doué d'une sensibilité si parfaite, d'un esprit naturellement vif et ami des hauteurs, cultivé, riche même d'études et d'observations, doit laisser dans la littérature canadienne une trace profonde...." *Si les Canadiennes le voulaient*, qui parut ensuite est, sous forme de dialogue, un chaleureux plaidoyer, en faveur du rôle patriotique de la femme. *A l'Œuvre et à l'Epreuve*, parue en 1891, mérita la faveur de la princesse Czarthoriska (Marguerite d'Orléans), et fut traduit en anglais aux Etats-Unis. Enfin, mentionnons *Un Oublié*, épisode de la fondation de Montréal, dont la publication est incessante.

Le style de Laure Conan est sobre, impeccable de forme, d'une élégance toute française. Sa pensée est originale, sa phrase est concise ; elle sait exprimer ses idées avec un incomparable bonheur d'expression, et un charme pénétrant. Un mot, une tournure de phrase, un simple trait descriptif ont, sous sa plume le don de remuer le cœur jusque dans ses fibres les plus intimes et de l'émouvoir délicieusement. Un de nos hommes de lettres, M. l'abbé Casgrain, a surnommé Laure Conan, l'*Eugénie de Guérin* canadienne. Ce titre élogieux vaut toutes les louanges.

Mme Dandurand, née Joséphine Marchand, est une autre de nos femmes de lettres distinguée. Fille d'un fin lettré,—M. Félix-Gabriel Marchand, en ce moment premier ministre de la province de Québec,—Mme Dandurand débuta par des articles remarqués dans *le Franco-Canadien*, de Saint-Jean, journal fondé par son père et M. Ch Laberge. Elle avait alors dix-sept ans. Puis, elle écrivit simultanément dans *l'Opinion Publique*, *le Journal du Dimanche*,

le Canada Artistique, *l'Electeur*, et *la Patrie* qui sollicitèrent cette précieuse collaboration. En 1890 parurent les *Contes de Noël*, recueil de récits frais et gracieux qui feront les délices de nos heures de lecture. Elle fonda *le Coin du Feu* en 1892. Cette revue féminine,—la première du genre parue au Canada,—reçut dès son apparition la faveur du public et sut la conserver tout le temps de sa publication. Mme Dandurand en fit presque seule les frais de rédaction : chroniques, critiques littéraires, études de mœurs, bibliographie, etc., elle y pratiqua tous les genres avec une plume alerte et expressive. Mme Dandurand a inauguré dans *le Coin du Feu* le plébiscite littéraire, qui fut honoré du concours de personnages, tels que MM. Paul Bourget, Jules Simon, J.-I. Tarte, F.-G. Marchand, sir Wilfrid Laurier, sir Adolphe Chapleau, M. le juge Routhier et autres personnages de marque. Fondé dans l'intérêt des familles et surtout dans le but d'inspirer à la jeunesse canadienne-française, la dignité, le respect d'elle-même et le goût de la culture intellectuelle, ce magazine vécut quatre ans. Il disparut parce que sa fondatrice ne pouvait suffire à l'accomplissement d'autres devoirs toujours croissants.

En 1894, à une séance du Conseil national des Femmes, tenue à Ottawa, et dont Mme Dandurand était alors la vice-présidente : elle prononça sur l'union et la concorde qui doivent régner entre les deux races, un discours qui a été cité dans la chambre des Communes, de même qu'un article sur les institutrices mérita l'honneur de fournir à un orateur du conseil législatif de Québec de puissants arguments en faveur de cette classe de femmes si méritantes et suffisamment appréciée de notre société. Mme Dandurand a publié, en 1896, trois saynètes : *Rancune*, *la Carte postale* et *Ce que pensent les Fleurs* qui ont déjà essuyé les feux de la rampe, où on les a saluées avec de vifs applaudissements.

Au mois de mars 1898, notre éminente collègue a été promue au grade d'officier d'Académie par le gouvernement français, pour la situation distinguée qu'elle s'est faite dans les lettres françaises et pour les efforts patriotiques en faveur de la diffusion de la bonne littérature au Canada. Elle y a effectivement contribué, en effet, par l'œuvre des Livres gratuits qu'elle a fondée, il y a deux ans, au profit de la classe ouvrière et des personnes pauvres de la campagne, privées dans leur isolement du secours de lectures instructives ou récréatives. Cette œuvre se développe et prospère tous les jours.

Dans son livre, *Nouvelle-France et Nouvelle-Angleterre*, Mme Th. Bentzon rend un sincère hommage aux talents de Laure Conan et de Mme Dandurand. Dans l'allusion que fait encore Mme Bentzon à "la fille d'un jurisconsulte, composant un cours de droit élémentaire pour aider les femmes à bien mener leurs affaires et celles de leurs enfants", les Montréalaises ont reconnu une concitoyenne, Mme Henri Gérin-Lajoie, née Marie Lacoste. L'auteur de ce traité, que l'on trouvera bientôt, j'espère, dans toutes, nos maisons d'éducation, s'occupe surtout de littérature sérieuse. Dans les articles sociologiques qu'elle a écrits dans *le Coin du Feu* sur des questions d'intérêt féminin, on a plaisir à relever des qualités sérieuses et solides, qui s'exercent avec une grande aisance, dans des problèmes qui n'ont pas l'habitude de solliciter l'attention des femmes.

Citons aussi dans l'histoire des lettres féminines, une brochure intitulée : *un Terrible Secret*, qui, par son peu d'étendue tient plutôt de la nouvelle que du roman. Son auteur, Mlle Adèle Bibaud, fille de l'historien Maxime Bibaud, a de plus collaboré à plusieurs journaux de Montréal.

La poésie, cette fleur de rare et delicate beauté, a aussi germé sur notre sol. Nos femmes-poètes forment, en vérité, le petit nombre des élues, mais leur valeur est assez reconnue pour qu'on les signale.

Saluons Mme Duval-Thibault (née Anne-Marie Duval), une compatriote maintenant fixée aux Etats-Unis, qui a publié en 1892 un gracieux recueil—*Fleurs de Printemps*—dont M. Benjamin Sulte a dit : "La variété des coupes du vers, des stances, des couplets, des strophes y est remarquable, signe d'un talent fécond et qui a des ressources. Chaque cri du cœur a son intonation particulière, comme un instrument touché par l'artiste invisible, Mme Duval-Thibault fait résonner le vers et charme votre entendement". Longtemps encore, nous le souhaitons, la muse de cette gracieuse femme continuera de réchauffer notre cœur et de captiver notre esprit.

Mlle Marie Beaupré, plus jeune, est une autre poète d'excellent mérite ; les pièces qu'elle a signées sont assez nombreuses pour démontrer amplement le charme et la souplesse de son talent. Ses vers sont doux, harmonieux, pleins d'inspiration. Le sentiment et la pensée respirent la vie et leur expression unit la grâce à la simplicité. Une de ses compositions, *Souvenir de 15 ans*, lue par le poète lauréat, M. Louis Fréchette, devant la société Royale, lui a

mérité une mention élogieuse dans le compte rendu des délibérations de cette assemblée de lettrés. L'extrême jeunesse du poète,—elle avait alors seize ans,—ajoutait à la valeur de ce précoce essai.

Parmi les poésies, déjà parues, de Mlle Beaupré, mentionnons *Lorenzo* (élégie) *La Première Communiante*, *Moncklands*, qui ont attiré à leur auteur, entre autres suffrages honorables, les encouragements de M. L'abbé Guillemet, savant professeur de sciences naturelles au Séminaire d'Issy et occupant une chaire à l'Institut catholique de Paris. A propos de l'une de ses productions, *le Brin d'Herbe*, voici ce qu'écrivait M. Guillemet : "J'aime beaucoup *le Brin d'Herbe*, parce qu'il est d'un sentiment délicat et original, d'une facture souple et harmonieuse, d'un style simple, coulant et naturel. . . . Le poète a des pensées et des sentiments qui méritent d'être traduits et transmis aux autres. Il y réussit très bien. . . ." La jeunesse du poète nous permet de compter sur de nombreuses inspirations que l'avenir fera éclore sous sa plume élégante et fine.

Les femmes canadiennes ont encore essayé leurs talents dans le journalisme, et quelques-unes même s'y sont crée une carrière rémunératrice. Les principaux journaux de langue française ont maintenant chacun sa collaboratrice régulière qui rédige, une fois la semaine une page exclusivement consacrée au choses féminines ; causeries, chroniques, nouvelles, recettes, à l'intention de la ménagère modèle, tout ce qui peut, en un mot, intéresser et récréer le sexe féminin, se partagent ces colonnes. Parmi ces femmes-journalistes, notons, à Montréal : "Colette" au *Journal* ; "Gaétane de Montreuil", à *la Presse*; "Françoise", à *la Patrie*; et "Madeleine" au *Temps*, d'Ottawa.

Une revue, *le Monde Illustré*, qui fait profession d'encourager surtout les jeunes écrivains compte un essaim de collaboratrices, dont la personnalité se dissimule sous des pseudonymes aimables de fleurs et d'oiseaux. La plupart de ces écrits décèlent beaucoup de facilité, d'aisance et de naturel, et, qui sait, si leurs auteurs ne signeront pas un jour des œuvres de brillante valeur, quand leur talent plus mûr, aura atteint son plein développement.

Oui, ayons foi dans l'avenir de la littérature féminine au Canada !

La liste de nos femmes de lettres est courte, mais notre pays est jeune encore, ne l'oublions pas, et qui peut dire les pages glorieuses qu'il est réservé aux historienes de l'avenir d'ajouter à nos annales nationales ?

FRANÇOISE.

ŒUVRES LITTÉRAIRES.

RELEVÉ PAR MME THOMAS AHEARN.

POÉSIE, ROMAN, HISTOIRE, BIOGRAPHIE, ETC.

La liste suivante contient les noms des femmes qui ont contribué dans une grande mesure à enrichir la littérature canadienne. Depuis les premiers jours de la colonie, depuis la dévouée Marie Guyart de l'Incarnation, qui dans ses lettres, à ses parents en France, racontait l'histoire de son pays d'adoption ; depuis cette femme d'officier qui dédiait son premier roman à sir Guy Carleton, gouverneur du Canada, jusqu'aux femmes éditeurs, journalistes, poètes et romancières de l'époque actuelle, les femmes canadiennes ont ajouté à la littérature de leur époque, des œuvres très méritoires. Nous nous bornons à donner ici les noms des écrivains dont la vie et œuvres ont été le sujet des essais précédents.



POÉSIE.

APPLETON, LYDIA ANN, de Whitechurch (Ontario).
Miscellaneous Poems, Toronto, 1850.

ALMON, SOPHIE M., de Halifax (Nouvelle-Ecosse). Epousa H. A. Hensley de New-York.
Poems, Halifax, 1889.
A Woman's Love Letters, 1895.

ADAMS, MARY ELECTA, née au Nouveau-Brunswick. Mourut à Toronto en 1898.
From Distant Shores, Toronto, 1898.

ALDEN MARGARET H., née dans le comté de Simcoe (Ontario). Elle demeure actuellement à Saginaw (Michigan), Etats-Unis.
Christmas Poems (2 volumes).

ARDAGH, ALICE MAUDE (Espérance).

BALDWYN, AUGUSTA, de Saint-Jean (Québec).
Poems, Montréal, 1859.

BEAUPRÉ, MLLE MARIE.
Souvenir de Seize Ans ;
Lorenzo ;
La Première Communion ;
Monklands ;
Le Brin d'Herbe.

BLENNERHASSET, MME. Elle était la femme de Harman Blennerhasset, compagnon d'école du duc de Richmond, gouverneur du Canada. Mourut à New-York en 1842.
The Widow of the Rock and other Poems, Montréal, 1824.

BLEWETT, MME JEAN, demeure à Blenheim (Ontario). Auteur d'un roman intitulé : *Out of the Depths*. Collabore à plusieurs brochures et journaux.
Heart Songs, Toronto, 1897.

EIEND, CATHERINE ELEANOR.
Poems.

BURNS, MRS. ELIZABETH KOLLIT, a publié une brochure de poésies canadiennes, 1900.

CAMPBELL, M. B.
Posthumous Poems. Woodstock (Nouveau-Brunswick), 1868.

CLARKE, MRS. W. M., de Toronto.
The New Song and other Poems, Toronto, 1883.

CLARKE, KATHLEEN.
Lyrical Echoes, Toronto, 1899.

CRAWFORD, ISABELLA VALANCY, fille de feu S. Crawford, médecin de Peterborough (Ontario), mourut subitement à Toronto, en 1887.
Old Spook's Pass ;
Malcolm's Katie, etc., Toronto, 1884.

CRAWFORD, MRS. JOHN.
Song of All Seasons. Toronto, 1890.

CURZON, MME SARAH ANN (S.A.C.) née en Angleterre. Vint au Canada avec son mari. Ecrivit en prose et en vers pour les magazines et les journaux. Mourut à Toronto en 1898.
Laura Secord, the Heroine of 1812, Toronto, 1887.

CURRIE, MRS. MARGARET GILL, de Fredericton (Nouveau-Brunswick).
Gabriel West. Fredericton (Nouveau-Brunswick), 1886.
John St. John, 1897.
Anna Gray, 1897.

CUSHING, MME E. L. auteur et journaliste de Montréal.
Esther, A Dramatic Poem, Montréal.

COGHILL, MRS. H. (Annie E. Walker).
Oak and Maple, English and Canadian Poems, London, 1890.

DUNN, MRS. C. A.
Fugitive Pieces, Woodstock, 1867.

DUVAL, ANNA-MARIE (Mme Thibault).
Fleurs du Printemps, 1892.

ELMORE, BLANCHE, de Toronto, mais d'origine anglaise. Aveugle de naissance.
Poems (2 volumes), Toronto, 1896.

FLECK, VEUVE, de New-Glasgow, dont le mari mourut du choléra.
Poems on Various Subjects, Montréal, 1833.

FLEMING, MRS. ANNA CUTHBERT, écossaise de naissance. Demeure à Montréal.
Home, A Poem ; 1815.
A Year in Canada, 1819.

FUNNELL, ROSELLE V., docteur en médecine, demeure à Ottawa, et exerce la médecine.
A Jubilee Offering, Ottawa, 1897.

GILBERT, SOPHIA V.
Wayside Echoes, Toronto, 1894.

GRANT, MRS. J. P.
Stray Leaves, Montréal, 1865.

GRAHAM, MRS.. E. JEFFERS.
Etchings from a Parsonage Verandah, Toronto, 1895.

GOING, MISS.
With the Wild Flower; 1894;
Field, Forest and Wayside, 1899.

HAIGHT, JENNIE E., quelques-uns de ses poèmes parurent dans les *Sélections* de Dewart.

HAYWARD, MRS. ALFRED, de Port Hope (Ontario).
The Battles of the Crimea and other Poems, Port Hope, 1855.

HAYES, MISS KATE, de Regina, Territoires du Nord-Ouest.
Rough Ben, et des chansons.

HAZELWOOD, HETTY.
A Garland Gathered at Noon, Toronto, 1871.

HERBERT, MARY E. ET SARAH. Deux sœurs qui demeuraient à Halifax en 1857.
The Eolian Harp and other Stories, Halifax, 1857.
Flowers by the Wayside, Halifax, 1868.

HUNT, MRS. STERRY (Claude Berwick).
Studies for Poems, 1877.

IZARD, MRS. E. H., de Newmarket (Ontario).

JACK, MRS. ANNE L. (Loyal Janet), de Châteauguay (Québec). Collabore à diverses revues périodiques, par des poèmes, des histoires et des articles sur l'horticulture dignes d'être mentionnés.
Belated Violets.

JOHNSON, MISS. HELEN M. Un écrivain de promesse, née à Magog (Québec), en 1835, où elle mourut, en 1863, après une longue et dure maladie.
Canadian Wild Flowers, (Avec portrait et biographie) 1864.

JOHNSON, E. PAULINE (Tekahionwake). Fille d'un chef de la tribu des Mohawks, demeure à Brantford (Ontario), Décrit surtout les mœurs indiennes et collabore beaucoup à des revues périodiques, canadiennes et américaines.
The White Wampum, London et Toronto, 1895.

JENNINGS, CLOTILDA (Maude et Mileta). Née à la Nouvelle-Ecosse, mourut à Montréal en 1895, où elle demeura vingt ans.
Linden Rhymes, Halifax, 1854;
The White Rose of Acadia, 1855;
North Mountain, 1883.

JERDON, GERTRUDE (Mrs. Waller), de Montréal, auteur de *Keyhole Country, etc.*
Flowering Thorns, London, 1886.

JOUSSAYE, MARIE, de London et Belleville (Ontario).
Songs that Quinté Sang, Belleville, 1895.

JARVIS, MRS. EDGAR

KNIGHT, DOROTHY, de Lancaster (Ontario). Elle n'avait que onze ans quand parut son premier volume de poésies en 1892.
Echoes from the Thousand Islands, Brockville, 1892.
Visions of the Season

LAWSON, MRS. W. (Mary Jane Katzman). Née à Preston (Nouvelle-Ecosse). Mourut à Halifax. Etait parente de Prescott, l'historien. Elle écrivit pour plusieurs revues périodiques et publia le *Monthly Magazine* de Halifax en 1890.
Frankincense and Myrrh, Halifax, 1893.

LEFEBVRE, MME LILY ALICE (Fleurange), épouse de J. Lefebvre, médecin. Demeura d'abord à Brockville (Ontario), est maintenant à Vancouver. Elle écrivit des vers pour la presse et gagna le prix de 100 dollars pour un poème sur le carnaval de Montréal, *The Italian Boy's Dream.*
The Lion's Gate and other Poems, Victoria, 1895.

LÉONARD, MRS. CARRIE, de London (Ontario).
Gems for the Home Circle, London, 1869

LOCKERBY, ELIZABETH N. Née à Charlottetown (Ile de Prince-Edouard).
The Wild Briar, Charlottetown, 1866.

MCCOLL, MARY J., fille de Evan McColl, poète. Née en 1847, elle vécut à Kingston jusqu'à son mariage ; en 1881, et épousa le professeur O. H. Schultze, Jersey City (New-Jersey).
Bide a Wee and other Poems, Toronto, 1882.

MCDOUGAL, MRS. (Nora) de White River (Ontario).
Verses and Rhymes by the Way, Pembroke, 1880.

MCLEOD, MRS. E. S., née à Edimbourg, Ecosse. Ecrivit en faveur de l'émigration au Canada. Epousa A. D. McLeod, Charlottetown (Ile de Prince-Edouard).
Carols of Canada, Charlottetown, 1893.

MACIVER, MARY A., de Ottawa (Ontario), Epousa en 1870, Carrol Ryan, de Montréal.
Poems, Ottawa, 1869.

MCLEAN, KATE SEYMOUR. Née à Fulton (New-York), vint au Canada en qualité d'institutrice, épousa Allan McLean, attaché au personnel de l'asile des aliénés, à Kingston (Ontario).
The Comingof the Princess and other Poems, Toronto, 1881

MACNIVEN, MRS. C. Née en 1823. Mourut à Ingersoll en 1865.
Aileen – A Poem, Ingersoll, 1865.

MCKINNELL, MRS. GEORGE, de Orillia, Ontario.
Couchiching Carols, Orillia, 1889.

MACMANUS, MISS EMILY JULIAN, de Bath, Ontario, possède le grade de licenciée ès lettres et sciences de l'université Queen's à Kingston. Auteur d'un roman *The Old, Old Story.*
Froney ;
A Prize Story, et autres historiettes ;
Gordon at Khartoum ;
Manitoba ;
Drifting ;
The Lady of Ponce de Léon, etc., Kingston.

MACPHERSON, KATE, Montréal. A mérité un prix pour la chanson nationale canadienne
Acanada, 1897.

MARHAM, ROSE.
Fallen Rose Leaves, Toronto.

MERRILL, MISS HELEN M. Née à Napanee (Ontario). Maintenant à Picton (Ontario). Auteur de plusiers poèmes detachés ; collabore en prose et en vers aux revues canadiennes.
Picturesque Prince Edward Island, Picton, 1892.

MORGAN, MISS MARY (Gowan Lea) Demeura dans les environs de Montréal jusqu'à l'année 1893, est maintenant à Devonshire, Angleterre. Son père était membre de la société bien connue de Morgan, Montréal.
Poems and Translations, Montréal, 1887 ;
Sonnets from Switzerland, 1896 ;
Marguerites, 1898.

MOUNTAIN, MRS. ANNIE.
A Wreath of Rue for Lent;
The Sacred Lake, Toronto, 1873.

MUCHALL, MARY ELIZABETH, de Lakefield (Ontario). Epousa T. W. Muchall en 1863. Mourut en 1892. Sa mère était Mrs. C. P. Traill une des sœurs Strickland.
The Bluebottle's Ball ;
The Stolen Skates ;
Step by Step, Toronto, 1876.

NORTON, MRS. MARY.
The Ministry of Flowers.

PAGE, RHODA ANNE (Mrs. Faulkner). Née à Hackney, Angleterre, en 1826. Vint au Canada à l'âge de six ans ; mariée en 1856, elle s'établit près de Rice Lake, où elle mourut en 1863.
Wild Notes from the Backwoods, Cobourg, 1850.

PALMER, LIZZIE E., épouse de Ambrose Palmer, Fredericton (Nouveau-Brunswick).
Selected Poems, Fredericton, 1889.

PANET, AMÉLIE, née à Québec en 1789. Elle écrivit des poésies.

PARKINSON, MISS AMY, de Toronto. Elle vint de Liverpool, Angleterre, alors qu'elle était très jeune.
Love Through All, Toronto, 1893.

PORTER, MISS. JANE, de Toronto
Poems, Toronto, 1879.

PRESCOTT, HENRIETTA.
Poems written in Newfoundland, London, 1839,

PRINCE, S. O. (Mrs. S. O. Davis).
Poems, Toronto, 1890.

READ, MRS. JANE B., de Brantford (Ontario). Veuve de feu Rev. Samuel Read.
Poems on Moral and Religious Subjects, Brantford, 1872 ;
Poems for Young People, Brantford, 1878.

ROBERTS, J. ELIZABETH GOSTWYCKE (Mrs. McDonald). Née à Westcock (Nouveau-Brunswick), est la sœur de C. G. D. Roberts, poète. Demeure maintenant à Fredericton (Nouveau-Brunswick). Elle écrit des poèmes et des histoires pour divers magazines.

ROGERSON, MRS. ISABELLA WHITEFORD, de St. Jean de Terreneuve.
The Victorian Triumph and other Poems, Toronto, 1898.

ROOD, MRS. LILLIAN (Louis Lloyd), collaboratrice au *Weekly Pall Mall Gazette, Times, London World, St. James Gazette and Galignani's Magazine.*

RUSSELL, EUPHÉMIA. Perdit la vue alors qu'elle était étudiante à l'école normale de Toronto.
Poems, Toronto, 1869.

SAWTELL, MRS. M. ETHELIND.
The Mourner's Tribute, Montréal, 1840.

SIMSON, LETITIA F.
Flowers of the Year and other poems, St. John (Nouveau-Brunswick), 1869.

SKIMINGS, ELOISE A. de Goderich (Ontario).
Golden Leaves, Goderich, 1890.

SMITH, MARY BARRY, de St. John (Nouveau-Brunswick).
Jubilee Poem, St. John, 1887.

SPENCER, AGNES (Mrs. H. H. Spencer) de Brooklin (Ontario).
The Log's Lament, 1898.

THAYERS, MRS. M. J.
A Wreath of Wild Flowers, Toronto, 1877 ;
Buds and Blossoms, 1899.

WETHERALL MISS. A. ETHELWYN, *Bel Thistelwaite* du *Globe* de Toronto. Elle écrivit *The Algonquin Maiden*, en collaboration avec G. M. Adams. Elle écrit en vers et en prose dans différentes revues périodiques.
The House of the Trees and other poems, Boston, New-York et Toronto, 1895.

WILKINS, MISS HARRIET ANNIE (Harriet Annie), de Hamilton (Ontario).
The Holly Branch, Hamilton, 1851 ;
The Acacia, Hamilton, 1860 ;
Autumn Leaves, 1869 ;
Wayside Flowers, 1876 ;
Victor Roy, *A Masonic Poem*, 1882.

WILLARD, MRS. F. J.
A Life Idyll, Hamilton, 1869.

VEAL MISS A. A.
Grains of Truth, Montréal, 1860.

YULE, MRS. J. C. (P.S.V.) de Ingersoll (Ontario). Mourut en 1897.
Poems of the Heart and Home, Toronto, 1881.

ROMAN

ALMA, MAUD.
Isabel Leicester, A Romance, Hamilton (Ontario), 1874.

ANGERS, MLLE F. (Laure Conan). Demeure à la Malbaie (Québec).
Angéline de Montbrun, 1884 ;
Si les Canadiennes le Voulaient, 1884 ;
A l'Œuvre et à l'Epreuve, 1884 et 1891 ;
Larme d'amour ;
Un Amour Vrai ;
Un Oublié.

BIBAUD, MLLE A.
Un Terrible secret.

BARRY, MISS KATE MADELINE. Née à Montréal ; a fait ses études à Ottawa où elle demeure ; elle a écrit des articles et des revues pour la presse de New-York ; publia son premier livre à l'âge de dix-sept ans.
Honor Edgeworth ;
The Doctor's Daughter.

BROOKE, MRS. FRANCIS, épouse du chapelain de la garnison de Québec quand sir Guy Carleton était gouverneur du Canada.
The History of Emily Montague, écrite à Québec et publiée à Londres, Angleterre, en 1784.

CONGER, JANET E.
A Daughter of St. Peter's, Montréal, 1889.

CHARLTON, MARGARET RIDLEY. Demeure à Montréal. Son père, feu John Charlton, de Laprairie, était un descendant du célèbre évêque Ridley. Miss Charlton écrivit les premiers comptes de fées publiés au Canada.
A Wonder Web of Stories, 1892.
With Printless Feet,
In the Days of Sir Walter Raleigh, 1900.

COLFER, REBECCA B.
Stray Leaves from the Drama of Every-Day Life, 1878.

DICKSON, EMMA WELLS (Stanford Eveleth), de Truro (Nouvelle-Ecosse).
Miss Dexie.

DUNCAN, MISS SARA JEANNETTE (Mrs. Everart Coates)—née à Brantford, Ontario, demeure maintenent à Calcutta. Ecrivit sous le pseudonyme de *Garth Grafton* dans le *Globe* de Toronto et autres journaux. Mariée en 1891, elle a depuis écrit plusieurs contes anglo-indiens, etc.
A Social Departure, 1890 ;
An American Girl in London, 1891 ;
A Voyage of Consolation, 1891 ;
Vernon's Aunt, 1894.

DOUGALL, MISS LILY. Née a Montréal, fit ses études à New-York. Elle voyage beaucoup, et demeure la plus grand partie de l'année à Edimbourg, Ecosse.
Beggars All, 1891 ;
What Necessity Knows, 1893 ;
The Zeitgeist, 1896 ;
A Question of Fault ;
A Madonna of a Day ;
The Mormon Prophet.

DANDURAND, MME RAOUL (Josette) de Montréal, est la fille de l'honorable F.-G. Marchand, premier ministre de la province de Québec; elle a fait des essais de mérite et a publié une revue littéraire intitulée, *le Coin du Feu.*
Contes de Noel, 1889 ;
Une Rancune, }
La Carte Postale, } Trois comédies.
Le Langage des Fleurs, }

E. F., MISS.
Nothing Like Black and White, 1878.

FLEMING, MAY NAUD.
Norine's Revenge, Toronto, 1875.

FLITCHIE, AMELIA, de Halifax (Nouvelle-Ecosse).
Kerchiefs to Hunt Souls, Halifax.

FRÉCHETTE, MME ANNIE HOWELLS de Ottawa, est la sœur de W. D. Howells. Epousa le frère du lauréat canadien, Louis Fréchette.
Reuben Dale, 1873 ;
The Farm's Little People, 1894 ;
On Grandfather's Farm, 1897 ;
Summer Watering Places on the St. Lawrence.

FRASER, CHARLOTTE A.
Constance—A Lay of the Olden Time.

GWILT, FANNY.
Wanted—A House Keeper.

HARRIS, CARRIE J.
The Christmas Babies ;
Mr. Perkins of Nova Scotia ;
A Romantic Romance.

HARRISON, MRS. S. FRANCES (*Seranus*), de Rosedale, Toronto. Critique musicale, compose des chansons et collabore aux magazines anglais et américains. Auteur de *Down the River and other Poems*, et *Pine, Rose and Fleur de Lis*, Toronto, 1891 ;
Forest of Bourg Marie, 1896 ;
Crowded Out and Other Stories, 1897.

HAMMOND, Mrs. J. B. (Constance MacDonald).
The Unexpected Bride, 1895.

HENSHAW, Mrs. F. J. (Julian Durham), de Victoria, Colombie-britannique.
Hypnotized ;
The Experiment of Sir Hugh Galbraith.

HOLT, MISS.
Autobiographical Sketches of a Teacher's Life, 1875.

HAYES, MRS. K. T. (Mary Markwell).
Prairie Pot-Pourri, 1895.

LAUDER, MRS. M. E., de Toronto, est aussi une linguiste accomplie.
Evergreen Leaves, Toronto, 1877 ;
Legends and Tales of the Hantz Mountains, 1885 ;
At Last, A Novel, 1894.

LEAVITT, LYDIA.
Bohemian Society, Brockville, 1881.

LEPROHON, MME J. (Miss Rosana E. Mullins), née à Montréal où elle y fit ses études commença dès l'âge de 14 ans à écrire pour les magazines. Elle épousa, en 1851, Jean L. Leprohon, médecin connu et littérateur de Montréal ; un volume des œuvres poétiques de Mme Leprohon, fut publié après sa mort en 1879.
Le Manoir de Villerai, 1861 ;
Antoinette de Mirecourt, 1864 ;
Armand Durand, 1869.

LIZARS, KATHERINE ET ROBINA.
The Story of the Canada Company ;
The Humors of the Rebellion of 1837.

LOGAN, ANNIE ROBERTSON, (Mrs.) Née a St. John (Nouveau-Brunswick). Épouse de *Barry Dane*, de Montréal ; remplit avec succès, les fonctions de critique littéraire et de collaboratrice de la presse; elle écrit pour le *New York Nation* ; elle a écrit aussi *Story of Canada* (inédit).
Children of the Hearth.

LAUT, MISS. Demeure à Ottawa (Ontario). Vient de publier un roman.
The Kings of the North, 1899.

MACDONELL, MISS BLANCHE LUCILE. Demeure à Montréal mais est née, à Toronto, où elle fit ses études ; elle écrit pour les meilleurs magazines et aussi pour la presse religieuse.
The World's Great Altar Stairs ;
For Faith and King ;
Tales of the Soil ;
Diane de Ville Marie.

MACILWRAITH, MISS JANE NEWTON (Jean Forsyth). Née à Hamilton (Ontario), fille de Thomas MacIlwraith, ornithologiste, un écrivain de talent, à la plume facile ; ses historiettes et ses critiques ont également beaucoup de mérite.
The Making of Mary, London, 1895 ;
The Span o' Life, 1898 ;
A History of Canada for Children, London, 1899.

MACHAR, AGNES MAULE (*Fidelis*). Demeure à Kingston. Fille de feu Rév J. Machar, docteur en théologie de Kingston ; sa poésie est bien connue des lecteurs des magazines canadiens et américains.
Stories of New France ;
For King and Country ;
Lost and Won ;
Marjorie's Canadian Winter, 1892 ;
Roland Graeme : Knight, 1892 ;
The Heir of Fairwood Grange, 1895.

MASON, MRS. G. M.
Faces That Follow.

MOUNTCASTLE, MISS C. (Caris Sima), de Clinton (Ontario), où elle est née, elle est un artiste de talent aussi bien qu'auteur et journaliste, a écrit :
Mission of Love and Other Poems, Toronto, 1882,
A Mystery, 1886.

MERRITT, KATHERINE.
When George the Third Was King, Toronto, 1891

MCALISTER, LOTTIE L.
Clipped Wings, 1899.

MURRY, KATE.
The Guiding Angel, 1871.

MURRAY, MISS LOUISA, De Niagara (Ontario) ; mourut en 1895, écrivain de grand talent.
Merlin's Bower ;
The Cited Curate ;
The Settlers of Long Arrow ;
Fauna, or the Red Flower of Leafy Hollow ;
Margaret Kneller, Artist and Woman.

MOODIE, MRS. SUSANNA (Miss S. Strickland). Née et mariée en Angleterre. Elle vint au Canada avec son mari la même année que sa sœur, Mrs Trail. Demeure ordinairement à Peterboro. Elle était romancier, poète et historien ; écrivit *Enthusiasm and other Poems*, 1830. Mourut à Toronto en 1885.
A Matrimonial Speculation, 1854 ;
Mark Thurlstone, or the Two Brothers ;
Flora Lindsay, or Passages in an Eventful Life ;
Roughing it in the Bush ;
Life in the Clearings ;
Life in the Backwoods ;
Geoffrey Moncton.

NOEL, MRS. H. D.
Abbey of Rathmore and other Tales.

NOEL, MRS. J. V.
Dinah Blake's Revenge.

OGILVY, MISS MAUD, de Montréal. A écrit d'excellentes biographies de sir J. J. C. Abbott, autrefois premier ministre du Canada, et de lord Strathcona et Mount Royal.
Marie Gourdon ; A Romance of the Lower St Lawrence, 1890 ;
Bic Light House, 1891.

ROSS, MRS. ELLEN. Demeurait autrefois à Montréal.
Violet Keith ; An Autobiography ;
Legend of the Grand Gordons, 1868 ;
Legend of the Holy Stone.

ROTHWELL, ANNIE (Mrs. Christie).
Alice Gray, 1873 ;
Edged Tools, 1880 ;
Requital, 1886 ;
Loved I not Honour More, 1887

ROWE, LIZZIE.
An Old Woman's Story, 1886.

RODGERS, GRACE DEAN MCLEOD (Mrs). (Née à Liverpool, Nouvelle-Ecosse), Fit ses études à Halifax ; épousa en 1891, H. W. Rodgers, de Amherst, (Nouvelle-Ecosse).
Stories of the Land of Evangeline.

ROWELL, MRS. J. H.
Julia Campbell. 1876.

SADLIER, MRS. M. A., de Montréal. Publia les poèmes de Thomas D'Arcy McGee.
The Confederate Chieftains ;
Eleanor Preston ;
Con O'Regan ;
Stories of the Provinces, 1895 ;
The Blakes and Flannagans.

SADLIER, MISS ANNA T., de Montréal. A publié plusieurs volumes de biographies et d'historiettes, pour les enfants surtout.
The Story of Master Gerard.

SAUNDERS, MISS MARGARET MARSHALL. Née à Milton (Nouvelle-Ecosse). Elle est la fille du Rév. E. M. Saunders, docteur en théologie, et demeure à Halifax. Son œuvre la mieux connue est *Beautiful Joe*, pour laquelle ou lui décerna un prix, et qui fut traduite en langue japonaise, allemande et suédoise.
Beautiful Joe ;
The King in the Park ;
Rose à Charlitte ;
For the Other Boy's Sake, etc.

SAVIGNY, MME ANNIE GREGG, de Toronto. Elle écrit sur des sujets astronomiques pour la *Société Astrale* de Toronto.
A Heart Story of To-Day, 1886
A Romance of Toronto, 1888.

SHEARD, VIRNA.
Trevelyan's Little Daughters.

SKELTON, MRS.
Grace Morton, 1873.

TRAILL, MRS. CATHERINE PARR. Née en 1802. Vint au Canada avec son mari en 1832, et s'établit à Lakefield (Ontario), où elle continua à s'occuper d'œuvres littéraires jusqu'à sa mort, qui arriva au grand âge de 98 ans. Mrs. Trail a aussi mérité une mention spéciale comme naturaliste, et fut une collaboratrice appréciée des magazines anglais.
Backwoods of Canada, 1835 ;
The Female Emigrant's Guide ;
The Canadian Crusoes, A Tale of the Rice Lake Plains, 1854 ;
Lady Mary and Her Nurse, 1856 ;
Afar in the Forest, 1883 ;
Plant Life in Canada ;
Pearls and Pebbles : Notes by An Old Naturalist ;
Cot and Cradle, 1895.

YORK, MISS EVA ROSE.
Chaon Orr ; Portions of His Autobiography, 1896.

WOOD, JOANNA E.
Judith Moore, 1897 ;
The Untempered Wind ;
A *Daughter of Witches.*

YOUNG, CATHERINE A.
Stories of the Maple Land, 1898.

WATT, MRS. ALFRED J. (Madge Robertson), de la Colombie-britannique. Elle est un écrivain de mérite.
Janet's Love and Service.

WEAVER, MISS EMILY P.
My Lady Nell ;
The Rabbi's Sons ;
Prince Rupert's Namesake, Toronto ;
Soldiers of Liberty.

HISTOIRE, BIOGRAPHIE, ETC.

ALLOWAY, MRS. MARY WILSON.
Old Firesides of French Canada, Montréal, 1898.

BERRYMAN, L.
A Reverend Pilgrimage.

BLAINVILLE, FRANÇOISE CELORON DE. Naquit à Montréal en 1744, et mourut en 1809. Etait à la tête de la congrégation des sœurs Grises de Montréal. Ecrit des séries de lettres remarquables.

BOULTON, CONSTANCE.
On a Bicycle through Europe.

CARNOCHAN, MISS JANET, demeure à Niagara (Ontario). Est une collaboratrice appréciée de plusieurs revues périodiques. A aussi écrit un volume de poésie intitulé : *Fugitive Poems.* Présidente de la société Historique de Niagara.
Niagara, One Hundred Years Ago ;
Two Frontier Churches ;
Early Schools of Niagara, etc.

DAY, MRS. C. M.
History of the Eastern Townships.

EDGAR, MATILDA (Lady), demeure à Toronto. Veuve de feu sir James D. Edgar, président de la Chambre des Communes, et ancien président de la société Historique de Toronto, pour laquelle elle a écrit des œuvres littéraires remarquables.
Ten Years of Upper Canada in Peace and War, 1805—1815, Toronto, 1895.

FESSENDER, MRS. E. J. Promotrice de la *Fête de l'Empire* dans nos écoles. Membre Associée de la société Canadienne des Auteurs. Ancienne rédactrice de *Niagara Leaflet.* Elle écrit pour la presse sur des sujets d'actualité. Auteur de *Our Union Jack.*

FITZGIBBON, MISS MARY AGNES. Née à Belleville, (Ontario), et demeure à Toronto. A hérité des talents littéraires de sa grand'mère, qui était une des soeurs Strickland ; a publié aussi *A Trip to Manitoba* et *Home Work.* Elle écrit aussi pour divers magazines et journaux.
A Veteran of 1812, Toronto.

GRANT, MRS. M. FORSYTH.
Scenes from Hawaii, or Life in the Sandwich Islands.

JUCHEREAU, FRANÇOISE. A écrit *Histoire de l'Hôtel Dieu*, publié en 1751.

MACDONALD, SARAH AGNES, baronne d'Earnscliffe. A écrit une série d'articles pour le magazine Murray, intitulée : *By Car and Cow-catcher*, qui sont des résumés de son célèbre voyage sur le chemin de fer canadien du Pacifique dans lequel elle accompagna son illustre mari, sir John A. Macdonald, premier ministre du Canada. A écrit aussi *On a Canadian Salmon River*, et *On a Toboggan*, pour le même magazine, ainsi que de superbes articles pour le *Pall Mall Magazine*, le *Ladies' Home Journal* et le *Star* de Montréal.

MCNAUGHTON, MRS. MARGARET.
Overland to Cariboo.

NORRAOKOW, LA COMTESSE ELLA. Née à Toronto ; épousa à New York un Russe noble, le Comte Norraokow, collabora au magazine *Lippincott*, au *Cosmopolitan*, au *Harper's Monthly* et *Weekly*, et autres revues périodiques. A traduit des historiettes de Tolstoi.

RELIGIEUSES, LES URSULINES.
Lettres de la Mère de l'Incarnation ;
Histoire du Monastére des Ursulines depuis la fondation jusqu'à nos Jours. (4 vols.).

RELIGIEUSES, les Hospitalières ont célébré le 188e anniversaire de l'Hôpital général en publiant un livre intitulé :
Histoire du Monastère de Notre-Dame des Anges, 1881.

ROACH, MRS. HARRIET (maintenant Mrs. Boomer).
On Trek in the Transvaal, London, 1876.

ROY, MRS. JENNET.
Text-Book of Canadian History, Montréal, 1847.

SPRAGGE, MRS.
From Ontario to the Pacific.

La liste suivante contient les noms des femmes écrivains qui ont également contribué au développement de la littérature au Canada, mais dont les oeuvres ne peuvent être mentionnées ici :

Augusta Baldwin, Mrs. Chenie, Mrs. E. F. Ellet, Clare Everest, Helen Fairbairn, Rose Ferguson, Mrs. Giles, Jeanie Grey, Maud Kegan, May Austin Low, Martha Martin, Isabel McPherson, Mrs. McLachan, E. M. Nash, Kate B. Simpson, Mrs. J. G. Spooner, Ada M. Trotter, Helen Walker.

M. H. AHERN.

CHAPITRE VIII.

ARTS, METIERS, MUSIQUE, DRAME.

LES FEMMES DU CANADA DANS LE DEVELOPPEMENT DES ARTS.

On a dit avec vérité que l'histoire de l'origine et du développement du beau et des formes artistiques est partie intégrante de l'histoire de la civilisation. Dans l'évolution de chaque peuple particulier et dans ses efforts pour exprimer la beauté idéale au moyen des formes et des couleurs, on peut trouver une preuve convaincante du degré de perfection auquel il a atteint.



Un examen attentif de l'expression artistique chez un peuple quelconque nous fait voir qu'il a fallu des périodes progressives de différentes durées pour produire des résultats appréciables. Les grandes époques sont marquées par de grands succès dont il n'est pas toujours possible de retracer l'origine. Le génie peut former son propre milieu et devancer son siècle dans sa marche vers le but auquel il tend, mais c'est par le développement du grand nombre qu'on atteint à une sphère intellectuelle plus élevée et que se forment les nouveaux idéals. Dans l'accroissement progressif d'une nation, à mesure que se développe le sens de l'ordre, de la proportion, de la beauté, le sentiment artistique s'étend et trouve les moyens de s'exprimer efficacement.

Des cabanes de troncs d'arbres taillées dans la forêt par nos hardis pionniers, nous sommes arrivés, au Canada, à la période de la brique et de la pierre, aux constructions architecturales prétentieuses, ornées, embellies, d'après les différents styles anciens ou modernes, œuvres d'architectes et de constructeurs représentant autant d'idées différentes. A la vue de cette diversité on est porté à se demander : "Se peut-il que dans un nouveau pays, et dans de

nouvelles conditions, après tant de siècles d'exploitation, l'art puisse nous offrir quelque chose de nouveau, quelque chose qui ne soit pas une simple variation des sujets ou des genres passés?''

L'art est aussi susceptible de transformation que la pensée de l'homme qui l'inspire ; et certaines phases de la pensée moderne ont encore à trouver leur interprétation dans l'art contemporain.

La situation où se trouve une nation après son époque primitive est celle d'un élève qui apprend les idées conventionnelles et acquiert des connaissances techniques. Après cette période, la pensée latente de l'âge, se manifestera nécessairement en quelque nouvelle phase de l'art, comme il arrive pour la philosophie, la littérature et la politique. Le Canada est encore, en grande partie, en tutelle, pour ainsi dire ; cependant de nombreux indices font pressentir sur plusieurs points une prochaine et prompte émancipation. Quelques-unes des conditions les plus favorables aux arts n'existent pas encore au Canada, ou y existent depuis trop peu de temps pour que les résultats en puissent être appréciables.

L'histoire nous montre que les beaux-arts ont été florissants lorsque les nations ont été prospères. Les papes accordaient à Michel-Ange et à Raphaël une protection qui les rendait indépendants des nécessités de la vie et les laissait libres de se livrer entièrement à leurs puissantes inspirations. Les gouvernements de Florence, de Venise, de France, etc., commandaient les chefs d'œuvres des grands artistes ; de nos jours même, c'est dans les vieux centres de civilisation, la où la fortune accumulée a formé une classe cultivée et indépendante que l'on recueille les œuvres d'art dans les galeries publiques ou privées, que l'on encourage les artistes et que l'on fonde des écoles.

A l'époque du développement de l'âge d'or dans les arts, la femme était supposée y prendre peu de part, mais aujourd'hui, elle tient une large place dans presque chaque branche de travail et d'éducation.

La première manifestation de l'art au Canada se voit dans la poterie, différents objets d'argile, ouvrage des femmes indiennes. Le musée archéologique de Toronto en possède un grand nombre de spécimens de formes artistiques et de décoration excellente. Dans le tissage, la teinture, les ouvrages en rassade et autres, dans les métiers et les diverses industries domestiques, les femmes indiennes eurent des débuts dignes d'éloge et vraiment remarquables. Les pionnières du nouveau monde continuèrent et développèrent

ces industries jusqu'à ce que l'extension du commerce et les nouvelles inventions vinssent les priver de cette occupation. Il est très intéressant de suivre les ingénieuses devises et l'habileté de nos grand'mères et de nos bisaïeules dans la décoration et le bien-être de leur intérieur. Le cardage, le filage, la teinture et le tissage de ces étoffes dites " du pays ", si à la mode encore tout récemment, montrent un goût artistique inné, tant dans la couleur que dans le dessin.

Forcées d'abord par la nécessité de filer, de tisser et de teindre, ces ouvrières des premiers jours sentirent leur ambition s'augmenter à mesure que leurs ressources et leur bien-être s'accroissaient. Le tricotage, la broderie, la confection des tapis formaient une industrie importante ; et les beaux spécimens qui nous restent attestent que le sentiment artistique était déjà éveillé et vivace.

De temps à autre, dans les premiers jours de la colonie, il s'est trouvé quelques artistes primitifs qui représentaient à la plume et au crayon les scènes de défrichement, les vastes et riches pâturages, les lacs, les ruisseaux et les montagnes*

Des femmes telles que Mme Simcoe, épouse du gouverneur Simcoe, lady Alexander, lady Head et Mme Jamieson, firent, pendant leur séjour au Canada de nombreux croquis dont plusieurs sont aujourd'hui entre les mains de quelques familles de Toronto. Mme Paul Kane, dont feu sir Daniel Wilson a dit que son habileté dans l'usage du crayon et du pinceau égalait celle de son mari, travailla avec celui-ci à la préparation de la série de peintures qui se trouve à la bibliothèque du parlement à Ottawa, ainsi qu'à une centaine de tableaux représentant des scènes indiennes, des paysages, des portraits et des groupes, maintenant la propriété de l'honorable G. W. Allan, de Moss Park, Toronto. Mme Moodie, Mme Kane et Mme Hayward nous ont aussi laissé des esquisses au crayon et à l'aquarelle, représentant différents sites aux premiers jours de la colonisation.

Bien qu'à cette époque, les enfants des colons eussent peu de facilités d'apprendre le dessin et la peinture, les quelques œuvres des femmes des fonctionnaires publics ou d'autres résidents temporaires au Canada, y exercèrent une réelle influence, firent naître dans l'esprit du peuple le désir de s'instruire et l'engagèrent à saisir avidement toutes les occasions qui se présentèrent. Les couvents

---

* *The Old Regime in Canada.* Parkman, page 367.

furent les premières écoles où l'on enseigna les arts. Leurs professeurs d'occasion venaient de France ou d'Angleterre, restaient quelque temps au Canada et y laissaient des élèves qui à leur tour, devenaient professeurs.

Parmi les élèves d'un de ces maîtres fut Mme Maria Morris qui consacra son talent et sa vie au développement des arts. Elle eut une influence inestimable sur les développements progressifs des provinces maritimes. Elle avait été, vers 1830, avec lady Mary Fox et lady Colin Campbell, élève d'un artiste anglais établi à Halifax.

Il est évident qu'à ce moment là, il se produisit dans la Nouvelle-Ecosse un enthousiasme artistique dont l'effet se fait encore sentir aujourd'hui.

En 1840, Mme Maria Morris Millar publia, à Londres, Angleterre, la première série des *Fleurs sauvages canadiennes*, et peignit aussi une collection d'une trentaine d'assiettes ou plaques pour Sa Majesté la Reine, qui en accusa gracieusement réception.

Voici ce que dit un écrivain à son sujet : "Lorsqu'elle mourut, ses élèves étaient dispersées dans toutes les parties des provinces maritimes, et, comme plusieurs d'entre elles appartenaient à des familles de généraux et d'officiers en service actif, il s'en trouvait jusque dans les villes les plus éloignées de l'empire britannique. Dans la Nouvelle-Ecosse, elle est considérée avec raison comme l'inspiratrice du goût artistique, et son œuvre se poursuit actuellement dans au moins cinq collèges, une université et une école des arts."

Les arts se développèrent rapidement dans les couvents établis de si bonne heure dans la colonie. On y broda des ornements sacerdotaux, on y façonna de riches dentelles pour le service des autels et l'on y copia des peintures représentant les saints ou la Vierge, pour en orner les sanctuaires. Les religieuses ursulines excellaient surtout dans un genre délicat de broderie dit "travail sur l'écorce". C'était une sorte de peinture à l'aiguille toute originale et fort jolie faite avec les longs poils d'élan. Ces poils teints de riches couleurs remplacaient les teintes ordinaires de la soie et, pour le fond de cet ouvrage, on employait, au lieu des riches tissus de brocart et de velours, l'écorce extérieure du bouleau blanc ayant l'apparence d'un cuir très doux. Ces ouvrages étaient très admirés et fort recherchés des familles venues au Canada avec

une certaine fortune. Plus tard, la dorure pour la décoration des églises, des tabernacles, etc., devint pour les Ursulines une source considérable de profits. Les premières leçons de dessin au crayon et de peinture à l'huile, leur furent données, en 1820, par un artiste français, qu'un écossais remplaça en 1832. A partir de cette époque les principaux reliquaires et les autels du monastère furent décorés de peintures, œuvres d'habiles élèves ; et, depuis ce temps-là jusqu'à nos jours, de nombreux artistes sont sortis de ces couvents où ils avaient largement profité des labeurs de leurs prédécesseurs.

L'année 1867 vit le succès d'une Canadienne dont un écrivain a dit dans le *New Century* juin 1875 : "C'est le travail le plus remarquable qui ait jamais été tenté par une femme". L'artiste elle même disait : "Mes Fleurs sauvages du Canada, publiées à Montréal, en 1867, par M. John Lovell étaient mon premier travail de quelque importance. En 1865, je devins veuve, chargée d'une famille et n'ayant qu'un très modeste revenu. Ma tante, Mme C. P. Traill avait écrit un livre sur la flore canadienne ; et, cet ouvrage n'étant point illustré, nous unîmes nos efforts en collaboration. Mme Traill fournit le texte typographique des planches du livre, *Groupes de fleurs sauvages.* En cherchant à former une liste de souscripteurs afin de couvrir les frais d'impression, je promis que ce travail serait entièrement exécuté au Canada, mais je vis bientôt qu'il me serait impossible d'y trouver quelqu'un de compétent pour ce genre d'ouvrage et j'entrepris de le faire moi-même."

C'est ainsi que, sans se décourager, Mrs. Agnès FitzGibbon se mit elle-même à l'œuvre pour mener à bien le projet à l'exécution duquel elle s'était engagée. Ses connaissances se réduisaient à quelques leçons de peinture qu'elle avait reçues de Mme Hoppner Meyer, à ce qu'elle avait appris dans son enfance en regardant sa mère, Mrs. Moodie, peindre des fleurs à l'aquarelle, et enfin à quelques conseils que lui donna plus tard M. Hoppner Meyer sur l'emploi de la craie lithographique. Après quelques essais sur les fleurs sauvages qui croissaient en abondance autour de sa maison. Mrs. FitzGibbon commença à dessiner sur la pierre des groupes de fleurs, d'après nature. Ces fleurs furent imprimées par M. Fuller et elle les coloria elle-même. Avant que la première édition de cinq cents exemplaires fut complétée, ou en demanda une deuxième et une troisième. Elle inventa un poncis qu'elle expliqua plus tard à

l'une des plus anciennes maisons de publication de Londres, Angleterre, qui ne pouvait comprendre qu'un travail si bien exécuté laissât si peu de trace du poncis ou du pinceau. On peut se faire une idée de l'importance du travail en considérant que chaque planche passait en moyenne seize fois entre les mains de Mrs. Fitz-Gibbon soit pour l'application des couleurs, soit pour la correction des détails. Les trois premières éditions comptaient quinze mille planches. La seconde et la troisième furent imprimées à Montréal par la Burland Lithographing Company. En 1898, cent autres exemplaires numérotés et lithographiés furent publiés à Toronto par William Briggs ; et, comme pour les éditions précédentes, les fleurs furent coloriées à la main.

Dans les différentes maisons d'éducation qui se sont implantées au Canada il y a un demi-siècle, les travaux à l'aiguille, la broderie et les copies de dessins au crayon et de peintures à l'huile ont été enseignés comme art d'agrément. Il y a à peine une vingtaine d'années que les Canadiennes ont commencé à rechercher l'étude des arts et à sentir que l'art peut être pour une femme une vocation, une profession ou une carrière sérieuse. Les expositions provinciales et locales, industrielles et agricoles, qui furent inaugurés dans les centres importants, vers 1860, stimulèrent énergiquement les industries domestiques et les beaux-arts. On offrit des prix pour toutes sortes d'ouvrages, depuis la couverture de lit, sorte de mosaïque formée de mille pièces de différentes couleurs, courtes-pointes et produits du métier à tisser, jusqu'aux peintures, originales ou copies, représentant des sujets variés et pittoresques. La raison d'être de ces expositions annuelles a été de procurer aux habitants des campagnes l'occasion de se rencontrer et d'exposer, de comparer, d'acheter et de vendre tous les produits de leur domaine. Les Canadiennes rivalisent d'adresse dans les ouvrages au crochet, le tricot et le raccommodage. Les housses de fauteuils, les tapis de tables et de cheminées, les " catalognes " sorte de tapis de chiffons, etc., dénotent non seulement le désir du confortable, mais fournissent encore l'occasion de déployer un certain goût artistique dans la disposition des couleurs et le choix des dessins. Les fleurs de cire, les ouvrages de cheveux, de rassade, des représentations de scènes sérieuses ou comiques reproduites en laine, étalent le bon ou le mauvais goût de l'auteur, mais indiquent surtout l'amour inné chez les femmes de toutes conditions pour l'expression du sentiment artistique. Plusieurs parmi celles qui travaillent à ces ouvrages dom-

estique eussent été capables, en d'autres temps, en d'autres circonstances, de produire des tapisseries excellentes et des broderies compliquées.

C'est ainsi que s'éveilla l'intérêt artistique que vint encore fortifier et développer le grand événement de l'exposition centenaire de Philadelphie, en 1876. C'est là qu'il fut donné pour la première fois à un grand nombre de Canadiens d'admirer, non seulement les trésors artistiques de l'ancien monde, mais encore les résultats d'un siècle de progrès dans le nouveau monde. Quelques femmes canadiennes y avaient exposé des peintures à l'huile, des aquarelles, et des dessins peintures sur velours et des ornements sacerdotaux richement brodés.

En sa qualité de directeur de la section de l'éducation pour l'exposition centenaire, le ministre de l'instruction publique d'Ontario avait adressé aux écoles publiques une circulaire dans le but de former une collection de dessins exécutés par les élèves de ces écoles. On prétend que personne n'aurait pu dire au juste ce qu'un grand nombre de ces dessins ainsi réunis étaient supposés représenter. Le ministre vit alors la nécessité de faire au dessin une part plus importante dans le système d'éducation, on accorda une subvention à l'école des Arts d'Ontario, *Ontario School of Art*; et, en 1878 l'école des Arts de London fut établie. Le résultat des examens simultanés qui eurent lieu en 1883 fut aussi favorable aux femmes qu'aux hommes. La seconde année, le nombre de femmes qui obtinrent des diplômes fut le double de celui des hommes.

En 1883 l'enseignement du dessin devint obligatoire dans les écoles publiques d'Ontario, de sorte qu'aujourd'hui 500,000 élèves l'étudient. Bien que le système d'enseignement ne soit pas des plus satisfaisant et que l'instruction que l'on donne dans ces écoles reste bien imparfaite, on constate cependant un progrès marqué. En 1886, quatre écoles des arts et huit collèges pour les femmes prirent part à l'exposition coloniale de Londres, Angleterre. Les dix années écoulées entre ces deux grandes expositions font époque par les efforts tentés pour l'enseignement des arts en ce pays.

En 1872, la societé des Artistes d'Ontario avait été fondée, et en 1880, l'association des Arts de Montréal ouvrait ses portes. L'Académie royale canadienne fut aussi fondée en 1880, par son Excellence le marquis de Lorne, dans le but d'encourager le dessin appliqué à la peinture à la sculpture, à l'architecture, à la gravure et aux arts industriels. On décida que les femmes seraient admises comme membres, mais qu'elles ne seraient point obligées d'assister aux simples réunions d'affaires, et que leurs noms ne seraient point

entrés sur la liste d'admission au conseil de direction. Ainsi, leur droit n'était que nominal et elle ne s'en prévalurent jamais. On pensa aussi qu'il était nécessaire d'introduire dans les règlements une clause excluant les ouvrages à l'aiguille, les fleurs artificielles, les ornements en papier découpé, les articles en coquillages, les modèles en cire coloriée, ou tout autre ouvrage de même nature. Cela donne une juste idée du niveau général des femmes en matière d'art et de leurs travaux, il y a quelque vingt ans. Ce ne peut être d'ailleurs un sujet de surprise pour ceux qui se rappellent cette manie de décoration, laquelle s'abattit à cette époque sur ce pays et y régna si tyranniquement. Pendant près de dix ans, l'art décoratif fut en démence : tout était peint à la main, il n'y avait point de limites. On dit même que cette folie ne fut point entièrement l'apanage exclusif du Canada et qu'elle se fit sentir même en Angleterre et ailleurs. Les ouvrages domestiques d'autrefois firent place aux écharpes, bannières, écrans et miroirs peints de festons, de couronnes de fleurs, ou de figures, paysages, oiseaux, papillons et toutes espèces d'êtres ou de choses qui rampent ou grimpent. Les ustensiles de cuisine mêmes n'échappèrent, point à cette rage de tout décorer : les marmites, les casseroles, les rouleaux à pâtisserie, les tabourets employés dans la traite des vaches, tout était décoré, tout s'étalait au salon. Cette prodigieuse époque est cependant heureusement passée. Elle s'est dépensée en productions inutiles et elle a été suivie d'efforts sérieux sincères et constants de la part des femmes pour s'instruire, élargir leurs perceptions artistiques, épurer leur goût et diriger leurs efforts dans des voies plus dignes et plus nobles.

La folie décorative a été amenée tout naturellement par la transition naturelle de la situation nécessairement restreinte des pionniers à celle plus large et plus exigeante d'un peuple prospère aux aspirations toujours grandissantes. Elle a été suivie par une réaction tempérée qui indique une heureuse orientation du sentiment artistique et qui ne peut manquer de produire de bons résultats.

Le Canada offre aujourd'hui une somme plus grande d'avantages au point de vue de l'éducation artistique. Bon nombre de Canadiennes ont pu se faire admettre dans les grandes écoles de l'étranger, en Angleterre, en France et en Italie. Elle s'y sont distinguées et se sont mises en état de tenir une place honorable parmi les femmes des autres pays, aux grandes expositions universelles.

M. E. DIGNAM.

LES CANADIENNES ET LE DÉVELOPPEMENT DES ARTS.

Relevé par Mme Dignam.

I. ART.

ASSOCIATIONS, SOCIÉTÉS ET CLUBS POUR L'ENCOURAGEMENT DES ARTS, FONDÉS ET DIRIGÉS PAR DES FEMMES.

Association Artistique des Femmes du Canada—Fondée en 1890. Cette association fut reconnue par l'état en 1892.

Son but est d'encourager et d'élever l'art original au Canada en lui assurant la coopération des femmes artistes élèves ou amies des arts. Il existe déjà, dans divers centres du Canada, plusieurs succursales de cette association.

Il nous faudrait plus d'espace que nous n'en pouvons prendre ici pour énumérer tout ce que l'association a fait en faveur des arts, le point de vue auquel elle s'est placée, et l'émulation qu'elle a fait naître dans l'application du dessin aux divers travaux manuels et à l'industrie. Elle a inauguré, il y a quelque douze ans passés, des conférences sur les arts ; et ces conférences se donnent le plus souvent dans les écoles et les collèges de chaque province.

L'association a ouvert des ateliers où artistes et élèves trouvent toutes les facilités possibles de s'instruire et de se perfectionner. Elle fournit les modèles, organise des excursions pour l'étude du paysage d'après nature, des expositions fréquentes auxquelles prennent part les membres de l'association résidant à l'étranger, et où les œuvres des maîtres et des élèves peuvent trouver des acquéreurs. Plusieurs grandes expositions d'œuvres empruntées à différentes galeries publiques et privées ont été organisées avec succès, mettant ainsi en relief certains genres ou certaines époques artistiques. La plus considérable de ces expositions a été celle d'une riche collection de portraits, en 1899. Il y a aussi des concours fréquents pour l'encouragement du dessin. Le 22 février 1900, eut lieu, à Toronto, une très importante exposition de travaux de femmes ; vieilles dentelles, broderies, travail sur métaux, reliure, sculpture sur bois, poterie, cuir ouvragé, etc., produits de différentes époques et de différents pays. On peut ainsi juger du degré d'habileté auquel ont atteint les femmes canadiennes dans ces sortes d'ouvrages.

La chambre des communes et le sénat offrirent à la comtesse d'Aberdeen, à son départ du Canada, un magnifique service de table décoré de sujets historiques par les meilleurs peintres sur porcelaine du pays, sous la direction et avec le concours de l'association.

Le principal bureau de l'association se trouve à Toronto, Canada. La galerie et l'atelier sont situés dans le bâtiment de la Confederation Life Association.

Présidente, Mme Dignam, 284 rue Saint-George, Toronto.

SUCCURSALES :

Montréal—Présidente, Miss M. M. Phillips, 2278 rue Sainte-Catherine.

Hamilton—Présidente, Mme John Calder.

Brockville—Présidente, Miss Cochrane.

Saint-Thomas—Présidente, Miss Ermatinger.

Saint-John—Présidente, Mme George Murray, 2 Wellington Row.

Kingston—Présidente, Miss A. M. Machar, rue Sydenham.

Portage-la-Prairie—Présidente, Mme Weir.

Le Women's Art Club de London (Ontario).—Institué en janvier 1893. Il fut réorganisé en février 1894 sur les mêmes bases que l'association Artistique des Femmes du Canada et en devint une succursale jusqu'en 1896, époque à laquelle il reprit son indépendance. Actuellement connu sous le titre de *Women's Art Club*, il continue la même œuvre avec succès.—Présidente et fondatrice, Mme Charles Léonard.

Société des arts décoratifs de Montréal.—Fut organisée en avril 1879, et constituée au mois d'octobre de la même année.—Présidente, Mme W. F. Torrance.

INSTITUTIONS NATIONALES, PROVINCIALES FT LOCALES, OUVERTES AUX DEUX SEXES.

L'Académie Artistique Royale Canadienne.—Fondée en 1879 par le marquis de Lorne et la princesse Louise. La première réunion et l'élection du conseil d'administration eurent lieu en 1880. Au mois de juillet de la même année, l'académie reçut de sa très gracieuse Majesté, le nom sous lequel elle est connue aujourd'hui. Les femmes peuvent en devenir membres, mais elles n'ont aucune voix au conseil ni ne peuvent faire partie des différents comités. Une moyenne d'un quart ou d'un tiers des exposants annuels sont des femmes. En font partie, comme membres sociétaires : Miss Harriet

Ford, Miss Sarah Holden, Mrs. M. H. Reid, Miss Gertrude Spurr, Miss Laura Muntz. Miss Emma H. Windeat, Miss Sydney Tully Miss Margaret Houghton et Miss Florence Carlyle.

Société des Artistes d'Ontario.—Fut reconnue par l'Etat en 1872. Les femmes y sont admises en qualité de membres et d'exposantes. Le gouvernement lui accorda une subvention en 1875, et elle ouvrit une école des arts l'année suivante. Mme Schreiber, professeur de peinture à l'huile et les membres dont les noms suivent exposèrent à Chicago en 1893. Ce sont : Mlles Muntz, Spurr, S. S. Tully, Martin et Mme Reid.

Ligues artistiques scolaires.—Leur objet est multiple : améliorer l'architecture des écoles, fournir de bonnes copies ou reproductions des chefs d'œuvre pour l'usage des étudiants et pour la décoration artistique des salles de classe ; stimuler le bon goût dans l'art de construire, de décorer et de meubler les maisons ; encourager parmi les élèves des classes supérieures la formation de ligues artistiques pour l'étude des arts comme moyen de culture intellectuelle et une source de jouissances délicates, prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer le milieu artistique de l'enfance et éveiller chez tous un plus vif intérêt dans les arts. En 1898, à la suite d'une conférence à l'école Rosedale, un comité fut nommé pour aider de ses conseils les différentes ligues qui s'adresseraient à lui.

La Première ligue artistique au Canada, fut formée à Toronto lors de l'ouverture de l'école Rosedale, en 1896.

La Ligue artistique de l'école de la rue Huron, à Toronto, est de formation plus récente.

L'Association Artistique de Montréal.—Fondée en 1871. Les femmes y sont admises, peuvent y exposer leurs œuvres, et faire partie des différents comités pour la partie industrielle et décorative. Un grand nombre de dames en sont membres à vie et souscripteurs annuels. Les femmes sont admises dans toutes les écoles d'art patronnés par cette association.

La ligue Artistique de Hamilton a pour objet l'étude d'après nature. Miss Galbraith, Miss Palen et Miss Rose Baine sont des artistes de profession et font partie de la ligue.

L'Association Artistique pour les Femmes, à Wolfville, Nouvelle-Ecosse, se livre actuellement à l'étude de l'histoire de l'art. Les membres sont, pour la plupart, des artistes amateurs. Dans l'été, on y organise des excursions dans le but de rechercher des sujets d'esquisses. La secrétaire est Miss Mary L. Richardson.

ÉCOLES D'ART ET DE DESSIN, FONDÉES ET DIRIGÉES PAR DES FEMMES.

La Associated Artists' School of Art and Design, Toronto. Cette école d'art et de dessin des artistes associés fut instituée en 1884, par Miss Westmacott dans le but d'encourager l'éducation et les travaux artistiques. Miss Westmacott reçut son education artistique à New-York, au temps où les femmes commencèrent à entrevoir les vastes champs que l'art dans ses différentes formes offre à leur activité. Son cours fut organisé en vue de procurer une instruction complète et pratique en dessin industriel pour tapis, toiles cirées, vitraux, tapisserie, cotonnades et tissus imprimés, détails pour décoration intérieure, broderie, sculpture, modelage, bosselage, céramique, etc. En 1886, Mrs. Dignam y adjoignit des classes de dessin, de peinture et de modelage. L'école est parfaitement organisée et a produit d'excellents résultats dès le début.

Ecole des Arts et de Dessin appliqué, Montréal. Fut fondée en octobre 1883. Elle est dirigée par Miss Mary M. Phillips secondée par cinq professeurs et elle reçoit une moyenne de 75 élèves par année. Son but est de fournir aux élèves le moyen d'étudier l'art dans ses différentes applications industrielles, et d'encourager l'acquisition des connaissances dans les arts appliqués. L'école a exécuté nombre de dessins pour des architectes et des fabricants et a contribué puissamment à développer et a généraliser l'étude du dessin chez les femmes.

Première ecole Technique d'Ottawa.—Fut fondée en 1898 par Miss A. M. Living, d'Ottawa, dans le but de procurer une éducation artistique complète et pratique, aux personnes des deux sexes désireuses d'adapter leur travail aux besoins des manufacturiers, des architectes et des constructeurs de machines, ou à celles qui désirent étudier l'art de l'illustration dont le développement est si rapide de nos jours.

Ecole des Arts de Pictou, Nouvelle-Ecosse.—Dirigée par Miss Mary Munroe et Miss Jean Munroe, toutes deux diplômées de l'école des Arts de Liverpool, Angleterre. Les différents sujets suivants y sont enseignés : nature morte, dessin d'après l'antique et d'après nature, paysage, portrait et peinture sur porcelaine.

ÉCOLES D'ART ÉTABLIES PAR LE GOUVERNEMENT.

Le gouvernement a établi des écoles d'art à Brockville, à Hamilton, à Kingston, à London, à Saint-Thomas et à Toronto. Les classes sont ouvertes pendant la journée et le soir. Le dessin mécanique et le dessin industriel y sont enseignés aussi bien que les

beaux-arts. Le gouvernement a institué des examens et confère des diplômes à ceux qui les subissent avec succès. Cette branche d'éducation publique fut inaugurée en 1882.

Ecole centrale d'Art et de Dessin industriel de l'Ontario, Toronto. Affiliée à la société des Artistes de l'Ontario. Le nombre des étudiants inscrits en 1899 était de 165, dont 55 femmes. On fait, dans cette école des cours élémentaires et des cours supérieurs de dessin et de peinture ainsi qu'un cours d'art mécanique et d'art industriel. Miss L. Beresford Tully, élève de l'école des Arts de South Kensington, y enseigne, la sculpture sur bois et le gaufrage sur cuir.

Ecole des Arts de Hamilton.—Il y a eu 122 hommes et 76 femmes inscrits dans cette école, en 1898. Miss Muntz y enseigne le dessin d'après nature.

Ecole des Arts de Kingston.—Mlles H. et A. Wrenshall y enseignent la peinture sur porcelaine et la miniature. Miss L. Saunders et Miss E. Fraser sont des artistes de profession.

Ecole des Arts de London.—Aucun renseignement ne nous est parvenu.

Ecole des Arts de Saint-Thomas.—Une dame y enseigne et l'école compte 36 élèves.

Conseil des Arts et Manufactures de la province de Québec.—On y enseigne le dessin appliqué à l'industrie. Les cours y sont gratuits et l'instruction s'y donne tout à la fois en anglais et en français. Il y a aussi pour les femmes des classes de coupe et de montage de robes.

Ecole Victoria d'art et de dessin, Halifax (Nouvelle-Ecosse). Fut fondée en 1887, en commémoration du jubilé de Sa Majesté la reine Victoria. Plusieurs dames furent choisies comme membre du comité de direction, et quelques autres y enseignent.

ÉCOLES ET COLLÈGES OÙ L'ON ENSEIGNE LES ARTS.

Collège Moulton, Toronto. Dépendance de l'université McMaster. Les ateliers d'art du collège Moulton furent organisés par Mme Dignam, en 1889. L'école des Arts des artistes associés fut annexée, en 1890, à la section artistique dont Mme Dignam est la directrice. Chaque année, de 90 à 100 élèves s'y inscrivent et s'y préparent à l'admission aux écoles artistiques de Paris, de Londres et de New-York où plusieurs se distinguent et obtiennent un réel succès.

Collège presbytérien des dames, Toronto. Le cours des arts y est confié à Miss May Martin, fille du directeur. On y enseigne le dessin d'après modèle et la peinture sur porcelaine.

Collège Sainte-Marguerite, Toronto. Fondé en 1898. Miss Laura Muntz y enseigne le dessin et la peinture à l'huile ; Miss Harrison, la peinture sur porcelaine ; Mme A. R. Williams, la sculpture sur bois.

Havergal Hall, Toronto. Fondé en 1887. On a ouvert dans le nouveau bâtiment un splendide et vaste atelier, où enseigne un artiste éminent secondé par Miss Nainby qui possède un diplôme de South Kensington.

Rolleston House, Toronto. Classes d'art académique dirigées par Mme Dignam ; dessin, modelage et peinture, d'après la bosse et d'après nature.

Glen Mawr, Toronto. Miss Windeat, de l'académie royale canadienne, y dirige les classes d'art qui sont surtout élémentaires. Les élèves peuvent cependant y être préparés aux examens d'art du gouvernement.

Abbaye de Lorette, Toronto. Les sœurs de cet ordre y enseignent le dessin, la peinture à l'huile, l'aquarelle, et la peinture sur porcelaine. Les élèves y sont aussi préparés aux examens d'art du gouvernement. Les sœurs enseignent les mêmes branches artistiques à Niagara et à Toronto. Les travaux à l'aiguille y sont enseignés avec des résultats merveilleux.

Ecole Métropolitaine de musique, Toronto. Section des arts sous la direction de Miss Maud Smith. Le programme suivi est le même que celui des écoles provinciales d'art.

Ecole publiques de Toronto.—Miss Semple en est la surintendante et on y enseigne par la méthode Prang.

Alma College, Saint-Thomas, Ontario. Deux dames y enseignent le dessin et la peinture. Le cours régulier dure deux ans après lequel on peut obtenir un diplôme. Il y a aussi un cours complémentaire pour les élèves diplômées. Ce cours comprend l'étude du portrait et du paysage.

Collège Hellmuth, London, Ontario. Deux professeurs, Mlle Van den Broeck, diplômée à l'Exposition universelle de Lyon, et Miss A. M. Jones, assistante. Le cours couvre une période de trois ans. Le collège décerne des diplômes.

Harding Hall, London. La section des arts y a été organisée il y a deux ans, sous la direction de Mlle Van den Broeck.

Collège de jeunes filles d'Ontario, Whitby. Il y a deux dames assistantes dans la section des arts où l'on enseigne le dessin, la peinture à l'huile et la peinture sur porcelaine. On y prépare les élèves pour les examens des arts établis par le gouvernement.

Bishop Bethune College, Oshawa. On y enseigne le dessin et les travaux de l'aiguille.

Collège Albert, Belleville. Miss Emma Clark dirige la section des arts. On y enseigne les éléments du dessin, la peinture à l'huile et la peinture sur porcelaine.

Collège de jeunes filles de Brantford, Brantford. Mme W. F. Cockshutt y enseigne la sculpture sur bois.

Collegiate Institute, Brantford. Le dessin y est enseigné par Mlle Long, élève de l'institution Cooper, New-York.

Ecole Normale McGill, Montréal. Dans la section des arts, Miss Green. Classe avancée pour garçons et filles, une dame professeur, Mme Simister. On y enseigne le dessin pratique.

Ecoles Supérieures de Montréal.—Le dessin y est enseigné suivant la méthode Prang, par Miss James pour les garçons et par Mme Simister pour les filles.

Couvents du Sacré-Cœur.—Dessin, peinture à l'huile et peinture sur porcelaine, enseignés par les religieuses de l'ordre.

Couvents du Saint-Nom, à Hochelaga et rue de Lagauchetière. Dessin, peinture à l'huile, peinture sur porcelaine et broderie artistique, y compris les ornements sacerdotaux.

Couvent des Ursulines, Trois-Rivières.—Paysage, peinture à l'huile, fleurs et portrait enseignés par Mlles Bernadette Dufresne et Flora Bellefeuille.

Collège de jeunes filles de Mont-Allison et Musée des Beaux-Arts de Owens, Sackville.—Ouvert en mai 1895. Il y a deux dames professeurs dans l'école : Miss Ethel Ogden et Miss Bessie McLeod. La galerie compte 383 tableaux parmi lesquels des œuvres originales de Morland, Copley, sir Joshua Reynolds, Etty, sir Peter Lely, West, Elizabeth Thompson et autres artistes de l'école anglaise. On y admire aussi plusieurs œuvres de Poussin, Carlo Dolci, Rembrandt, Claude Vernet et Jean François Millet.

Church School pour jeunes filles, Windsor, Nouvelle-Ecosse.—Section des arts, Miss Shaner.

Collège Dalhousie, Aucun renseignement n'a été reçu.

Académie du comté de Halifax.—Miss Hill y dirige les cours artistiques.

Collège de jeunes filles de Halifax.—Une dame y enseigne en qualité d'assistante.

Séminaire Acadien, Wolfville (Nouvelle-Ecosse. Le cours est de quatre ans. On y décerne des diplômes. Il y a 36 élèves dans l'atelier et 26 y étudient l'histoire de l'art.

Ecoles publiques, Winnipeg—La méthode de Prang y est enseigné par Miss Patterson, élève du Pratt Institute de New York. Miss Patterson enseigne aussi le dessin aux instituteurs et institutrices qui suivent les cours de l'école Normale.

Ecole publique de Brandon, Manitoba.—On y enseigne le dessin.

Collège et Couvent, Brandon.—Une artiste de profession, Miss Sinclair, diplômée de l'école normale de Prang et de l'école des Arts d'Ontario. Mme et Miss Hardy y enseignent la broderie et la dentelle.

Femmes canadiennes qui se sont distinguées dans la profession artistique.

Bell, Miss Mary A. Association Artistique royale canadienne et association Artistique des Femmes du Canada. A étudié sa profession dans les écoles d'art au Canada, puis à New York, à Paris et à Londres. A exposé au Salon de Paris et à l'Académie royale de Londres, Angleterre.

Bannerman, Mrs., fille de l'honorable A. G. Jones, Halifax Nouvelle-Ecosse. Commença ses études à Halifax et les continua pendant deux à Paris, dans l'atelier de Krug; exposa au Salon de Paris en 1883. Elle se maria en 1885, et, depuis ce temps habite le Cornwall et les bords de la Tamise. Elle expose tous les ans à l'Académie royale. Son adresse est à Great Marlow, Bucks, England.

Berthon, Miss, Toronto. Fille d'un des premiers et des meilleurs portraitistes du Canada. Peint le portrait.

Carlyle, Miss Florence, de l'Académie royale canadienne et de l'association Artistique des Femmes du Canada. Etudia à Paris dans l'atelier de Julien et fut admise au Salon en 1893. Deux de ses tableaux eurent les honneurs de la cymaise en 1894. Exposa de nouveau en 1895. Fut élue membre de la société Royale canadienne en 1897. Est renommée pour les illustrations.

Chamberlain, Mrs. B. Elle a illustré, en chromolithographies l'ouvrage de Mrs. Traill, *Studies in Plant Life in Canada, or Gleanings from Forest, Lake and Plain.* Adresse : 94 rue Willcocks, Toronto.

Curran, Mrs. Margaret, fille de M. Richard Fuller, "Clairmount" Hamilton, Ontario. A étudié l'aquarelle avec Mr. William Smellie, président de la société des Aquarellistes ; s'est distinguée comme peintre de portraits militaires, entre autres ceux de lord Roberts de Kandahar, de lord Wolseley et de lord Chelmsford.

Cunard, Mrs. Fille de "Sam Slick" (Judge Haliburton), a exposé à la galerie des artistes britanniques à Londres, Angleterre.

De Bury, Mlle Jean Visart. Fille ainée du comte de Bury de Portland, Suivit d'abord l'académie Saint-Jean, puis l'institution Artistique de Owen, Nouveau-Brunswick. Plus tard, elle étudia cinq ans à Florence, Italie; reçut du ministre de l'Instruction publique à Rome, un diplôme de professeur de dessin dans les écoles techniques et dans les écoles normales du royaume d'Italie.

Dignam, Mrs. Mary Ella. Canadienne de naissance ; fit son éducation artistique à la *Art Students' League*, New-York, à Paris et en Hollande ; en dernier lieu, élève de Olivier Merçon et de R. Colin, à Paris. Se fit connaître d'abord comme peintre de portraits et de fleurs. Actuellement peint principalement le paysage et le plein-air. Se rend fréquemment en Hollande pour y chercher des sujets. Mrs. Dignam fut la fondatrice et est maintenant la présidente de l'association Artistique des Femmes du Canada. Elle a consacré une partie considérable de son temps à promouvoir parmi les femmes les études artistiques. C'est aussi grâce à ses efforts que se sont établies des relations entre les femmes du Canada et celles des autres pays, au sujet des arts. Elle a organisé plusieurs écoles d'art, et contribué à la formation de nombreuses ligues artistiques scolaires. Depuis 1882, elle expose à l'Académie royale canadienne et à l'Académie nationale de dessin à New York. Quelques-uns de ses tableaux figurèrent à l'Exposition coloniale de Londres, en 1886, et à l'Exposition universelle de Chicago, en 1893. Elle expose souvent à Londres et à Paris. Mrs. Dignam est membre de la société des auteurs canadiens et a écrit nombre d'ouvrages sur l'art et les méthodes artistiques.

Ford, Miss Harriett, Toronto. Etudia à Paris et en Italie, pendant plusieurs années ; réside maintenant en Angleterre. Expose au Salon de Paris. Spécialité : portraits et décorations murales.

Forbes, Mrs. Stanhope. Canadienne de naissance ; avant son mariage, Miss Elizabeth Armstrong de Kingston. Commença ses études artistiques au Canada et les continua à la Art Students' League. New-York. Epousa M. Stanhope Forbes, membre de l'académie des Arts, Londres Angleterre.

Machar, Miss Agnes Maude, Kingston. A organisé à Kingston une succursale de l'association Artistique des Femmes du Canada, et en est la présidente. A envoyé à l'exposition annuelle des croquis excellents de son délicieux domaine sur les bords du Saint-Laurent. Dessine elle-même les couvertures de ses livres.

Grey, Miss Ethel Wood, Québec. Fille du lieutenant-colonel Frost Grey. Portrait; excelle surtout dans la représentation des uniformes militaires.

Galbraith, Miss Clara E., de l'association Artistique des Femmes. Présidente de la succursale de cette association à Hamilton, membre de la ligue artistique de Hamilton et professeur dans les écoles d'art de Hamilton. Aquarelle et peinture sur porcelaine.

Houghton, Miss M. Membre de l'association Artistique des Femmes du Canada et de l'association Artistique royale canadienne. Portraitiste et paysagiste. A étudié à Paris, à Londres et en Hollande. Réside à l'étranger.

Hagarty, Miss Clara E. Membre de l'association Artistique de l'Ontario; 229 rue Simcoe, Toronto. Tête et portrait ; a étudié à Paris

Holden, Miss Sara. Membre de l'association Artistique royale canadienne et de l'association Artistique des Femmes du Canada. Peinture à l'huile, portrait et genre ; une des meilleures artistes canadiennes ; a étudié à Londres, à Paris et en Hollande. Réside temporairement à l'étranger.

Jephson, Lady Harriett Julia. Naquit à Québec en 1854 ; épousa en 1873 le capitaine sir Alfred Jephson, de la marine royale. A exposé à l'exposition annuelle de l'association des Amateurs des Arts et à l'Institut royal des Aquarellistes, à Londres, Angleterre.

Joy, Miss Ida. Naquit à Tilsonburg, Ontario, en 1858. Après huit années d'études en Europe, elle exposa au Salon de Paris et à l'Exposition royale Albert, à Londres. A obtenu plusieurs médailles. Une de ses meilleures œuvres est un grand portrait du général Boulanger.

Jamieson, Mme. Auteur de *Winter Studies and Summer Rambles*. Pendant son séjour au Canada en 1837 et en 1838, elle fit un grand nombre d'esquisses de paysages et de scènes de la vie indienne. Quelques-unes de ces esquisses sont entre les mains de M. James Bain, Toronto.

Miller, Mme Maria. Née à Guysboro (Nouvelle-Ecosse), en 1813. A publié plusieurs volumes de *Wild Flowers of Nova Scotia* illustrés par elle-même. Cet ouvrage fut publié, pour la première fois, en Angleterre, en 1840. Elle en peignit, pour Sa Majesté, 25 à 30 spécimens qui furent splendidement reliés et présentés par sir Colin Campbell. La reine en accusa réception à l'auteur en lui assurant son royal patronage. Mourut à Halifax en 1875.

Macdonnell, Miss Harriett J., Montréal. Paysage et aquarelle.

McConnell, Mary. Peintre de portraits, Toronto.

Mountcastle, Miss Clara H., The Wigwam, Clinton, Ontario. Née à Clinton, Ontario; fut élève de feu John E. Howard, Toronto.

Peel, Miss Mildred, London, Ontario. Sculpteur et peintre ; née à London, Ontario ; sœur de feu Paul Peel, membre de l'Académie royale canadienne. La seule femme sculpteur du Canada qui ait livré ses œuvres au public. Elle a exécuté, pour l'école Normale de Toronto une série de bustes des principaux hommes publics du Canada, entre autres ceux de lord Dufferin et lord Lansdowne, lord Derby, sir John A. Macdonald, sir Olivier Mowat, sir M. C. Cameron, sir J. H. Hagarty, sir W. P. Howland, sir Adam Wilson, sir Thomas Galt, sir Sandford Fleming, etc.

Phillips, Miss Mary M., 2278 rue Sainte-Catherine, Montréal. Présidente, à Montréal, de la succursale de l'association Artistique des Femmes du Canada. Principale et fondatrice de l'école des Arts et de Dessin de Montréal. A étudié à la *Art Students' League* à New-York; a exposé des aquarelles. Depuis plusieurs années, Mme Phillips s'est beaucoup intéressée à l'application pratique des arts aux métiers et à l'industrie, ainsi qu'à l'éducation générale de l'œil et de la main. C'est une enthousiaste de l'éducation artistique, et elle a fondé à Montréal pour les enfants, plusieurs classes qui obtiennent un réel succès.

Plimsoll, Miss, Montréal. A reçu son éducation artistique à Paris ; réside actuellement en Hollande. Peinture à l'huile. Expose au Salon de Paris.

Pomeroy, Miss Mary. A exposé à Paris où elle a étudié la peinture. Portraitiste et paysagiste.

Reid, Mme M. H., membre de l'Académie artistique royale canadienne. Née et élevée à Philadelphie ; épouse de C. A. Reid ; présidente de la société des Artistes d'Ontario ; réside actuellement à Toronto.

Schreiber, Mme Charlotte M. B., membre de l'Académie royale canadienne ; réside à Woodham, South Devon, Angleterre. Reçut son éducation artistique à Londres, sous la direction de J. R. Herbert, de l'Académie royale. A exécuté une série de dessins pour l'illustration de *Red Cross Knight* par Chaucer ; ces dessins furent publiés avec le texte de l'ouvrage en 1871. Illustra aussi une édition du poème de Mme Browning *The Rhyme of the Duchess May*, publié en 1874. Son tableau de concours qui la fit admettre à l'Académie royale canadienne, *The Croppy Boy*, fut placé dans la galerie nationale à Ottawa. C'est la première et seule femme qui ait été admise membre de la société royale canadienne.

Simcoe, Mrs., épouse du gouverneur général du Haut-Canada. Fut un artiste amateur. Pendant son séjour au Canada, de 1792 à 1796, fit un grand

nombre d'esquisses dont quelques-unes sont encore entre les mains de M. James Bain, et du révérend Dr. Scadding de Toronto. Les esquisses canadiennes de Mrs. Simcoe ont paru dans le *Penny Magazine*, Londres, volumes 3 et 4.

Tully, Miss Sidney Strickland, 176, avenue Roxborough, Rosedale, Toronto. A exposé au Salon de Paris et à l'Académie royale de Londres, et est maintenant membre associée de l'Académie royale canadienne. Portraitiste, peinture à l'huile et pastel.

Tully, Miss Louise Beresford, 175, avenue Roxborough, Rosedale, Toronto. A un atelier pour sculpture sur bois. A étudié à l'Ecole *South Kensington*, Londres.

Watts, Mrs., membre de l'association Artistique des Femmes du Canada ; avenue Grosvenor, Westmount, Montréal. A exposé au Salon de Paris. Paysage ; peinture à l'huile.

Femmes écrivains sur les arts.

Rand, Mrs. Emmeline A., 17, avenue Madison, Toronto. Une série d'articles gracieux sur l'art italien. Dans la *National Gallery*, quatre lettres sur le développement de l'art italien, 1894.

Ford, Miss Harriett. A écrit un grand nombre d'articles sur l'art. Donna des conférences sur les arts, à l'université de Toronto, aux membres de l'association Artistique des Femmes du Canada.

Dignam, Mrs. (Voir autres mentions.)

Mutch, Mrs. Anna E., 91, rue Charles, Toronto. A été pendant trois ans le critique d'art dans le *Toronto Saturday Night*, et a fourni plusieurs articles sur des questions d'art intéressant le Canada, à l'*Artist* de New-York et au *Studio* de Londres, Angleterre. A contribué largement à l'encouragement des ligues d'art scolaires.

Fairburn, Mrs., Toronto. A dirigé la partie des arts dans plusieurs journaux : a écrit des revues d'expositions et nombre d'articles sur l'art courant

Dandurand, Mme J. M., 914, rue Sherbrooke, Montréal. A écrit, dans *le Coin du Feu*, des critiques littéraires et des impressions sur l'art, sous le nom de *Météore*.

Miniaturistes.

Bell, Miss, Ottawa.

Drummond, Miss Harriett D., 104, rue Clinton, Toronto.

Edwards, Mrs. O. C., 15, rue Bayle, Montréal.

Hemming, Miss Edith, 582, rue Church, Toronto.

Jopling, Miss, rue Bloor Est., Toronto.

Sullivan, Miss Beatrice, rue Saint-Vincent, Toronto.

Van der Linde, Mme, 1, avenue Tyndale, Toronto.

Peintres professionnels sur porcelaine.

Adams, Miss L. O., 326, rue Seaton, Toronto.

Antrobus, Mme, rue McCaul, Toronto.

Archibald, Miss, Halifax.

Baker, Miss Ella, 106, avenue Cowan, Parkdale.
Baldwin, Miss, 98, avenue Dowling, Toronto.
Bertram, Miss J., 103, rue Saint-Vincent, Toronto.
Boultbee, Mrs., 563, rue de l'église, Toronto.
Brown, Miss, Halifax.
Corning, Mrs. B., Yarmouth, Nouvelle-Ecosse.
Conen, Miss Louise, Toronto.
Dranie, Miss Stella, Vancouver, Colombie-britannique.
Dudman, Mrs., Yarmouth, (Nouvelle-Ecosse).
Egan, Miss, 173, rue South, Halifax, (Nouvelle-Ecosse).
Ellis, Mrs., Vancouver, Colombie-britannique.
Galbraith, Miss Clara, 186, rue Main, Hamilton.
Hamilton, Mrs., Winnipeg.
Harrison, Miss, 18, avenue Madison, Toronto.
Hendershott, Miss L., Oddfellows' Building, Toronto.
Heald, Miss, 39, rue Wilcox, Toronto.
Hessin, Miss, Stratford, Ontario.
Howson, Miss J., 16, avenue Brunswick, Toronto.
Irvine, Miss M., 3 rue King, Est, Toronto.
Jackson, Mrs. Edward, rue Sherbourne, Toronto.
Johnson, Miss, Sarnia, (Ontario).
Judd, Mrs., 98, rue Bay, Sud, Hamilton.
Junor, Miss Kay, avenue Chambers, Toronto.
Kelly, Miss A. L., Yarmouth, (Novuelle-Ecosse).
Logan, Miss, 71, rue Shuter, Toronto.
McClung, Miss, 1155, rue Figuerson, Los Angeles, (Californie), Etats-Unis.
Parkin, Miss, Chicago, Etats-Unis.
Paul, Miss, Saint-Thomas.
Proctor, Miss, Y. W. C. A. (Union Chrétienne des Jeunes Femmes), rue McGill, Toronto.
Roberts Miss, 310, rue Huron, Toronto.
Ross, Miss Caroline, Y.W.C.A., rue McGill, Toronto.
Segsworth, Miss Florence, Castle Frank Road, Toronto.
Tomlinson, Miss B.E., 384, rue Sherbourne, Toronto.
Watson, Miss P.O., Galt, Ontario.
Whiton, Mrs., 125, avenue Hazelton, Toronto.

ILLUSTRATEURS.

Elliott, Mrs. Emily Orr, 491, rue Church, Toronto.
Hagarty, Miss Clara, 229, rue Simcoe, Toronto.
Hemsted, Mrs., 415, rue Shaw, Toronto.
Palin, Miss Ethel, Toronto.
Springer, Miss Florence, Toronto.
Sullivan, Miss Beatrice, rue Saint-Vincent, Toronto.

Dessinateurs.

Baylis, Miss E., Montréal, diplômée de South Kensington.

Benallack, La Compagnie Benallack de lithographie de Montréal emploie une femme qui est tout à la fois dessinateur et graveur sur pierre.

Hemsted, Mrs., 415, rue Shaw, Toronto.

Living, Miss Marion, Ottawa.

Phillips, Miss, 2278, rue Sainte-Catherine, Montréal.

Shaw, Miss Edith, 166, avenue Jamieson, Toronto.

Photographes.

Dixon, Mrs. Bessie, Londres, Angleterre. Née au Canada.

McCaul, Miss Helen, Londres Angleterre. Née au Canada.

Frazer, Miss, Durham, Ontario.

Moodie, Mrs., fille de Mme Chamberlain ; est photographe de profession. Elle a photographié un grande nombre de cérémonies religieuses indiennes actuellement abolies par le gouvernement canadien. Le gouvernement a acheté ses photographies des écoles industrielles de la réserve Battleford. Elle a fait aussi d'excellentes études des fleurs des Territoires du Nord-Ouest.

Dans les différentes villes suivantes, il y a aussi un grand nombre de femmes photographes : Smith's Falls, Almonte, London, Montréal, Uxbridge, Sombra, St. Mary's, Gananoque, St. Thomas, Prescott, Thornburg, Paisley.

---

2. TRAVAUX MANUELS.

Dentelle.

Green, Mrs. Price, 194, rue Bloor, Toronto. Dentelle de Limerick, Honiton, etc.

Grant, Miss, Toronto. Honiton et point.

Laët, Mlle de Herreboult, 227, avenue Clark, Westmount, Montréal.

Chérée, Mme de, 740, rue Berri, Montreal.

Camille, sœur, du couvent de Jésus et Marie, Montréal.

Russel, Mrs. Colin, rue Rideau, Ottawa.

Sleeper, Miss Eleanor, Coaticook.

Brabazon, Miss Mary, Portage-du-Fort.

Carr, Miss Edith, Victoria, Colombie-britannique.

BRODERIE.

Baldwin, Mrs. Ouvrages scientifiques faits à l'aiguille; professeur à l'école modèle.

Grier, Miss Isabel, Toronto. Broderie sur ornements sacerdotaux.

Henley, Mrs., Toronto. Travaux à l'aiguille, etc.

Sœurs de saint Jean l'Evangéliste (anglicanes), rue Major, Toronto. Broderie d'ornements sacerdotaux.

Sœurs de saint Joseph (catholiques romaines), Toronto. Ornements d'église, vêtements sacerdotaux et dentelles de toutes sortes.

Sœurs de l'abbaye de Lorette, Toronto. Broderie de différents genres pour ornements sacerdotaux.

Barrett, Miss Rosina J., Ottawa. Principale de l'école des Travaux à l'Aiguille. A étudié pendant douze ans les travaux artistiques à l'aiguille d'après les méthodes les plus perfectionneés, et s'est constamment tenue au courant des progrès accomplis dans cette branche à Kensington et à New York. Trente de ses élèves ont été diplômées et enseignent les travaux artistiques à l'aiguille dans les différentes villes du Canada, subvenant ainsi amplement à leurs besoins. La commission colombienne de l'Exposition internationale qui eut lieu à Chicago en 1893 décerna un diplôme à Mrs. Barrett; et 24 de ses élèves y obtinrent aussi des médailles.

Oulton, Miss L., 200, rue Main, sud, Hamilton. Broderie d'ornements sacerdotaux, etc.

Couvent Jésus et Marie rue Lagauchetière, Montréal. Les sœurs font de la broderie pour ornements sacerdotaux, et de la dentelle de différents genres.

Couvent des Ursulines, Montréal.

Hoerner, Mrs., Trois-Rivières. Broderie romaine, dentelles de Honiton, de Battenburg et Renaissance.

Il y a aussi, à Trois-Rivières, trois femmes artistes en broderie.

SCULPTURE SUR BOIS.

Edwards, Miss Cameron, Deer Park, Toronto.

Tully, Miss Beresford, avenue Roxborough, Toronto.

Williams Mrs., rue Borden, Toronto.

RELIURE.

Frazer, Miss, Durham, Ontario.

Mallock, Miss, Ottawa.

Scott, Miss, Brampton.

GAUFRAGE DU CUIR.

Tully, Miss L., Beresford, Toronto.

Wallace, Miss, Toronto.

Robertson, Miss Emily L., Port Hope.

3. MUSIQUE

LES FEMMES CANADIENNES ET LA MUSIQUE.

L'aurore du siècle nouveau trouve le niveau musical des femmes canadiennes solidement établi, suffisamment élevé et plein de promesses. On est émerveillé, vu la jeunesse de notre pays, du rapide développement de la musique parmi notre population et du nombre considérable de ceux qui s'y livrent par amour de l'art ou qui en ont fait une profession. Il y a trente ans, on ne pouvait recevoir des leçons avancées en musique qu'en s'adressant à l'étranger. Maintenant, bien que plusieurs de nos meilleurs professeurs de musique ne soient pas nés au Canada, nous y voyons une multitude de jeunes personnes, nées, élevées et instruites au Canada qui atteignent au premier rang comme professeurs, pianistes, vocalistes, etc. Quoiqu'il nous reste sans doute beaucoup à faire pour atteindre la culture musicale, les ressources le raffinement et la science de l'ancien monde, nous avons droit cependant d'être fières de nous et d'envisager le futur plein d'espérances, en comparant le présent au passé. Dans trente années encore, et peut-être plus tôt, les progrès accomplis et les succès obtenus par les femmes, auront placé notre pays au premier rang parmi les autres nations. La musique s'est réellement implantée et répandue au Canada avec une extrême rapidité, et à cet égard, nous devons mentionner l'établissement d'examens musicaux par diverses institutions. On ne saurait trop louer non plus l'influence heureuse et efficace des clubs de femmes ayant pour but l'étude de la vie et des œuvres des grands compositeurs. Il en a surgi de tous côtés dans ces dix dernières années.

Si l'on désire savoir sous quel aspect la musique est généralement envisagée au Canada, nous pouvons dire que les femmes canadiennes sont avant tout pianistes, puis cantatrices et enfin violonistes, organistes et compositeurs. Cela est dû principalement à ce que nous possédons en Canada d'excellentes fabriques de pianos ce qui met cet instrument à la portée de presque toutes les bourses. L'exécution sur le piano est arrivé à un degré de perfection auquel n'avait jamais osé penser ceux mêmes qui y ont atteint.

EMMA STANTON DYMOND.

CLUBS DE MUSIQUE FORMÉS ET DIRIGÉS PAR DES FEMMES.

La Toronto Chamber Music Association doit son origine à Mrs. Torrington. Elle en est à sa quatrième année. Le but de l'association est de promouvoir et d'encourager la musique de chambre de manière à en faire un art qui s'impose à la société.

Le Woman's Morning Club, Toronto.—Formé en janvier, 1899. But : Progrès mutuels en musique vocale et en musique instrumentale ; 40 membres actifs et 125 membres associés. Réunions, une heure par semaine. Présidente, Mrs. George Dixon.

Club choral des dames, Toronto.—Formé et dirigé par Miss Norah Hillary de 1889 à 1896. C'est le premier club choral établi dans l'Ontario.

Glee Club des dames de l'Université de Toronto.—Présidente, Mrs. C. S. Wegg.

Club de Guitare et de Mandoline des Dames de l'Université de Toronto.—Présidente, Miss Amy Morrison.

Club musical du jeudi, Toronto.—Organisé et fondé par Mrs. Edward Fisher. But : perfectionnement mutuel, encouragement à l'étude de la musique vocale et instrumentale. Deux cents membres.

Le Woman's Morning Musical Club de London ; fut établi en 1894, est par conséquent dans sa sixième année. Le but de ce club est d'augmenter l'intérêt dans les études musicales. A chaque réunion semi-hebdomadaire, on exécute des œuvres choisies d'un compositeur particulier. Ce club compte actuellement 186 membres. Présidente, Mrs. Graydon.

Le Woman's Morning Club, Ottawa.—Présidente, Mrs. Charles A. E. Harriss. Miss Carling forma ce club en 1894, conjointement avec les *Morning Musical Branches* à Hamilton et London. Il a rendu des services importants en assurant les services d'artistes de talent, l'échange de musique chorale et de littérature musicale.

Le Ladies' Morning Club, Montréal.—Présidente, Mrs. Murray. Nombre des membres 272. Il y a plusieurs comités pour la musique instrumentale, la musique vocale et la musique de concert.

Le club de musique de Westmount, Montréal. Vient d'entrer dans sa quatrième année d'existence. Son but est le perfectionnement mutuel, le divertissement musical de ses membres et la propagation de l'étude de la musique.

Le Club Arion, Montréal.—Formé en octobre 1898. C'est la continuation du Morning Music Club qui cessa d'exister, il y a

deux ans. Les jeunes filles seules y sont admises. (Le Morning Music Club avait existé pendant neuf ans et exercé une grande et salutaire influence en étendant et en élevant le goût et les connaissances musicales.) Le club Arion compte 53 membres. Présidente, Miss Marguerite Sym.

Chœur de Motet, Montréal.—Composé d'hommes et de femmes ; 60 membres. M. Reyner organiste en est le directeur.

Club musical des femmes, Port Arthur.—Miss E. Una Clavert en est la présidente. Ouvert le 9 février 1899, pour l'étude de la musique en général. Nombre de membres, 50.

Club Musical des Dames, Kingston. Formé en 1898. Compte près de 200 membres. Fondatrice et présidente, Mrs. Campbell.

Club de musique, Owen Sound.—Vient d'être formé pour l'étude de la musique classique. Présidente, Mrs. Horsey.

Cercle musical, Saint-Catherines (Ontario).

Le Club d'harmonie, Saint-Stephen (Nouveau-Brunswick). Son objet est d'encourager l'étude de la musique élevée, et en même temps d'étudier la vie et les œuvres des maîtres. Formé en 1895. Présidente, Mrs. G. J. Clarke.

Club de musique, Fredericton (Nouveau-Brunswick). Se réunit tous les quinze jours. Est composé d'hommes et de femmes.

Club musical des femmes, Winnipeg.—Présidente, Mrs. L. A. Hamilton. Réunions hebdomadaires auxquelles on étudie la vie et les œuvres de quelque compositeur. Compte 40 membres.

Association des Professeurs de Piano, Winnipeg.—Formé par Miss Frieda de Tersmeden pour développer sa remarquable méthode d'enseignement. L'association est composée de celles de ses élèves qui ont choisi la profession musicale. La première assemblée eut lieu en juin 1898. But: élever l'enseignement du piano et établir une échelle de prix uniforme.

Victoria (Colombie-britannique), est le centre musical de la province. Il y existe plusieurs clubs, quelques-uns de femmes seulement et d'autres d'hommes et de femmes. Il y a aussi un conservatoire de musique—Miss Sharp.

COLLÈGES ET CONSERVATOIRES DE MUSIQUE.

Collège de Musique de Toronto.—Fondé en 1888. Reconnu par l'État en 1890. Affilié à l'université de Toronto qui confère des diplômes de bachelier en musique, aux élèves qui remplissent les conditions

déterminées par le sénat de l'université. Il y a 17 femmes professeurs de piano ; 1, professeur de violon ; 1, professeur d'orgue, et 5, vocalistes, et 1 pour l'enseignement de la théorie musicale.

Conservatoire de Musique de Toronto. Revendique l'honneur d'être le premier établissement de ce genre au Canada. Reconnu par l'Etat en 1886, il fut ouvert au public en 1887. Affilié à l'université Trinity en 1888, il le fut à l'université de Toronto en 1896. Cette dernière université confère des diplômes de bachelier et de docteur en musique. Possède un aménagement complet de conservatoire moderne et les élèves y peuvent recevoir à des prix modérés une solide éducation musicale dans toutes les branches de l'art. Il y a 11 femmes professeurs de piano, 8 de musique vocale, 2 professeurs d'orgue, et 2 de violon.

Ecole Métropolitaine de Musique, Toronto. Cette école est maintenant dans sa sixième année d'existence. Onze femmes y enseignent le piano ; 2 la musique vocale, une l'orgue à tuyaux ; une, l'orgue à anches ; 2, le violon ; 1, la mandoline, le banjo et la guitare.

Conservatoire de Musique de London. Six dames y enseignent le piano ; 2, la musique vocale ; 1, l'harmonie la théorie et le contrepoint ; 2, le violon et le violoncelle ; 1, la mandoline, la guitare et le banjo.

Méthode de musique Fletcher. (Jardin de l'enfance et Simplex) Le corps est divisé en cours élémentaire, cours académique, et cours pour collèges ou cours supérieur. Les élèves reçoivent des diplômes suivant leur mérite. La méthode a été inventée par Miss Evelyn Fletcher, canadienne, qui emploie 197 professeurs dont 7 à Londres, Angleterre, et 65 à Boston. Miss Fletcher prépare les professeurs qui forment une association connue sous le nom de l'association musicale Fletcher pour se perfectionner et s'aider mutuellement.

Conservatoire de musique de Hamilton. Quatre dames y enseignent le piano, et une le violon. Il y a aussi une dame professeur au jardin de l'enfance Fletcher. On y prépare les élèves aux examens des universités Trinity et de Toronto, à ceux du Conservatoire de musique de Toronto, et à ceux du bureau commun du collège Royal et de l'académie Royal de musique, d'Angleterre.

Conservatoire de Musique de Brantford. Neuf dames y enseignent le piano ; 4, la musique vocale ; 2, le violon ; 2, les classes chorales et le chant à première vue. Au jardin musical de l'enfance, méthode Fletcher, 1 dame professeur. On y prépare les élèves pour les diplômes de bachelier et de docteur en musique, décernés par le collège de Musique de Toronto.

Conservatoire de musique de Saint-Thomas. Sept professeurs.

Collège de Musique de Saint-Thomas. Prépare aux examens du Collège de musique de Toronto. Sept femmes y sont professeurs de piano ; 2, y enseignent la musique vocale ; 1, l'orgue ; 1, le violon ; 1, la guitare, la mandoline et le banjo. On y enseigne la méthode de musique de Fletcher.

Conservatoire de Musique de Halifax. Quinze femmes professeurs; 296 élèves.

Ecole de Musique de Charlottetown. Neuf femmes professeurs.

Conservatoire de musique de Mount-Allison, Sackville (Nouveau-Brunswick. Le collège confère des diplômes aux élèves qui ont suivi le cours d'une manière satisfaisante. Deux femmes y enseignent la musique vocale et deux le piano.

ÉCOLES ET COLLÈGES OÙ L'ON ENSEIGNE LA MUSIQUE.

(Voir Section de l'Education).

COMPOSITEURS.

Moore, Mrs. Francis J., London (Ontario). Fille de J. L. Hatton, le chansonnier anglais bien connu, Mrs. Moore occupe le premier rang comme compositeur. Elle a écrit et publié plus que toute autre femme au Canada. Ses compositions sont principalement pour piano et sont connues en dehors du Canada.

Harrison, Mrs. J. F. W. (Seranus) Toronto. Dans ses chansons canadiennes du terroir, *French Canadian Folk Songs*, publiées à Philadelphie et à Toronto, chansons inconnues jusqu'ici, si ce n'est de l'habitant du Bas-Canada, Mrs. Harrison a touché une note distincte et originale.

Branscombe, Mrs. Gena E., Toronto. Chansons publiées par la Hatch Music Company, de Philadelphie, Etats-Unis.

Jarvis, Mrs. Edgar, Toronto.

Fraser, Mrs. Emma, Toronto. Compositeur et éditeur.

Jarvis, Mrs. Kathleen Kerr, Toronto. A composé des valses.

Arthurs, Mrs. G. Allan, Toronto. A composé et publié une chanson.

Gurney, Miss Irene, Toronto. A composé et publié une chanson.

Barrie, Mme A. J., Port Arthur. A écrit pour l'orgue une composition qui a été publiée par Whaley, Royce & Cie, Toronto.

Lewis, Miss Joker, Hamilton. Valses, marches et chansons, publiées à Toronto et à Chicago.

Muir, Mme G. Ernest, Montréal. Musique instrumentale et vocale. Editeurs, Hatch & Cie, Philadelphie.

McGowan, Miss Béatrice Maude, Montréal. Chansons. Editeurs, F. A. Keeler, New-York.

Morrison Miss Louisa, Montréal. Chansons qui ont été publiées en Angleterre et aux Etats-Unis.

Critiques et écrivains musicaux

Papps, Mrs. Hamilton (Ontario).

Cartier, Mlle V., Montréal. Une des meilleures organistes de Montréal. A écrit de savantes critiques musicales. Adresse, 61 rue Saint-Hubert, Montréal.

Hamilton, Miss Mary, Toronto. Correspondant canadien du *Courrier Musical* de New-York.

Dymond, Mme Ema Stanton, Toronto. A écrit des critiques musicales, etc., pour *l' Étude* de New-York et pour d'autres journaux.

Parmi les femmes qui écrivent des critiques musicales, nous mentionnerons aussi : Mrs. Moore, Mrs. Harrison, Miss Amy, Mrs. M. Graham, de Fort Erié ; Miss Hamilton, de Toronto ; et Mrs. Peter, de Winnipeg.

Pianistes.

Parmi les canadiennes résidant au Canada et autres qui excellent dans l'exécution ou l'enseignement du piano, on peut citer :

Toronto : Miss Ada Hart, Mrs. George McPherson, Miss Florence Marshall, Miss Katherine Birnie, Mme Anna Farini, élève de Liszt ; Miss Frances Morris ; Miss F. Heinrich ; Miss McCutcheon et Miss Williams.

Hamilton : Miss M. Cummings.

Brantford : Miss A. E. Reville.

London : Mrs. Moore, Miss Eva Robbin, Miss E. Walker, Miss Inez Smith, Miss K. Moore.

Chatham : Mrs. Thomas Wrong.

Ottawa : Miss Eve Berry, Miss Jenkins.

Kingston : Mrs. H. R. Chown.

Saint-Thomas : Miss Kains, Miss Chute.

Port-Arthur : Mrs. W. J. Rapsey, bachelier en musique ; Mrs. A. J. Barrie.

Montréal : Mrs Turner, Miss Marguerite Lyon.

Winnipeg : Mlle Frida de Tersmeden, Miss Louise McDowell.

Charlottetown : Miss Ella A. Palmer, directrice du chœur de l'église Saint-Paul, principal de l'école de Musique ; Miss Edith Emma Hill qui a obtenu un diplôme de la société Scientifique et Artistique de South Kensington, Londres, Angleterre, organiste de l'église Saint-Paul.

Vocalistes.

Houston, Mrs. Stewart (Miss Augusta Beverley Robinson), Toronto, fille de feu l' honorable John Beverley Robinson, lieutenant-gouverneur de l'Ontario, de 1880 à 1887. A étudié la musique à Toronto, à New-York, à Paris et en Angleterre. De retour en Canada en 1895, elle chanta dans la *Création*, *Élisée* et *le Messie*. L'année suivante, elle accompagna Albani dans le tour triomphal qu'elle fit aux Etats-Unis et au Canada.

Hillary, Miss Nora, Toronto. Soprano dramatique ; reçut sa première éducation à Dublin. Elle a dirigé, de 1889 à 1896, le club choral des dames à Toronto. A eu une large part au développement du goût musical dans cette ville.

Miller, Edith J., née au Canada. Contralto. Soliste à l'église Saint-Barthélémi, New-York.

A Toronto, mentionnons encore : Miss Williams, Mrs. Norma Reynolds Reburn, Miss Mary E. Nolan, Mrs H. W. Parker, Madame Stuttaford (professeur de musique vocale), et Miss M. H. Smart.

Montréal : Mrs. Jean Harvey.

Brantford : Miss Marie C. Strong.

Brandon, Manitoba : Miss Lee. Enseigne dans les écoles et dans les couvents.

Guelph : Système Fletcher enseigné à l'école de Musique par Miss Gardner Harvey.

Vernon, C.B. : Miss Graham.

Victoria, C.B. : Miss Sharp, conservatoire de musique ; aussi Miss Smith, école de musique ; Miss Wegs, pianiste.

VIOLONISTES, ORGANISTES, ETC.

Clench, Miss Nora, violoniste. Fille de Léon M. Clench, de Sainte-Marie, Ontario. A étudié au Collège Hellmuth, London (Ontario). A 13 ans, elle entra au Conservatoire de Leipsig, en Allemagne sous le célèbre violoniste russe, Brodsky ; elle y reçut un prix spécial d'excellence. Elle fut pendant un certain temps directrice d'un orchestre à Buffalo, New-York. Donna des concerts dans les principales villes de l'Europe et joua devant la reine à Osborne. Elle demeure à Londres, Angleterre.

Blight, Mme H. M., organiste, Toronto ; est une accompagnatrice bien connue dans les concerts de premier ordre, ainsi que Miss Dallas, bachelier en musique, et Miss M. G. Ferguson.

Adamson, Dreschlar, Mme, Toronto. Elle a dirigé pendant plusieurs années un orchestre d'instruments à cordes, composé d'hommes et de femmes donnant chaque année un concert public.

Adamson, Miss Lina, et Miss Kate Archer sont aussi violonistes accomplies et demeurent à Toronto.

Street, Miss Eveline de Latre, fille de l'honorable Wm. Street, juge et juriste. Diplômée du Conservatoire de musique de Leipsig, Allemagne. Excellente violoniste. Demeure à Toronto.

CANTATRICES ET MUSICIENNES CANADIENNES-FRANÇAISES.

Albani (Marie-Louise Emma Cécile Gye, née Lajeunesse). Naquit à Chambly (Québec), en 1847, et fit son éducation à Plattsburg (New York), et au couvent du Sacré-Cœur, du Sault-au-Récollet (Québec). Son talent se révéla de bonne heure. Étudia d'abord sous son père, puis, à l'aide d'épargnes péniblement amassées, se transporta à Paris, et plus tard à Milan, où elle prit des leçons de Lamperti. Fit sa première apparition à Messine en 1870, sous le nom d'Albani, nom qu'elle aurait adopté sur le conseil de son professeur. Se fit entendre successivement à Malte, à Florence,

à Londres (*Royal Italian Opera*, 1872), à Saint-Pétersbourg, à Paris, à Berlin, et dans toutes les principales villes d'Europe, ainsi qu'aux Etats-Unis. S'est aussi fait entendre au Canada, où elle a toujours reçu l'accueil le plus enthousiaste. Epousa en 1878 Ernest Gye, directeur de théâtre, dont elle a eu un fils, qui poursuit les études artistiques de sa mère.

Nita Carritte, Mlle ; naquit dans la Nouvelle-Ecosse ; de descendance française et anglaise. Débuta comme chanteuse à l'âge de quatorze ans, en créant le rôle de *Patience*, dans l'opéra de Gilbert et Sullivan. Etudia à Paris sous Mme Marchesi, et reçut des conseils de Massenet. Aux Etats-Unis, remplit le premier rôle dans *Faust*, *Cavalleria Rusticana*, *Pagliacci* et *Carmen*. Très appréciée à Londres et aux Etats-Unis.

Attalie Claire, Mlle ; naquit à Toronto ; belle voix de soprano, pleine, flexible. Accompagna Mme Patti et Mme Albani dans leurs tournées artistiques en Amérique. Aujourd'hui Mme Kaine, de New-York.

Le Boutillier, Mlle ; issue d'une famille d'armateurs de Gaspé (Québec), autrefois riche. Son talent artistique et la merveilleuse souplesse de sa voix lui ont déjà fait une réputation au pays. Grâce aux épargnes réalisées sur les recettes de ses concerts, elle a pu aller se perfectionner dans l'art à Paris, où elle est actuellement.

Marie Terroux, Mlle ; de Montréal. Douée d'une voix des plus sympathiques et des plus agréables.

Céline Marier, Mlle ; de Montréal. A fait des études sérieuses en Europe, et se livre aujourd'hui avec succès à l'enseignement.

Lafricain, Mme E. ; de Montréal ; étudia sous M. Achille Fortier, puis à Paris sous R. Bussine ; s'adonne aujourd'hui avec succès à l'enseignement.

Hortense Villeneuve, Mlle ; de Montréal ; étudia sous M. G. Couture ; voix flexible et sympathique ; très appréciée.

Béatrice Lapalme, Mlle ; violoniste de mérite ; 1er prix Strathcona, ce qui lui valut de pouvoir étudier à Londres, plusieurs années, sous les meilleurs maîtres.

Camille Hone, Mlle ; de Montréal ; jeune violoniste de distinction ; fille de M. Jules Hone, compositeur et professeur de mérite.

Victoria Cartier, Mlle ; de Sorel (Québec). Talent précoce ; dès l'âge de quinze ans, organiste à l'église paroissiale de Sorel, et professeur. Plus tard, organiste à l'église Saint-Louis de France, Montréal ; s'adonne en même temps à l'enseignement ; donna plusieurs concerts ; fonda avec MM. Goulet et Dubois, le *Schumann Club*, et avec M. J. Saucier, la société chorale de Sainte-Cécile. Se

transporta à Paris, où elle étudia sous les grands maîtres ; mène de front l'étude de l'orgue, du piano et de la théorie musicale. Depuis son retour d'Europe, s'occupe de populariser la musique française, par le moyen d'auditions.

Franchère, Mlle : organiste et pianiste ; conduit avec talent la partie musicale à l'occasion des fêtes religieuses.

Adam, Mme ; professeur de musique ; élève de M. D. Ducharme.

Bernadette Dufresne, Mlle ; de Trois-Rivières ; pianiste de talent ; a fait des études en Europe ; professeur à Trois-Rivières.

Louisa Prince, Mlle ; naquit à Montréal ; fit ses études musicales à Leipsig (Allemagne) ; établit, à Chicago, le collège Stanton pour l'enseignement du piano.

Cette liste est nécessairement incomplète : nommons, toutefois, en passant, Mme E. Tassé (veuve Kearns), organiste de l'église du Sacré-Cœur, d'Ottawa, et remarquablement douée ; Mlle Tassé, aussi d'Ottawa ; Mlle Herchmer (Mme Gault), et Mme Laberge, pianistes de talent.

ANTOINETTE GÉRIN-LAJOIE.

---

4. LE DRAME.

CLUBS DRAMATIQUES.

Club Garrick, Montréal.—Composé d'hommes et de femmes ; fondé, en 1897, dans le but de continuer le club Social et Dramatique de Montréal. Compte 500 associés et 30 membres actifs. Les frais du club sont couverts par une souscription annuelle de ses membres. Outre plusieurs représentations publiques dans le but de venir en aide aux hôpitaux, aux institutions de charité, etc., le club donne chaque année quatre représentations où les membres seuls sont admis.

ÉCOLES DRAMATIQUES.

Ecole d'Elocution, Oratory, Physical Culture and Dramatic Art, Toronto.—Alliée au collège de Musique de Toronto. Adjointes comme professeurs, Miss Mary Berryman et Miss Christian Collins.

Ecole d'Elocution du Conservatoire de Toronto.—Miss Maude Masson, professeur. Deux adjointes.

Monument National, Montréal.—Cours d'élocution ; existe depuis deux ans, et promet de bons résultats.

Couvents.—Les sœurs écrivent des pièces de théâtre et les font représenter par leurs élèves.

CRITIQUES ET ÉCRIVAINS DRAMATIQUES.

Dandurand Mme (Météore), Montréal.—A écrit *Rancune* et *Ce que pensent les fleurs.* Ces pièces ont été plusieurs fois représentées. Elle a aussi écrit nombre d'articles sur l'art, dans *le Coin du Feu.*

Chadwick, Miss Marion (Mme Grayson Smith), rue Huron, Toronto.—A écrit *une Double Mascarade* qui fut représenté par des amateurs, à Toronto, en 1893. Aussi une comédie intitulée *Scandale* représentée à Toronto et en d'autres villes canadiennes, en 1891 et 1892.

Merritt, Miss.—A écrit une pièce historique : *Quand George III était roi.* Cette pièce fut représentée à Toronto, par des amateurs, en 1897.

Curzon, Mme.—A écrit un drame : *Laura Secord.*

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

Anglin, Margaret, Toronto.—Fille de feu l'honorable T. W. Anglin, président de la chambre des Communes. Née à Ottawa, en 1870 ; élevée aux couvents de Toronto et de Montréal. Étudia pour la scène à l' Empire School of Dramatic Acting, de New-York ; y fut diplômée en 1894. Elle parut pour la première fois sur la scène, à New-York même ; a joué depuis principalement avec James O'Neil, dans *Dr. Jekyll and Mr. Hyde*, *Virginius*, *Hamlet*, *Monte Christo*, etc.

Tibbit, Blanche (Blanche Crozier).—Née à Brantford, Ontario.

Arthur, Julia.—Née à Hamilton, Ontario, en mai, 1869, de parents irlandais et gallois. Son nom propre est Ida Lewis. A l'âge de onze ans, elle joua dans un club dramatique d'amateurs, et à quatorze ans, elle débuta comme actrice professionnelle. Plus tard, elle étudia le violon et l'art dramatique en Angleterre et en Allemagne. Son premier succès à New-York fut dans *le Masque noir*, (*The Black Mask*). Elle entra alors dans la compagnie de Sir Henry Irving et fit ses débuts à Londres, en février 1895. En 1896, elle accompagna Irving et Ellen Terry dans leur tournée au

Canada. Elle a écrit pour les journaux des articles sur le *Royaume des Coulisses*, et a aussi composé quelques chansons. En 1899, elle épousa M. Cheney.

Allan, Miss Viola.—Née à Kingston, Ontario.

Valian, Miss Marie, Toronto.—Actrice, née à Napanee, Ontario, elle épousa, très jeune, William G. Fralleck. Après la mort de son mari, elle étudia pour le théâtre et débuta à New-York dans *Old Kentucky*. En 1896, elle parut sur la scène du Garden Théâtre à New-York. Ells est très populaire sur la scène américaine.

Morrison, Mme Charlotte,—Toronto.

Ferguson, Frances Ida.—Née a Toronto. Fille du juge en chef Ferguson. Étudia pour la scène à l'école dramatique Wheatcroft, New-York.

Mather, Miss Margaret.—Actrice. Fille de John Finlayson. Naquit à Tilbury, Ontario, en 1860, reçut son éducation à New-York et y fit ses débuts en 1881. Elle joua *Juliette* avec succès, à Chicago, en 1882. Son répertoire comprend : *Rosalinde*, *Imogène*, *Lady Macbeth*, *Leah*, *Julia*, *Peg Woffington*, *Mary Stuart*, *Pauline*, *Jeanne d'Arc*, *Constance*, et *Médée*.

Keegan, Miss Mary.—Fille de George W. Keegan, avocat, Hamilton, Ontario. Naquit à Hamilton et reçut son éducation au couvent, à Belleville et à Montréal. Dès son jeune âge elle fit preuve d'un talent dramatique remarquable. Elle compléta ses études à Paris, France, et parut pour la première fois sur la scène au théâtre Royal, à Margate. Elle débuta à Londres au théâtre de la Royauté. Fit une tournée en Angleterre avec l'une des compagnies de Beerbohm Tree. Enfin, en 1895, elle obtint un grand succès à Londres dans *la Nouvelle Madeleine*.

LECTURE ET DÉCLAMATION..

Alexander, Miss Jessie, avenue Brunswick, Toronto.—Lecture et déclamation.

Black, Mme Agnès Knox.—Lecture et déclamation. Naquit à Sainte-Marie, Ontario, et y reçut son éducation. Plus tard, devint élève du collège d'Élocution de Neff, à Philadelphie, Etats-Unis, où elle fut diplômée en 1885. Revint au Canada et s'y livra avec assiduité à l'exercice de sa profession. Elle a épousé M. Charlton Black avec lequel elle a fait plusieurs tournées au Canada et aux Etats-Unis.

Johnson, Miss E. Pauline.—Lecture, déclamation, poésie. Fille de feu George Henry M. Johnson, chef principal des Indiens Mohawks. Elle est née sur la réserve des Six Nations, comté de Brant, Ontario, et a reçu son éducation à l'école modèle de Brantford. Ses poèmes et ses récits traitent de sujets empruntés à la vie indienne : *le Cri de Mort*, *le Cri d'une Femme Indienne*, *Comment Meurent les Peaux-Rouges*, etc. Elle parut pour la première fois en public pour y lire ses propres poèmes, en 1891.

CHAPITRE IX.

SOCIÉTÉS ORGANISÉES NATIONALEMENT

LE CONSEIL NATIONAL DES FEMMES DU CANADA : CE QU'IL SIGNIFIE ET CE QU'IL FAIT.

PAR LA COMTESSE D'ABERDEEN.

(Première présidente du Conseil, 1893-1899.)

Un étranger visitant le Canada et s'informant de la condition, du travail et des avantages des femmes dans ce pays en général ou dans quelqu'une des provinces, en particulier, se verrait souvent renvoyer au Conseil National des Femmes; et n'ayant jamais entendu parler ailleurs d'aucune organisation de ce genre, il aurait peut-être quelque difficulté à comprendre tout d'abord ses fonctions et sa raison d'être précises. Dans un endroit, il trouvera le conseil organisant sur des bases communes, des agences pour coopérer au soulagement des infortunes ; dans un autre, il le verra fondant un hôpital ou prenant l'initiative pour l'établissement d'une bibliothèque publique ; ici, présentant au gouvernement provincial une députation demandant l'enseignement de l'économie domestique et de l'éducation technique dans les écoles publiques ; là, pressant l'amendement des lois ou statuts concernant les ateliers et les fabriques en faveur des ouvrières qui y travaillent ; il en entendra parler à l'occasion des services notables rendus aux immigrants nouvellement arrivés, à l'occasion de l'œuvre patriotique de la Croix-Rouge, de l'ordre des Infirmières Victoria et de la compilation des faits concernant la vie des femmes au Canada qui doit être publiée dans le volume du gouvernement canadien pour l'exposition de Paris. Il sera confondu de la multiplicité de ses occupations et ne pourra le qualifier à sa propre satisfaction.

Notre voyageur pourrait demander :

Est-ce que ce conseil est une organisation politique ?

Non, ses rangs comptent des femmes de tous les partis.

Dépend-il d'une église quelconque ?

Non, des membres de toutes les églises protestantes et de l'église catholique travaillent ensemble dans ce Conseil, aussi bien que les adhérentes à la foi juive.

Quels sont donc ses buts distinctifs et comment peut-il exister aucun esprit de corps dans une société formée d'éléments si variés et naturellement opposés ?

Et pour réponse, on présentera à l'investigateur un exemplaire de notre constitution et on l'invitera de plus à assister à une réunion de notre Conseil National, pour entendre le rapport du travail commun réellement exécuté grâce aux efforts combinés des éléments contraires dont il parle.

Voici notre profession de foi :

" Nous femmes du Canada, croyant sincèrement que le bien-être de nos foyers et la prospérité de notre pays seront accrus par notre plus grande unité de pensée, de sympathie et de but, et qu'un mouvement organisé des femmes sera pour le plus grand avantage de la Famille et de l'État, nous nous engageons par les présentes à favoriser l'application de la grande loi de charité chrétienne à la société, aux usages et aux lois."

Et voici le pivot sur lequel repose notre constitution et sur lequel tourne toute l'œuvre du Conseil:

" Ce Conseil n'est organisé dans l'intérêt d'aucune propagande privée et n'exerce d'action sur les sociétés qui le constituent que par voie de conseils et de sympathie. Par conséquent, aucune société se décidant à entrer dans ce Conseil n'aura àsouffrir d'intervention en ce qui concerne son unité organique complète, son indépendance ou ses modes d'action, ni ne sera liée par aucun principe ou méthode d'une autre société, ni par aucun acte ou décision du Conseil lui-même, en dehors des termes de cette constitution."

Ceux qui formèrent ce Conseil, en 1893, se gardèrent bien de formuler aucune règle qui sentît le formalisme administratif, mais s'efforcèrent simplement de former une organisation qui, dans chaque centre de population, réunît dans une même pensée et un travail commun, ceux qui s'efforcent de promouvoir le bonheur de la société, sans égard au parti politique, à la croyance, la classe ou la race.

Sur ces bases il existe actuellement au Canada vingt-et-un Conseils locaux de femmes, depuis l'île de Prince-Édouard à l'extrême est, jusqu'à l'île de Vancouver à l'extrême ouest ; et

la liste des sociétés locales et des institutions affiliées à ces Conseils, établies pour tous les buts imaginables, remplit les pages d'un opuscule de dimensions respectables.

Ces vingt-et-un conseils locaux, avec sept associations organisées sur des bases nationales sont réunis ensemble en un Conseil National qui assemble, une fois par an, dans les différentes villes du Dominion, les représentantes de toutes les sociétés affiliées, pour recevoir des rapports, pour conférer sur des sujets suggérés par le comité exécutif ou les conseils locaux, pour décider sur l'opportunité d'une action nationale combinée, reconnue désirable, et pour recommander aux conseils locaux, dans leurs provinces respectives, différents travaux ou sujets de recherches.

Mais le Conseil National, ou les sociétés, ont-ils accompli quelque chose de plus que de s'assembler pour délibérer, presser l'adoption de certaines mesures et se livrer à des investigations ?

La seule difficulté que nous éprouvions à répondre à cette question est la longueur de l'énumération que nous devrions faire pour rendre pleinement justice à notre Conseil.

Nous nous bornerons cependant à choisir quelques exemples du travail entrepris ou exécuté par le moyen du Conseil, agissant comme Conseil national, provincial ou local.

1° Il a obtenu l'introduction de l'enseignement des travaux manuels et de l'économie domestique dans les écoles d'Ontario, et la formation de maîtres pour l'enseignement de ces arts. Il a aussi donné une vigoureuse impulsion à ce même mouvement dans les autres provinces.

2° Il a obtenu la nomination d'inspectrices des fabriques et ateliers où l'on emploie des femmes, dans les provinces de Québec et d'Ontario.

3° Il a obtenu dans la province d'Ontario, l'extension des articles de la loi des fabriques aux ateliers et aux magasins en ce qui touche à la surveillance des ouvrières, et il s'occupe de promouvoir la même extension dans la province de Québec.

4° Il a obtenu la nomination de femmes dans les comités des écoles dans le Nouveau-Brunswick, et l'amendement à la loi des écoles dans la Colombie-britannique de manière que les femmes puissent être désormais élues commissaires.

5° Il a amené des changements très désirables dans la condition des prisonnières en différents endroits, principalement dans la pro-

vince de Québec où des matrones sont actuellement chargées de la surveillance des femmes et où les jeunes filles sont internées dans un établissement séparé.

6° Il a organisé dans différents centres des comités d'associations de charité ou d'autres moyens coopératifs pour le soulagement des infortunes ; il continue cette œuvre, profitant de toutes les occasions qui lui sont offertes, et il a propagé un journal sérieux traitant du problème des sans-travail.

7° Il a établi des hôpitaux dans des centres relativement peu importants.

8° Il a donné naissance à l'idée de l'ordre des Infirmières Victoria et a puissamment contribué à son établissement dans les différents centres.

9° Il a organisé des écoles de cuisine, des classes de cuisine ; et, à Québec, il s'occupe d'aider à l'établissement d'une école pratique pour la formation de domestiques.

10° Il a répandu les connaissances sanitaires, spécialement au moyen de conférences aux mères sur la santé, données par des médecins de Montréal. Ces conférences ont obtenu un très grand succès parmi les mères anglaises et françaises.

11° Il a fait une enquête dans toute l'étendue du pays sur la circulation de la littérature immorale et a pu contribuer à la restreindre notablement tout en en signalant le grand danger aux instituteurs et aux parents. Il espère faire davantage encore en s'adressant à la législature et en propageant une littérature saine et intéressante.

12° Il a inauguré l'union nationale de Lecture en Famille pour promouvoir les habitudes des bonnes lectures systématiques, et cette union progresse d'une manière satisfaisante.

13° Il a étudié les conditions qui entourent les ouvrières dans les différents centres et a suggéré à ses membres différents moyens de les améliorer.

14° Il a dirigé une enquête, dans toutes les provinces, sur les lois établies pour la protection des femmes et des enfants et a soumis au ministre de la Justice certaines recommandations que celui-ci a approuvées, en présentant des amendements à la loi criminelle, en 1899. Ces amendements ne sont pas encore en vigueur, pour cause de manque de temps pour leur considération définitive, mais le Conseil s'est sérieusement engagé à en appuyer l'adoption.

15° Il s'occupe avec zèle du soin et du traitement des vieillards pauvres et des faibles d'esprit.

16° Il a fait appel à tous ses membres pour qu'ils unissent leurs efforts pour protéger les animaux et la vie des oiseaux menacés d'une destruction inutile dans l'intérêt de la mode.

17° Par l'intermédiaire d'une de ses sociétés affiliées, il s'efforce de trouver, pour venir en aide aux immigrants, un moyen plus efficace que ce qui a pu être fait jusqu'à ce jour ; et, dans le cas des Doukhobortses, il a fourni aux femmes le matériel nécessaire pour exercer les industries domestiques, et a pourvu à d'autres besoins pressants pour les aider à passer leur premier hiver au Canada.

18° Il s'est engagé à coopérer avec les autorités médicales pour recommander que des mesures immédiates soient prises pour enrayer les ravages toujours croissants de la consomption en ce pays ; pour répandre les connaissances sur ce sujet et en faire porter la responsabilité à qui de droit.

19° Il désire promouvoir l'enseignement systématique de l'art du dessin appliqué aux industries et aux manufactures, considérant que cet art ouvre un vaste champ à l'activité des femmes.

20° Dans différentes occasions à quelques heures d'avis, grâce à l'action d'un Conseil des femmes d'une ville voisine dont l'organisation a permis d'apporter une assistance prompte et efficace, on a pu pourvoir aux besoins les plus pressants des femmes et des enfants d'une ville partiellement détruite par un incendie.

21° Répondant au désir de la société de la Croix Rouge, il organise en ce moment, dans tout le Canada, des branches de cette société pour venir en aide aux victimes de la guerre.

22° A la demande du gouvernement du Dominion, il a compilé pour être imprimé et distribué, à l'Exposition de Paris, aux frais du gouvernement, ce volume de renseignements sur tout ce qui concerne les femmes canadiennes et leurs travaux.

Je pourrais prolonger indéfiniment cette liste si je voulais rapporter en détail les efforts si nombreux et si variés des Conseils locaux pour l'introduction de certaines réformes ou l'encouragement de quelques projets approuvés par les sociétés affiliées. Mais je m'arrête. Je voudrais seulement faire remarquer ici combien il a été plus facile de faire adopter certaines réformes avec la coopération

des membres de toutes les églises et de tous les partis, que si ces réformes avaient été considérées comme le thème favori d'une association quelconque.

Et maintenant que j'ai prouvé que le Conseil National fait quelque chose de plus tangible que de simples causeries, permettez-moi de prétendre que ces simples causeries ou discussions ont une certaine valeur par elles-mêmes. Pendant les six années et demie écoulées depuis la fondation du Conseil, les conférences qu'il a organisées entre les membres de tous les différents points du pays ont été d'une immense utilité, en général, et une source d'avis précieux. Je citerai quelques-uns des sujets de ces conférences :

Ce que les femmes peuvent faire en agriculture ; le devoir des Canadiennes concernant les privilèges de votation qui leur sont déjà accordés ; le problème du service domestique ; le développement de la littérature nationale au Canada ; Les unions des mères ; le rôle d'une mère instruite dans l'éducation de ses enfants ; la mortalité infantile et ses causes ; le soin des prisonnières ; comment lire et ce qu'il faut lire ; le problème des sans-travail. l'importance du Conseil National pour soutenir et développer le patriotisme des Canadiennes ; nourriture et récréations en rapport avec l'intempérance ; développement du sentiment artistique au Canada ; effets de l'humour sur le caractère.

Des conférences de même nature ont été faites sous les auspices et grâce à l'initiative de la plupart de nos conseils locaux ; et nous avons lieu de croire que l'échange de renseignements et d'opinions sur ces sujets, et sur beaucoup d'autres d'un intérêt pratique, ont contribué puissamment à reserrer l'union entre nos membres, et à leur faire mieux comprendre leurs points de vue réciproques, tout en augmentant leurs connaissances et leur utilité.

Que notre Conseil puisse légitimement se féliciter de tels résultats pour les six années de son existence, cela semble presque trop beau pour être vrai, car la plupart d'entre nous nous rappelons encore les doutes nombreux exprimés au début quant à la réussite et à la vitalité du mouvement. Ces doutes sont maintenant dissipés; nous en remercions Dieu et nous prenons courage.

L'une des principales raisons des succès du Conseil est le caractère, le talent, le zèle et le jugement éclairé des femmes qui ont été choisies comme officiers du Conseil National et des conseils locaux. En ma qualité de présidente du conseil, je puis parler en toute connaissance de cause, et d'après une expérience personnelle

je puis dire qu'il n'y eut jamais de mouvement plus favorisé dans ses promoteurs ni de présidente plus loyalement et plus efficacement secondée par ses collègues. L'importance des membres de notre Conseil s'est bien affirmée au congrès international des Femmes tenu à Londres, en 1899, où une quarantaine d'entre elles étaient présentes et s'attirèrent beaucoup d'honneur par la part qu'elles prirent aux discussions du congrès et dans les délibérations d'affaires avec leurs sœurs membres des autres conseils nationaux. Aussi croyons-nous que le Conseil National des Femmes du Canada a amplement prouvé ses droits à l'existence ; et nous espérons que ses bons amis qui l'ont constamment soutenu n'auront jamais lieu de regretter leur généreux appui.

Nous nous rappelons avec gratitude l'appui précieux que nous avons reçu de nos principaux hommes publics et les paroles d'encouragement qu'ils ont fait entendre, de temps en temps, à nous-mêmes et en notre faveur ; et je prends la liberté de clore cette courte description de ce que signifie le Conseil, en citant quelques extraits, choisissant pour cet objet des représentants des diverses églises et des différents partis politiques :

L'un de nos premiers et de nos plus fermes amis était le regretté défunt premier ministre du Canada, le très honorable sir John Thompson qui approuva cordialement la formation du Conseil. A notre première assemblée annuelle, il nous disait :

" Permettez-moi de dire que personne en ce pays ne saurait apprécier mieux que les hommes publics, les avantages que ce mouvement a en vue. Un autre résultat aussi important qu'inévitable sera qu'en venant en aide à toutes les institutions charitables de ce pays, il unira, par des liens de sympathie et des sentiments patriotiques plus intimes, tous ceux qui portent intérêt aux œuvres de charité, et il les soustraira à l'influence des mille et une causes qui divisent notre peuple. Tout mouvement tendant à rapprocher les sujets des différentes provinces qui diffèrent d'opinion, de principes politiques et de croyances sera patriotique dans son but et béni de Dieu dans ses résultats.

" J'offre toutes les félicitations qu'il est en mon pouvoir d'exprimer pour les tendances patriotiques de la conférence, qui se déclare en faveur de l'union du peuple canadien et veut enseigner aux jeunes générations la valeur de leur pays, et les exercer à l'aimer et à le servir comme elles doivent faire. Pour ces raisons j'ai le plus grand plaisir à seconder cette résolution ; et, au nom

" des hommes publics et des simples citoyens, je présente aux femmes de ce Conseil nos félicitations les plus cordiales et notre détermination de coopérer à cette œuvre bonne et noble."

Plus tard, à une autre assemblée annuelle, à Montréal, le premier ministre actuel du Dominion, le très honorable sir Wilfrid Laurier, grand-croix de l'ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges, parlait dans le même sens :

" Le Conseil des Femmes a fait beaucoup pour opérer le rapprochement des éléments épars qui forment la famille canadienne. Je dis la famille canadienne, et je le dis à dessein. Car sans doute, nous de race française, n'avons pas l'intention de rien oublier. Nous voulons conserver nos vieilles coutumes et surtout cette belle langue que nous tenons de la France, cette langue de Racine, de Molière, de Victor Hugo. Mais, tout en voulant rester nous-mêmes et en réclamant en même temps notre part de justice, de liberté et de soleil, ce que nous demandons pour nous, de tout cœur nous voulons l'accorder aux autres. Nous voulons que tous nous apprenions à nous connaître, à nous respecter dans notre diversité et dans notre union. Mesdames, s'il est un pouvoir qui puisse faire s'opérer, je ne dirai pas ce changement, mais qui puisse faire arriver cette bonne œuvre à bonne fin, c'est certainement le Conseil des Femmes."

Voici un extrait d'un autre discours de sir Wilfrid à une assemblée postérieure :

" Je suis ici pour certifier que ce Conseil des Femmes, qui n'existe que depuis deux ans, a déjà fait beaucoup. Mon ami, M. Foster, a eu grandement raison de dire que si le Conseil National n'avait rien fait autre chose que de réunir les femmes de l'est à celles de l'ouest, il aurait déjà fait faire un grand pas à l'unification de ce pays de tant de races et de croyances diverses. Son Excellence a dit que l'un des buts du Conseil National était de faire disparaître, d'effacer toutes les vieilles dissensions et rancunes. Quel travail plus noble que celui-là peut-il y avoir ? Ce qu'il nous faut avant tout en ce pays, si nous devons devenir une nation, comme nous le deviendrons avec la grâce de Dieu, c'est la paix, l'harmonie et l'union entre tous les éléments hétérogènes qu'il a plu à la divine Providence d'amener en ce beau pays. J'attends cela surtout des mains de la femme, et vous admettrez avec moi qu'une main de femme est faite pour l'union."

Ayant cité ces extraits des discours des premiers ministres, j'en ajouterai quelques-uns empruntés à d'autres discours :

De l'honorable G. E. Foster, ministre des finances sous le gouvernement conservateur :

" S'il n'y avait d'autre résultat que la réunion de femmes " réfléchies et actives d'une extrémité de ce pays à l'autre, ce " serait une excuse suffisante pour l'existence et pour la continua- " tion de l'œuvre de cette société. Je maintiens qu'il n'y a pas " d'influence plus effective dans la direction et l'unification du pays, " rien qui aide plus puissamment à son élévation et à son accroisse- " ment, que les connaissances simples et usuelles qu'une personne " reçoit d'une autre personne dans le cours d'un travail ou d'une " entreprise en commun.

" Le simple fait qu'une dame de Victoria s'est rencontrée avec " une dame de Halifax et qu'elles ont échangé leurs vues respec- " tives sur quelque question publique ou sociale à laquelle elles " s'intéressent toutes deux, constitue un lien qui ajoute non seule- " ment au plaisir de la vie, mais à l'utilité de la vie et à l'efficacité " du travail pour l'objet commun. L'établissement de sociétés dans " tous les principaux centres de ce pays, et le fait d'attirer dans ces " sociétés les meilleures femmes de toutes les classes, de toutes les " religions, de toutes les races, de former entre elles une connais- " sance qui, plus tard, deviendra de l'amitié et de l'intimité en ce " qui touche à un travail, à un but commun, ne sauraient manquer " de produire les plus grands avantages, non seulement pour les " individus, mais pour le pays tout entier. Si le Conseil National " des Femmes n'avait rien accompli de meilleur que cela, son exis- " tence serait amplement motivée, et nous serions entièrement jus- " tifiés, nous qui n'avons point le privilège d'en devenir membres, " de lui donner l'appui le plus sincère et les sympathies les plus " cordiales qu'il nous soit possible de lui donner ".

De l'honorable W. S. Fielding, ministre des finances sous le gouvernement libéral :

" Si le Conseil National des Femmes n'avait rien fait de plus, " ce serait déjà beaucoup que d'avoir organisé cette œuvre, quel- " que chose dont le peuple a le droit d'être fier. Nous avions un " grand nombre de sociétés s'occupant d'œuvres diverses, mais, " jusqu'à ce jour, nous ne connaissions ni le nombre de ces sociétés " ni l'immense étendue de leurs bonnes œuvres ; et ainsi, en nous

" présentant simplement des statistiques et en nous montrant la " force du pouvoir pour le bien que possèdent les femmes, on " nous a fait sentir ce qu'elles font pour le développement du " Canada. Les hommes ont l'avantage de se rencontrer les uns les " autres ; s'ils ne se rencontraient ni n'avaient de conférences per- " sonnelles, ils seraient incapables de diriger leurs affaires. Une " assemblée du Parlement est une grande force et un grand pouvoir " pour le bien, et il en est ainsi des représentantes des femmes du " Canada. C'est vraiment un pouvoir pour le bien, quoiqu'il ne " paraisse point dans les statistiques. Le pouvoir d'une organisa- " tion féminine ne saurait s'estimer trop haut. J'ai été profondé- " ment frappé par ce qu'a dit sir John Thompson concernant le " projet de réunir ensemble les femmes de croyances et de nationa- " lités différentes. Il y a tant de choses qui nous séparent, en " affaires, en politique et en religion que toute grande organi- " sation qui réunit les intelligences des femmes dans un même but " est un grand pouvoir pour le bien du Canada. "

L'honorable Sir Charles Hibbert Tupper, chevalier de l'ordre de Saint Michel et de Saint Georges, ministre de la justice sous le dernier gouvernement conservateur :

" Jusqu'à ces derniers temps, j'étais si peu au courant des " intentions et du but réel du Conseil que, je dois l'avouer, il m'est " arrivé, en plus d'une occasion, d'exprimer des doutes graves et " sérieux sur son utilité ; mais, il faudrait qu'un homme, et j'ose- " rais même dire une femme, fut bien borné pour ne pas être con- " vaincu, après avoir entendu le rapport intéressant que l'on vient " de nous présenter ce soir, que non seulement les intentions du " Conseil sont bonnes, mais qu'aucune de ses intentions, qu'aucun " de ses buts ne saurait donner la moindre prise à la défiance. Je " suis heureux de savoir que ce Conseil National représente toutes " les provinces du Dominion du Canada. Sous sa direction, les " représentants sont réunis successivement dans les différentes " villes, et il ne peut manquer d'en résulter un grand bien et de " grands avantages pour les Canadiens en général. Il n'y a pas " une seule impulsion dans tout mon être qui ne s'unisse à vos " projets et à vos aspirations tels qu'exprimés dans les différents " articles de votre programme. Des discours comme ceux que nous " venons d'entendre, imprégnés de nationalité canadienne et de " sentiment canadien, trouvent un écho dans les cœurs de tous ceux

" qui sont ici ce soir et de la grande majorité des Canadiens. Nous " avons besoins d'être stimulés, comme tout le monde. Une fois " déjà, un danger sérieux menaçant notre propre pays vint nous " soulever et nous faire réaliser que nous sommes réellement un " peuple uni par des liens communs. Je veux parler de la rébellion " naissante du Nord-Ouest qui, peut-être plus que toute autre " chose, depuis 1867, a contribué à réunir le peuple canadien dans " une véritable sympathie et une réelle fraternité. Et pourtant, " on faisait appel à ces mêmes sentiments. J'ose donc vous dire " que, à part ces incidents dans la jeune histoire de ce pays, il n'y " a rien qui surpasse l'influence des efforts unis d'une société de " femmes comme le Conseil National des Femmes du Canada, " assemblées pour délibérer sur tout ce qui touche au bien et à " l'avantage du public en général."

De l'honorable David Mills, ministre de la justice sous le gouvernement libéral :

" C'est la première assemblée du Conseil des Femmes à " laquelle il m'ait été donné d'assister, et je le regrette extrême- " ment. Le Conseil avance en faisant le bien. Il cherche, dans la " condition des hommes et des femmes, ce qu'il peut y avoir de " susceptible d'être amélioré, et il accomplit ce travail avec intelli- " gence. Je suis donc heureux de constater que ce qui a été entre- " pris va se développer sur une plus grande échelle, et que plusieurs " choses que l'on ne croyait pas pouvoir améliorer vont l'être prati- " quement. Je donnerai ma plus sérieuse attention à certaines " questions que le Conseil m'a soumises, et je suis certain de pou- " voir compter sur l'aide du Conseil avant l'ouverture des Chambres " fédérales. Ces questions sont d'une grande importance, et j'ai dû " chercher ailleurs ce qu'il est nécessaire et possible de faire. J'ai " la certitude que ce Conseil des Femmes rendra des services im- " portants et avantageux pour le bien-être social et moral du peuple " canadien."

De l'honorable Clifford Sifton, ministre de l'Intérieur :

" Je suis ici ce soir, parce que j'apprécie hautement l'utilité de " votre Conseil. Je puis dire que je ne connais aucune organisa- " tion plus parfaite, et j'exprime la plus ferme espérance qu'il ne " décherra point de sa condition actuelle, mais continuera à accroître " son pouvoir pour le bien. Je reconnais la valeur inestimable de " toute force qui, constitutionnellement et avec persévérance, em-

" brasse la cause de la justice et de la loyauté. Dans une organisation de cette nature, les dames doivent s'attendre à rencontrer de nombreux motifs de découragement. Quelquefois, des dames se sont adressées à moi, désirant que certaines mesures fussent prises, et quand elles étaient parties, j'ai pensé souvent qu'elles devaient être bien découragées et qu'elles pouvaient penser qu'il était inutile de poursuivre leur œuvre. Ce serait la plus grande erreur de croire qu'il est inutile de persévérer parce que vous n'avez pas obtenu immédiatement une réponse favorable. Croyez m'en, chaque fois que vous venez, Mesdames, vous faites une impression et le temps approche où vous atteindrez votre but. "

De l'honorable sir Louis Davies, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges, ministre de la marine et des pêcheries :

" J'applaudis à vos efforts, mais quelques-uns des sujets présentés ne me sont pas assez connus ; et je ne puis dire que ge n'éprouve pour eux plus qu'une simple 'amitié'. Je me souviens d'avoir entendu, il y a quelques années, un discours d'un grand homme qui disait : 'Je n'ai pas toujours eu confiance en M. Gladstone ; j'ai différé d'opinions avec lui, mais j'ai toujours senti mon cœur battre pour lui, parce qu'il a toujours marché vers la lumière'. Maintenant, je n'approuve pas tout votre programme, mais je sympathise avec vous parce que vous 'marchez vers la lumière', et je crois que, par une mutuelle discussion, année par année, vous avancerez constamment vers un succès certain. "

De l'honorable G. Ross, premier ministre d'Ontario :

" Le Conseil National des Femmes, comme je le comprends, n'est point une société spéciale, mais plutôt une consolidation ou une mobilisation de toutes les sociétés ou associations existant dans le pays ; il ne demande aucune révolution domestique ou politique, il ne propose point une nouvelle classification des sexes, des races ou des croyances. C'est, sans aucun doute, dans mon opinion, une œuvre patriotique, une œuvre noble et une œuvre qui aura la sympathie de tout Canadien aimant son pays. Il y a environ un an, je lus quelque part que ce Conseil National des Femmes avait choisi un comité chargé de se rendre auprès du gouvernement d'Ontario pour demander que l'on fît des lois pour l'introduction des travaux manuels et de l'économie domestique dans les écoles d'Ontario. Plus tard, je l'appris d'une manière

" plus pratique, car c'est à moi que s'adressa ce comité. Il vous " sera agréable d'apprendre que ce que le comité demandait se " trouve maintenant inscrit aux statuts de la province. Une autre " pétition fut présentée demandant que l'on nommât une inspectrice " pour les fabriques et les magasins où l'on emploie des femmes. " Cela aussi est devenu une loi dans Ontario. Voilà quelques " indications permettant de juger des dispositions et du travail " patriotique et sympathique du Conseil."

De l'honorable George Murray, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse :

" Je dois confesser franchement que, jusqu'à ces derniers " temps, je n'avais qu'une idée bien imparfaite du but et des " projets que le Conseil poursuit. Et je désire être aussi franc " en disant que, après avoir parcouru vos statuts et votre rap-" port, j'ai été profondément impressionné par les discussions " intelligentes et pratiques que vous avez tenues sur des mesures " de réformes importantes. Tout d'abord, j'étais sous l'impres-" sion que le Conseil des Femmes se livrait à d'interminables " discussions et accomplissait fort peu de choses d'une nature " pratique ; et, sans avoir beaucoup réfléchi sur cette matière, je " m'étais fait une idée, je ne sais comment, que les sujets de " réformes dont s'occupait le Conseil était d'une nature idéale et " impraticable. Mais un simple coup d'œil jeté sur vos rapports a " dissipé ces deux erreurs,—car c'étaient certainement deux erreurs, " —et je suis surpris de trouver cette association s'occupant de " problèmes qui, depuis longtemps auraient dû attirer et occuper " l'attention de nos législatures. Me serait-il permis de suggérer " que vos rapports soient plus répandus ? Il ne suffit pas que les " amis de l'œuvre soient instruits du travail sérieux et réel que vous " accomplissez. Je crains qu'il n'y ait un grand nombre de per-" sonnes au Canada qui, ne connaissant pas suffisamment le Conseil " National, ne vous donnent pas toute l'aide et tout l'encouragement " que vous méritez et qu'elles seraient heureuses de vous offrir si elles " connaissaient mieux le noble travail que vous exécutez. Je " suis heureux de voir que votre Conseil a été renforcé par l'union " des diverses sociétés qui avaient été formées dans différentes " parties du Canada. Cette union doit augmenter considérablement " votre force en vous apportant les avantages de la sagesse, de " l'expérience et de l'énergie collectives des femmes les plus intelli-

" gentes du Canada, qui, au prix d'années d'un travail enthousiaste, " ont appris à diriger, de la manière la plus avantageuse et la plus " efficace, les opérations centralisées de cette association."

De l'évêque d'Ottawa :

" La véritable preuve qu'une œuvre soit bonne, est qu'elle soit " persévérante, qu'elle survive longtemps à son origine et à ses " premiers promoteurs. Je n'ai aucun doute sur le développement " et les progrès du Conseil National des Femmes du Canada. Ces " développements et ces progrès sont, nous le reconnaissons tous, " pour le bien du pays tout entier."

De l'archevêque O'Brien, d'Halifax :

" Nous avons suivi votre œuvre avec sympathie, et je puis dire " que nous croyons qu'il y a beaucoup à admirer dans le travail " accompli. Je suis certain, que tous, nous l'apprécions comme il le " mérite et nous espérons qu'il s'en suivra encore un plus grand bien. " Vous avez un vaste champ d'opération, un champ si vaste que vous " pouvez y travailler pendant nombre d'années sans empiéter sur un " terrain que l'élément masculin regarde comme le sien propre. " J'éprouve un réel plaisir à vous demander d'approuver cette réso- " lution :

" Que cette assemblée publique exprime ses sentiments de " satisfaction du succès qui a couronné l'œuvre patriotique du " Conseil National des Femmes du Canada, et fait des vœux pour " que son utilité ne cesse de s'étendre de plus en plus."

Du révérend W. T. Herridge, de l'église presbytérienne Saint-Andrew, d'Ottawa :

" Cette assemblée est sous les auspices du Conseil National des " Femmes du Canada dont le nom est un gage assuré de succès et " de réussite. Le Conseil National a déjà été l'objet de critiques. " Une critique intelligente n'est point à craindre et n'appelle point " la vengeance ; et je ne suppose pas que le Conseil National ait " aucune prétention à l'infaillibilité. Je n'hésite pas à dire qu'il a " déjà exécuté un travail qui mérite la gratitude et provoque " l'admiration de tous les vrais Canadiens."

Du révérend John Potts, docteur en théologie, de l'église méthodiste du Canada .

" J'ai été profondément intéressé par votre rapport de l'année " dernière, intéressé par la variété des sujets, par le talent avec

"lequel ils sont présentés et par les possibilités qu'embrasse le "Conseil National des Femmes du Canada. Et cependant, ce soir, "avec mes tendances conservatrices, je sens qu'il est téméraire de "ma part de me prononcer ainsi. De deux choses l'une : ou je "deviens téméraire dans ma vieillesse, ou j'apprends à me réformer. "Il vaut autant que nous, hommes de croyance, regardions l'inévi- "table en face. Si les dames ont déjà renversé les murs, elles "prendront la ville."

Du R. P. Ryan, Toronto :

"Je viens devant vous ce soir comme un très hnmble repré- "sentant de Sa Grandeur l'archevêque de Toronto. Il m'a chargé "tout d'abord, de vous exprimer aussi fortement que possible sa "sincère appréciation et sa profonde sympathie pour le travail "splendide exécuté par le Conseil National des Femmes du Canada. "Il approuve et bénit cordialement ce travail. Notre archevêque est "un prélat aux vues larges et aux impulsions généreuses et bienveil- "lantes, et il désire appuyer sur le fait qu'il sympathise de tout cœur "avec l'œuvre, qu'il entre dans les vues et les intentions de ce Conseil "National. Il sait, en sa qualité de Canadien qui aime le Canada, que, "dans ce pays de races mêlées et de différentes croyances religieuses, "il peut y avoir, ici et là, des inégalités et des aspérités qu'il faut "faire disparaître ; et il voit l'influence marquée et considérable de "cette association nationale pour égaliser et faire disparaître ces "inégalités sociales et religieuses qui empêchent cette union des "esprits et des cœurs que Sa Grandeur désire voir exister dans "notre Canada. . . . .

"Et nous savons que c'est précisément le but où tendent les "efforts du Conseil National des Femmes du Canada. Conciliation de "toutes les classes et de toutes les croyances, conciliation sans "compromis et conciliation qui mène à l'union des esprits et des "cœurs."

On remarquera que, dans les extraits que j'ai cités, on appuie spécialement sur le fait que le Conseil possède le pouvoir de promouvoir l'unité et on ne saurait trop appuyer sur ce point, dans l'opinion des directeurs du mouvement du Conseil. En réalité, c'est en cela que consiste son essence.

Mme Drummond, qui a agi comme représentante du comité responsable pour la publication de ce volume, nous exposa une fois, cette idée en des termes si éloquents que je ne puis résister au désir de les répéter comme le meilleur résumé possible du sujet :

" Parlant de ce mot *unité*, nous avons la clef de voûte de " notre Conseil ; cette unité qui est la présupposition et la conclu- " sion de la science, de la philosophie, de la théologie, est aussi " l'idée dominante de notre Conseil et le but vers lequel il s'efforce " de marcher. "

" Unité de but, dominant toutes les différences de pensée et " d'opinion ; unité d'égalité qui remplace pour jamais cet idéal " divisé lequel assignant la pureté à la femme, la vérité, l'honneur " et la force à l'homme, rend en réalité l'homme moins homme et " la femme moins femme, et qui prouve son illusion en causant la " moitié des fautes et des misères de la vie ; unité de vie par " laquelle elle ne sera plus faussement divisée en séculière et reli- " gieuse, sacrée et profane, mais sera, dans toutes ses parties, " inspirée par la conscience d'un but divin qui, en se réalisant sous " les innombrables aspects de la nature, dans toute la vie humaine, " éclairant tout, transformant tout, absorbera définitivement tout " en lui-même. "

Par ce qui précède, on voit que le Conseil des Canadiennes a eu le grand avantage de rencontrer dans son travail, dès ses débuts, la sympathie de nombre d'hommes parmi les plus influents du pays, qui ont traité les observations qui leur ont été présentées par le Conseil avec une attention et une déférence qui ont fait naître chez tous ses membres la conscience de leur propre responsabilité. Quand les gens sentent qu'ils possèdent une influence réelle dans les affaires, il ne sont point tentés d'être agressifs ; et le principe immuable de notre Conseil est d'avoir confiance dans les hommes et de nous efforcer de travailler toujours en coopération avec eux vers la fin que nous avons en vue ; nous avons trouvé que c'est la meilleure politique à suivre, et notre confiance a été récompensée.

ISHBEL ABERDEEN.

Haddo House, Écosse, février 1900.

SOCIÉTÉS NATIONALEMENT ORGANISÉES.

Relevé par Miss Helen R. Y. Reid.

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES DU CANADA.

BUREAU :

PRÉSIDENTE D'HONNEUR

Son Excellence la Comtesse de Minto.

PRÉSIDENTE

Lady Taylor, Toronto.

PRÉSIDENTE CONSULTATIVE

La Comtesse d'Aberdeen.

VICE-PRÉSIDENTES D'HONNEUR

(Les Femmes des Lieutenants-Gouverneurs des Provinces).

Mme Jetté	Québec (Prov. de Québec).
Miss Mowat	Toronto (Ontario).
Lady Daly	Halifax (Nouvelle-Écosse).
Mrs. McClelan	Fredericton (Nouveau-Brunswick).
Mrs. Howlan	Charlottetown (Ile de Prince-Édouard).
Mrs. Patterson	Winnipeg (Manitoba).
Mme Forget	Regina (Territoires du Nord-Ouest).
Mrs. McInnes	Victoria (Colombie-britannique).

VICE-PRÉSIDENTES ÉLUES

Lady Laurier, Lady Thompson.

VICE-PRÉSIDENTES PROVINCIALES

Nouvelle-Écosse	Mrs. R. L. Borden, Halifax.
Nouveau-Brunswick	Lady Tilley, St. John.
Ile de Prince-Édouard	Lady Davies, Charlottetown.
Québec	Mme Thibaudeau, Montréal.
Ontario	Mrs. Boomer, London.
Manitoba	Mrs. McEwen, Brandon.
Assiniboia	Mrs. Flood Davin, Regina.
Alberta	Mrs. Lougheed, Calgary.
Colombie-britannique	Miss Perrin, Victoria.







PRÉSIDENTE DU CONSEIL NATIONAL

et Membres du Comité de Publication.

VICE-PRÉSIDENTES D'OFFICE.

(Présidentes des Conseils locaux et des Sociétés affiliées).

TRÉSORIÈRE.

MRS. HOODLESS, Eastcourt, Hamilton.

ARCHIVISTE.

MRS. WILLOUGHBY CUMMINGS, 44 rue Dawson, Toronto.

SECRÉTAIRE.

MISS TERESA F. WILSON, Bureau Central, Ottawa.

Il y a vingt-et-un conseils locaux et sept sociétés nationales affiliées.

Conseil local de Toronto et dix-sept sociétés affiliées. Présidente, Miss Carty ; secrétaire, Miss Cayley.

Conseil local de Hamilton et vingt-deux sociétés affiliées. Présidente, Mrs. J. M. Gibson ; secrétaire, Miss Harris.

Conseil local de Montréal et vingt-sept sociétés affiliées. Le comité d'organisation, présidente, Mrs. Drummond, Mrs. Cox, Mme Thibaudeau, Mrs. Bovey, Mrs. Learmont, Mrs. H. C. Scott, secrétaire, Mrs. Walton.

Conseil local d'Ottawa et trente-une sociétés affiliées. Présidente, Mrs. Edward Griffin ; secrétaire Mrs. McLeod Stewart.

Conseil local de London, et treize sociétés affiliées. Présidente, Mrs. Boomer ; secrétaire, Mrs. E. N. English.

Conseil local de Winnipeg, et quatorze sociétés affiliées. Présidente, Mrs. G. Bryce ; secrétaire, Mrs. G. Parker.

Conseil local de Québec et sept sociétés affiliées. Présidente, Mme Routhier ; secrétaires, Mrs. Geggie et Mlle Routhier.

Conseil local de Kingston et quinze sociétés affiliées. Présidente, Mrs. Fraser ; secrétaire, Miss Machar.

Conseil local de St-John et vingt sociétés affiliées. Présidente, Mrs. R. Thomson ; secrétaire, Miss. F. A. Murray

Conseil local de Halifax et de Dartmouth et dix-sept sociétés affiliées. Présidente, Mrs. C. Archibald ; secrétaire, Miss A. P. Fitch.

Conseil local d'Algoma-Ouest et treize sociétés affiliées. Présidente, Mrs. Frank Gibbs ; secrétaire, Mrs. T. S. T. Smelly.

Conseil local de Victoria et de l'Ile de Vancouver et vingt-huit sociétés affiliées. Présidente, Mrs. Perrin ; secrétaire, Mrs. Galletly.

Conseil local de Vancouver et quatorze sociétés affiliée. Présidente, Mrs. McLagan ; secrétaire, Mrs. Charles S. Finch.

Conseil local de Regina et six sociétés affiliées. Présidente, Mrs. Beneke ; secrétaire, Mrs. Goggin.

Conseil local de Vernon, (Colombie-britannique) et cinq sociétés affiliées. Présidente, Mrs. Fraser Cameron ; secrétaire, Mrs. B. Henderson.

Conseil local de Brandon et dix sociétés affiliées. Présidente, Mrs. D. McEwen ; secrétaire, Mrs. Kirchoffer.

Conseil local de Portage-du-Rat et treize sociétés affiliées. Présidente, Mrs. McKay ; secrétaire, Mrs. C. C. Robinson.

Conseil local de Charlottetown, (Ile-de-Prince-Edouard) et quatorze sociétés affiliées. Présidente, Mrs. Anderson ; secrétaire, Mrs. C. C. Gardner.

Conseil local de Nelson, (Colombie-britannique) et onze sociétés affiliées. Présidente, Mrs. Robertson ; secrétaire, Mrs. Day.

Conseil local de New Westminster, (Colombie-britannique) et douze sociétés affiliées. Présidente, Mrs. A. J. Hill ; secrétaire, Mrs. C. S. Young.

Conseil local du Comté de Pictou Est et sept sociétés affiliées. Présidente, Miss C. E. Carmichael ; secrétaire, Miss A Murray.

Les sept Sociétés Nationales affiliées sont :

L'association Artistique des Femmes du Canada (*The Women's Art Association of Canada*) ; *la société Protectrice des Jeunes Filles du Canada* (*The Girls' Friendly Society of Canada*); *l'association pour la Reconnaissance des Droits politiques de la Femme au Canada* (*Dominion Woman's Enfranchisement Association*); *l'Ordre canadien des Filles du Roi* (*Dominion Order of King's Daughters*); *l'Association Aberdeen* ; *l'Ordre des Infirmières Victoria* ; *l'Union nationale de Lecture au Foyer* (*National Home Reading Union*).

COMITÉS PERMANENTS

NOMMÉS POUR DÉLIBÉRER SUR LES SUJETS SUIVANTS :

Lois tendant à assurer une protection plus efficace aux femmes et aux enfants.—Présidente, Mrs. O. C. Edwards, Montréal.

Littérature pernicieuse.—Présidente, Mrs. Woodruffe, Hamilton.

Surveillance des femmes faibles d'esprit. — Présidente, Mrs. C. Yarker, London (Ontario).

Soin des vieilards pauvres.—Présidente, Mrs. Willoughby Cummings Toronto.

Finances.—Présidente, Mrs. Hoodless, Hamilton.

Immigration.—Présidente, Mrs. Cox, Montréal.

Presse.—Présidente, Mrs. Willoughby Cummings, Toronto.

Prélèvement d'un emprunt en faveur des femmes Doukhobortses.—Présidente, Mrs. FitzGibbon, Toronto.

Secours pour le régiment du Transvaal.—Présidente, lady Taylor.

Bureau de renseignements.—Présidente, lady Taylor.

Comité de Publication du Livre des Femmes du Canada destiné à l'Exposition de Paris.—Présidente, Mrs. George A. Drummond, Montréal.

L'UNION CHRÉTIENNE DE TEMPÉRANCE DES FEMMES DU CANADA.

C'est à Owen-Sound, dans l'Ontario, que s'organisa, au cours de 1874, la première Union de Tempérance des Femmes du Canada. Il existe actuellement des unions de ce genre dans chaque province, et la Colombie-britannique, le Manitoba, l'Ontario, la province de Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Ile-de-Prince-Édouard ont leurs unions provinciales respectives, auxiliaires de l'Union fédérale. Les Territoires du Nord-Ouest possèdent des organisations locales et l'on est en voie d'élaborer l'organisation d'une Union Territoriale.

L'Union fédérale fut organisée à Montréal le 20 octobre 1883, à une conférence des unions provinciales de Québec et de l'Ontario. La première convention eut lieu à Ottawa au mois de février 1885 : feu Mrs. Letitia Youmans étant présidente, Mrs. Tilton, d'Ottawa, secrétaire, et Mrs. Steadman, de Fredericton, trésorière.

Il existe actuellement au Canada, 505 unions comptant 10,890 membres acquittant leur contribution, outre nombre d'autres dont les noms figurent sur les listes. Le bureau actuel comprend : Mrs. Annie O. Rutherford, Toronto, présidente ; Mrs. Edith J. Archibald, Halifax, vice-présidente ; Mrs. Emma K. Atkinson, Moncton, secrétaire ; Mrs. Elizabeth W. McLachlin, Montréal, archiviste; Mrs. Odell, Ottawa, trésorière.

Le but principal de l'Union est la protection du foyer domestique, et les moyens employés pour atteindre ce but sont les engagements de s'abstenir de l'usage de toute boisson alcoolique ; la création et l'encouragement des habitudes de sobriété ; l'enseignement spécial donné à la jeunesse dans le sens de la tempérance ; l'agitation dans le but d'obtenir la prohibition absolue du commerce des alcools au Canada.

Afin d'assurer une coopération plus entière et plus systéma que de la part des membres aux fins de la société, l'œuvre se divi en différentes sections, à chacune desquelles une femme qui est c sé faire une étude spéciale de la partie qui lui est assignée et ind ie aux surintendantes des sections similaires, dans les unions pr in ciales et locales, les méthodes et les moyens à appliquer pour a in dre le but voulu. C'est, dans une large mesure, à cette uni d dessein et à cette communauté de prières qu'il faut attribu remarquable succès de l'Union Chrétienne de Tempérance les Femmes.

Voici la liste des différentes sections de l'œuvre entrepris par la société : Paix et arbitrage ; Enseignement scientifique la tempérance ; Hérédité et hygiène ; chasteté ; Œuvres à l'étran er Concours et expositions agricoles; Flotteurs et Forestiers; Législ ion et pétitions; Droit de suffrage; Distribution de fleurs, de fruits de douceurs ; Ligues de miséricorde ; Marins ; Pêcheurs et gar ens de phares ; Soldats et milice ; Auberges et restaurants ; Emp yes de chemins de fer : Missions évangéliques ; Jardins pota rs Narcotiques ; Prisons ; Stations de police et géoles ; Couvre- u ; Banques d'épargnes scolaires ; Services organisés pour sec urir l'indigence, etc., etc. Sous ces titres fonctionnent au-delà 30 asiles pour les petites filles, retraites pour les marins, ains que plusieurs autres institutions de bienfaisance et de secours dont ous n'avons point reçu de rapport.

Le *Journal des Femmes*, l'organe national publié à Toront par Mrs. Rutherford, présidente de l'Union fédérale, est d'une i portance inappréciable au point de vue de l'avancement de l'œu e de la société. La pétition polyglotte, sur laquelle figurent pl de huit millions de signataires, dont soixante-sept mille canadien fut présenté eau gouvernement fédéral, le 3 mai 1898, par Ir Alexander, d'Ottawa, Mrs. Atkinson, secrétaire, ayant nne lecture de l'adresse.

Unions Provinciales.

Unions de l'Ontario, 240 ; membres 5,597 ; présidente, Mrs. M. R. Th ley, London ; secrétaire, Mrs. Wiley, Richmond Hill.

Unions de Québec, 105 ; membres, 2,167 ; présidente, Mrs. Sanderson Danville ; secrétaire, Mrs. McLachlan, Montréal.

Unions du Manitoba, 43 ; membres, 834 ; présidente, Mrs. Geo. Stewart Winnipeg ; secrétaire, Mrs. A. B. McKay, Winnipeg.

Unions de la Colombie-britannique, 16 ; membres, 399 ; présidente, Mrs. mb, New Westminster ; secrétaire, Mrs. Cunningham, New Westminste

Unions de la Nouvelle-Écosse, 43 ; membres, 876 ; présidente, Mrs. Cl ley, Lunenburg ; secrétaire, Mrs. Whitman, Canso.

Unions du Nouveau-Brunswick, 44 ; membres, 761 ; présidente, M D. McLeod, Newcastle ; secrétaire, Mrs. Atkinson, Moncton.

Unions de l'Ile-de-Prince-Édouard, 9 ; membres, 200 ; présidente, Mrs. W Strong, Summerside ; secrétaire, Mrs. Holman, Summerside.

Unions des Territoires du Nord-Ouest, 7 ; membres, 102 ; présidente, Mrs B. Bulyea, Regina.

L'UNION CHRÉTIENNE DE TEMPÉRANCE DES JEUNES FEMMES.

Outre l'œuvre de l'Union chrétienne de Tempérance des Femmes il existe aussi celle de l'Union chrétienne de Tempérance des Jeunes Femmes. Les opérations de ces deux unions sont similaires, et toutes deux poursuivent le même but. La Surintendante pour le Canada est Mrs. A. B. Reede, de Teeswater (Ontario). Il existe dans l'Ontario 27 unions de ce genre qui comptent 805 membres. Miss Charlotte Wiggins en est la surintendante. La province de Québec compte huit unions de ce genre, dont la surintendante est Mrs J. A. Nutting, de Waterloo. Il en existe 5 au Nouveau-Brunswick. La Nouvelle-Ecosse en compte 6, se composant de 291 membres ; Miss E. E. Smith, de Windsor, en étant la surintendante. Le Manitoba en compte trois, dont Mrs. Kate Marwood, de Winnipeg, est la surintendante. L'Ile-de-Prince-Edouard en possède deux, dont la surintendante est Miss Annie Johnson, de Charlottetown. Nombre total des unions, 49.

AUTRES ASSOCIATIONS DE TEMPÉRANCE.

Il y a aussi deux autres associations de tempérance au Canada les *Royal Templars* et les *Good Templars* possédant respectivement un certain nombre de membres des deux sexes, lesquels sont cependant moins nombreux que ceux des unions des femmes.

L'ASSOCIATION CHRÉTIENNE DES JEUNES FEMMES DU CANADA.

Les unions chrétiennes des jeunes femmes du Canada, sont au nombre de 22. Elles furent organisées en 1893, et elles tendent au perfectionnement des jeunes femmes au point de vue spirituel, intellectuel, physique et social. Les conférences se tiennent tous les deux ans. L'affiliation avec l'association générale *World's Association* eut lieu en 1895.

Organe officiel : *The Young Woman's Gazette*. Secrétaire-visiteuse, Miss B. Ross, bachelier ès lettres et sciences. Représentante dans la colonie universitaire Calcutta, Indes, Miss G. R. Rouse, bachelier ès-lettres et science.

ŒUVRES.

Lieux et dates de Fondation.	Asiles.	Écoles et Classes.	Section. d'Évangélisation.	Bibliothèques et Bureaux de Placement.	Œuvres de charité et autres.
Toronto (Ontario), établi en 1873. Sec., Miss Drummond.	Asile-pension pour 56 personnes. Succursale du sud.	Économie domestique et école d'art culinaire.	Club "*I Will Trust*".	Bibliothèque; Salle de lecture et Bureau de placement.	Secours aux indigents
Le Y.W.C.G., Toronto, 1877 (m. 859). Sec., Miss Bambridge.	Retraite pour saison d'été.	Cours d'enseignement 40 institutrices, 733 élèves.	Étude de la Bible et des missions. Service évangélique.	799 volumes.	
Montréal, 1873. Sec., Miss Tenney.	Asile pour 75 personnes. En 1899 on admit 775 personnes. Asile des ouvrières, 364 admises en 1899 et 166 placées.	Cours d'enseignement, 383 élèves ; école d'art culinaire, 208 classes. Assistance hebdomadaire, 145. École de couture.	Assemblée hebdomadaire de prière, les Filles du Roi.	500 volumes. Bureau de placement.	Service des prisons. 975 visites des femmes enseignant la Bible. Assemblée des mères de famille; salle d'asile diurne pour enfants au berceau. Admission, 9,004 ; moyenne quotidienne, 25,
Ottawa, 1892. Sec., Miss Wright.	Asile et pension, 217 admis en 1899. Repos du milieu du jour et restaurants.	Cours d'enseignement. Économie domestique.	Œuvres religieuses.	500 volumes. Bureau de placement.	
London (Ontario), 1889. Sec., Miss Kirkpatrick.	Retraite pour saison d'été, restaurant.	Cours d'enseignement.	Œuvres religieuses et sociales.	360 volumes. Bureau de placement.	
Hamilton (Ontario), Sec., Miss Gilfillan.	Asile et pension, restaurant.	Cours d'enseignement. École d'art culinaire.	Œuvres religieuses.		Succursale de l'extrémité nord et œuvres de la jeunesse.

Brantford (Ontario), Sec., Miss McKenzie.	Asile et pension. Repos du milieu du jour et restaurant.	Cours d'enseignement	Club "*I Will Trust*". Enseignement de la Bible.		
Peterboro (Ontario). Sec., Mrs. Lewis.	Asile et pension.	Cours d'enseignement	Œuvre sociale et religieuse.	Salle de lecture. Bureau de placement.	
Halifax (Nouvelle-Écosse) 1873. Prés., Mrs. McPherson.	Asile et pension en 1899, 50 personnes admises. Asile des jeunes filles.	Cours d'enseignement	Enseignement de la Bible.	Bureau de placement.	Visite des hôpitaux, asiles et prisons. Assistance des voyageurs.
Kingston (Ontario), 1885. Sec., Miss Drennan, docteur en médecine.	Logement pour les étrangers nécessiteux.	Cours d'enseignement. Jardin de l'enfance gratuit. École d'économie domestique 40.	Enseignement de la Bible.		Assemblée des mères de famille.
Quebec, 1875. Sec., Mrs. Dean.	Asile et pension pour 25 personnes. 193 personnes admises en 1899.		Assemblées de prière.		Visite des hôpitaux, et des prisons de l'arrondissement. Refuge des dames âgées.
Victoria (Colombie-britannique), 1893. Sec., Miss Carr.	Asile et pension.	Cours d'enseignement	Œuvres religieuses et sociales.		
Winnipeg (Manitoba), 1897. Prés., Mrs. Aikens.		Cours d'enseignement	Enseignement de la Bible et service du dimanche.		
Vancouver (Colombie-britannique), 1898. Sec., Miss Rhodes. Calgary, Alberta. Sec., Mrs. Lougheed.	Asile et pension.			Bureau de placement.	Assistance des voyageurs.

Bureau de l'union chrétienne des jeunes femmes du Canada.

Mrs. John McDougall, présidente............. Montréal.
Miss Blackburn, trésorière.................... Ottawa.
Mrs. Chs. B. Miles, archiviste.................. London.
Mrs. R. McConnell, secrétaire................ 363 rue Besserer, Ottawa.

Vice-Présidentes Provinciales.

Ontario........................... Miss Winnifred J. Macdonald, Toronto.
Québec............................ Mrs. J. F. Stevenson, Montréal.
Colombie-britannique...........
Manitoba........................ Mrs. Parker, Winnipeg.
Territoires du Nord-Ouest...... Mrs. Lougheed, Calgary.
Nouvelle-Écosse................

Associations Universitaires :—Université de Toronto ; Collège de Médecine de Toronto ; Université McGill de Montréal ; le Queen's College de Kingston ; le Collège Dalhousie de Halifax ; Collège des Dames de Mount-Allison, Sackville.

Succursales des Membres dispersés :—Secrétaire, Miss Togie.

Dans presque toutes les autres villes du Canada où l'on rencontre des unions chrétiennes de jeunes gens, il existe des comités de dames auxiliaires qui prêtent leur coopération au point de vue social à l'œuvre de ces sociétés.

BRANCHE CANADIENNE DE L'ORDRE INTERNATIONAL DES FILLES ET DES FILS DU ROI.

Cet ordre est une organisation religieuse sans distinction de croyance. Son but est de développer la vie spirituelle et de stimuler l'activité chrétienne. " Toute personne dont les vues et les tendances concordent avec celles de l'ordre et qui se considère responsable de ses actes envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre roi et notre sauveur, peut devenir membre de la société." Voilà à quoi se résume l'affiliation.

Cet ordre fut fondé par deux femmes de la ville de New-York en janvier 1886. La même année, des cercles se formèrent au Canada, et l'ordre se multiplia si rapidement qu'en 1891 on organisa une succursale canadienne qui compte six mille associés : on rencontre un peu partout au Canada, et surtout dans la province de l'Ontario, les membres de cet ordre, qui portent la croix d'argents insigne de l'ordre. Il s'est formé des cercles parmi les sauvages du Nord-Ouest et de l'Ontario, ainsi que parmi les nègres ; de sorte qu'il se trouve dans l'ordre des représentants des races jaune, noire et blanche qui tous ne font qu'un en Jésus-Christ. L'Ordre comprend quatre champs d'exploitation : le Cœur, le Foyer, l'Église et

le Monde. La devise de l'Ordre est : " Ne point se faire servir, mais servir ". Le mot d'ordre est " En son Nom ". Les membres, après la consécration de leur personne, rendent tous les bons offices inspirés par la charité et c'est ainsi que partout, ils allègent les fardeaux, et tendent une main secourable aux affligés et aux nécessiteux toujours " En son Nom ".

Au Canada, l'Ordre a établi et entretient un asile pour les enfants abandonnés ; un autre, pour les personnes âgées des deux sexes, une salle de réunion pour les jeunes filles, une pension pour les jeunes femmes salariées. Les membres de l'ordre ont réussi à construire et à meubler des hôpitaux ; ils entretiennent des infirmières régionales, et ils ont fondé une crèche, pour la saison d'été, qui fonctionne bien.

Voici le bureau de l'Ordre au Canada.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL :

Mrs. E. M. Tilley.......554 rue King, London (Ontario).

SECRÉTAIRES PROVINCIAUX :

Ontario..................Mrs. J. E. Austen, 714 avenue Spadina, Toronto.
Nouveau-Brunswick.....Miss H. Barker, rue Germain, St-John.
Nouvelle-Écosse ....Miss Macdonald, rue Gottingen, Halifax.
Ile-de-Prince-Édouard...Mrs. H. W. Longworth, Charlottetown.
Québec.................Mrs. Auchmuty, 16 avenue Lorne, Montréal.
Colombie-britannique....Mrs. F. Maitland Dougall, Corfield.
Manitoba et territoires du
Nord-Ouest...........Mrs. E. M. Tilley, Sec. Général.

ORDRE DES INFIRMIÈRES VICTORIA.

Cet ordre, fondé par la comtesse d'Aberdeen, est le résultat du vœu exprimé par les femmes du Nord-Ouest, qui voulurent commémorer le Jubilé de Sa Majesté par la création d'un service d'infirmières au bénéfice des régions lointaines du pays.

Se souvenant de l'usage que la reine avait fait des fortes sommes d'argent que les femmes de la Grande-Bretagne lui avaient offertes en cadeau à l'occasion de son jubilé, lady Aberdeen estima que le moyen le plus convenable de commémorer cet événement, serait l'établissement d'un ordre qui ferait bénéficier tout le pays du confort et de la sécurité résultant d'un bon service d'infirmières.

Dans ce but, elle chercha à intéresser à son projet les médecins et les personnes d'influence au pays. Le docteur Worcester, de Waltham, Massachusetts, qui s'était occupé de l'établissement d'écoles pour la formation d'infirmières, reçut de lady Aberdeen l'invitation de donner dans les grandes villes du pays des conférences sur ses méthodes d'organisation. On préleva un fonds et l'organisation commença. On élabora les règles et règlements voulus ; l'on

forma un conseil de gouverneurs et l'on obtint une charte royale d'où nous extrayons les passages suivants :

" Son Excellence, le gouverneur général du Canada, est le patron de l'Ordre. Il désigne cinq membres du conseil des gouverneurs.

" Le conseil d'administration de chaque association locale ayant un revenu annuel de 500 dollars au moins, désignera un membre, et il désignera un nouveau membre par chaque somme supplémentaire de mille dollars de revenu annuel.

" L'association Médicale Canadienne nommera deux membres, et chaque association médicale provinciale en nommera un membre.

" Les fins principales de l'ordre sont de fournir des infirmières parfaitement aptes au soin des malades dans les hôpitaux et dans les districts ruraux, et cela d'une façon subordonnée à notre autorité centrale, afin de soigner les malades qui ne peuvent obtenir les soins d'habiles infirmières à domicile, soit à la ville soit dans les campagnes."

Quelques citations des statuts et des règlements donneront une idée des devoirs de la surintendante en chef et des surintendantes régionales, des associations locales et des comités régionaux :

" Il sera du devoir de la surintendante en chef d'exécuter les instructions du conseil des gouverneurs et du conseil exécutif, pour le bon fonctionnement de l'Ordre, etc.

Les devoirs des surintendantes régionales consistent à : " Exécuter les instructions du conseil local d'administration pour le bon fonctionnement de l'Ordre, et à surveiller la formation des probationnistes, en conformité des instructions de la surintendante en chef."

Associations locales : " Chaque association locale aura le droit et le devoir de développer l'œuvre de l'Ordre dans les limites territoriales assignées à l'association locale, en conformité de la charte royale, ainsi que des règles, règlements et statuts édictés par le conseil des gouverneurs, et d'administrer ses propres affaires."

Les comités régionaux sont formés avec l'approbation du conseil des gouverneurs ou du conseil exécutif, à moins que la circonscription ne se trouve dans les limites territoriales d'une association locale, et dans ce cas, ces comités seront formés avec l'approbation du conseil d'administration de l'association.

La comtesse d'Aberdeen fut la première présidente du conseil et exerça ces fonctions jusqu'en 1899. Lorsqu'elle se démit de sa charge, l'honorable juge Burbidge fut appelé à lui succéder.

Peu après la nomination du comte de Minto au poste de gouverneur général du Canada, Son Excellence la comtesse de Minto devint présidente d'honneur de l'Ordre.

Les premières écoles pour la formation des infirmières furent établies en 1898 ; on en compte actuellement deux, dont une à Montréal et l'autre à Toronto. Le but de ces établissements est de donner un cours préparatoire de six mois pour fournir à l'œuvre régionale des infirmières graduées parfaitement aptes à ce service. Après avoir terminé leurs cours, elles peuvent, si elles le désirent, être admises à faire partie de l'Ordre, en promettant de servir durant deux ans. On leur assigne ensuite une circonscription spéciale où elles exercent leurs fonctions dans un hôpital-cottage ou ailleurs et

elles sont tenues de transmettre à la surintendante en chef des rapports mensuels de leurs travaux. Les travaux d'une infirmière régionale commencent à huit heures du matin ; et dans le cours de la journée, elle peut donner ses soins à cinq ou six patients, laissant un rapport pour le médecin, préparant souvent la nourriture du patient et souvent lorsque la mère est malade, ayant elle-même soin des enfants. L'hôpital-cottage sert vraiment de foyer domestique à nombre d'hommes ou de jeunes gens isolés, éloignés de leurs amis et travaillant soit aux mines, soit à l'exploitation forestière soit sur un ranch.

En 1898, M. Geo. A. Cox plaçait à la disposition de lord Aberdeen une somme suffisante pour l'achat et l'ameublement d'une maison à Ottawa devant servir de siège principal à l'ordre.

Lord et lady Aberdeen souscrivirent 3000 dollars au fonds central et avant leur départ du Canada, ils donnèrent une somme d'argent à un village situé sur la baie Chaloner, pour l'entretien d'une infirmière régionale pendant six mois. A l'expiration de ce délai, les services de l'infirmière étaient devenues si inappréciables que les habitants du village résolurent de la garder, et ils souscrivirent 500 dollars dans ce but.

A Baddeck, Cap-Breton, une branche de l'ordre fut établie, grâce à l'influence du général et de Mrs. Montgomery Moore qui y avaient séjourné quelques jours avant leur départ du Canada. Ils s'entendirent avec le conseil d'administration à Halifax, afin d'obtenir une infirmière chargée de prendre soin d'un patient. Ceux qui furent témoins du soulagement et du confort résultant de soins habilement administrés, résolurent d'avoir au milieu d'eux une infirmière de l'Ordre, et grâce à un octroi de 50 dollars ils prélevèrent une somme suffisante pour leur permettre de demander une infirmière.

Au printemps de 1898, il vint de la région du Yukon une demande d'infirmières expérimentées. De concert avec le conseil, lady Aberdeen fit des efforts pour prélever les fonds voulus et l'on fournit l'aménagement nécessaire à quatre infirmières qui partirent en même temps que les troupes destinées au Yukon. Après un long et pénible voyage, effectué, partie à pied, partie à cheval, elles arrivèrent à Dawson précisément au moment où l'épidémie de la fièvre typhoïde était à son apogée. Ces braves femmes eurent à surmonter les plus grandes difficultés, car les articles même de première nécessité leur manquaient ; les malades n'ayant qu'une couverture pour tout lit ; et cependant il ne s'est pas formé de plaies de lit. Cette branche de l'Ordre a été supprimée puisque, sauf à cette époque de besoins urgents, Dawson City n'offre pas de champ au zèle des infirmières.

On a ouvert un hôpital-cottage à Regina (Territoires du Nord-Ouest), dans une maison d'habitation offrant du logement pour six malades, deux infirmières et une servante. Au bout d'un peu plus d'un an, on avait donné des soins à soixante-dix malades dont trois

seulement sont morts. L'œuvre de ces infirmières a éveillé beaucoup d'intérêt, et avant la fin d'une autre année on aura bâti un hôpital convenable.

Moyennant des octrois de 50 à 200 ou 300 dollars, les villages et campagnes éloignées sont en mesure d'engager une infirmière pour une année. Les minimes sommes perçues des patients au cours de l'année s'élèvent au chiffre de 100 à 200 dollars, et il est facile de prélever 300 ou 400 dollars par voie de souscriptions, pour s'assurer les excellents services d'infirmières de l'Ordre.

En 1899, le gouvernement de l'Ontario a donné l'exemple à ses provinces sœurs en accordant une subvention de 2,500 dollars, ce qui a permis à l'ordre d'aider à six stations dans la partie ouest de l'Ontario à former des succursales.

L'avenir de l'ordre Victoria est plein de promesses. Florence Nightingale appelle l'infirmière régionale "la missionnaire des malades". Quand on est témoin des avantages inappréciables résultant de l'établissement de petits hôpitaux-cottages et de l'emploi des infirmières régionales dans les centres ruraux, on peut se faire une idée du bien qui découlerait de la propagation de l'Ordre dans toute l'étendue du pays.

CHARLOTTE MACLEOD.

ASSOCIATIONS LOCALES, COMITÉS RÉGIONAUX ET HÔPITAUX-COTTAGES DÉJÀ ORGANISÉS PAR L'ORDRE VICTORIA.

MONTRÉAL, 113 rue Uuiversité. Retraite pour infirmières et école préparatoire, six infirmières ; surintendante ou infirmière en chef, Miss Barbara Haggart ; président, l'honorable sénateur Drummond.

TORONTO (Ontario), 206 avenue Spadina. Retraite pour infirmières et école préparatoire, quatre infirmières ; surintendante ou infirmière en chef, Miss Charlotte Eastwood ; président, l'honorable G. W. Allan.

OTTAWA (Ontario), 578 rue Somerset ; retraite pour infirmières, deux infirmières ; surintendante ou infirmière en chef, Miss A. Ethel Beer ; présidente, Mrs. G. E. Foster.

HALIFAX (Nouvelle-Écosse), 32 rue Grafton ; retraite pour infirmières, deux infirmières ; surintendante ou infirmière en chef, Miss Maud Broddy ; président, M. le lieutenant-gouverneur Daly.

KINGSTON (Ontario), 75 rue Division ; une infirmière, Miss Emily Baker ; président, M. le principal Grant.

HAMILTON (Ontario), 123 rue Jackson ; une infirmière, Miss Emily Dakin ; Président, Mr. Thomas W. Watkin.

ST-JOHN (Nouveau-Brunswick), 13 Chipman Hill ; retraite pour infirmières, deux infirmières ; surintendante ou infirmière en chef, Miss Gertrude Hunt ; président, M. le juge Forbes.

TRURO (Nouvelle-Écosse) ; une infirmière, Miss Kendrick ; présidente, Mrs. F. A. Lawrence.

BUCKINGHAM (Québec) ; une infirmière ; président, M. Albert McLaren.

NEW RICHMOND (Québec) ; une infirmière, Miss Annie Brown ; président, M. R. H. Montgomery.

NORTH BAY (Ontario) ; une infirmière, Miss Margaret D. Kelman ; trésorier, M. J. M. McNanama.

THESSALON (Ontario). Hôpital-cottage, une infirmière, Miss Rose Douglas; président, M. A. E. Dyment, député.

BRACEBRIDGE (Ontario). Une infirmière, Miss A. E. Hutchinson ; président, révérend M. Burt, doyen.

BADDECK, Cap-Breton. Une infirmière, Miss Olive Burr ; président, Mr. I. G. A. McKean, docteur en médecine.

FORT WILLIAMS (Ontario). Une infirmière, Miss Mary A. Harmsworth ; président, révérend W. H. Rowand.

PORT ARTHUR (Ontario). Une infirmière, Miss Margaret Burris ; président, M. J. Matthews.

FORT FRANCES (Ontario.) Une infirmière, Miss Martha Redfearn ; président, M. C. J. Holland.

REGINA, Territoires du Nord-Ouest. Hôpital-cottage, deux infirmières ; surintendante ou infirmière en chef, Miss Maude Dahms ; président, M. D. J. Goggin.

VERNON (Colombie-britannique). Hôpital-cottage, deux infirmières ; surintendante ou infirmière en chef, Miss Bena Henderson ; président, M. G. Henderson.

ASSOCIATION ABERDEEN.

Au mois de novembre 1890, les dames de Winnipeg, à prière de la comtesse d'Aberdeen, formaient une association pour la distribution de livres de lecture parmi les colons disséminés dans les vastes territoires du Nord-Ouest, et dans le but spécial d'instruire et d'amuser leurs enfants.

En 1893, une succursale de l'association fut formée à Halifax, tandis qu'à des intervalles assez rapprochés d'autres furent organisées. Ces différentes succursales sont demeurées tout à fait indépendantes les unes des autres jusqu'en 1897, époque à laquelle un comité de direction central fut crée donnant à chacune de ces succursales, deux représentants.

Il y a maintenant au Canada seize succursales de l'association qui, par ordre d'ancienneté figurent comme suit : Winnipeg, Halifax, Ottawa, Calgary, Vancouver, Regina, Toronto, Montréal (section anglaise), Montréal (section canadienne-française) Hamilton, Victoria, Brandon, Kingston, Québec, Saint-John et Kamloops. En 1899, 520 bureaux de poste reçurent tous les mois de ces succursales un paquet de 5 livres de poids, contenant de la littérature et adressée à chacun des 1900 noms inscrits sur la liste postale. Ainsi, il est fait annuellement plus de 20,000 envois de littérature à huit milles individus.

Ces lecteurs ne se trouvent pas seulement sur les exploitations agricoles isolées dans les prairies du Nord-Ouest ou sur les ranches, mais encore dans les mines, dans les forêts, sur les navires pêcheurs de phoques et sur les phares. On cherche à atteindre les colons isolés.

Dès le début, lord et lady Aberdeen ont favorisé l'association de toutes leurs forces lui donnant une grande publicité en Grande-Bretagne, d'où quantité de bons livres sont expédiés régulièrement d'Aberdeen, de Glasgow, de Liverpool et de Londres.

Cette œuvre admirable qui mêle l'utile à l'agréable dispense la lumière et le contentement à une foule de foyers dans toute l'étendue du pays, fonctionne sans grands frais, grâce à la générosité du gouvernement fédéral qui autorise la distribution de cette littérature en franchise postale ; tandis que les compagnies de transport en Angleterre et au Canada transportent gratuitement tous ces colis par voie terrestre et maritime.

Tous les membres de l'Association se dévouent à cette œuvre sans rémunération et conviennent de correspondre avec les lecteurs au moins deux fois l'an. Les lettres touchantes et pleine de reconnaissance qui arrivent de toutes parts parlent en termes éloquents de la nécessité de cette œuvre et de tout le bien qu'elle opère.

Patronnesse—Son Excellence, la comtesse de Minto, Hôtel du gouvernement, Ottawa.

Présidente—La comtesse d'Aberdeen, Haddo House, Aberdeen.

Présidente de la succursale en Grande-Bretagne et en Irlande—La marquise de Dufferin et d'Ava, Clandeboys, Irlande.

Vice-Présidente—Lady Taylor, 49 avenue Madison, Toronto.

Secrétaire d'organisation dans la Grande Bretagne: Mrs. Gordon of Ellon, bureau de l'association Aberdeen, Institut Impérial, Londres, Angleterre.

Trésorier—M. Fred White, Ottawa.

Secrétaire—M. C. F. Whitley, Ottawa.

Archiviste—Mr. J. H. Larmonth.

L'UNION NATIONALE DE LECTURE AU FOYER.

Cette union, établie en 1885, est une succursale de l'union nationale de Lecture au Foyer de la Grande-Bretagne, qui, depuis 1898, s'efforce de guider les lecteurs de tout âge dans le choix des livres, et de les unir en une grande association de lecture, les groupant en cercles dans une communauté d'intérêts.

Les cours de lecture se divisent en trois sections, connues sous le nom de section spéciale, section générale, et section des jeunes gens; chacune de ces sections se subdivisant en sujets, tels que

histoire, littérature, science, roman, biographie, etc. On dresse une liste de livres, pour chaque sujet. Dans chaque section, on exige ou on recommande la lecture de certains livres tandis que d'autres servent d'ouvrages de référence. Les membres des cercles ou de simples particuliers peuvent suivre ces cours de lecture. La contribution exigée des membres est peu élevée ; et entre autres avantages, l'union fournit une revue qui est publiée mensuellement, d'octobre jusqu'en juin, contenant des notices biographiques sur certains ouvrages, outre des renseignements d'intérêt général pour tous les membres. On publie également une liste de livres à bon marché, populaires, instructifs, d'une moralité irréprochable choisis par des experts. Au Canada, la société compte 500 membres, de la Colombie-britannique à Halifax. Le secrétaire consacre annuellement 400 dollars à l'achat de livres et il reçoit nombre de lettres attestant tout l'intérêt qu'on prend à cette œuvre. A ceux qui s'acquittent de certaines conditions l'union accorde des certificats et nombre de lecteurs ont demandé ces certificats. Le siège de la succursale canadienne est à Montréal et la directrice en chef est Miss Viola Kerry, 149 rue Durocher.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES JEUNES FILLES AU CANADA.

La succursale canadienne de la société Protectrice des Jeunes Filles, a été formellement organisée en novembre 1882, à titre de succursale nationale de la société mère. Voici les fins qu'elle se propose : grouper ensemble, dans un but de secours mutuel, au point de vue séculier et religieux les femmes de l'église anglicane à titre d'associées et les jeunes filles à titre de membres ; encourager à la chasteté, à l'obéissance envers les parents, à la fidélité envers les patrons, à l'économie et à l'épargne ; procurer à tous les membres les privilèges de la société, en présentant les membres voyageurs d'une succursale à une autre. Comme c'est une organisation de l'église anglicane, il a fallu, au préalable, obtenir la sanction des évêques, pour l'établissement de cette œuvre. Le conseil de Toronto, ayant pris l'initiative du mouvement d'union entre les différents diocèses, consentit à servir de centre de renseignements et de distribution de matières imprimées, et il continue à s'acquitter de cette besogne. Il existe 22 succursales paroissiales disséminées à travers 9 diocèses et la société compte environ 800 membres y compris les associés ou bureau de la société. Il se tient des réunions hebdomadaires tant pour les ouvrages de couture que dans un but d'instruction et de récréation. En entrant dans la société, chaque jeune fille reçoit une carte d'admission et un manuel contenant les règles de la société, outre un blanc de reçu pour la minime contribution trimestrielle. On admet les jeunes filles à partir de l'âge de quinze ans, et pour celles au-dessous de cet âge, il existe des classes d'aspirantes.

Depuis 1893, on a ouvert, chaque été, sur les bords du lac à Hamilton, une villa pour les vacances au bénéfice des membres de la société, qui ont besoin de repos et de changement d'air. Au début, on avait loué une maison, mais l'entreprise fut couronnée d'un tel succès qu'on acheta un lopin de terre où l'on construisit une maison convenable, grâce à l'aide de la succursale de Toronto. En 1892, on adopta un insigne en argent de la forme du sceau de la société et portant sa devise et son monogramme. Des revues mensuelles publiées en Angleterre pour l'usage de la société sont distribuées dans les différentes succursales ainsi qu'un calendrier orné d'illustrations bibliques et qui est très populaire.

Au point de vue international, la meilleure preuve que la société est hautement appréciée, se trouve dans le fait qu'on présente constamment des membres d'autres pays, par voie de lettres de recommandation.

Présidente—Mrs. Wood, 100 rue Pembroke, Toronto.

Secrétaire—Mrs. Boulton, 15 Grange Road Toronto.

SOCIÉTÉ POUR LA RECONNAISSANCE DES DROITS POLITIQUES DE LA FEMME AU CANADA.

Le but de cette société est d'assurer aux femmes au Canada, le droit de voter à toutes les élections, tout comme les hommes. En 1893, le société a obtenu le droit de suffrage communal et municipal en faveur des veuves et des femmes non-mariées dans l'Ontario, et aujourd'hui ce privilège est accordé aux veuves et femmes non-mariées des provinces de l'Ontario, de Québec, des territoires du Nord-Ouest, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Édouard, à moins que les chartes des différentes villes ne portent des stipulations spéciales dans le sens opposé.

Ces mêmes dispositions s'appliquent au vote en faveur des femmes ou à leur élection à titre de commissaires d'écoles.

Les différentes associations de suffrage se sont fortement employées à obtenir des adhésions, à faire des pétitions et de la propagande et ont réussi à éveiller parmi les femmes électrices un plus vif sentiment de leurs devoirs envers leur pays, envers leur ville, envers leurs organisations scolaires et envers elles-mêmes. Dans nombre d'assemblées on discute et on résout des questions portant sur la réforme municipale et autres sujets de nature patriotique.

Association succursale, Toronto (Ontario).— Adresse, Miss Augusta Stowe Gullen, docteur en médecine, 459, Avenue Spadina. C'est le centre primitif de l'œuvre du suffrage au Canada. Elle a exercé une action importante aux élections municipales, en appuyant l'élec-

tion de femmes aux conseils scolaires et en contribuant à l'élection de bons citoyens au conseil de ville. L'union chrétienne de Tempérance des Femmes y a tenu un parlement-modèle.

Association succursale, Halifax, Nouvelle-Écosse. — Adresse, Mrs. Harrington, 164, Tower Road. Dans cette province, la question du suffrage des femmes a joué un grand rôle à chaque session de la législature, ces anneés dernières. L'association provinciale s'est employée avec beaucoup de succès à la réforme municipale. Un journal mensuel, *Equal Suffrage*, a été publié par les partisans du mouvement.

Association succursale, St-John (Nouveau-Brunswick), 1894.—Adresse Mrs. E. S. Fiske. Cette association a présenté deux fois au parlement un bill relatif au suffrage des femmes, mais ce bill a été rejeté. Elle s'occupe de la question de l'enseignement et de la réforme municipale. Elle compte vingt membres. Elle a réussi à faire adopter une loi accordant aux municipalités de la province le droit de nommer aux commissions scolaires deux nouveaux membres et ces commissaires doivent être des femmes.

Le Club d'Égalité de Suffrage du Manitoba, Winnipeg.—Adresse Mrs. Amelia Yeomans, docteur en médecine. Etabli en 1894. Il se tient des assemblées annuelles. Il y a trois circonscriptions électorales et les surintendantes sont : West Poplar, Mrs. Teller ; Stony Mountain, Mrs. David French ; Melita, Mrs. Graham. Les membres du club ont engagé et soutenu des débats, et se sont fait entendre en présence du conseil des Arts et Métiers. Ils ont aussi composé et publié une livre, traitant du suffrage des femmes au Manitoba, et ont en outre présenté une supplique à la législature en faveur de cette réforme.

CHAPITRE X.

ŒUVRES RELIGIEUSES.

I CATHOLIQUES ROMAINES.

ŒUVRES PIEUSES DES CANADIENNES FRANÇAISES.

La part qui nous revient, dans cette exposé de la somme de bien que réalisent les femmes canadiennes dans toute l'étendue du pays, comprend spécialement : 1° Les différentes communautés de charité ; 2° Les confréries ou associations pieuses; 3° Les ordres contemplatifs. L'espace qui nous est attribué étant fort restreint, nous avons dû nous borner à un court aperçu.



1° LES COMMUNAUTÉS DE CHARITÉS.

Jésus-Christ, en établissant son Église, confiait à ses apôtres le soin de continuer sa divine mission d'enseigner, de consoler, de soulager et de guérir. Le christianisme, en effet, devait changer la société. Les peuples habitués au despotisme et à l'esclavage, écoutaient étonnés la nouvelle doctrine, toute d'amour et de charité, et se convertissaient à la voix de Pierre, de Paul, des autres apôtres et de leurs successeurs. Les siècles succédant aux siècles, l'Église toujours immuable, traversait les années de persécution, triomphait des hérésies et par son infaillible doctrine donnait aux âmes la vie divine et surnaturelle qu'apportent au chrétien la foi, l'espérance et la charité.

La foi, cette lumière qui révèle à l'homme les vérités fondamentales de la religion, l'espérance, cette confiance dans la réalisation des promesses éternelles, seraient cependant insuffisantes sans la charité. Il ne suffit pas de croire et d'espérer, il faut encore

aimer. Car cet amour qui vient unir l'homme à Dieu et qui le porte à se dévouer comme lui et pour lui, c'est l'apôtre lui-même qui l'appelle " le lien de la perfection".

Les œuvres de la foi et de l'amour ont été de tous les âges. A la suite des apôtres, des milliers de chrétiens ont scellé de leur sang leur foi et leur amour ; la pensée du ciel a peuplé la Thébaïde de pénitents et de pénitentes ; des monastères ont surgi au sein des villes et de la forêt, ouvrant un refuge aux âmes attristées par les crimes si communs aux siècles barbares et venant s'ensevelir dans le calme et la solitude et prier pour le salut de tous. Et l'Église, cette mère toujours jeune et toujours féconde, suivant et protégeant l'humanité dans sa marche douloureuse à travers les siècles, n'a cessé de multiplier les œuvres pour le soulagement de toutes les misères, la consolation de toutes les peines.

C'est par l'établissement des hôpitaux que les ordres d'hommes et de femmes viennent d'abord au secours de l'humanité souffrante. Les hospitalières, du fond de leurs cloîtres, reçoivent et soignent partout les malades pansent, les plaies des blessés jusqu'au jour fixé par la Providence, où apparaît dans le monde le plus grand des philanthropes, saint Vincent de Paul, venant donner à l'amour de Dieu et du prochain sa plus merveilleuse expression en créant la " fille de charité ". Mais l'Europe n'est bientôt plus assez vaste pour satisfaire le besoin de se donner, de se dévouer. L'Afrique et l'Inde ouvrent à l'apostolat un champ nouveau, et l'Amérique agrandit encore son domaine.

La première communauté établie au Canada fut celle des religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus, choisies par Mme la duchesse d'Aiguillon, qui consacrait sa fortune à promouvoir les intérêts de la religion dans la Nouvelle-France. Parties de Dieppe en 1637, elles vinrent fonder à Québec une colonie de leur ordre, tandis qu'une communauté de La Flèche, les Hospitalières de Saint-Joseph, envoyait quelques-unes de ses religieuses à la suite de Jeanne Mance établir un hôpital à Ville-Marie. Une branche des Hospitalières de Québec allait, en 1893, fonder dans la basse-ville l'Hôpital-Général, destiné aux vieillards et aux infirmes. Et beaucoup plus tard, en 1873, à la demande de Mgr Taschereau et à l'inspiration d'un pieux laïque, quelques religieuses se détachaient de l'Hôpital-Général pour établir l'Hôpital du Sacré-Cœur, de Saint-Sauveur, et se dévouer exclusivement aux incurables et aux enfants trouvés.

C'est en 1659 que fut fondé à Montréal par Mlle Mance, l'Hôtel-Dieu, confié aux Hospitalières venues de La Flèche. En 1868, ces religieuses se chargeaient d'une mission exigeant un dévouement exceptionnel : quelques-unes d'entre elles quittaient à jamais leur maison mère et leur patrie pour aller s'enfermer avec les lépreux de Tracadie (Nouveau-Brunswick); elles ont depuis le soin du lazaret.

En 1746, la vénérable mère d'Youville fondait à Montréal la communauté des sœurs de la Charité (Sœurs Grises), destinée à secourir les vieillards, les orphelins, les épileptiques, les cancéreux, les idiots, les aliénés. Les sœurs Grises ont des maisons dans toutes les parties du pays et consacrent tout leur temps et leur travail au soutien des malheureux qu'elles abritent. Les sœurs de la Charité ont constamment agrandi leur œuvre. A mesure que le missionnaire s'avançait dans les plaines du Nord-Ouest, la sœur Grise le suivait portant des secours aux pauvres sauvages, instruisant leurs enfants, recueillant leurs vieillards abandonnés. Dans la ville de Montréal, les sœurs de la Charité se sont encore chargées de l'institution des Jeunes Aveugles, où leur admirable dévouement réussit à donner l'éducation à ces infortunés d'après les méthodes les plus perfectionnées.

En 1843, Mgr Bourget, voyant que les sœurs Grises ne pourraient bientôt plus suffire au nombreux besoins de Montréal, établit une autre communauté qui, comme celle des sœurs Grises, devait embrasser toutes les œuvres de charité. Fondées par une humble et sainte femme Mme Gamelin, les sœurs de la Providence ont merveilleusement répondu à l'attente du pasteur qui les a établies, et aujourd'hui elles ont des maisons jusqu'à Vancouver et même dans les États-Unis, et jusqu'au Chili.

A Montréal, elles sont chargées de l'œuvre des sourdes-muettes et obtiennent des résultats surprenants. Elles sont parvenues grâce à la méthode orale à faire articuler les sons par leurs élèves, et elles leur donnent une éducation très étendue et qui leur procure des jouissances intellectuelles dont elles devaient par nature être à jamais privées.

Les sœurs de la Providence ont encore, dans le district de Montréal, le soin des aliénés, qui, à Québec, est confié aux sœurs Grises. De toutes les infirmités qui peuvent atteindre l'homme, la folie n'est-elle pas la plus triste ? Les religieuses donnent à ces pauvres malades les soins le plus attentifs, et, si l'on considère

l'énorme chiffre de 1500 aliénés à Montréal et à peu près autant à Québec, on aura une faible idée de la somme de dévouement dépensée par ces charitables religieuses, dont quelques-unes sont au même poste depuis vingt-sept ans !

Ajoutons à ces magnifiques œuvres, enfantées par la charité catholique, le refuge pour les femmes tombées, confié aux religieuses du Bon-Pasteur d'Angers, arrivées à Montréal en 1844. Recueillir ces malheureuses que le remords amène au repentir et à la pénitence, protéger l'enfant abandonné par des parents indignes, réformer la jeunesse qu'un mauvais instinct ou des exemples pernicieux ont poussée au vol et au libertinage, voilà le but des religieuses du Bon-Pasteur. L'état leur a aussi confié la surveillance des prisons des femmes.

Les religieuses de la Miséricorde devaient arriver à leur heure. Fondées par Mgr Bourget, évêque de Montreal, elles sont destinées à recueillir ces pauvres victimes de la séduction qui souvent autrefois recouraient à l'infanticide pour cacher leur faute. Sauver leur âme par le repentir, procurer à leurs enfants la grâce du baptême et leur assurer l'existence par des soins intelligents et maternels, voilà le résultat que cherche cette communauté.

Après cette énumération des nombreuses œuvres destinées à secourir les misères qui se rencontrent surtout dans les villes et les grands centres, nous arrivons à une de ces institutions qui méritent le plus d'attirer l'attention du penseur et de l'homme d'État : les orphelinats agricoles. L'institut établi à Montfort en 1884 a été fondé par M. le curé Rousselot et confié aux Filles de la Sagesse, qui doivent leur existence au bienheureux Grignon de Montfort. Recueillir les orphelines et les préparer à la vie dure et laborieuse de la femme du colon défricheur, tel est le but de cette fondation. Aussi y enseigne-t-on à la jeune fille, avec les connaissances élémentaires, le travail manuel que requiert l'entretien d'une ferme et les notions d'agriculture qui lui permettront d'aider plus tard celui qui l'aura choisie comme compagne. Enfin, pour couronner cet ensemble que nous venons de présenter au lecteur, arrive, en 1887, cette femme proclamée sans égale dans tous les pays qui ont le bonheur de la posséder : la petite sœur des Pauvres ! Se dévouer au soin des vieillards et des infirmes et pourvoir à tous leurs besoins par leur travail et l'aumône qu'elles vont solliciter chaque matin, sans qu'il leur soit permis d'accumuler pour plus d'un jour, telle est l'œuvre admirable de ces véritables servantes des pauvres.

L'église catholique du Canada peut être fière de la part qui lui revient dans le soulagement de toutes les misères. La série de ces œuvres, ouverte par l'arrivée des Hospitalières dans la colonie en 1637, s'est continuée par la création de ces nombreuses institutions de bienfaisance que l'on trouve aujourd'hui dans toutes les parties du pays. Le malade, l'orphelin, le vieillard, l'infirme, l'incurable, l'épileptique, le cancéreux, le lépreux ont été recueillis et soignés ; l'enfant abandonné a été sauvé de la mort ; la femme déchue a vu descendre sur sa vie un rayon d'espérance ; enfin toutes les plaies physiques et morales, tous les délaissements, toutes les misères, tout ce qui est douleur ici-bas a été adouci, consolé, guéri par la grande et sublime vertu qui se nomme charité, c'est-à-dire amour de Dieu et du prochain.

2° CONFRÉRIES, OU ASSOCIATIONS PIEUSES.

L'origine des confréries dans l'Église ne saurait être déterminée exactement, car les monuments historiques ne les mentionnent d'une manière précise qu'après le triomphe de Constantin (324). Nous savons cependant que les premiers chrétiens menaient une vie si unie et si fraternelle qu'ils ne formaient en réalité qu'une grande famille. Rien plus que la souffrance n'est, en effet, propre à rapprocher les esprits et les cœurs. Cachés dans des retraites souterraines, ils puisaient dans l'assistance aux saints mystères, dans la réception du pain des forts, dans les encouragements qu'ils se donnaient les uns aux autres, la force d'affronter les dangers et supplices qui les attendaient. Mettant en commun leur pauvreté et leurs richesses, leurs tristesses et leurs espérances, ils formaient comme une grande fraternité. "La grâce était grande dans tous les fidèles, disent les Actes des Apôtres, car il n'y avait aucun pauvre parmi eux, parce que tous ceux qui possédaient des fonds de terre ou des maisons les vendaient et en apportaient le prix, qu'ils mettaient aux pieds des Apôtres, et on le distribuait ensuite à chacun selon qu'il en avait besoin." (Act. Apost., V, 33-34-35.) Et les tyrans et les persécuteurs disaient : "Voyez comme ces gens-là s'aiment."

Ne semble-t-il pas que c'est dans cet état de confraternité primitive qu'il est permis de rechercher le modèle, sinon l'origine, de toute association pieuse ayant un but de charité ? Sans vendre leurs maisons et leurs terres, comme nos pères dans la foi, les catholiques

qui s'enrôlent dans les différentes confréries n'apportent-ils pas tous dans le fonds commun leur aumône, leur obole pour secourir l'indigence et le malheur ?

D'autres rapprochements sont encore plus frappants dans certains cas particuliers. Constantin, ayant fait construire à Byzance une église dédiée aux Saints Apôtres, y établit une fraternité ayant pour mission de présider aux funérailles des fidèles. Cette confrérie s'étendit à la plupart des villes d'Orient, où elle a subsisté jusqu'en 1453. L'Union de Prières fondée à Montréal, a pareillement pour objet de pourvoir aux funérailles du pauvre. En Occident, les premières preuves de l'existence des confréries remontent au cinquième siècle. Une vie de saint Martial de Limoges, écrite vers 420, parle incidemment de ces associations pieuses.

Cependant les premières congrégations séculières ne prirent un développement réel qu'au moyen âge et surtout à l'époque de l'institution des grands ordres mendiants. En 1208, Odon, évêque de Paris, fixa une fête annuelle pour une confrérie de la Sainte-Vierge, et ce privilège fut le signal de l'extension des confréries dans l'Europe chrétienne. Depuis cette époque, les associations pieuses se sont multipliées, et il n'y a pas aujourd'hui de ville catholique dans l'univers où il ne s'en trouve quelques-unes ayant pour but soit la pratique de la charité en commun, soit la participation aux nombreuses indulgences accordées par l'Église dans certains cas particuliers.

L'expérience des excellents résultats obtenus par cet enrôlement spécial sous l'égide d'un saint devait inspirer aux fondateurs de cette colonie la pensée d'y établir différentes confréries. On compte, parmi les plus anciennes, celles de la Sainte-Famille, de la Bonne-Mort et du Scapulaire. Protéger les familles canadiennes, les conserver dans leur primitive ferveur en leur proposant comme exemples Jésus, Marie et Joseph, ces parfaits modèles de la famille chrétienne, tel est le but de la première de ces confréries. La seconde a pour objet d'apprendre au chrétien à bien mourir. La dévotion du scapulaire, révélée par la sainte Vierge elle-même, promet à ceux qui portent cette livrée en son honneur la grâce de ne pas mourir sans sacrements et une prompte délivrance du purgatoire.

Après le scapulaire viennent les autres congrégations de la Sainte-Vierge, Quiconque aime Dieu aime et vénère sa mère ; aussi ces congrégations sont-elles nombreuses et il est peu de femmes et de jeunes filles qui ne portent la médaille et le titre d'Enfant de Marie.

L'immense charité de Notre-Seigneur pour les hommes est l'objet de la dévotion au Sacré-Cœur. Honorer le cœur de Jésus-Christ, reconnaître l'amour dont il est embrasé pour les hommes, lui faire amende honorable de ce qu'il a souffert et de ce qu'il souffre, tel est le but de la confrérie du Sacré-Cœur, de l'Apostolat de la Prière et de la Garde d'Honneur.

Le Rosaire qui tient une place éminente parmi les confréries, a été établi par saint Dominique et consiste dans la récitation répétée des plus belles prières de l'église et la méditation des mystères joyeux, douloureux et glorieux. Dès son institution, cette dévotion fut accueillie avec une faveur extraordinaire. Sa Sainteté Léon XIII lui a donné un nouvel élan par la publication des magnifiques lettres qu'il lui a consacrées.

L'adoration du Très-Saint-Sacrement fournit aux personnes pieuses l'occasion de témoigner leur amour à Notre-Seigneur Jésus-Christ d'une manière directe. Faire des heures d'adoration aux pieds de Notre-Seigneur exposé sur l'autel, l'accompagner dans les processions, le visiter pendant les Quarante-Heures, lui amener des adorateurs nombreux et fervents, tel est le but des confréries du Très-Saint-Sacrement.

Nous ne saurions, dans une aussi courte notice, mentionner toutes les confréries ; nous ne pouvons, cependant, passer sous silence celle des Dames de Sainte-Anne, qui, presque toujours, à part la dévotion à la sainte patronne, a un but de charité, comme de visiter et d'assister les pauvres.

Les congrégations d'Enfants de Marie, outre le but spirituel de s'encourager à la pratique du bien et de la vertu, ont aussi celui d'assister les pauvres et les malades.

Nous devons renoncer à parler ici de la Propagation de la Foi et des différents Tiers-Ordres. La belle œuvre de la Propagation de la Foi, enrichie de nombreuses indulgences, et dont le but est d'aider le missionnaire par des aumônes et des prières, demanderait seule plusieurs pages, ainsi que les Tiers-Ordres de Saint-Dominique et de Saint-François d'Assise.

3° Ordres contemplatifs.

C'est dans la retraite et le silence que l'âme s'élève à Dieu. Aussi avons-nous vu toujours, depuis les premiers siècles de l'Eglise jusqu'à nos jours, nombre de chrétiens se séparer du monde pour aller d'abord dans la solitude du désert, puis dans le silence des monastères, consacrer leur vie à la prière et à la pénitence. Implorer

la miséricorde divine pour eux et pour les autres et la mériter par leurs vertus et leurs mortifications, tel est le but des ordres contemplatifs. " Le devoir d'un moine, dit saint Jérôme, n'est point d'enseigner, mais de pleurer ses péchés et ceux des autres." Dans ces temps de tendance à la vie purement matérielle, les ordres contemplatifs ont leur place nécessaire dans toute société, car c'est la doctrine de l'Église, dit Mgr Gaume, que tous les biens spirituels soient communs entre les fidèles, en sorte que les grâces que chacun reçoit, les bonnes œuvres que chacun pratique profitent à tout le corps et à chaque membre de l'Église (Catéchisme de Persévérance, tome IV, page 96). Nous n'avons que deux ordres contemplatifs de femmes dans notre pays : le Carmel et le Précieux-Sang.

Le Carmel, réformé par sainte Thérèse au seizième siècle, est un des ordres les plus anciens et aussi l'un des plus rigides. Les Carmélites sont peu nombreuses dans le monde entier ; cependant le Canada compte un monastère de ces religieuses, établies à Montréal depuis 1875. Vouée exclusivement à la prière et à la pénitence, la carmélite couche sur la dure et jeûne toute l'année ; aux jours de jeûne prescrits par l'Église et depuis le 14 septembre jusqu'à Pâques, elle exclut de sa nourriture le lait, le beurre et les œufs. Les aliments gras ne sont permis qu'aux malades. La carmélite est une victime qui s'immole pour les pécheurs ; elle veille, prie, expie, par des macérations effrayantes, pour ceux qui vivent dans la mollesse et les plaisirs, et arrête le courroux de Dieu prêt à châtier les crimes des hommes.

La communauté des religieuses Adoratrices du Précieux-Sang a été fondée à Saint-Hyacinthe, en 1861, par la Mère Aurélie Caouette et autorisée par Mgr Joseph LaRocque. Ces religieuses sont, comme les Carmélites, vouées à une vie d'oraison. Elles vivent dans le silence et la retraite et ont pour but spécial de rendre hommage au sang rédempteur du Dieu fait homme. Elles font des pénitences quotidiennes, couchent sur une planche nue, se lèvent pour psalmodier l'office, enfin elles veulent expier par leurs mortifications volontaires les crimes commis chaque jour et obtenir la conversion des pécheurs. Leur fondatrice, qui vit encore, a eu le bonheur de voir son œuvre s'étendre dans tout le Canada et même aux Etats-Unis, où elle compte deux maisons.

BERTHE JETTÉ.

ŒUVRES RELIGIEUSES.

(Relevé par Miss Sadlier.)

APERÇU DES ŒUVRES RELIGIEUSES—SECTION CATHOLIQUE.

L'église catholique harmonise au plus haut degré, dans l'excellence de son organisation, l'unité et la variété et laisse le champ libre à toutes les formes de l'activité humaine ainsi qu'à toutes les aspirations religieuses. Il est facile de le constater par la réunion des associations pieuses qui se groupent sous la désignation d'œuvres religieuses.



1—ORDRES CONTEMPLATIFS.

Aussi nécessaire à l'ensemble que les ordres militants.

Les Carmélites.—Le Carmel est le plus ancien et le plus austère des ordres contemplatifs ; son origine remonte à un groupe de cénobites qui vivaient avec Élie sur le Mont Carmel et qui tous furent convertis au christianisme à l'avènement du Christ. Au seizième siècle, sainte Thérèse consacra son énergie à la réforme du Carmel qui n'avait pas échappé à l'esprit de relâchement de cette époque. Il y a loin de l'Espagne du moyen âge à notre moderne Canada et pourtant, en 1875, six religieuses carmélites partaient de Rheims, France, pour Montréal, où elles fondèrent une maison sous la direction de leur supérieure, une femme accomplie, la Mère Séraphine de Jésus, maintenant décédée. Le Carmel est un ordre purement contemplatif et strictement cloîtré. Une fois qu'une religieuse est entrée dans cet ordre, jamais elle ne peut plus être vue par ceux qui l'ont quittée ; ses proches parents eux-mêmes ne peuvent lui parler que derrière une grille et voilés. Dans les jardins aux hautes murailles qui entourent les couvents de carmélites, il y a de petits hermitages où les sœurs peuvent se retirer individuellement pour y jouir d'une plus profonde solitude. Les exercices ordinaires se font en commun. Le silence absolu règne partout, quelques instants seulement de conversation sont accordés dans les courtes récréations. La journée est divisée en heures de travail, de prière, de lecture pieuse et de récitation des offices. Le travail est obligatoire, les pénitences sont très sévères, les heures

de repos sont courtes et la couche sur laquelle elle se reposent consiste en une simple planche. Le régime alimentaire ne comporte pas de viande ; à certaines époques, les œufs, le beurre et le lait sont même exclus. Pour le monde, la carmélite accomplit l'œuvre de Moïse au sommet de la montagne, elle prie pour les combattants qui luttent dans la plaine et elle recherche le seul bien nécessaire. L'esprit de l'ordre est essentiellement apostolique et universel. Aucun pécheur qui n'ait le bénéfice de ses prières, rien n'est étranger à sa sollicitude. Son sacrifice est joyeusement accompli. Personne, sinon les enfants, n'a le cœur aussi pur que les religieuses cloîtrées. Bien que les esprits légers proclament l'inutilité des ordres contemplatifs, ils sont plus que jamais nécessaires à la génération actuelle.

Sœurs adoratrices du Précieux Sang.—Ordre cloîtré et contemplatif, communauté d'origine récente, d'origine essentiellement canadienne fondée par Mlle Aurélie Caouette, dans sa ville natale de Saint-Hyacinthe, province de Québec, en 1861, sous l'épiscopat de Mgr. LaRocque. De merveilleuses manifestations des faveurs divines, inutiles de rapporter ici, marquèrent les origines de cette nouvelle institution destinée à honorer la Passion de Notre-Seigneur et son Précieux Sang. La mère Catherine Aurélie a vécu assez longtemps pour voir s'élever des maisons de son ordre dans les principales villes du Canada et des États-Unis, bien que l'isolement y soit presque aussi grand que chez les carmélites. Les sœurs peuvent converser à visage découvert à la grille du parloir. Elles instruisent les néophytes, préparent les adultes aux sacrements et font des retraites aux femmes laïques. La journée, comme chez les carmélites, est employée à la prière, à la méditation, à la récitation des offices et au travail, qui est de première nécessité vu que les maisons doivent pourvoir à leur propre subsistance bien qu'elles reçoivent du public des dons volontaires. Leurs moyens de vivre s'accroissent de travaux de couture, de broderie et de confection d'objets du culte. Les jeûnes et autres pénitences sont rigoureux ; les heures de repos sont courtes, le lit se compose d'une planche en été, d'un matelas d'un demi pouce d'épaisseur en hiver. A minuit les sœurs se lèvent et revêtent une robe rouge en souvenir de Celui qui " était seul à fouler le vin". Elles restent une heure en contemplation devant le tabernacle en souvenir de l'heure d'agonie de Gethsémani. Toutes les lumières sauf une sont ensuite éteintes et les sœurs retournent à leur cellule en chantant le miserere—ce cri sublime de supplication pour le monde qui justement à cette heure—nage dans le plaisir ou le crime. L'ordre possède un symbolisme spécial emprunté aux Écritures ; chaque monastère s'appelle Bethany, Gethsémani ou Emmaüs. Les sœurs portent tracés sur leur voile les instruments de la passion qui sont aussi reproduits sur les enroulements des murs de la chapelle. Tout rappelle le grand mystère de la rédemption. Cette communauté remplit la même mission

de prière et de sacrifice que les carmélites, mais avec moins d'isolement ; car tout le monde peut venir solliciter son assistance et ses conseils. Le Carmel est le désert ; le monastère du Précieux Sang est le cénacle.

2—LES ORDRES ACTIFS—CONFRÉRIES, ETC.

Le Tiers Ordre de Saint-François.—Saint François d'Assise a étonné toute l'Italie en établissant, en 1221, à la suite de ses autres institutions monastiques, un ordre à l'usage des gens du monde qui, tout en restant chez eux, pouvaient adopter celles des règles générales de l'ordre qui ne sont pas incompatibles avec leur genre de vie. Ce nouvel ordre se répandit dans toutes les contrées civilisées avec une merveilleuse rapidité. Les hommes et les femmes peuvent y entrer; parmi ses membres, de siècle en siècle, on rencontre les noms les plus illustres. Christophe Colomb, Michel-Ange, le Dante et Raphaël étaient des Tertiaires ; sept Papes, beaucoup de princes et de souverains, y compris la douce margrave de Hongrie, Élisabeth et sa tante et homonyme de Portugal appelée la bien-aimée. La cause principale, peut-être, de son immense extension, c'est parce que cet ordre eut toujours un attrait pour les masses. Les PP. Récollets l'introduisirent au Canada au dix-septième siècle, mais le Tiers-Ordre ne fut rétabli à Montréal que depuis cinquante ans. Jusqu'à l'arrivée des PP. Franciscains, il resta sous la direction des Jésuites. La moitié de ses membres les plus actifs sont des femmes. Les Tertiaires ne portent ordinairement que la corde et le scapulaire, mais dans les réunions et dans les circonstances solennelles, ils revêtent l'habit brun de Saint-François et en sont revêtus après leur mort. Leurs obligations, en dehors des prières et des réunions régulières, prescrivent l'observation stricte de la loi de Dieu et des devoirs sociaux et domestiques : la justice tempérée par la charité dans les relations journalières ; abstention de tout blasphème ou de toute mauvaise conversation ; renoncement volontaire aux théâtres, bals ou autres amusements ; abstention de tout costume riche ou grotesque ; soulagement des pauvres et des malheureux ; pratique exemplaire des devoirs religieux et assistance zélée aux pasteurs spirituels ; voila brièvement l'esprit du Tiers-Ordre dont le centre est à Montréal avec ramifications dans différentes villes et dans plusieurs paroisses voisines.

Les Enfants de Marie constituent peut-être la plus considérable des congrégations. C'est une manifestation de l'honneur rendu par les catholiques à la Mère de Dieu, la plus noble des créatures, la plus puissante des intercesseurs ; honneur inférieur à celui qui est rendu à Dieu, mais réel et tangible. S'il était possible de se procurer des statistiques exactes, on serait surpris du nombre des Enfants de Marie, car cette organisation existe dans la majorité des 1,500

paroisses du Canada et dans toutes les écoles conventuelles ; dans chacune le chiffre des membres varie de vingt à trente et plus. Toutes les divisions sont affiliées à la Prima Primaria de Rome. Elles sont régulièrement organisés avec des officiers, un conseil et un directeur spirituel. On peut signaler des congrégations importantes à la cathédrale Saint-Michel, aux paroisses Saint-Pierre et Sainte-Marie de Toronto ; à l'église de l'Immaculée Conception à Winnipeg ; à la basilique et chez les Jésuites à Québec ; à Saint-Jacques, Saint-Patrice, à l'église Saint-Pierre des Oblats, à Saint-Vincent de Paul, de Montréal ; à Saint-Patrice et Saint-Joseph d'Halifax ; à Lévis, à Terrebonne, à North Bay, à Hamilton, à la Beauce, à Buckingham, à Chambly, à l'Islet. Plusieurs des couvents des principales villes ont des affiliations spéciales pour leurs anciennes élèves ou autres personnes qui veulent s'y associer. Elles sont présidées par un religieux. On trouve des associations de ce genre au couvent du Sacré-Cœur et des sœurs de la Charité à Halifax ; au Sacré-Cœur de Saint-John (Nouveau-Brunswick) ; aux Ursulines de Québec ; au couvent de Lorette à Toronto ; au couvent de la Congrégation à Montréal et à celui de Saint-Roch et au Sacré-Cœur de Montréal. Les membres se réunissent une fois par mois pour la messe, la communion et pour une instruction du révérend directeur ; on discute aussi à ces réunions les affaires de la société et les membres peuvent proposer de nouvelles œuvres de zèle ou de charité. La première affiliation de cette sorte remonte presque à la fondation de Montréal ; la congrégation des externes ou enfants de Marie tenait ses réunions dans la vieille écurie en pierre de la rue Saint-Paul où la sœur Marie Bourgeois "la plus touchante figure des annales coloniales" dit Parkman, avait établi ses écoles. Comme ces affiliations se recrutent généralement dans les classes supérieures de la société et comme il est essentiel que toutes les classes soient imprégnées de la salutaire influence de cette organisation, il s'est créé, dans beaucoup de cas, des congrégations pour les ouvrières. Il en existe à Winnipeg, Halifax et Québec. Dans toutes les situations, l'enfant de Marie est appelée à donner l'exemple autour d'elle. En entrant dans l'association elle entreprend d'honorer la mère de Dieu par la pratique de ses vertus, en particulier par la pureté, l'humilité, la charité et par l'accomplissement rigoureux de ses devoirs sociaux et domestiques. De cette façon, l'écolière et la grande dame, la maîtresse et la servante, une fois entrées dans la confraternité, sont engagées à prendre Marie, la vierge bien-aimée, pour modèle et pour idéal.

L'Association des Saints-Anges mérite aussi d'être citée. Elle se compose d'enfants trop jeunes pour appartenir à la précédente association, mais ils aspirent à y entrer et ont le même objet en vue.

La Société de la Sainte-Famille appartient à l'histoire. Elle fut introduite à Montréal par le Père Chaumonot, un des premiers missionnaires jésuites, et se développa avec la coopération du clergé de

Saint-Sulpice et de Jeanne Mance, un des pionniers de notre cité, fondatrice des sœurs de l'Hôpital de Saint-Joseph, dont les traits vivent dans le bronze de la statue de Maisonneuve qui s'élève sur la Place d'Armes de Montréal. Cette société s'établit à Québec sur l'invitation de Mgr Laval de Montmorency, une des plus illustres et des plus frappantes figures de d'histoire religieuse primitive du Canada. Les réunions se tenaient au monastère des Ursulines, théâtre de tant de vicissitudes, comme le raconte elle-même la mère Marie de l'Incarnation, dans ses lettres spirituelles qu'elle nous a laissées. Depuis 1759, les assemblées ont lieu à la Basilique où des centaines de dames se réunissent tous les mois. Il y a aussi une section nombreuse à l'église du Sacré-Cœur à Québec. L'église catholique saisit admirablement ce qui convient aux circonstances, et cette société convenait particulièrement à la condition d'enfance où se trouvait le Canada à sa fondation, quand la conservation de la famille était le point capital. Cette dévotion se répandit parmi les Hurons et les autres tribus qui apprenaient à considérer la famille de Nazareth comme l'idéal familial. La confraternité, qui comprend trois classes : hommes, femmes et enfants, s'est répandue dans tout le Canada ; mais, ici encore les statistiques font défaut. A Montréal, le centre le plus important est Notre-Dame, la paroisse primitive, aux souvenirs innombrables ; à Sainte-Anne la société de la Sainte-Famille compte neuf cents membres dirigés par des PP. Rédemptoristes qui furent les premiers directeurs de l'association lors de son établissement en Belgique. L'objet de l'association est "d'honorer Jésus, Marie, Joseph et de fournir à ses membres de puissants moyens de salut", d'élever le niveau moral de la vie de famille. Les obligations sont entièrement spirituelles. On n'exige pas de contribution.

L'Association des dames de Sainte-Anne est une association de femmes chrétiennes désireuses de s'appliquer et de s'entraider à la pratique des vertus et des devoirs de leur état dans le patronage de Sainte-Anne, de la Vierge bénie et immaculée dont elles se proclament les enfants dévouées. L'objet de cette association est entièrement spirituel bien que la charité pour les pauvres en soit l'âme. Seules les femmes mariées peuvent y appartenir. La société est très nombreuse si on en peut juger par les quelques statistiques reçues. Une section importante existe à Montréal à la chapelle de Lourdes sous la direction des Sulpiciens ; elle compte 800 membres ; à Saint-Vincent de Paul, Montréal également, 700 membres. D'autres sections fonctionnent à l'église rédemptoriste de Sainte-Anne ; à Saint-Jean, Québec ; à Sandwich, Ontario, et dans plusieurs paroisses de campagne, notamment à Sainte-Thérèse-de-Blainville, l'Assomption, Buckingham, Saint-Jérôme, Saint-Félix-de-Valois. Les réunions régulières ou semi-mensuelles se tiennent toujours sous la direction d'un prêtre.

La Société des Mères Chrétiennes est à peu près analogue, mais beaucoup moins répandue au Canada. Elle a été fondée en 1850, à Lille, France, par Mme Wilhelm, femme du président du tribunal civil, pour combattre l'indifférence religieuse en sauvegardant dans le foyer l'influence chrétienne. Il existe au Canada, à Mildmay, Ontario, un centre florissant de cette institution, qui s'y est propagée des États-Unis.

La confraternité du Très-Saint-Rosaire qui est affiliée au Rosaire vivant dépend de l'ordre des Dominicains qui l'ont fondé. L'église doit à saint Dominique le rosaire sous sa forme actuelle. Bien des enfants illustres de l'Eglise ont vu leurs noms inscrits sur les registres de cette congrégation qui exige de ses membres chaque jour la récitation d'un tiers au moins du rosaire. Elle compte au Canada des milliers de membres.

Le Rosaire Vivant divise les quinze dizaines entre quinze associés qui conviennent de les réciter chaque jour, en méditant au commencement du mois sur le mystère que rappelle chacune. Ils forment ainsi une chaîne vivante de prières. Les membres visitent les autres membres malades et travaillent pour les pauvres. Quelquefois, ils s'occupent du service de l'autel. Il en est ainsi à Saint-Patrice de Montréal, où, il y a quarante ans, le vénéré P. Dowd avait fondé une importante section. Les membres de cette confrérie prennent ordinairement part en corps à la procession de la Fête-Dieu. Ils constituent un groupe important composé des femmes de toutes les conditions sociales.

Association du Très-Saint-Sacrement.—Tout un groupe d'associations a surgi de ce mystère fondamental de la foi catholique, la présence réelle. Dieu avec nous, dans le divin sacrement de l'autel. Leur fin étant purement spirituelle, ces sociétés sout à l'égard des confréries ce que les ordres contemplatifs sont aux ordres actifs. Le centre de cette société est l'église du Saint-Sacrement à Montréal, où les PP. du Saint-Sacrement ont institué l'adoration perpétuelle.

Garde d'honneur.—Comme son nom l'indique, cette société veille jour et nuit auprès du Saint-Sacrement ; ses membres s'arrangent pour qu'il y en ait toujours quelqu'un au pied de l'autel, Ce que l'on appelle l'agrégation est une société dont les membres sont affiliés à la garde d'honneur et participent à tous leurs mérites et prières. Les membres s'engagent à propager de toutes les manières possibles l'adoration de Jésus-Christ dans la Sainte Eucharistie ; et, à l'exemple du divin maître, de prendre comme règle inviolable de conduite, la vérité, la justice et la charité.

Le Tiers-ordre du Saint-Sacrement.—Se compose de ceux qui désirent s'unir aussi intimement que possible à la congrégation du Saint-Sacrement en observant toutes les règles qui ne sont pas incompatibles avec leurs devoirs d'état.

L'Œuvre des Semaines Eucharistiques a pour but de fournir les objets extérieurs nécessaires à l'exposition du Très Saint Sacrement. Ses membres fournissent des fleurs fraîches, des cierges de cire et tout ce qui peut embellir le sanctuaire pendant les heures de jour et de nuit où se fait l'adoration perpétuelle. Les membres se divisent en treize groupes qui sont chacun de service pendant un certain nombre de semaines et durant ce temps participent à toutes les prières, les messes et les bonnes œuvres de la congrégation. Les directrices des groupes constituent un comité de fonctionnement avec une présidente et un directeur religieux ; ce comité siège tous les mois.

L'Œuvre de l'exposition mensuelle est établie dans plusieurs paroisses et cathédrales. Un certain nombre de personnes conviennent de se réunir une fois par mois au pied de l'autel pour faire une heure d'adoration. Les prières sont souvent dites en commun. Les membres sont divisés en groupes dont chacun choisit une heure, de façon qu'il s'en trouve toujours un groupe pendant toute la journée en adoration devant le Saint Sacrement. Naturellement cette association, comme les précédentes n'est pas composée de femmes seulement, bien qu'elles aient la direction de la société, l'élection de la présidente et des personnes d'office.

L'Œuvre du Tabernacle a pour objet de confectionner et de fournir aux églises pauvres des vêtements sacerdotaux et autres objets du culte. Il y a une section importante de cette société à la Basilique de Québec, une à Saint-Roch, une à Lévis ; à Montréal il en existe une au couvent de la Congrégation Notre-Dame, rue Saint-Jean-Baptiste, et rue Saint-Alexandre au couvent du Sacré-Cœur. C'est grâce aux contributions et au travail de ces associés que les chapelles des missions du Nord-Ouest, le missionnaire qui transporte son autel portatif, et même auprès de nous, les églises pauvres, reçoivent ce qui est essentiel au service de l'autel.

La société de l'Autel est une œuvre charitable qui s'occupe du soin de l'autel de la paroisse ou de la cathédrale. Quelquefois elle n'est qu'une particularité d'autres pieuses associations; d'autres fois elle a d'autres fins pieuses, elle est la société d'assistance et de l'autel de Sainte-Marie à Winnipeg, institution combinant le soin de l'autel et l'assistance des pauvres ; la société de l'assistance et l'autel de l'eglise Saint-Joseph à Chatham (Ontario). Toronto a plusieurs succursales, à la cathédrale Saint-Michel, aux églises Saint-Basile, Sainte-Marie et Saint-Pierre.

Les confréries qui suivent n'admettent les femmes qu'à titre de membres ; il y a un si grand nombre de ces associations qu'il n'en sera fait mention que d'un certain nombre.

Les confréries du Scapulaire.—Le scapulaire brun le plus communément porté est celui du Mont Carmel ; il procure à ses fidèles l'association spirituelle avec l'ordre des Carmélites. Il les revêt de la

livrée de Marie symbolisée : petits morceaux d'étoffes brunes que portent les membres en signe d'affiliation et comme rappel du devoir imposé : l'observation d'une vie chrétienne exemplaire. Cette confrérie est répandue partout.

La Propagation de la Foi et la Sainte-Enfance, toutes deux pour les missions étrangères sont, en grande partie soutenues par la générosité des femmes.

La Bonne-Mort ou Confraternité de la Bonne-Mort, oblige ses membres à prier tous les jours pour les mourants, à demander pour eux-mêmes et les autres membres, la faveur d'une mort chrétienne. La confrérie est très considérable. Le siège de la société est à l'église des Jésuites à Montréal. La confrérie du Précieux Sang est une pieuse association qui invoque le Christ agonisant pour les pécheurs à l'article de la mort.

La confrérie des Ames abandonnées est une conséquence de la doctrine et des prières d'intercession pour les morts. Son centre est à Montligeon, France, où une église splendide a été érigée. Les femmes ont beaucoup fait pour propager cette œuvre au Canada.

L'archiconfrérie du Cœur immaculé de Marie, association pour la conversion des pécheurs par l'intercession toute puissante de la mère de Dieu qui nous permet d'atteindre le médiateur suprême, le Christ Jésus.

L'archiconfrérie de Notre-Dame de Secours Perpétuel.—Sous la direction des PP. Rédemptoristes à Sainte-Anne, Montréal, est destinée à honorer Marie par l'imitation de ses vertus et à implorer son secours pour ceux qui en ont besoin en cas de tentation ou d'épreuves extraordinaires.

Toutes ces organisations comptent des millions de membres.

La ligue du Sacré-Cœur et de l'Apostolat de la prière est la plus moderne des associations spirituelles, car elle rencontre les besoins spirituels du travailleur qui est si occupé qu'il ne peut offrir tous les matins à Dieu ses prières et ses souffrances de la journée ? C'est le seul devoir que la Ligue impose à ses membres. Il est vrai qu'il y a deux degrés supérieurs qui exigent chacune une dizaine de rosaire et une communion réparatrice mensuelle, en commun autant que possible. Fondée en France en 1844 par le jésuite Henri Roumière, la Ligue compte maintenant, de par le monde, trente millions de membres ; au Canada elle comprend sept cent cinquante mille hommes, femmes et enfants. Le corps dirigeant, connu sous le nom de "Promotrices", se compose habituellement de femmes sous la direction d'un prêtre. Il y a quinze mille promotrices dans les onze cents centres canadiens affiliés. La promotrice est une per-

sonne qui s'efforce tous les jours de promouvoir la gloire de Dieu et d'assurer le salut des âmes, la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, et les autres dévotions approuvées par l'Église, ense servant des pouvoirs que lui confèrent ses supérieurs. Elle dirige un groupe de quinze affiliées à qui elle distribue mensuellement des billets leur rappelant leurs obligations. Elle fait circuler aussi dans ces groupes le *Messager*, organe officiel de la ligue qui, publié en 35 langues, a au Canada une circulation de 29,000 exemplaires environ en français et en anglais. Au Gésu, il y a deux sections distinctes : section française et section anglaise qui sont le noyau de plusieurs bonnes œuvres, par exemple, la bibliothèque gratuite de Montréal, dont il est parlé au long dans d'autres pages de cet ouvrage et qui est l'œuvre de la section anglaise ; on peut en dire autant du club des Matelots catholiques dont le comité primitif se recrutait en grande partie parmi les promotrices. Les promotrices avec leur bureau et leur directeur tiennent des réunions mensuelles. Une contribution annuelle de 10 sous par tête couvre les dépenses. Le but de l'association est d'étendre le royaume de Dieu sur cette terre, par la dévotion à Jésus-Christ ; les insignes ou rubans portent avec l'image du Sacré-Cœur, ces mots : "Que votre règne arrive". Contrairement aux autres sociétés pieuses, celle-ci ne s'adresse pas exclusivement aux dévots. La femme épuisée, qu'elle soit reine ou paysanne, l'homme d'affaires, le travailleur, l'homme délicat, le soldat, peuvent remplir les légères obligations qu'elle impose. C'est ainsi qu'une grande partie de l'équipage de l'infortuné *Maine*, était enrôlé sous la bannière du Sacré-Cœur et d'après les nouvelles qui viennent des champs de bataille d'Afrique, on trouve des deux côtés, mais surtout dans les régiments anglais, des membres de la ligue. La reine d'Espagne est promotrice, son fils est associé En un mot la ligue ne va pas chercher ses membres dans les cours royales seulement, elle les prend dans toutes les classes de la société et si leur idéal spirituel n'est pas très élevé elle leur dit : "peu importe, commencez toujours et suivez les autres". Et c'est ainsi que le globe est entouré de chaînes d'or aboutissant aux pieds de Dieu. La grande idée est de répandre l'amour et l'adoration de Jésus-Christ, le Dieu fait homme.

Dans cet aperçu, il n'a pas été possible de faire autre chose que de tracer les fins principales des confréries dont le but commun est l'amélioration spirituelle de leurs membres et du prochain. Il n'est pas non plus été possible de faire de distinction entre Anglais et Français, bien qu'on puisse faire remarquer que si les Canadiens-français catholiques rivalisent entre eux de zèle et de dévotion, les catholiques d'origine anglaise, écossaise et irlandaise ne restent pas en arrière. Les statistiques sont peu nombreuses mais significatives, car elles montrent qu'il n'existe pas en somme de paroisse catholique ni peut-être de simple mission qui ne possède l'une ou l'autre de ces associations. Il a pu se commettre des oublis dans cette nomenclature et dans certains cas, comme pour les écoles du dimanche, les statis-

tiques étaient trop restreintes pour donner une idée convenable de l'importance de ces œuvres qui, de fait, restent généralement entre les mains de religieux.

Nous en avons cependant indiqué suffisamment pour prouver que partout où le clergé catholique travaille avec un zèle infatigable et modeste, à élever le niveau moral de la population à la hauteur des enseignements du pur christianisme, il a incontestablement les femmes pour coopératrices infatigables. A cet égard l'influence des associations mentionnées est considérable. Elles concentrent l'activité individuelle et y ajoutent la force de l'exemple. C'est en enrôlant et en perfectionnant les unités qui composent ces organisations que la famille s'élève, et l'État en subit une réaction salutaire. Jusque dans les centres les plus éloignés, dans les fermes et dans les villes, parmi les tribus indiennes comme dans les grandes agglomérations cette œuvre s'accomplit silencieusement et sûrement.

Il est impossible dans cette section de l'œuvre de l'église catholique de faire toucher du doigt de nombreux résultats qui ne peuvent être estimés au moyen de procédés mécaniques. Nous n'avons pas songé à énumérer les œuvres adjointes de charité ou de dévouement qu'accomplissent ces organisations. On admettra, toutefois, que cet aperçu indique un groupement sincère d'efforts tendant à accroître la somme de bien, de noblesse et de vérité dont le Canada est appelé à profiter.

STATISTIQUE DES ŒUVRES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

CARMÉLITES.

Ville	Province.	Date.	Religieuses de Chœur.	Sœurs Converses.	Tourieres.	Novices.	Postulantes.	Adresse pour Informations.
Montréal	Québec.	1875	18	4	..	..	1	R. M. prieure du Monastère des Carmélites.

SŒURS ADORATRICES DU PRÉCIEUX SANG.

Ville	Province.	Date.	Religieuses de Chœur.	Sœurs Converses.	Tourieres.	Novices.	Postulantes.	Adresse pour Informations.
St. Hyacinthe..	Québec.	1861	30	14	5	3	6	R. M. Véronique de la Passion.
Toronto	Ontario.	1869	19	8	7	3	4	R. M. Saint-Joseph, 107 rue Saint-Joseph.
Montréal	Québec.	1874	22	4	5	1	1	R. M. Marie du Précieux Sang, Notre-Dame de Grâce.
Ottawa	Ontario.	1887	13	4	1	1	4	R. M. Sainte-Aurélie de Jésus, Elmbank.
Trois-Rivières.	Québec.	1889	11	3	4	1	1	R. M. Séraphine de Jésus.
Sherbrooke....	"	1895	7	1	3	..	2	R. M. Saint-David.
Nicolet	"	1896	8	1	2	1	1	R. M. Saint-Stanislas.

APOSTOLAT DE LA PRIÈRE. LIGUE DU SACRÉ-CŒUR. Statistiques générales du Canada. Nombre des membres-associés, 750,000. Nombre des promoteurs, 15,000. Nombre de villes affiliées au Gésu, Montréal. Circulation de l'Organe officiel, 29,000.

ASSOCIATION DU TRÈS-SAINT-SACREMENT. Statistiques générales. Agrégation d'adoration, 12,000. Garde d'honneur, 2,000. Fraternité eucharistique, 150.

L'ADORATION PERPÉTUELLE existe dans les principales églises canadiennes.

L'EXPOSITION MENSUELLE DU TRÈS SAINT-SACREMENT a lieu dans presque toutes les cathédrales, paroisses et chapelles des couvents dans les principales villes, aussi bien que dans plusieurs des districts éloignés.

L'ADORATION DIURNE, possède dans l'église Notre-Dame, Montréal, 1,200 membres.

TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS. Nombre de membres au Canada, 25,000, sous la direction des PP. Franciscains, Montréal ; mentionnons encore les Tertiaires isolés et ceux qui sont sous la direction des PP. Capucins d'Ottawa dont les statistiques ne sont point parvenues.

SOCIÉTÉS DE L'AUTEL

Ville ou village.	Date.	Fondateur.	Membres	Église, Couvent.	Adresses.
Belleville (Ontario).....	—	—	—	—	Miss Lynch.
Cayuga "	—	—	—	Saint-Étienne	Vén. Archi-Diacre Laussie.
Chatham "	1897	R. P. François Solanus Schæfer......	160	Saint-Joseph	Mrs. C. J. O'Neil.
Orillia "	1890	Vén. Archi-Diacre Campbell.........	400	—	M. l'abbé Moyna.
Montréal	—	—	30	Saint-Sacrement	R. P. Estevenon.
Toronto	1891	R. John Walsh	361	Cathédrale Saint-Michel ...	Miss Foy, 572 rue Bloor.
"	1882	R. L. Brennan	150	Saint-Basile	Miss Murphy, 49 Hazelton Ave
"	1889	R. F. P. Rooney, V.G.	100	Sainte-Marie..................	R. J. J. McCann, V.G.
"	—	M. l'abbé Minehan..	60	Saint-Pierre	M. l'abbé Minehan.
Sandwich (Ontario).....	1843	RR. PP. Jésuites	100	Assomption............	Mme. P. Ramon.
Winnipeg (Manitoba)...	—	—	—	Sainte-Marie..................	Mme. Cauchon.

ENFANTS DE MARIE.

Ville ou village.	Date.	Fondateur.	Membres	Église, Couvent.	Adresses.
Barrie (Ontario).........	—	—	64	Saint-Joseph	R. J. J. Egan.
Beauce (Québec).........	1899	M. l'abbé J. E. Feuiltault....	230	Sainte-Marie..................	M. l'abbé J. E. Feuiltault.
Buckingham (Québec)..	1869	M. l'abbé Joubert ...	200	Saint-Grégoire de Nazianse.....	M. le chanoine Michel.
Chambly (Québec)......	—	M. l'abbé Lesage....	125	Saint-Joseph	M. l'abbé Lesage.
Goderich (Ontario)......	1868	M. l'abbé F. Baudet.	40	—	Mlle Martin.
Hamilton "	—	M. l'abbé E. A. Brady	—	Saint-Laurent..................	Miss Keegan.
Halifax (Nouvelle-Écosse)	1845	—	140	Cathédrale Sainte-Marie........	Sec. de l'Association.
" "	—	—	70	Saint-Patrice	" "
" "	—	—	50	Saint-Joseph	" "
" "	—	—	75	Couvent du Sacré-Cœur..... ..	" "
" "		(pour les ouvrières)	80	" "	" "
" "		" "	—	Couvent Sainte-Marie..........	" "
" "		—	140	" "	" "
	(5 paroisses de comté non spécifiées).		300	" "	" "

Ville ou village.	Date.	Fondateur.	Membres.	Église, Couvent.	Adresses.
Kamouraska (Québec)...	1894	—	80	Saint-Louis	M. l'abbé B. H. Garneau.
L'Épiphanie "	1890	M. l'abbé Gaudet....	75	Epiphanie.	Mlle. Racette.
Les Cèdres "	—	Sainte-Marie de l'Annonciation.	50	Saint-Joseph	M. l'abbé Chagnon.
Lévis "	1899	M. l'abbé Fafard....	200	"	Mme. Marson.
L'Islet "	1886	M. l'abbé F. X. Delage	200	Notre-Dame de Bonsecours.....	M. l'abbé C. D. Bacon.
Montréal	1651	Sœur Bourgeoys	400	Couvent de la Congrégation....	R. M. directrice de l'Association.
"	—	Religieuses du Sacré-Cœur.......	250	Couvent du Sacré-Cœur........	Sec. de l'Association.
"	—	MM. de Saint-Sulpice...........	900	Notre-Dame	M. l'abbé P. M. Gauthier.
"	—	MM. de Saint-Sulpice...........	—	Saint-Jacques	M. l'abbé C. Maillet.
"	—	RR. PP. Oblats.....	—	Saint-Pierre	RR. PP. Oblats.
"	1850	M. l'abbé P. Dowd..	150	Saint-Patrice	M. l'abbé Quinlivan.
"	—	—	500	Saint-Vincent de Paul..........	M. l'abbé Kavanagh.
North Bay (Ontario)....	1895	RR. PP. Rédemptoristes...	20	Saint-Laurent	R. P. D. J. Scollard.
Ottawa	—	RR. PP. Oblats......	—	Saint-Joseph	R. P. Fallon.
Québec	1854	RR. PP. Jésuites....	—	Eglise des Jésuites............	R. P. directeur de l'Association.
"	—	—	82	Sacré-Cœur	M. l'abbé D. O Naud.
"	1895	—	—	Saint-Jean	Sec. de l'Association.
"	1876	—	—	Couvent des Ursulines..........	" "
Saint-Alexandre d'Iberville	—	M. l'abbé Jodoin	—	Saint-Alexandre	M. l'abbé Jodoin.
Saint-Félix-de-Valois....	1895	M. l'abbé A. E. Guillaume..	143	Saint-Félix............	Mlle. Locas.
Saint-Jérôme	1870	M. l'abbé Lafortune.	500	Saint-Jérôme	M. l'abbé Lafortune.
Saint-Roch	—	—	—	Couvent de la Congrégation....	Sec. de l'Association.
Sainte-Thérèse de Blainville	1892	M. l'abbé Vaillancourt	85	Sainte-Thérèse............	M. l'abbé Vaillancourt.
Sandwich (Ontario).	1869	RR. PP. Basiliens...	—	Assomption............	Mlle A. Joly.
Terrebonne (Québec)....	1866	M. l'abbé Piché.....	49	Saint-Louis	Mlle D'Eschambault.
Toronto	1872	Mgr J. J. Lynch.....	—	Couvent de Lorette	R. F. Ryan.
"	1882	Mgr J. Walsh.......	150	Église Sainte-Marie............	R. J. J. McCann, D.D.

Trois-Rivières	1884	Mgr. Cloutier	500	—	Sec. de l'Association.
Toronto	1898	R. J. J. McCann	100	Église Sainte-Marie	R. J. J. McCann.
"	—	M. l'abbé Minehan	50	Saint-Pierre	M. l'abbé Minehan.
Victoriaville (Québec)	1893	M. l'abbé Tessier	100	Sainte-Victoire	M. l'abbé Tessier.

CONGRÉGATION DU TRÈS-SAINT-SACREMENT

Québec	1898	M. l'abbé Laplante	152	Notre-Dame de la Garde	M. l'abbé Laplante.

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DES VICTOIRES.

Montréal	—	—	—	Notre-Dame de la Garde	M. l'abbé Braye, P.S.S.

CONFRÉRIE DU SAINT-ROSAIRE.

Cayuga (Ontario)	—	—	—	Saint-Étienne	M. l'abbé Laussie
North Bay (Ontario)	—	RR. PP. Rédemptoristes	—	—	R. D. J. Scollard.
Montréal	—	MM. de Saint-Sulpice	—	Notre-Dame	—
"	—	MM. de Saint-Sulpice	—	Saint-Jacques	—
"	1850	R. P. Dowd, P.S.S.	1400	Saint-Patrice	M. l'abbé John Spellman.
Verchères (Québec)	1727	—	700	Saint-François-Xavier	M. l'abbé Bérard.

SOCIÉTÉ DE LA SAINTE-FAMILLE.

Cayuga (Ontario)	—	—	—	Saint-Étienne	R. Archd Laussie.
L'Islet (Québec)	1842	M. l'abbé Delage	150	Notre-Dame de Bonsecours,	M. l'abbé C. D. Bacon.
Québec	1665	Mgr de Laval	—	Basilique	M. l'abbé Faguy.
"	1881	M. l'abbé J. B. Guy,	321	Sacré-Cœur	M. l'abbé O. P. Naud.
Montréal	1659	R. P. Chaumonot, S J.	800	Notre-Dame	M. l'abbé Braye.
"	1884	R. P. Catulle,	1000	Sainte-Anne	R. P. Strubbe.
Saint-Cyrille (Québec)	1893	M. l'abbé Fillion	100	Saint-Cyrille	M. l'abbé Baillargeon.

DAMES DE SAINTE-ANNE.

Ville ou village.	Date.	Fondateur.	Membres.	Église, Couvent.	Adresses,
Beauce, (Québec)	1899	M. l'abbé Feuiltault.	325	Sainte-Marie	M. l'abbé J. E. Feuiltault.
Buckingham (Québec)...	1885	M. le Chanoine Michel	300	Saint-Grégoire de Nazianse.....	M. le chanoine Michel.
Halifax (Nouvelle-Écosse)	—	—	75	Couvent du Sacré-Cœur	Sec. de l'Association.
L'Épiphanie (Québec)...	1880	M. l'abbé Gaudet...	200	Épiphanie......................	Mme. Éthier.
Les Cèdres (Québec)....	1882	M. l'abbé Belmin ...	75	Saint-Joseph....................	M. l'abbé Chagnon.
Montréal	—	RR. PP. Rédemptorists.....	—	Saint-Anne	R. P. Strubbe.
"	1850	M. l'abbé Campion..	800	Saint-Jacques...................	M. l'abbé C. Maillet
"	1882	M. l'abbé Lavallée.	700	Saint-Vincent de Paul...........	M. l'abbé T. Chagnon.
Napierville (Québec)....	1880	M. l'abbé Ménard...	1120	Saint-Édouard	M. l'abbé Ménard.
L'Islet (Québec)........	1885	M. l'abbé C.D. Bacon	200	Notre-Dame de Bonsecours.....	M. l'abbé C. D. Bacon.
Plantagenet (Québec) ...	1856	M. l'abbé J. T. Duhamel....	60	Saint-Paul.	M. l'abbé E. C. Croteau.
Québec	1896	M. l'abbé Tessier ...	180	Saint-Jean	M. l'abbé Tessier.
Saint-Félix de Valois (Québec).......	—	M. l'abbé A E. Guillaume ..	—	—	Mme. Bédard.
Saint-Jérôme (Québec)..	1870	Mgr Labelle........	500	Saint-Jérôme	M. l'abbé L.-J. Lafortune.
Sainte-Thérèse de Blainville (Québec)....	1875	Mgr. Ignace Bourget.	120	Sainte-Thérèse...................	M. l'abbé J. Vaillancourt.
Sandwich (Ontario).....	1843	RR. PP. Jésuites....	140	Assomption	Mme. Ramon.
Stanfold (Québec)	1896	M. l'abbé A. Desaulniers	317	Saint-Eusèbe	Mme. A. Lecompte.

SOCIÉTÉ DES SAINTS-ANGES.

Ville ou village.	Date.	Fondateur.	Membres.	Église, Couvent.	Adresses,
Hamilton (Ontario).....	—	M. l'abbé E.A. Brady	—	Saint-Laurent	M. l'abbé E. A. Brady.
Toronto	1893	R. F. Rohleder......	60	Couvent de Lorette	R. M. directrice.
"	—	R. J.J. McCann, V.G.	162	Sainte-Marie	R. J. J. McCann.

ASSOCIATION DES MÈRES CHRETIENNES.

Mildmay (Ontario)	1881	Ch. du Sacré-Cœur..	75	.	—	M. l'abbé Michael Halm.

ŒUVRE DES TABERNACLES.

Le rapport du couvent de la Congrégation pour 1899, se lit comme suit : membres, 1328 ; nombre de diocèses secourus, 29 ; nombre de paroisses secourues, 134 ; paroisses recevant les vêtements nécessaires au culte, 57 ; articles distribués en 1899, 3,503 ; nouveaux membres, 132 ; directeur de l'Œuvre, M. l'abbé H. Filiatrault.

Montréal, couvent du Sacré-Cœur, R. M. directrice de l'Œuvre.

Québec, Basilique, M. l'abbé Faguy.

Québec, couvent des Franciscaines, Mme Grondin, rue du Parloir.

Saint-Roch, couvent de la Congrégation, R. M. directrice.

2. — ŒUVRES AUTRES QUE LES CATHOLIQUES ROMAINES.

LES ŒUVRES RELIGIEUSES DES FEMMES PROTESTANTES AU CANADA.

L'œuvre religieuse * des femmes protestantes au Canada a commencé lorsque les premiers colons anglais vinrent au pays, et comme toute œuvre efficace et durable, dans ce monde de progrès, elle a eu diverses phases et s'est développée graduellement. Elle a eu ses débuts, ses époques de croissance ; et son avenir semble promettre des résultats encore inconnus aujourd'hui.



Comme les statistiques des œuvres religieuses seront présentées dans un autre chapitre, cet essai sera consacré surtout à donner un court exposé des différentes périodes traversées par l'œuvre religieuse des femmes protestantes depuis son commencement, et à faire connaître son état actuel.

Autrefois, l'œuvre naissait souvent au milieu des forêts canadiennes. Une hutte de bois, nouvel abri de l'émigré et de sa famille, est bâtie au milieu d'un défrichement. Le travail de la semaine a été une lutte pénible contre les géants de la forêt ; mais le dimanche est arrivé ; le mari se repose en fumant assis sur un énorme tronçon, sa compagne, qui a travaillé durant la semaine depuis l'aurore jusqu'à une heure avancée de la nuit, afin de donner le confort à son mari et à ses enfants, a maintenant réuni sa famille autour d'elle, à l'ombre des érables et des sapins odorants. Ils sont loin de l'ancienne demeure où peut-être se faisaient entendre les cloches d'une cathédrale ; peut-être encore se trouvaient-ils près de quelque ancienne église de la joyeuse Écosse, où ils faisaient partie de quelque congrégation baptiste ou méthodiste fervente et zélée. Tout est maintenant

---

* Le mot protestant est employé dans cet essai d'une manière générale pour désigner tous les chrétiens qui ne sont pas membres de l'église romaine.

changé. Les enfants sont en "habits de dimanche"; ils répètent leurs versets de la Bible, leurs hymnes ou leur catéchisme, ils apprennent à observer le dimanche et à vénérer Dieu; c'est là que commence le travail religieux de la femme protestante au Canada. C'est ainsi que ça et là dans plus d'un endroit isolé, les germes de la religion ont été semés petit à petit par la femme dans l'Est du Canada. Maintenant, la même œuvre se continue dans le lointain Nord-Ouest de notre vaste pays, toujours sans bruit.*

Les années s'écoulent, la hutte de bois de l'émigré a fait place à la maison proprette du colon. Le défrichement s'est étendu; le firmament n'est plus rétréci par la cime des sapins et des épinettes. Les voisins ne sont plus éloignés et une maison d'école est bâtie vers le milieu de la colonie. Là encore, chaque dimanche, l'œuvre de la femme continue. Le surintendant peut être l'un des principaux citoyens du village; cependant la femme sera à la tête de chaque classe et de l'arrangement des classes; elle préparera les sujets à traiter à l'école du dimanche; elle assistera à des réceptions et aux discussions des moyens à prendre pour prélever de l'argent afin de construire une maison, pour le culte: telle est dans son ébauche l'œuvre religieuse des femmes protestantes du Canada.

A mesure que le siècle avance, les Canadiens sont liés plus étroitement les uns aux autres, et leur vie, tant séculière que religieuse, devient plus active, mieux remplie. Les établissements et les villages se développent en des villes de progrès, d'où s'élève plus d'un clocher, et chacun de ces clochers représente le foyer lumineux de l'activité du travail religieux de la femme, lequel est plus apparent aujourd'hui qu'autrefois.

Les écoles du dimanche augmentent en nombre et en importance. Le cercle de couture du village dont l'objet est de prélever des sommes d'argent, pour des fins religieuses est divisé en plusieurs sociétés et chacune d'elle a sa mission spéciale ou son travail religieux. Les présidentes, vice-présidentes et secrétaires sont choisies par scrutin; on forme des comités; les rapports des délibérations

* Ceci n'est pas un tableau imaginaire. Le vieux juge Botsford du Nouveau-Brunswick qui, durant la première partie du siècle (il mourut en 1864, âgé de 92 ans), traversa en tous sens, à cheval, les forêts de l'Est du Canada, parle souvent de l'aspect de repos et de la paix du dimanche qu'il avait observés dans les abatis des émigrants situés à plusieurs milles de toute église. Cet aspect du dimanche, dit le juge Botsford était toujours l'indice d'une bonne administration, et du succès.

sont imprimés et publiés, et c'est ainsi que même les moins bien disposées à l'action sont prêtes à entrer dans le champ plus vaste et plus varié du travail religieux qui s'ouvre aux femmes aujourd'hui. On peut classifier ces œuvres de la manière suivante : 1° œuvre concernant l'église et son service ; 2° école du dimanche (*Sunday schools*); 3° œuvre des pauvres de la paroisse ou congrégation. Quant à ce qui concerne la première division, on peut dire que durant les cinquante dernières années les femmes protestantes du Canada ont contribué dans une large mesure au prélèvement des fonds, pour la construction et l'ornementation des églises. Un grand nombre de femmes riches ont personnellement donné des sommes d'argent considérables, des chaires, des orgues et des vitraux, etc. ; on a obtenu encore des sommes considérables par des loteries et des ventes d'objets de fantaisie. Ces moyens peuvent être condamnés, critiqués, tolérés ou approuvés, mais ils sont trop identifiés avec l'œuvre de la femme pour être ignorés. Au premier abord ils peuvent être considérés comme des manières faciles et frivoles d'obtenir ce qui aurait du être offert avec plus d'empressement. Mais ceux qui observent attentivement les choses, savent combien il faut d'abnégation et de travail pour préparer et organiser ces ventes. Tout en obtenant de l'argent, on se sert de ces fêtes pour unir les membres de l'église plus étroitement en un travail commun, résultat important en ces jours de désunion parmi les membres des églises qui n'ont pas été dotées également des biens de ce monde. C'est ainsi que presque toutes les églises ont leur vente annuelle ; et ont des femmes zélées et réfléchies qui donnent leur concours à des procédés qu'elles considèrent évidemment comme légitimes et avantageux.*

Quant aux offices dans les églises, les femmes contribuent beaucoup à en augmenter l'intérêt par leur assistance nombreuse et régulière. Dans les églises épiscopaliennes liturgiques, il y a des groupes de femmes qui s'occupent des autels et du sanctuaire ; leurs devoirs consistent à prendre soin des vêtements du clergé, qui donnent des fleurs et autres décorations pour le chœur.

Des broderies les plus recherchées sont faites pour les étoles, le linge d'autel et les voiles de calices ; le temps et l'argent sont

---

* Depuis que j'ai écrit les lignes précédentes, on m'a demandé de faire connaître que parmi nos femmes protestantes du Canada l'habitude de donner *systématiquement* s'étend ; les réunions de charite n ont lieu que dans le but de maintenir de bonnes relations entre les membres.

donnés avec autant de libéralité que Marie de Béthanie fit de son parfum. Dans les églises non-liturgiques, ce travail n'est pas nécessaire, mais il existe des sociétés de dames charitables qui prennent soin des décorations d'église et autres accessoires pour le culte. De plus, dans ces églises, qui, généralement, n'ont pas de de jeunes garçons dans les chœurs, les femmes aident à la partie musicale de l'office religieux, et prennent une part importante dans des chœurs mixtes.

Dans les églises liturgiques, on a souvent besoin de femmes pour diriger les voix des jeunes garçons, et, dernièrement dans plusieurs églises canadiennes, les femmes portant les vêtements d'office, ont complètement remplacé les jeunes garçons dans les chœurs.

La deuxième et la plus importante des œuvres des femmes est celle des écoles du dimanche. Il faut reconnaître avec regret qu'en raison de certaines causes, par exemple, l'état de division dans les opinions religieuses, la nécessité des études, le travail de la vie de famille, nos enfants ne reçoivent à la maison où à l'école qu'une faible instruction religieuse. C'est pour cela que l'école du dimanche est absolument nécessaire pour familiariser nos jeunes gens avec les vérités de notre livre sacré, la Bible ; pour enseigner les vérités fondamentales du christianisme ainsi que leur application à la vie quotidienne ; et pour nourrir en eux l'idée de l'invisible et implanter l'esprit de dévotion au culte divin. Cette œuvre de l'école du dimanche est presque complètement entre les mains des femmes. Le pasteur agit souvent comme surintendant ou bien il est remplacé par un des principaux membres de l'église et un membre influent. Les jeunes gens sont les bibliothécaires. Nous verrons peut-être une ou deux classes de jeunes garçons dirigées par des hommes quoique généralement et par tout le Canada, on puisse affirmer que les professeurs de l'école du dimanche sont généralement des femmes. Ceci n'est pas étonnant. Élever un enfant et l'instruire sont les devoirs familiers de la femme, tandis que les hommes absorbés par les affaires pendant la semaine se sentent incapables le dimanche de faire un travail de cette nature. Nos femmes canadiennes sentent le poids de cette responsabilité, et malgré leur vie active, elles se préparent à leur école du dimanche par l'étude, l'assistance aux leçons des professeurs et aux examens des professeurs. Plusieurs femmes ont écrit sur les écoles du dimanche et ont lu leur écrits aux conférences. Ces essais ont été publiés, et un ou deux d'entr'eux ont paru dans une brochure anglaise bien connu (*English*

Sunday School Magazine). Il ne faut pas oublier les récents développements de l'œuvre de l'école du dimanche, l'œuvre de bienfaisance parmi les Chinois ; ces étrangers frappent souvent à la porte de nos écoles du dimanche. Nous serions peu dignes de notre nom de chrétiens, si nous refusions de les admettre. Les Chinois sont des élèves dociles et attentifs, et désireux d'apprendre l'anglais, et très reconnaissants envers leurs maîtres.

Nous mentionnerons en troisième lieu, le travail charitable et religieux qui a été exécuté par les femmes parmi les pauvres. Ce travail est très varié. Dans les petites églises, il existe plus d'intimité dans les rapports sociaux, et chacun met la main à l'œuvre, d'une manière moins bruyante ; mais les grandes églises ont leurs visiteuses de district, leurs femmes enseignant la bible, leurs diaconesses, et quelques-unes ont des "sœurs" qui se reconnaissent à leur costume particulier. Ces dernières font des visites régulières aux pauvres, font connaître ceux qui sont dans le besoin. Lorsque la chose est possible, elles leur donnent des conseils et leur aident à franchir l'abîme qui s'élargit entre les "classes et les masses". Il y a encore les réunions des Mères où les femmes qui s'occupent de rudes travaux passent quelques heures ensemble, une fois par semaine. Elles cousent pendant que les dames leur font des lectures ou un peu de musique ; puis, on leur donne une tasse de thé. Il y a environ seize ans, les membres de l'église anglicane établissaient une succursale canadienne de la société Protectrice des Jeunes Filles pour venir en aide aux ouvrières de toutes croyances et leur procurer un endroit agréable pour leurs réunions et récréations du soir. En outre, il y a rattachés à chaque église, des orchestres et associations de bienfaiteurs qui, sous différents noms, font leur part de l'œuvre religieuse. Ils organisent des réunions musicales et littéraires, afin de créer des rapports sociaux entre les membres de l'église, et procurer de l'argent pour des fins d'église. Des cadeaux de Noël sont préparés pour l'arbre traditionnel de l'école du dimanche et des donations sont faites pour les missions lointaines.

Après avoir examiné le travail religieux des femmes protestantes, durant ses premières phases, nous sommes arrivés à son développement le plus récent, le plus sublime et le plus désintéressé : celui des grandes organisations formées pour propager l'œuvre des missions parmi les sauvages des Territoires du Nord-Ouest, les païens de la Chine, ceux du Japon, de l'Inde et des îles de l'océan. Dans les colonies, nous nous sommes placés pendant un certain temps dans

la position de ceux qui avaient besoin de secours plutôt que de ceux à qui on en demandait pour l'œuvre des Missions. Des collectes, il est vrai, ont été faites de temps à autre pour les missions, mais aucun travail systématique n'a été entrepris. C'est à l'église baptiste qu'appartient le crédit du premier mouvement de missions parmi les femmes protestantes, dans les provinces maritimes. En 1870, une jeune fille zélée, Miss Norris, de Canso, Nouvelle-Écosse, parcourut sa province, éveillant l'intérêt des femmes pour leurs sœurs des contrées païennes. Elle a établi trente-trois missions et alla ensuite elle-même en Birmanie, comme missionnaire.

En 1876, les femmes presbytériennes du Canada étaient organisées en deux grandes sections de missionnaires ou auxiliatrices, l'une pour l'Est et l'autre pour l'Ouest du Canada, en rapport avec les sections est et ouest de leur comité des missions étrangères. En 1881, au collège des Dames, de Hamilton, une société a été inaugurée sous le titre de société de la Femme missionnaire de l'église méthodiste du Canada. En 1886, à une assemblée des principales femmes de l'église d'Angleterre à Montréal, le conseil des Missions de l'église d'Angleterre a été augmenté de femmes auxiliatrices dont le nombre et les contributions se sont accrus rapidement. Des milliers de femmes se sont enrôlées dans les grandes sociétés et d'autres plus petites et de même nature et toutes ces sociétés ont une organisation à peu près semblable. La société centrale est composée de plusieurs sociétés affiliées qui ont elles-mêmes de nombreuses succursales. Les succursales font leurs collectes et envoient leurs rapports aux sociétés plus étendues, lesquelles, à leur tour, adressent leurs montants et leurs rapports à la société centrale qui fait une assemblée annuelle, dans quelque grande ville. L'objet principal de cette œuvre des femmes protestantes est de répandre la connaissance de la vérité et de faire participer aux bienfaits d'une éducation et d'une civilisation chrétiennes leurs sœurs qui en sont privées, en leur envoyant des missionnaires et des institutrices, en construisant et en maintenant des églises, des écoles et des hôpitaux. Les statistiques montreront quelles sommes d'argent considérables sont perçues et déboursées annuellement pour ces fins par les femmes protestantes du Canada. Ces dépenses sont contrôlées soigneusement, chaque bureau ayant plusieurs secrétaires (généralement non payées), qui sont en correspondance avec les missionnaires et sont parfaitement au courant des besoins de la mission. Pour être en mesure de bien apprécier l'étendue de cette

œuvre, il est nécessaire d'assister à l'une des assemblées annuelles. Des femmes déléguées viennent de très loin et reçoivent un accueil hospitalier. On consacre trois ou quatre jours aux affaires ; on présente les rapports des différentes parties de la mission ; les demandes de secours sont reçues et prises en considération, les allocations d'argent sont judicieusement faites, et l'œuvre des femmes reçoit une impulsion qui ne s'est fait sentir nulle part ailleurs jusqu'à ces dernières années, lors de la formation du Conseil National des femmes du Canada.

Une autre considération intéressante autant que touchante est celle des privations et des dangers si gaiement affrontés par les femmes missionnaires en pays étrangers ou dans nos régions du Nord-Ouest. Chaque société a son récit de souffrances et de labeurs, que ses missionnaires ont eu à endurer. Le manque d'espace ne permet pas de mentionner plus de deux exemples : Dans le Japon, Mme Large, une canadienne de la société méthodiste, eut l'affreuse douleur de voir son mari assassiné sous ses yeux ; elle-même n'échappant à la mort que très difficilement. Une autre Canadienne a accompagné son mari dans les régions lointaines du nord, où, dans les limites du cercle arctique, et parmi les pauvres Esquimaux, tous deux travaillent comme missionnaires de l'église d'Angleterre. L'abnégation et les privations constantes d'une telle vie ne sauraient être suivies ; cependant, le révérend M Stringer et sa femme dévouée ont bravé toutes sortes de difficultés et se sont fait tellement aimer en instruisant les enfants et en soignant les malades pendant une épidémie qu'ils ont été surnommés le *Père* et la *Mère* de la tribu.

Nous avons décrit le développement de l'œuvre religieuse des protestantes au Canada jusqu'à nos jours ; nous ne connaissons pas l'avenir ; mais à travers le voile qui nous cache le lointain aspect des choses, on peut lire en lettres de lumière, " que ce qu'elles ont fait n'est qu'un avant-goût de ce qu'elles feront ".

FRANCES ELIZABETH MURRAY.

St. John (Nouveau-Brunswick).

ŒUVRES RELIGIEUSES ORGANISÉES.

RELEVÉ PAR MME TILTON.

(a) ŒUVRES RELIGIEUSES DES DIVERSES CONFESSIONS.

ÉGLISE MÉTHODISTE DU CANADA.

Dans l'église méthodiste du Canada, les femmes participent activement à l'œuvre religieuse dans ses diverses manifestations, sous forme de sociétés de missions, sociétés de dames charitables, sociétés Dorcas de couture, œuvres des diaconesses, directrices de classes, professeurs d'écoles du dimanche, ligues d'Epworth.



Société de missions des dames.—La société de missions des dames est la seule organisation méthodiste pour les femmes qui couvre tout le Canada. La présidente est Mme W. E. Ross de Montréal (Québec), et la secrétaire correspondante est Mme E. S. Strachan, 163 rue Hughson Nord, Hamilton (Ontario). Cette société a été fondée en 1881 dans le but d'engager les femmes chrétiennes à évangéliser les femmes infidèles et les enfants ; d'aider au soutien des femmes missionnaires et professeurs de subvenir aux besoins des travailleurs spéciaux qui se dévouent aux œuvres évangéliques à l'étranger et dans le pays ; et de prélever des fonds pour faire subsister la société. Les sociétés auxiliaires sont au nombre de 685, le nombre des membres est de 15,654 et les recettes en 1898-99 ont été de 40,106.81 dollars. La section de littérature et de publication indique que la circulation de la *Monthly Letter* est en moyenne de 13,000 exemplaires sans compter les diverses petites feuilles qui sont également distribuées. Bien des travaux accessoires à l'œuvre des missions ont été entrepris entre autres : les pensionnats d'internes et d'externes, les jardins de l'enfance, les écoles du dimanche, les orphelinats, les hôpitaux, les dispensaires, l'enseignement de la Bible dans les réunions de femmes et d'enfants. Trente missionnaires canadiennes ont suivi des cours préparatoires prescrits et se livrent à l'évangélisation.

Leurs missions sont établies au Japon, en Chine, à Terre-Neuve, chez la population française de la province de Québec, chez les sauvages de Fort Simpson, Chilliwack, Kitamaat, White Fish Lake et autres points importants de la Colombie-britannique et parmi les Chinois de la côte du Pacifique. Toutes ces missionnaires parlent avec satisfaction des heureux résultats de leur dévouement et de leurs sacrifices. L'année dernière, il a été distribué 14,000 dollars parmi les nécessiteux des divers postes des missions, sans toucher au fonds général.

Sociétés de Dames charitables.—La date de la fondation de la première de ces sociétés remonte à 1837 ou 1838 ; elles sont maintenant au nombre de 1,350. Leur but principal est de meubler les presbytères, et d'aider les pasteurs et les dignitaires de l'église financièrement et socialement. Des comités de ses sociétés veillent au soulagement des pauvres, visitent les étrangers, les malades et les vieillards de la congrégation. De plus, ces sociétés fournissent des infirmières et ont fréquemment aidé l'union Chrétienne des Femmes et celle des Jeunes Gens. Dans ces deux dernières années, ces sociétés ont dépensé pour toutes ces œuvres 100,000 dollars par an en moyenne. Les membres des sociétés Dorcas, ou de couture, visitent aussi les pauvres et les soulagent. La société de dames charitables de Saint-John (Nouveau-Brunswick), coopère avec le fonds de soutien de l'église pour subvenir au traitement des pasteurs dans les circonscriptions pauvres.

Institution des Diaconesses et écoles pour leur formation.—Cette maison, rue Jarvis, à Toronto (Ontario), administrée par Mlle E. D. Scott, présente toutes les facilités possibles pour la formation pratique non seulement des diaconesses mais aussi des missionnaires du pays et à l'étranger, des professeurs d'écoles du dimanche et autres ; instruction complètement gratuite, sauf un droit d'entrée de 2 dollars. Les diaconesses font beaucoup de visites d'évangélisation et de malades ; elles distribuent des aliments et des vêtements si c'est nécessaire. L'œuvre des diaconesses s'est jusqu'à présent exercée principalement à Toronto. La société de Secours des Diaconesses de Toronto a été fondée en 1897, et a pour but de subvenir aux besoins de l'institution et de l'école des diaconesses et de l'aider à développer son œuvre.

Directrices de classes.—Il y a dans l'église méthodiste 1,461 femmes directrices de classes ; leur devoir consiste dans la surveillance et l'instruction spirituelle des femmes qui appartiennent à leur église. Elles se réunissent toutes les semaines pour recevoir de bons avis et pour s'entretenir de sujets religieux.

Professeurs d'écoles du dimanche.—Dans l'église méthodiste du Canada, les deux tiers environ des professeurs sont des femmes. On en compte actuellement 22,000.

Ligues d'Epworth.—La ligue d'Epworth fut organisée en 1889. Son but est de sauver les âmes et encourager la jeunesse à mener une vie active, intelligente et chrétienne pratique. Elle s'occupe aussi de missions, et l'année dernière elle a prélevé 12,759.80 dollars à cette fin. Il existe 658 ligues d'Epworth et 869 ligues d'Epworth d'Émulation chrétienne qui, avec plusieurs autres sociétés de moindre importance constituent un total de 81,935 membres dont les deux tiers probablement sont des femmes. La ligue d'Epworth peut s'affilier aux sociétés d'Émulation chrétienne des autres églises en se servant du nom de Ligue d'Epworth d'Émulation chrétienne. De cette façon les jeunes gens ont l'avantage de se réunir et de faire connaissance de confessions religieuses différentes. Il a été amplement démontré que l'esprit d'amitié le plus large existe entre les diverses communions religieuses. Secrétaire-général—Rév. A. C. Crews, Wesley Building, Toronto (Ontario).

L'ŒUVRE DES FEMMES DU CANADA DANS L'ÉGLISE PRESBYTÉRIENNE.

L'œuvre des femmes du Canada dans l'église presbytérienne peut se subdiviser en trois catégories.

1° **Organisations locales.**—Presque toutes les congrégations ont des sociétés de femmes pour aider aux affaires spirituelles et temporelles de l'église, comme : (*a*) assistance des dames ; ligue des dames ; sociétés Dorcas ; associations de bienfaisance ; associations pour réunir des fonds destinés aux diverses œuvres ; (*b*) distributeurs de feuillets ; assemblées des mères ; visites de districts; associatrices de prières, etc. Comme ces œuvres occupent généralement toutes les femmes de la congrégation, il est impossible d'en donner le nombre.

2° **Sociétés de missions.** — (*a*) LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉTRANGÈRES DES FEMMES (DIVISION DE L'OUEST)—s'étend du comté de Glengarry à l'Océan Pacifique. Son but est d'aider le comité des missions de l'église à répandre l'évangile chez les femmes et les enfants des régions infidèles. Organisée en 1875 son champ d'action comprend : la Chine (Honan), l'Inde (Indore), le Japon (Formose), les Indiens du Nord-Ouest et de la Colombie-britannique et les Chinois de la Colombie-britannique. Le siège principal est à Toronto. Les sociétés auxiliaires sont au nombre de 642; cercles évangéliques, 302 ; membres, 21,000 ; le montant recueilli en 1899 a été de 45,513 dollars. Cette société entretient 50 missionnaires et professeurs et cinq dames missionnaires médecins dans l'Inde ; elle a deux hôpitaux pour les femmes à Indore et une maison de formation à Toronto. L'organe de la société est le *Foreign Missionary Tidings* dont la circulation est de 16,000, la société distribue aussi des

petites feuilles. En 1889, 31,000 livres de vêtements ont été distribués aux Indiens du Nord-Ouest. La présidente est Mrs. Shortreed, de Toronto ; la secrétaire correspondante, Mrs. Hugh Campbell, de Toronto.

(*b*) LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉTRANGÈRES DE FEMMES (DIVISION DE L'EST).—Elle comprend les provinces maritimes. Organisée en 1876. Siège principal à Halifax (Nouvelle-Écosse). Membres, 5,184. Montant prélevé en 1899, 11,031 dollars. Champ d'action : Trinidad, Demerara, Sainte-Lucie (émigrants des Antilles), Nouvelles Hébrides, Corée. La société soutient dix missionnaires en plus des distributrices de bibles ; elle publie le *Message* avec une circulation de 3,340. L'année dernière, elle a envoyé dans les missions 65 caisses de vêtements évaluées à 806 dollars. Présidente, Mrs. J. Currie, de Halifax (Nouvelle-Écosse). Secrétaire correspondante, Miss Louise Book, de Halifax.

(*c*) SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉTRANGÈRES DES FEMMES DE MONTRÉAL, comprenant la province de Québec. Siège principal, Montréal ; organisée en 1881. But : assistance à l'œuvre d'évangélisation de l'intérieur, de l'étranger et de la population française. Entretient une dame missionnaire médecin a Honan, Chine. Le montant prélevé en 1899 s'élève à 3,021 dollars ; 750 membres. Présidente, Mrs. G. A. Grier, Montréal ; secrétaire correspondante, Mrs. E. Scott.

Toutes les sociétés qui précèdent sont organisées sur la même base ; chaque société générale est divisée en sociétés presbytérales et celles-ci se subdivisent en sociétés auxiliaires de congrégation et en cercles évangéliques.

(*d*) SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉTRANGÈRES, Église Saint-André, Montréal, affiliée à l'église d'Écosse en 1891. But : évangélisation et assistance médicale des femmes de Guzerat, Inde. Deux dames de la congrégation ont fourni 20,000 dollars pour fonder un hôpital de femmes. Présidente, Miss E. M. Perkins, Montréal.

(*e*) SOCIÉTÉ DE FEMMES MISSIONNAIRES DE L'INTÉRIEUR, attachée au presbytère de Saint-John, Nouveau-Brunswick. Organisée en 1882. But : aider les missions du pays particulièrement dans la circonscription de Saint-John. Recettes en 1899 : 448 dollars. Présidente, Mrs. E. O. Smith, de Saint-John ; secrétaire, Miss G. Murphy, Saint-John.

Il y a des sociétés de missions intérieures attachées à l'église Saint-André, à Ottawa ; à l'église Saint-André, à Toronto ; à l'église Augustin, à Winnipeg ; à l'église Thurso, etc. Deux infirmières diplômées ont été envoyées dans les districts miniers d'Atlin, Colombie-britannique, par les soins de la société des Missions intérieures de Toronto. Il existe aussi des sociétés de missions dans presque tous, sinon tous, les collèges presbytériens de jeunes filles du Canada.

3. Œuvre d'éducation.—Un grand nombre des professeurs d'écoles du soir sont des femmes ; il en est de même dans les classes chinoises dont on trouve un nombre considérable dans les grandes villes. Presque tous, sinon tous les professeurs des collèges de jeunes filles à Ottawa, Brantford et Halifax appartiennent à l'église presbytérienne ; il en est de même à l'école des missions françaises de la Pointe-aux-Trembles, province de Québec. Il est impossible de donner des statistiques exactes au sujet de cette partie de l'œuvre des femmes presbytériennes, mais leur action est considérable.

L'École évangélique, à la Pointe aux Trembles est une école presbytérienne sous la direction du bureau d'évangélisation française. Le principal de l'école est le révérend J.-J. Bourgouin. Le personnel comprend 7 professeurs, dont 4 dames. Le nombre des élèves est de 150 : 90 garçons et 60 filles.

L'ÉGLISE ANGLICANE AU CANADA.

Il y a au Canada, à l'Est des Montagnes Rocheuses, deux provinces ecclésiastiques : savoir: celle de l'Est du Canada et celle de la terre de Rupert. La première s'étend de la Nouvelle-Écosse à l'Ontario formant dix diocèses; la dernière comprend le Manitoba, le district de la baie d'Hudson et les territoires du Nord-Ouest divisés en neuf diocèses. A la Colombie-britannique il y a trois diocèses, ce qui fait vingt-deux pour le Canada.

Les femmes prennent une large part aux œuvres de l'église anglicane au Canada.

1 Œuvres paroissiales.—Parmi les œuvres paroissiales on compte les sociétés pour l'entretien du culte ; les ligues de l'autel ; les sociétés Dorcas pour le soin des pauvres ; la société Protectrice des Jeunes Filles ; les associations de prières d'intercession ; les classes de Bible ; les unions des mères et les réunions des mères, qui fournissent un vaste champ à l'activité féminine. Les femmes constituent la majorité des professeurs des écoles du dimanche.

2 Œuvres des missions.—Dans les diocèses de la Nouvelle-Écosse et de Fredericton il existe des sociétés secourables de dames et des sociétés évangéliques intérieures qui aident au travail des missions dans les diocèses. Les enfants appartenant à l'église anglicane sont divisés en groupes pour aider à l'éducation des garçons et filles des Indiens. La société Zenana de l'église anglicane a des sections à Saint-John, Nouveau-Brunswick, et à Charlottetown, Ile-de-Prince-Edouard. Dans Québec, le Manitoba, le Nord-Ouest et la Colombie-britannique, l'Auxiliaire féminin de la société des missions intérieures et étrangères de l'église anglicane au Canada possède des sections diocésaines et paroissiales. L'association organisée en septembre 1896 a pour but de répandre parmi les femmes

appartenant à l'église anglicane la connaissance du travail des missions et de stimuler le zèle au moyen de prières d'intercession communes et d'un travail systématique ; d'unir dans un intérêt commun les sociétés existantes et de s'efforcer d'organiser des sections diocésaines et paroissiales des œuvres auxiliaires dans le Canada. L'Auxiliaire se compose de jeunes gens et de jeunes filles formant en tout 639 sections. Les membres sont au nombre de 15,540; 242 sont membres à vie; 13 enfants de missionnaires reçoivent l'instruction ; l'Auxiliaire a 11 enfants et 4 distributrices de bibles dans l'Inde et au Japon, ainsi que 4 dames missionnaires au Nord-Ouest; 8,267 exemplaires du *Monthly Letter Leaflet* ont été distribués. Des bibliothèques diocésaines ont été établies et des classes ont été formées pour l'enseignement de l'œuvre d'évangélisation de l'église. Beaucoup des dames anglicanes sont membres de la société de l'Union des Glaneuses qui est alliée à l'association évangélique canadienne. La spécialité de ces deux sociétés est d'aider les missions canadiennes et étrangères à procurer des professeurs aux écoles indiennes, des infirmières aux hôpitaux indiens et aux hôpitaux de l'étranger, particulièrement au Japon ; de pourvoir à l'éducation des enfants de missionnaires ; de fournir des ornements ecclésiastiques et des ameublements d'église ; des vêtements et des provisions sont envoyés aux missions nécessiteuses (blanches ou indiennes) dans l'Algoma et le Nord-Ouest. Les organisations de jeunes filles et d'enfants sont très actives et constituent d'excellentes écoles pour former systématiquement les missionnaires futurs de l'église. Secrétaires correspondantes, Mrs. E. St. G. Baldwin, 86 rue Saint-Georges, à Toronto ; Miss Millege, collège Saint-Jean à Winnipeg. Secrétaire pour les jeunes, Miss Tilley, rue Simcoe, Toronto.

3 Sœurs de l'Eglise Anglicane.—Il y a quatre communautés de sœurs au Canada. Une succursale de l'*All Hallows Sisterhood*, Ditchingham, Norfolk, Angleterre, qui a commencé son œuvre en 1884 dans la Colombie-britannique, parmi les Indiens de Yale et de Thompson cantonnés à Yale, a créé là une école de missions indiennes ponr les filles. Les sœurs dirigent aussi un pensionnat pour les jeunes filles blanches. Les sœurs de Sainte Marguerite, de East Grinsted, Sussex, Angleterre, ont une maison affiliée à Boston, Massachusetts, avec une succursale à Montréal et s'occupent de l'asile des incurables de Sainte Marguerite, sur la rue Sherbrooke, à Montréal. Les sœurs de l'église de Kilburn, Angleterre, s'occupent d'œuvres d'éducation et d'orphelinat et ont des professeurs diplômés. Elles ont des écoles à Toronto, établies en 1890, et à Ottawa, établies en 1892. Les sœurs Saint Jean de Dieu, Hôpital Saint-Jean, à Toronto. C'est la seule église canadienne de l'ordre des sœurs anglaises. Leur principale occupation est le soin de l'hôpital à Toronto. Elles ont aussi, pour les vieillards pauvres, un depôt de mendicité rattaché à l'église Saint-Georges de Toronto et un pensionnat pour les jeunes filles à Ottawa, Ont.

4 Œuvre des diaconesses.—L'institution des diaconesses de l'église anglicane et de l'école préparatoire des missionnaires, 125 rue Isabelle, à Toronto (Ontario), forme aux travaux de missions et au soin des malades les femmes canadiennes qui veulent devenir missionnaires et diaconesses. Les élèves diplômées qui ont reçu l'ordination ou sont réservées pour l'église, travaillent à Montréal et à Toronto et chez les Indiens du Nord-Ouest; deux ou plus sont même parties pour l'étranger. La surintendante est Miss Cross, 125 rue Isabelle, Toronto.

5 Ligue du soin des enfants.—Une succursale canadienne de cette importante société a été créée par la fondatrice la comtesse de Meath, sous les auspices de l'église anglicane en 1885. Son but est de dresser les enfants à avoir des égards les uns pour les autres et leur faire acquérir des habitudes de générosité et de piété. Sa devise est : "Pas un jour sans action". La ligue fait partie des œuvres religieuses dans beaucoup de paroisses de Montréal, Toronto, London, Peterborough, Ottawa et autres lieux. Le travail des sections de la ligue consiste surtout à faire des vêtements pour les pauvres, à s'occuper aux missions et aux hôpitaux pour les enfants. La présidente est Mrs. S. G. Wood, 100 rue Pembroke, Toronto (Ontario).

ÉGLISE BAPTISTE.

Il existe parmi les femmes de l'Église baptiste du Canada sept organisations de missions intérieures et étrangères :

1° L'Union évangélique baptiste des femmes des Provinces Maritimes. Le premier bureau des femmes baptistes du Canada a été fondé le 20 septembre 1870, à l'église de la rue de Bruxelles, à Saint-John, pour le Nouveau-Brunswick. Le bureau de la Nouvelle-Écosse fut fondé en 1871, celui de l'Ile-de-Prince-Édouard en 1874. En 1884, une union a été formée sous le nom d'union Évangélique baptiste des femmes des provinces maritimes. La présidente est Mrs. Allwood, 171 rue Leinster à Saint-John Nouveau-Brunswick ;

2° La société des Missions Étrangères des femmes baptistes de Québec et de l'Est d'Ontario organisée en 1876 ;

3° La société des Missions intérieures des femmes baptistes de Québec et de l'Est d'Ontario, fondée en 1896 ;

4° La société des Missions Étrangères des femmes baptistes d'Ontario, fondée en 1876 ;

5° La société des Missions intérieures des femmes baptistes, fondée en 1885 ;

6° L'union Évangélique des femmes baptistes du Manitoba et du Nord-Ouest, fondée en 1888, et comprenant les missions étrangères et intérieures ;

7° L'union Évangélique des femmes baptistes de la Colombie-britannique, organisée en 1898 pour les missions intérieures et étrangères.

L'objet des sociétés évangéliques intérieures est d'aider les églises pauvres et d'ouvrir de nouvelles églises au Manitoba et au Nord-Ouest; d'aider à l'évangélisation et à l'éducation des Canadiens-français de la province de Québec. Les missions étrangères s'occupent d'aider à l'évangélisation des femmes et des enfants dans les pays infidèles, particulièrement à Teluga (Inde). Le *Missionary Link* et le *Visitor*, sont les organes de la société. Des cercles évangéliques travaillent parmi les jeunes et portent différents noms *Mayflower*, *Light Beams*, *King's Own*, *Sunlight*, *Earnest Workers*, *Shining Stars*. La propagande parmi les Scandinaves, les Galiciens et les sauvages se fait sous la direction du bureau des femmes. Beaucoup de femmes baptistes s'occupent dans les écoles du dimanche d'instruire les jeunes Chinois vivant au Canada. Des distributrices de bibles sont employées à la Grande Ligne et dans d'autres missions. La majorité des professeurs des écoles du dimanche sont des femmes. Les femmes s'occupent dans toutes les congrégations du Canada, par les sociétés secourables de Dames et autres sociétés, à promouvoir les intérêts financiers, sociaux et religieux de l'église.

On peut se procurer d'autres renseignements dans les livres suivants : L'Annuaire baptiste d'Ontario, Québec, Manitoba et territoires du Nord-Ouest ; le rapport annuel de l'union Évangélique des femmes baptistes des provinces maritimes.

L'École évangélique baptiste de la Grande Ligne est sous la direction d'un bureau de directeurs élus par ceux qui contribuent au maintien de la mission. Le principal de l'école est le révérend G.-N. Massé, qui a un personnel de dix professeurs dont cinq dames. Il y a 437 élèves, 89 garçons et 58 filles. On est en faveur de l'éducation mixte. Ceux qui passent les examens prescrits reçoivent des certificats qui leur permettent d'entrer à l'université McMaster de Toronto sans subir d'autres examens. Un dixième environ des étudiants profitent de cet avantage. Il y a 20 bourses affectées aux élèves méritants et nécessiteux.

L'ÉGLISE CONGRÉGATIONNELLE DU CANADA.

Dans l'église congrégationnelle du Canada, il y a deux sociétés évangéliques pour les femmes et chaque église a ses autres sociétés de femmes : cercles Dorcas, sociétés secourables de dames, cercles secourables, et cercles évangéliques.

Les deux sociétés évangéliques sont :

Le bureau des missions congrégationnelles des femmes du Canada, organisé en 1886. Secrétaire, Mrs J. D. Nasmith, 207 rue Bloor Est, Toronto, Ontario.

Le bureau des missions de femmes à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, organisé en 1897. Secrétaire, Miss Ida Baker Académie Sheffield, Nouveau-Brunswick.

L'objet de ces sociétés est identique : cultiver l'esprit de prosélytisme, et prélever des fonds pour l'œuvre des missions à l'intérieur et à l'étranger. Il y a 800 membres. Les œuvres sont les suivantes : (*a*) entretien de deux missionnaires et maintien partiel de la station de Cesamba, Afrique centrale occidentale ; (*b*) maintien d'un lit et d'une infirmière à l'hôpital des femmes de Manipey, Ceylan ; (*c*) entretien de professeurs et de prédicateurs pris parmi les natifs en Turquie ; (*d*) aide financière à la société des missions intérieures dont l'objet est d'aider les églises nécessiteuses à l'intérieur.

Les deux tiers des professeurs des écoles du dimanche sont des femmes. Les sociétés d'Émulation chrétienne (hommes et femmes) constituent des auxiliaires précieux de propagande religieuse dans la majorité des congrégations.

L'ÉGLISE ÉPISCOPALIENNE RÉFORMÉE.

Les femmes de l'église épiscopalienne réformée, s'occupent au moyen d'associations secourables de Dames de pourvoir à l'entretien du culte et de secourir les pauvres de la paroisse. Les femmes font des classes de Bible et du dimanche. L'Émulation chrétienne, les *King's Daughters*, les *Bands of Hope*, sont les organisations pour les jeunes filles et enfants de l'église.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE APOSTOLIQUE.

Il y a deux organisations féminines dans l'église catholique apostolique, les diaconesses et les assistantes laïques. Les premières organisées en 1835 ou 1840 aident les pasteurs dans le soin spirituel des femmes ; elles dirigent les assistantes laïques dans des œuvres de piété et de charité envers les malades, les pauvres et les affligés qui leur sont confiés, que ceux-ci appartiennent ou non à la congrégation. Elles aident aux écoles du dimanche, s'occupent de l'entretien du culte et des vêtements sacerdotaux.

L'ÉGLISE UNITARIENNE.

Il y avait autrefois plusieurs sociétés de femmes dans l'église unitarienne. La plus importante était la société Samaritaine. Mais en 1890 l'alliance nationale des femmes unitariennes et autres

femmes chrétiennes libérales a été fondée avec son siège principal à Boston, Massachusetts. Cette société a différents objets : 1° activer la vie religieuse de l'église unitarienne et créer parmi les femmes de cette église des relations plus intimes, une coopération et une amitié suivies ; 2° fonder des sociétés de femmes pour l'évangélisation et la propagande ; 3° réunir et répandre les informations relatives aux questions qui intéressent l'église ; 4° rechercher les moyens d'accroître l'action efficace de l'église.

Il y a cinq succursales au Canada : a Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton et Saint-John (Nouveau-Brunswick). Dans la plupart des églises unitariennes cette alliance des femmes est la seule société féminine. Elle forme divers comités pour les différentes sections du travail, savoir : publications, hôpitaux, amusements, charité. La plupart des professeurs des écoles du dimanche sont des femmes.

L'ÉGLISE UNIVERSALISTE.

Dans l'église universaliste il y a trois sociétés de femmes : L'union Chrétienne des Jeunes Enfants, les *Juniors* et la société évangélique des Femmes. Il a été organisé au Canada neuf cercles évangéliques. Le travail actuel de ces cercles est de faire la propagande au pays, c'est-à-dire de distribuer des publications et de stimuler les écoles du dimanche. Le travail auquel se livrent jeunes et vieux, tend particulièrement à l'élévation de la vie morale. Les femmes s'occupent activement des écoles du dimanche et les quatre cinquièmes des professeurs sont des femmes. Les universalistes sont très actifs à la Nouvelle-Écosse.

Adresse: Mrs. A. Y. Allan, Waterloo, P.Q.; Miss L. M. Smiley, Hatley ouest (Québec).

ARMÉE DU SALUT.

Les femmes de l'Armée du Salut s'occupent au Canada des diverses œuvres chrétiennes suivantes :

(*a*) Relèvement moral des filles perdues ; (*b*) refuge pour les travailleuses, (pour leurs asiles, voir charités et réformes) ; (*c*) visite des bouges et œuvre de la ligue du pardon, visite des maisons pauvres dans les centres ouvriers ; soin des malades, des mourants et des indigents ; visite des hôpitaux, des maisons de correction et des prisons, etc. ; distribution de publications, lectures, conférences, prières populaires dans diverses institutions ; (*d*) maternité parmi les femmes pauvres ; (*e*) travail d'évangélisation ordinaire ; (*f*) écoles du dimanche pour les jeunes soldats et visite des corps plus considérables ; 500 femmes sont employées à l'œuvre des écoles du dimanche.

Il y a plusieurs organisations secondaires : Groupes de zélatrices, corps de musique, chœurs de chant, groupes des sténographes, clavigraphistes et caissières adjointes aux quartiers généraux de province et de Toronto.

Evangéline Booth, commissaire pour le Canada.

Quartiers généraux pour la province, Toronto. E. Easkin, secrétaire général.

LES CHRÉTIENS OU FRATERNITÉ UNIVERSELLE.

Autour et au nord de Yorktown, il existe un groupe important de près de 2,500 Russes du Caucase. Ils appartiennent à une secte qui s'est rendue fameuse au milieu du dix-huitième siècle, et dont les doctrines ressemblent à celles des paulistes, groupe chrétien du deuxième siècle. Ils rejettent le rituel de l'église grecque ; ils s'intitulent simplement chrétiens ou membres de la fraternité universelle. Leur croyance et leurs aspirations sont énoncées dans le sermon sur la montagne. Ils s'abstiennent de manger de la viande ; ils ne boivent pas, ne fument pas et ne jurent pas et ils ne portent pas les armes. Ces principes ont attiré sur eux les persécutions rigoureuses de l'église et du gouvernement ; ils ont été chassés de place en place dans le but d'arriver à leur extermination. Les chefs des Doukhoborts ont été envoyés en Sibérie et ceux qui restent ont eu la bonne fortune d'être autorisés à émigrer. Les quakers d'Angleterre qui sympathisent particulièrement avec leurs idées religieuses et leurs principes de non-résistance à la force ont fourni des sommes importantes pour leur permettre de venir au Canada où ils sont arrivés au printemps de 1899.

LES LUTHÉRIENS OU FRÈRES UNIS DANS LE CHRIST.

Pas de sociétés de femmes. Il y a des écoles paroissiales et des écoles de jour et aussi des sociétés de Dames secourables.

LES CHRÉTIENS OU DISCIPLES DU CHRIST.

Il y a dans cette église trois organisations de femmes dont l'objet est : l'évangélisation à l'intérieur et à l'extérieur et l'entretien des écoles du dimanche.

Elles aident au soutien des missionnaires de l'Inde et du Japon.

FRÈRES CHRÉTIENS.

Il y a trois organisations de Frères : organisation ouverte, fermée et neutre. Ils n'encouragent pas les organisatious et prêchent l'œuvre individuelle, *per se*, pour chaque frère ou sœur.

LES SCIENTISTES CHRÉTIENS.

La révérende Mary Baker G. Eddy lança en 1866, l'idée de la science chrétienne. L'église mère est à Boston, Massachusetts, et il existe maintenant dans le Canada 50 congrégations. Les services religieux sont dirigés par deux lecteurs, un homme et une femme. Les femmes s'occupent activement de toutes les œuvres de cette congrégation.

LA NOUVELLE JÉRUSALEM OU L'ÉGLISE DE SWEDENBORG.

Le siège principal de ce corps paraît être dans Ontario où il s'est organisé des sociétés secourables de Dames et des cercles de couture pour les jeunes femmes. Son objet est religieux et social.

On trouve des sociétés de ce genre à Toronto et à Berlin. Dans cette ville, cinq femmes s'occupent de l'œuvre des écoles du dimanche.

LE MOUVEMENT DE SANCTIFICATION OU L'ÉGLISE.

Pas d'organisation féminine.

N. B.—Le comité regrette de n'avoir pas reçu de renseignements à l'égard des fondations des Scandinaves, des quakers et des tunkers pour les inclure dans cette étude.

LES JUIFS.

Les femmes d'Israël aident aux écoles du Sabbat, cousent pour les pauvres, assistent les indigents et les vieillards, prennent soin des réfugiés qui arrivent au Canada sans ressources et sans amis et trop souvent pleurent les êtres chéris qui périssent sous les coups de l'oppression. Elles ne s'occupent ni de refuges, ni d'asiles, ni de missions, parce que les Israëlites sont absolument opposés à ce genre de propagande.

Parmi leurs sociétés dans le Canada on peut citer :

Saint-Jean (Nouveau-Brunswick).—"Les Filles d'Israël", société de couture de 50 membres. But : veiller sur les immigrants russes qui arrivent dans la ville en hiver. Adresse : Miss B. Hart, rue King.

Québec.—Congégations allemandes et polonaises. Une organisation féminine adjointe à la synagogue se réunit tous les dimanches dans le but de veiller aux malades et d'aider les Juifs qui arrivent.

Montréal.—Les congrégations espagnoles et portugaises ont deux organisations : l'une, société secourable de Dames ayant pour objet d'aider la synagogue ; l'autre, société de couture fondée en 1889 par des dames de la synagogue pour coudre pour les pauvres. Ses recettes proviennent d'une contribution annuelle de 50 sous et de dons de tissus pour confectionner des vêtements de femmes et d'enfants. Elle a soulagé beaucoup de cas d'indigence. Elle est affiliée à l'institut du baron Hirsch par l'entremise duquel se fait la distribution des vêtements. Elle a une école du sabbat pour les Juifs et pour l'instruction religieuse. La congrégation allemande et polonaise a une société de dames qui s'appelle la "Cheora Kadisha". Adresse : Mrs. J. Hirsch. Société de couture, adresse : Miss Essie Hirsch. La synagogue roumaine n'a pas d'organisation féminine.

Hamilton, Ontario.—La synagogue a une organisation de femmes. Objet : charité ; adresse : Mrs. H. Levy, 143 rue James, Sud.

Ottawa.—2 congrégations, pas d'organisation féminine.

Winnipeg, Manitoba.—Sociétés secourables de Dames de Rosh Pina et de Shaared Zedek. Objet—assistance aux pauvres et aux malades. Présidente : Mrs. J. Rosan, 109 rue Henry. Des écoles séparées sont tenues après les heures d'école publique dans les chambres de réunion de la synagogue de Rosh Pina.

(b.) LES ŒUVRES RELIGIEUSES NEUTRES.

MISSIONS DES VILLES.

Ontario.—Union des Missions de Toronto, organisée en 1891 par M. W. H. Howland. La particularité de l'œuvre de l'union est qu'elle "dépend pour sa direction et les ressources de ses diverses sections, uniquement de la sagesse et de la bonté de Notre Père céleste".

Fonctionnement de l'œuvre : - assemblées de prières, visites à domicile, distribution de fonds suivant les vues de la société. Elle a une maison pour les distributrices de bibles, une classe de Bible pour les jeunes femmes, réunion de mères de famille, classe de couture et jardins de l'enfance pour les filles, crèches, mission de Soins à domicile, assemblées pour les jeunes filles de manufactures. Secrétaire—Miss Agnès L. Good, 35 Avenue Lowther.

Mission Sainte de Bienfaisance.—Établie par le révérend A. Shuster. Soutenue par des contributions volontaires. Quatorze dames aident à l'œuvre des écoles du dimanche. Mlle Edith A. Anning, aidée d'un grand nombre de personnes de bonne volonté, dirige un jardin de l'enfance où sont enrôlés 50 enfants.

Mission de la Bienvenue, Montréal.—Cette mission a pour objet de secourir les déclassés. Elle s'adresse aux hommes et aux femmes de Montréal. Elle fait beaucoup de bien parmi les hommes ; pour les femmes, des réunions hebdomadaires sont tenues sous la direction du Dr Susan Dougall, de Mlles H. Alden, R. L. Thompson et de Mrs. Frazer et autres. Ces réunions réconfortent beaucoup les mères dans leur vie intérieure.

LA CONFRÉRIE DE LA DIME DU SEIGNEUR.

Une société s'est formée dans la Colombie-britannique sur les mêmes bases qu'une société anglaise appelée le *Trésor de Dieu*. Le secrétaire est Miss Crease, Cadboro, Bay Road. Le but de la société est de " répandre au dehors l'antique coutume imposée à chacun de donner au Seigneur la dîme de son revenu et de contribuer au service de Dieu et au secours de ses voisins pauvres ".

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION CHRÉTIENNE.

Cette organisation est une des plus développées du Canada et bien qu'elle se compose des deux sexes, les femmes sont en grande majorité et ce sont elles qui travaillent à atteindre le but que la société s'est tracé, l'établissement d'une vie spirituelle et la connaissance du Christ. Le nombre total des sociétés d'émulation chrétienne au Canada est de 3,476, dont 589 sont des sociétés de jeunes personnes. Le nombre des membres est de 138,258. Chaque province est parfaitement organisée, avec un personnel complet d'officiers qui sont presque tous des jeunes gens ; mais dans chaque province, il y a une jeune femme qui occupe la place de surintendant provincial de l'œuvre de la jeunesse. Avec un tel bataillon de vaillants travailleurs, nous pouvons attendre avec confiance l'aurore du siècle nouveau qui se lèvera au son des voix d'enfants chantant en chœur : " Pour le Christ et l'Église ".

LES AUTRES SOCIÉTÉS.

Dans la catégorie des œuvres neutres il existe au Canada des sections des missions suivantes où travaillent des femmes : mission McAll, Juifs amis, cercles Ramabai, missions des lépreux indiens, cercles des missions sud-africaines, sociétés Rébecca et missions intérieures de Chine. Cette dernière société a une maison de mission ainsi qu'une école préparatoire, 632 Church Street, Toronto.

CHAPITRE XI.

CHARITÉS ET CORRECTION.

RELEVÉ PAR MME THIBAUDEAU, AVEC L'AIDE DE MRS. LEARMONT.

LOIS ET STATISTIQUES RELATIVES AUX ŒUVRES DE CHARITÉ.

LOIS RELATIVES AUX ÉTABLISSEMENTS ET ASSOCIATIONS DE CHARITÉ DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

En vertu des lois de la province de Québec régissant les asiles d'aliénés, le gouvernement est autorisé à construire ou à acheter un ou plusieurs asiles en temps utile. Il lui est loisible de les confier à des communautés religieuses. Les asiles d'aliénés ainsi construits et qui sont subventionnés par le gouvernement sont sujets à son contrôle. Lorsque les parents sont pauvres, le gouvernement supporte à partie égale avec la municipalité de la ville ou du comté où le malade est domicilié, les frais d'entretien et de traitement. Personne n'est admis sans certificat du médecin. Il est attaché à ces asiles un médecin en chef, un aide-médecin en chef et deux médecins internes, dont les traitements sont payés par le gouvernement provincial et ne doivent jamais dépasser 3,000 dollars.



Quant aux institutions de correction, le gouvernement a le pouvoir de faire ériger dans la province, des "écoles de réforme" destinées aux jeunes délinquants. Les frais de garde et d'entretien sont à la charge du gouvernement pour moitié, et pour l'autre moitié à celle de la municipalité où se trouvait l'enfant lors de son arrestation. Les écoles d'industrie ou de correction peuvent mettre leurs sujets en apprentissage chez une personne recommandable jusqu'à l'âge de 21 ans.

Presque toutes les institutions de charité sont gouvernées par des chartes spéciales et il y a fort peu de lois générales sur le sujet. Les articles 3096 et suivants des *Statuts refondus de la province de Québec* (1888) assimilent ces institutions à des corporations ordinaires. Elles se forment de la même façon, constituent une personne civile qui possède tous les droits et a toutes les obligations de ces personnes, avec le pouvoir d'élire des officiers, d'établir des règlements et d'acquérir des biens.

(3096) DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS ET DES SOCIÉTÉS CHARITABLES. 1° Les mots "sociétés de secours mutuels" désignent toute société établie dans le but de se mettre, au moyen des contributions de ses membres, en état de secourir ses membres mêmes, lorsqu'ils sont frappés de maladie ou qu'ils deviennent victimes d'accidents ou de revers de fortune, et,—dans le cas de décès des membres,—de secourir leurs veuves, orphelins ou représentants légaux.

2° Les mots "sociétés charitables" désignent toute société dont l'objet est, au moyen de contributions ou souscriptions volontaires, dons ou donations de ses membres ou du public, de secourir les affligés par suite de maladie, accident, revers de fortune, les veuves et les orphelins, ou de soustraire au vice et réformer les femmes déchues, de prévenir les actes de cruauté envers les femmes et les enfants, ou d'atteindre d'autres fins analogues.

(3097) DE L'ORGANISATION DES SOCIÉTÉS. 1° Des personnes, au nombre de vingt, peuvent faire et signer une déclaration constatant leur intention d'établir une société de secours mutuels ou une société charitable en cette province.

2° Cette déclaration doit indiquer :

(a) le nom de la société;

(b) son objet;

(c) les noms, prénoms et adresses d'au moins trois et d'au plus neuf personnes qui doivent en être les premiers directeurs, et les noms, prénoms et adresses des personnes qui doivent en être le premier président et le premier secrétaire;

(d) la localité où elle aura son siège principal.

3° Sur requête, il est loisible à l'Exécutif de permettre aux requérants et a ceux qu'ils s'adjoindront ou qui leur succéderont de former une société de secours mutuels ou une société charitable.

4° Avis que l'autorisation a été accordée doit être publié par le secrétaire de la Province dans *l'Officiel* de Québec, suivant la formule de la cédule A et déposé par les requérants, après telle publication, au greffe de la cour supérieure du district où sera situé son siège principal, et à partir de cette publication et de ce dépôt, elle est constituée en société de secours mutuels ou en société charitable, suivant le cas.

5° La publication, le dépôt et l'enregistrement de l'avis requis par cet article sont aux frais de la société.

6° Quiconque fait des opérations pour ou au nom d'une société visée par cet article avant qu'elle ait accompli les formalités ci-haut mentionnées, est passible d'une amende n'excédant pas cent dollars, et à défaut de paiement, d'un emprisonnement n'excédant pas trois mois.

(3098) La société peut établir et maintenir des succursales pour atteindre les fins pour lesquelles elle a été autorisée à se former, à condition de déposer au greffe de la cour supérieure du district où sera établie la succursale une copie de l'avis publié dans *l'Officiel* de Québec.

Subventions accordées en 1899 par le gouvernement de la province de Québec :

Écoles de réforme et d'industrie	5,400.00	dollars.
Asiles d'aliénés	45,000.00	"
Écoles de sourds-muets	13,000.00	"
Asiles d'aliénés	320,000.00	"
Écoles industrielles de réforme	58,900.00	"
Institut McKay	500.00	"
Institutions de bienfaisance	44,675.75	"
Total	487,475.75	"

Le conseil de ville de Montréal donne 68,500 dollars pour certaines œuvres de charité et de réforme, comme suit :

Entretien des prisonniers	10,000	dollars.
" " aliénés	24,000	"
Orphelins de Montfort	10,500	"
École de réforme du Bon-Pasteur	1,000	"
Écoles de réforme	20,000	"
Ambulances des hôpitaux	1,000	"
Bureau de placement	700	"
Refuge de nuit	500	"
Société Protectrice des femmes et des enfants	400	"
Société Protectrice des animaux	400	"
Total	68,500	"

Montréal.—Les institutions charitables font une œuvre excellente à Montréal. En 1897, la société Saint-Vincent de Paul a, dans ses 24 conférences, dépensé en charités une somme de 23,578 dollars. Elle secourt ainsi par an, 1,500 familles.

La mendicité est interdite dans la ville, à moins d'un permis signé par le maire, un prêtre, un ministre ou deux juges de paix. D'après sa nouvelle charte la ville a sur les enfants les droits suivants : (524) Toutes les fois qu'un enfant, apparemment âgé de six à seize ans, est traduit devant le recorder pour être envoyé à

l'école d'industrie ou de correction, celui-ci peut interner cet enfant dans une école d'industrie ou de correction, ou le confier à la garde d'une personne respectable pendant un temps suffisant pour recevoir les informations sur son compte et préparer les pièces justifiant son internement, pourvu que cette détention temporaire, qui peut être renouvelée, n'excède pas huit jours consécutifs. (525) Toutes les fois qu'un enfant âgé apparemment de moins de seize ans, et n'ayant aucun parent ni aucune autre personne pour en prendre un soin convenable, est amené devant le recorder et qu'il ne peut être envoyé à une école d'industrie ou à une école de correction, le recorder peut placer cet enfant dans une institution, ou le mettre en apprentissage, ou en service domestique, ou le confier à une personne respectable, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 18 ans. (526) Le recorder peut, sur preuve satisfaisante qu'un enfant âgé de moins de seize ans est sans protection suffisante, faire comparaître cet enfant et le traiter comme il est dit aux articles précédents.

Dans ces différents cas, les articles 3176, 3177, 3178, 3180 et 3181 des *Statuts refondus de la province de Québec* s'appliquent au recorder, comme ils s'appliquent aux directeurs de toute école d'industrie et de correction.

PROVINCE D'ONTARIO.

Les lois d'Ontario relatives aux enfants abandonnés et assistés ont été revues et refondues en 1897 : Voici les articles principaux de cette loi.

1° Cette loi peut être citée sous le titre de : *Loi de protection des enfants de la province d'Ontario*, chapitre 259.

2° Dans cette loi, (*a*) le terme de "société d'assistance aux enfants" s'applique à toute société dûment constituée et organisée dont l'objet est, entre autres, de protéger les enfants contre la cruauté des parents, de prendre soin et de diriger les enfants negligés ou dépendants de la charité publique, lorsque cette société a été approuvée par l'Exécutif pour les fins de cette loi.

3° L'Exécutif peut nommer un fonctionnaire qui portera le nom de surintendant des enfants abandonnés et assistés et dont les appointements seront pris sur les sommes destinées à cette fin par l'assemblée législative de la province. Le devoir de ce fonctionnaire sera : (*a*) d'aider à établir des sociétés d'assistance aux enfants; (*b*) d'inspecter les écoles industrielles et les refuges ; (*c*) de faire des inspections spéciales ; (*d*) de donner des conseils aux commissions qui visitent les indigents à domicile ; (*e*) de conserver les casiers judiciaires ; (*f*) d'inspecter les maisons enregistrées conformément aux statuts revisés, 258 ; (*g*) de préparer et de soumettre un rapport annuel ; (*h*) de remplir les devoirs qui pourraient lui être tracés par l'Exécutif.

4° (*a*) Afin de mieux protéger les enfants abandonnés, il sera établi dans chaque ville, dont la population dépasse dix mille âmes un ou deux refuges pour les enfants ; ces endroits seront connus seulement sous le nom de refuges temporaires ou abris. (*b*) Les asiles existants peuvent servir d'abris. (*c*) Dans une municipalité, quand une société d'assistance aux enfants aura reçu l'approbation du lieutenant-gouverneur, cette société aura immédiatement la surveillance et la direction de ces enfants dans le logis temporaire ou l'abri fournis par (ou aux dépens de) la dite municipalité ; mais cette disposition ne s'appliquera pas aux asiles d'orphelins ni aux autres institutions d'enfants mentionnés dans le paragraphe 2 de cette section, sans le consentement des syndics ou du corps dirigeant de ces institutions (56 Victoria, chapitre 45, section 10(2-3) 5). Dans chaque collège électoral d'Ontario, il sera nommé une commission de six personnes ou plus, dont la moitié devra être des femmes à laquelle on donnera le nom de "Comité visiteur d'enfants" de ce collège électoral. La dite commission travaillera de concert avec les sociétés assistance aux enfants et ne recevra pas de rémunération. Ses membres auront en tout temps le privilège de visiter les abris temporaires ou les refuges dans tout leur collège électoral et de suggérer les dispositions, changements ou nouveautés qu'ils jugeront raisonnables. La commission s'occupera aussi, sous la direction du surintendant, de choisir soigneusement des maisons d'adoption pour les enfants qui se trouveront dans les refuges et les abris temporaires, et de visiter les enfants qui ont été placés dans des familles choisies ; cette visite devra se faire une fois au moins tous les trois mois, et la commission aura le droit de retirer l'enfant de la famille où il a été placé pour l'envoyer à l'un des asiles ou refuges choisis, ou dans une autre famille au gré des commissaires, en se conformant à cet égard aux dispositions approuvées par l'Exécutif. La dite commission aura aussi le droit en tout temps de visiter et d'inspecter les maisons désignées dans la première partie de la loi concernant les maternités et la protection des enfants en bas âge, et d'exercer les pouvoirs qui lui reviennent, en vertu de l'article 9 de la dite loi 56 Victoria, chapitre 45, section 11, (1) et 58 Victoria, chapitre 52, article 6, etc., etc.

Sonnerie du couvre-feu, 21. (1) Les conseils municipaux, dans les villes et villages constitués, pourront passer des règlements pour déterminer le temps après lequel les enfants ne pourront pas, le soir, se trouver dans les rues sans être accompagnés de leurs protecteurs, et l'âge réel ou approximatif auquel les enfants seront tenus de se trouver à la maison à l'heure fixée ; et, dans ce cas, le conseil municipal fera sonner une ou plusieurs cloches à titre d'avertissement à (ou environ) l'heure fixée. Cet avertissement s'appellera "Sonnerie du couvre-feu" et, après qu'il aura été donné, les enfants tenus par le présent règlement d'être

chez eux ou de ne pas se trouver dans la rue, ne devront pas être rencontrés sur la voie publique à moins d'être accompagnés de quelqu'un, ou dans des cas de force majeure, etc.

Enfants envoyés dans les rues pour mendier, 24. Le chapitre 58 des Statuts du Canada, 1894, traite de l'arrestation, du procès et de l'emprisonnement des jeunes délinquants. Le chapitre 161 est la loi relative aux apprentis et aux mineurs.

Le chapitre 258 traite des maternités et de la protection des enfants en bas âge. (1) Personne n'aura le droit de garder ou de recevoir pendant plus de vingt-quatre heures pour argent ou dans l'espoir d'une récompense, plus d'un enfant, et en cas de jumeaux plus de deux enfants, âgés de moins d'un an, pour les nourrir ou les élever loin de leurs parents, à moins que ce ne soit dans une maison enregistrée spécialement à cet effet (Statuts refondus d'Ontario 1887, chapitre 209, article 1).

(2) Enregistrement des maisons pour recevoir des enfants, etc., IIe partie, 15. Les maisons de maternité ne sont pas autorisées à moins d'être enregistrées, etc., (23). Un médecin doit assister aux naissances qui surviennent dans ces maisons.

Adoption des enfants (26).

Aucun enfant ne peut travailler dans une manufacture s'il est âgé de moins de quatorze ans (Statuts refondus d'Ontario, chapitre 256, article 3).

Il est défendu de vendre des boissons enivrantes à une personne au-dessous de 21 ans (Statuts refondus d'Ontario, chapitre 245, article 78).

Personne ne peut sans s'exposer à une peine vendre du tabac à une personne âgée de moins de 18 ans (Statuts refondus d'Ontario, chapitre 261, article 1).

Les personnes qui tiennent des jeux de billard ou de bagatelle n'ont pas le droit de recevoir dans leur établissement des enfants au-dessous de seize ans (Statuts refondus d'Ontario, chapitre 247, article 1).

Les prêteurs sur gage ne peuvent recevoir aucun objet en nantissement d'enfants paraissant être au-dessous de quinze ans. (Statuts refondus d'Ontario, chapitre 188, article 33.)

L'école est obligatoire de huit à quatorze ans et les enfants compris dans ces deux limites d'âge doivent y assister à moins d'en être dispensés pour bonne et valable raison (Statuts refondus d'Ontario, chapitre 296, article 2).

Les propriétaires de magasins doivent fournir des sièges aux jeunes filles employées dans leurs magasins et elles doivent pouvoir se servir de ces sièges lorsqu'elles ne sont pas occupées à remplir les fonctions pour lesquelles elles sont engagées (Statuts refondus d'Ontario, chapitre 257, article 11).

Toronto.—Le conseil municipal vote un certain montant pour secours extérieurs. La ville paie un préposé à l'assistance municipale ; celui-ci reçoit les demandes et envoie des sollicitants aux endroits où ils seront assistés.

La société pour l'Assistance aux Enfants est à peu près la seule organisation charitable de Toronto qui ne reçoive pas d'aide du gouvernement.

Ottawa est la capitale administrative du Canada. La municipalité accorde annuellement au maire une somme de 1,555.24 dollars pour pourvoir aux besoins de la charité. Cette somme n'est pas déterminée, mais elle varie peu. Elle se répartit généralement ainsi : 500 dollars pour l'Union charitable (*Associated charities*) ; 6,108.49 dollars pour l'hôpital des maladies contagieuses et 275 dollars par an pour l'entretien des aliénés. Les asiles des pauvres sont entretenus par la charité privée.

Kingston.—A Kingston les fonds pour le secours des indigents proviennent de contributions volontaires et sont répartis par des agences gratuites. La société Saint-Vincent de Paul prend soin des indigents catholiques romains.

PROVINCES MARITIMES.

Nouvelle-Écosse.—La province de la Nouvelle-Écosse donne par an pour la charité publique 123,604.81 dollars. Depuis 1886, il existe une loi qui permet aux comtés d'ériger des asiles. Il y en a 15 actuellement. Les aliénés qui ne sont pas dangereux peuvent y être envoyés directement ou bien de l'hôpital. Les idiots, les épileptiques tranquilles et les aliénés intermittents ne sont pas reçus, par disposition spéciale de la loi. Les articles du chapitre 38 des Statuts refondus, cinquième série, fournissent les indications nécessaires pour ceux qui désirent l'admission d'un malade. Le surintendant ne peut pas admettre de patient sans un ordre du commissaire des Travaux Publics et des Mines.

Halifax.—L'assistance extérieure à Halifax est sous les soins d'un fonctionnaire municipal mais l'argent provient de la charité privée.

Dans le comté de Digby, il y a un dépôt de mendicité.

Nouveau-Brunswick.—La province du Nouveau-Brunswick accorde pour les œuvres de charité et de correction 63,500 dollars.

Il y a dans le Nouveau-Brunswick six maisons de secours soutenues par les municipalités. La plus grande est celle de Saint-John qui reçoit un nombre considérable d'indigents. Les secours extérieurs provenant de la charité publique sont distribués par la commission des maisons de secours, après enquête.

ILE-DE-PRINCE-ÉDOUARD.

L'Ile-de-Prince-Édouard dépense 24,958.96 dollars pour l'assistance publique. Il y a une maison d'indigents entièrement à la charge du gouvernement.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Les territoires du Nord-Ouest offrent un champ d'action très invitant pour les établissements hospitaliers et le pays doit une profonde reconnaissance à la générosité de ses habitants. Sa subvention territoriale ne s'élève qu'à un peu plus de treize sous par journée d'hôpital, ce qui, au taux de 25 sous par journée d'hôpital de chaque malade non payant, est loin de rembourser l'hôpital des services charitables rendus.

En 1859, après le traité conclu entre le gouvernement et les sauvages, les enfants indiens recevaient du gouvernement quelques dollars par année. Finalement le gouvernement a donné 30 dollars par an par enfant indien, mais rien pour les enfants blancs ou métis. Dernièrement la somme payée pour les enfants indiens a été augmentée et les sœurs reçoivent une remunération comme institutrices. Elles s'occupent de leurs œuvres sans contrôle extérieur.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

La Colombie-britannique avec l'île de Vancouver est devenue province de la Confédération en 1871. Les subventions du gouvernement aux hôpitaux et pour les fins de charité dans les cinq dernières années sont indiquées au tableau ci-après :

	Hôpitaux en général.	Autres institutions de charité.	Secours en général aux pauvres et indigents.	Subventions aux médecins dans les postes éloignés.
	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.
1895	33,500	3,270	6,942	5,688
1896	34,000	8,872	3,840	6,450
1897	34,500	11,232	3,703	6,050
1898	36,500	11,263	5,080	5,876
1899	40,000	13,543	10,103	4,572

Pendant la même période, les frais d'entretien des asiles d'aliénés ont été respectivement de 31,369 dollars ; 35,548 dollars, 36,083 dollars ; 42,828 dollars ; et 59,839 dollars. Ces chiffres comportent seulement les frais d'entretien et non les frais de réparation aux bâtiments.

Il y a quatorze hôpitaux qui sont subventionnés par le gouvernement. L'asile des vieillards n'est pas classé comme hôpital et est entretenu entièrement par le gouvernement. En dehors des

hôpitaux et de l'asile des vieillards, la seule institution charitable qui reçoive des secours directs du gouvernement est la maison de Refuge qui reçoit une subvention annuelle de 1,000 dollars.

VICTORIA.—Il n'y a pas à Victoria de règlements pour les indigents, mais la ville donne par an 2,000 dollars pour les institutions de charité.

2.—SOCIÉTÉS DE CONCENTRATION DES ŒUVRES.

Principe et but.—Une société de concentration des œuvres peut se définir comme suit :

1° Un bureau commun d'enregistrement et de renseignements et un point de raccordement pour toutes les œuvres charitables de la ville où la société existe;

2° Une sorte de bourse par l'entremise de laquelle on tire parti de la coopération pour les œuvres de bienfaisance; grâce à laquelle, dans chaque cas d'indigence, les meilleurs ressources de la ville peuvent être mises à profit en vue d'une assistance permanente et efficace ; le tout conduit d'après des principes propres à mettre pour l'avenir les solliciteurs à l'abri du besoin d'assistance temporaire ou physique;

3° Une agence commerciale de renseignements pour connaître les institutions charitables de la ville et pour s'informer de la position réelle des solliciteurs.

Le but des sociétés de ce genre est de secourir le pauvre par l'amélioration des conditions sociales et sanitaires et en lui inculquant les principes de prévoyance et d'initiative.

VILLES OÙ IL EXISTE DES SOCIÉTÉS DE CONCENTRATION DES ŒUVRES.

HALIFAX (Nouvelle-Écosse).—Population, 39,000. Association pour l'amélioration de la condition des indigents. Adresse, 61 rue Granville.

KINSTON (Ontario).—Organisée en 1899. Population, 3,500. Secrétaire ou agent, Miss A. Chown.

LONDON (Ontario).—Organisée en 1896. Population 50,000. Président, J. S. Pearce. Secrétaire ou agent, Joseph Sanders. Adresse Hôtel de Ville.

MONTRÉAL.—Organisée en 1900. Population, 300,000 Président, l'honorable G. A. Drummond. Adresse, 98 rue Bleury.

OTTAWA.—Population, 63,480. Union des œuvres. Secrétaire ou agent, John Keane. Adresse, Hôtel de Ville.

TORONTO. Population, 200,000. Associations de charité. Président, James Massie. Secrétaire ou agent, Rev R. C. Tibb. Adresse, 12, rue Richmond, E.

VICTORIA (Colombie-britannique). Fondé en 1895. Population 19,000. Société de secours mutuel. Secrétaire ou agent, Mrs. Gould.

REMARQUE.—La société de London a pour les pauvres, des champs de pommes de terre et des terrains à bois, et la société Amicale de Secours de Victoria (Colombie-britannique), fait des charités.

ASILES ET SOCIÉTÉS POUR JEUNES ENFANTS, GARÇONS ET FILLES.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Montréal.—L'institution des sœurs Grises de l'hopital général, rue Guy, fondée en 1738 par la vénérable Mère Marguerite Dupont de Lajemmeraie, veuve de M. d'Youville. But : la sanctification de ses membres et l'accomplissement des œuvres de charité. Maison mère à Montréal, avec cinquante-trois maisons sous sa juridiction : vingt-quatre dans la province de Québec, dix-huit dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, et onze dans les États-Unis. Il y a à présent dans l'Ordre 596 sœurs professes, dont 100 demeurent à la maison mère ; il y a en outre 50 novices et 29 sœurs auxiliaires. Recettes : subvention du gouvernement provincial divisée entre les succursales de Montréal et de Sainte-Cunégonde. Cette subvention n'est pas suffisante ; les religieuses y ajoutent la charité publique et l'industrie des sœurs. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal.—Orphelinat et Crèche, rue Guy, peut recevoir 200 enfants des deux sexes. Les pauvres ont la pension gratuitement, pour les autres les prix varient. La crèche reçoit une subvention du gouvernement et s'occupe de 97 enfants trouvés. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal.—Hospice Saint-Joseph, 50 rue Cathédrale, fondé en 1841 pour servir de refuge pour les femmes pauvres et les enfants trouvés, dirigé par un comité de dames. En 1854 les sœurs Grises en prirent la direction et ne s'occupent actuellement que des orphelins d'origine canadienne. Il y a un atelier. Nombre des orphelins, 179. Recettes : travaux manuels des pensionnaires et le profit d'un banquet donné chaque année par des dames charitables. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal.—Salle d'asile Saint-Joseph, 541 rue Saint-Jacques, fondé en 1858 et placé sous les soins des sœurs Grises. But : sauvegarder l'innocence des petits enfants âgés de deux à cinq ans, développer leur intelligence et leur force physique. Moyenne des enfants, 242. Recettes : subvention du gouvernement provincial. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal.—Asile Saint-Patrice, rue Dorchester, établi pour le soin des enfants irlandais catholiques ; il y en a 200 à l'institution. Ils sont entretenus par une association de dames irlandaises et dirigés par les sœurs Grises. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal. – Asile de Bethléem, square Saint-Antoine, rue Richmond, fondé en 1868 ; aux soins des sœurs Grises. Il y a 85 orphelins à l'établissement et 200 enfants au-dessous de sept ans qui vont à la salle d'asile. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal.—Asile de Nazareth, rue Sainte-Catherine, fondé en 1850 ; aux soins des sœurs Grises. But : l'éducation des enfants des deux sexes, entre les âges de trois et neuf ans. Il y a 300 enfants dans l'établissement ; c'est un grand service rendu aux parents que de prendre soin des enfants qui ne sont pas assez âgés pour aller à l'école. Les mères peuvent y laisser, sans crainte, leurs jeunes enfants pendant qu'elles s'occupent de leur travaux de ménage ou qu'elles travaillent en dehors pour gagner leur vie et celle de leurs enfants. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal.—Orphelinat de l'Hotel-Dieu, avenue des Pins. Environ 30 orphelins sont admis chaque année. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal.—Orphelinat Catholique, rue Sainte-Catherine, fondé en 1832, après la terrible épidémie du choléra qui fit tant d'orphelins. Une société constituée, composée de dames, le dirige et le soutient. Jusqu'en 1889, 32 orphelins y étaient reçus gratuitement ; il y a maintenant 72 orphelins dont 40 payent pour leur pension de 1 à 5 dollars par mois. Depuis 1889 les sœurs Grises ont le soin des enfants et de la maison sous le contrôle d'un comité d'administration. Recettes : subvention provinciale ; subvention de Notre-Dame pour les services rendus par les enfants du chœur de chant ; dons des caisses d'épargnes, etc. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal.—Orphelinat Saint-Alexis, 247 rue Saint-Denis, fondé en 1853 par les sœurs de charité de la Providence. Il y a 133 orphelines, 172 élèves dans les classes gratuites, et 400 enfants au jardin de l'enfance. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal.—Salle d'asile de Saint-Vincent de Paul, 36 rue Visitation, fondée en 1855 par les sœurs de la Providence Outre la salle de jour, qui a 258 enfants, il y a un jardin de l'enfance avec 568 enfants. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal.—Crèche, rue Saint-Hubert, fondée par les sœurs de la Miséricorde. Jusqu'en 1880, les enfants nés à la Maternité, étaient, après le baptême, transportés chez les sœurs Grises qui avaient ouvert une crèche à l'hôpital général. Le local était trop restreint et beaucoup d'enfants étaient mis en nourrice, moyennant paiement mensuel. Cette mesure était coûteuse et les enfants n'étaient pas toujours bien soignés ; c'est pourquoi les sœurs décidèrent, en 1889, de ne plus prendre d'enfants de la Maternité. La construction d'une maison fut arrêtée et une association de dames patronnesses fut formée en 1898 pour aider les religieuses. Ces dames établirent "la charité du lait", et fournissent les vêtements des enfants. Secrétaire—Mme L. Franchère.

Montréal.—Orphelinat protestant, 93 Chemin de la Côte des Neiges, fondé en décembre 1822. A pour but l'entretien et l'éducation des indigents orphelins protestants des deux sexes. Administré par un conseil de directrices au nombre de vingt-neuf. Maintenu par un octroi du gouvernement, des souscriptions volontaires, des intérêts d'obligations et de placements. Les enfants reçoivent une éducation élémentaire ; ils sont préparés au service domestique et placé dès l'âge de quinze ou seize ans. Il y a 53 enfants à l'orphelinat. Secrétaire—Mrs. J. W. Eadie.

Montréal.—Institut Hervey, 215 rue de la Montagne. Fondé en 1847 ; d'abord école élémentaire, connu plus tard sous le nom d'école Industrielle et finalement sous celui d'Institut Hervey, en l'honneur de la fondatrice, Miss Hervey. Dirigé par un comité de dames et un conseil consultatif d'hommes. Objet : le soin de jeunes filles à demi orphelines et la formation de servantes. La conduite satisfaisante des jeunes filles qui ont quitté l'Institut est la preuve de la bonne direction morale qu'elles ont reçue. Recettes : octroi du gouvernement ; rétributions de celles des pensionnaires qui en ont le moyen, souscriptions volontaires. Présidente—Mrs. G. Sumner.

Hospice des Enfants trouvés ou malades, de Montréal, 43 avenue Argyle. A été fondé par les sœurs de Sainte-Marguerite qui y admettaient les mères avec leurs enfants. Continué par elles comme hospice des Enfants trouvés. L'organisation actuelle a été constituée en 1891. But : le soin des enfants. On reçoit surtout les enfants illégitimes de parents pauvres et les orphelins qui n'ont pas atteint l'âge de 2 ans. Il y a trente-six lits , dans une plus petite salle, six lits, pour les enfants malades. Enfants donnés pour être adoptés. Ecole de préparation pour bonnes d'enfants Recettes : souscriptions. Il y a un conseil de médecins et des directrices. Présidente—Miss Grace Robertson.

Salle d'asile de Montréal, 174 rue de la Montagne, la première salle d'asile du jour au Canada. Ouverte en 1885 par l'entremise de l'union Chrétienne des Jeunes Femmes, est maintenant constituée ;

dirigée par un comité de dames avec un conseil consultatif d'hommes. Objet : le soin des enfants des travailleurs indépendamment de la croyance, de la nationalité et de la couleur, pendant que les mères de famille sont à l'ouvrage ; nourrir un esprit d'indépendance, donner aux femmes le moyen de s'aider elles-mêmes et de maintenir leurs enfants. Ceux dont les mères sont malades dans les hôpitaux sont temporairement reçus. Recettes : souscriptions individuelles et pension des enfants. Président—Mrs. J. B. Learmont.

Société de Bienfaisance des Dames, Montréal, 31 rue Berthelet. Fondée en 1833 pour le soin des femmes et des enfants abandonnés ou sans ressources, après les ravages du typhus et du choléra ; s'occuper des enfants des deux sexes. But : amoindrir le paupérisme et former les enfants à une vie honorable et utile. Les dames font partie du conseil de direction, les jeunes filles, du comité scolaire, les messieurs, du conseil consultatif. On donne quelques leçons sur l'art industriel. Recettes : subvention du gouvernement et de la ville, contributions volontaires et intérêts des fonds de dotation. Présidente—Mme G. J. Savage.

Montréal.—Crèche (protestante), 508 rue Guy. A été constituée en 1870. But : recevoir les enfants de parents protestants qui, par maladie, pauvreté ou autres causes, sont incapables de s'en occuper à la maison ; les enfants sans père, ni mère, ou abandonnés, et les enfants trouvés. On admet les mères avec leurs enfants ; on encourage celles qui ont été assez malheureuses pour déchoir et on les engage à mener une vie régulière. Dirigée par un comité de femmes. Subvention peu considérable du gouvernement et souscriptions volontaires. Secrétaire—Mrs. W. J. Benalleck.

Montréal.—Refuge des jeunes garçons, 115-121, rue de la Montagne. Débuta en 1868, par une école de jeunes enfants, sous la direction de la congrégation protestante de Sion, et resta ainsi jusqu'à ce que les commissaires de l'école protestante se fussent chargés des enfants. Fut changée en 1871, en un refuge pour les vagabonds et les enfants abandonnés. Admet les jeunes garçons de dix à dix-sept ans et des garçons plus âgés, pourvoyant à leurs besoins. Recettes : intérêts des placements, rétributions des jeunes garçons et souscriptions volontaires. Surintendant—James R. Dick.

Parc Laval.—Refuge de Lorette, succursale du monastère du Bon Pasteur de Montréal. C'est une école d'industrie et de correction, fondée en 1895 et transférée à Laval, sur les bords de l'Ottawa; 180 enfants y reçoivent une instruction élémentaire en agriculture, cuisine, lavage, etc. La subvention accordée par le gouvernement couvre la dépense de 50 enfants ; les autres enfants y sont envoyés par des personnes charitables et peuvent y rester aussi longtemps qu'ils le veulent.

Québec.—Refuge des sœurs de Charité, fondé en 1874. Cet ordre a 24 missions dans les différentes parties du Canada et des États-Unis, outre 12 succursales dans la ville de Québec. But : soigner les malades à domicile, adopter de jeunes enfants des deux sexes ; s'occuper des vieillards et des infirmes ; ces religieuses font aussi l'école. Recettes : subvention du gouvernement provincial, ouvrages des sœurs et charité publique. Adresse—R. M. supérieure.

Québec.—Salle d'asile, dirigé par les sœurs de charité, a 150 enfants des deux sexes. Adresse—R. M. supérieure.

Québec.—Hotel-Dieu du Sacré-Cœur, fondé en 1873, pour servir d'hôpital, reçoit aussi des enfants trouvés. Adresse—R. M. supérieure.

Québec.—Couvent du Bon-Pasteur, rue Lachevrotière ; refuge pour environ 30 jeunes filles qui travaillent au dehors et qui ont pension et logement dans le couvent. Les sœurs acceptent aussi des enfants pauvres qui veulent apprendre à travailler, elles les gardent jusqu'à l'âge de quinze ans. Adresse—R. M. supérieure.

Québec.—Asile Sainte-Brigitte, fondé pour les enfants irlandais, il y a 84 orphelins des deux sexes.

Québec.—Asile d'orphelines, fondé il y a bientôt 70 ans par les membres de l'église d'Angleterre pour donner un refuge à 12 orphelins ; dirigé par 12 dames, chacune ayant la direction à son tour, assistée d'une matrone. Recettes : intérêts de placements, souscriptions et paiements irréguliers faits par les parents ; présidente, Mrs. Hunter Dunn.

Québec,—Hotel-Dieu du Sacré-Cœur, fondé en 1873, pour servir d'hôpital ; il reçoit aussi des enfants trouvés. Depuis sa fondation 5,612 enfants y ont été reçus.

Québec.—Hospice Saint-Charles, ancien hôpital de marine, rue Gignac, Saint-Roch, établi en 1870, par les sœurs de l'hospice du Bon-Pasteur de Québec. C'est une maison de correction et une école d'industrie, ayant 210 enfants, dont 117 sont à la charge du gouvernement et les autres reçoivent leur apprentissage aux frais de l'établissement ou payent une pension nominale. Adresse—R. M. supérieure.

Sainte-Cunégonde.—Orphelinat et salle d'Asile, fondés en 1897 ; aux soins des sœurs Grises. Il y a 80 enfants des deux sexes et 375 enfants à la salle d'asile. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Henri.—Orphelinat et Salle d'asile, fondés en 1884 ; aux soins des sœurs Grises. But : aider la classe ouvrière en ayant soin de leurs enfants de quatre à six ans pendant le jour. Il y a 40 orphelins et 604 enfants à la salle d'asile. Recettes : rétributions des élèves et travail des sœurs. Adresse—R. M. supérieure.

Longueuil.—Refuge Saint-André, fondé en 1876 sous la dépendance de l'hôpital général des sœurs Grises de Montréal. Il y a 10 sœurs et 95 orphelins des deux sexes ; les enfants de jour sont au nombre de 180. Le gouvernement donne une subvention. Adresse—R. M. supérieure.

Chambly.—Hospice Saint-Joseph fondé en 1859 ; aux soins de 7 sœurs Grises de Montréal. But : soin des pauvres et des orphelins et visites aux malades à domicile. Une société de dames charitables, fondée en 1860, comptant 160 membres, aide au maintien de l'orphelinat. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Benoit.—Hospice d'Youville, fondé en 1854 ; sous la gestion des sœurs Grises de Montréal qui visitent les pauvres à domicile. L'orphelinat a 29 orphelins et une école élémentaire pour les jeunes filles. Adresse—R. M. supérieure.

Varennes.—Orphelinat Lajemmeraie et refuge, fondés en 1859 par les sœurs Grises de Montréal. Il y a 63 orphelins des deux sexes. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Jean d'Iberville.—Salle d'asile rattachée à l'hôpital Saint-Jean, aux soins des sœurs Grises de Montréal ; 150 enfants, garçons et filles de deux à sept ans, sont à la salle d'asile. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Jérome.—Salle d'asile rattachée à l'hôpital ; fondé en 1889 par les sœurs Grises de Montréal. Le jardin de l'enfance fut établi en 1890. Adresse—R. M. supérieure.

Beauharnois.—Institution des sœurs de Charité, fondée en 1861 ; aux soins des sœurs Grises de Montréal. But : œuvre de charité, parmi lesquelles l'éducation de 60 orphelins des deux sexes. Adresse—R. M. supérieure.

Beauharnois.—Orphelinat, fondé en 1801 par les sœurs Grises de Montréal. Soixante orphelins des deux sexes. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Hyacinthe.—Institution des sœurs de Charité de l'Hotel-Dieu, fondée en 1840 par les sœurs Grises de Montréal, qui se sont offertes d'elles-mêmes pour établir cette œuvre. L'ordre de l'Hôtel-Dieu comprend à présent presque toutes les sortes d'œuvres de charité : hôpitaux pour les malades et les blessés ; asiles pour les vieillards et les infirmes ; refuges pour les orphelins et les enfants trouvés ; jardins de l'enfance pour les enfants d'ouvriers ; visites des pauvres et des prisonniers ; soin des malades, etc. Elles sont aidées dans leurs œuvres de charité par une fondation auxiliaire des Petites Sœurs rattachée à l'Ordre. Il y a 11 succursales établies, dont 7

dans le diocèse de Saint-Hyacinthe. Recettes : subvention du gouvernement, vente des ouvrages des sœurs, rétributions des pensionnaires et dons de personnes généreuses. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Hyacinthe.—Orphelinat, dirigé par l'ordre de l'Hôtel-Dieu, a soin de 83 garçons et 112 filles, tous orphelins.

Sainte-Geneviève.—École industrielle, fondée en 1840 par les sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu, qui se consacrent au soulagement de la misère des femmes et des filles pauvres en leur ouvrant une maison où elles peuvent travailler sous surveillance et être ainsi délivrées de la misère et de la paresse. Des femmes pauvres sans ouvrage peuvent y trouver de l'emploi et gagner un minime salaire. En 1864 la première maison étant devenue trop petite par le nombre des ouvrières, une nouvelle fut bâtie qui, quelques années plus tard fut adaptée aux besoins actuels. Pensionnaires de l'établissement 11 femmes et 12 orphelins des deux sexes. La maison reçoit de l'aide du dehors. Adresse—R. M. supérieure.

Sorel.—Orphelinat et salle d'asile, fondés en 1862 par quatre sœurs de Charité de Saint-Hyacinthe qui vinrent ouvrir un hôpital général. Cette institution appartient à la municipalité, mais les cours, sous la direction d'une supérieure générale de l'Hôtel-Dieu en ont la charge. But : œuvre de miséricorde spirituelle et corporelle. Il y a dans l'institution 18 sœurs, 62 pauvres, 112 orphelins, 7 pensionnaires. Recettes : subvention du gouvernement provincial, dons et aumônes, ouvrages et industrie des sœurs et rétributions des pensionnaires. Adresse—R. M. supérieure.

Marieville.—Hospice de Sainte-Croix, fondé en 1865 par les sœurs de Charité de Saint-Hyacinthe ; 61 orphelins y sont soignés. Adresse —R. M. supérieure.

Farnham.—Refuge Sainte-Elizabeth, fondé en 1876 pour le soin des pauvres, des malades et des infirmes, ainsi que des orphelins des deux sexes. Il y a 93 de ces derniers sous les soins des sœurs de Charité de Saint-Hyacinthe. Recettes : dons, aumônes et collectes des paroisses d'où sont venus les malades. Adresse—R. M. supérieure.

Sherbrooke.—Refuge du Sacré-Cœur, ouvert en 1875 par les sœurs de Charité de Saint-Hyacinthe ; il y a 58 orphelins. Adresse—R. M. supérieure.

Trois-Rivières.—Asile de la Providence, a reçu des orphelins depuis 1867 ; aux soins des sœurs de la Providence de Montréal. Adresse —R. M. supérieure.

Trois-Rivières—Société d'aide pour les jeunes filles, fondée en 1892. But : habiller les petites filles qui ne sont pas assez convenablement vêtues pour aller à l'école ; elles reçoivent aussi des livres et du

papier ; 30 ou 40 enfants sont habillées ainsi chaque année. Recettes : dons des membres et du public. Secrétaire—Mlle Blanche Bergeron.

Valleyfield.—Asile de la Providence, fondé en 1884, par les sœurs de la Providence pour le soin des orphelins ; elles sont aidées par une société de dames charitables. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Damien de Buckland.—Orphelinat agricole, dirigé par les sœurs du secours perpétuel. Adresse—R. M. supérieure.

Rimouski.—Orphelinat, fondé en 1871, par les sœurs de la Charité de Québec, a soin de 41 orphelins. Adresse—R. M. supérieure.

Chicoutimi.—Hotel-Dieu de Saint-Valier, fondé en 1884, par les sœurs de l'hôpital général de Québec. But : soin et éducation de 38 orphelins. Adresse—R. M. supérieure.

Chicoutimi.—Société de Saint-Antoine de Padoue, fondé pour aider les orphelins de l'Hôtel-Dieu de Saint-Valier. Il y a 50 membres. Présidente—Mrs. C. Brown.

Lévis.—Asile de Saint-Joseph de la Délivrance, fondé en 1858, par les sœurs de charité de Québec. Elles prennent soin de 319 orphelins des deux sexes. Adresse—R. M. supérieure.

PROVINCE D'ONTARIO.

SOCIÉTÉS DE SECOURS POUR LES ENFANTS.

En vertu des dispositions de la loi d'Ontario, concernant la protection des enfants, des sociétés de secours ont été formées dans presque toutes les principales villes de la province, et le travail réuni de ces sociétés, obtenu à un minimum de dépenses, serait une cause d'étonnement et de satisfaction pour toutes les personnes intéressées à ce sujet. Dans le but de faire cesser en grande partie des maux manifestes, tels que la mendicité dans les rues, le colportage de menus objets, l'immoralité de la jeunesse et le vagabondage, les sociétés ont soustrait les enfants à la société des criminels, des ivrognes et des femmes dépravées ; Elles ont recueillis dans les bureaux de bienfaisance et les refuges, un grand nombre d'enfants sans mère, et ont donné un foyer respectable et une éducation chrétienne à plus de mille enfants qui vivaient dans une condition misérable et dans le dénuement. L'œuvre a commencé vers 1891, à Toronto, et grâce surtout au travail incessant de M. J. J. Kelso, surintendant, elle s'est répandue dans au moins trente villes de la province.

Toronto.—Société de Secours pour les enfants. Le Refuge, 135 rue Adelaïde Ouest. Recettes : subvention de de la ville, collectes et

donations. En 1898, les plaintes et les demandes de renseignements qui sont venues à la connaissance des fonctionnaires étaient au nombre de 1,306, dont 878 provenaient du tribunal des enfants. On a placé dans des maisons d'adoption 54 enfants. Adresse du bureau, bâtiment de la Confédération.

Toronto.—La Société de Saint-Vincent de Paul pour les enfants. Durant l'année, 298 enfants ont été secourus par la société. Beaucoup d'œuvres appréciables ont été faites sur plaintes recueillies au bureau. Recettes : la ville donne une subvention provenant de contributions privées. Elle est sous la gestion d'un conseil consultatif et d'un comité de membres des deux sexes. Agent, P. Hynes.

Ottawa.—Société de Secours pour les enfants. Pendant l'année, Mrs. Harvey, visiteuse provinciale, donna des renseignements très favorables sur un bon nombre de maisons d'adoption où l'on élève les enfants. Secrétaire et Agent, M. John Keane.

Kingston.—Société de Secours pour les enfants. Etait d'abord associé à la Crèche, elle est maintenant une société séparée.

Guelph.—Association de Secours pour les enfants. Refuge, avenue Waterloo. Très habilement dirigé par Mrs. McRobbin. On a inscrit douze cas de négligence et de cruauté, et beaucoup d'autres ont été soumis à la décision du juge. Recettes : subvention du conseil de ville et de la municipalité ainsi que des contributions privées. Président, E. R. Bollert.

Stratford (Comté de Perth).—Société Humanitaire. Plusieurs avertissements ont été donnés aux vendeurs de tabac et aux hôteliers défendant la vente de tabac ou de liqueurs aux jeunes garçons ; ainsi qu'aux parents qui contraignaient leurs enfants à mendier. Deux enfants ont été confiés à la société en tutelle par le magistrat, et dans le cours de l'année, on a confié sept enfants à des maisons d'adoption. Président, John Read.

Compagnie Owen Sound et Grey.—Société de Secours pour les enfants. S'est occupée durant l'année de 73 cas qui lui ont été soumis au refuge de la société, 27 ont été placés dans des maisons d'adoption et quatre autres incorrigibles ont été envoyés à l'école de correction. Deux enfants ont été placés dans un asile d'aliénés à cause de certaines défectuosités mentales. Comité de refuge, Mrs. C. A. Fleming.

Collingwood.—Société de Secours pour les enfants. Bon travail accompli en coopération avec le comté de Grey. Vice-présidente, secrétaire et trésorière, Mme Berniard.

Brantford.—Société de Secours pour les enfants. Dans le cours de l'année, 57 demandes ont été faites ; 18 enfants offerts à la société

pour être adoptés ; 8, adoptés ; 4, mis en adoption ; 1, envoyé à l'école de correction ; 1, décédé. Recettes : subsides du conseil de ville et souscriptions. Président, A. H. Dymond.

Orillia.—Société de Secours pour les enfants. Durant l'année qui vient de s'écouler, 7 enfants ont été sous la surveillance de la société ; 4 ont été placés en de bonnes maisons dans le voisinage. Président, William Thompson.

Peterboro.—Société de Secours pour les enfants. Entretient un refuge et a un agent. 19 enfants ont été mis en adoption. La société s'est occupée de 79 cas ; 41 ont été traduits en cour de police ; 31 admis au refuge ; notifications données aux parents, 11. Trésorière et secrétaire, Miss Clarke.

Chatham.—Société de Secours pour les enfants du comté de Kent. Ont été placés sous la tutelle de la société, 52 enfants, dont 18 garçons et 34 filles ; 189 visites ont été faites durant l'année, Président, Dr. T. K. Holmes.

Dresden.—Société de Secours pour les enfants. En rapport avec l'œuvre de Chatham. Fondée en octobre 1898. Président, M. C. Tassie.

Windsor.—Refuge Cary pour les enfants, 68 rue Gayeau. Œuvres en rapport avec la société de secours d'Ontario pour les enfants, maison fondée en 1896. Le conseil d'administration est la société des Filles du Roi. Recettes : dons et souscriptions privées ; a pris soin d'environ 40 enfants. Secrétaire, Margaret A. Black.

Windsor.—Société de Secours pour les enfants. Agent, M. J. V. McEwen.

Sarnia.—Société de Secours des enfants de Sarnia et du comté de Lambton. Fondée en octobre 1898. Reçoit une subvention du conseil de ville. Président, Dr. A. McLean.

Colborne.—Société de Secours des enfants. Cette société a produit les effets les plus salutaires. Secrétaire, M. H. J. Folk.

Brockville.—Société de Secours des enfants. Réorganisée en 1894. Durant l'année, 11 enfants, depuis l'âge de trois à quatorze ans, ont été placés dans des bonnes familles. Président, H. J. McCready.

Walkerton.—Société de Secours des enfants du comté de Bruce. Fondée en 1898. Secrétaire, J. J. Rowland.

Paris.—Société de Secours des enfants. On s'occupe d'assister les autres organisations, à visiter les enfants en adoption et à placer ceux qui sont sans asile. Présidente, Mrs. Emma A. Wheeler.

Lindsay.—Société de Secours des enfants, du comté de Victoria. A un conseil composé de dix hommes et d'autant de dames. On s'est occupé de cas très importants. Président, M. J. H. Knight.

Galt.—Société de Secours des enfants. Coopère avec la société municipale des secours, et cherche à amener des changements radicaux dans l'état actuel des affaires. On attire l'attention de la police sur les vagabonds. Président, James Good.

Barrie.—Société de Secours des enfants. Plusieurs enfants négligés ou abandonnés de leurs parents, ont trouvé ici asile et protection. Président, H. H. Strathy.

Napanee.—Société de Secours des enfants. Organisée en 1898. Le comité municipal de secours s'aperçut que, tandis que cette association pourvoyait aux femmes et aux enfants, beaucoup d'adultes vivaient dans l'oisiveté la plus complète. On résolut alors d'opérer une réorganisation et la société de secours pour les enfants fut fondée. Président, Stephen Gibson.

Saint-Thomas.—Société de Secours pour les enfants. Organisée en 1898. A une maison de refuge pour les enfants.

London, Ontario.—La Société de Secours pour les enfants. Est maintenant reconnue comme l'une des organisations philanthropiques les plus importantes du comté. Dans le cours de l'année, 43 enfants assistés furent mis en adoption. Président, M. le Shérif Cameron.

Hamilton.—Société de Secours pour les enfants. Fondée en 1894. A peu près 30 enfants sans asile ont été envoyés en adoption, dont 18 petites filles. Opère conjointement avec les sociétés de la ville. Un grand nombre d'enfants ne mendient plus. Président, Adam Brown.

Berlin.—La Société de Secours des enfants. A amélioré la condition d'un grand nombre d'enfants. Comité mixte—Révérend R. Atkinson.

En 1898, Mr. J. J. Kelso, surintendant à Ontario des enfants délaissés et nécessiteux, fut invité par le gouvernement du Manitoba à visiter la province et à expliquer le mode d'application de la loi des enfants d'Ontario. Le sujet fut accueilli favorablement et bientôt le livre des Statuts du Manitoba contenait la loi protectrice des enfants. (Voir chapitre 6, loi pour la protection des enfants délaissés ou nécessiteux soutenus par la charité publique ; sanctionnée le 27 avril 1898).

Winnipeg.—Société de Secours des enfants, 456 rue Main, fondée en 1898. Conseil composé d'une dizaine d'hommes d'autant de femmes. Président, D. McIntyre.

AUTRES SOCIÉTÉS POUR LES ENFANTS.

Institut Saint-Nicolas pour les Jeunes Garçons., rue Lombard, Toronto. Sous la gestion des sœurs de Saint-Joseph. Fondé en 1869 ; but : de protéger de la mauvaise compagnie les jeunes ouvriers et leur donner le confort du foyer domestique. Les sœurs en sont les

directrices générales, tandis qu'un homme digne de confiance prend soin des jeunes garçons. Lorsque ceux-ci se trouvent sans ouvrage ils sont reçus à l'institut, et si la chose est possible, on leur procure de l'ouvrage ; il y a une école du soir dans l'établissement : subvention du gouvernement et de la ville, rétributions des garçons et produit d'une conférence annuelle. S'adresser à la R. M. Supérieure.

Orphelinat du Sacré-Cœur, Sunnyside. Pour les orphelins des deux sexes. Fondé en 1851. En 1859 les orphelins étaient transférés à la maison de la Providence ; en 1885, ils venaient demeurer sur les bords du lac près de High Park. Sous la surveillance du gouvernement, et des fonctionnaires de la ville, et administré par les sœurs de Saint-Joseph. Recettes : subvention de la ville et du gouvernement de deux sous par enfant chaque jour et souscriptions. Nombre actuel de pensionnaires, 295.

Refuge des Orphelins Protestants, 411 chemin Dovercourt. Constitué en 1894. Vingt directrices. But : aider les orphelins, les placer, ainsi que d'autres enfants dont les parents ne peuvent prendre soin. Moyenne des enfants, 200. On les admet de trois à douze ans. Sont parfois adoptés ou envoyés en apprentissage chez des personnes responsables qui les envoient à l'école pour quelque temps. Ils reçoivent 50 dollars à la fin de leur apprentissage. L'école est sous la gestion du bureau des écoles publiques. Recettes : subvention de la ville, du gouvernement d'Ontario par enfant, souscriptions individuelles, dons reçus et droits perçus. Président—Mrs. John Cawthra.

Refuge des garçons travailleurs, 59 rue Frederick. Fondé en 1876, comme logement des petits porteurs de journaux. Changea son nom et son mode d'action, il y a cinq ans. Son but est de trouver des situations permanentes pour ces jeunes garçons ; possède une école du soir ; les enfants paient à peu près la moitié des dépenses du refuge. Comité composé de membres des deux sexes. Recettes : rétributions des enfants, subvention de la ville et du gouvernement provincial. Souscriptions générales et intérêts sur legs, dotations et dépôts. Surintendant—S. J. Smith.

Refuge des garçons, 339, rue St. George. Fondé en 1859. Son origine : un jour Mrs. Elizabeth Dunlop trouva un pauvre enfant couché le long du chemin ; et frappée de la pensée que de nombreux enfants étaient exposés à la même misère, elle créa le refuge que nous venons de mentionner, et dont le but est de prendre soin des petits garçons dont les parents malades ou nécessiteux sont incapables de pourvoir à leurs besoins ; instruire et assister ceux qui deviendront plus tard des membres utiles de la société. Recettes : subventions du gouvernement et de la ville, lesquels accordent deux

sous par jour chacun par enfant. Souscriptions, intérêts sur placements et rétributions de parents capables de payer. Présidente, lady Gzowski.

Refuge pour jeunes filles, 229, rue Gérard Est. Fondé en 1856. Constitué en 1863. Objet : Pour sauver les jeunes filles de la corruption, et pour maintenir et pourvoir aux enfants de deux à quatorze ans. Les jeunes filles sont liées par contrat d'apprentissage à des personnes de confiance. Il y a plus de demandes que de sujets. Enfants admises temporairement dont les mères sont aux hôpitaux. Recettes : subvention de la ville et du gouvernement, dons, etc. Secrétaire—Miss Crawford.

Crèche, 21, rue Sainte-Marie. Fondé en 1875. Origine : accroissement alarmant d'infanticides. Constituée en vertu de la loi de l'Assistance aux enfants ("Children's Aid Act"). But : s'occuper de placer les enfants avec leurs mères, durant les premières années de leur vie, s'occuper du soin des enfants sans mères et de ceux des veuves ; soustraire les enfants indigents ou autres aux dangers du "Baby farm" (dépôt subreptice de nourrissons). Dès que les enfants ont atteint leur première année, on les envoie à d'autres institutions. Subvention du gouvernement par enfant en vertu de la loi de l'Assistance aux enfants ; subvention de la ville, souscriptions privées et rétributions des parents. Présidente—Mrs. Charlotte B. Ridout.

La Crèche (Salle d'Asile), 18 rue Hayter. Fondée en 1862. On prend soin des enfants pendant le jour, tandis que leurs mères sont au travail ; 81 familles représentées. Dépense quotidienne par enfant, dix-neuf sous, dont un tiers est payé par les parents. Maintenue par des souscriptions et une subvention de 100 dollars de la ville. Secrétaire, Mrs. Overton MacDonald.

Ottawa.—Orphelinat Saint-Joseph, Terrasse Rideau. Fondé en 1885 pour abriter les orphelins canadiens-français. Sous les soins des sœurs Grises de la Croix, communauté fondée en 1845, par les sœurs Grises de Montréal ; devint indépendante en 1854. But : éducation et œuvres de charité ; cette communauté a 35 établissements, 346 religieuses professes, 86 sœurs converses, 70 novices et 30 postulantes. Maison mère à Ottawa. Recettes : subvention du gouvernement de deux sous par jour pour chaque enfant, dons et souscriptions. S'adresser à la R. M. supérieure.

Ottawa.—Asile de Saint-Patrice pour les orphelins. Fondé en 1865 pour les enfants d'origine irlandaise. Un conseil d'hommes responsables pour les dépenses, direction intérieure des sœurs Grises aidées des dames auxiliaires. Nombre d'enfants durant l'année actuelle, 95. Recettes : subvention du gouvernement, du conseil de comté et souscriptions volontaires. Secrétaire, Mrs. E. A. Mara.

Ottawa.—Le Refuge des orphelins de la ville d'Ottawa, rue Elgin. Fondé en 1864 ; constitué en 1865. Sur paiement de cinquante dollars, toute personne peut être élue membre à vie, ou sur paiement de quatre dollars, membre pour l'année, de la société. Parmi ces membres, trente femmes formant le conseil de direction et représentant différentes croyances, ont des assemblées mensuelles. Comité consultatif d'hommes. But : le maintien et l'éducation des orphelins et d'autres enfants abandonnés, secours et support des veuves indigentes et des femmes âgées. École pour les enfants soutenue par le bureau des écoles publiques de la ville, et dans laquelle on enseigne les sujets ordinaires dans l'éducation anglaise. Il y a aussi le jardin de l'enfance ; on enseigne l'exercice militaire aux garçons. On place les enfants dans des bonnes familles quand l'occasion se présente. Recettes : subvention du gouvernement et du comté, souscriptions, dons et legs. S'adresser au secrétaire.

Ottawa.—Asile de Bethléem pour les enfants trouvés, Fondé en 1879 par les sœurs Grises. Recettes : charités publiques. S'adresser à la R. M. supérieure.

Kingston.—Orphelinat. Fondé en 1836. En rapport avec l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, confié aux soins des sœurs qui appartenaient à l'Hôtel-Dieu de Montréal, mais qui en sont actuellement indépendantes ; 32 orphelins. Recettes : aide du gouvernement et souscriptions. S'adresser à la R. M. supérieure.

Kingston.—Refuge pour les orphelins. Ouvrit ses portes en 1857 : constitué en 1862. But : donner un refuge aux enfants qui n'en ont pas, et en faire de bons citoyens. Conseil d'administration composé de 30 femmes. Le refuge compte 52 orphelins. Le bureau des écoles publiques se sert de l'asile pour école publique. Recettes : subvention de la société des écoles du district et de l'intérieur, du gouvernement provincial, du conseil de ville, du conseil de comté, intérêts sur placements, rétributions, etc. Secrétaire — Miss Muckleston.

Hamilton.—Refuge des jeunes filles. Fondé en 1862 pour les enfants pauvres. Organisations : comité de femmes et conseil consultatif d'hommes. Jeunes filles adoptées ou préparées à entrer en service jusqu'à ce qu'elles aient atteint l'âge de dix-huit ans. On place cinq dollars par année à la banque d'épargnes au nom de chaque jeune fille ; et elle reçoit le montant avec intérêts composés à l'expiration de son temps de service. Il y avait 37 enfants dans le refuge à la fin de l'année dernière. Recettes : subvention du gouvernement suivant le nombre d'enfants, subvention de la ville, contributions et legs. Secrétaire, Jane M. Macklean.

Hamilton.—Refuge des orphelins protestants. Fondé en 1848. École du jour pour les pauvres de la ville. Les enfants sont ensuite placés dans de bonnes fermes. Une partie du bâtiment est consacré au Refuge pour les femmes âgées.

Hamilton.—Refuge des jeunes garçons. Fondé en 1870. But : donner aux enfants l'éducation de l'école publique et les mettre en apprentissage principalement chez les fermiers. Sous la surveillance de l'inspecteur du gouvernement. Nombre actuel de jeunes garçons résidant au refuge, 64. Secrétaire—P. Grace Teetzel.

Hamilton.—Asile Sainte-Marie pour les Orphelines. Établi par les sœurs de Saint-Joseph en 1851. Compte 56 jeunes filles pensionnaires depuis l'âge de trois à quatorze ans. Elles fréquentent l'école et sont préparées au service domestique. On leur procure de bonnes maisons, lorsqu'elles sont devenues assez âgées pour se pourvoir à elles-mêmes. Subvention du gouvernement. S'adresser à la R. M. supérieure.

London,—Refuge des Orphelins Protestants. Fondé en 1874. Travaille de concert avec la société de secours des enfants et donne un abri temporaire gratuit aux enfants de la ville. Les autres enfants du comté doivent donner un dollar par semaine. A un conseil de syndics composé de 48 femmes ; conseil consultatif composé d'hommes. Dans le cours de l'année 65 enfants ont été admis, dont 30 sont placés dans des bonnes familles. Recettes, subvention du gouvernement et de la ville. Secrétaire, Mrs. Shuttleworth.

London.—Refuge des Orphelins Catholiques Romains. Fondé en 1868, par l'entremise des sœurs de Saint-Joseph. Il y a actuellement 95 orphelins au refuge. Subvention du gouvernement. S'adresser à la R. M. supérieure.

Berlin.—Refuge des orphelins. A un conseil de directeurs dont sept femmes et sept hommes. Les dames auxiliaires s'assemblent mensuellement pour s'enquérir des besoins du refuge. Les enfants, au nombre de 12, vont à l'école. Recettes : subvention du gouvernement et du comté. Présidente des Dames Auxiliaires, Mme J. B. Shanty.

Sainte-Catherine.—Orphelinat Protestant. Le nombre des pensionnaires diminue. Les enfants fréquentent l'école publique. On les place dans de bonnes familles.

Dundas.—Maison de la Providence. Orphelinat pour jeunes filles sous les soins des sœurs de Saint-Joseph qui dirigent encore une école. Il y a, dans l'institution, 110 orphelines. S'adresser à la R. M. supérieure.

Wickwemikong.—Orphelinat et école Industrielle. Fondés en 1862 par les sœurs du Cœur Immaculée de Marie. Il y a soixante orphelines dans le refuge, et cinquante-trois à l'école industrielle. S'adresser à la R. M. supérieure.

Niagara.—Asile d'enfants, pour filles seulement, placé sous les auspices de la société de l'église d'Angleterre dans le but de donner des refuges aux délaissés et aux vagabonds ; administré par un comité canadien.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Halifax.—Crèche.—Fondée en 1875 ; but : recevoir et soigner les enfants abandonnés et mettre fin au "baby farming". Comité composé de 12 dames assistées par un comité consultatif d'hommes ; les mères sont reçues avec leurs enfants ; un grand nombre d'enfants ont été adoptés dans d'excellentes maisons. Recettes : legs et souscriptions. Adresse, Mrs. Murray, secrétaire-correspondante.

Halifax.—Orphelinat du mont Saint-Antoine dirigé par les sœurs de la Charité ; environ 150 orphelins. Établissement soutenu par des contributions volontaires. Adresse, R. M. supérieure.

Il y a deux écoles industrielles de correction à Halifax pour les enfants incorrigibles ; et une école modifié ayant le même objet à Springhill.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Saint-John.—Orphelinat protestant. Matrone, Mrs. A. H. Butler.

Saint-John.—Asile protestant fondé en 1854. But : donner asile aux orphelins abandonnés. Établissement dirigé par un bureau de directeurs appartenant à l'église protestante et par un comité de dames. Nombre d'enfants présents, 31. Revenus : souscriptions et quêtes. Secrétaire du comité des dames, Mrs. Jack McLaren.

Saint-John,—Couvent de Saint-Vincent. Dirigé par les sœurs de la Charité qui se sont établies à Saint-John en 1854. But : s'occuper des orphelins pauvres, enseigner les cours supérieurs et primaires et visiter les malades. Sœurs au nombre de 43. Six sœurs sont chargées de l'asile qui compte 70 filles. Recettes : contributions, legs, etc. Adresse, R. M. supérieure.

Saint-John.—Réforme pour garçons ; maison fondé en 1892 par les soins de sir Leonard et lady Tilley. L'ancien pénitencier de Saint-John a été changé en un asile. Bureau de direction composé d'hommes et de femmes. Les garçons reçoivent une formation industrielle. Présidente, lady Tilley.

Fredericton.—Orphelinat Catholique ; établi en 1858 par les sœurs de Charité. Adresse—R. M. supérieure.

Silver Falls.—Orphelinat Saint-Patrice pour garçons. Fondé en 1879 et dirigé par les sœurs de Charité. 90 orphelins sont actuellement à

l'institution ; 50 assistent aux classes enseignées par deux sœurs. Recettes : Contributions des congrégations catholiques de la ville, ainsi que des revenus de la grande ferme de l'institution. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Basile de Madawaska.—Hopital, Pensionnat, Académie et Orphelinat. Fondé en 1875 par les sœurs de l'Hôtel-Dieu de Montréal. On y loge 50 orphelins. S'adresser à la R. M. supérieure.

PROVINCE DU MANITOBA.

Winnipeg.—Asile d'enfants. Avenue River, Fort Rouge. Fondé en 1885 par l'union Chrétienne des Femmes et dirigé par elle jusqu'en 1887 où il devint indépendant et obtint une constitution séparée. Le bureau a le pouvoir de faire un contrat pour avoir la tutelle absolue de l'enfant. Les enfants reçus à l'asile sont des garçons au-dessous de cinq ans, et des filles au-dessous de quatorze. Les enfants sont habillés et envoyés à l'école Il y a de la place pour 55 enfants seulement à l'asile, 30 assistent à l'école de Fort Rouge. La taxe pour les membres annuels est de 3 dollars ; pour être membre à vie il faut verser 25 dollars. Il faut payer 5 dollars par année par enfant jusqu'à l'âge de seize ans ; alors il faut payer 15 dollars par année et 20 dollars quand l'enfant a 18 ans. Ce montant est payable à l'enfant par la communauté quand la tutelle de l'asile est finie. Recettes : subventions du gouvernement et du conseil de ville, etc. Secrétaire—Mrs. Culver.

Saint-Boniface.—Société de l'Orphelinat indien Victoria. Présidente—lady Schultz.

Saint-Boniface.—Hospice Taché tenu par les révérendes sœurs Grises, venues de Montréal en 1844, où elles avaient ouvert un pensionnat ; cet établissement a été transformé, et porte depuis 1898, le nom d'Hospice Taché. On y soutient 90 orphelines, 25 enfants abandonnés et 30 petits garçons au jardin de l'enfance. Adresse—R. M. supérieure.

PROVINCES DU NORD-OUEST.

Saint.Albert.—Orphelinat et Asile. Fondés pour les femmes âgées par les sœurs Grises, venues de Saint-Boniface en 1859. L'Asile d'Youville abrite 118 orphelins des deux sexes. S'adresser à la R. M. supérieure.

L'Ile-de-la-Croix.—Hospice Saint-Joseph. Fondé en 1869 par les sœurs Grises venues de Saint-Boniface, où elles ont un orphelinat et une école. Elles visitent les pauvres et les malades à domicile. S'adresser à la R. M. supérieure.

Lac la Selle.—Orphelinat et École. Fondés en 1898, tenus par les sœurs Grises. 7 religieuses, 4 tertiaires et 30 jeunes enfants. S'adresser à la R. M. supérieure.

McKenzie.—Hospice du Sacré Cœur. Fondé en 1860 par les sœurs Grises. Mission indienne. S'adresser à la R. M. supérieure.

Athabaska.—Orphelinat et École, Fondés par les sœurs grises, venues de Montréal en 1874. 6 religieuses, 2 sœurs tertiaires. 43 enfants indiens. S'adresser à la R. M. supérieure.

Mission de la Providence.—Orphelinat, École. Fondés par les sœurs grises. 7 religieuses, 4 tertiaires, 30 enfants indiens. Visite des malades à domicile. S'adresser à la R. M. supérieure.

Petit Lac des Esclaves.—Mission Saint-Bernard. Fondée en 1894 par les sœurs de la Providence, venues de Montréal. 6 religieuses, 4 sœurs tertiaires, 105 élèves internes, des deux sexes. S'adresser à la R. M. supérieure.

Smoky River.—Mission Saint-Augustin, Fondée par les sœurs de la Providence, en 1898, pour venir en aide aux indiens. S'adresser à la R. M. supérieure.

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Victoria.—Orphelinat protestant. Fondé en 1873, dirigé par un bureau mixte. Il y a actuellement 57 enfants présents. Recettes : Contributions volontaires. Adresse, Mrs. McGregor, matrone.

Victoria.—Orphelinat catholique romain. Présidente, Mrs. J. Learny.

Vancouver.—Orphelinat Alexandrie, 579 rue Howe, doit son origine aux besoins de plusieurs enfants sans mère et dont le père ne pouvait s'occuper; dirigé par un bureau composé d'hommes et d'une dame de chaque église de la ville. Présents, 40 enfants. Recettes : Charité publique volontaire et subvention de la ville. Présidente de la direction intérieure Mrs. McPhaiden.

(4) HOPITAUX—GÉNÉRAUX, DES ENFANTS, MATERNITÉS, ÉTABLISSEMENTS POUR MALADIES CONTAGIEUSES, LA CONSOMPTION, ETC.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Montréal—Hotel-Dieu, Avenue des Pins, fondé dans l'île de Montréal, en 1642, par Mlle Jeanne Mance, comme succursale de la congrégation des religieuses hospitalières de Saint-Joseph, laquelle

fut instituée en 1636, dans la ville de la Flèche, en Anjou (France). Il y a maintenant 8 succursales de l'Hôtel-Dieu de Montréal dans d'autres diocèses, mais chaque maison une fois établie, se supporte elle-même et reste indépendante de la maison mère. Il y a présentement dans la communauté 100 professes et 10 novices. Deux chapelains desservent l'Hôtel-Dieu et y ont leur résidence. Il y a des lits pour 250 malades, qui sont admis sans aucune distinction de nationalité ou de religion, il y a également des chambres privées et des appartements pour les prêtres malades. Depuis 1887 l'hôpital est pourvu d'un dispensaire où sont traités les maladies d'yeux, d'oreilles et de gorge. Le nombre des pauvres externes secourus, soit par consultations ou prescriptions donnés gratuitement, s'élève par année à 3,800. La plupart des médecins qui font le service médical appartiennent à la Faculté de médecine de l'université Laval. Recettes : subvention provinciale ; la ville ne lui donne aucun secours. S'adresser à la R. M. supérieure.

Montréal.—Hopital Notre-Dame, 1431 rue Notre-Dame. Fondé en 1880, ouvert à toutes les personnes pauvres sans distinction de croyance ou de nationalité. Le personnel de médecins est sous la direction de la Faculté de médecine de l'université Laval. Le soin des malades et la direction intérieure de l'hôpital sont réservés aux sœurs Grises qui dépendent d'un bureau de médecins et du bureau des directeurs, aidés d'un comité de dames patronnesses. Pour la première fois, ce printemps, le bureau a conféré des diplômes de gardes-malades aux sœurs de l'hôpital qui ont suivi avec succès le cours de trois années enseigné par les médecins internes. Outre les salles ordinaires, il y a des salles privées à 50 sous par jour, et des chambres privées pour ceux qui sont capables de payer. Les malades ont le privilège de recevoir les soins de leurs propres médecins. Nombre de lits, 125 ; coût de chaque patient par jour, 1.08 dollar. Recettes : subvention du gouvernement provincial, recettes du dispensaire, subvention de la ville pour les services de l'ambulance ; rétributions des étudiants, etc. Médecin surintendant, E-P. Lachapelle.

Montréal.—Association des Dames patronnesses de l'hopital Notre-Dame ; fondée en 1881 pour aider au soutien de l'institution. Plus de 200 membres, chacun payant une contribution annuelle de 2 dollars. Ces dames se chargent de fournir à l'hôpital tout le linge nécessaire aux malades. Deux des membres visitent les malades de l'hôpital chaque semaine. Présidente, Mme J. R. Thibaudeau, 837 rue du Palais.

Montréal.—Hopital Catholique de la Maternité, 346 rue Lagauchetière ; cette communauté fut fondée en 1846 par la veuve de Jean-Marie Jetté, mieux connue sous le nom de Mère de la Nativité. But : travailler au salut des âmes abandonnées, en établissant un refuge pour les femmes et filles débauchées qui y trouvent non seulement

le confort corporel, mais le moyen de rentrer dans la vie régulière. Un établissement pour les prostituées et les enfants trouvés est annexé à l'hôpital de la Maternité. Il y a aussi deux succursales de cette institution, une à Ottawa, l'autre à Winnipeg. Nombre de femmes reçues pendant l'année, 1,131 ; malades assistées au dehors, 2,007. Il y a onze infirmières sous la direction des sœurs et du médecin. Recettes: Subvention du gouvernement, dons privés, etc. Adresse, R. M. supérieure.

Montréal.—Hopital civique des maladies contagieuses, rue Moreau ; bâti en 1886 sous la direction du comité de santé de la ville ; géré et maintenu par les membres de ce comité ; peut recevoir 120 malades ; près de l'hôpital il y a une station de désinfection à la vapeur où s'emploie un cylindre *Geneste-Herscher*. Il y a 9 religieuses et 3 salles pour les malades et un pavillon séparé pour les varioleux. Médecin surintendant, Dr. Laberge.

Montréal.—Institut Ophtalmique, rue Sainte-Catherine ; fondé par les sœurs Grises pour le traitement des yeux, des oreilles et de la gorge, pour les maladies nerveuses. Il y a une salle d'hydrothérapie et une autre pour les traitements par l'électricité. La charité privée a doté l'établissement de lits pour les pauvres. Adresse, R. M. supérieure.

Montréal.—Hopital général, rue Dorchester, Est ; fondé en 1821. La première pierre du bâtiment central fut posée avec les honneurs maçonniques par sir John Johnson, baronnet, en 1821. Constitué en 1823 comme hôpital de charité pour les malades pauvres de Montréal, sans distinction de croyances ni de nationalités. Il y a quatre médecins de service, 4 chirurgiens, 6 assistants medecins et 8 médecins internes. En 1899, 2,928 malades internes et 35,078 externes reçurent les soins de cet hôpital. Les bâtiments couvrent un grand carré borné par quatre rues ; 200 lits. En 1897 la première pierre de la maison des infirmières fut posée par lord Lister. Bureau de 13 administrateurs choisis annuellement parmi les directeurs. Recettes: quêtes et legs, intérêts des placements, rétributions des malades et souscriptions volontaires. Président, F. Wolferstan Thomas.

Montréal.—Hopital Royal Victoria, Avenue des Pins, fondé en 1887 par lord Strathcona et lord Mount-Stephen, en souvenir du jubilé de Sa Majesté la reine Victoria, pour le traitement des malades et des blessés de toutes nations et croyances, surtout des pauvres. Malades soignés dans l'hôpital en 1898, 2,379, malades du dehors 14,681. Bureau de directeurs. Donation de 1,000,000 dollars. Recettes : intérêts de placements ; rétributions des malades et des étudiants, dons, etc. Secrétaire et surintendant, J. J. Robson.

Montréal.— Hopital gratuit Samaritain pour les femmes, 1,000, rue Dorchester. Ouvert par la comtesse d'Aberdeen en 1895. C'est un

établissement pour les femmes et dirigé par des femmes, toutes les croyances et les nationalités y sont admises ; on n'y reçoit pas d'étudiants, il n'y a pas de maternité ; la plupart des cas sont des opérations spéciales. Bureau de 30 dames. Recettes : présents et souscriptions, rétributions de traitements. Secrétaire honoraire, Miss Cramp.

Montréal.—Hopital de l'Ouest 1269, rue Dorchester Ouest. Établi en 1873 sous le titre d'hôpital de la maternité; appelé hôpital général en 1895. Depuis cette époque la subvention du gouvernement a été transférée à l'hôpital des femmes. Durant 1899, 2,158 malades externes et 474 internes ont été soignés. Recettes : souscriptions volontaires et donations. Présidente du comité des dames, Mrs. Pennell.

Montréal.—Hopital des femmes, 170 et 172, rue de la Montagne ; constitué en 1874, pour le traitement des maladies de femmes et pour les accouchements. Bureau de directrices et comité d'administratrices; 50 lits et 10 chambres séparées; infirmières, 5, en plus une surintendante, une matrone, un chirurgien et une aide-accoucheuse. Recettes: légère subvention du gouvernement et une autre de la banque d'Épargnes. Médecin, Dr. Reddy.

Montréal.—Hopital de la Maternité, 93, rue Saint-Urbain ; constitué en 1854 sous le nom de "The University Lying-in Hospital" ; changé en celui qu'elle porte actuellement par une loi du parlement en 1887. But : développer la science de l'accouchement et fournir les secours de la science aux femmes délaissées au temps critique. Dirigé par un comité de dames. C'est aussi une école préparatoire pour les élèves médecins de l'Université McGill, pour les infirmières de la maternité ; le professeur d'accouchements leur donne des leçons cliniques. Recettes : subvention du gouvernement, rétributions des malades, souscriptions annuelles. Secrétaire, Mrs. H. C. Scott.

Montréal.—Hopital Homœopathique de Montréal, 44 Avenue du collège McGill, constitué en 1865. Le bâtiment actuel a été acheté en 1893. Bureau mixte ; 30 lits ; dispensaire externe ; toutes les salles sont ouvertes aux malades de tout médecin reconnu ou de toute école de médecine. Recettes : contributions des directeurs, souscriptions privées, honoraires des infirmières. Présidente du comité des dames, Mrs. J. T. Hagar.

Québec.—Hopital du Précieux Sang. En 1639, la mère Marie Guenet de Saint-Ignace, et deux sœurs de l'ordre des infirmières des Augustines, établies à Dieppe, arrivèrent à Québec. La duchesse d'Aiguillon les engagea à fonder une succursale de cet ordre au Canada. Toutes les religieuses dont 60 professes et 40 novices sont employées au service de l'hôpital et observent la constitution et les règles de l'ordre. But : prendre soin des malades de toute nationalités et croyances, riches et pauvres. Les médecins de l'université Laval donnent leurs services

gratuitement aux pauvres. Recettes provenant de terres données à l'établissement au dix-septième et au dix-huitième siècles et défrichées par les soins des religieuses ; le gouvernement provincial lui accorde aussi une subvention. Nombre de malades internes soignés en 1898, 1,336. Adresse—R. M. supérieure.

Québec.—Hopital du Sacré-Cœur. Fondé en 1873 par les sœurs infirmières de la Miséricorde. Cet ordre tire son origine du monastère des sœurs infirmières de Dieppe, où il fut fondé en 1285. Les locataires de l'hôpital, hommes et femmes sont au nombre de 200. Cet hôpital est le seul qui reçoive les épileptiques. Recettes : rendement des terres données par le fondateur Mgr de Saint-Valier, subvention du gouvernement pour 20 pauvres ; économie et travail de chaque sœur. Adresse—R. M. supérieure.

Québec.—Maternité de la Miséricorde, rue Rouillard. Fondée vers 1840 par Mlle Métivier. En 1874 les sœurs du Bon Pasteur prirent la direction de l'établissement. Nombre de malades reçus chaque année, de 125 à 150. Il y a 2 infirmières. Recettes : subvention du gouvernement, droits d'admission, collectes, et le travail des patientes. Adresse—R. M. supérieure.

Québec.—Hopital Jeffrey Hale, 2 rue Olivier. Fondé en 1865, est sous la direction d'un bureau d'administrateurs, une matrone et cinq infirmières. But : avoir soin des malades, surtout des protestants, tant ceux de l'hôpital que ceux du dehors. Il y a 40 lits. Président—J. T. Ross.

Trois-Rivières.—Hopital. Fondé en 1864 par les sœurs de la Providence de Montréal. Malades soignés durant l'année, 240. Les sœurs visitent les malades, les soignent chez eux et dans la prison. Recettes : subvention du gouvernement et travail des religieuses, etc. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Hyacinthe.—Hotel-Dieu. Fondé en 1840 ; il est dirigé par les sœurs de la Charité (sœurs Grises), qui, sans avoir suivi un cours préparatoire d'infirmières, ont reçu des médecins internes des leçons pratiques pour leur genre de soins. Les sœurs visitent et soignent les malades à domicile ; 56 malades internes soignés pendant l'année. Adresse—R. M. supérieure.

Arthabaskaville.—Hopital. Fondé en 1881 par les sœurs de l'Hôtel-Dieu de Montréal ; 15 personnes pauvres dans l'établissement. Adresse—R. M. supérieure.

Nicolet.—Hopital. Fondé en 1886 par les sœurs Grises de Saint-Hyacinthe. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Jean.—Hopital. Fondé par les sœurs Grises de Montréal, qui visitent aussi les pauvres à domicile. Il y a 15 malades dans l'hôpital et 25 incurables des deux sexes. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Jérome.—Hopital. Fondé en 1888 par les sœurs Grises de Montréal. Les sœurs visitent aussi les femmes à domicile.

Nominingue.—Hopital. Fondé par les chanoinesses des Cinq Plaies de Notre Seigneur, venues de Lyon, France. Cet ordre suit les règles des Augustins et les constitutions de l'ancienne communauté des chanoinesses. Leur temps se partage entre l'assistance au chœur et les travaux de charité. Recettes : charité, travail manuel, enseignement et autres ouvrages auxquels elles se livrent. Adresse —R. M. supérieure.

Fraserville.—Hopital du Précieux-Sang, fondé en 1889, par les sœurs de la Providence de Montréal ; 51 malades ont été soignés pendant l'année. Les sœurs visitent aussi les pauvres à domicile. Adresse —R. M. supérieure.

Chicoutimi.—Hotel-Dieu Saint-Valier, fondé en 1884, par les sœurs infirmières de Québec. Adresse—R. M. supérieure.

Sorel.—Hopital général, fondé en 1862 ; appartient à la municipalité civile, mais les sœurs de charité de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe, sous la direction de la supérieure, en ont l'administration. But : œuvres de charité spirituelle et corporelle. Recettes : dons, aumônes, travail des sœurs, rétributions des pensionnaires et subvention du gouvernement. Adresse—R. M. supérieure.

Sainte-Agathe des Monts.—Sanitarium Laurentien, institution pour le traitement des maladies de poitrine à leur première période. Le Sanitarium est bâti sur une colline de 1,550 pieds au-dessus du niveau de la mer, dans le village de Sainte-Agathe, 64 milles de Montréal ; on s'y rend par une ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique. Le personnel est composé du médecin interne, de la matrone qui est une infirmière de profession et deux infirmières assistantes. Prix de la pension par semaine de 10 à 15 dollars. Grâce aux fondations, les malades sont soignés à peu de frais ; il y a aussi 2 lits gratuits pour des cas spéciaux. Directeur—Dr. A.-J. Richer.

PROVINCE D'ONTARIO.

Toronto.—Hopital-Général, 460, rue Gerrard Est ; établi en 1819 ; constitué en 1847 ; 400 lits ; succursale des cas pressants (premiers soins aux blessés), 105 rue Bay ; pavillon pour les maladies de femmes ; dirigé par un bureau de commissaires de cinq membres, composé de trois commissaires du gouvernement, du maire de la ville de Toronto et d'un membre choisi par les souscripteurs de l'hôpital. Un certain nombre d'étudiants du collège de médecine de Toronto et du collège de médecine des dames reçoivent des leçons de médecine pratique dans cet hôpital. La salle d'opérations a

milie sièges. Recettes : placements, subvention du gouvernement, rétributions des malades. Surintendant médical—Charles O'Reilly, docteur en médecine.

Toronto.—Infirmerie d'Andrew Mercer pour les yeux et les oreilles, administrée par le bureau de l'hôpital général.

Toronto.—Hopital Burnside pour les accouchements, 128 lits ; dirigé par le bureau de l'hôpital général.

Toronto.—Hopital des enfants malades, rue Collège, coin de la rue Élizabeth ; fondé en 1875, constitué d'après les lois de la province d'Ontario, dirigé par un bureau de commissaires. But : soigner les enfants malades entre les âges de deux à quatorze ans. Dirigé par une dame surintendante aidée d'un personnel de 30 infirmières. Nombre de malades internes, environ 600 par année, malades externes 4,000. Environ 190 lits. Recettes : subvention du gouvernement d'Ontario de 30 sous par tête et par jour ; subvention de la municipalité de la ville de Toronto, souscriptions volontaires. Coût par tête du maintien de l'hôpital, 70 sous par jour.

Toronto.—Hopital orthopédique, 12 rue Bloor, est ; ouvert en 1898, constitué d'après la loi concernant les sociétés de bienfaisance, de prévoyance et autres de la province d'Ontario ; dirigé par un bureau de commissaires qui administrent les affaires de l'hôpital, nomme le personnel des médecins, etc. C'est le seul établissement au Canada réservé exclusivement au traitement des boiteux et de ceux souffrant de quelque difformité, et pour l'étude de la chirurgie orthopédique ; a un matériel et des arrangements spéciaux pour exécuter son travail ; des chaussures spéciales pour les boiteux, etc., fabriquées dans l'établissement d'après les indications des chirurgiens ; il y a un gymnase orthodépique bien monté pour les déviations latérales de l'épine dorsale et les autres difformités ; un personnel de médecins pour les opérations et pour les consultations ; un comité de dames ; 172 malades admis la première année,dont 100 au-dessous de 14 ans. Recettes : rétributions des malades privés et semi-privés, subvention du gouvernement et souscriptions. Secrétaire-trésorier—Warring Kennedy.

Toronto.—Hopital Saint-Jean, 28-34 rue Major, organisé en 1885 ; dirigé par les sœurs de Saint-Jean de Dieu du Canada ; le premier dispensaire dirigé par des femmes à Toronto a été fondé dans la maison des sœurs de la mission pour le soulagement des maladies particulières aux femmes ; 27 lits ; l'établissement est soumis à l'inspection du gouvernement. Section externe à la maison de la mission, rue Follis. Entre 600 à 700 malades soignés annuellement. Soins des malades à l'hôpital donnés par les sœurs de Saint-Jean de Dieu et des infirmières de profession. Les malades y sont reçus sans égard à leur religion. Recettes : subventions du gouvernement provincial et de la ville, rétributions des malades et souscriptions.

Toronto.—Hopital Grace (homéopathique), coin des rues Collège et Huron ; fondé en 1890, constitué en 1893. Origine : un dispensaire gratuit en 1887 ouvert pour donner des traitements homéopathiques aux malades pauvres de la ville ; il y a une section pour la maternité. Comité de dames, et comité de demoiselles. Recettes : subventions du gouvernement et de la ville, souscriptions, etc. Secrétaire, Mrs. James Hay Smith.

Toronto.—Hopital de l'Ouest, 159 rue Collège ; fondé en 1885. Origine : un dispensaire gratuit pour les pauvres établi dans la partie ouest de la ville ; ce dispensaire fut constitué en hôpital général ; personnel de 42 membres de la profession médicale ; il y a un bureau de femmes chargé de l'entretien de l'établissement. Recettes : l'établissement reçoit 40 sous chaque jour pour chacun des malades que l'officier de santé y envoie ; subvention du gouvernement par tête ; contributions des membres et souscriptions ; secrétaire du personnel des médecins—W. J. Wilson.

Toronto.—Hopital Saint-Michel, rue Bond. Aux soins des sœurs de Saint-Joseph de la maison de la Providence ; établi en 1892 ; possède un matériel très complet des modèles les plus modernes et prêtés aux différentes écoles de médecine de la ville ; pharmacie gratuite ouverte aux pauvres du dehors chaque après-midi ; bureau consultatif d'hommes. Le personnel des médecins comprend le surintendant, 2 chirurgiens internes et un personnel assistant de 30 des meilleurs médecins et chirurgens de la ville. Nombre des malades internes durant l'année 2,127, de malades externes 7,790. Recettes : subventions du gouvernement provincial et du conseil de ville. Adresse--R. M. supérieure.

Ottawa.—Hopital général catholique romain, rue Water. Fondé en 1845, sous la direction des sœurs Grises au nombre de 18 ; le personnel des médecins est composé de deux médecins consultants, 8 médecins visiteurs, 2 internes et 2 spécialistes ; il y a de 250 à 300 malades; rétribution exigée de ceux pouvant payer la pension et les traitements, 3 dollars par semaine. Malades admis durant l'année, 1612 ; il y a une sociéte auxiliaire de dames comprenant 80 membres, formée en 1898 ; cette société à contribué à l'érection d'un nouveau pavillon de l'établissement. Recettes : subvention provinciale de 20 sous par jour pour chaque malade adulte, 7 sous par enfant; subvention du comté et rétributions des malades. Adresse—R. M. supérieure.

Ottawa.—Hopital des maladies contagieuses. Annexé à l'hopital général, aux soins des sœurs Grises au nombre de 5. Adresse—R. M. supérieure.

Ottawa.—Hopital général protestant. Fondé en 1869. Soins donnés aux malades par les infirmières de l'institut Lady Stanley ; nombre de lits, 140 ; il y a des salles pour maladies contagieuses. La sous-

cription des membres de la societé auxiliaire du bureau des directeurs est de 50 sous par année ; il y a un comité de dames visitantes. Recettes: subventions gouvernementales et municipales, rétributions des malades, collectes d'églises, souscriptions annuelles, etc. Surintendant des médecins—W. F. Maybury.

Ottawa.—Hopital général Saint-Luc. Fondé en 1898, appartenant à une communion religieuse ; bureau de directeurs et bureau de médecins. Il y a deux salles publiques contenant 61 lits ; 914 malades soignés pendant l'année. Il y a une école préparatoire attachée à l'hôpital : une société auxiliaire de dames est établie pour subvenir à l'ameublement. Président—M. John B. Booth.

Ottawa.—Hopital de la Maternité. Constitué en 1894. But : procurer aux femmes mariées, moyennant une petite rétribution si possible, durant le temps de leur accouchement les soins de médecins et d'infirmières de profession. Les femmes pauvres sont aussi soignées à domicile. Bureau de directeurs à vie, de commissaires à vie et 12 commissaires élus annuellement. Le bureau des médecins comprend des médecins consultants et médecins assistants ; 85 malades admises durant l'année dont pas un seul cas de mort. Recettes : subvention du gouvernement d'Ontario et du conseil de comté, rétributions des malades, souscriptions, dons, etc. Secrétarie—Mrs. William Hutchinson.

Ottawa.—Maison de la Miséricorde (maternité), 790 rue Wellington ; l'établissement d'Ottawa est une succursale de la maternlté de Montréal ; établie en 1879, administrée par une supérieure locale et trois assistantes ; un personnel de médecins et 5 infirmières présents chaque jour. Recettes : subvention du gouvernement, rétributions des malades, souscriptions, donations et travail des sœurs. Adresse—R. M. supérieure.

Ottawa.—Hopital pour les enfants malades ; 51 enfants admis pendant l'année. Recettes: subventions de la province d'Ontario et du comté de Carleton, rétributions des malades et souscriptions, etc.

Hamilton.—Hopital de la ville y compris la maternité, 173 malades durant l'année. Recettes : subventions de la province d'Ontario, de la ville de Hamilton et des municipalités, rétributions des malades, etc. Surintendant--Dr. Edgar.

Hamilton.—Hopital Saint-Joseph, établi en 1881 par les sœurs de Saint-Joseph. Nombre total des malades soignés présentement, 423. Recettes : subvention du gouvernement, rétributions des malades, souscriptions, etc. Adresse—R. M. supérieure.

Kingston.—Hopital de l'Hotel-Dieu, fondé en 1860 ; aux soins des sœurs de la charité ; admissions durant l'année, 423. Recettes : subvention du gouvernement, rétributions des malades, souscriptions, etc. Adresse—R. M. supérieure.

Kingston.—Hopital général, 168 lits; personnel, un surintendant médecin, une surintendante des infirmières, 2 chirurgiens internes, 22 infirmières; une annexe pour la maternité et un dispensaire externe. Environ 1,000 malades soignés gratuitement chaque année. Recettes: subventions du gouvernement, de la ville, du comté et des municipalités, rétributions des patients, dons et collectes des églises de la ville, rétributions pour la pratique à l'hôpital, etc

London.—Hopital général. Un grand bâtiment neuf à trois étages bâti sur l'emplacement de l'ancien hôpital. Malades admis durant l'année, 125. Recettes: subventions du gouvernement provincial, de la ville et du comté, rétributions des malades, souscriptions, etc.

London.—Hopital Saint-Joseph, établi en 1858, confié aux sœurs de Saint-Joseph; 180 malades reçus durant l'année. Adresse—R. M. supérieure.

Sainte-Catherine.—Hopital général et de Marine. 238 malades soignés durant l'année. Recettes: subventions du gouvernement, de la ville et du comté, rétributions des malades, souscriptions, etc.

Sainte-Catherine.—Société auxiliaire de l'hopital des Dames. Secrétaire—Mrs. Larkin.

Galt.—Hopital. La ville et les environs sont exempts de maladie, par conséquent peu de malades à l'hôpital, 85 y ont été admis pendant l'année; personnel comprenant 7 infirmières et une surintendante. Recettes: subventions du gouvernement provincial, de la ville et du comté, etc.

Guelph.—Hopital général, peut recevoir 85 malades, nouvelles améliorations, y compris une machine pour le massage. Il y a une annexe pour les maladies contagieuses; 18 infirmières, une dame surintendante et un chirurgien interne. Recettes: subventions du gouvernement, de la ville et du comté, etc.

Guelph—Hopital Saint-Joseph, fondé en 1861; aux soins des sœurs de Saint-Joseph; contient 50 lits, des appartements privés. Recettes: subventions du gouvernement provincial, de la ville et du comté, etc. Adresse—R. M. supérieure.

Windsor.—Hopital de l'Hotel-Dieu, ouvert en 1890; sous la direction des sœurs de l'hôpital de Saint-Joseph; une section spéciale a été ouverte pour les traitements orthopédiques. Recettes: subventions du gouvernement provincial, du comté et de la ville, rétributions des malades, dons et souscriptions. Adresse—R. M. supérieure.

Pembroke.—Hopital général, établi en 1878 par les sœurs Grises d'Ottawa. Recettes: subventions du gouvernement provincial et du comté, rétributions des malades, souscriptions, quêtes, etc. Adresse—R. M. supérieure.

Mattawa.—Hopital général, aux soins des sœurs Grises. Nombre de malades reçus pendant l'année, 215. Recettes : subventions du gouvernement provincial et du comté, rétributions des patients, souscriptions, dons etc. Adresse—R. M. supérieure.

Brockville.—Hopital de Saint-Vincent de Paul, établi en 1887 ; dirigé par les sœurs de la Charité de la Providence de Kingston ; 365 malades admis durant l'année. Recettes : subventions du gouvernement provincial, de la ville et du comté, souscriptions, dons, etc. Adresse—R. M. supérieure.

Brockville.—Société auxiliaire de Dames rattaché à l'hôpital Saint-Vincent de Paul. Cette société a beaucoup aidé aux finances de l'hôpital. Secrétaire—Miss Bradley.

Brockville.—Hopital général, organisé par les protestants de la ville ; en 1881, un dispensaire gratuit fut établi. La fondation de cet établissement est due à l'énergie des femmes de la ville qui recueillent de l'argent au moyen de souscriptions. Bureau de directeurs, assisté de la société auxiliaire des dames ; deux membres de ce bureau sont désignés pour visiter l'hôpital de temps en temps. Aménagé pour recevoir 42 malades. Quelques salles pour les pauvres. La rétribution demandée pour les soins donnés dans les autres salles varie suivant les moyens des malades ; il y a une salle de maternité. Il y a un président, un médecin, une matrone et 12 infirmières. Recettes : contributions volontaires, subventions du gouvernement, de la ville et du comté. Secrétaire du comité des femmes—Mrs. Albert Gilmour.

Thessalon.—L'hopital Victoria, fondé en 1899 ; est aux soins des infirmières de l'ordre Victoria. Le gouvernement provincial donne une subvention pour subvenir au traitement des infirmières. L'hôpital est entretenu par des souscriptions publiques.

Belleville.—Hopital, établi en 1886 par l'union Chréstienne des Femmes. Le bureau de l'hôpital est composé de 9 dames ; 116 familles ont reçu du secours, 87 pauvres de la ville ont été soignés. Recettes : subvention de la ville, rétributions des malades, souscriptions, etc. Président du personnel des médecins—Dr Dolan.

Brantford.—Hopital de J. H. Stratford, 209 malades admis pendant l'année. Recettes : subvention du gouvernement provincial et du comté, rétributions des malades, souscriptions, etc.

Port Arthur.—Hopital Saint-Joseph, établi en 1873 ; aux soins des sœurs de Saint-Joseph. Admission durant l'année, 132. Recettes : subventions de la province d'Ontario, de la ville et du district d'Algoma, rétributions des malades, souscriptions, donations, etc. Adresse—R. M. supérieure.

Berlin.—Fondation de l'hopital de Berlin et Waterloo, instituée en 1895 hôpital d'isolement. Recettes : subventions de la province d'Ontario,

de la ville et du comté, rétributions des malades, souscriptions, etc. Organisée en 1896 dans le but de pourvoir aux besoins de l'hôpital. Secrétaire des dames auxiliaires—Mrs. G. Wegenast.

Chatham.—Hopital Saint-Joseph, établi par les sœurs de Saint-Joseph, de London, Ontario. Environ 120 admissions durant l'année dont plus de la moitié étaient des protestants. Recettes: subventions du gouvernement provincial et de la ville, rétributions des malades, quêtes, donations, etc. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Thomas.—Hopital d'Amasa Wood, une matrone et cinq infirmières; 135 malades soignés pendant l'année. Recettes: subventions du gouvernement et de la ville, rétributions des malades, souscriptions, etc.

Collingwood.—Hopital général et de marine, a un surintendant et 5 infirmières. Moyenne de 50 à 70 malades par année. Recettes: subventions du gouvernement provincial et du comté, rétributions des malades, etc.

Stratford.—Hopital général, 214 malades admis durant l'année; la direction a l'intention de faire bâtir un hôpital d'isolement pour les maladies contagieuses. Recettes: subventions du gouvernement, de la ville et du comté, souscriptions, etc.

Peterborough.—Hopital Nichol, 284 malades admis durant l'année. Recettes: subvention du gouvernement, rétributions des malades, souscriptions, donations.

Peterborough.—Hopital Saint-Joseph, aux soins des sœurs de Saint-Joseph. La partie supérieure est isolée pour les maladies contagieuses. 184 admissions durant l'année. Recettes: subvention du gouvernement, rétributions des malades, souscriptions, etc. Adresse—R. M. supérieure.

Owen Sound.—Hopital général et de marine, 135 malades reçus durant l'année. Recettes: subventions du gouvernement local, de la ville, du comté, rétributions des malades, souscriptions, etc.

Sudbury.—Hopital général, 123 admissions. Recettes: subvention du gouvernement provincial, rétributions des malades, souscriptions, etc.

Sudbury.—Hopital Saint-Joseph, aux soins des sœurs de Saint-Joseph, 154 malades admis durant l'année. Recettes: subvention du gouvernement, rétributions des malades, souscriptions, donations, etc. Adresse—R. M. supérieure.

Huntsville.—Hopital général, 71 malades reçus pendant l'année. Recettes: subventions du gouvernement et de la municipalité, etc.

Woodstock.—Hopital général, 105 malades durant l'année, 8 médecins dans le personnel et 9 infirmières.

Sarnia.—Hopital général, admission pendant l'année, 126. Il y a une salle pour la maternité. Recettes : subventions du gouvernement et du comté, rétributions des malades, etc. Médecin de l'établissement—Dr McLean.

Sarnia.—Société auxiliaire de l'Hopital des Dames, est dans la cinquième année d'existence.

Barrie.—Hopital royal Victoria, établi en 1897 ; 83 admissions depuis l'ouverture. Recettes : subventions du gouvernement, de la ville et du comté, rétributions des malades, dons, etc.

Cornwall.—Hopital de l'Hotel-Dieu, établi en 1897 par les sœurs de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Admissions depuis l'ouverture de l'hôpital, 358. Recettes : subventions de la ville, du comté et des municipalités, souscriptions, dons, etc. Adresse, R. M. supérieure.

Gravenhurst.—Sanitarium national pour la phthisie, 3 villas annexées à l'établissement principal et 2 en voie de construction ; quand elles seront finies, 50 malades pourront y être admis. Recettes : subvention du gouvernement, rétributions des malades, dons, etc; chirurgien de la maison, Dr Elliott.

Portage-du-Rat.—Hopital général, logement trop restreint. Dame surintendante, 4 infirmières, un bon personnel de médecins pour le service. Recettes : subventions du gouvernement provincial et de la ville, rétributions des malades, souscriptions, etc.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Halifax.—Hopital général Victoria et maison d'infirmières. Surintendante—Miss Bertha Elliott.

Halifax.—Infirmerie, aux soins des sœurs de la Charité ; refuge pour les femmes âgées. Adresse—Sœur Marie Vincent.

Windsor.—Hopital de la maternité, *Grant Nursing Home*, fondé en 1898. Asile pour les personnes qui demandent des soins spéciaux. Matrone—Miss Susan E. Stainer.

Springhill.—Hopital, révérend Charles Wilson (pas d'autres renseignements).

New Glasgow.—Hopital Aberdeen, organisé en 1898. Des infirmières régionales sont à la disposition des médecins de la ville. Une rétribution est exigée des personnes capables de payer, les autres ont les services gratuitement. Surintendante Mrs. Sherston.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Chatham.—Hopital, fondé en 1819 ; aux soins des sœurs de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 25 lits. Adresse—R. M. supérieure.

Campbellton.—Hopital fondé en 1889 ; aux soins des sœurs de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Adresse—R. M. supérieure.

Silverfalls.—Hopital et Maison Mater Misericordia (de la Miséricorde) établi en 1888 ; dirigé par les sœurs de la Charité ; pensionnaires 63 hommes, 46 femmes, un dispensaire dirigé par le médecin visiteur. Recettes : collectes d'églises et legs. Adresse, R. M. supérieure.

Tracadie—Hopital des lépreux, fondé en 1858 par les sœurs de l'Hôtel-Dieu de Montréal qui désiraient se consacrer aux soins des lépreux. Toutes les précautions recommandées par la science sont prises et à venir jusqu'à présent aucune sœur n'a été atteinte du fléau. Il y a 28 sœurs ; 21 malades, 15 hommes et 6 femmes. Dans un établissement complètement séparé, les sœurs ont soin de 30 enfants orphelins. Recettes : subvention du gouvernement fédéral et travail des religieuses. Adresse—R. M. supérieure.

PROVINCE DE L'ILE DE PRINCE-ÉDOUARD.

Charlottetown.—Hopital de l'Ile de Prince-Édouard, constitué en 1884, dirigé par un bureau de 8 commissaires ; personnel de 8 médecins ; 163 malades ont été soignés durant l'année ; 62 malades externes. Recettes : souscriptions, donations et collectes d'églises, rétributions des malades, etc. Secrétaire-trésorier—Mr. B. Balderston.

Charlottetown.—Hopital. Fondé en 1879 par les sœurs Grises de Québec. 175 malades reçus pendant l'année ; au dispensaire, des mèdicaments ont été donnés gratuitement à 280 malades. Recettes : charité publique et travail des sœurs. Adresse, R. M. supérieure.

PROVINCE DU MANITOBA.

Winnipeg.—Hopital général. Organisé en 1872 et constitué en 1875. Le personnel est de 5 médecins consultants, 3 médecins de service, 4 chirurgiens, 5 spécialistes pour les maladies d'yeux, d'oreilles, du nez et de la gorge, 2 médecins pour la salle d'accouchements, 1 médecin pour la pathologie. Une salle pour enfants, appelée la *Bridges Memorial Ward*, ouverte en 1888 ; hôpital pour les maladies contagieuses ouvert en 1893 ; l'annexe Jubilé Victoria sera consacrée à des opérations chirurgicales. Recettes : subventions du gouvernement fédéral, du gouvernement de la province et de la ville, etc. Secrétaire—M. J. F. Bain.

Winnipeg.—La société auxiliaire de l'hopital des Dames, formée en 1883 pour fournir le linge nécessaire et d'autres commodités. Recettes : rétributions des membres, collectes et amusements, etc. Secrétaire—Mrs. E. M. Wood.

Winnipeg.—Société de l'hopital indien catholique. Présidente—Lady Schultz.

Winnipeg.—Maison de la maternité catholique, fondée en 1898, sous la direction des sœurs de la Miséricorde de Montréal ; personnel de 7 sœurs et 3 infirmières. Les enfants qui naissent à l'établissement sont envoyés à la crèche des sœurs Grises de Saint-Boniface jusqu'au nombre de 25 ; s'il y en a plus, les sœurs de la maternité sont tenues d'en avoir soin. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Boniface.—Hopital Général, aux soins des sœurs Grises de Montréal ; contient 135 lits et reçoit indistinctement les personnes de toutes religions et nationalités. Recettes : subventions du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, de la ville de Saint-Boniface et des autres municipalités. Adresse—R. M. supérieure.

Brandon.—Hopital Général. Médecin interne ; 489 malades reçus durant l'année. Recettes : subventions du gouvernement, de la vil e et des autres municipalités, souscriptions, etc.

Morden.—Hopital franc-maçonnique, a soigné beaucoup de malades et en a reçu de bonnes sommes d'argent ; subventions du gouvernement et de la municipalité.

Medecine Hat.—Hopital Général, le seul dans les Territoires qui emploie un médecin surintendant interne ; malades amenés de toutes les parties des Territoires ; 16 malades actuellement dans les salles ; le pavillon de la maternité a été rebâti. Établissement d'incurables ajouté depuis 1896.

Edmonton.—Hopital Général, établi par les sœurs Grises de Montréal ; 30 lits ; on n'y accepte pas les cas de maternité ; 1,155 malades ont été soignés pendant l'année. Recettes : subventions du gouvernement fédéral et du gouvernement local, rétributions des malades, contributions volontaires de la ville et de la société auxiliaire des dames. Adresse—R. M. supérieure.

Regina.—Hopital de l'ordre Victoria, 1898, (voyez l'ordre Victoria).

Calgary.—Hopital Général, virtuellement toutes les opérations chirurgicales du district sont faites ici parceque l'hôpital de la Sainte-Croix n'a pas de chambres d'opérations, ni d'infirmières pour la chirurgie ; un pavillon pour accouchements et une infirmerie seront bientôt bâtis et meublés.

Calgary.—Hopital de la Sainte Croix, établi en 1891, dirigé par les sœurs Grises ; très bien aménagé pour aider les poitrinaires à recouvrer la santé. 267 malades soignés durant l'année. Adresse—R. M. supérieure.

Lethbridge.—Hopital Galt; soutenu en grande partie par une retenue faite sur le salaire mensuel des employés du chemin de fer et de la compagnie houillère.

Saint-Albert.—Hopital; aux soins des sœurs Grises de Montréal. Il y a relativement peu de malades à cause de la proximité de l'hôpital d'Edmonton.

MacLeod.—Hopital général, ouvert en 1896. Subventionné par le gouvernement en 1897 ; héberge 17 malades, est assez grand pour faire face aux nécessités du district.

Réserve des Indiens Pieds-Noirs.—Hopital indien. Fondé en 1873. Le père Lacombe, oblat, obtint du gouvernement une somme d'argent pour faire bâtir un hôpital dans la tribu des Pieds-Noirs la plus barbare des tribus. Le personnel est composé de 5 sœurs, d'une matrone, de 2 infirmières, d'une couturière et de trois employés ; il y a deux salles pourant tenir 8 malades chacune. Il y aussi une chambre mortuaire où les malades sont portés pour mourir. Cette mesure est nécessaire, par suite de la répugnance des Indiens à occuper un lit où quelqu'un est mort depuis peu. L'hôpital reçoit du département indien la nourriture pour les malades, les remèdes, les soins médicaux, et le traitement de 3 des sœurs ; pour le reste, il faut compter sur les dons.

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Victoria.—Hopital Jubilé royal fondé en 1887, ouvert à toutes les religions ; il est dirigé par un bureau d'administrateurs ; sur le même terrain il y a un hôpital d'isolement, à quelque distance du bâtiment principal. La salle des opérations est peut-être la meilleure de province. Recettes : rétributions des malades, contributions privées, subventions du gouvernement et de la ville.

Victoria.—Société Auxiliaire des Femmes, constituée en 1899 ; but : fournir à l'hôpital Jubilé royal des lits, des vêtements, de la verrerie, de la porcelaine et d'autres ustensiles nécessaires au confort. Souscriptions volontaires.

Victoria.—Hopital des Marins, soutenu par le gouvernement du Canada.

Victoria.—Hopital Saint-Joseph, fondé en 1874 par les sœurs de Sainte-Anne de Lachine, province de Québec. But : éducation des jeunes filles ; mais à cause des besoins du pays un hôpital fut établi.

Victoria.—Hopital de la Maternité; c'est maintenant une maison pour la société des infirmières. Présidente—Mrs. D. W. Higgins.

Vancouver.—Hopital de la ville; les malades pauvres et ceux qui peuvent payer y sont soignés.

Vancouver.—Hopital Saint-Paul, ouvert en 1894, admet toutes les croyances ; anx soins des sœurs de la Providence ; 8 sœurs assistées par des laïques, hommes et femmes ; 508 malades reçus pendant l'année ; 61 étaient des malades admis par charité ; 324 repas donnés en dehors. L'hôpital ne reçoit aucune subventiou du gouvernement ni du conseil de ville, mais les sœurs apprécient hautement la bienveillance et l'obligeance de tous. Adresse—R. M. supérieure, ou Mme F. H. Martin.

Vancouver.—Maison de Saint-Luc et hopital de la maternité; Surintendante—Sœur Frances.

Esquimalt.—Hopital royal naval, pour les soldats et les marins, soutenu par le gouvernement britannique.

Vernon.—Hopital Jubilé, 1897 (voyez ordre Victoria).

Nelson.—Hopital et Société de l'hopital.

New-Westminster.—Hopital des femmes, fondé en 1894 par l'union de Tempérance chrétienne des femmes de la ville ; donné en 1898 au conseil local des femmes, établissement bien installé ; un bureau de dames directrices représentant les sociétés affiliées. C'est la seule institution sur le continent ou dans la province entièrement pour les femmes et dirigé par des femmes. Il est d'une grande utilité pour les femmes qui restent loin des médecins. Présidente—Mrs. J. Cunningham.

Kootenay.—Hopital, fondé en 1898 par les sœurs de la Providence de Montréal; mission indienne; 560 malades reçus pendant l'année. Les sœurs visitent aussi les pauvres à domicile.

REFUGES POUR INCURABLES, IVROGNES, SOURDS-MUETS, AVEUGLES, FOUS ET IDIOTS.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Montréal.—Asile des incurables, 1116 rue Saint Denis, fondé en 1898 par cinq jeunes filles qui habitaient rue Saint-Charles Borromée où elles prenaient soin des femmes pauvres atteintes de maladies in-

curables, de difformités, etc., et qui étaient rejetées ailleurs. Elles furent bientôt obligées de louer rue Saint-Denis où elles peuvent recevoir 50 malades. En 1899 l'œuvre fut confiée aux sœurs de la Providence. Elle a reçu beaucoup d'encouragement et de généreuses donations. Adresse — R. M. supérieure.

Montréal.—Asile de Nazareth, rue Sainte-Catherine, fondé en 1869 par le M. l'abbé Rousselot et confié aux soins des sœurs Grises. Une grande attention est apportée à l'éducation des aveugles à qui l'on enseigne les mathématiques, l'histoire, la littérature, etc. La musique a une place importante dans les études; elle est enseignée par un professeur aveugle, gradué à l'institution. Une moyenne de 80 aveugles des deux sexes y sont instruits chaque année. Recettes : subvention du gouvernement, dons de la banque d'Épargnes, souscriptions, etc.

Montréal.—Association des dames patronnesses de Nazareth, comprend environ 100 membres payant 1 dollar par année ; d'autres recettes proviennent d'un dîner annuel et d'un concert donnés par les aveugles au profit de l'asile.

Montréal.—Institution des Sourdes-Muettes, 593 rue Saint-Denis, fondée en 1851 par la sœur Marie de Bonsecours (née Gadbois), des sœurs de la Providence. Un noviciat des sœurs de la Providence, établi en 1887, fut commencé pour permettre aux sourdes-muettes appelées à la vie religieuse de suivre leur vocation. Elles sont au nombre de 14. Il y a 112 élèves enseignées par la méthode orale et 57 par la méthode des signes. L'institution reçoit aussi des orphelines et des enfants pauvres. Recettes : subvention du gouvernement, rétributions des élèves, vente des ouvrages des pensionnaires, etc. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal.—Association des bienfaitrices de l'institution des Sourdes-Muettes. But : aider les sœurs directrices par l'agrandissement et l'amélioration de l'institution. Recettes contributions des trois cents membres ; le pain de la charité : un souper annuel. Secrétaire—Mme A. Gagnon, 457 rue Sherbrooke.

Montréal.—Saint-Jean de Dieu, asile d'imbéciles, établi en 1873 par les sœurs de la Providence. But: soigner et guérir ceux de ces imbéciles qui sont guérissables, les protéger contre eux-mêmes et enfermer ceux qui sont dangereux pour la société ou le bon ordre, etc. L'asile peut loger 2,000 malades; il y en a présentement 1455. Les idiots et les vieillards des deux sexes qui sont tombés en enfance y sont aussi admis, parcequ'il n'y a pas d'autre refuge pour eux dans la province de Québec ; mais dans Ontario il y une loi spéciale concernant ces derniers. Il y a 18 salles contenant chacune 45 malades. Le gouvernement paye 114 dollars par tête chaque année, et pendant l'année 271 malades y ont été admis. Il y a trois manières d'obtenir l'admission des malades : 1° par un ami remplissant les

conditions requises par le gouvernement. Le malade est soumis à la surveillance du surintendant pendant quinze jours et n'est accepté qu'après un minutieux examen ; 2° par ordre du magistrat ; 3° les idiots criminels y sont admis par ordre de l'exécutif. Surintendant officiel—Dr George Villeneuve.

Montréal—Hopital Sainte-Marguerite pour les incurables, 557 rue Sherbrooke, constitué en 1890 ; personnel dirigeant de sœurs de Sainte-Marguerite ; pour toutes sortes de maladies incurables excepté la folie et l'épilepsie ; un certain nombre de malades reçus gratuitement. Recettes : dons, collectes, rétributions des malades. Sœur directrice—R. M. Élizabeth Marguerite.

Montréal—Institut MacKay, Notre-Dame de Grâce (Voyez section de l'Éducation).

Verdun.—Hopital protestant pour les aliénés, organisé entre 1879 et 1881 ; constitué en 1881, ouvert aux malades en 1890 ; dirigé par un bureau de directeurs et un bureau d'administration. But : soigner et guérir les aliénés protestants de la province de Québec ; nombre des internés récemment, 355 ; places pour 400 personnes. Taux des renvois pendant les 10 dernières années 52.75 pour cent des admissions ; taux des guérisons 40 pour cent. Recettes : pension des malades, intérêt des fondations et souscriptions. Surintendant des médecins—T. J. W. Burgess, docteur en médecine.

Québec.—Asile des aliénés de Beauport ; aux soins des sœurs Grises depuis 1893. Admissions pendant l'année, 197, dont 58 étaient des incurables lunatiques, idiots ou paralytiques. Les lunatiques et les idiots sont admis par exception ou lorsque la loi le demande. Les pensionnaires sont au nombre de 108. La proportion des guérisons est de 41.11 pour cent de ceux qui ont été admis pendant l'année. Surintendant—Dr Vallée.

Belœil.—Institut des Sourdes-Muettes, succursale de celui de Montréal; fondé en 1869 par les sœurs de la Providence ; est aussi un asile pour 32 pauvres et pour 8 pensionnaires adultes ; il y a 23 sourdes-muettes. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Ferdinand (près Halifax).—Asile Saint-Ferdinand, fondé en 1872 pour les aliénés et les idiots ; dirigé par les sœurs Grises ; nombre de pensionnaires, 120 ; prix de l'admission, 100 dollars. Subvention du gouvernement.

Baie Saint-Paul.—Asile d'idiots et d'imbéciles, aux soins des petites sœurs Franciscaines de Marie ; le nouvel établissement possède toutes les améliorations modernes et peut loger 200 malades. Prix de la pension, 75 dollars. Subvention du gouvernement. Adresse—R. M. supérieure.

PROVINCE D'ONTARIO.

Toronto.—Asile de fous et d'idiots, rue Queen, Ouest, institution du gouvernement ; il y en a d'autres du même genre dans la province, toutes dirigées et inspectées par le gouvernement ; moyenne journalière de malades, 702. Les malades sont employés à des travaux utiles tels que jardinage, divers métiers, couture, buanderie. Surintendant des médecins—Dr Daniel Clarke.

Toronto.—Asile d'incurables, 130 Avenue Dunn, fondé en 1874, pour donner refuge aux incurables qui ne peuvent payer les mèdicaments et les soins ; dirigé par un bureau d'hommes et de femmes. Recettes : subventions annuelles du gouvernement et de la ville, souscriptions publiques, collectes par les membres du bureau, legs. Secrétaire—Mlle M. Martin.

Toronto.—Asile d'aliénés, établi en 1840 ; nombre des malades soignés pendant l'année, 859. Dans la partie de l'établissement réservée aux femmes il y a eu 40.4 pour cent de guérisons. Les amusements ont été nombreux pour les pensionnaires : il y a eu 40 concerts pendant l'année. Coût de chaque malade, 139.37 dollars. Recettes : rétributions des malades. Surintendant des médecins—Dr Daniel Clarke.

Ottawa.—Asile Perley pour incurables. Dame surintendante—Miss Annie Drummond.

Hamilton.—Asile, établi en 1895 ; nombre des malades soignés pendant l'année 1,113. Coût des pensionnaires, 112.72 dollars par tête. L'hôpital a été ouvert en juillet 1898 ; un personnel d'hommes et des femmes infirmières. Les amusements sont nombreux et tout est disposé pour donner aux malades une vie calme, heureuse et tranquille. Médecin surintendant—Dr. James Russell.

London.—Asile d'incurables, établi en 1892 par l'union Chrétienne des Femmes, pour le soin des maladies incurables. Adresse—secrétaire de l'union Chrétienne des Femmes.

London.—Asile, établi en 1871 ; environ 1,000 malades internes. Le personnel comprend un médecin surintendant, 3 assistants, une matrone, une aide-matrone et des infirmières. Les travaux de ferme et de jardin de l'asile ont un bon effet. Il y a eu durant l'année 22 concerts, 44 danses, 24 *at homes*, et 15 conférences pour amuser les malades. Coût annuel de chaque malades 121.51 dollars. Recettes : rétributions des malades. Médecin surintendant—Dr. R. W. Buck.

Kingston.—Asile, établi en 1855, devint une institution provinciale en 1877. Nombre de malades soignés durant l'année, 636 ; les soins des chirurgiens sont reçus sur demande et les meilleurs procédés sont

employés pour la guérison des maladies mentales. Coût annuel par malade, 134.42 dollars. Recettes : rétributions des malades. Surintendant médecin—Dr. C. K. Clarke.

Kingston.—Hopital Rockwood pour les aliénés, a été sous la gestion du gouvernement d'Ontario pendant 22 ans ; moyenne des malades, 563. Les travaux de la ferme, du jardin et de la laiterie sont exécutés par les pensionnaires, qu'on occupe également à divers métiers, à la couture et dans la buanderie. Médecin surintendant—Dr. C. K. Clarke.

Brantford.—Institut pour les aveugles d'Ontario (Voyez section de l'Éducation).

Belleville.—Institution pour l'éducation des sourds-muets d'Ontario (Voyez section de l'Éducation.)

Belleville.—Institution des sourds-muets (Voyez section de l'Éducation).

Belleville.—Asile Saint-Pierre pour les incurables.

Brockville.—Asile, établi en 1894 ; nombre des malades soignés, 592 ; 141 admis pendant l'année. Dans les pavillons qui ont 60 malades il y a trois personnes de service. Les jeux et les amusements habituels de la saison d'hiver sont par excellence les divertissements des malades. Le personnel des médecins comprend un assistant médecin, outre le surintendant. Surintendant—Dr J. R. Murphy.

Orillia.—Asile pour les idiots, établi en 1877 ; nombre de malades internes, 641. Le système d'enseignement comprend l'éducation physique et intellectuelle et a obtenu de bons résultats. L'année dernière une compagnie de garçons a reçu des leçons d'exercice militaire. Dans la classe des filles on enseigne la culture physique et la gymnastique. Dépense moyenne par malade, 105.83 dollars. Recettes : rétributions des malades. Médecin surintendant, Dr A. H. Beaton.

Guelph.—Asile d'ivrognes (*Homewood Retreat*), nombre de traitements durant l'année, 19.

Brampton.—Maison de refuge pour hommes et femmes ivres.

Mimico.—Asile, établi en 1894 ; nombre de malades soignés pendant l'année, 680. Dépense annuelle par malade, 122.93 dollars. Recettes: rétributions des malades; ferme conduite avantageusement. La salle des amusements est employée pour les danses des malades, et le dimanche elle sert au service divin. Médecin surintendant, Dr N. H. Bremer.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Halifax.— Hopital des aliénés de la Nouvelle-Écosse, sous la gestion du commissaire des travaux et des mines, aidé par l'inspecteur du gouvernement. Environ 350 malades sous les soins de trois médecins internes. Recettes : subventions du gouvernement, du comté et de la ville, dons, etc. Médecin surintendant, Dr George L. Sinclair.

Halifax.—Institut des sourds-muets (voyez section de l'Éducation).

Halifax.—Asile de la société éducatrice des aveugles, fondé en 1893 pour aider les aveugles adultes à lire et à se subvenir à eux-mêmes. Tout le monde peut devenir membre, soit par souscription, soit par coopération à l'œuvre. Surintendant, M. C. F. Fraser.

Pictou.—Hopital du comté, pour les aliénés inoffensifs.

L'ILE DE PRINCE-ÉDOUARD.

Charlottetown.—Hopital d'aliénés, établi en 1879. Bureau de direction formé de six commissaires, d'un médecin surintendant, d'un inspecteur et d'une matrone ; nombre de malades soignés, 223. Proportion pour cent des guérisons, 18 ; proportion pour cent de mortalité des internés, 6.5. L'asile est entièrement soutenu par une fondation du gouvernement. Médecin surintendant, E. S. Blanchard.

PROVINCE DU MANITOBA.

Winnipeg.—Institution des sourds-muets (voyez section de l'Éducation).

Brandon.—Asile d'aliénés, 271 malades dans l'établissement pendant l'année 1893 ; une ferme y est annexée. Bien que les malades ne soient pas obligés de travailler, beaucoup sont désireux de le faire ; on a remarqué que ceux qui occupent leur esprit à ces distractions sont presque certains de guérir.

Selkirk.—Asile pour les aliénés, établi en 1885. 211 malades internes. Comme la population de la province augmente, il sera nécessaire d'augmenter le nombre des établissements d'aliénés. Médecin surintendant, David Young.

Portage-la-Prairie.—Maison d'incurables, établie en 1889 ; présences totales pendant l'année, 114; la maison actuelle ne peut loger plus de 128 malades. Surintendant et économe, J. P. Young.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Medecine Hat.—Maison d'incurables (voyez hôpital général).

MAISONS POUR LES CONVALESCENTS, DISPENSAIRES DE MÉDICAMENTS, DISPENSAIRES DIÉTÉTIQUES, SOINS À DOMICILE.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Montréal.—Dispensaire Saint-Joseph, 50 rue Cathédrale ; aux soins des sœurs Grises, transféré en 1872 de la maison Saint-Joseph. Visite des malades à domicile et secours donnés aux pauvres par les sœurs autant que leurs moyens le permettent ; nombre de familles secourues, 2,080 ; soins donnés à 8,298 personnes. Dans le même établissement il y a un dispensaire de médicaments. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal.—Le pain Saint-Antoine, 76 rue Champ de Mars, fondé en 1895, dirigé par les sœurs Grises. Pendant l'hiver 120 repas ont été donnés chaque jour et des vêtements ont été distribués aux pauvres par les sœurs. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal.—Maison du dispensaire de la Providence, 1551 rue Sainte-Catherine, dirigée par les sœurs de la Providence. Elle a une réserve d'aumônes pour les pauvres du dehors qui sont aussi visités à domicile. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal.—Dispensaire de Saint-Vincent de Paul, 46 rue Visitation ; dirigé par les sœurs de la Providence ; a une réserve d'aumônes pour les pauvres du dehors qui sont visités aussi à domicile. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal.—Dispensaire de l'institut ophtalmique, rue Sainte-Catherine, pour les maladies d'yeux, d'oreilles du nez et de la gorge ; sous la direction des docteurs Ed. et H. Desjardins.

Montréal.—Maison de convalescence George Moore, à la Longue-Pointe, établi en 1894, pour les incurables et les convalescents, 40 pensionnaires, tous dirigés par un bureau d'administration composé d'hommes. Secrétaire honoraire—Jeffrey H. Burland.

Montréal.—Dispensaire diététique, 97 rue Osborne, organisé par l'union Chrétienne des Jeunes Femmes en 1879, se sépara d'elle et devint institution indépendante en 1889. But : nourrir les pauvres malades ; trois infirmières sont employées continuellement et ont fait plus de 5,000 visites en 1899. Les billets sont vendus à moitié prix aux sociétés et aux institutions, plein prix à ceux peuvant payer et gratuitement aux pauvres. Présidente—Miss de Witt.

Montréal.—Hopital de convalescence Robert Jones pour les enfants, Verdun, constitué en 1894. Hôpital fondé par M. R. A. A. Jones, en souvenir de son père et de sa mère ; dirigé par un bureau de 15 directeurs ; un comité général de dames : un sous-comité d'administration. But : donner du bon air et de la bonne nourriture aux enfants convalescents et les ramener à un état de santé satisfaisant ; 260 enfants soignés depuis l'ouverture de l'établissement, point de cas de mortalité ; entretenu par les donateurs et les amis de l'institution. Secrétaire honoraire—Miss Bond, palais épiscopal.

Montréal—Association des infirmières canadiennes (Voyez Professions).

Montréal.—Dispensaire de Montréal, 145 rue Saint-Antoine, fondé en 1843 pour la guérison des malades pauvres par conseils ou par les soins médicaux et chirurgiques ; possède des directeurs à vie, des directeurs électifs et un personnel de médecins. Demandes de secours médicaux en 1899, 20,169. Recettes : subvention du gouvernement provincial, contributions volontaires. Secrétaire honoraire—H. B. Carmichael, docteur en médecine.

Montréal.—Dispensaire métropolitain, 3364 rue Notre-Dame, dirigé par des médecins de service et des chirurgiens. Secrétaire—Geo. W. Mathewson, docteur en médecine.

Montréal.—Maison de convalescence, Murray Bay, fondée par Miss Hervey, morte à Montréal en 1874. A l'origine c'était un refuge pour les enfants pauvres, finalement agrandi et converti en une maison de convalescence; dirigée par un comité de dames et un bureau consultatif d'hommes. Les pensionnaires y sont admis après examen des médecins nommés par le bureau. But : soigner des hommes, des femmes et des enfants relevant de maladie et trop pauvres pour avoir soin d'eux-mêmes. Supportée par les contributions volontaires des habitants de Montréal et des personnes qui passent l'été au bas du fleuve Saint-Laurent. Secrétaire—Miss Grace N. Stearns.

Association de l'ambulance Saint-Jean. La première association fut fondée en Angleterre en 1877, par l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. But : donner des conseils aux personnes en leur administrant les premiers secours, donner des soins en cas d'accidents ou de maladie et transporter les malades et des blessés. Une succursale a été fondée à Montréal en 1897. Depuis la fondation de l'association, plus de 300,000 certificats de succès ont été donnés. Elle est répandue dans tout l'empire. Secrétaire hon., à Montréal, H. B. Yates, docteur en médecine.

Québec.—Société de Notre Dame de Pitié, Côte du Palais, fondé en 1900 But: recevoir les malades pauvres qui laissent l'hôpital et qui ont besoin de soins pendant leur convalescence. De charitables

femmes se réunissent une fois par semaine pour préparer des vêtements pour les pauvres qu'elles visitent à domicile et à qui elles donnent les choses dont ils ont le plus besoin.

Québec.—Dispensaire de l'hopital de charité.

St. Hyacinthe.—Dispensaire de l'hopital de l'hotel-Dieu, dirigée par les sœurs Grises qui visitent et soignent les malades à domicile. Adresse—R. M. supérieure.

Magog.—Dispensaire de la Croix d'argent, pour le secours des pauvres.

PROVINCE D'ONTARIO.

Toronto.—Maison de convalescence Hillcrest, Wells Hill, coin des rues Davenport et Bathurst ; ouverte en 1877 pour recevoir des malades ; agrandie en 1890; un pavillon pour hommes, contenant 27 lits ; constituée en 1891. But : fournir une bonne nourriture, du bon air et des soins éclairés à un prix raisonnable pour les classes laborieuses, surtout pour les filles employées dans les magasins et les fabriques, et qui relèvent de maladies non contagieuses ; il y a des chambres séparées pour les malades particuliers. Un comité des dames qui visitent l'institution chaque semaine. Personnel de 6 médecins qui donnent leurs services gratuitement, chacun faisant les visites deux mois par année : Recettes : rétributions des malades, legs et souscriptions. Secrétaire—Mrs. Hodgins.

Toronto.—Dispensaires de médicaments (gratuits), 250 rue Collège ; 70 rue Collis ; 183 rue Simcoe et 203 rue Sackville ; supportés par des subventions de la ville de Toronto et par des souscriptions.

Toronto.—Asile Lakeside pour les petits enfants, dans l'île de Toronto, annexé à l'hôpital des enfants malades et dirigé par le même bureau. Les enfants sont sortis de l'hôpital pendant les mois d'été. Ce bâtiment fut construit en 1882 ; c'est le sanitarium d'enfants le plus complet et le plus grand du monde. Président—M. J. Ross Robertson, *The Evening Telegram.*

Toronto.—Mission des soins à domicile, 76 rue Hayter, établie en 1888. But : envoyer des infirmières chez les pauvres, la nuit ou le jour, gratuitement ; personne d'admis à l'hôpital ; en 4 mois, 80 médecins ont demandé les secours des infirmières ; il y a un dispensaire attaché à l'œuvre, il est son propre soutien, 5 sous prélevés sur chaque prescription. Présidente—Mrs. Sutherland Staynor.

Toronto.—Établissement de la mission Saint-Jean, rue Follis ; dispensaire, secours des pauvres, réunions des mères de familles, dîners pour les invalides donnés deux fois par semaine, cercle pour le charbon et autres secours pour les pauvres et lesn écessiteux.

Ottawa.—Institution Lady Stanley pour la formation d'infirmières, constituée en 1890. Le personnel pendant l'année se composait de la surintendante et de son assistante et d'une moyenne mensuelle de 19 infirmières. Il y a eu 130 demandes d'admission à l'école préparatoire pendant l'année. L'établissement est administré par un bureau de commissaires, composé de femmes et d'hommes directeurs et par un comité d'examinateurs. Président—F. P. Bronson.

Ottawa.—Institut de formation Youville, annexé à l'hôpital général catholique romain, école de formation d'infirmières, ouvert en mars 1899 ; il y a 11 élèves infirmières sous la direction d'une surintendante.

London.—Maison de convalescence, établie en 1888 pour ceux qui, ayant quitté l'hôpital ne peuvent trouver soins et secours jusqu'à ce qu'ils soient capables de se soigner eux-mêmes. Il y a présentement 32 pensionnaires ; bureau de direction, bureau consultatif d'hommes et comité d'enquêtes. Recettes : subventions du gouvernement, de la ville, dons et souscriptions. Présidente—Mrs. Booner.

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Victoria.—Société des soins à domicile, établie en 1897 pour fournir une infirmière aux femmes pauvres respectables pendant la période des accouchements ou d'autres maladies. Pendant l'année, 47 cas ont été soignés par Miss Ellingson et 647 visites ont été faites ; comité représentant toutes les congrégations religieuses de la ville ; par le consentement des souscripteurs, l'argent recueilli pour l'ordre des infirmières Victoria fut donné à la société des soins à domicile. Présidente—Mrs. Higgins.

New Westminster.—Asile provincial. Toutes les femmes et les enfants pauvres reçus et soignés par des femmes. Subvention du gouvernement.

ÉTABLISSEMENTS POUR LES JEUNES FEMMES, LES PAUVRES, LES VIEILLARDS ET LES INFIRMES.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Montréal.—Asile de la Providence, 1631 rue Sainte-Catherine; dirigé par les sœurs de charité de la Providence, une communauté fondée à Montréal en 1843 par Mgr Ignace Bourget et par la veuve de J. B. Gamelin (née Emilie Eugénie Tavernier). But : soulagement spirituel et temporel des pauvres; soins des orphelins et des vieillards; visites des pauvres et des malades à domicile ; dispensaires gratuits

soutenus aux frais des sœurs ; instruction de la jeunesse, etc. Cet ordre a 70 établissements, 929 sœurs, 65 novices, 63 postulantes, 13 petites sœurs sourdes-muettes et 450 tertiaires. Il y a présentement à l'asile 201 vieillards des deux sexes et 20 pensionnaires adultes. L'établissement reçoit une petite subvention du gouvernement, mais dépend réellement de l'industrie des sœurs et de la charité publique. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal.—Asile Auclair, 421 rue Rachel, tenu par les sœurs de la Providence. Il y a 170 pauvres dans l'établissement ; pendant l'année, les sœurs ont fait 3,960 visites aux familles, procuré 525 repas aux pauvres du dehors et donné 359 dollars aux indigents. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal.—Refuge des petites sœurs des pauvres, 625 rue des Seigneurs ; cet ordre fut fondé en 1840 à Saint-Servan, en Bretagne ; la maison mère est à Saint-Pern, France. Il y a 271 maisons et environ 5,000 sœurs. La maison de Montréal fut fondée en 1887 ; il y a 13 sœurs et 160 pauvres. But : soin des malades des deux sexes qui dépendent uniquement de la charité. Subvention du gouvernement. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal.—Asile à l'hopital général des sœurs Grises, rue Guy, pour les vieillards des deux sexes. Il y a dans l'établissement 90 hommes infirmes et 180 femmes ; il y a en outre quelques filles invalides et quelques dames pensionnaires. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal.—Asile de la Sainte-Famille, 605 rue Cadieux, fondé en 1899 par un groupe de dames charitables pour donner abri à des femmes sans asile. Présidente et directrice—Mme J. B. Robert.

Montréal.—Refuge de nuit, 1517 rue Notre-Dame, fondé en 1898, soutenu par un certain nombre de citoyens. Depuis novembre 1898, 2,891 personnes y ont été reçues et environ 1,200 repas servis. Directeur—M. M.-R. Ouimet.

Montréal.—Maison française de refuge, 42 rue Cadieux, fondée 1886 par l'union nationale française, constituée en 1887. But de l'union : secourir les compatriotes et rassembler sur une base commune tous les membres de la société française de Montréal. L'union soutient cette maison de refuge pour retirer et entretenir les Canadiens-français ; il y a des personnes chargées de visiter les malades pauvres ; l'union rapatrie aussi les indigents et s'occupe d'ensevelir les membres pauvres. Recettes : souscriptions et donations. Secrétaire—M. A. Duboulay.

Montréal.—Société des bienfaitrices du refuge français, composée de dames qui se réunissent régulièrement pour coudre et obtenir du secours pour les Canadiens-français pauvres, pour visiter le malades, etc. Secrétaire—Mme R. Barbier.

Montréal.—Société de Saint-Vincent de Paul de Notre-Dame de Lourdes, rue Sainte-Catherine Est. But : la visite des pauvres de la paroisse Saint-Jacques.

Montréal.—Refuge Sainte-Brigitte, 745 rue Lagauchetière, fondé en 1860 par une congrégation irlandaise. Les Irlandais pauvres des deux sexes y reçoivent abri. C'est aussi un asile pour les vieillards et les ouvriers qui cherchent un emploi. Il y a une réserve pour donner assistance aux femmes irlandaises pauvres du dehors. L'administration est entre les mains des sœurs Grises. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal.—Maison du Tiers-Ordre de Saint-François, 29 rue Seymour. fondée en 1892 par quatre ouvriers qui, grâce à leurs épargnes et leur travail, firent bâtir la maison qui est maintenant la propriété de l'ordre, Il y a une supérieure chargée de la direction intérieure de la maison où il y a 12 filles tertiaires et quelques pensionnaires. Recettes : ouvrages manuels, spécialement reliure. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal.—Maison Gamelin, 759, rue Sainte-Catherine, fondée en 1894, par les sœurs de la Providence pour servir de refuge aux vieillards des deux sexes qui sont au nombre de 282. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal.—Maison protestante et refuge, 896 rue Dorchester, organisée en 1863, refuge de nuit pour hommes et femmes sans foyer ; distribution de combustible et de nourriture aux familles pauvres pendant l'hiver. Recettes : propriétés foncières, souscriptions. Emplois donnés et repas distribués pendant l'hiver.

Montréal.—Asile de campagne et ferme, Longue-Pointe, pour le soin des vieillards et des pauvres des deux races, nombre de pensionnaires 140.

Montréal.—Asile Beulah, 16 rue Saint-Dominique, établi par l'armée du salut en 1899, fondé dans le but de donner un asile confortable et chrétien aux pauvres femmes ouvrières ; 10 sous par lit chaque nuit ; établissement se soutenant par lui-même ; réunions de prière tenues chaque semaine ; 1,900 logements et 2,900 repas donnés depuis son ouverture. Surintendant—Capitaine Crocker.

Montréal.—Refuge pour les vieillards et les nécessiteux, 55 rue Gain, organisé par les sœurs de Saint-André, annexé à l'église Saint-Luc, rue Dorchester. Vice-présidente—Mrs. Hibbard.

Montréal.—Patronage d'Youville, refuge d'ouvriers, connu jusqu'en 1895 sous le nom de refuge de la Passion ; fondé en 1861 et resté sous le patronage du séminaire de Saint-Sulpice jusqu'en 1895 ; à cette époque l'administration fut confiée aux sœurs Grises. But : recevoir les pauvres domestiques sans asile et leur trouver de l'emploi.

Nombre de filles sans places reçues durant l'année, 969. En 1892 une maison de pension, établissement distinct et séparé, fut ouverte pour les femmes employées dans les bureaux, collèges et ateliers. Recettes : les modiques rétributions des pensionnaires et l'industrie des sœurs. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal.—Société et asile Saint-Georges, fondés en 1834, par des Anglais dans le but de soulager leurs frères malheureux, comprenant ceux qui sont nés en Angleterre ou dans le pays de Galles, leurs descendants ou les descendants des personnes du royaume uni, nés dans les possessions anglaises ; l'établissement fut constitué en 1861 ; membres, 395 ; donne abri et secours aux émigrants anglais, exerce la charité en dehors et aide à beaucoup de personnes, principalement aux femmes et aux enfants, à retourner en Angleterre. Dirigé par un comité d'hommes et un comité interne composé de femmes. Recettes : contributions des membres, dons, intérêts de placements, etc. Président—Mr. H. A. Hodgson.

Montréal.—Church Home, 403 rue Guy, fondé en 1855, constitus en 1875. But : donner asile aux femmes âgées et infirmes, membreé de l'église d'Angleterre, et refuge temporaire pour les convalescents de l'hôpital général ; le comité d'administration est composé d'hommes et de femmes et d'un comité de femmes pour la direction intérieure. Recettes: intérêts sur dividendes ; subvention du gouvernement, rétributions des pensionnaires et souscriptions. Secrétaire—Révérend W. Sanders.

Québec.—Refuge protestant pour les femmes, établi en 1859. But : donner un asile temporaire aux femmes abandonnées et nécessiteuses de toutes les communions protestantes de la ville et des environs ; dirigé par un comité de dames et un comité d'hommes ; legs récent par feu Mme Renfrew pour un asile de vieillards. Recettes : fondations et collectes. Secrétaire—M. J. F. Anderson.

Québec.—Asile des sœurs de la Charité, fondé en 1849 pour le soin des vieillards et des infirmes ; il y a 77 pensionnaires. Adresse—R. M. supérieure.

Québec.—Asile Sainte-Brigitte, succursale des sœurs de Charité ; outre les pensionnaires, il y a 84 orphelins, 29 hommes et 55 femmes, 9 sœurs et 6 petites sœurs. Il y a une société auxiliaire laïque. Recettes : dons, produit de ventes de charité, etc. Adresse—R. M. supérieure.

Québec.—Refuge Saint-Antoine, quartier Saint-Roch, fondé en 1897 par les sœurs Grises de Québec ; pensionnaires, 7 sœurs et 33 vieillards infirmes des deux sexes. Adresse—R. M. supérieure.

Mile-End.—Refuge des pauvres, fondé en 1868 ; aux soins des sœurs de la Providence ; il y a 27 pensionnaires pauvres et 8 adultes pen-

sionnaires payants ; une réserve d'aumônes pour être distribuées Les sœurs visitent et soignent les malades à domicile. L'hospice contient 25 vieilles femmes pauvres, 140 enfants des deux sexes de deux à sept ans. Il reçoit une subvention du gouvernement provincial. Adresse—R. M. supérieure.

Laprairie.—Hospice pour les pauvres, fondé en 1846 par les sœurs de la Providence. Il y a 8 sœurs, 2 tertiaires, 58 pensionnaires et 11 pensionnaires payants. Adresse—R. M. supérieure.

Chambly.—Hospice Saint-Joseph, fondé en 1869 ; aux soins de 7 sœurs Grises de Montréal, 12 femmes âgées et 5 dames pensionnaires payantes jouissent des avantages de l'établissement. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Benoit.—Hospice d'Youville, fondé en 1854 par les sœurs Grises de Montréal. Il y a de la place pour 12 invalides ; les sœurs visitent les pauvres à domicile. Adresse—R. M. supérieure.

Varennes.—Hospice Lajemmerais, aux soins des sœurs Grises de Montréal. Il y a 12 infirmes des deux sexes et 14 adultes pensionnaires payants, les sœurs visitent les pauvres à domicile. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Jean d'Iberville.—Hopital Saint-Jean, fondé en 1868, donne aussi asile à 10 vieillards infirmes et à 15 femmes âgées et infirmes : aux soins des sœurs Grises de Montréal. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Jérome.—Hopital, fondé en 1888 ; il y a dans l'établissement un refuge pour les vieillards des deux sexes ; aux soins des sœurs Grises de Montréal qui visitent également les pauvres et les malades à domicile. Adresse—R. M. supérieure.

Beauharnois.—Hopital Saint-Joseph, fondé en 1861 ; donne asile à 22 pauvres invalides des deux sexes. Les sœurs visitent et approvisionnent les malades et les pauvres à domicile. Recettes : modique pension payée par quelques-uns des pensionnaires pauvres, subvention de la fabrique de Beauharnois pour la réparation du linge sacré et des ornements d'église, etc., aumônes des fidèles. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Vincent de Paul, Ile Jésus.—Asile pour les pauvres, fondé en 1858, tenu par les sœurs de la Providence qui visitent les pauvres à domicile. Il y a 15 sœurs, 38 pensionnaires pauvres et 13 adultes pensionnaires payants. Adresse—R. M. supérieure.

Sault-au-Récollet.—Asile et résidence pour les prêtres malades ou retirés du ministère; fondé en 1877 ; aux soins des sœurs de la Providence. Il y a 5 sœurs, 3 tertiaires, 1 employé et 12 ecclésiastiques pensionnaires.

Valleyfield.—Hospice, fondé en 1884, par les sœurs de la Providence qui visitent les pauvres à domicile. Il y a 53 pensionnaires pauvres. Cet hospice est maintenu par la société des dames charitables. Adresse—R. M. supérieure.

Coteau-du-Lac.—Hospice des pauvres, fondé en 1868 par les sœurs de la Providence qui visitent les pauvres à domicile. Il y a 66 pensionnaires pauvres et 10 adultes pensionnaires payants, Une association de dames charitables est établie pour aider les sœurs dans leur œuvre de charité. Adresse—R. M. supérieure.

Joliette.—Hospice des pauvres, établi en 1855 par les sœurs de la Providence qui visitent aussi les pauvres et les malades à domicile. Adresse—R. M. supérieure.

Sainte-Thérèse de Blainville.—Hospice, fondé en 1892 par les sœurs de la Providence qui visitent aussi les pauvres. Il y a 64 pensionnaires pauvres et 54 adultes pensionnaires payants. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Henri de Mascouche.—Hospice, fondé en 1885 par les sœurs de la Providence. Il abrite 41 pauvres. Les sœurs visitent aussi les pauvres à domicile. Adresse—R. M. supérieure.

Sainte-Elizabeth.—Hospice, fondé en 1849 par les sœurs de la Providence. Pensionnaires, 7 sœurs et 41 pauvres. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Paul de Joliette.—Hospice pour les pauvres, fondé en 1853 par les sœurs de la Providence qui visitent aussi les pauvres à domicile. Adresse—R. M. supérieure.

L'Assomption.—Hospice, fondé en 1870 par les sœurs de la Providence qui visitent et soignent les malades pauvres à domicile ; elles ont aussi une réserve d'aumônes pour êtres distribuées aux pauvres. Il y a 83 pensionnaires pauvres et 16 adultes pensionnaires payants. Adresse—R. M. supérieure.

Lanoraie.—Hospice, fondé en 1874 par les sœurs de la Providence qui visitent les pauvres à domicile. Il y a 30 pensionnaires pauvres. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-André d'Argenteuil.—Hospice, fondé en 1878 par les sœurs de la Providence qui visitent les pauvres à domicile. Il y a 11 pensionnaires pauvres. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Thomas de Joliette.—Couvent des sœurs de la Providence, établi en 1885. Outre l'école modèle, les sœurs ont 10 pensionnaires pauvres ; elles visitent aussi les malades à domicile. Adresse—R. M. supérieure.

Trois-Rivières.—Hospice, fondé en 1864 par les sœurs de la Providence. Elles donnent asile à 131 pauvres, 13 adultes pensionnaires payants, visitent et soignent les pauvres à domicile et dans les prisons. Elles ont aussi une réserve d'aumônes pour les pauvres du dehors.

Saint-Tite.—Hospice, fondé en 1891 par les sœurs de la Providence qui visitent aussi les malades à domicile. Il y a 33 pensionnaires pauvres. Adresse—R. M. supérieure.

Yamachiche.—Hospice, fondé en 1871 par les sœurs de la Providence. Il y a 18 pensionnaires pauvres et 4 pensionnaires payants. Adresse—R. M. supérieure.

Sainte-Ursule.—Hospice, fondé en 1870 par les sœurs de la Providence qui visitent les pauvres à domicile. Il y a 51 pensionnaires pauvres. Adresse—R. M. supérieure.

Fraserville.—Hospice pour les pauvres, fondé en 1899 par les sœurs de la Providence. Il y a 51 pensionnaires pauvres et 8 adultes pensionnaires payants. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Casimir.—Hospice pour les pauvres, fondé en 1890 par les sœurs de la Providence qui visitent les pauvres à domicile. Il y a 25 pensionnaires pauvres. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Hyacinthe.—Hotel-Dieu, dirigé par les sœurs de charité, donne asile à 48 vieillards infirmes et à 96 femmes âgées et infirmes. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Hyacinthe.—Atelier Sainte-Geneviève, établi en 1861 par les sœurs de charité qui, outre l'instruction manuelle, donnent assistance aux pauvres de la ville. Elles ont fait 907 visites pendant l'année, secouru 1,213 pauvres et donné 241 repas. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Hyacinthe.—Ferme Saint-Joseph, fondée en 1874 par les sœurs Grises. But : aider à l'Hôtel-Dieu et donner hospitalité aux pauvres. Les sœurs sont employées à la direction de la ferme ; elles visitent aussi les pauvres et les malades. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Hyacinthe.—Hospice Saint-Antoine, ouvert en 1899 par les sœurs Grises, dans le but de donner du logement à des pauvres, à des dames pensionnaires, à des jeunes filles employées dans les magasins de la ville. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Denis.—Hospice Saint-Louis, fondé en 1876. But : soin des vieillards et des malades qui sont aussi visités à domicile. Il y a 20 pensionnaires pauvres, 4 pensionnaires payants et 6 sœurs. Recettes : immeubles, dons, aumônes, travail et industrie des sœurs, rétributions des pensionnaires. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-André Avelin.—Hospice pour les pauvres, fondé en 1896 par les sœurs de la Providence. 33 pensionnaires. Les sœurs visitent les malades à domicile. Adresse—R. M. supérieure.

Marieville.—Hospice Sainte-Croix, fondé en 1865 par les sœurs Grises de Saint-Hyacinthe. Outre l'orphelinat, il y a des salles spéciales pour les vieillards des deux sexes. Les sœurs visitent les malades à domicile. Recettes : rétributions des pensionnaires et industrie des sœurs. Adresse—R. M. supérieure.

Sorel. — Hopital Général, aux soins des sœurs Grises de Saint-Hyacinthe. 62 pauvres outre les malades qui sont visités à domicile. Adresse—R. M. supérieure.

Sainte-Anne-de-la-Pocatière.—Hospice et couvent, fondé en 1862 par les sœurs Grises de Québec. Il y a 9 sœurs et 6 vieillards. Adresse—R. M. supérieure.

Lévis.—Saint-Joseph de la Délivrance, outre les orphelins les sœurs soignent 98 malades pauvres. Il y a aussi 20 sœurs et 7 prêtres dans l'établissement. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Thomas de Montmagny.—Hospice, établi en 1885 par les sœurs Grises de Québec. Il y a 7 sœurs et 24 vieillards infirmes. Adresse—R. M. supérieure.

Rimouski.—Hospice et couvent, établi en 1871 par les sœurs Grises de Québec. Il y a 15 vieillards dans l'hospice. Adresse—R. M. supérieure.

Chicoutimi.—Hotel-Dieu Saint-Vallier, outre les soins des orphelins, les sœurs entretiennent 48 vieillards des deux sexes. Adresse—R. M. supérieure.

Sherbrooke.—Hospice du Sacré-Cœur, ouvert en 1875 par les sœurs Grises de Saint-Hyacinthe. Il y a 21 sœurs, 41 pensionnaires pauvres et 5 pensionnaires payants. Adresse - R. M. supérieure.

Farnham.—Hospice Sainte-Élizabeth, fondé en 1875 par les sœurs Grises de Saint-Hyacinthe pour secourir les pauvres, malades ou infirmes et pour visiter les pauvres et les malades à domicile. Il y a 92 pensionnaires pauvres, 160 invalides sont visités à domicile ; 25 pauvres ont été secourus et 406 repas donnés aux pauvres du dehors. Recettes : présents, aumônes et collectes des paroisses. Adresse—R. M. supérieure.

Sainte-Cunégonde.—Hospice, Avenue Atwater, fondé en 1889. Ce fut seulement en 1895 que l'hospice des vieillards fut ouvert par les soins des sœurs Grises. Adresse—R. M. supérieure.

PROVINCE D'ONTARIO.

Toronto.—Church Home, 169 rue John, dirigé par les sœurs de Saint-Jean de Dieu, reçoit les vieillards des deux sexes, inspecté par les soins du gouvernement. Recettes : subventions du gouvernement et de la ville, rétributions des pensionnaires et donations.

Toronto.—Hospice Bethanie, établi en 1890 ; asile de repos pour les faibles et les malades, dirigé par des diaconesses. Adresse—Mrs. R. J. Fletcher.

Toronto.—Hospice de vieillards, 219 à 223 rue Elizabeth, fondé en 1884 ; dirigé par un comité de dames. But : assurer aux femmes âgées et respectables, un véritable chez soi. Recettes : subventions du gouvernement et de la ville, souscriptions volontaires et rétributions des malades qui sont capables de payer. Trésorière, Miss Julia Greenshields.

Toronto.—Union de tempérance des femmes chrétiennes, asile pour jeunes filles, maison principale, coin des rues Elm et Teraulay, ouvert en 1899, pour recevoir les filles âgées de plus de 16 ans sans foyer et n'ayant pas subi de condamnation. Un grand nombre de filles y sont reçues chaque année, plusieurs d'entre elles se placent en service domestique. Recettes : subventions de la municipalité et du conseil de la ville de Toronto ; souscriptions des sociétés de l'Union et autres. Secrétaire du comité de l'asile, A. G. Wilson.

Ottawa.—Hospice de la Providence, rue Power, fondé en 1851 par la congrégation des sœurs de Saint-Joseph qui font une œuvre régulière de visiter les pauvres malades et de leur distribuer chaque jour de la nourriture au couvent ; elles reçoivent les vieillards et les infirmes à l'hospice. Adresse—R. M. supérieure.

Ottawa.—Hospice Saint-Charles, rue Water, fondé en 1871 par les sœurs Grises d'Ottawa. But : soin des malades canadiens-français. Les sœurs visitent aussi les pauvres et les malades à domicile et les prisonniers. Adresse—R. M. supérieure.

Ottawa.—Hospice Saint-Patrice, tenu par les sœurs Grises pour les vieillards et les malades de langue anglaise dont le nombre est d'environ 106. Recettes : subvention du gouvernement, souscriptions et dons.

Ottawa.—Hospice des pauvres agés, rue Bank, fondé en 1887 dans le but de donner asile aux vieillards ; organisé conformément à la loi de la province. Le comité des dames auxiliaires est d'un grand secours pour l'institut. Recettes : subventions du gouvernement et souscriptions. Présidente, Mrs. McLeod.

Hamilton.—Hospice des femmes agées, peut contenir un grand nombre de personnes ; dirigé par un comité de dames qui s'occupent aussi du refuge industriel. Subvention du gouvernement.

Hamilton.—Maison de refuge, peut loger 150 à 160 personnes : un certain nombre de ces incurables sont soignés dans un bâtiment séparé ; le nombre des pensionnaires est de 157. Subventions du gouvernement et de la ville, dons, etc. Adresse—R. M. supérieure.

London.—Hospice de vieillards, fondé en 1885 par l'union Chrétienne des Femmes. Recettes: subvention du gouvernement, rétributions des pensionnaires, souscriptions, dons. Adresse—Mme M. M. Patullo.

Windsor.—Hospice des délaissés, établi en 1884 ; les directrices ont soin des pauvres de la ville en dehors de l'hospice ; bureau de 24 dames représentant les églises de la ville. Recettes : subventions du gouvernement et de la ville, rétributions des pensionnaires, souscriptions et dons. Secrétaire—Agnes P. Holton.

Galt.—Hospice des femmes agées, place pour 13 personnes, mais une partie seulement est occupée. Recettes : subventions du gouvernement, rétributions des pensionnaires. Matrone—Miss Ainslie.

Guelph.—Hospice de la Providence; aux soins des sœurs de Saint-Joseph, établi en 1861 pour le soin des pauvres ; 75 lits ; 103 malades admis pendant l'année. Recettes : subventions du gouvernement, de la ville, du comté, rétributions des pensionnaires et dons. Adresse—R. M. supérieure.

Saint-Thomas.—L'hospice Thomas Williams, rue Walnut ; dirigé par la société de Charité et de Tempérance des dames, dans le but de procurer un asile aux pauvres sans foyer ; n'appartient à aucune secte particulière, mais l'administration est protestante. Recettes : subventions du gouvernement et de la ville, legs, dons, etc.

Sainte-Catherine.—L'association de l'hospice protestant. Secrétaire—Miss Merritt.

Sainte-Catherine.—Refuge du comté de Lincoln, ouvert en 1886, peut loger 50 pensionnaires ; comité de direction, composé de trois membres. Il y a un dispensaire, et le comité fournit les médicaments ; dépense totale par personne chaque semaine 1.17 dollar. Inspecteur—Mr. Vandusan.

Dundas.— ospice de la Providence, fondé par les sœurs de Saint-Joseph en 1879 ; elles ont un asile pour les vieillards annexé à l'orphelinat. Nombre des pensionnaires, 120. Les sœurs reçoivent une subvention du gouvernement et de la ville. Adresse--R. M. supérieure.

Peterborough.—Asile de la Providence, établi par les sœurs de Saint-Joseph sous la même direction que l'hôpital Saint-Joseph. Environ 77 pensionnaires reçus durant l'année ; subvention du gouvernement, souscriptions et dons. Adresse—R. M. supérieure.

Chatham.—Hospice protestant, les pensionnaires au nombre de 28 sont bien soignés. Recettes : subventions du gouvernement et de la ville, etc.

Chatham.—Hospice pour les délaissés, dirigé par un comité de dames qui s'occupent de tous les besoins ; nombre total des pensionnaires, 44. Subventions du gouvernement, de la ville et des municipalités, dons, etc.

Brantford.—Asile du comté de Brant, peut loger 75 pensionnaires ; moyenne, 45 ; coût de chaque pensionnaire par semaine, 1.83 dollar ; dirigé par un comité. Secrétaire du comté—H. McK. Wilson.

Belleville.—Hospice des délaissés, fondé en 1880 par l'union Chrétienne des Femmes ; reçoit toutes les communions religieuses, même les catholiques ; s'occupe des pauvres de la ville ; apporte une attention spéciale à tous les cas signalés ; toutes les autres organisations charitables de la ville se modèlent sur celle-ci. Recettes : subventions du gouvernement et la ville. Adresse—Miss Williams.

Newmarket.—Asile industriel, pour le comté d'York ; le comité est nommé par le conseil du comté et l'inspecteur ; les pauvres sont bien soignés et les malades reçoivent des attentions éclairées. L'établissement peut loger 100 pensionnaires ; la moyenne est de 90. Le coût par semaine est de 1.10 dollar. Inspecteur—J. C. Lundy.

Strathroy.—Asile industriel, comté de Middlesex ; dirigé par le comité du conseil de comté ; peut loger 120 pensionnaires ; a une moyenne de 80 : coût d'entretien par semaine 1.81 dollar. Secrétaire de comté—John Macbeth.

Saint-Thomas—Asile industriel, comté d'Elgin ; peut recevoir 100 pensionnaires ; moyenne 60 ; coût d'entretien par année et par tête 1.36 dollar ; l'établissement est dirigé par un comité du conseil de comté et par un inspecteur. Secrétaire du comté et inspecteur—R. W. McKay.

Berlin.—Asile industriel, comté de Waterloo, établi il y a plus de 25 ans, peut loger 100 pensionnaires; moyenne, 85; coût d'entretien par semaine 1.19 dollar ; administré par un comité des membres du conseil et par un directeur. Secrétaire du comté—Israël D. Bowman.

Norkfolk—Asile industriel, peut loger 100 pensionnaires ; la moyenne est de 42 : coût d'entretien de chacun d'eux par semaine 1.18 dollar ; dirigé par un comité nommé par le conseil du comté. Secrétaire—Charles Dickens.

Welland.—Asile industriel, il n'y a pas d'inspecteur attitré ; le président d'un comité de trois membres, nommé par le conseil de comté, remplit ces fonctions. La moyenne des dépenses par semaine et par pensionnaire, y compris la famille du gardien et les services des employés, pendant l'année, est de 1.45 dollar. La ville de Niagara Falls paye annuellement 300 dollars pour l'usage de l'hospice industriel.

Woodstock.—Refuge du comté d'Oxford, reçoit 100 pensionnaires, moyenne 35, coût d'entretien par tête et par semaine 1.84 dollar ; dirigé par un comité nommé par le conseil de comté. Secrétaire du comté—James White.

Elora.—Asile industriel, comté de Wellington ; a de la place pour 80 pensionnaires ; la moyenne en est de 67 ; coût d'entretien par semaine et par pensionnaire 1.28 dollar ; sous la direction d'un comité nommé par le conseil de comté. Secrétaire du comté—William Carroll.

Athens.—Asile industriel des comtés de Leeds et de Grenville. Le plus grand nombre des pensionnaires est de 42. Les femmes occupent le côté ouest de l'établissement, les hommes le côté est. C'est un édifice qui fait honneur à la charité chrétienne de Leeds. Secrétaire du comté—W. Richardson.

Clinton.—Asile industriel, comté de Huron, peut donner asile à 72 pensionnaires ; il y a en outre un petit hôpital avec une salle pour les hommes, une pour les femmes et une salle d'accouchements laquelle peut être isolé complètement des autres parties de l'édifice.

Stratford.—Refuge, comtés de Perth et Stratford, bâti en 1896. Il y a de la place pour 100 pensionnaires; pour le moment il y en a 35.

Lindsay.—Hospice de vieillards, constitué en 1895. But : distribution générale de charité, acquérir, meubler et entretenir un asile pour les vieillards, les personnes nécessiteuses et indigentes. Le bureau de direction comprend 10 hommes et 10 femmes. Recettes : subventions du comté, de la ville et du conseil, legs, souscriptions et dons. Secrétaire—Mrs. E. E. Sharp.

Owen Sound.—Couvent de Saint-Joseph, fondé en 1886 par les sœurs de Saint-Joseph de Hamilton. Les sœurs visitent les malades et les pauvres de la ville.

Sarnia.—Refuge de vieillards. Directeur—M. Kelly.

Bowmanville.—Hospice de vieillards.

Cobourg.—Hospice des pauvres. Présidente—Mrs. Holland.

Fort William.—Hospice, sœurs de Saint-Joseph.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Halifax.—Refuge pour jeunes filles, 18 Avenue Wright, fondé en 1898 pour donner asile aux jeunes filles sans ouvrage et sans foyer dans la ville ; dirigé par les sœurs de Charité du couvent Sainte-Marie, soutenu par des contributions volontaires. Adresse—R. M. supérieure.

Halifax.—Asile pour dames agées. Matrone—Miss E. Hall.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Saint-Jean.—Hospice de femmes agées, ouvert en 1874, dirigé par un comité d'hommes et de femmes, pensionnaires présents, 11. L'établissement s'entretient par lui-même grâce à de nombreux legs ; 100 dollars par année sont payés par les amis des pensionnaires pour leur pension et leur logement. Secrétaire—Mrs. John Burpee.

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Victoria.—Hospice des femmes agées, établi en 1898 ; soin des femmes âgées et infirmes ; bureau de direction. Recettes : fondations civiques et charité publique. Secrétaire—Mrs. L. Gould.

ŒUVRE DES PRISONS ET DE CHARITÉ.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Montréal.—Couvent du Bon-Pasteur, 500 rue Sherbrooke. Cet ordre fut fondé à Caen, France, en 1641. La maison provinciale du Canada fut organisée par quatre veuves pieuses d'Angers, France, en 1844. La congrégation a 225 maisons dans les différentes parties du monde, sous l'autorité d'une supérieure générale résidant à Angers, assistée des supérieures locales et provinciales. But : offrir une asile aux femmes tombées qui désirent recommencer une vie nouvelle, et préserver celles, particulièrement les jeunes filles, qui sont en danger de perdre leur innocence. Les pensionnaires de la communauté de Montréal sont : 73 sœurs, 53 novices, 15 postulantes, 14 tourières, et 40 sœurs pécheresses converties ; subvention provinciale pour l'entretien de 200 personnes ; il y a 500 autres femmes et filles retirées dans les différentes maisons de Montréal qui sont à la charge des sœurs pour leur entretien. Adresse—R. M. provinciale.

Montréal.—Refuge Sainte-Darie (prison des femmes), 350 rue Fullum. Le projet de la fondation d'une prison pour les femmes fut décidé en 1871, mais ce ne fut qu'en 1875 que les femmes catholiques furent transférées de la prison commune à la nouvelle prison qui est dirigée par les sœurs du Bon-Pasteur. Les prisonnières protestantes y furent envoyées en 1877 ; elles sont dans un pavillon séparé, aux soins de deux matrones. Nombre de femmes en accusation ou en détention pendant l'année 1899, 690 catholiques et 126 protestantes.

Montréal.—Refuge de pénitentes, 346 rue Dorchester, dirigé par les sœurs de la Miséricorde. En 1859 une salle spéciale fut ouverte à ces pénitentes qui désirent persévérer dans la voie de l'expiation ; on les appelle *filles repentantes* et elles y sont au nombre de 62. Il y a aussi la classe des consacrées qui demeurent dans l'hospice et qui donnent le reste de leur vie aux œuvres de charité spirituelles et temporelles. Dans l'admission de celles qui arrivent, il n'est point fait de distinction entre les protestantes et les catholiques, les riches ou les pauvres ; mais si les pénitentes ont des ressources, elles peuvent avoir des chambres privées et ne sont pas entièrement soumises aux règles générales. Adresse—R. M. supérieure.

Montréal.—Refuge, 92 rue Saint-Urbain, fondé en 1887, société constituée. But : secourir et retirer des femmes et des filles qui, pour inconduite ou par malheur, ont besoin d'un asile temporaire. Recettes : subvention du gouvernement, dons, collectes et produits des ouvrages des pensionnaires. Présidente—Mrs. S. Finley.

Montréal.—Refuge de l'armée du salut, 243 rue Saint-Antoine, ouvert en 1890. But : exciter les malheureuses filles à mener une meilleure vie, leurs enfants y sont souvent reçus avec elles ; 852 y ont été admises, 116 ne se sont pas amendées ; enfants admis, 136. Les femmes sont employées à des travaux de ménage dans l'établissement. Recettes : contributions volontaires. Matrone—L. Lowrie.

Montréal.—Association de bienfaisance des prisonniers. Cette œuvre commença vers 1890 avec un comité de prison composé de l'association charitable laïque de l'église d'Angleterre. But : réformer les mœurs des prisonniers hommes et femmes, partout où ils sont légalement détenus ; suivre dans l'intérêt des délinquants, les procédures judiciaires ; empêcher les crimes et réformer les prisons. Moyens employés : service divin, visites, distribution de bons livres, aide aux prisonniers acquittés à s'amender ; un comité d'hommes et de femmes. Recettes : souscriptions volontaires. Secrétaire du comité de dames—Miss Forneret.

Montréal.—Assistance des prisonniers, prisons des femmes protestantes. Cette œuvre est accomplie par l'union Chrétienne des Jeunes Femmes et par l'union de la Tempérance chrétienne des Femmes. Adresse—Y. W. C. A., 896 rue Dorchester.

Québec.—Hospice du Bon-Pasteur, rue Lachevrotière; il appartient aux sœurs Servantes de l'immaculé cœur de Marie; fondé à Québec en 1850. But : donner un refuge au repentir, travailler à l'instruction et à l'éducation des enfants ; il y a 20 établissements de cet ordre ; nombre de pénitentes dans le refuge, environ 120 annuellement. Adresse—R. M. supérieure.

PROVINCE D'ONTARIO.

Toronto.—La société de Secours du Canada pour les Prisonniers, 62 rue Queen Est, organisée en 1874. But : réformer les mœurs des délinquants, pourvoir à leur bien-être après leur acquittement, les éloigner du crime, adoucir le régime des prisons. Moyens employés : les écoles du dimanche et le service divin dans la prison centrale, dans le pénitencier et dans la prison du comté; l'école du soir pour l'éducation usuelle dans la prison centrale ; distribution d'écrits sur la réforme des prisons, maintien d'un refuge pour les jeunes filles en rapport avec l'œuvre de la société biblique ; aider les prisonniers acquittés et leurs familles quand c'est nécessaire ; maisons particulières pour jeunes filles, dans le but de les sauver du vice et du crime ; le résultat de cette mesure est que peu de jeunes filles sont en détention. Les comtés où il y a des refuges sont : York, Waterloo, Wellington, Middlesex, Elgin, Oxford, Brant, Norfolk, Lincoln, Welland, Leeds, Grenville, Huron et Perth. Dans les comtés de York et Waterloo il y a de ces institutions depuis 27 ans, tandis qu'elles n'existent que depuis quatre années dans Brant et Oxford. Recettes : subventions du gouvernement et de la ville, intérêts et souscriptions. Secrétaire—A. M. Roseburgh, docteur en médecine.

Toronto.—Mission du Havre, 320 rue Seaton, abri temporaire pour femmes et filles sortant de la cour de police, de la maison de correction Mercer. But : relèvement des filles et femmes faibles et malheureuses, en leur aidant à retrouver leurs amies ou un moyen d'existence respectable ; un bureau de direction composé de dames et un bureau consultatif d'hommes. La porte du Havre est ouverte à toutes celles qui ont besoin d'un refuge, sans distinction de couleur, de nationalité ou de croyances. Recettes : subventions du gouvernement par tête, du conseil de ville pour les personnes que l'autorité y envoie, souscriptions individuelles et legs. Présidente—Mrs. Caroline Jarvis.

Toronto.—Refuge du Bon-Pasteur pour les femmes, rue Parkdale, fondé en 1875, par les sœurs de Notre-Dame du refuge d'Ottawa. L'œuvre poursuivie à Toronto est la même que celle de toutes les maisons du Bon-Pasteur, c'est-à-dire : sauver les femmes et les filles du vice et protéger contre la débauche les petites filles exposées au danger ; actuellement il y en a 58 au refuge, et 30 à l'asile Les femmes sont employées à des travaux de buanderie et de couture et ont la permission de rester dans l'institution aussi

longtemps qu'elles le veulent. Les enfants vont à l'école jusqu'à l'âge de 16 ou 17 ans; alors elles sont placées dans les familles. Recettes: subventions du gouvernement et de la ville, industries, etc. Adresse—R. M. supérieure.

Toronto.—Asile de la Providence, sœurs de Saint-Joseph; nombre de pensionnaires soignés pendant l'année, 691 hommes, 419 femmes. Coût de chaque pensionnaire journellement, 19 sous. Recettes: subventions du gouvernement, 7 sous; de la ville, 2½ sous par tête et par jour, et souscriptions.

Toronto.—Établissement correctionnel d'Ontario pour les femmes et refuge pour les filles, fondé par André Mercer, 1155 rue King Ouest, ouvert au mois d'août 1880; institution du gouvernement, dirigée par des femmes. But: correction et instruction; formation industrielle et domestique des femmes et des enfants. Recettes: travail de buanderie, de couture, de tricotage. Surintendante—Mrs. O'Reilly.

Toronto.—Maisons particulières pour filles (voyez société de Secours aux Prisonniers).

Toronto.—Œuvre de l'Armée du Salut, maison principale, rue Albert, maison de refuge, 916 rue Yonge, abri des femmes, 74 rue Agnes, asile de l'enfance, 297 rue George. Matrone—Miss E. Ward.

Toronto.—Refuge industriel et asile pour les femmes. L'œuvre commencée il y a 46 ans, fut d'abord un asile de filles repentantes. Nombre de femmes en 1898, 48; il y a un hospice de femmes âgées ajouté à l'établissement, 57 femmes y ont été admises en 1898. But: donner aux femmes âgées de plus de 65 ans un établissement où elles puissent avoir les soins et les attentions nécessaires à la vieillesse. Recettes: subventions du gouvernement et de la ville, souscriptions individuelles et rétributions des pensionnaires. Adresse—Miss Marie Thom.

Ottawa.—Monastère de Notre-Dame de charité et refuge, 411 rue Saint-André, fondé en 1866. But: donner asile aux pénitentes. 72 sœurs et 246 pénitentes. Adresse—R. M. supérieure.

Ottawa.—Établissement de la Miséricorde, 790 rue Wellington, fondé en 1879, succursale de la Miséricorde de Montréal. But: donner un refuge aux pénitentes; 11 filles repentantes, 15 pénitentes. Adresse—R. M. supérieure.

Ottawa.—Hospice des femmes sans appui, nombre de pensionnaires, 100. Elles sont employées à des travaux de buanderie, de couture et de ménage: subvention du gouvernement.

Hamilton.—Refuge des abandonnées, fondé en 1869 pour donner abri temporaire, instruction et emploi à des femmes déchues connu aussi sous le nom de crèche. Il y a un bureau de 12 dames

et un bureau consultatif d'hommes ; 109 personnes ont été entretenues pendant l'année. Recettes : subventions du gouvernement et du comté, contributions des membres, dons, etc. Présidente—Mrs. A. T. Wood.

London.—Refuge de femmes et asile d'enfants, fondé en 1876 par l'union Chrétienne des Femmes, pour avoir soin des femmes déchues et des enfants. Les mères nourrices reçoivent 10 sous par jour. Recettes : subventions du gouvernement, dons, etc. Adresse—Mrs. M. M. Patullo.

Kingston.—Refuge pour les femmes sans appui et pour les enfants, fondé en 1894. Origine : nombreux cas de morts d'enfants ; constitué ; but : sauver l'enfant et corriger les mœurs de la mère ; 17 enfants et 5 adultes dans l'établissement en 1900. Recettes : dons, legs, subventions de la ville, du conseil de comté. Adresse—Mrs. McCameron.

Kingston.—Refuge et abri, fondé en 1847 dans le but de venir en aide aux immigrants; agrandi dans la suite et changé en refuge pour toutes les femmes sans asile, actuellement ne reçoit que des femmes imbéciles et quasi-imbéciles ; est en partie sous la gestion civique et dirigé par un bureau dont la moitié des membres sont des femmes. Recettes : subventions de la ville et du gouvernement, de 7 sous par tête chaque jour, souscriptions, etc. Adresse—Miss A. Machar.

Stratford.—Refuge des filles tombées. Adresse—Mrs. Cook.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Halifax.—Refuge de jeunes femmes, rue Brunswick. Matrone—Miss E. McLeod.

Halifax.—Monastère du Bon-Pasteur, fondé pour la protection et la correction de la femme, dirigé d'après le même principe que celui de Montréal ; il y a 40 religieuses dans l'établissement ; 75 pensionnaires classées en trois catégories, les protégées, les filles repentantes et celles qui ont été condamnées par la justice. Les travaux de buanderie sont leur principale occupation. Adresse—R. M. supérieure.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Saint-John.—Couvent du Bon-Pasteur, succursale de la maison de Montréal, établi en 1893 pour servir de refuge aux pénitentes ; l'école correctionnelle et industrielle y est annexée. Recettes : vente des ouvrages et travail de buanderie. Adresse—R. M. supérieure.

PROVINCE DU MANITOBA.

Winnipeg.—Refuge de femmes, établi en 1883 par l'union Chrétienne des Femmes dans le but de rassembler les femmes des différentes communions protestantes et de les unir en vue de quelque œuvre importante; constitué en 1884. Le bureau de direction se compose de 30 membres élus annuellement ; souscriptions des membres, 3 dollars. But : venir en aide aux femmes, surtout à celles qui ont commis une première faute mais qui ne sont pas dépravées ; soigner les femmes nécessiteuses et âgées ; il y a de la place pour les femmes respectables de la campagne qui y viennent se faire soigner. Recettes : subventions du gouvernement et de la ville, contributions des membres, dons, et recettes de la section industrielle. Présidente —Mrs. Bryce.

Winnipeg.—Association charitable pour les prisonniers, organisée en 1890. But : s'occuper du bien spirituel des prisonniers des deux sexes pendant leur emprisonnement, s'enquérir des améliorations à faire aux prisons et aux postes de police quand cela est nécessaire. Président—Rév. M. Davies.

Winnipeg.—Maison de réforme de l'Armée du Salut pour les femmes, 485 rue Young ; la maison a le caractère d'un établissement industriel et elle reçoit une subvention du gouvernement et de la ville.

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Victoria.—Refuge, 2 rue Work, ouvert en 1889 par l'union de Tempérance chrétienne des Femmes; c'est une institution provinciale, dirigée par 12 des membres de l'union de Victoria. But : le relèvement des femmes de mauvaise vie et le soin de celles qui sont dans le malheur. Environ 809 cas de toutes sortes ont montré de bonnes dispositions pour le retour au bien. Recettes : souscriptions obtenues par les unions de la province et subvention du gouvernement. Présidente—Mrs. Spencer.

New Westminster.—Monastère, fondé en 1890 par le monastère d'Ottawa pour donner un refuge aux pénitentes ; pensionnaires, 19 sœurs et 62 pénitentes.

New Westminster.—Mission des prisons. Mrs. D. Robson.

ŒUVRES DE MISÉRICORDE.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Montréal.—Société protectrice des femmes et des enfants, 772 rue Lagauchetière, organisée en 1883; elle est au service du public de Montréal, sans distinction de croyances ou de nationalités. But : la protection

des femmes et des enfants contre toute injustice, abus ou cruauté. Recettes : subvention de la ville et souscriptions privées. Secrétaire et agent—Geo. M. Marshall.

Montréal.—Mission de la vieille Brasserie, 786 rue Craig, fondée par des demoiselles, d'abord comme fourneau économique et salle de lecture; elle déménagea ensuite rue Collège, dans une vieille brasserie, d'où dérive son nom ; l'œuvre a commencé en 1890. La mission a un comité composé de dames et de messieurs ; il y a dans l'établissement, la mission évangélique, les services de nuit et les réunions des mères de famille, des dortoirs ; les lits se payent de 10 à 15 sous (beaucoup de personnes sont logées gratuitement). Un restaurant, avec fourneau économique en hiver, où se donnent des repas à bon marché ou gratuit. But : subvenir aux besoins spirituels et temporels des pauvres et des dévoyées. Recettes : souscriptions. Secrétaire—Miss Douglas.

Montréal.—Ateliers, 689 rue Dorchester, établis en novembre 1861, fondés comme développement du Refuge et de l'École d'industrie, afin de donner de l'emploi aux femmes pauvres ; dirigés par un comité de dames représentant toutes les églises protestantes. But : donner de la couture aux femmes pauvres sans distinction de croyances ou de nationalités et les visiter à domicile ; les mettre à même de se passer de la charité et les habituer à compter sur elles-mêmes; maintenir un bureau d'assurance pour leur permettre d'économiser leurs gages et leur venir en aide dans les cas d'extrême nécessité. Recettes: ventes des articles et commandes d'ouvrages fins, collectes dans quelques-unes des églises de la ville. Présidente—Mrs. John McDougall.

Montréal.—Cercle des marins Catholiques, rue de la Commune, fondé pour offrir un lieu de réunion aux marins pendant leur séjour à terre. Nombre de marins qui ont visité le cercle pendant l'année, 19,112 ; concerts toutes les semaines. Secrétaire-trésorière—Mrs. Thompson.

Montréal.—Institut des marins, coin de la place Royale et de la rue des Commissaires. L'œuvre fut d'abord commencée dans une petite maison appelée Bethel et dans laquelle il y avait une école du jour pour les enfants pauvres des environs ; constitué en 1870 sous le nom d'institut des Marins de Montréal, avec un comité d'hommes. But : assurer le bien-être des marins de passage dans la ville de Montréal. Des salles de lecture, d'écriture et de récréation mises à la disposition des matelots, chauffeurs, des commis aux vivres, des capitaines et des officiers ; instruction et service religieux. Recettes : souscriptions, produit de concerts donnés à l'institut et à bord des transatlantiques. L'institut a un terrain dans le cimetière de Mont-Royal. Régisseur—J. Ritchie Bell.

Montréal.—The Fresh Air Fund (Villégiature des pauvres), commencé en 1887 par le *Montreal Daily Star*, soutenu par des souscrip-

tions publiques reçues et mentionnées, administré par un comité d'hommes et de dames ; entretient une maison de campagne pendant les mois d'été où mères et enfants passent deux semaines. Soins médicaux reçus sur demande. Les recettes des excursions de jour sur la rivière pour ceux qui ne résident pas dans la maison forment une partie de l'œuvre ; total de ceux qui ont bénéficié des bienfaits de l'œuvre à la maison depuis sa fondation, 13,134 ; excursions 42,617. Secrétaire—Alexandre Murray.

Montréal.—Mission des fleurs. La première mission des fleurs fut organisée en 1866 pendant le choléra, par un homme dont le nom est inconnu qui, à Londres se promenant dans un hôpital, déposait une fleur sur chaque lit. Ce fut l'idée première de l'œuvre de la mission des fleurs. Cette œuvre a fonctionné pendant 25 années à Montréal, dirigée par un comité de dames; elle est maintenue chaque année par des souscriptions et des offrandes de fleurs. Présidente—Mrs. S. Greenshields, 464 avenue Clark, Westmount.

Montréal.—Société canadienne protectrice des animaux, fondée en 1898. But: prévenir la cruauté envers les animaux; maintenue par des dons et des souscriptions; la section des femmes fut organisée en 1898. Le comité des dames directrices se réunit à la maison des femmes de la société nationale d'immigration et s'efforce d'attirer l'attention sur l'œuvre par des lectures, des anecdotes dans les journaux, etc. Secrétaire honoraire des dames— Miss M. L. Gillespie, 307 rue Stanley.

Montréal.—Société de charité des femmes juives, organisée en 1877 pour s'occuper de tous les cas où les femmes juives de Montréal ont besoin de secours, maintenue par des souscriptions annuelles et les recettes d'amusements donnés chaque année, affiliée à la société de secours mutuels des jeunes gens juifs. Secrétaire—Miss R. Rubenstein, 461 rue Saint-Urbain.

Montréal.—Société de couture des jeunes filles juives, organisée en 1894 pour procurer des vêtements aux enfants pauvres ; elle a en outre un dispensaire diététique pour fournir aux pauvres du bœuf, du thé, etc ; maintenue par les cotisations des membres 2.50 dollars chacun. Secrétaire—Miss B. Levinson.

Montréal.—Société des dames juives, établie en 1894 pour aider les familles juives pauvres ; distribue annuellement de 800 à 1,000 dollars. Secrétaire—Miss Proctor.

Montréal.—Kheora Kadisha des dames, fondée en 1878 par des dames allemandes et des dames polonaises, dans le but d'assister, quand c'est nécessaire, les mourants, et d'ensevelir les morts, de faire les préparatifs d'enterrement exigés par le rite orthodoxe juif, de faire des linceuls, etc. ; s'occupe également d'embellir le cimetière et d'orner la synagogue. Secrétaire—Miss B. Freedman.

Montréal.—Société charitable des dames juives ; son but spécial est de s'occuper de tous les cas où la charité est réclamée par les femmes juives de la ville, ou par les étrangers dignes de compassion. Adresse —Mrs. E. Lichtenhein, Montréal.

Québec.—Société des dames compatissantes, fondée en 1848 ; cette société a donné naissance en 1895 à la société des Dames charitables de la paroisse de Saint-Jean Baptiste et à la société de Bienfaisance de Saint-Roch ; ces deux sociétés sont administrées par un bureau de direction assisté de zélatrices. Elle secourent chacune de 20 à 30 malades tous les ans.

Québec.— Le Patronage, fondée par la Saint-Vincent de Paul ; existe depuis 35 ans. Depuis son établissement cette œuvre a été très encouragée par les femmes d'ouvriers qui ont recueilli du linge et des vêtements pour les pauvres et qui ont elles-mêmes fait de la couture pour eux, etc. L'œuvre a une maison qui compte en moyenne 20 orphelins d'environ 14 ans. Le Patronage se charge aussi d'une œuvre appelée Petit Noviciat où les jeunes gens qui se sentent appelés à la vie religieuse sont formés à leur mission.

Saint-Jérome,—Association de dames charitables, fondée vers l'année 1879 pour venir en aide aux pauvres du diocèse. Directeur—M. l'abbé L.-J. Lafortune, curé.

Danville.—Association de dames charitables, fondée en 1879 pour venir en aide à la société de Saint-Vincent de Paul.

Joliette—Association de dames charitables, fondée pour aider aux œuvres de charité sous la direction des RR. MM. de la Providence.

Sainte-Thérèse de Blainville.—Société de dames charitables, fondée en 1891, compte 80 membres qui aident les sœurs à vêtir et à visiter les pauvres de la paroisse.

Trois-Rivières.—Association de dames charitables, fondée en 1868, comprend environ 400 membres payant une contribution annuelle de 50 sous. Le but de l'association est de venir en aide aux sœurs de la Providence en organisant des ventes de charité, des concerts etc. Elles ont pu recueillir une somme de 2,000 dollars. Secrétaire —Mme Bournival.

Saint-Hyacinthe.—Œuvre Notre-Dame du Sacré-Cœur, fondée en 1899 ; elle compte 24 membres qui se réunissent à l'ouvroir de Sainte-Geneviève ; 50 familles ont été secourues par leurs soins dans les différentes parties de la ville.

Saint-Hyacinthe.– Association de dames charitables, fondée en 1828 ; en 1844 les membres prièrent les sœurs de l'Hôtel-Dieu de se charger de visiter les pauvres et de leur distribuer les aumônes qu'elles leur remettraient. L'association a 325 membres.

Saint-Hyacinthe.—Œuvre du Vestiaire des Pauvres, fondée en 1895 ; la société compte environ 30 membres, dont la plupart sont des jeunes filles qui vivent de leur travail et donnent leurs services aux pauvres. L'organisation est semblable à celle de la Saint-Vincent de Paul qui ne s'étend pas à cette partie de la ville ; 50 familles pauvres sont assistées. Recettes : dons privés et aumônes du *Tronc de Saint-Antoine.* Adresse—Mlle Laberge.

Sainte-Anne de Beaupré.—Couvent des sœurs Franciscaines. Les sœurs Grises de Québec occupèrent ce couvent ; mais elles l'ont ensuite abandonné pour prendre la direction de l'asile de Beauport. Les sœurs Franciscaines les remplacèrent en 1894. But : donner, à des prix minimes, l'hospitalité aux pèlerins de Sainte-Anne. Une chapelle a été bâtie et les sœurs espèrent bientôt s'occuper du soin des malades et des infirmes qui viennent à Sainte-Anne pour obtenir leur guérison. Adresse—R. M. supérieure.

La Beauce,—Association de dames charitables. Ces dames se réunissent et travaillent pour les pauvres, les visitent et leur donnent les secours nécessaires.

PROVINCE D'ONTARIO.

Toronto.—Ouvroir, coin de l'avenue Elm et de la rue Elizabeth, fondé en 1837. But : s'occuper des meilleurs moyens pour secourir les pauvres et les délaissés de la ville et de l'avancement des intérêts de l'atelier et du refuge annexés à l'établissement ; total des personnes secourues, 133, secours donnés à domicile, logement pour passants auxquels on fait subir un examen d'aptitudes. Recettes : subventions du gouvernement d'Ontario et de la municipalité de la ville, intérêts, rétributions des pensionnaires, souscriptions et dons. Secrétaire—Révérend John Gillespie.

Toronto.—Société d'assistance, 18 rue Elm, rattachée à l'union Chrétienne des Jeunes Femmes, formée depuis 25 ans ; la ville est divisée en 14 sections ayant chacune un comité. Examen d'aptitudes pour les femmes, couture ; comité de dames avec un bureau composé d'hommes. Présidente—Mrs. Forsyth Grant.

Toronto.—Société de l'ouvroir, constituée en 1898. But : procurer de l'emploi, donner du travail industriel, et généralement aider les femmes et les filles qui ont besoin de secours, afin de les empêcher de tomber dans le paupérisme où les mènerait la charité sans condition. Les femmes sont payées pour leur travail. On y enseigne à coudre, à tricoter, à faire des boutonnières. Présidente—Mrs. Barnett, 66 rue Gloucester.

Toronto.—La société auxiliaire de dames existe dans chaque paroisse en union d'intérêts avec la société de Saint-Vincent de Paul, et a

obtenu de bons résultats durant les 25 dernières années. Cette société a été instituée pour fournir des vêtements aux femmes et aux enfants, donner une nourriture substantielle aux malades, et s'occuper des cas particuliers aux femmes. La société est fournie d'argent et de bons de provisions par la société de Saint-Vincent de Paul. Quelques associées se chargent aussi de l'œuvre de conversion des femmes de mauvaise vie conjointement avec la société auxiliaire pour les enfants.

Toronto.—Société de dames charitables fondée par Montefiore, organisée il y a 25 ans pour venir en aide aux Juifs nécessiteux ; les assistés sont surtout des étrangers. La nourriture, le charbon et les vêtements leur sont fournis jusqu'à ce qu'ils aient le moyen de se supporter eux-mêmes ; visite des hôpitaux ; un cercle de couture est attaché à l'œuvre. Présidente—Mrs. W. N. Loeser.

Toronto.—Mission *Lend-a-Hand*, coin des rues Spruce et Parlement. But : aider les familles pauvres et abandonnées, les encourager à l'économie et leur inspirer l'idée de relèvement social ; fourneau économique, vente hebdomadaire de vêtements mis au rebut et raccommodés que les acheteurs payent par du travail qu'on leur fait faire; ouvrages de toutes sortes donnés aux femmes ; conférences pour les garçons et les filles, cercle de couture ; conférences pour les mères de famille, services religieux. Secrétaire—N. Hewlett.

Toronto.—Société de Notre-Dame du Secours perpétuel, établie dans la paroisse de Saint-Basile. But : vêtir les enfants pauvres pour qu'ils puissent aller à l'école ; dans des cas urgents subvenir aux besoins des vieillards et des malades; 32 membres dont 4 de service. Recettes: contributions des membres, collectes d'église, dons, etc. Secrétaire—Mrs. James F. Mitchel, 93 rue Howard.

Toronto.—Cercle de couture Sainte-Élizabeth, composé de 50 membres ; but spécial : vêtir les enfants pauvres de la paroisse de Saint-Michel, afin qu'ils puissent aller à l'école. Recettes : dons de vêtements, concerts pour aider au fonds d'achat de chaussures, etc. Adresse—Miss Teresa Feegan, 81 rue Bond.

Toronto.—Société du travail à l'aiguille du Canada. But : distribuer des vêtements neufs et convenables aux hôpitaux, aux refuges et institutions de charité de Toronto. Recettes : souscriptions de 50 sous par année de chaque présidente et vice-présidente. Secrétaire—Mrs. Syden, 62 avenue Brunswick.

Toronto.—Société humanitaire, 103 rue Bay, fondée en 1886. Origine : besoin de sentiment humanitaire. Comité composé d'hommes et de femmes ; maintenue par des souscriptions annuelles, répand les principes humanitaires parmi la jeunesse. Adresse—Miss Shears, 103 rue Bay.

Ottawa.—Société de Sainte-Élizabeth, composée de dames canadiennes-françaises qui travaillent pour les pauvres sous la direction des sœurs Grises.

Ottawa.—La Société Saint-Jérome-Émilien, composé de dames anglaises de la paroisse de la Basilique ; un cercle de couture pour aider les pauvres de la ville.

Ottawa.—Cercle de couture, où se réunissent les dames des paroisses de Saint-Joseph et de Saint-Patrice, afin de travailler pour les pauvres, sous la direction des sœurs.

Ottawa.—Société humanitaire ; elle fut d'abord appelée société humanitaire des femmes ; mais en 1894 elle s'est fusionnée avec la société protectrice des animaux et prit alors le nom de société Humanitaire d'Ottawa. But : promouvoir et développer les sentiments humanitaires, et employer tous les moyens légaux pour empêcher les cruautés ; accorder des certificats en reconnaissance des actes d'humanité et de bravoure. Les lois concernant la négligence et l'abus des enfants sont dues aux efforts de cette société ; les cochers lui doivent leurs abris, et les chiens de petits abreuvoirs. Recettes : cotisations annuelles des membres au montant de 20 dollars, dons, Secrétaire—l'honorable Mrs. Lambart.

Hamilton.—Société de dames charitables. Présidente—Mrs. Edward Martin, Ballynahinch.

Hamilton.—Société de bienfaisance des dames de l'église Saint-Joseph, fondée pour secourir les pauvres. Les membres donnent des souscriptions annuelles. Adresse—Mrs. S. Cleary, 260 rue Herkomer.

Hamilton.—Societé Agenorim ; elle a un dîner annuel et une vente au profit des sociétés de charité. Présidente—Miss Louise Brown.

Hamilton.— Mission des fleurs Duffield, pour l'hôpital de la ville. Présidente—Mrs. Reynolds.

Hamilton.—Société Satura, c'est un cercle de couture qui se réunit chaque mercredi. Chaque saison les membres changent d'ouvrage. Présidente—Miss Emma Fuller.

Kingston.—Association de secours pour les pauvres, organisée vers 1860, a remplacé la société de dames charitables fondée en 1821, laquelle organisa la plupart des institutions de charité de Kingston ; dirigée par un comité de dames ; secours, visites à domicile, travail aux personnes sans emploi ; il y a aussi la partie industrielle qui donne de la couture à un certain nombre de femmes pauvres. Recettes : souscriptions, dons et faible subvention du conseil de comté. Secrétaire—Miss A. M. Machar.

Kingston.—Hospice de la Providence, Communauté des sœurs de Charité ; fondée en 1860. But : donner un refuge confortable aux

vieillards dont le nombre est présentement de 150 à 200. Subventions du gouvernement, de la ville et de la municipalité ; argent des pensions, souscriptions et dons. Adresse—R. M. supérieure.

Kingston.—Société de dames Charitables, organisée en 1893 par les membres de la cathédrale catholique romaine Sainte-Marie, pour donner aux enfants pauvres le moyen d'avoir une bonne éducation et pour les habiller chaudement durant l'hiver ; maintenue par les contributions des membres. Les familles pauvres reçoivent du secours en nature. Secrétaire—M. E. Welch.

Kingston.—Société de dames juives charitables, organisée en 1897. Origine : beaucoup de pauvres et point de secours d'aucune communion religieuse ; comité de dames. Présidente—Mrs. S. Obendorffer.

Kingston.—Société de couture de la ville, 384 rue Albert, fondée en 1884, Origine : l'indigence d'une partie de la population pendant l'hiver ; comité de dames. But : fournir des vêtements aux nécessiteux seulement. Recettes : contributions des membres, dons en argent et en nature. Secrétaire—Mrs. O. Laughlin.

Windsor.—Société auxiliaire des dames de Saint-Vincent de Paul. Les membres appartiennent à une association religieuse, fondée en 1899. D'après le dernier rapport, 70 pauvres ont reçu du secours et 36 visites ont été faites aux malades. Ces dames sont aidées par la charité publique. Secrétaire—Mrs. O. Laughlin.

Saint-Thomas.—Société des dames de charité et de tempérance, organisée en 1876. But : soin des orphelins, des vieillards des délaissés et des nécessiteux ; secours aux pauvres de la ville ; propagation de la tempérance et suppression de l'ivrognerie ; l'acquisition et la possession d'un refuge pour les pauvres et les besogneux de la ville qui sont sans foyer. La société travaille de concert avec le comité de secours du conseil, et c'est elle qui distribue tous les secours aux pauvres de la ville. Présidente—Mrs. A. Burns.

Sainte-Catherine.—Couvent des sœurs de Saint-Joseph. Il y a six sœurs dont quatre infirmières qui visitent les pauvres de concert avec la société de Saint-Vincent de Paul.

Sainte-Catherine.—Société de dames charitables, cercle catholique de couture qui se réunit et travaille pour les pauvres. Recettes : contributions des membres et dons. Secrétaire—Mrs. W. Patterson.

Brockville.—Société de Saint-Vincent de Paul, c'est une société de femmes attachée à l'église de Saint-François Xavier, organisée en 1886, dirigée par un comité exécutif de dames. Durant les 13 années de son existence elle a distribué, sans distinction de croyances et de nationalités, une grande quantité de provisions, de charbon et de vêtements. Recettes : contributions des membres de 10 sous par mois, représentations locales, etc. Présidente—Miss Kate Rooney.

Renfrew.—Société de Sainte-Anne, association catholique de charité. Secrétaire—Miss May Ann Gorman.

Collingwood.—Association de Miséricorde. Surintendante—Mrs. Seark.

Fort William.—Société de Charité, établie en 1898. La petite vérole se déclara dans un wagon rempli d'immigrants se dirigeant vers l'Ouest ; ils furent mis en quarantaine, les habitants de la ville leur vinrent en aide et formèrent une société pour les secourir dans leurs maladies et leurs besoins, surtout les femmes et les enfants. Le comité de visites et de secours est formé de femmes représentant toutes les communions religieuses protestantes et catholiques romaines. Recettes : représentations, dons, etc. Présidente—Mrs. C. W. Jarvis.

Prescott.—Société de dames charitables, organisée en 1873, n'appartient à aucune secte religieuse. Recettes : subvention du conseil de ville et dons des citoyens. Secrétaire—Mrs. J. B. Steele.

Mount Forest.—Société des dames charitables, organisée en 1890 par les dames de la ville pour subvenir aux nécessités générales des malades et des pauvres. Recettes : subvention du conseil de ville, contributions des membres, amusements, etc. Adresse—Miss R. Mitchell.

Warwick.—Société charitable fondée en 1885. Les membres se réunissent dans différentes maisons tous les quinze jours et donnent des vêtements aux enfants pauvres, blancs et indiens. Recettes : contributions des membres et représentations. Présidente—Mrs. S. Anderson.

Port Hope.—Sociétés attachées aux quatre églises ; chacune d'elles travaille avec succès. Pendant l'hiver des comités sont formés pour faire la visite des pauvres et mentionner les cas de nécessité. Les femmes se rassemblent et confectionnent des vêtements ; plusieurs visitent les malades, etc. Adresse—Miss W. M. Foring.

Sandwich.—Dames de charité, société fondée par les Jésuites en 1843. Environs 100 dames s'occupent des pauvres de la paroisse. Secrétaire—Mlle A. Joly.

Goderich.—Section des femmes de la société Saint-Vincent de Paul, fondée en 1886 pour le soulagement des pauvres. 20 membres. Présidente—Mrs. Doyle.

Portage-du Rat.—Société auxiliaire de dames, attachée à l'église catholique. Adresse—Mrs. Robinson.

Portage-du Rat.—Société humanitaire. Adresse—Mrs. McKay.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Dartmouth.—Association de charité des dames orangistes. Secrétaire—Alice Seymour.

Pictou.—Société de dames charitables, fondée en 1849 pour le secours des pauvres. Recettes : dons et contributions des membres.

Manse.—Repos des marins, bâti en 1891 par l'union de Tempérance chrétienne des Femmes de l'endroit. But : donner un asile sûr aux personnes qui fréquentent l'établissement, une place de récréation pour les pêcheurs et les marins qui viennent au port. Un seul moyen d'existence, une fontaine d'eau de Seltz et un comptoir où sont vendus des fruits et de la confiserie. Adresse—Mrs. O. C. Whetman.

New-Glasgow.—École de couture, organisée par l'union de Tempérance chrétienne des Femmes pour enseigner la couture aux enfants des pauvres. La surintendante et les assistantes se réunissent chaque semaine avec les enfants pour préparer l'ouvrage, etc. Les marchands de la ville fournissent les objets nécessaires.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Saint-John.—L'Association des dames de l'institut de l'église d'Angleterre est composée de 350 dames de toutes les églises épiscopaliennes. Les comités permanents visitent l'hôpital public pour lire et donner des fleurs aux malades. Elles ont réalisé par collectes et ventes annuelles environ 8,000 dollars pour leur œuvre charitable et pour la bibliothèque à laquelle elles ont ajouté 1000 volumes. Quand une nouvelle fabrique fut construite, elles ouvrirent un logement pour les jeunes ouvrières. Quand le synode se réunit à Saint-John, elles donnent à dîner au clergé et aux délégués ; une société amicale de jeunes filles leur est affiliée et quand des dames missionnaires visitent Saint-John, l'association fait des préparatifs pour leur réception et leurs réunions

Saint-John.—Société d'évangélisation des marins. Fondé en 1894 pour l'avantage spirituel et moral des marins. Société constituée, avec bureau de direction et Auxiliaire des Dames. Recettes : souscriptions des citoyens, collectes dans les églises, et représentations. Présidente—lady Tilley.

Saint-John.—Société auxiliaire des dames pour l'éducation humanitaire, fondée en 1885 dans le but de coopérer avec la société du Nouveau-Brunswick pour empêcher la cruauté envers les animaux. Toute dame qui paie un dollar de cotisation est membre de la société. Cette société a beaucoup contribué à attirer l'attention sur les cercles secourables d'enfants ; elle a aussi un cercle de porteurs de journaux. C'est également cette société qui a fait les

premières démarches pour faire admettre les femmes dans les commissions scolaires comme étant la plus grande organisation de Saint-John. Une pétition fut envoyée aux chambres, et quand le Conseil local des femmes fut établi, il adopta les vues de la société et finalement la mesure fut passée. Présidente—Miss Frances E. Murray.

Fredericton.—Société auxiliaire de dames attachée à celle de Saint-Vincent de Paul pour la visite des pauvres, etc.

PROVINCE DE L'ILE DE PRINCE-ÉDOUARD.

Charlottetown.—Société auxiliaire de dames charitables; elle vient en aide à l'hôpital en lui fournissant du linge et de la vaisselle ; des représentations ont été données pour le bénéfice de l'établissement. Présidente—Mrs. MacLeod.

Charlottetown.—Société de bienfaisance Saint-Vincent de Paul, section des dames. Les religieuses visitent les pauvres sur la demande de la société. Présidente—Mrs. Reddin.

PROVINCE DU MANITOBA.

Winnipeg.—Association secourable des citoyens, organisée en 1896. Composée de deux représentants de chacune des églises et des sociétés de bienfaisance de la ville, qui sont chargés de l'œuvre. Le conseil de la ville pourvoit l'œuvre de chambres et d'un commis. Le but de l'association est de venir en aide aux pauvres d'une façon systématique, empêchant, autant que possible, le développement de l'esprit de paupérisme. Recettes : souscriptions et dons. Président—Révérend Joseph Hogg.

Winnipeg.—Société humanitaire. La société à l'origine était une association individuelle, commencée en 1894, constituée en 1895. Bureau comprenant des hommes et cinq femmes. But : suppression des actes de cruauté à l'égard des enfants et des animaux, propagation de l'esprit de bienveillance, encouragement des efforts tendant à la préservation de la vie et au soulagement des souffrances. Grâce aux efforts de la société et avec le secours d'une fondation du conseil de ville, plusieurs postes ont été établis, munis d'appareils de sauvetage et placés sous la direction du surintendant des pompiers de la ville. Recettes : cotisation d'un dollar de chaque membre par année ; amendes recueillies par la société, ses officiers ou agents. Secrétaire—Miss H. McArthur.

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Victoria.—Société d'amis charitables, succursale du Conseil local des femmes, fondée en 1895 ; secours de toutes sortes aux femmes et aux enfants. Recettes : subventions de la ville et souscriptions volontaires. Déléguée du conseil exécutif—Mrs. Hayward.

Victoria.—Société de bienfaisance de la Colombie-britannique, la première société de Victoria, fondée en 1872, dirigée par un bureau composé d'hommes, accomplit une œuvre très étendue, embrassant toutes les formes de charité, n'est d'aucune communion religieuse. Recettes : souscriptions volontaires.

Victoria.—Armée du Salut; elle a un chantier où, après avoir scié une certaine quantité de bois, les hommes reçoivent à déjeuner, à dîner, etc. Elle donne aussi gratuitement pour la nuit, des lits à ceux qui n'ont ni logement ni argent.

Victoria.—Société de bienfaisance catholique romaine de Sainte-Anne, fondée pour aider les pauvres et les familles dignes d'attention. Présidente—Mrs. Burne.

Victoria.—Société auxiliaire de dames juives. Les fins de la société sont : aider les nécessiteux et les misérables, développer un plus grand sentiment de fraternité parmi les différentes croyances qui nous entourent ; contribüer à répandre une éducation en harmonie avec notre foi parmi la jeunesse juive ; maintenir un professeur et un ministre pour la propagation de nos croyances ; venir en aide à toute personne affligée méritant d'être assistée. Adresse—Mrs. G. Leiver.

Victoria.—Asile du cercle de couture, établi en 1898. But : fournir du linge aux infirmières, aux malades et aux enfants des malades ; donner une nourriture spéciale aux malades. La société est maintenue uniquement au moyen de souscriptions.

Victoria.—Société protectrice des animaux, fondée en 1895 pour voir aux moyens de prévenir la cruanté envers les animaux dans toute la province, pour mettre en force toutes les lois qui peuvent être faites maintenant ou à l'avenir dans le but de protéger les animaux, et faire arrêter suivant la loi, condamner et punir toute personne contrevenant à la loi. Trois associations humanitaires sont à l'œuvre et comptent 250 membres. Recettes : contributions volontaires et contribntions des associés. Adresse—Agues Deans Cameron.

CHAPITRE XII.

ASSOCIATIONS DIVERSES.

RELEVÉ PAR MISS HELEN R. Y. REID,

Auteur du travail sur les sociétés organisées nationalement, chapitre IX.

SOCIÉTÉS PATRIOTIQUES.

Société anglaise de la Croix de Genève au Canada (sous les auspices de Son Excellence le gouverneur général). La succursale canadienne de la société nationale anglaise pour secours aux malades et aux blessés de guerre, organisée en 1897 par le lieutenant-colonel G. Sterling Ryerson, médecin, avec le plein consentement et l'approbation du comité central de Londres, fut la première succursale coloniale établie. Son but est de maintenir, en temps de paix, parmi les sociétés auxiliaires volontaires, une organisation qui puisse leur permettre en temps de guerre de prêter un secours prompt et efficace aux malades et aux blessés, de la manière la plus appropriée pour aider le service médical de l'armée. Les personnes désireuses d'établir des comités locaux doivent s'adresser au secrétaire honoraire le docteur Charles A. Hodgetts, bureau principal de la succursale canadienne, 60 rue Collège, Toronto.

Des succursales ont été fondées dans les villes suivantes :

Province d'Ontario : Aurora, Barry, Belleville, Berlin, Bradford, Brompton, Brantford, Brighton, Brockville, Chatham, Cobourg, Collingwood, Cookstown, Galt, Guelph, Hamilton, Ingersoll, Kingston, Lakefield, London, Napanee, Newmarket, Orillia, Ottawa, Port Elgin, Portage-du-Rat, Saint-Catharines, Saint-Thomas, Tilsonburg, Toronto (dames); Waterloo, Whitby.

Province de Québec : Québec.

Nouveau-Brunswick : Andover, Dorchester, Fredericton, Moncton, Rothesay, Saint-John, Saint-Stephen, Sackville, Sussex.

Ile de Prince-Édouard : Charlottetown.

Manitoba : Hamiota, Winnipeg.

Territoires du Nord-Ouest : Edmonton.

Colombie-britannique : Victoria, Vancouver.

Ligue des femmes de soldats, organisée en octobre 1899 par Mrs. Hutton, femme du major général qui commandait alors les militaires canadiens. Elle est sous les auspices de Son Excellence, la femme du gouverneur-général et le comité central exécutif d'Ottawa. Le but

de la ligue est de resserrer les liens de sympathie des femmes de tous les soldats du Canada, quelle que soit leur condition sociale, afin de se donner de mutuels secours dans les circonstances difficiles. Elles ont organisé un plan de secours systématiques pour les familles des hommes qui ont fait partie du détachement canadien, en service actif dans l'Afrique du Sud ; elles leur ont aussi procuré plus de confort Présidente—Mrs. Drummond, collège Rideau, Ottawa ; secrétaire—Mrs. Cotton, 184 rue Cooper, Ottawa.

Succursale de Montréal, organisée le 30 octobre 1899, par Mrs. Hutton ; il lui est adjoint un comité de la Croix de Genève. Vice-Présidente—Mrs. W. D. Gordon, 72 rue Mackay.

Succursale de Québec, quarante associées actives se réunissent chaque semaine pour coudre. Les membres honoraires sont au nombre de 70, et les membres ordinaires 85. La souscription annuelle est de vingt-cinq sous. Présidente—Mme A. Peltier ; secrétaires, Mrs. Wilson et Mrs. Collins Sewell.

Succursale de Winnipeg, en voie de formation.

Ligue des Filles de l'Empire britannique, fondée en février 1900, par Mrs. Clark Murray, Montréal, avec la section des jeunes, appelée Enfants de l'Empire. But : développer le sentiment patriotique ; établir un lien d'union parmi les femmes de l'empire ; et encourager l'étude de l'histoire de l'Empire et des questions d'actualité.

SOCIÉTÉS HISTORIQUES.

Société nistorique d Ontario, établie en 1877 comme organisation provinciale centrale, pour les sociétés locales, "pionnières" ou historiques, faisant en même temps un premier travail consistant dans la collection, l'exposition, la conservation et la publication de faits historiques. Les associations locales actuellement établies sont au nombre de onze, savoir : sociétés pionnières ou historiques, des six nations indiennes, d'York, de Lundy's Lane, Thorold et Beaver Dams, Elgin, Wentworth, Grenville, Niagara, Toronto, Oxford, et de la société des loyalistes de l'empire uni de Niagara. La société se rattache au système d'éducation de la province ; elle a reçu une subvention de 500 dollars et a son siège principal dans le bâtiment de l'Éducation à Toronto. Adresse—David Boyle.

Toronto.—Société historique canadienne de dames, organisée en 1894, ouvrit la première exposition historique au Canada en 1898, avec des objets de toutes les parties du pays ; réunions mensuelles ; 200 membres. Adresse—Miss Fitzgibbon, 94 rue Willcocks.

Ottawa.—Société historique canadienne de dames, établie en 1898 pour encourager l'étude de l'histoire du Canada et de la littérature, la

collection et la garde des annales et des souvenirs historiques et l'affermissement de la loyauté et du patriotisme des Canadiens. Membres 150 ; assemblées régulières, conférences publiques et expositions. Adresse—Miss Kenny, 200 rue Concession.

Hamilton.—Société historique de dames de Wentworth. Une ancienne maison sur le champ de bataille de Stoney Creek fut achetée par la société et ouverte par la comtesse d'Aberdeen, en octobre 1899, pour servir de musée ; le terrain attenant à la maison est converti en jardin public. Adresse—Mrs. John Calder.

Société historique de Niagara, organisée en 1895. Les salles d'histoire, contenant des peintures, objets historiques, papiers et livres, est ouverte au public tous les samedis. Les brochures historiques sont imprimées au moyen d'une subvention du gouvernement et du conseil de ville. Des pétitions et des plans sont envoyés maintenant au gouvernement et aux familles des loyalistes du royaume uni, pour demander l'érection d'un monument commémoratif du débarquement de leurs ancêtres à Niagara. La société comprend des hommes et des femmes parmi ses membres. Présidente—Miss Carnochan, Niagara-on-the-Lake.

Peterborough.—Société historique. Adresse—T. A. S. Hay.

Société historique de Thorold et Beaver Dams, reçoit 50 dollars de subvention du conseil de comté. Adresse—A. W. Reaveley, bachelier ès lettres et sciences.

Société historique de Belleville et de la Baie de Quinté. Présidente—Mme N. Ponton, Belleville.

Québec.—Société littéraire et historique. Président—Sir James Le Moine, Spencer Grange.

Vancouver, Colombie-britannique.—Société des arts, des sciences et d'histoire ; elle recueille des tableaux, des antiquités, des minerais, des produits naturels, etc. ; elle possède une bibliothèque sur ces sujets. La société a pour membres des hommes et des femmes, au nombre de 83. Adresse—Mrs. Mellon, 121 rue Nicola.

Montréal.—Succursale des femmes de la société des Antiquaires, établie en 1896 pour aider à la conservation du château de Ramezay ; pour recueillir des objets historiques et encourager l'étude de l'histoire du Canada. Les membres ont fait un catalogue des articles du musée, et avec les recettes des bals historiques, ont pu restaurer deux salles. Membres, 415. Adresse—Mrs. C. T. Hart, 969 rue Dorchester.

Association des Loyalistes du Royaume Uni d'Ontario, établie en 1896 pour l'union des descendants des loyalistes du royaume-uni ; pour la conservation de l'histoire et des traditions de cette époque, pour la collection de portraits, d'objets historiques, de documents relatifs

aux loyalistes du royaume uni, ou pour la publication d'un journal historique ou généalogique des résultats annuels. Société d'hommes et de femmes au nombre de 165 ; siège central à Toronto ; succursale à Virgil ayant 40 membres ; succursale à Niagara. Subvention de 150 dollars du gouvernement d'Ontario ; réunions mensuelles. Adresse—W. Hamilton Merritt, 15 rue Toronto, Toronto.

Association des Loyalistes du royaume-uni de la Nouvelle-Écosse, dans le but de perpétuer les traditions des loyalistes du royaume-uni, de recueillir des documents historiques et de répandre parmi les Canadiens un esprit de loyauté envers l'Empire. Adresse—Miss M. Amelia Fitch, Halifax.

SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES.

Toronto.—Société de physique et d'astronomie, établie en 1890, comprend des membres actifs (hommes et femmes) au nombre de 110 ; possède en outre des membres honoraires, associés et correspondants ; assemblées tous les quinze jours ; salle de lecture et bibliothèque de plus de 300 volumes ; les sociétés astronomiques Meaford et Fairstock lui sont affiliées. Adresse—Geoge E. Lumsden, au Parlement.

Meaford.—Société astronomique, établie en 1893, membres des deux sexes au nombre de 22. Adresse—George G. Albery.

Tavistock.—Société astronomique. Adresse—Miss Annie McGregor.

Association de dames de Saint-Jean.—Société d'histoire naturelle, établie en 1881, a obtenu que les entrées soient gratuites au musée avec explication des collections, conférences, etc. Adresse—Mrs. G. F. Matthew.

SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES ET CERCLES.

Toronto.—Association littéraire de jeunes demoiselles catholiques, établie en 1889. Adresse—Miss O'Donoghue, 95 rue d'Arcy.

Ottawa.—Société scientifique et littéraire. Adresse—H. J. Bronskill, 34 rue Elgin.

Toronto.—Cercle de littérature et d'actualités, établie en 1897, comprend 18 membres ; réunions hebdomadaires. Adresse — Mrs. Davidson, 25 rue Charles.

Toronto.—Cercle de conversation allemande, établi en 1894, réunions hebdomadaires, avec directeur. Adresse—Miss A. M. Beatty, Oakdene.

Toronto.—Cercle des photographes, établi en 1885 ; nombre des membres, 181. Un atelier avec appareils photographiques, etc., et salles de développement, bibliothèque, réunions hebdomadaires, conférences et expériences, etc. Exposition annuelle et concours. Adresse—John. J. Woolnough, 94 Avenue McPherson.

Toronto.—Club Browning, première église unitarienne. Adresse—Miss Melliwell.

Ottawa.—Club de la Cour de Mai (May Court Club), fondé en 1877 par la comtesse d'Aberdeen ; a organisé des cours hebdomadaires de littérature et de soins aux blessés, ainsi que des conférences mensuelles, des expositions et ventes d'ouvrages dont le bénéfice a été consacré à des œuvres de charité consistant en visites aux malades de l'hôpital et du dehors. Le club s'est rendu utile en travaillant et en s'intéressant à l'œuvre de la société de Prévoyance de l'imprimerie nationale, à l'œuvre des Infirmières de l'ordre Victoria et à celle de l'institut Perley pour les incurables. Adresse—Miss M. E. Griffin.

Hamilton.—Club Shakespeare pour les femmes (Women's Shakespeare Club). Adresse—Miss Meikle.

Hamilton.—Club des Événements du jour (Current Events' Club). Adresse—Mrs. T. H. Pratt.

Hamilton.—Club Browning. Adresse—Rev. Dr. Lyle.

Hamilton.—Club d'allemand et de français. Adresse—Miss Lyle.

Hamilton.—Club de lecture. Adresse—Mrs. Moody, rue Bay Sud.

Kingston.—Club de lecture pour dames, établi en 1882 ; 30 membres. Adresse—Miss Fraser, 228 rue Johnson.

Lindsay.—Club de conversation française. Adresse—Mrs. H. O. Leary.

Paris.—Club de littérature et classe d'histoire. Adresse—Miss J. Smith.

Saint-Catharines.—Société littéraire de dames, établie en 1892 ; 56 membres. Adresse—Mrs. D. M. Walker.

Saint-Catharines.—Club Tennyson, établi en 1892 ; 25 membres. Adresse—Mrs. Burrell.

Belleville.—Club de livres de prêt (Circulating Book Club), 12 membres ; il y a aussi un club littéraire et social. Adresse—Mrs. Flint.

Bowmanville.—Club de lecture, établi en 1895 ; 15 membres. Adresse—Mrs. James Reid.

Port Arthur.—Club des femmes de Nepigon. Adresse—Mrs. McKirby.

Montréal.—Club des femmes, établi en 1892, possède trois genres d'études : les arts et la littérature ; le foyer et l'éducation ; la science sociale. Assemblées hebdomadaires et conférences publiques. 80 membres. Adresse—Mrs. Robert Reid, 57 avenue Union.

Montréal.—Club de science sociale pour dames, établi en 1898 ; 35 membres. Adresse—Miss Derick, université McGill.

Montréal.—Club Unité de l'Eglise Unitarienne, établi en 1880 ; de 50 à 60 membres ; réunions et conférences littéraires. Adresse—N. N. Evans, 217 rue Milton.

Montréal.—Cercle des photographes, établi en 1890, nombre de membres, 110, atelier, salles de développement, de conférences, d'expériences, d'expositions et de concours. Adresse—A. C. Lyman, 84 rue Victoria.

Montréal.—Société littéraire de dames juives, établi en 1896. Adresse—Miss S. Jacobs.

Montréal.—Le Witenagemot, cercle littéraire de jeunes juifs.

Québec.—Cercle Shakespeare, 12 membres. Adresse—Bishop, 14 rue d'Auteuil.

Québec.—Salle de lecture Shakespeare pour les dames, établie en 1898, 12 membres. Adresse—Miss Champion, 107 Grande Allée.

Québec.—Cercle Shakespeare, de Mount Pleasant pour les dames, établi en 1887, 12 membres. Adresse—Miss Stevenson, 615 rue John.

Bridgewater.—Cercle Carlyle, 14 membres. Adresse—Miss Hebb.

Woodstock.—Société littéraire mixte. Adresse—Révérend M. Ireland.

Saint-John, Nouveau-Brunswick.—Cercle littéraire du mercredi soir, établi en 1880. Adresse—Mrs. Skinner, 223 rue King Est.

Saint-John, Nouveau-Brunswick.—Cercle de lecture éclectique, établi en 1870, 50 membres des deux sexes. Adresse—Miss Carr, 13 Chipman's Hill.

Saint-John, Nouveau-Brunswick.—Cercle Avon. Adresse—Mrs. Kerr, rue Celebration.

Parmi les nombreux cercles et sociétés de littérature et de lecture qui existent dans tout le pays, les précédents sont les seuls au sujet desquels nous ayons reçu des renseignements précis. Des sociétés semblables existent dans les endroits suivants, malheureusement la liste est très incomplète : Huntingdon, Lachute, Lineboro, Saint-Lambert, Richmond, Picton, Wolfville, Preston, New-Glasgow, Grimsby, Seagrave, Owen Sound, Springhill, Edgewater.

SOCIÉTÉS ET CERCLES LITTÉRAIRES.

Toronto.—Association d'institutrices, établie en 1892, pour encourager l'union des institutrices et la discussion libre des questions professionnelles. Adresse—Miss Stoodley, 10 rue Buchanan.

Toronto.—Société Froebel. Adresse—Miss Yellowlees, rue Division.

Toronto.—A l'université et au collège de l'université de Toronto il y a les suivantes : 1° **Association des élèves du collège de l'université,** établie en 1898 pour maintenir la bonne entente entre les graduées et les non-graduées. Adresse—Miss Fleming, 27 rue Isabelle ; 2° **Société littéraire de femmes.** Adresse—Miss Fraser ; 3° **Association classique,** membres des deux sexes. Adresse—E. J. Kylie ; 4° **Cercle de langues modernes,** association mixte. Adresse—W. Elmslie ; 5° **Société de mathématiques et de physique,** association mixte. Adresse—A. G. McPhedron ; 6° **Société philosophique,** mixte. Adresse—A. N. Saint-John.

Toronto.—Société littéraire et scientifique des étudiants du collège médical d'Ontario. Il y a des réunions tous les quinze jours dans le but de faire rapport sur des cas de discussions et examens de sujets, ainsi que des réunions sociales et scientifiques libres. Adresse—Miss M. Parks.

Toronto.—Association des élèves de l'université McMaster, composée des deux sexes. Adresse—W. S. M. MacLay.

Ottawa.—Union d'éducation de dames, établie en 1898, pour promouvoir les meilleurs principes et méthodes d'éducation, pour établir un bon accord entre la famille et l'école ; pour fonder une biblothèque gratuite de travaux d'éducation ; 56 membres, assemblées régulières et publiques. Adresse—Mrs. J. C. Glashan, 444 rue McLaren.

Ottawa.—Association d'école modèle provinciale, établie en 1894, pour mettre en rapports plus intimes les parents, les professeurs et les élèves dans l'intérêt de tous. Adresse—Miss Shenick, école modèle.

Ottawa.—Union Froebel, établie en 1893, en vue de secours mutuels et de la diffusion des principes du jardin de l'enfance. Les mères sont invitées à assister aux réunions mensuelles. Adresse—Miss Bolton, école normale.

Hamilton.—Cercle littéraire des élèves du collège Wesléyen, association mixte de 30 membres.

Hamilton.—Association d'instituteurs. Adresse—Miss Macdonald, rue Wellington ouest.

Hamilton.—Section du jardin de l'enfance de l'association des institutrices de Hamilton. Adresse—Miss Givin, avenue de l'Est Sud.

London.—Association des instituteurs, 160 membres des deux sexes, institutrices, 140. But : développement de la cause de l'éducation, amélioration de l'école et relèvement du niveau de l'enseignement. Les réunions sont publiques ; subventions provenant du fonds de livres du conseil de ville. Adresse—Miss Johnson, 623 avenue Queen.

London.—Cercle littéraire d'institutrices. Adresse—Miss MacIntosh, rue Richmond.

London.—Association Froebel, établie en 1894, donne des cours de conversation, des conférences et des réunions mensuelles des mères, possède une bonne bibliothèque sur l'éducation de l'enfance ; 38 membres. Adresse—Miss McKenzie, 77 avenue Byron.

Kingston.—Queen's College, société classique et philologique pour les deux sexes. Adresse—C. G. S. Rogers.

Saint-Thomas.—Alma College, association d'élèves, société sorosis d'Alma College, société littéraire Almafilian.

Whitby.—Société Victoria du collège de Whitby, société littéraire artistique et musicale ; **société d'élèves ;** société littéraire et musicale.

Montréal.—Société des élèves de l'université McGill, établie en 1889, société littéraire du collège, dirige et contrôle le cercle de jeunes filles et le réfectoire (voyez plus loin) ; 100 membres. Adresse—Miss Angus, 4227 rue Dorchester.

Montréal.—Société des élèves de l'université McGill, constituée en 1880. membres des deux sexes. Adresse—Claude Hickson.

Montréal.—Société Delta Sigma, collège royal Victoria, assemblées littéraires hebdomadaires, conférences annuelles, débats, etc., 100 membres. Adresse—Miss Dey.

Montréal.—Société Kappa Delta, établie en 1899. Adresse—Miss K. Finley.

Montréal.—Association des professeurs de l'école normale McGill, établie en 1862, a joué un grand rôle dans l'éducation sociale de Montréal ; conférences, cours supplémentaires de l'université ; 109 membres. Adresse—W. A. Kneeland.

Montréal.—Association provinciale d'instituteurs. Adresse—Dr. Peterson, université McGill.

Montréal.—Cercle de livres du Collège McGill, établi en 1867, 110 membres. Adresse—M. Vaughan, université McGill.

Montréal.—Société de l'école supérieure de filles, établie en 1896, société littéraire, artistique et historique. Les membres sont des graduées ou d'anciennes élèves ; la société s'efforce de maintenir l'intérêt dans l'école. Adresse—Miss Edwards, 15 rue Bayle.

Halifax.—Société Alma Mater du Collège des dames, établie en 1896, pour entretenir l'union entre les graduées et pour aider les élèves méritantes au moyen de bourses et de prix. Adresse—Miss MacKay, Dartmouth.

Dalhousie.—Association des élèves du collège, établie en 1876 ; associés des deux sexes.

Moncton.—Association des élèves du collège, établie en 1894.

Fredericton.—Société des demoiselles du collège de l'université du Nouveau-Brunswick. Adresse—Miss Olward.

Saint-John, Nouveau-Brunswick.—Société des élèves de l'école supérieure. Son but est d'entretenir l'amour de l'école, de donner des conférences publiques et des cadeaux, par exemple un piano Chickering ; 144 membres. Adresse—Miss Carr.

Saint-John, Nouveau-Brunswick.—Cercle de lecture des élèves. Adresse—Miss Carr.

Sackville.—Société des élèves du collège Mount-Allison, établie en 1864, membres des deux sexes.

Sackville.—Société Eurhetoria du collège Mount-Allison, établie en 1870, pour cultiver le goût littéraire et l'aptitude à la parole.

Winnipeg.—Association du Jardin de l'Enfance gratuit, établi en 1892. But principal : recueillir les enfants abandonnés : possède à présent deux jardins de l'enfance gratuits pour les enfants pauvres ; le conseil de ville aide le comité des dames au moyen d'une légère subvention. Adresse—Mrs. G. Parker, 61 rue Edmonton.

Winnipeg.—Société littéraire du collège du Manitoba ; des prix sont donnés pour débats, déclamation, essais, etc.

Winnipeg.—Société philosophique du collège du Manitoba. Adresse—Miss Baker.

Victoria.—Association d'instituteurs.—Adresse—Miss Cameron, rue Michigan.

New Westminster.—Cercle littéraire du collège méthodiste.

Charlottetown, Ile de Prince-Édouard, association d'instituteurs. Adresse—Miss Scott.

BEAUX-ARTS, MUSIQUE, SOCIÉTÉS ET CERCLES DRAMATIQUES.

(Voyez section des arts).

SOCIÉTÉS ET CERCLES POLITIQUES ET D'ÉMANCIPATION.

Association pour la Reconnaissance des Droits politiques de la femme au Canada. (Voyez sociétés organisées nationalement).

London.—Ligue de la Feuille d'Érable, établie en 1895, cercle conservateur fondé dans le but de maintenir et de répandre les principes conservateurs et le sentiment patriotique ; 400 membres. Adresse —Mrs. J. H. Marshall.

SOCIÉTÉS ET CLUBS ATHLÉTIQUES ET D'AMUSEMENTS.

Par suite de l'étendue du Canada, et de la diversité de ses conditions naturelles, les jeux de toutes sortes sont recherchés des hommes et des femmes, des filles et des garçons. Les longs hivers donnent l'avantage des glissades en " traine " sauvage, des promenades sur raquettes, des canotages sur la glace, du patinage sur patins ordinaires et sur patins de Norvège, du "curling" et du "hockey". L'été, le printemps et l'automne, on observe partout les amateurs du "golf", les cyclistes et les joueurs de "tennis". La chasse et les amusements sur l'eau sont très goûtés par tout le monde. Une liste incomplète telle que celle-ci ne peut donner que la nomenclature des jeux en vogue dans chaque localité et ne donne pas du tout l'idée du retour si fréquent de chacun de ces exercices.

Toronto.—Ladies' Golf Club. Adresse—Mrs. Sweeny.

Toronto.—Rosedale Golf Club. Adresse— Mrs. MacKay.

Toronto.—Club de Chasse. Adresse—Mrs. D. L. McArthur.

Toronto.—Club de Lawn Tennis pour les dames de l'université de Toronto. Adresse—Miss Crane.

Toronto.—Women's Fencing Club, de l'université de Toronto Adresse—Miss Dickson.

Ottawa.—Ladies' Golf Club. Adresse—Mrs. Egan, 30 rue Cartier.

Ottawa.—Ladies' Curling Club.

Hamilton.—Golf Club. Adresse—Mrs. John Hendrie.

Hamilton.—Club de chasse. Adresse—Mr. William Hendrie.

Hamilton.—Club athlétique. Adresse—Miss Alexander.

Hamilton.—Basket Ball Association. Adresse—Miss Morgan.

Hamilton.—Tennis Club. Adresse—Miss Leggatt.

Hamilton.—Spinning Wheel Club, avec club et maison pour servir le thé sur le bord du lac. Adresse—Mrs. George Thompson.

Kingston.—Golf Club, 95 membres. Adresse—J. B. Carruthers, Annandale.

Kingston.—Queen's College Tennis Club ; Club de Tennis et de natation.

London.—Golf Club. Adresse—Mrs. Gates, 613 rue Wellington.

London.—Club de chasse, établi en 1885, 125 membres, 10 dames ; meute de 40 fox hounds (chiens de chasse courants) anglais. Adresse—M. Adam Beck.

Thessalon.—Club de raquettes de Notre-Dame des Neiges.

Huntsville.—Club de Tennis. Adresse—Mrs. Boyd.

Paris.—Club de Tennis.

Lucknow.—Club de Tennis. Adresse—Mrs. Bryan.

Sainte-Catherine.—Club athlétique du Collège. Club de Tennis.

Belleville.—Senior Tennis Club, Adresse—Miss Carey.

Belleville.—Junior Tennis Club. Adresse—Miss Stewart.

Belleville.—Golf Club, membres des deux sexes. Adresse—Miss W. A. Christian.

Mount Forest.—Club de Tennis. Adresse—Mr. Wiggin.

Niagara Falls.—Club de Tennis. Adresse—Miss Carter.

Kemptville.—Club de Tennis. Adresse—Mrs. Beaman.

Cobourg.—Golf Club, pour les deux sexes.

Bowmanville.—Golf Club, pour les deux sexes. **Club de Tennis,** pour les deux sexes.

Port Arthur.—Women's Hockey Club.

Saint-Thomas.—Alma College Tennis Club.

Montréal.—Ladies' Branch Royal Montreal Golf Club, établi en 1892. des rencontres provinciales et interprovinciales ; il y a un bâtiment pour les dames, 150 membres. Adresse—Miss Bond, 42 avenue Union.

Montréal.—Club de raquettes pour dames, jeux de tennis et de boules dans le club des hommes, 28 membres. Adresse—Mrs. Hatton, 150 rue Metcalfe.

Montréal.—Ladies' Curling Club. Le matin elles ont la disposition du rond de Montréal ; la coupe d'argent pour le championnat fut gagnée sur Québec en 1899 ; le marquis de Dufferin donne une médaille chaque année. Adresse—Mrs. Whitehead, 306 rue Peel.

Montréal.—Ladies' Branch Heather Curling Club ; Ladies' Branch Caledonia Curling Rink.

Club de chasse de Montréal, établi en 1826, chasse le renard avec une meute de 65 chiens courants. Les dames accompagnent ; 123 membres. Adresse—Mr. George Hooper.

Montréal.—Club de chasse canadien. Adresse—Dr J.-B. Lamarche.

Montréal.—Girls' Hockey Club. Direction suivie et exercices hebdomadaires. Adresse—Miss Pinder, 388 avenue Wood.

Montréal.—Hockey Club pour dames mariées, direction et exercices deux fois par semaine.

Montréal.—Club de récréation pour demoiselles. Adresse—Miss Warrington.

Montréal.—Club de tennis Westmount ; club de tennis des dames du collège McGill.

Lachine.—Ladies' Curling Club. Adresse—Mrs. Ryde.

Saint-Lambert.—Club de tennis, pour les deux sexes.

Buckingham.—Club de tennis, membres des deux sexes. Adresse—W. E. Middleton.

Saint-Hyacinthe.—Association athlétique. Adresse—Mrs. Hamilton.

Québec.—Ladies' Golf Club, établi en 1892 ; 90 membres. Adresse—Mrs. Meredith, 134 Grande Allée.

Québec.—Ladies' Curling Club, établi en 1898, 25 membres. Adresse—Mrs. Boswell, rue des Carrières.

Lachute.—Club de Tennis. Adresse—Mr. Truell, club de la crosse.

Halifax, Nouvelle-Écosse.—Golf Club. Club pour les deux sexes. **Clubs de tennis ; clubs athlétiques,** dirigés par un sergent.

Pugwash.—Hockey Club. Adresse—Miss Bennett.

Bear River.—Club de Tennis, pour les deux sexes.

Pictou.—Club de tennis. Club athlétique.

Edgewater.—Club de tennis.

Sambra.—Club de tennis.

Saint John, Nouveau-Brunswick—Golf Club, établi en 1896, pour les deux sexes. Adresse—Miss M. G. Smith ; **Monday Night Skating Club.**

Winnipeg,—Golf Club. pour les deux sexes. Adresse—Mr. J. S. Ewart.

Winnipeg.—Club de tennis, pour les deux sexes. Adresse—Mr. William Bain.

Victoria, Colombie-britannique.—Golf Club, pour les deux sexes. Adresse—Mr. F. B. Pemberton.

Victoria, Colombie-britannique—Golf Club de l'armée et de la marine, pour les deux sexes.

Victoria, Nouveau-Brunswick.—Club de tennis, établi en 1885, pour les deux sexes. Adresse—C. E. Pooley.

New Westminster.—Deux clubs de tennis, pour les deux sexes.

SOCIÉTÉ DES ARTS DÉCORATIFS.—DÉPOTS D'OUVRAGES DE DAMES.—BOURSES. —ASSOCIATIONS D'INFIRMIÈRES.—SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE.—CLUBS DE JEUNES FILLES.—MAISONS DE CAMPAGNE.—CERCLES DE FEMMES.—UNIONS DES MÈRES.—ONWARD AND UPWARD. INVALIDES, ETC., ETC.

ARTS DÉCORATIFS, DÉPOTS D'OUVRAGES ET BOURSES.

Toronto.—Dépot d'ouvrages de dames, organisé en 1882, pour donner de l'emploi à des femmes désireuses de donner leurs ouvrages et d'élever le niveau du travail à l'aiguille. Les travaux exécutés sont : estampe, dessin, raccommodage, décoration, couture, papeterie, imprimerie, préparation de conserves, etc. Représentant, l'été, à Niagara. Adresse—Miss Unwin, 47 rue King, ouest.

Ottawa.—Société des arts décoratifs. Adresse—Mrs. Chamberlain, 333 rue Metcalfe.

Sainte Catharine.—Women's Exchange and Intelligence Office. Adresse —Miss Huff.

Montréal.—Société des arts décoratifs, organisée et constituée en 1879, inaugurée par son Altesse royale la Princesse Louise. But : aider les femmes à se procurer des modèles de dessin et leur donner des conseils ; l'établissement a aussi un dépôt pour la vente des ouvrages. Les leçons sont données gratuitement. Les agents de la société ont

dirigé des classes et vendu des ouvrages etc., dans les provinces de Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse. Les personnes qui font des ouvrages sont au nombre de 130 ; il y a 97 membres. Adresse—Miss Hill, 2288 rue Sainte-Catherine.

Montréal.—Bourse et salle de lecture pour les dames, organisées en 1886 comme résultat de la philanthropie de Miss Barber. Salle évangélique, salle de lecture, classes d'éducation, bibliothèque gratuite ; 400 à 500 jeunes filles secourues annuellement. But de la Bourse, aider les femmes qui sont obligées de subvenir à leurs besoins et leur donner le moyen de continuer des études qui leur assureront leur existence ; 200 membres. Adresse — Mrs. Frost, rue Sainte-Catherine.

Halifax, Nouvelle-Écosse.—Bourse de travail des femmes, organisée en 1892 pour mettre les femmes à même de s'aider en leur donnant le moyen de vendre leurs ouvrages. Deux sortes d'ouvrages, la cuisine et les ouvrages de fantaisie ; femmes secourues, 70 ; 58 membres. Adresse—Julietta B. Huff, 52 rue Barrington.

Saint-John, Nouveau-Brunswick.—Ladies' Emporium. Adresse—Miss Frost.

Saint-John, Nouveau-Brunswick.—Intelligence Office. Adresse—Mrs. Lee.

Hartland.—Ladies' Emporium. Adresse—Miss M. Gray.

Nanaimo, Colombie-britannique.—Vente d'ouvrages de dames.

CLUBS DE JEUNES FILLES, MAISONS DE VACANCES, ETC.

(Voyez les remarques sur l'association Chrétienne des Jeunes Femmes, l'union de Tempérance chrétienne des Femmes, la société Protectrice des Jeunes Filles et les Filles du Roi.)

Montréal.—Club de jeunes filles et restaurant, 86 à 84 rue Bleury, fondé et constitué par les élèves de l'université McGill dans le but de procurer un établissement et un lieu de réunion pour les femmes qui travaillent ; une salle de lecture et de récréation, des repas substantiels, à bon marché, et en rapport avec le genre de travail des pensionnaires. En 1899, 40,936 ont été servis au prix moyen de 8.1 sous ; présence moyenne au dîner, 115 ; logement pour 14 personnes ; classes du soir, soirées, etc. Secrétaire du pensionnat—Miss Angus, 4227 rue Dorchester.

Montréal.—Club Goodwill, établi en 1888 pour donner un lieu de réunion agréable aux jeunes femmes, avec classes et conversations utiles. L'œuvre possède une caisse d'épargnes, un cercle de famille

pour les femmes mariées, une vente de vêtements d'occasion à l'une des succursales, une maison de campagne à Berthier(en-haut) : 150 membres. Adresse—Miss Howard, 2078 rue Sainte-Catherine.

Halifax, Nouvelle-Écosse.—Club Victoria pour jeunes filles. Adresse—Miss E. A. Black.

Halifax, Nouvelle-Écosse, établissement de jeunes femmes. Adresse—Miss E. McLeod, rue Brunswick.

Windsor.—Club des jeunes filles ouvrières. Adresse—Miss N. Bartlett.

Hamilton.—Collège des femmes, établi en 1897. But : travailler à l'amélioration de la vie domestique de la campagne et des sciences qui la concernent ; pour cette fin des réunions et des discussions sont tenues ; il y a des conférences gratuites et des orateurs spéciaux. Subventions du gouvernement d'Ontario et du conseil local. Adresse—Mrs. Hoodless.

London.—Union des mères, affiliée à une société anglaise en 1889. But : maintenir la sainteté du mariage et faire ressortir la grandeur des devoirs de la mère au foyer et ailleurs, dans l'éducation de ses enfants. L'œuvre s'occupe aussi de missions et de charité. Adresse—Mrs. Boomer, 538 rue Dundas.

En avant et en haut (*Onward and Upward*), société fondée en 1881 en Écosse, par lady Aberdeen, pour la culture intellectuelle, morale et spirituelle des serviteurs et des fermiers. Il y a maintenant environ 100 succursales en Écosse, 2 en Canada et d'autres en Amérique du Sud. Les succursales des personnes mariées pour l'œuvre des mères commencèrent en 1884. Des prix sont donnés pour la couture, le tricot, les longs services et pour les réponses justes aux questions relatives à l'économie domestique ; total des membres, 6,341. Le journal de l'association est intitulé : *En avant et en haut.* Adresse—Miss Ragge, 32 Argyll Place, Aberdeen, Écosse. Pour les succursales canadiennes, à Montréal, Miss Learmont, 30 rue McGregor ; à Kingston, Miss Machar ; à Elmhurst, Mrs. Marshall ; à Ninette, Mrs. Clench.

Société des invalides, elle a pris naissance aux États-Unis en 1877, fut constituée en 1885. La succursale à laquelle appartiennent les invalides canadiens, est celle du Canada, d'Angleterre et des pays étrangers ; il y a 16 associés et 34 invalides au Canada. Le but de la société est le bienfait spirituel et social des invalides ; la société s'efforce d'atteindre ce but par les visites, la correspondance, la lecture, l'envoi de magazines et de livres. L'organe mensuel de la société est *The Open Window.* Adresse—Mrs. M. L. Dudley Weir, 15 Avenue Lorne, Montréal.

CHAPITRE XIII.

IMMIGRATION.

UN APERÇU DE L'IMMIGRATION AU CANADA.

Il nous suffit de jeter les yeux sur la carte du Canada et de nous rappeler le nombre restreint de ses habitants pour reconnaître combien il est important, dans l'intérêt de l'avenir prochain de notre pays, d'y attirer la meilleure classe possible d'émigrants. Considérant le vaste territoire compris entre les côtes de l'Atlantique et celles du Pacifique, et entre les limites nord et sud de sa zone habitable, on a peine à réaliser que la population de cette immense étendue est de beaucoup inférieure à celles de Londres et de Liverpool réunies ; c'est à peine si elle dépasse même de quelques milliers celle de Londres. Il faut parcourir ses immensités couvertes de forêts profondes et de plaines presque illimitées pour commencer à se rendre compte des vastes espaces qu'il reste à coloniser, et des abondantes et séduisantes ressources qu'offre notre pays. De nos jours, tout le monde accepte l'idée de la "lutte pour l'existence", effet direct de la compétition et de l'excédent du nombre sur les moyens de subsistance, et nous sommes tous forcés d'admettre, au moins théoriquement, que, si rien ne vient entraver la marche des événements, toutes les parties accessibles du globe seront tôt ou tard habitées. A mesure que les régions inhabitées deviennent d'un accès de plus en plus facile, elles attirent naturellement le surplus des populations des centres surchargés ; et, c'est pourquoi, dès qu'un gouvernement ouvre à la colonisation une certaine partie de son territoire, il doit s'efforcer d'y attirer des éléments sains et vigoureux qui puissent augmenter sa vitalité, et d'en éloigner tout élément contraire.



En parcourant l'histoire de la colonisation du Canada, il est impossible de ne pas être frappé des avantages incontestables dont ce pays a été favorisé sous ce rapport. Notre pays n'a jamais été une colonie pénitentiaire ; il a échappé aux influences démoralisatrices de l'esclavage ; enfin, ses conditions climatériques et autres ne sont point de nature à y attirer les incapables et les paresseux. Le Canada a le droit d'être fier de ce qu'il ne compte, parmi ses habitants, aucune classe dont les ancêtres aient été des criminels, rebut et exécration des civilisés. Il le doit sans doute aux causes que nous venons de signaler ; et c'est un devoir sacré pour quiconque porte quelque intérêt à l'avenir glorieux de ce pays, d'empêcher, dans la mesure de ses forces et de son influence, que, soit par une philanthropie mal comprise, soit par une politique mesquine, on n'y introduise de ces éléments dangereux que l'on a su en écarter jusqu'ici.

Avant de nous occuper de l'avenir de l'immigration au Canada, jetons un regard sur son passé.

L'existence du Canada, du moins en ce qui concerne l'Europe, date de 1534, année que Cartier découvrit le fleuve Saint-Laurent. La création d'une nouvelle France devint dès lors une idée fixe à la cour de France, mais ce n'est guère que vers le commencement du siècle suivant que l'on tenta quelques efforts pour réaliser ce projet. En 1604, le sieur de Monts, suivi plus tard par quelques autres aventuriers, donna l'exemple en essayant d'établir quelques centres de colonisation au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse. Vers le même temps, Champlain s'occupait activement de la vallée du Saint-Laurent ; mais le seul résultat de leurs efforts fut l'établissement de quelques comptoirs pour le commerce des fourrures. Champlain mourut en 1635. Quelques années avant sa mort, son influence auprès du cardinal de Richelieu avait engagé celui-ci à former la compagnie des Cent-Associés, laquelle était en réalité une société de colonisation due à l'initiative du gouvernement, dans le but de stimuler et d'encourager l'émigration française au Canada. En retour de pouvoirs étendus et de privilèges importants, cette société devait entreprendre et développer l'œuvre de la colonisation; mais après un contrôle exclusif de trente années la société n'avait obtenu que de bien piètres résultats. La charte fut alors annulée et le Canada devint une province royale.

Il s'ensuivit une période d'heureux et rapide développement dont il serait impossible de trouver un exemple dans les annales

d'aucun autre pays. Le Canada a contracté alors envers la France une dette sacrée qu'il n'a point acquittée jusqu'à ce jour. Il doit, en partie du moins, sa prospérité, sa noblesse et sa valeur dans le passé et dans le présent au soin scrupuleux avec lequel furent choisis les premiers colons et à l'organisation intelligente qui permit, en les transplantant dans un nouveau pays, de leur conserver les influences favorables de leur ancien milieu. On pourrait comparer ces premiers colons à des plantes que l'on enlève du sol natal et que l'on transplante en cet état pour les accoutumer graduellement à un sol nouveau.

A l'exception d'un petit gronpe qui s'établit dans la Nouvelle-Écosse, l'immigration française se porta principalement vers les bords du Saint-Laurent. Les premiers colons qui arrivèrent au Nouveau-Brunswick et dans l'Ontario, environ un siècle plus tard, étaient des Loyalistes de l'Empire-Uni.

Depuis la fondation de la première colonie, en Virginie, vers 1607, les plantations anglaises, au sud du 45e degré de latitude, avaient été très florissantes. Dès son début, l'émigration anglaise eut un caractère tout particulier. Les colonies sur les côtes de l'Atlantique furent uniquement le résultat soit d'entreprises privées comme en Virginie et au Maryland, soit de mouvements politiques ou religieux comprimés ou combattus, comme ce fut le cas pour le Nouveau-Brunswick. A peu près délaissés par la mère patrie, les colons anglais se multiplièrent et grandirent sur le sol américain, pleins d'activité, d'énergie et de confiance en eux-mêmes ; et, dès 1755, ils y formaient déjà une population d'un million et un quart.

Il serait difficile de se figurer aujourd'hui ce qui serait advenu si les colonies françaises et anglaises eussent pu dès le début, se développer et croître paisiblement côte à côte. La question d'ailleurs serait absolument oiseuse, attendu qu'elles n'ont point et ne pouvaient avoir la bonne fortune de vivre en paix, lorsque la guerre entre la France et l'Angleterre était, pour ainsi dire, à l'état chronique, et que le Canada fut trop souvent le champ de bataille où se vidèrent leurs querelles et leurs disputes.

La Nouvelle-Écosse, située entre les principaux établissements anglais et français, colonisée et réclamée tour à tour par la France et par l'Angleterre, était un perpétuel sujet de discorde ; et, lorsque les intérêts des diverses colonies vinrent en conflit dans la vallée de l'Ohio, cela suffit pour précipiter la lutte finale.

Il y a eu, dans l'histoire de la colonisation du Canada deux points importants : 1° l'assujettissement direct de la colonie naissante à la couronne de France, 2° l'occupation du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario par les Loyalistes de l'Empire-Uni.

La cession du Canada à l'Angleterre, la perte par celle-ci, de ses premières colonies d'Amérique et le subit accroissement de la population canadienne, grâce à l'arrivée d'un nombreux contingent de colons anglais demeurés fidèles à l'Empire, sont trois événements qui ont exercé une influence presque égale sur l'avenir du pays, et qui ont le plus contribué à lui assurer la place éminente qu'il occupe dans l'empire britannique.

Telles sont les grandes lignes de la colonisation du Canada jusque vers la fin du dix-huitième siècle. Voyons maintenant quels éléments sont venus grossir sa population durant le siècle qui expire et quels éléments s'annoncent pour le siècle nouveau.

L'arrivée au Canada des Loyalistes de l'Empire-Uni, fut suivie d'une immigration importante de sujets britanniques venant directement de la mère patrie. Le comté de Glengarry, dans l'Ontario, fut colonisé par les montagnards écossais qui lui donnèrent son nom ; les émigrants Écossais s'établirent aussi en nombre dans la Nouvelle-Écosse, et lord Selkirk amena des colons Écossais à l'Ile de Prince-Édouard. Lorsque, en 1814, la paix fut rétablie en France, beaucoup de personnes que la guerre avaient ruinées ou considérablement appauvries, vinrent au Canada, attirées par de généreuses concessions de terres et d'autres avantages offerts par le gouvernement. En 1830, la population du pays dépassait un million ; et bientôt, la vapeur avec tout le développement industriel qui en est la conséquence, vint donner une nouvelle et vigoureuse impulsion à cet accroissement déjà si rapide. Le Canada a été vraiment privilégié en ce qui concerne les débuts de sa colonisation tant par les Français que par les Anglais. Le pays naissant avait besoin de colons énergiques qui ne lui firent point défaut, et qui, tout en contribuant au développement des ressources et des richesses du pays, surent sauvegarder leurs propres intérêts.

C'est lorsque l'on commence à encourager l'immigration en vue d'intérêts purement commerciaux que l'on voit apparaître les dangers, les abus, et les maux qui y sont trop souvent attachés. Ceux qui s'occupent de promouvoir l'émigration sont exposés à oublier que ce n'est ni l'écume, ni la lie d'une population qui forment une classe d'émigrants désirables, mais bien le surplus, la surabon-

dance de la partie saine de la société. Ils doivent en même temps, se garder de céder à la tentation de considérer l'émigration comme un moyen de débarrasser cette société des individus inutiles, paresseux et incapables. Il est malheureusement trop certain que notre pays a souvent eu à souffrir de ces erreurs et que l'on y a attiré, ou tout au moins accepté, nombre d'émigrants plus qu'inutiles et quelquefois même tout à fait indignes. Cela est d'autant plus regrettable qu'en agissant ainsi, on a fait naître en certain lieu des préjugés contre l'émigration, et de tels préjugés sont lents à disparaître.

Dans l'œuvre de l'immigration il y a deux principes qu'on ne doit jamais perdre de vue : 1° toute émigration qui aurait pour but de favoriser une partie de l'empire au détriment d'une autre partie est nécessairement injuste et déloyale ; 2° à moins que l'intérêt de l'émigrant et celui du nouveau pays qui l'adopte ne soient réciproques, les résultats ne sauraient être longtemps satisfaisants.

Afin de remplir efficacement sa mission, l'agent d'immigration doit connaître à fond le milieu d'où il tire l'émigrant et celui où il l'envoie. Il faut aussi qu'il soit bon physionomiste et puisse juger promptement si l'intérêt individuel de l'émigrant et celui du pays y trouveront leur compte. Ce choix ne saurait être fait avec trop de soin. Il serait cependant relativement facile si l'émigration était plus en faveur près de la classe de gens dont le caractère offre plus de garanties sous tous les rapports. Mais il n'en est point ainsi. Généralement, ce sont les sans valeur, les paresseux, ceux qui n'ont rien à perdre, qui sont les plus disposés à accepter un changement quelconque ; tandis que les gens rangés, actifs, économes et à habitudes régulières hésitent, et, soit par ignorance, soit par une prudence exagérée, se tiennent en garde contre ce qui leur semble plus ou moins hasardeux.

Une autre pierre d'achoppement trop commune dans l'œuvre de l'immigration est la prétendue charité de certaines gens qui envoient aux colonies des imbéciles, des vauriens, sous le futile prétexte de fournir à ces tristes individus l'occasion d'y commencer une vie nouvelle.

En vérité, c'est une charité étrange et qui ressemble fort à un égoïsme criminel, lequel pousse ces philanthropes à dégager ainsi leur propre responsabilité.

En dépit des efforts du gouvernement impérial et du gouvernement canadien, pendant ces dernières années, pour répandre partout

des renseignements précis sur notre pays, il n'est point encore suffisamment connu. On semble surtout ignorer le genre d'immigration qui lui conviendrait réellement. De là de nombreux désappointements. On devrait s'efforcer de faire comprendre à ceux qui désirent émigrer que les deux principales classes d'émigrants qui ont actuellement les plus grandes chances de réussir sont 1° les laboureurs et les agriculteurs, 2° les domestiques. Il serait nécessaire aussi que l'on cherchât à convaincre ces deux classes de personnes que le Canada est essentiellement le pays des travailleurs, un pays où un rude travail assure une honnête aisance et même la richesse, mais aussi un pays qui n'offre à peu près aucune ressource à ceux qui redoutent, repoussent ou méprisent le travail. C'est au colon canadien surtout que peut s'appliquer cette loi : " Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front". A ceux qui acceptent une vie laborieuse, le Canada offre du pain et même suffisamment de beurre, mais il n'a rien à offrir aux indolents, aux paresseux et aux flâneurs.

Les qualités les plus propres à assurer le succès, soit aux laboureurs et aux agriculteurs, soit aux simples manœuvres, aux serviteurs et aux servantes, peuvent se résumer ainsi : force physique, volonté arrêtée d'accepter toute sorte de travail, et capacité suffisante pour s'en acquitter convenablement. Ces qualités sont pour tous, même pour les médiocres un gage assuré de succès, tandis que sans elle, un spécialiste même très habile est presque fatalement certain d'échouer. Pour n'en citer qu'un exemple, il n'y a aucune classe de domestiques plus recherchée au Canada que celle des servantes générales ou bonnes à tout faire ; et ce sont les femmes et les jeunes filles de cette catégorie qui, plus que tout autre, peuvent espérer au Canada une position incomparablement plus avantageuse que celle qu'elles pourraient attendre en Angleterre.

Revenons maintenant à la première et de beaucoup la plus importante classe d'émigrants dont nous avons parlé, c'est-à-dire à celle des laboureurs et des agriculteurs en général. Cette classe est certaine d'être bien accueillie au Canada, et d'y trouver, longtemps encore, des ressources splendides et un brillant avenir assuré. Il est certainement de l'intérêt de l'Angleterre d'encourager avant tout cette classe d'émigrants. Actuellement, en Angleterre, l'agriculture pratiquée sur une petite échelle n'est guère profitable, et c'est à peine si le fermier ou le petit propriétaire foncier peut parvenir à joindre les deux bouts. S'il veut travailler, qu'il vienne au Canada

avec ses serviteurs, qu'il y étudie et accepte les nouvelles conditions de sol et de climat, et il peut être certain d'y trouver d'immenses avantages.

Prenons par exemple le cas d'un garçon de ferme. En Angleterre, neuf fois sur dix, il n'a rien à attendre de l'avenir ; une vie d'un travail rude et opiniâtre ne pourra même trop souvent mettre sa vieillesse à l'abri de la misère, et ne lui laissera que la maison de refuge. Mais, au Manitoba ou dans l'ouest de l'Ontario, un homme qui sait labourer et prendre soin du bétail peut, dans une année ou deux, mettre assez de côté pour s'établir à son compte et se préparer une honnête aisance.

Cependant, ni l'Angleterre, ni aucune autre contrée de l'Europe ne saurait fournir seule le nombre d'agriculteurs nécessaires pour développer immédiatement les ressources agricoles du Canada, car la nature semble avoir destiné ce pays à devenir l'un des plus riches greniers de l'univers. Le développement de ses terres à céréales est, pour le moment, le premier pas à faire dans le sentier du progrès industriel, et le pays peut s'estimer heureux d'avoir su attirer à lui, de tant de points différents, un si grand nombre d'auxiliaires d'une incontestable valeur.

En jetant un regard sur une statistique quelconque d'immigration, on ne saurait manquer d'être frappé du nombre de courants différents qui traversent constamment l'Atlantique et se dirigent vers le Canada. Des Galliciens, des Doukhobortses, des Slaves de l'Autriche et du Caucase, se sont déjà établis et s'établissent chaque jour dans la province du Manitoba, dans l'Assiniboine et la Saskatchewan. Nous voyons des Islandais à Gimla, sur le lac Winnipeg, et des Mennonites allemands sur la rivière Rouge ; tandis que le Manitoba et l'Alberta comportent déjà de nombreuses colonies scandinaves. De nouveaux colons anglais et irlandais arrivent chaque année et se fixent dans les différentes parties du pays. L'élément français lui-même s'accentue de plus en plus dans différents centres, sous l'influence et les auspices de la société de Colonisation et de Rapatriement.

Ces races si variées s'implantent côte à côte, et fournissent les éléments d'une nouvelle nationalité canadienne ; et déjà, comme l'Australie, l'Afrique du Sud et les États-Unis, le Canada imprime son sceau particulier sur ses enfants adoptifs. Les Celtes et les Teutons, les Latins et les Slaves sont des rameaux de la grande famille caucasienne, mais des rameaux qui ont été séparés l'un de

l'autre, en Europe, depuis les temps préhistoriques ; et s'il est vrai, comme nous l'assurent les savants, que les meilleures races sont celles qui proviennent de sujets ayant une parenté éloignée, nous avons tout lieu d'espérer que la race future, en ce pays, sera vraiment supérieure. Tel qu'il nous apparaît aujourd'hui, le Canada est encore dans son enfance ; mais, comme certains enfants, il accuse déjà une vitalité vigoureuse et donne des promesses d'un développement extraordinaire. Le temps, nous en avons la ferme conviction, fera de notre pays, une riche contrée peuplée par une puissante nation.

M. M. MALLOCK.

LA COLONISATION.

Colonisation ! Quel mot sonore éveillant dans les profondeurs de l'imagination l'idée d'immenses horizons ! Et, par ce fait, quel sujet sérieux à traiter pour une plume novice en ce genre, et, surtout, diraient les malins, pour une plume féminine.



Mais parler de colonisation, c'est dire patriotisme, la plus belle, la plus noble de toutes les vertus, celle qui renferme à la fois la charité, le dévouement, l'héroïsme : ces trois sublimes sœurs que Dieu a mises au cœur de la femme et que par une nouvelle merveille de sa bonté originale, il a assimilées, divins attributs, à la nature imparfaite de sa créature. Tout ce qui est grand, noble et beau, la femme peut le comprendre, que dis-je ? elle en a l'intuition. Et ce que le cœur conçoit la plume peut l'exprimer. Voilà pourquoi le plus humble et le plus inhabile de tous les écrivains du Canada n hésite pas à aborder ici cette question, soutenu qu'il est par la pensée que, peut-être, sa voix sera entendue et éveillera quelque part un écho qui, doucement répercuté, ne sera pas sans effet pour la cause qu'il prend en main.

—Ah ! diront les sceptiques, on comprend que la courageuse compagne du colon qui ne craint pas de partager les ennuis et les fatigues, lot inévitable de tout pionnier, puisse revendiquer l'honneur de faire quelque chose d'utile pour la colonisation, mais celles qui demeurent commodément claquemurées dans leurs chauds boudoirs, au sein des villes, que peuvent-elles pour cette grandiose entreprise ? Ce qu'elles peuvent ? Prier, écrire, parler. Oui, parler, messieurs les profanes ne riez pas ; elles peuvent, sous l'impulsion d'une charité ardente et ingénieuse, discuter les moyens les plus efficaces laissés à leur disposition et seconder d'une manière discrète, mais pratique, ceux qui doivent payer de leur personne dans la bataille.

Qu'on me permette de rappeler ici, la fine réplique que l'un des plus zélés apôtres du rapatriement et de la colonisation opposait, un jour, aux objections que la grande modestie inspirait à une dame

montréalaise réputée pour sa charité : " C'est déjà beaucoup, mesdames, que d'avoir vos sympathies et, ne dussions-nous compter sur nulle autre chose de votre part, nous aurions encore le droit de nous proclamer satisfaits. Au temps de la féodalité et de la chevalerie, quand les preux partaient en guerre, ils laissaient au logis de vaillantes châtelaines dont le rôle modeste et passif ne contribuait pas peu, cependant, au succès de leurs amis. Ce qu'elles faisaient ces dames du moyen âge ? Elles priaient pour le triomphe des armes de ceux qui allaient combattre au loin, elles surveillaient les intérêts de leurs domaines, en l'absence des maîtres et, surtout, elles répandaient sans bruit le bien autour d'elles. Voilà, mesdames, ce que nous attendons encore de vous." Et les femmes du vingtième siècle, non moins courageuses et bonnes que leurs illustres devancières, voulant se montrer dignes de la confiance qu'on a reposée en elles, apportent leur modeste concours à ceux qui l'ont sollicité.

Avec le progrès de la civilisation, il avait fallu presque une révolution pour faire comprendre aux hommes qu'ils devaient compter avec les femmes : la charité, elle, sans heurt, leur souffla au cœur que dans toutes les circonstances, ils peuvent toujours compter sur elles. Et depuis lors le féminisme n'existe plus, dans le sens sectaire et révolutionnaire de ce mot, parce qu'une moitié du genre humain a conquis le seul droit qu'elle ambitionnait, celui de faire le bien côte à côte avec l'autre, celle qui s'intitule le sexe fort. Ce qui s'était appelé animosité, empiètement, s'épura dans le creuset d'une égalité où chacun pourtant, resta dans les limites du rôle que Dieu lui-même semblait lui avoir assigné. L'homme sans abdiquer le sceptre qu'il tient de droit divin, et la femme, sans rien sacrifier de la grâce, qui fait sa " personnalité ", joignirent leurs efforts, et la seule rivalité qui subsista entre eux fut une heureuse émulation pour le triomphe de la cause commune, le bien de l'humanité.

Et, puisque ce fut aussi dans un but humanitaire par excellence que fut fondée à Montréal, en 1883, la société de Colonisation et de Rapatriement, une femme a bien aujourd'hui le droit de mettre son modeste talent au service de la grande cause que sert cette association et de venir en entretenir ses lecteurs. Née du mouvement spontané de quelques grands cœurs, que ne pouvaient laisser indifférents la vue de nos campagnes désertées et les vastes régions qui, dans notre cher et beau pays n'attendaient pour fournir leurs richesses que des bras défricheurs, et quelques centaines d'âmes courageuses pour aller les cueillir, cette société eut pour fondateur le Dr M. Grignon.

Ses collaborateurs furent l'honorable J.-D. Rolland, J.-X. Perreault, chevalier B.-A.-T. de Montigny, chevalier G.-A. Drolet, chevalier E.-L. de Bellefeuille, L.-E. Beauchamp, Jos Brunet, H. Hurteau, T.-A. Brisson, L.-E. Carufel. Ses rapides progrès dans l'année même de sa fondation, attirèrent l'attention des directeurs de la puissante compagnie du Pacifique, qui voulurent s'adjoindre un si précieux auxiliaire dans l'œuvre qu'eux aussi encourageaient de tout leur pouvoir. Sous cette égide, on vit bientôt de hardis pionniers s'aventurer jusqu'au sein de nos forêts vierges et aller planter leurs tentes au milieu des plaines où l'herbe poussait en liberté, n'ayant jamais senti le poids d'un pied humain. Comme sous la baguette d'une fée, des paroisses entières surgirent là où, quelques mois auparavant la nature étalait ses sauvages et incultes beautés : les femmes se faisant un devoir de venir donner par leur présence un nouvel élan à l'ardeur qui emportait déjà leurs compagnons. Quelques-uns donnèrent des preuves d'un courage peu commun, en renonçant au confort d'une vie aisée et aux incessantes distractions de la ville, pour aller affronter les difficultés que présente toujours le fait " d'ouvrir une terre dans un canton nouveau ".

S'il était permis de citer ici quelques noms, je n'aurais, vraiment, que l'embarras du choix. Ces types ne manquent pas,—heureuse compensation au mouvement qui, il y a quelques années, semblait porter les fils d'agriculteurs à déserter nos campagnes fertiles et riantes pour aller dans les grandes villes américaines enchaîner leur liberté et se parer, en échange de travaux mercenaires, d'un semblant de luxe aussi faux que chèrement payé. Ces folles ambitions, bientôt déçues, n'étaient que le résultat d'une éducation défectueuse. Après quelques années passées sur les bancs du collège, les travaux de la terre leur paraissaient indignes d'eux, et seule la ville leur semblait capable de fournir aux talents divers qu'ils croyaient s'être découverts, l'occasion de se dépenser.

Et ceux qui aiment leur pays voyaient avec peine cette jeunesse florissante s'acheminer vers l'inconnu et porter à l'étranger les folâtres essaims de rêves magnifiques sur lesquels devaient souffler les précoces et cruelles désillusions. Bientôt, dans ces esprits que les secrètes ambitions facilement exaltaient, les blanches floraisons des espérances sans frein, étaient remplacées par l'éclosion plus sévère dans ses tons et moins subtile dans ses aromes, des tardifs regrets. On avait pu quitter sans émotion le toit de chaume au bord duquel, au printemps, les hirondelles amoureusement bâtissaient leurs nids,

on ne pouvait plus, sur la terre d'exil, songer à la poésie de tous ces riens jadis dédaignés, sans qu'un remords enfonçât dans le cœur l'un de ses traits empoisonnés.

Ici nous pouvons bien le dire les conférences que la société de Rapatriement et de Colonisation donne par ses agents dévoués dans nos paroisses canadiennes, ont largement contribué à endiguer ce flot d'émigration qui rendait nos campagnes désertes et faisait d'un grand nombre de nos compatriotes presque des indigents à l'étranger, quand ils auraient pu avoir chez eux de quoi être heureux, indépendants et riches. Et la compagnie ci-haut nommée, ne s'est pas contentée d'opposer une digue à ce courant fatal ; elle a de plus travaillé sans cesse à diriger vers nos climats un autre courant, destiné à féconder ces immenses domaines où la nature gardait encore tous ses charmes primitifs.

En faisant connaître au dehors les ressources agricoles de notre pays, ses richesses forestières, elle a parfaitement réussi à attirer chez nous des milliers de colons de toutes nationalités, lesquels n'ont déjà plus qu'un regret, celui de n'être pas venus plus tôt. Les Européens qui arrivent au Canada sont dans l'admiration devant l'immensité de nos horizons autant qu'ils sont émerveillés de la fertilité de notre sol. En effet, l'espace, ici, n'est ménagé à personne et nos plaines si vastes semblent offrir les richesses cachées dans leur sein à tout travailleur qui voudra les payer de son labeur.

Il y a dans notre province de Québec de larges régions de colonisation : la Gaspésie, la Matapédia, la vallée du lac Saint-Jean, le nord de Montréal, la vallée de la Gatineau et la vallée du Témiscamingue ; puis encore, au nord d'Ontario, au Manitoba et le territoire immense du Nord-Ouest. La société de Colonisation et de Rapatriement de la province de Québec étend ses opérations de ces divers côtés, et est devenue la providence des colons, en leur désignant les meilleurs lots, en réduisant sur les bateaux ou sur la voie ferrée le transport du personnel et des matériaux ou des outils, et même en procurant aux plus pauvres, des vivres, des vêtements, des instruments aratoires.

Et c'est bien ici que la collaboration des femmes devient utile et que leur rôle de lui-même se dessine. Le Conseil National des Femmes au Canada a déjà compris qu'on jetait les yeux de son côté et, avec le zèle intelligent qu'elles déploient à tout ce qu'elles entreprennent, nous verrons ces dames, sans doute, mettre "leurs

blanches mains à la roue" ! La charité, toujours ingénieuse dans une âme féminine, leur dira la part qui dans le programme doit être la leur. Ce serait oiseux de m'arrêter à de minutieux détails. Il suffit de dire à des femmes :—" Il y a dans notre pays d'autres femmes comme vous, des *colonnes*, selon une expression pittoresque, avec de petits enfants bien pauvres, et ces humbles pourtant, ce sont eux qui feront notre patrie toujours plus grande et prospère ! " " Compris " répondent mes compatriotes. Et les voilà à l'œuvre ! Qui aurait pu nier, par exemple, l'efficacité de l'initiative féminine ou l'excellence de son entremise, en lisant les lettres touchantes de gratitude simplement exprimée que reçoivent chaque jour les directrices de l'association Aberdeen (section française). Cette admirable société dont le but est de distribuer gratuitement des livres et journaux aux pauvres colons perdus au milieu des plaines et qui n'ont, souvent, pour toute distraction, aux heures de repos, que l'évocation des souvenirs d'antan et, peut-être d'amers regrets. Pour ceux là de quel prix inestimable doit être la brochure ou le modeste volume que leur envoie de loin une main charitable !

Toutes ces régions nommées ont un climat salubre, le sol en est d'excellente qualité pour la culture, bien arrosé et à proximité des marchés. Malheureusement, malgré le zèle incessant des apôtres de la colonisation, ces avantages ne sont pas encore suffisamment connus à l'étranger.

Je pourrais ici, en m'appuyant sur les témoignages et l'expérience d'un grand nombre, développer longuement ce point si important ; je préfère reproduire ce que l'abbé C. Dugas écrivait un jour dans une intéressante brochure sur le Manitoba. Ces paroles peuvent justement s'appliquer à tous les coins de notre beau pays : " Je ne viens pas dire que le Manitoba est la terre promise, mais je viens affirmer que c'est une terre fertile au delà de tout ce qu'on peut en dire et que des fermiers intelligents et laborieux feront à la lettre couler des ruisseaux de lait. Déjà l'expérience en est faite. Ceux qui cherchent à déprécier Manitoba, en ne faisant connaître que ses inconvénients n'agissent pas honnêtement, pas plus qu'un homme qui ne voit que les défauts de son prochain, sans tenir compte de ses qualités. Voltaire méprisait le Canada et conseillait au roi de France de se débarrasser de ces quelques arpents de neige. Aujourd'hui des arpents de neige sont devenus un des plus beaux pays du monde. Dans les contrées les plus favorisées de la nature, on rencontre infailliblement des inconvé-

nients. Le paradis terrestre est fermé depuis la chute d'Adam, il ne faut pas s'attendre à le retrouver au Manitoba. Là, comme ailleurs, il y a compensation : ce que l'on perd d'un côté on le gagne de l'autre. Tout mortel dans le pays est obligé de travailler ; personne ne doit s'attendre à s'y trouver grand seigneur en arrivant : mais il y a une chose certaine, c'est qu'avec la même somme de travail on y arrive plus tôt à une honnête aisance que dans beaucoup d'autres pays. Ce qui m'a toujours frappé le plus, pendant les vingt-deux années que j'ai passées au Manitoba, c'était l'aisance dans laquelle vivaient ces gens sans s'adonner beaucoup au travail. On reprochait un jour à quelqu'un de perdre du temps: ' Monsieur,' répondit-il, ' si nous travaillions comme ailleurs, par ici, nous serions trop riches !' "

Je le répète, ce que M. l'abbé Dugas a écrit du Manitoba peut s'appliquer avec justesse à toutes les régions de colonisation du Canada. Et seuls, ces avantages naturels devraient déjà engager un plus grand nombre de nos compatriotes à embrasser cette carrière, la plus belle et la seule vraiment indépendante qu'est celle de l'agriculteur. En effet, la vie idéale n'est-ce pas celle de l'homme des champs, attendant tout de son travail et ne devant rien à la complaisance toujours humiliante ou au bon vouloir, souvent capricieux, d'un quelqu'un devant qui il faut s'incliner bien bas, peut-être, quand on n'a dans l'âme à son endroit qu'une estime n'atteignant certes pas la profondeur des révérences dont il faut payer sa mesquine protection.

Toutes les professions et industries sont d'invention humaine, elles sont nées des besoins quotidiens de la vie : mais l'agriculture fut enseignée à l'homme par Dieu lui-même. N'est-ce pas entre tous son plus beau titre de gloire. "Chez les peuples anciens l'agriculture fut très honorée ; en Chine elle a été de tout temps l'objet d'une sorte de culte et les Romains allaient chercher leurs dictateurs à la charrue." Le cultivateur intelligent, instruit est le seul homme au monde qui soit vraiment son propre maître. Certes quelquefois "le travail commande", mais l'invitation au devoir semble douce quand elle n'est pas transmise par une voix grondeuse.

O fortunatos nimium sua si bona nôrint !

GAETANE DE MONTREUIL.

IMMIGRATION.

RELEVÉ PAR MISS PROCTOR.

L'IMMIGRATION.

Il est extrêmement difficile de donner une idée générale de l'immigration en Canada ; car dans tout ce qui peut être dit sur le sujet il y a des exceptions dont il faut tenir compte. Ainsi, le fait de parler des deux classes d'immigrants dont le Canada a le plus besoin—les journaliers agricoles et les domestiques—semble exclure tous les autres travailleurs, tandis qu'en réalité un certain nombre d'immigrants trouvent de l'emploi, tous les ans, dans presque toutes les branches de travail. Cependant l'immigrant qui est le plus cordialement accueilli et qui réussit le mieux aujourd'hui est le journalier agricole ou le domestique.



Les prairies du Manitoba et du Nord-Ouest sont encore peu colonisées et offrent à l'agriculteur, non seulement un excellent sol, mais aussi des réseaux de chemins de fer bien développés et de magnifiques cours d'eau pour transporter ses produits aux grands marchés du monde. En disant que l'avenir du Canada repose principalement sur l'agriculture, l'on veut parler ici de l'avenir immédiat, de l'avenir qui est l'objet principal de l'immigration à l'heure qu'il est. Sans doute, après que le Canada se sera colonisé davantage, il se produira un immense développement de ses ressources minières et manufacturières. Aucun autre pays du monde n'offre autant de chutes utilisables comme force motrice. Dans un pays d'une aussi vaste étendue que le nôtre ce qu'il faut avant tout c'est d'établir des moyens de communication rapides et faciles entre ses diverses régions, et, à cet effet, d'accumuler dans leur voisinage une population qui puisse, en sus du commerce étranger, assurer aux diverses compagnies de transport un trafic suffisant. Il est évident que nous ne pouvons uniquement compter pour cela sur l'augmentation naturelle de la population ; il nous faut absolument avoir recours à l'immigration.

La plus grande partie des immigrants sont aujourd'hui attirés par des agences spéciales, philanthropiques ou commerciales, qui, en leur offrant des facilités spéciales ou une aide pécuniaire, les décident à s'expatrier et assument une responsabilité en ce faisant. Les noms et les objets de ces agences sont indiqués plus loin.

Il y a à l'heure qu'il est une déplorable disproportion dans l'immigration des sexes, le nombre des hommes étant le double de celui des femmes, et cela bien que l'on ne trouve nulle part de femmes sans emploi ; et de Vancouver à Halifax l'on entend partout la même plainte, à savoir : qu'il n'y a pas assez de femmes pour permettre aux colons de se marier et pour faire le service de nos maisons. Le Haut Commissaire et les agents d'immigration du gouvernement attirent l'attention, tous les ans, sur le besoin de femmes qui se fait sentir au Canada, et cependant la demande excède de beaucoup l'offre.

Relativement aux salaires, le Conseil National des Femmes du Canada a recueilli les détails suivants :—Les gages des bonnes à tout faire dans les villes canadiennes sont beaucoup plus élevés qu'en Angleterre et la demande est inépuisable. La demande de servantes habiles n'est pas aussi forte, et leurs gages ne sont pas non plus beaucoup plus élevés ici qu'à Londres. Dans les emplois qui exigent moins de capacité, les salaires sont partout moins élevés qu'au Canada. Une fille de 16 ans, nouvellement sortie d'une institution, gagne de 5 à 7 dollars par mois dans les villes canadiennes, et si elle a quelques connaissances dans l'art culinaire, 8 dollars. Il ne faut pas oublier que les maisons canadiennes, où une bonne à tout faire est employée, diffèrent beaucoup des maisons anglaises, et varient autant dans leur économie interne que les ménages français et anglais. Au Canada, la bonne à tout faire s'occupe de différentes choses—dans la plupart des maisons le blanchissage est fait à la maison soit par une femme engagée à la journée ou par la bonne ; dans l'un et l'autre cas le repassage se fait à la maison. D'un autre côté, il n'y a pas de marches à laver, de grilles à entretenir, de planchers à frotter ; la plus petite maison est pourvue de tapis d'un bout à l'autre. Les appareils mécaniques pour épargner de l'ouvrage sont aussi généralement en usage, et de l'aide est ordinairement donnée Naturellement, lorsqu'un autre système est suivi et que deux ou plusieurs servantes sont employées, aucune aide n'est donnée et le service est semblable à celui d'un maison anglaise.

Les servantes de ferme reçoivent des gages élevés et sont en grande demande, surtout dans le Manitoba, la Colombie-britannique et les Territoires du Nord-Ouest. Les Galiciennes et les femmes Doukhobortses ont récemment aidé à combler la lacune qui existait à cet égard. Mais l'on n'en continue pas moins à manquer de domestiques sur les ranchs et les fermes de l'ouest. La majorité des servantes de ferme vaquent aux ouvrages ordinaires de l'intérieur, et en outre cuisent le pain et font le beurre. J'attirerai ici

l'attention sur l'égalité sociale qui règne souvent sur une ferme entre les différents membres de la maison. La moyenne des gages est de 10 à 12 dollars par mois.

Il y a un mouvement très prononcé en faveur de cette catégorie de servantes habiles, surtout dans la Colombie-britannique, où les Chinois ont été employés en grand nombre. Les gages ordinairement payés à ces servantes sont de 25 à 30 dollars par mois. La demande de gouvernantes est très faible ; aucune ne devrait émigrer avant d'avoir communiqué avec quelque agent. Quant aux téléphonistes, clavigraphistes, sténographes et télégraphistes, la demande en dehors de l'offre locale est très limitée. Pour les commençantes aussi, la rémunération est minime. Les télégraphistes d'expérience reçoivent en moyenne 20 dollars par mois.

Aux gens de toutes classes qui se proposent d'émigrer au Canada, nous dirons : apportez tout ce que vous possédez. Naturellement, cette généralisation doit être modifiée suivant chaque cas. Il ne serait pas possible pour une famille d'apporter tous les meubles d'une maison et tout le bétail. Mais une famille qui émigre devrait apporter tout ce qu'elle possède en fait de vêtements, de linge et de rideaux, et quelques-uns des menus articles d'ameublement. Mais que l'on n'achète rien, pas même des vêtements, si ce n'est des couvertures chaudes pour le voyage. L'argent, quelque minime que soit la somme, est toujours mieux employé lorsque les besoins de la nouvelle vie sont parfaitement compris, que lorsqu'il est dépensé nécessairement au hasard avant qu'un plan défini ait été adopté.

Les servantes devraient apporter exactement ce qui est considéré suffisant en Angleterre ; le même genre de robes, etc., étant requis au Canada. En équipant une jeune fille pour le service, achetez-lui le moins possible de vêtements, en ayant soin de la pourvoir d'un manteau très chaud pour l'hiver avec collet pour couvrir les oreilles. La plupart des filles devraient aussi avoir un châle pour le voyage. Les bottines et les souliers sont tous mieux faits et moins chers au Canada. Aucun droit n'est prélevé au Canada, sur le bagage des colons. Les compagnies de navigation et de chemins de fer sont très libérales sous ce rapport. Jusqu'à Winnipeg la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ne pèse pas le bagage, mais ceux qui se rendent au-delà de Calgary devraient emporter avec eux le moins d'effets possible ; il est accordé jusqu'à Calgary 3,000 livres pour chaque adulte. Le gouvernement britannique ne donne plus d'aide pour payer les passages des immigrants. Le gouvernement canadien, cependant, a dans ces derniers temps, à deux reprises, envoyé une matrone et fait immigrer un certain nombre de servantes. Les prix de passage sur les steamers varient suivant la saison ; la moyenne peut être portée à 5 louis, bien que généralement les taux soient plus élevés au printemps. Il est alloué pour bagage 10 pieds cubes soit une boîte de 2½ pieds de long, 2 pieds de largeur et 2 pieds de profondeur. La nourriture est bonne et abondante, et il n'est pas nécessaire d'apporter des provisions à bord. Des vivres, cependant.

pour les longs voyages sur terre, devraient être achetés aux restaurants établis dans les dépôts d'immigrants aux ports de débarquement.

Voici quels sont les prix sur les chemins de fer, en prenant Québec comme port de débarquement :

	£	s.	d.		£	s.	d.
Montréal,	0	7	0	London,	1	12	9
Sherbrooke,	0	10	9	Winnipeg,	2	9	4
Ottawa,	0	17	6	Regina,	3	16	1
Kingston,	0	18	0	Calgary,	4	19	3
Toronto,	1	7	9	Edmonton,	5	7	1
Hamilton,	1	7	9	Vancouver,	10	13	9

Enfants entre 12 et 5 ans, moitié prix ; au-dessous de 5 ans, gratis.

L'Ile de Prince-Édouard, située dans la partie sud du golfe Saint-Laurent, est la plus petite province du Canada. Les principales occupations sont la pêche et la fabrication de produits laitiers. Il y a encore 45,000 acres de terres de l'État à vendre à environ 1 dollar de l'acre. Charlottetown est la ville la plus importante. L'île offre un excellent champ d'opérations à ceux qui désirent s'établir sur des terres défrichées et qui ne sont pas préparés pour la vie plus rude des états de l'Ouest.

Nouvelle-Écosse.—Le climat de cette province convient parfaitement aux Européens, vu que la température est plus égale que dans toute autre partie du Canada. La vallée d'Annapolis est célèbre pour ses fleurs et sa végétation luxuriante. La province a donné une attention spéciale à ses institutions d'enseignement, l'âge de fréquenter les écoles étant le même ici qu'aux États-Unis. A Halifax, eu égard à son étendue, il y a une forte demande de servantes, vu que c'est une ville de garnison. Il y a encore environ 2,000,000 d'acres de terre non concédée, mais la Nouvelle-Écosse est appelée à devenir une région manufacturière, en conséquence de ses forces hydrauliques illimitées et de ses inépuisables mines de houille et de fer.

Ontario.—La province d'Ontario contient 222,000 milles carrés, soit à peu près le double de la superficie de la Grande-Bretagne, et a une population de plus de 2,000,000. La plus grande partie de la province est bien colonisée, les moyens de communication tant par chemins de fer que par eau étant faciles et nombreux. Les hivers sont moins froids que ceux de Québec, surtout le long des rives des lacs Érie et Ontario. La culture des fruits est la principale industrie dans le district connu sous le nom de péninsule de Niagara ; c'est là une occupation dans laquelle les femmes ont obtenu du succès. Les terres qui invitent le plus à la colonisation se trouvent dans la partie nord-ouest de la province, où il reste encore des forêts à défricher.

Le prix moyen pour les terres défrichées et les bâtiments dans les meilleurs districts agricoles avoisinant les grandes villes est de 6 à 12 louis de l'acre. Des concessions gratuites de terres non défrichées sont accordées à des conditions faciles aux immigrants âgés de plus de 18 ans.

Toronto, la principale ville, est aussi le siège du gouvernement provincial et a une population d'environ 190,000 âmes. La demande des servantes de toutes catégories est très constante, les gages atteignant une moyenne élevée. Les autres villes d'importance au point de vue du nombre de servantes qui y sont employées sont Hamilton, London, Kingston et Ottawa, la capitale du Canada.

L'Ontario jouit d'accès faciles aux marchés du monde. Les moyens de transport intérieur sont nombreux, étant donné qu'à une demi-douzaine d'endroits son système de chemins de fer se relie à celui des États-Unis. Son magnifique système de navigation par les lacs, les canaux et les rivières dessert non seulement son propre commerce, mais encore une grande partie du commerce des États de l'Ouest.

QUÉBEC.—C'est la province française du Canada. Elle est située sur les rives du Saint-Laurent. Sa superficie est de 347,350 milles carrés, et sa population se chiffre par environ 1,500,000. Les principales villes sont Montréal, la plus grande ville du Canada, et Québec, l'ancienne capitale du Canada.

La demande de servantes à Montréal est très grande, et la moyenne des gages est plus élevée que partout ailleurs dans la partie est du Canada. Les servantes expérimentées ont un vaste champ ici. Dans les cantons de l'Est les servantes de ferme sont en demande.

La plupart des terres ont été défrichées, vu que c'est la partie du Canada où les premiers colons se sont établis. Les parties de la province qui invitent aujourd'hui à la colonisation sont le pays du lac Saint-Jean, le bas du Saint-Laurent, Gaspé et les cantons de l'Est, où les moyens de communication sont excellents. Les cantons de l'Est sont limitrophes des États-Unis.

NOUVEAU-BRUNSWICK.—Cette province offre un champ varié au colon, et les statistiques démontrent que son climat est le plus favorable aux Européens. La fabrication des produits laitiers, l'élevage du bétail et la pêche sont les principales occupations. Il y a 7,894,400 acres de terrain encore inoccupé. Les terres de la Couronne sont concédées aux adultes âgés de plus de 18 ans qui payent 4 louis par 100 acres, ou qui consentent à travailler sur les chemins publics jusqu'à concurrence de ce montant. Saint-John est la principale ville, et ici le Conseil National des Femmes a un important comité d'immigration, qui aidera aux immigrantes à trouver de l'emploi comme domestiques.

MANITOBA est situé au centre même du continent, à mi-chemin entre les océans Atlantique et Pacifique. Les immigrants qui s'éta-

bliront ici trouveront des écoles, des collèges, des églises et une vie sociale avancée, ce qui a lieu de surprendre dans un pays aussi jeune. Les prairies du Manitoba sont célèbres pour leur productivité en blé. Le terrain est facilement rendu cultivable, et en très peu de temps, l'immigrant nouvellement établi sur les limites de la prairie inhabitée se voit bientôt entouré d'un grand nombre de colons. Les chemins de fer qui relient l'océan Atlantique à l'océan Pacifique et les navires qui font le service sur les rivières et sur les lacs permettent de communiquer avec les marchés du monde. Les adultes âgés de plus de 18 ans peuvent obtenir un homestead (concession gratuite) moyennant le payement de 10 dollars. Les fonctionnaires de l'État à Winnipeg, à Brandon et au lac Dauphin donneront tous les renseignements voulus quant aux terres encore disponibles. Le refuge de Miss Fowler, à Winnipeg, mérite une mention spéciale ; et les servantes feront bien de s'adresser directement à Miss Fowler ou au commissaire de l'immigration, M. McCreary. Winnipeg, Brandon, Portage-la-Prairie et d'autres petites villes qui se développent rapidement offrent un bon champ aux servantes domestiques. Il y a aussi une demande de servantes de ferme par toute la province. Les gages sont de 10 à 12 dollars par mois.

Territoires du Nord-Ouest.—Ces vastes territoires n'ont été colonisés que tout récemment ; ils offrent par conséquent un champ illimité aux immigrants. La partie ouest d'Assiniboine et la région sud d'Alberta jouissent d'un très beau climat ; les hivers sont doux, avec peu de neige, et les étés sont chauds et secs. L'élevage des bestiaux se fait sur une grande échelle, attendu que les animaux peuvent être laissés en pacage d'un bout de l'année à l'autre. Les principales villes sont Medecine Hat, Regina et Calgary, toutes situées le long de la voie du chemin de fer Canadien du Pacifique. Les servantes trouvent facilement à s'engager et reçoivent des gages très élevés. Il y a communication directe par chemin de fer avec Edmonton, le centre d'un district très peuplé.

La Colombie-britannique est la province du Canada située le plus à l'ouest. Elle s'étend depuis les Montagnes Rocheuses jusqu'à la côte. La partie méridionale de la province et l'Ile de Vancouver ont un climat plus chaud que le sud de l'Angleterre ou le centre de la France ; plus près des montagnes les hivers sont rudes, mais courts ; le climat est partout sain et salubre. Il y a plusieurs milliers d'acres de terres de la Couronne, et un projet a été adopté par le ministre de l'immigration en vue de former de nouvelles colonies d'après un système de coopération entre les colons. Pour cela il est nécessaire qu'il y ait au moins 20 colons, et que chaque famille possède 300 dollars (62 louis) et s'engage à rester sur sa terre pendant une période de 5 ans. Le terrain est arpenté aux frais du gouvernement et les colons sont employés,

à salaire à construire un chemin dans leur établissement et à ériger une école. Les ressources minérales sont les plus riches de toutes les provinces du Canada ; l'industrie de la pêche est aussi très développée. Les villes de Vancouver et de Victoria offrent un excellent champ aux servantes domestiques, avec une moyenne de gages exceptionnellement élevée. Il est devenu d'usage à Victoria d'avoir des gouvernantes. On peut obtenir des renseignements à ce sujet de M. McKinnon. Les agents du gouvernement aux bureaux d'immigration à Victoria, New-Westminster, Vancouver et Kamloops peuvent aussi fournir tous les renseignements requis quant aux emplois vacants et assureront des places aux personnes qui leur écriront d'avance.

Des renseignements sur l'immigration peuvent être obtenus des sources officielles et des sociétés philanthropiques qui suivent. Il faut aussi se rappeler que les agents des compagnies canadiennes de navigation et de chemins de fer sont toujours prêts à donner tous les renseignements désirés.

ADRESSES DES AGENTS.

CANADA.

Le surintendant de l'Immigration, ministère de l'Intérieur, Ottawa.
Le commissaire de l'Immigration, Winnipeg, Manitoba.

ANGLETERRE.

Secrétaire, bureau du Haut Commissaire du Canada, 17 Victoria Street, Londres, S.O.
Alfred Jury, 15 Water Street, Liverpool.
G. H. Mitchell, 12 Water Street, Liverpool.
W. L. Griffith, The Western Mail Buildings, Cardiff, pays de Galles.
John Dyke, bureau du Haut Commissaire, 17 Victoria Street, Londres, S.O.

IRLANDE.

C. R. Devlin, Commissaire Canadien de l'Immigration, 14 Westmoreland Street, Dublin.
John Webster, 30 Upper Leeson Street, Dublin.
Edward O'Kelly, Harbour Board Buildings, Londonderry.

ÉCOSSE.

H. M. Murray, 52 St-Enoch's Square, Glasgow.
Thomas Duncan, Carnoustie, Forfarshire.
John Grant, Parkhurst, Dumfries.

ÉTATS-UNIS.

M. V. McInnis. No 2 Merrill Block, Détroit, Michigan.
D. L. Caven, Saginaw, Michigan.
James Grieve, Mount Pleasant, Michigan.
J. S. Crawford, 214 West Ninth Street, Kansas City, Missouri.
Benjamin Davies, 154½ East Third Street, St-Paul, Minnesota.
T. O. Currie, Stevens Point, Wisconsin.
C. J. Broughton, 1223 Monadnock Building, Chicago, Illinois.
W. V. Bennett, 801 New York Life Building, Omaha, Nebraska.
W. H. Rogers, Watertown, South Dakota.
N. Bartholomew, 306 Fifth Street, Des Moines, Iowa.
J. M. M. Parker, 502 Palladio Building, Duluth, Minnesota.
William Ritchie, Grafton, North Dakota.
E. T. Holmes, 154½ East Third Street, St-Paul Minnesota.

FRANCE.

A. Bodard, rue du Général-Foy, Paris.
Pierre Foursin, 10 rue de Rome, Paris.
L'honorable Hector Fabre, 10 rue de Rome, Paris.

BELGIQUE.

D. Tréau de Coeli, Bureau de Poste, Boîte 483, Anvers.

ISLANDE.

W. H. Paulson, bureau d'Immigration, Winnipeg, Manitoba, Canada.

SOCIÉTÉS D'IMMIGRATION.

Montréal.—Société d'immigration nationale des femmes, 87 rue Osborne. Gérée par une surintendante et une secrétaire sous la direction d'un comité de dames. Fondée en 1882 et soutenue par les subventions que lui accordent tous les ans les gouvernements fédéral et provincial. Objet : assurer un abri à toutes les immigrantes respectables quelles que soient leur religion et leur nationalité. Les immigrantes en arrivant à Montréal sont pensionnées et logées gratuitement pendant 24 heures. Si elles retournent au refuge ou y font un plus long séjour, un prix raisonnable est exigé, soit 2.50 dollars par semaine ou 40 sous par jour. Les immigrantes sont inscrites à un bureau de placement si elles le désirent. Cette société est en communication avec les conseils locaux des Femmes du Canada, qui aident volontiers les immigrantes désirant s'établir dans d'autres villes du pays. Le nombre moyen d'immigrantes reçues au refuge, chaque année, est de 200,—principalement des servantes domestiques,—avec une faible proportion appartenant à la classe moyenne.

Le Conseil National des Femmes du Canada a des comités d'immigration locaux attachés à plusieurs de ses conseils locaux.

Société de Colonisation et de Rapatriement de la province de Québec.—Bureau, 1546 rue Notre-Dame, Montréal. Coopère avec le département de la Colonisation et des Mines, province de Québec. Objet : ouvrir et faire connaître à ceux qui se proposent d'immigrer les cantons de la province les plus avantageux pour les colons, et encourager le rapatriement des Canadiens qui ont émigré dans les villes manufacturières des États-Unis.

Société de Rapatriement et de Colonisation du Lac Saint-Jean.—Bureau du chemin de fer du Lac Saint-Jean, rue Saint-André, Québec. Subventionné par le gouvernement de la province de Québec et le gouvernement fédéral. Objet : coloniser la région du lac Saint-Jean. Le nombre des colons, en 1898, a été de 1,322, venus d'autres parties du Canada et des États-Unis.

Société de Colonisation et de Rapatriement d'Edmonton, Alberta.—Bureau, R.P. Blais, rue Cathédrale, Montréal. Objet : colonisation de ce district par des Canadiens-français recrutés dans les États-Unis et les parties orientales du Canada. Nombre de familles qui se sont établies là en 1899, 620, représentant 2,479 âmes.

Immigration Scandinave.—Bureau et agent, C. O. Swanson, Waterville, Québec. Objet : faire venir des colons Scandinaves des États-Unis ainsi que de la Norvège et de la Suède, pour qu'ils s'établissent dans le Nord-Ouest. Une attention spéciale est donnée à l'immigration des servantes qui partent de la Norvège et de la Suède avec des billets de passage payés d'avance ; le prix de leur passage constituant un prêt de la part de ceux qui les ont engagées.

Refuge Saint-André.—Parc Belmont, Montréal. Établi par l'évêque de Montréal dans le but d'aider les émigrants anglais à trouver de l'emploi. Administré par un comité sous la direction d'une corporation composée de citoyens de la ville. Ce refuge est pour les personnes des deux sexes.

Hospice pour Filles, Winnipeg, Avenue Assiniboine. Fondé par Miss O. L. Fowler, en 1897, et soutenu par elle avec l'aide d'une subvention du gouvernement et de souscriptions. L'hospice est administré par un bureau de directrices composé de 36 dames, auquel est adjoint un bureau consultatif de 7 messieurs. Objet : assurer un abri aux filles et aux femmes respectables. Bureau de placement attaché à l'établissement. C'est l'hospice où la société d'Immigration Nationale envoie ses filles et ses femmes à Winnipeg.

SOCIÉTÉS D'ÉMIGRATION.

Société d'émigration des femmes de l'Empire uni (*United British Women's Emigration Society*). Bureau, Institut Impérial, Londres, S.O., secrétaire honoraire, Mlle Lefroy. Préposée à l'émigration des paysans, Miss Blomfield, Friary Cottage, Winchester. Préposée à l'émigration des enfants, Miss Parker, Old Park, Winchmore Hill, Middlesex. Surintendante de l'enseignement, Miss Dennison, 16 Place Chesham, Londres, S.O. Préposée à l'organisation, Hon. Mrs. Joyce, St. John's Croft, Winchester. Objet : protéger l'émigration des personnes respectables.

Union Chrétienne des Jeunes Femmes (*Young Women's Christian Association*). Miss C. Pope, 7 Ovington Gardens, Londres, S.O., Département d'émigration.

Société protectrice des Jeunes Filles (*Girls' Friendly Society*), l'honorable Mrs. Joyce, St. John's Croft, Winchester.

Société d'émigration de l'église d'Angleterre (*Church of England Emigration Society*), Mrs. Cheyne, 14 Sinclair Gardens, South Kensington. (Opère par l'entremise de la C.O.S. et du *East End Emigration Fund*). Bureau, 34 Newark Street, Stepney, Londres, S.E.

Société d'organisation d'œuvres de charité (*Charity Organization Society*). Secrétaires honoraires, Major R. L. Gratton, et M. C. G. Sclater, 34 Newark Street, Stepney, S.E.

Fonds d'émigration du district Est (*East End Emigration Fund*). Secrétaire honoraire, M. C. G. Sclater, 34 Newark Street, Stepney, S.E.

Société de secours (*Self Help Society*). Secrétaire, M. E. Wilson Gates, Memorial Hall Buildings, Farrington Street, Londres, E. C. Heures de bureau, de 10 à 6. Secrétaire honoraire au Canada, M. E. Marquette, bureau d'immigration, province de Québec, rue Craig, Montréal. Objet : aider de secours pécuniaires et de bons conseils ceux qui promettent de devenir de bons colons et qui ont au moins une partie des fonds nécessaires.

Mission de Tower Hamlets, Fonds d'émigration et de colonisation (*Tower Hamlets Mission, Emigration and Colonization Fund*). Secrétaire honoraire, M. Edwin H. Kerwin, juge de paix, bureau de la mission, Great Assembly Hall, Mile End Road, Londres. La société aide les émigrants qui désirent s'établir dans les colonies britanniques en leur procurant des vêtements et en payant généralement la moitié du prix de leur passage.

Dr. Barnardo, Stepney Causeway, Londres, E. Agents canadiens, Alfred Owen, 214 avenue Farley, Toronto. Hospice du Dr. Barnardo

pour garçons, 110 avenue du Pacifique, Winnipeg. Hospice de Barnardo pour filles, Haylebrae, Peterboro', Ontario. École d'agriculture pour adolescents, Russell (Manitoba). Objet : dresser en Angleterre, puis placer au Canada, sous une étroite surveillance, les garçons et les filles qui promettent de faire de bons colons. Chaque enfant est visité au moins une fois par année. Lorsque des vices moraux ou physiques se rencontrent chez un enfant, celui-ci est renvoyé en Angleterre aux frais de la société. Nombre moyen, 650 ; âge moyen, 14 ans.

Société d'émigration Canadienne Catholique (*Canadian Catholic Emigration Society*).—Secrétaire honoraire, révérend Ed. St. John, Bishop's House, St. George's Road, Southwark, Londres, S.E. Hospice de New Orpington pour garçons, Hintonburg, Ontario. Asile Sainte-Anne pour filles, 149 rue Berri, Montréal. École d'agriculture pour adolescents, Makinak, Manitoba. Objet : recrutement dans les institutions de la Grande-Bretagne des garçons et des filles les mieux doués en vue de les envoyer au Canada et de les préparer à faire de bons colons. Visités tous les ans et étroitement surveillés par les directeurs des hospices jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 18 ans. Les sujets chez qui l'on découvre des vices physiques ou moraux sont renvoyés en Angleterre aux frais de la société. Nombre moyen, 200 ; âge moyen, 15. Cette société est constituée en corporation au Canada.

Hospice de Mrs. Birt.—La surintendante, Knowlton, Québec. Refuge et école d'industrie, Myrthe Street, Liverpool. Objet : placer en service et sur des fermes les enfants partiellement dressés à l'hospice de Liverpool. Nombre moyen, 100 ; âge moyen, 4 à 16. Sous surveillance jusqu'à l'âge de 21 ans.

Miss Macpherson, 29 Bethnal Green Road, Londres, E., et 4 Tower Street, Hackney. Hospice de Miss Macpherson pour garçons, Stratford, Ontario, et école d'agriculture, Barnsby, Manitoba. Visités tous les ans et renseignements pris sur le compte de chacun par correspondance. Admis jusqu'à l'âge de 18 ans. Nombre moyen tous les ans, 70 ; âge moyen, 6 à 16 ans.

Société de l'Église d'Angleterre pour recueillir les enfants abandonnés.—Church House, Westminster, S.O., et Avenue House, High Street, Peckham. Refuges en Canada : Niagara (Ontario), filles ; Gibb's House, Sherbrooke, Québec, garçons. Les garçons sont dressés en Angleterre avant d'être expatriés.

Société de protection des enfants.—M. J. A. Doughan, 99 Shaw Street, Liverpool. Agence à Montréal, Miss Brennan, hospice Saint-Vincent, Saint-Thomas, Montréal, Québec.

Société de protection de Salford.—Secrétaire, M. J. Corrigan, Bishop's House, Salford.

Société de Manchester et de Salford pour venir en aide aux enfants.—M. Léonard K. Shaw, Francis Street, Strangeways, Manchester, et "Rossen Hallas" (filles), Cheetham Hill, Manchester. Agence canadienne : M. et Mrs. Bilbrough, Wallace, Belleville, Ontario.

Hospice Marchmont.—Miss Bilbrough, 92 Wellesley Road, Croydon, Surrey. Adresse au Canada : révérend R. Wallace, Belleville, Ontario. Enfants recrutés dans les institutions d'Angleterre et d'Écosse et dressés avant d'être expatriés. Visités chaque année jusqu'à l'âge de 18 ans, et tout enfant incapable de gagner sa vie est rapatrié. Moyenne depuis l'adoption de la loi d'Ontario concernant l'immigration, 69 ; âge, 8 à 16 ans.

Hospice pour enfants, Bristol.—3 Aberdeen Road, Clifton, Bristol. Envoie des enfants à l'hospice Marchmont, Belleville.

M. Middlemore.—St. Luke's Road, Birmingham. Adresse au Canada : Hospice Middlemore, Rockingham, près de Halifax, Nouvelle-Écosse. Garçons et filles.

Hospice pour enfants.—Dr Stevenson, Bonner Road, Londres, E. Adresse au Canada : Hamilton, Ontario.

CHAPITRE XIV.

FEMMES INDIENNES.

LA FEMME INDIENNE DU CANADA, SES INDUSTRIES, SON ÉDUCATION ET SA RELIGION.

Quand on parle de la femme indienne du Canada, il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit que de ces tribus qui vivent sous le rég[ime] des traités conclus avec le gouvernem[ent] fédéral. Les aborigènes possesseurs [pri]mitif du sol, ont vu leurs territo[ir]es envahis et accaparés par les colons [de] race blanche, dans leur marche ver[s] le nord et l'ouest. Dans le but d'étein[d]re le titre des possesseurs du sol, le gouv[er]nement a donc dû conclure des tr[aités] avec les tribus disposées à le faire et [ces] traités portent qu'en retour de leur [pro]messe de renoncer pour jamais à tout [droit] et réclamation relativement au sol, il [leur] est accordé certains octrois en esp[èces] sonnantes et quelquefois certaines compensations sous forme de [pro]visions de bouche. Il est aussi stipulé dans ces traités, entre au[tres] avantages accordés aux sauvages, qu'il sera établi des écoles à [leur] bénéfice ; puis on leur permet de choisir des " réserves " et c['est] sur ces réserves que ces tribus n'ont cessé de demeurer à titr[e de] pupilles de l'État.



Il y a dans l'extrême nord de nombreuses tribus de sauvage[s] [et] d'Esquimaux sur lesquelles il est impossible d'obtenir de don[nées] statistiques authentiques.

INDUSTRIES.

De temps immémorial, une des plus importantes indust[ries] exercées par les femmes de toutes les tribus a été la fabrication d[e la] rassade (wampum), c'est-à-dire de grains enfilés, de formes et [...]

substances différentes, ordinairement en os ou en coquille, bien que primitivement on se servît de petits morceaux de bois peints. Ces grains enfilés, dont on confectionne des ceintures d'une longueur de deux pieds et plus, tiennent lieu de monnaie chez les tribus les moins civilisées ; aussi il ne se conclut rien d'important sans la rassade et nul acte n'est censé digne d'attention ni obligatoire, s'il n'est confirmé par l'échange de ces ceintures ou grains enfilés. Nombre de ces ceintures en rassade dont on s'est servi dans des circonstances mémorables se sont transmises au sein de ces tribus et l'on est venu à les envisager comme des titres authentiques.

Citons, parmi les autres industries auxquelles se livrent les femmes des tribus de l'Ouest, les ouvrages en rassade finis avec grand soin, les broderies en plumes de genres divers, le séchage du poisson, la cueillette et la vente des fruits sauvages ; le séchage et le tannage des peaux d'animaux sauvages ; l'arrachage et la vente des racines du sénéga ; l'industrie du cuir, telle que la fabrication d'habits, de mitaines et de mocassins ; la fabrication du pain ; l'industrie laitière et en certains endroits, l'élevage de la volaille.

Dans les provinces de l'Est, les Iroquois excellent pour la plupart, dans les industries domestiques. Leur principale industrie est la fabrication des paniers. Elles font des mannes, des paniers à ouvrage, des corbeilles à cartes de visite et toute espèce de paniers de fantaisie, qu'elles vendent aux boutiquiers, ou de porte en porte. Elles exécutent aussi des ouvrages en rassade, décorent les cadres de photographies, font des pelotes à épingles ; mais les grains sont grossiers et ne seraient pas susceptibles d'un fini vraiment artistique, quand même les ouvrières auraient de bons modèles à suivre, ainsi que le goût et l'instruction voulus pour représenter les formes des objets au moyen du dessin et du coloris. Les femmes ne comprennent point que ces ouvrages tout jolis et pittoresques qu'ils sont quand ils s'appliquent au costume des indigènes, ont besoin de nouvelles inspirations et de nouvelles couleurs pour pouvoir soutenir la concurrence de la broderie moderne, quand on les introduit dans nos habitations pour orner un meuble quelconque ; aussi sont-elles découragées de voir le déclin de leur négoce ces années dernières.

Les principales industries des tribus les moins civilisées de l'Est du Canada sont : la fabrication du sucre d'érable ; le tissage de nattes grossières de jonc ; l'arrachage de racines pour les usages de l'alimentation et de la médecine ; l'apprêt des peaux pour mocassins et autres vêtements ; la fabrication de ficelle et de cordage

avec l'écorce du tilleul ; la confection d'articles utiles et de fantaisie avec l'écorce du bouleau ; la fabrication de nattes avec le foin d'odeur ; celle d'articles de fantaisie en frêne noir, articles teints en riches couleurs préparées avec les sucs de végétaux ; la fabrication de raquettes, de mitaines de peau, d'articles en rassade, d'ouvrage en poil de porc-épic, de paniers et autres articles semblables

ÉDUCATION.

Au Canada, l'éducation des enfants indiens est l'œuvre du gouvernement, avec la coopération des églises et des sociétés de missionnaires, et cela au moyen des externats, des pensionnats et des écoles industrielles. L'œuvre des externats laisse beaucoup à désirer, parce que, d'ordinaire, les enfants ne fréquentent les écoles que d'une façon fort irrégulière, en raison de l'indifférence des parents, dont fort peu savent apprécier l'importance de l'éducation.

L'instruction donnée dans les écoles consiste en connaissances de nature générale, telles que l'écriture, l'arithmétique, la géographie, la morale, la lecture, l'élocution, l'histoire, la musique vocale, les exercices gymnastiques et l'instruction religieuse ; ce cours d'enseignement se divisant en six classes. L'anglais s'enseigne généralement dans les écoles, et les enfants qui ont presque tous de l'ouverture d'esprit, apprennent cette langue avec rapidité. Dans les pensionnats et dans les écoles industrielles, on enseigne, en outre, aux filles toutes les branches de l'économie domestique. Différentes communautés religieuses subviennent en partie aux frais de ces pensionnats, tandis que d'autres pensionnats, dont le gouvernement paye tous les frais, sont sous les auspices des différentes églises. Le nombre de filles inscrites au tableau des externats de sauvages est de 3,118, et le total de l'assistance atteint à peine la moitié de ce chiffre. Dans les pensionnats on compte 591 filles et dans les écoles industrielles, 860, soit un total de 4,569. Il y a sur les réserves 219 externats, 32 pensionnats et 22 écoles industrielles, soit une totalité de 273 écoles. Il y a, en outre. quelques écoles dirigées par les missionnaires dans le Nord et l'extrême Nord-ouest, en dehors de la frontière des traités, et ces écoles ne sont point comprises dans la statistique ci-haut donnée.

RELIGION.

D'après le recensement, il y a 100,093 Indiens vivant sous le régime des traités. Sur ce nombre, on compte 16,443 membres de

l'église d'Angleterre ; 1,054 presbytériens ; 8,855 méthodistes ; 42,530 catholiques-romains ; 1,581 appartenant à d'autres cultes chrétiens et 15,615 païens ; tandis que la religion de 14,010 est inconnue. L'on ne saurait, toutefois, garantir l'absolue exactitude de cette statistique. On peut affirmer que la moitié de cette population se compose de femmes et de filles.

L'œuvre des missions se poursuit activement parmi les Indiens et les Esquimaux, dans tout le Canada, et même jusque dans l'intérieur, au cercle arctique, et nombre de néophytes sont eux-mêmes devenus missionnaires parmi leurs propres tribus. Les sauvages païens de l'Ouest, qui ont été les derniers à subir l'influence de la civilisation, conservent toujours leurs danses religieuses ; mais le gouvernement réprime cette coutume, qui s'éteindra probablement avant longtemps.

EMILY CUMMINGS.

LA FEMME INDIENNE DES PROVINCES DE L'OUEST.

Dans l'Ouest canadien, c'est-à-dire au Manitoba, dans les territoires du Nord-Ouest et en Colombie-britannique, il y a 46,289 Indiens, dont 10,061 seulement sont païens. Le reste appartient à l'une ou l'autre des églises chrétiennes, l'église catholique romaine comptant le plus grand nombre d'adhérents, soit 16,606 membres. Les Indiens vivent sur des " réserves ", en divers points de l'immense étendue de pays que nous venons d'indiquer, et le gouvernement en prend un soin tout à fait paternel. Voilà un quart de siècle que le gouvernement a adopté ce système, et les résultats de ce quart de siècle de contact avec la civilisation ressortent avec tout autant d'évidence de l'état actuel de la femme indienne, comparativement au passé, que de toute autre réforme accomplie. Les Indiens appartiennent à différentes tribus, dont les principales sont les Cris, les gens du Sang, les Sioux, les Pieds-noirs et les Piégans. Toutes les tribus ont leurs coutumes particulières qui toutefois sont identiques en principe, ne différant que dans le détail. Il est donc évident que dans cette courte esquisse, on ne peut guère que jeter un coup-d'œil rapide sur quelques caractéristiques de nature générale.



Afin de pouvoir mieux nous rendre compte de la situation actuelle de la femme indienne, il importe de se rappeler l'état où elle se trouvait il y a un quart de siècle, avant que la civilisation eût commencé à faire sentir son influence. Son sort était vraiment bien dur. La pratique de la polygamie était générale. Plus un Indien était riche—sa richesse consistant surtout en chevaux—et plus il recherchait ou plutôt achetait de femmes ; car les parents vendaient leurs filles ; celle-ci devenaient les femmes de ceux qui offraient le plus grand nombre de chevaux en retour. Les prix variaient de deux à vingt chevaux, suivant les attraits de la fiancée. Il est possible que l'amour jouât un certain rôle dans quelques-unes de ces unions, et de fait, il n'était pas rare de voir le prétendant faire la cour à son amante, mais tout de même il en fallait faire l'achat ; et aux yeux du sauvage,

la coutume qu'ont les blancs de donner une dot est un signe de faiblesse et de folie. En outre, les charmes d'une jeune fiancée, aux yeux du Peau-rouge, ne répondaient pas toujours à l'idéal des blancs. Il préférait souvent la quantité à la qualité.

> " Wives were chosen as we choose old plate,
> Not for their beauty, but their weight."

La cérémonie du mariage était aussi primitive que la toilette de la fiancée, toilette qui, parmi certaines tribus consistait en une jupe d'écorce de cèdre. La principale disposition du contrat de mariage se résumait à une promesse de la part de la femme " d'être chaste, obéissante, laborieuse et de garder le silence ". Après le mariage, la situation de la femme était encore pire qu'auparavant. Son seigneur et maître ne travaillait jamais, ou plutôt le sport, la chasse, la pêche et la vie de trappeur, voilà quel était son travail. Quant à la femme, c'est sur elle que retombait toute la besogne, quelque dure qu'elle fût.

A l'époque de la chasse au buffle, plus un Indien avait de femmes et plus il était riche, en raison du plus grand nombre de robes de buffles que ses femmes pouvaient apprêter. Le divorce était aussi facile que le mariage. Le mari était-il fatigué de sa femme, il lui était facile de la vendre à un autre. Dès que la mort frappait une famille, on mutilait les femmes, pour quelque raison inexplicable, en leur balafrant la figure avec un couteau, et les pauvres êtres décrépits, courbés, balafrés tels qu'on en rencontre encore aujourd'hui sont un témoignage vivant de cette horrible pratique qui n'existe plus. La femme Indienne trouvait toutefois une compensation à son malheureux sort dans le fait qu'elle était reine au foyer domestique ; qu'elle exigeait et recevait une sorte de respect chevaleresque et que, parmi les Algonquins, dont les Cris sont un rameau, elle avait même seule le droit de déclarer la guerre ou de faire la paix.

Et maintenant, après un intervalle de vingt-cinq années, qu'est devenue la femme sauvage ? Celui qui visite aujourd'hui l'Ouest canadien rencontre des demoiselles aux yeux brillants, à l'air heureux, bien que, les matrones, il faut l'avouer aient encore l'air hagard et fatigué. Les écoles industrielles, établies pour l'éducation des jeunes filles indiennes et les efforts des missionnaires ont produit leur effet. On donne encore des chevaux, des bestiaux ou d'autres biens en échange d'une femme, mais la polygamie n'existe plus, sauf parmi quelques-unes des tribus les moins civili-

sées. La plupart des mariages sont aujourd'hui sanctifiés par une cérémonie religieuse, et dans la mesure même où l'exploitation agricole à laquelle les hommes se livrent, les porte à substituer des maisons d'habitation à leurs anciennes tentes (tepees), ainsi le cotillon d'écorce de cèdre fait place à la robe propre et simple de façon moderne.

L'Indien a maintenant un mobile suffisant qui l'engage à travailler ; mais cela n'a nullement dégrevé la femme indienne de ses fardeaux. Force lui est encore de porter la plus forte somme de labeur, et plus même que sa part légitime. L'Indien, quand il va à la pêche sur le lac congelé, reste inactif pendant que sa femme pratique une ouverture dans la glace épaisse et compacte ; il retourne au logis à cheval, libre de tout fardeau, tandis que sa femme le suit à pied, chargée du pesant produit de la pêche ; tue-t-il un jeune bœuf, c'est la femme qui le dépouille, le traîne au logis, apprête la viande et fait sécher le cuir. Les écoles industrielles donnent insensiblement le coup de grâce à cet état de choses en enseignant les méthodes de ménage conformes à la civilisation. Les sauvages se délectent encore de bouilli de chien ou de rôti de raton de prairie ; mais la cuisine n'a rien à perdre par suite de l'enseignement que ces filles ont reçu à l'école ; tandis que la couture, la broderie et même les ouvrages de fantaisie, pour ne rien dire des produits artistiques de la plume et du crayon, tendent à transformer l'habitation des Indiens les plus civilisés. On y trouve aujourd'hui des machines à coudre, des horloges, des orgues et autres instruments de musique.

La croyance aux charmes et aux philtres survit encore parmi les femmes indiennes, tout comme parmi les européens, mais elle est en voie de s'éteindre plus rapidement parmi les Peaux-rouges que chez les "visages pâles", Les femmes fument tout autant que les hommes et boivent du thé, et il n'est pas rare de les voir absorber quinze à vingt tasses de cet "unique breuvage intellectuel", dans le cours de la journée. Ce breuvage se prend sans lait ni sucre, et on ne l'absorbe qu'en raison de ses qualités toxiques.

Toute étude de la femme indienne serait incomplète, à moins de dire un mot des *papooses* ou enfants. Les mères entourent leur progéniture de la plus tendre affection. Leur manière de porter les jeunes enfants est fort singulière. Le petit est attaché à une planche, les pieds soigneusement enfoncés dans de la mousse ou du foin tendre, et tout le corps amplement protégé par des couver-

tures. Le bébé et la planche sont alors liés avec un bandage sur le dos de la mère qui transporte ainsi son enfant tout en vaquant à sa besogne et même aux plus rudes travaux. Dans ce singulier berceau l'enfant, qu'il dorme ou reste éveillé, est à son aise et il n'est tranquille que lorsqu'on le porte ainsi, pleurant toujours et demandant son petit nid moelleux sur la planche, et apaisé aussitôt qu'il est placé sur le dos de sa mère.

HENRIETTE FORGET.

LA FEMME INDIENNE DES PROVINCES DE L'EST.

La plupart des sauvages à l'est du Manitoba, dans les provinces de l'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Ile du Prince-Édouard, se divisent en deux catégories, les civilisés et les semi-civilisés. Ceux de la dernière catégorie se subdivisent en des groupes multiples, à partir de la sauvagerie presque pure jusqu'à l'état de quasi-civilisation, et cela va sans dire, la situation de la femme varie en conséquence. Sauf dans les parties les plus reculées des provinces de l'Ontario et de Québec, fort peu de sauvages vivent aujourd'hui dans l'ancien état nomade, la plupart d'entre eux étant cantonnés sur des " réserves", dans toute l'étendue des provinces en question. Parmi les sauvages civilisés des tribus d'Iroquois et de Mississaugas, nombre de femmes sont tout aussi bien logées et vivent dans un état aussi confortable que leurs sœurs de race blanche. Différant en cela des sauvages moins civilisés elles parlent l'anglais facilement, s'entendent bien dans l'art culinaire, font d'excellentes femmes, tenant leurs maisons en bon ordre et avec propreté, s'habillant bien, elles et leurs enfants.

Dans l'état de semi-civilisation, les femmes sauvages travaillent fort et ferme ; car, outre le soin du ménage, elles doivent contribuer à la subsistance de la famille par l'exercice de quelques-unes des industries que nous avons énumérées dans un article précédent. Dans les produits de leur industrie, les femmes font preuve de beaucoup d'habileté et assez souvent d'un goût très prononcé. Si l'on excepte les Iroquoises, les femmes sauvages d'ordinaire ne réussissent guère dans l'art culinaire, et elles se contentent la plupart du temps des mets les plus simples. Quant à la toilette, elles se conforment dans une certaine mesure aux idées de la femme de race blanche ; mais on trouverait difficilement en s'éloignant des réserves des Iroquois et des Mississaugas, une seule femme sauvage habillée entièrement à la mode moderne. Elles se couvrent d'ordinaire la tête d'un châle aux couleurs gaies, ce qui constitue un article indispensable de toilette, bien qu'en été le chapeau de paille à larges bords puisse remplacer le châle traditionnel.

Le lien matrimonial, si toutefois on peut lui donner cette appellation, n'est pas toujours indissoluble, car les époux se séparent pour les causes les plus insignifiantes et contractent facilement de nouvelles

unions. C'est là un problème qui crée beaucoup d'embarras aux missionnaires, et même chez les tribus les plus avancées en civilisation, il existe beaucoup de relâchement au sujet des obligations maritales. La vie de la femme sauvage s'identifie d'une façon très intime avec celle de ses enfants dès les jours de leur première enfance, alors qu'elle les porte sur son dos, attachés à la façon de momies sur des planches, merveilleusement sculptées, en guise de berceaux. Lorsqu'ils atteignent l'adolescence, elle s'occupe de leur choisir des maris ou des épouses, exerçant ainsi l'antique prérogative maternelle. Les enfants sont très intelligents et ont beaucoup d'ouverture d'esprit, ainsi que leurs instituteurs en ont souvent témoigné.

Relativement peu de femmes sauvages âgées ont réussi à apprendre à lire facilement, et il arrive encore plus rarement qu'elles sachent écrire. Il est rare de voir une femme sauvage lire pour son propre délassement. Nombre d'entre elles fument, et paraissent se délecter dans l'usage de la pipe tout autant que les hommes.

La confédération des Iroquois des Six Nations comprenait les tribus que voici : les Agniers, les Onneiouts, les Onnontagués, les Goyogoins, les Tsonnontouans, les Tuscaroras, et des bandes de Nanticokes et de Delawares. Le pin sert de totem héraldique, ou d'emblème, à la confédération dans son ensemble. Les autres tribus habitant les provinces de l'est sont les Chippewas, les Mississaguas, les Sauteux, les Outaouais, les Abénakis, les Hurons, les Micmacs et les Algonquins, chaque tribu ayant son totem ou symbole particulier.

Le dévouement des sauvages des provinces de l'Est à l'empire britannique a toujours été proverbial, depuis l'époque de la révolution américaine, alors qu'ils combattirent si bravement pour sa défense, et que les femmes sauvages accomplirent des actes d'héroïsme qui brillent dans nos annales historiques. Nombre d'Iroquois des Six Nations se trouvaient parmi les Loyalistes de l'Empire uni, qui abandonnèrent leurs terres et tout ce qui leur appartenait à cette époque pour émigrer au Canada, préférant demeurer sujets britanniques plutôt que devenir citoyens des nouveaux États-Unis.

D. BOYLE (et autres).

LES IROQUOISES DU CANADA.

PAR L'UNE D'ELLES.

Pour la plupart, un sauvage est un sauvage, une sorte d'individu défectueux, à la peau d'un rouge brunâtre, aux habitudes nomades, et inapte aux affaires publiques. Qu'il y ait entre les différentes tribus et nations de la nombreuse population rouge d'Amérique autant de différence qu'il en existe entre les races blanches de l'Europe, c'est là une idée qui se présente rarement à ceux qui ne s'intéressent pas particulièrement aux indigènes du nouveau monde. Le fait est que d'ordinaire un Anglais s'offenserait si quelqu'un était capable de le prendre pour un Turc—bien qu'Anglais et Turcs soient des blancs ; et cependant on paraît surpris qu'un Sioux fasse la moue si on le croît Sarci, ou qu'un Iroquois soit à jamais blessé si vous le confondez avec un Micmac.



Francis Parkman, cet historien d'un talent et d'un charme hors ligne, ce chroniqueur précis et véridique des tribus indiennes de l'Amérique du Nord, de leurs coutumes, de leurs légendes et de leurs histoires, reconnaît volontiers aux Iroquois, sous le rapport du lignage, de la bravoure et des vertus de race tout l'éclat dont cette orgueilleuse et arrogante nation, même de nos jours, se glorifie. Dans son impartial traitement phylogénétique des différentes tribus des Peaux-rouges, Parkman constate, à la suite des historiens, des explorateurs, des voyageurs et des traiteurs, qui, depuis nombre d'années, ont déclaré le fait indéniable, qu'en ce qui concerne la vigueur physique, l'intelligence, le développement intellectuel, la moralité et les instincts sanguinaires, l'Iroquois dépasse de beaucoup toute autre tribu sauvage de l'Amérique. Depuis sa fondation par Hiawatha (il y a environ quatre siècles), le gouvernement constitutionnel de cette race a joui d'un existence ininterrompue, inébranlée par les intestines luttes politiques, à l'épreuve du temps, des guerres et invasions et de l'assujettissement à des étrangers plus puissants.

Aujourd'hui, cette tribu reste debout et forte, en plein cœur du Canada, où les terres qui lui ont été concédées, il y a un siècle, pour fidèles services rendus au gouvernement impérial, sont encore connues sous le nom de la Réserve des Six-Nations, sur la Grande rivière.

Il n'est guère nécessaire de dire que les femmes de cette race iroquoise sont supérieures, sous plusieurs rapports, à leurs sœurs sauvages moins fortunées qu'on rencontre au Canada. Des femmes à qui le passé a légué un sang noble et pur, et qui tournent vers l'avenir un esprit ouvert aux avantages de l'éducation ; des femmes dont les grand'mères étaient des mères de guerriers, et dont les filles auront pour fils des hommes qui se frayeront un chemin jusqu'aux premiers rangs dans la grande arène professionnelle et politique du Canada ; des femmes dont les habitudes de laborieuse prospérité, la prévoyance et la moralité, sont une force pour leur nation, quand cette nation est justement au tournant de la voie vers la civilisation et l'avancement ; pareilles femmes ne sont pas de celles dont les mains et l'esprit restent oisifs, et qui n'ont aucun souci des gloires de la veille où des conquêtes du lendemain.

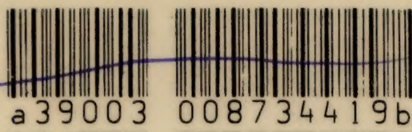
L'Iroquoise d'aujourd'hui reconnaît la responsabilité de sa situation et fait de sérieux, persistants efforts pour profiter des avantages qui se présentent. Elle s'est déjà rendue maîtresse des arts de la cuisine, de l'aiguille, du ménage, et vous n'avez qu'à assister à l'exposition industrielle qui a lieu tous les ans dans la Réserve des Sauvages—exposition ouverte à la concurrence de tous les Indiens du Canada—pour vous laisser convaincre par des arguments très matériels, que l'Iroquoise ne le cède à sa sœur blanche en rien de ce qui appartient à l'office, à la laiterie ou à l'armoire à linge. Elle fait le pain de froment le meilleur, le plus léger ;—au reste, les hommes de la maison se plaignent fort d'être ainsi forcés de manger cette pâte de nouvelle invention à l'exclusion de leur pain de maïs depuis longtemps honoré et toujours cher à leur palais. Son beurre jaune est doux et ferme ; ses conserves de fruits sont aussi belles à voir que délicieuses au goût. Le fait est que, dans cette dernière industrie, elle se surpasse et fréquemment l'emporte sur les blanches, ses concurrentes, de la ville voisine de Brantford, où se tient annuellement l'Exposition agricole du Sud de l'Ontario. Ses couvre-pieds piqués en mille multicolores morceaux assemblés, ses vêtements pour enfants, ses broderies et autres ouvrages de fantaisie, y attirent l'attention, souvent même du public

masculin. Et cependant, tandis que vous regardez, que vous admirez, que vous vous émerveillez de son adresse, elle est probablement là près de vous, debout, avec son visage brun, placide et qui paraît sans intelligence, ses brunes et adroites mains non gantées, la taille élancée mais vigoureuse enveloppée à l'iroquoise, une jupe courte en drap bordé de sa lisière à plusieurs couleurs, et par-dessus en calice voyant, une robe plus courte encore à simple corsage, les cheveux noirs proprement tressés et retenus sous un mouchoir rouge, les pieds enfermés dans de grossiers souliers de cuir, et ayant pour seuls ornements un collier de verroterie verte ou jaune et une paire de boucles d'oreille dorées.

A côté d'elle est sa fille qui depuis longtemps déjà a mis de côté la jupe de drap, la courte robe mal taillée, la pittoresque coiffure. Mam'selle Iroquoise est très probablement vêtue d'une robe de laine de coupe récente. Elle est gantée, coiffée d'un chapeau de paille à brillant ruban et ornée de quelques jolies fleurs. Elle ressemblerait tout à fait à la fille du prospère fermier canadien, n'étaient son teint foncé et sans couleur, ses manières d'une réserve extrême et son joli accent, un peu incertain, quand elle condescend à vous parler dans votre langue. De son côté, elle non plus n'a pas été élevée dans l'oisiveté ; la mère peut avoir fait les couvre-pieds et le bon beurre, mais la fille est probablement en service ou enseigne dans une des écoles régionales. Et puis, si elle appartient à l'une des cinquante-deux familles nobles qui composent le gouvernement iroquois, elle a le droit divin, en sus de ce grand droit de la femme celui de former les générations nouvelles, qui appartient à la maternité, le droit divin de transmettre le titre de la famille, lorsqu'elle est dans la ligne de filiation directe ; car c'est par la mère, non par le père, qui se transmet le titre du chef, et c'est là une éclatante contradiction de l'erreur si répandue qui attribue aux Indiens du mépris pour leurs femmes. Qu'on ajoute à cela le privilège que possèdent les femmes titrées de prendre la parole dans le grand conseil de leur nation, qu'on note la déférence avec laquelle les vieux chefs écoutent, lorsqu'une femme, plus osée que ses sœurs, a jugé nécessaire de se faire entendre sur quelque question publique ; et le lecteur admettra, je crois, que ce n'est pas chez toutes les races civilisées que l'on rend honneur à la femme comme le font ces hommes sévères, les vieux chefs, les guerriers et les braves, chez les Sauvages des Six-Nations.

E. PAULINE JOHNSON (Tekaioucoaka).




a39003 008734419b

